This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

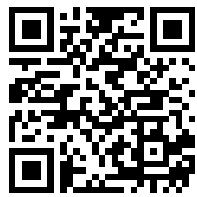

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476763

REVUE
D'AUVERGNE
41
1924-27

DC
611
.A94
R4

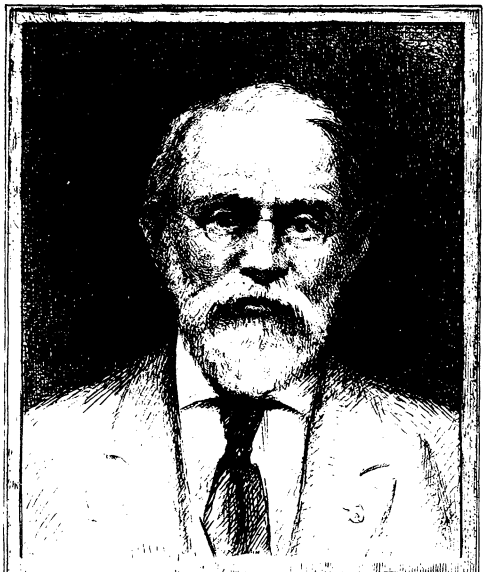

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

DC
611
.A94
R4

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

41e Année — N° 1 REVUE PÉRIODIQUE Janvier-Février 1924

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

Ph. Glangeaud. — Note sur les recherches de pétrole dans la Limagne.... 1
G. Desdevises du Dezert. — Emmanuel Joyau..... 21
P.-F. Fournier. — Le compte de la dépense des obsèques de Jacques Comborn, évêque de Clermont (1475)..... 26
G. Desdevises du Dezert. — Bibliographie..... 28

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Pour digérer agréablement prenez une
CHARMOISE

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1924

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boulᵈ de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve. et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

Dunning
Nyhoff
1-28-28
14847

NOTE

SUR LES

RECHERCHES DE PÉTROLE

DANS LA LIMAGNE

Aperçu économique. — La question du pétrole est une des plus importantes de celles qui préoccupent actuellement le monde. « Le pays qui dominera par le pétrole, a dit Elliot Alves, chef de la *British Controlled-Oilfields*, organisation que le gouvernement anglais a spécialement chargée de lutter contre la Standard Oil, commandera en même temps le commerce mondial... Armées, marines, argent, et même des populations entières ne pèseront rien devant le manque de pétrole. » La guerre ne l'a-t-elle pas prouvé ?

D'ailleurs, le peuple qui sera le maître de ce précieux combustible verra les produits possédés par le reste de l'Univers affluer chez lui.

Les navires des autres nations ne pourront bientôt plus circuler sans recourir à ses dépôts de pétrole. Qu'il crée une flotte marchande puissante, et le voilà, en fait, maître du commerce océanique. Or, le peuple qui devient le roulier des mers prélève sur tous ceux dont il assure les transports une dîme qui fait abonder chez lui les capitaux. Des industries nouvelles se créent autour de ses ports, et ses banques deviennent des offices de règlements de payements internationaux.

En temps de guerre, comme en temps de paix, les nations dépourvues de pétrole se trouvent dans un état d'infériorité considérable. Il n'est de véritable indépendance pour un peuple que celle qui s'affirme économiquement et financièrement. La suprématie militaire n'est qu'un heureux résultat d'efforts destinés à l'atteindre.

Pendant la guerre, plus encore que pendant la paix, cette indépendance eût été souhaitable à la France ; elle lui eût évité de grosses dettes à l'égard de ses Alliés ; elle lui eût permis, pendant les hostilités, de tirer d'elle-même ou de ses colonies les ressources qu'il lui a fallu demander à l'étranger. (*Courrier du pétrole.*).

Avant la guerre, la France consommait 400.000 tonnes de pétrole par an. Il lui en faut aujourd'hui un million et demi, et les pétroles d'Alsace, que le Traité de Versailles lui a rendus, n'en produisent que 80.000 (1). Elle est obligée de payer près de deux milliards par

(1) On prévoit cependant qu'en 1924 le gisement de Pechelbronn, qui prend une nouvelle extension, produira 100.000 tonnes d'huile de pétrole, l'Algérie 3 à 4.000.

Hosted by Google

an à l'étranger, et presque toujours dans les pays de change défavorable pour la France, pour se procurer le pétrole qui lui manque.

Historique. — On a fini par comprendre, en France, cette dure vérité ; aussi le Parlement a-t-il voté les crédits que lui avait demandés l'Administration des Mines pour entreprendre des recherches en France, notamment en Auvergne, où plusieurs essais dus à l'initiative privée avaient été faits depuis longtemps. La plus importante recherche et la plus récente en date (1896) fut dirigée par MM. de Clercy et Charlon, à Macholles, près de Riom. Ce sondage, très intéressant pour l'époque, avait été poussé jusqu'à 1.164 mètres. Malheureusement, on ne disposait pas d'un outillage perfectionné, et il n'y avait pas de carottage pour la reconnaissance exacte des terrains traversés. Aucune donnée géologique sérieuse n'avait été fournie ; on avait commencé le forage à un trop faible diamètre (30 centimètres) et déjà, vers 1.000 mètres, il était réduit à moins de 9 centimètres, ce qui rendait très difficiles les venues huileuses profondes. On avait cependant observé à divers niveaux des dégagements notables de gaz inflammables et recueilli plus de vingt barriques de pétrole, ce qui constituait un résultat encourageant.

A maintes reprises, en me basant sur ces résultats, sur l'intérêt considérable de la question ainsi que sur l'étude géologique de la Limagne, j'avais demandé que l'on effectuât sans tarder de nouvelles recherches dans cette région française qui, plus que tout autre, présentait des indices favorables. Ces recherches furent entreprises, en 1919, par l'Administration des Mines, sur les conseils de M. l'Inspecteur général de Launay. Deux sondages furent forés, l'un près des Martres-d'Artières, l'autre près de Crouelle. Ils furent conduits par M. Termier, directeur du Service de la Carte géologique de la France, qui m'en offrit le contrôle scientifique. Ce sont les résultats de ces sondages que M. Termier m'avait demandé de publier dans les *Annales des Mines*, où ils ont paru, que j'exposerai ici.

Généralités sur la Limagne. — La Limagne, comprise entre Gannat, Thiers, Clermont et Issoire, est une *fosse géosynclinale* dans laquelle se sont accumulés durant l'oligocène une série de dépôts dont la puissance atteint environ 1.500 mètres, au centre, entre Clermont et Thiers. Ces dépôts, que l'on croyait en majeure partie d'eau douce avec quelques intercalations saumâtres, sont constitués, en réalité, ainsi que l'ont montré les recherches, par des dépôts saumâtres, lagunaires et d'eau douce alternant à maintes reprises. Ils sont relevés fortement sur les bords de la fosse synclinale (soubassement de la Chaîne des Puys, monts du Forez) et enfoncés vers le centre, et en outre disloqués par des séries de fractures de direction générale N.-S. qui les découpent en compartiments de plus en plus récents des bords vers l'axe du synclinal. Ces fractures ne sont *certainement pas toutes du même âge*. Il en est d'oligocène, d'autres sont miocène et pliocène. Certaines ont rejoué postérieurement à l'oligocène.

Les dépôts ne se sont pas seulement effectués dans une dépression synclinale à grand rayon de courbure, mais le fond, sous l'influence des mouvements alpins, s'est enfoncé par saccades et a été fracturé, dès l'oligocène moyen, et certaines de ces fractures sont devenues volcaniques.

Il y eut des *volcans oligocènes* qui se dressèrent dans le lac ou la lagune précités. Ils émirent des projections plus ou moins stra-

Hosted by Google

tifiées, connues sous le nom générique de *pépérites*, ou des projections et des coulées.

Ces volcans furent ensevelis à leur tour sous des sédiments oligocènes ou miocènes plus récents, mais l'érosion les a exhumés aujourd'hui en partie et quelques-uns paraissent d'une belle fraî-

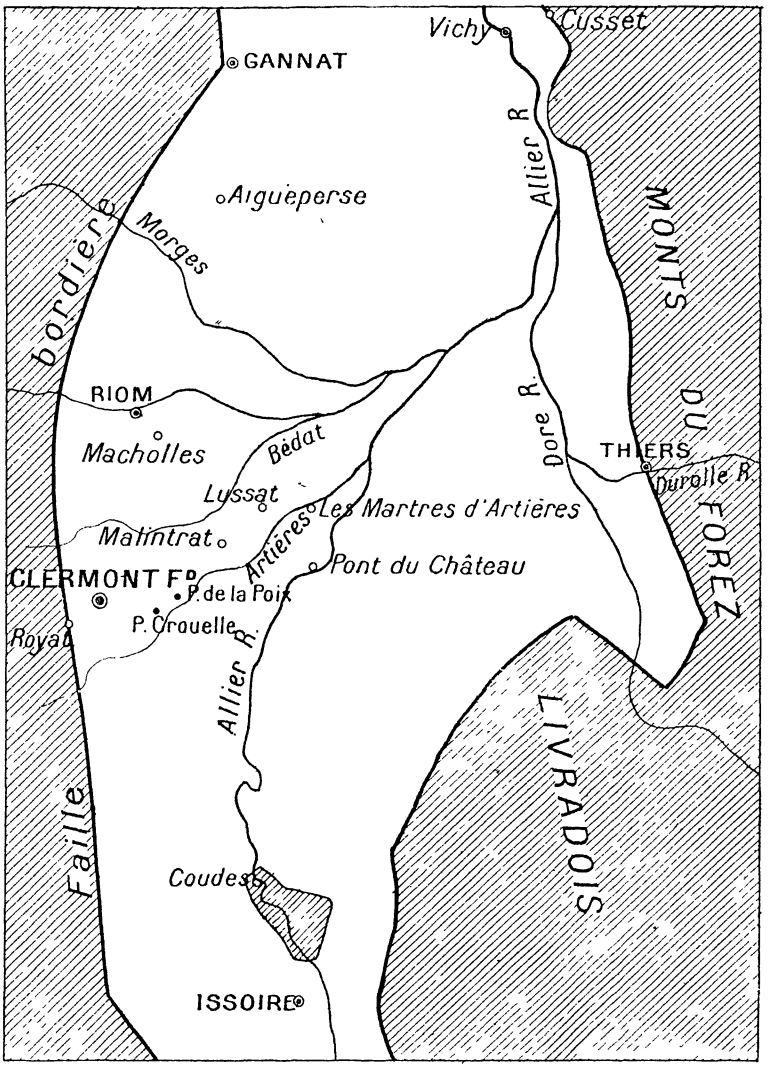

FIG. 1. — Carte très schématique au 500.000e de la Limagne, fosse synclinale, puis d'effondrement.
(Les traits pleins représentent les failles, les hachures les formations archéo-granitiques.)

cheur, tel le Puy de Crouelle dont nous reparlerons plus loin. Le Puy de la Poix est un puy Crouelle presque complètement arasé et réduit à un neck, tandis que les coulées superposées des Côtes de

Hosted by Google

Clermont, plus récentes (Aquitanien), sont conservées et en relation partielle avec le neck, d'où elles sont issues. Sur certaines fractures, d'âge miocène, pliocène et quaternaire, s'édifièrent aussi des volcans d'une conservation en général assez parfaite, tandis que d'autres donnaient issues à des sources minérales et thermales et à de nombreux dégagements d'acide carbonique. C'est dans ce territoire de 50 kilomètres de long et de 40 kilomètres de large, soumis à l'érosion depuis le début du miocène, érosion mesurant près de 400 mètres de couches enlevées, que l'on a constaté depuis plus d'un siècle des venues de substances appelées poix, asphalte, pissasphalte, etc., qui s'observent en des points multiples et sont exploitées comme bitume ou asphalte aux environs de Pont-du-Château, où elles servent à la fabrication de pavés d'asphalte.

En divers lieux, elles sont en relation avec des dégagements gazeux carburés ou carboniques et avec des émissions d'eau salée (Puy de la Poix, de la Sault, etc.). A l'époque où l'on pensait que le bitume dérivait toujours du pétrole par polymérisation, on croyait aussi que des nappes de pétrole étaient nécessairement en relation avec les venues bitumineuses. On effectua donc d'abord des recherches aux points de sortie bitumineux, ou au voisinage de ces points pour trouver ces nappes. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises on rechercha le pétrole au Puy de la Poix, à Pont-du-Château, Lussat, Malintrat, puis plus tard à Cellules, Pont-Bâttut et Macholles.

Or, on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas nécessairement de pétrole aux points où émerge le bitume, qu'il existe des nappes bitumineuses sans pétrole et *vice versa ;* mais que le pétrole *peut,* par oxydation, se transformer en bitume.

Les sondages que nous allons examiner confirment cette manière de voir, puisque, dans l'un, on observe deux nappes de bitume sans pétrole et, dans l'autre, plus de 600 mètres de roches variées imprégnées d'hydrocarbures de pétrole et de bitume.

Il est utile de tenir compte de tous ces facteurs, pour le choix des emplacements des sondages.

I. — SONDAGE DES MARTRES-D'ARTIERES

Le premier sondage fut placé, par M. de Launay, au N.-E. du bourg des Martres-d'Artières, à 5 kilomètres au nord des mines de bitume de Pont-du-Château, près de la rive gauche de l'Allier, sensiblement dans l'*axe du synclinal* de la Limagne.

On commença le forage le 4 septembre 1919, avec un diamètre de 400 millimètres, et il fut presque entièrement continué au trépan. Je n'ai donc eu en ma possession, sauf en quelques cas spéciaux, que des débris de sédiments et pas de carottes.

Les couches successivement traversées furent les suivantes :

Quaternaire supérieur. — De 0 mètre à 7 m. 50, graviers alluviaux, avec galets de quartz, granite, gneiss et roches volcaniques variées (trachyte, andésite, phonolite, basalte [roches de la Limagne et des Monts Dore]) ;

De 7 m. 50 à 14 mètres, sables plus fins, avec mêmes roches, mais avec petits galets calcaires.

Cet ensemble (de 0 mètre à 14 mètres) correspond à la *basse*

Hosted by Google

terrasse de l'Allier, dans laquelle on a trouvé, près de là, des ossements de Mammouth et de Renne.

Oligocène. — De 14 à 24 mètres, argiles sableuses, avec quelques lits marneux et argileux intercalés ;

De 24 à 37 mètres, marnes micacées et argiles vertes ;

De 37 à 81 mètres, marnes parfois micacées, gris bleu ou verdâtres, avec niveaux à *Cypris* abondants et à 39 mètres, à *Nystia* cf. *Duchastelli* et quelques débris de végétaux ;

De 81 à 160 mètres, marnes et calcaires marneux plus ou moins micacés, avec encore des *Cypris ;*

A 130 mètres, calcaires bitumineux ;

Entre 160 et 170 mètres, marnes grises sableuses ; venues de gaz et d'un peu de bitume ;

De 170 à 290 mètres, marnes parfois quartzeuses ou micacées, alternant avec des calcaires marneux à *Cypris* et débris de végétaux ; quelques lits argilo-sableux ;

De 290 à 315 mètres, grès, argiles et marnes sableuses micacées ;

Entre 313 et 315 mètres, forte odeur bitumineuse, montée de nombreuses gouttelettes de bitume. Venues d'eau salée renfermant, d'après M. Fric, 2 gr. 6 de NaCl par litre. On tire quelques carottes ;

De 319 à 320 m. 50, marnes, grès, grès arkosiques horizontaux, intéressés par deux failles secondaires obliques, avec miroir. Un peu de bitume très fluide. Violentes venues de gaz carbonique qui font jaillir plusieurs fois l'eau du trou de sonde de 50 mètres de profondeur à 1 mètre au-dessus du sol ;

De 320 m. 50 à 330 mètres, grès arkosiques argileux à gros grains de quartz, avec quelques lits argileux ;

De 330 à 415 mètres, grès arkosiques parfois très durs alternant avec des marnes.

Il se produisit à ce niveau un fort dégagement de gaz carbonique et projection de bitume.

Le forage, qu'on avait tubé jusqu'à 395 mètres, ne devait pas aller au delà de 415 mètres.

Le 19 novembre, a lieu, par les tiges, un premier jaillissement d'*eau minérale chaude,* qui dura d'abord quarante minutes, puis cinq heures et s'éleva à 17 mètres au-dessus du sol. Le tubage est déformé sur 4 mètres (de 389 à 393 mètres).

Du 15 au 25 octobre : série de nouveaux jaillissements intermittents, d'une durée variable, avec des arrêts différents, à des hauteurs atteignant 15 mètres.

L'eau rejetée est de l'eau minérale fortement émulsionnée par l'acide carbonique.

Elle sort alors à plein trou avec un débit de 13 lit. 50 par seconde, un fort dégagement de CO^2 et un rejet de bitume, de sables et d'argiles qui s'entassent autour du trou de sonde comme autour d'un cratère volcanique.

L'eau chargée de bicarbonates variés, après dégagement de CO^2, dépose des *incrustations* constituées principalement par des carbonates de fer, de calcium et de magnésium, qui recouvrent la tour et tous les arbres avoisinants d'un enduit blanchâtre. Le paysage environnant prend un aspect hivernal.

Du 25 septembre au 7 octobre, accalmie apparente.

Le 7, jaillissement après un arrêt de trois jours et quatre heures.

Alors a lieu une troisième série de jaillissements qui deviennent

Hosted by Google

de véritables *éruptions d'eau minérale* et transforment le sondage en un GEYSER.

Le jet remplit le trou, et le débit de l'eau, qui avait une température de 29°, est de 45 litres-seconde.

L'eau submerge la tour, passe par toutes les fissures et retombe en cascades, en rejetant du sable argileux et des boules de bitume assez fluide.

L'avant-dernier tube catastrophé a pu être remonté durant un arrêt du geyser. Il est aplati sur les trois quarts de sa longueur par la pression du gaz et de l'eau. Le dernier tube tombe au fond du trou.

L'intermittence est variable. Le 1er décembre, la durée de l'éruption avait été de six jours quatorze heures et l'arrêt de six heures, pendant lequel l'eau était descendue à 100 mètres du jour.

Le 21 décembre, à minuit trente, alors que l'on remontait un taraud, se produisit une violente explosion qui réveilla tous les habitants des Martres-d'Artières. Le geyser venait d'entrer de nouveau en activité et de projeter, hors du trou, 180 mètres de tiges qui traversèrent le toit de la tour et tombèrent dans le ruisseau voisin en entraînant le taraud avec elles.

Le poids de ce projectile d'un nouveau genre atteignait 2.500 kilogrammes et mesurait 180 mètres de long. C'est, je crois, un record de projection de geyser. Il n'y eut, heureusement, aucun accident humain. La durée du jaillissement fut de huit heures ; les éruptions eurent donc le *rythme geysérien*.

L'activité se maintint constante sous la forme d'un beau panache blanc écumeux qui projetait continuellement du sable et du bitume, dans lesquels s'enlisaient les visiteurs qui s'approchaient trop près pour observer le phénomène.

Depuis ces jours glorieux, le geyser a régularisé peu à peu son activité. On y a contribué en le coiffant d'une réduction. L'eau descend parfois à 100 mètres du jour et elle est surmontée d'un bouchon de bitume, qui obstrue le tubage et qui est projeté en fragments lors d'un nouveau jaillissement.

Il est monté ainsi par jour plusieurs centaines de kilogrammes de bitume, que la Compagnie des Bitumes de Pont-du-Château a essayé d'exploiter.

Ce bitume, d'après l'analyse de M. Fric, serait sulfureux (10 % de soufre), comme certains bitumes de l'Ohio et du Texas.

Puis l'eau rejetée s'est refroidie peu à peu et sa température est descendue de 30° à 12°. Le geyser fougueux s'est transformé en une *source continue jaillissante* (de 8 à 12 mètres de haut), relativement calme.

Le dégagement d'acide carbonique est toujours abondant ; aussi la Société : la Carbonique d'Aigueperse, qui liquéfie dans cette localité une source naturelle d'acide carbonique (*), s'est-elle empressée d'acquérir ce nouveau gisement, d'où elle espère tirer, pense-t-elle, plusieurs centaines de tubes par jour.

La brusque venue, à 415 mètres de profondeur, d'une nappe puissante d'eau minérale jaillissante, fortement chargée d'acide carbo-

(*) Ph. GLANGEAUD, *La liquéfaction de l'acide carbonique en Auvergne* (*C. R. Ac. Sc.*, 23 juillet 1906).

Hosted by Google

nique et qu'il était difficile de maîtriser, obligea l'Administration des Mines, après trois mois d'attente, d'abandonner le sondage, dont je viens de résumer brièvement l'histoire mouvementée.

Comment est né le geyser. — Les causes de son fonctionnement et de sa décadence. — Ce qu'il faut retenir des jaillissements du geyser des Martres, c'est la *puissance* et la *durée des jaillissements*, c'est aussi l'*abondance de l'acide carbonique* émis, qui produisait une véritable émulsion avec l'eau minérale. Le geyser des Martres a rejeté, en trente et un jours, de façon continue, environ 220.000 mètres cubes d'eau minérale, c'est-à-dire une quantité égale à celle que fournissent, en un an, toutes les sources minérales du bassin de Vichy. La totalité des substances dissoutes dans cette eau, dont une partie se précipitait dans les ruisseaux sous forme de carbonate de chaux et de fer (travertin), fut de près de 1.800 tonnes et le volume des substances solides rejetées (sables et argiles) dépassa 2.000 mètres cubes. Le bitume compte, à lui seul, pour quelques centaines de kilogrammes par jour.

Il ne semble pas douteux que la nappe minérale ne se reconstituait vers 400 mètres, durant les périodes de repos, et que l'acide carbonique, provenant peut-être de failles (si nombreuses en Limagne) en relation avec cette nappe, ne s'accumulait sous une pression de plus de 40 atmosphères. Quand cette accumulation était suffisante, la colonne d'eau était soulevée et le jaillissement reprenait, pour diminuer progressivement après une descente de l'eau de 150 à 300 mètres, en moyenne. L'eau avait une température trop faible (30°) pour intervenir comme moteur du geyser. C'est donc *uniquement l'acide carbonique* qui était l'*agent provocateur* et le *moteur de l'éruption.*

Le geyser des Martres n'est pas le seul geyser français, mais il est de beaucoup le plus puissant. Il en existe un à Vesse, près Vichy (jaillissement trois fois par jour, 6 à 8 mètres de haut ; eau bicarbonatée sodique) ; un autre à Vals (Ardèche) [geyser dans le granite, jaillissement toutes les trois heures, hauteur 15 mètres ; durée dix minutes ; température de l'eau minérale, 16°]. Signalons aussi le geyser éphémère de Montrond (Loire) qui, en 1881, prit naissance dans un sondage de 450 mètres de profondeur.

Au contraire des geysers du Massif Central, qui sont rares et qui ont été provoqués par des sondages, ceux d'Islande, qui sont très nombreux et dont certains ont des jaillissements atteignant 60 mètres, sont des phénomènes naturels produits par un moteur différent. C'est la vapeur d'eau sous pression qui produit leur jaillissement et non l'acide carbonique. Les eaux rejetées sont à la température d'ébullition et chargées de silice, qui se dépose autour de l'orifice en même temps qu'il se dégage de l'acide sulfhydrique et de l'acide sulfureux. Les phénomènes geysériens d'Islande et de France, semblables en apparence, sont donc très différents en réalité. Quant aux geysers du Yellowstone Park, aux Etats-Unis, ils constituent un intermédiaire entre ces types extrêmes, car il en est chez lesquels l'action de l'acide carbonique s'ajoute à celle de la vapeur d'eau et qui déposent des incrustations calcaires.

Analyse de l'eau minérale du geyser. — L'eau du geyser est chlorobicarbonatée sodique ; c'est une des plus minéralisées du Massif Central (comme certaines eaux de Vals), à odeur fortement bitumineuse, se troublant à l'air par précipitation des carbonates.

Hosted by Google

Voici les résultats des analyses des gaz et de l'eau minérale du dernier jaillissement :

Composition centésimale du gaz brut du geyser
par MM. MOUREU et LEPAPE

	P. 100
Anhydride carbonique	98,80
Oxygène	0,02
Azote	1,15 ?
Gaz combustible	0,12 ?
Gaz rares :	
Argon + traces de Kr et Xe (0,016 35)	0,017
Hélium + traces de néon (0,000 65)	

Analyse chimique de l'eau minérale du geyser
par M. FRIC

	Par litre
Anhydride carbonique libre	0 gr. 719 (*)
Bicarbonate de sodium	6 gr. 403
— de calcium	1 gr. 268
— de magnésium	1 gr. 164
Sulfate de calcium	0 gr. 027
Chlorure de potassium	0 gr. 657
— de sodium	2 gr. 105
Ammoniaque	0 gr. 0037
Brome, lithium	traces
Silice	0 gr. 128
Carbonate ferreux	0 gr. 066
Total (non compris CO^2 libre)	11 gr. 821

Dépôts de l'eau minérale du geyser. — Les dépôts de carbonates de calcium, de fer et de magnésium formés par l'eau jaillissante ont constitué, dans la colonne de tubes, un revêtement d'un centimètre d'épaisseur en deux mois. Si l'activité s'était maintenue, le tubage eût été peu à peu obstrué, comme le sont les conduites de beaucoup de sources thermales de la Limagne (Saint-Nectaire, Saint-Myon, Fontaine pétrifiante, etc.).

Age des dépôts traversés par le sondage. — Ces dépôts sont surtout argilo-sableux à la partie supérieure, avec des intercalations de marnes et d'argiles, gréseux, arkosiques et argileux à la partie inférieure. Ils ne renferment aucun fossile caractéristique, aussi je les range provisoirement dans le Stampien moyen, à cause des Nysties rencontrées, car ils sont très différents des dépôts du Puy de Mur, de ceux plus voisins encore de Pont-du-Château, surtout calcaires et pétris de fossiles (*Helix Ramondi*). Au nord, vers Joze et Maringues, Saint-André, ce sont les marnes et les calcaires marneux à *Nystia plicata, Nystia Duchastelli,* qui affleurent généralement.

Il paraît donc y avoir une faille ou plusieurs failles séparant Pont-du-Château des Martres-d'Artières et ce serait vraisemblable-

(*) Il ne faut attribuer à ce chiffre que la valeur d'une indication, car la violence du jaillissement ne permettait pas un prélèvement correct à ce point de vue.

Hosted by Google

ment l'une de ces fractures qui aurait directement ou indirectement donné naissance au geyser par la formation de *nappe* d'eau minérale interstratifiée, comme dans le bassin de Vichy.

Les deux niveaux de bitume. — Aucune trace de pétrole n'a été observée dans les 415 mètres de couches traversées, mais il existe un niveau bitumineux à 320-325 mètres et un autre à 395 et 410 mètres, niveaux qui apparaissent interstratifiés dans des grès ou des argiles sableuses et dont l'importance est inconnue.

Les paquets et les boules de bitume projetés par le geyser provenaient du démantèlement de ces niveaux. Ce sont eux qui donnaient à l'eau minérale jaillissante l'odeur bitumineuse prononcée qu'elle possède encore. Ces nappes sont-elles en relation avec les gisements bitumineux de Pont-du-Château situés à 5 kilomètres ? Il est difficile de l'affirmer pour les raisons précitées.

Degré géothermique. — M. Fric et moi avions commencé une série de mesures destinées à déterminer le degré géothermique du sous-sol et ses variations à différentes profondeurs ; malheureusement, en raison de l'accident, nous n'avons pu effectuer que quelques mesures à la profondeur de 330 mètres, à l'aide d'un tube d'acier fermé par un écrou dans lequel étaient placés trois thermomètres à maxima à bulle d'air.

A 330 mètres, la température relevée au fond du puits après quatre heures de séjour fut de 31°,5. La température du sol à 10-15 mètres de profondeur et des puits à cette profondeur était de 11°.

Le degré géothermique à 330 mètres était donc de *16 mètres en chiffres ronds.* Il est plus élevé que le chiffre observé à 1.160 mètres, à Macholles, par Michel Lévy, qui avait trouvé à cette profondeur 13 m. 5.

II. — SONDAGE DE CROUELLE

Sa situation. — Le sondage de Crouelle fut d'abord placé par M. de Launay et moi-même, au S.-E. du Puy de la Poix, bien connu des géologues. Des circonstances particulières m'obligèrent à le déplacer et à le fixer au S.-O. entre ce puy et le Puy de Crouelle, représntant deux *volcans oligocènes,* qui comptent parmi les plus vieux du Massif Central.

Le Puy de Crouelle, jadis enseveli sous des sédiments oligocènes, puis exhumé par l'érosion, a conservé une si belle fraîcheur de formes qu'on l'avait cru, jusqu'ici, d'âge quaternaire. Il profile son vieux cratère à 80 mètres au-dessus de la plaine, au sommet duquel émerge du bitume, ce qui indique (et le fait est important) une pression interne gazeuse assez considérable.

Le Puy de la Poix, qui mesurait, il y a encore un siècle, une vingtaine de mètres de haut, n'est plus représenté aujourd'hui que par une racine de volcan (neck), modeste butte pépéritique de quelques mètres, à la base de laquelle coule également du bitume, de l'eau salée et de l'acide sulfhydrique.

J'ajouterai qu'à plusieurs reprises des sondages à faible profondeur (47 mètres) ont été effectués au Puy de la Poix pour rechercher du pétrole. Ils n'ont pas donné de résultats.

Le bitume et l'eau salée émergent également au Puy de la Sault,

Hosted by Google

un peu au N. du Puy de la Poix, et en maints endroits de la colline de Bane et du Puy d'Anzelles, etc.

J'ajouterai que le lieu du sondage est à 3 kil. 500 à l'E. de Clermont et à 7 kilomètres de la *limite actuelle* occidentale de la Limagne (faille bordière de Royat).

COUPE GEOLOGIQUE DU SONDAGE

Le forage, commencé le 29 mars 1920, fut arrêté le 15 décembre 1922, après des accidents multiples qui en augmentèrent considérablement la durée. Il fut effectué d'abord presque exclusivement au trépan jusqu'à 250 mètres, puis à la grenaille ou au diamant, ce qui a permis d'avoir une notion précise du sous-sol en ce point.

En voici la *coupe géologique :*

QUATERNAIRE. — Après avoir traversé sur 3 mètres cette *terre noire,* si fertile, de la Limagne, qui, à beaucoup d'égards, est un véritable *tchernozium,* la sonde coupa une *nappe d'alluvions sableuses* (2 m. 50) avec cendres volcaniques de la Chaîne des Puys et galets granitiques et volcaniques, nappe correspondant à un ancien lit de l'Allier (situé sur l'emplacement du lac de Sarlève) et à la basse terrasse de cette rivière, dans laquelle Pommerol a recueilli des ossements de Mammouth (*Elephas primigenius*), de Renne (*Cervus tarandus*), de *Rhinoceros tichorhinus* et des silex moustériens, etc., c'est-à-dire une faune correspondant au quaternaire supérieur.

STAMPIEN. — Les couches stampiennes suivantes furent ensuite rencontrées :

De 5 m. 50 à 8 m. 40, marnes verdâtres à *Cypris ;*

De 8 m. 40 à 12 m. 20, argiles sableuses ;

De 12 m. 20 à 400 mètres, on observe une succession d'argiles, de marnes grises, vertes, noirâtres, compactes et schisteuses, parfois bitumineuses dont beaucoup de niveaux étaient fortement micacés, alternant avec des bancs assez épais de calcaires et de calcaires marneux, le tout entremêlé de lits multiples feuilletés à *Cypris faba* et à nombreux débris de végétaux indéterminables.

Il faut noter, à 130 mètres, un niveau à *Nystia Duchastelli.* A 160 mètres, les sédments ont pour la première fois une odeur de pétrole, et il se produit un dégagement de gaz carburés et d'H^2S qui furent plus abondants à 275 mètres, niveau où apparurent les premières gouttes d'huile dont l'émission continua irrégulièrement jusqu'à 400 mètres.

Les sédiments ont offert, en général, jusqu'au fond du sondage, une odeur de pétrole et d'H^2S, parfois très forte et pénible. Cette odeur se faisait sentir à plus de 100 mètres de l'orifice. Ils sont donc, dans l'ensemble, imprégnés fortement d'hydrocarbures, ainsi que le montre l'examen microscopique, et présentent une série de petits niveaux huileux.

Variations de pendage des assises. — Mouvements oligocènes. — Les couches sont régulières et n'ont, jusqu'à 500 mètres, qu'un pendage de quelques degrés, mais sont intéressées par de petites failles secondaires, obliques ou verticales, quelquefois imprégnées d'huile.

Hosted by Google

Le pendage augmente à partir de 500 mètres et, à 800 mètres, il atteint 25°, ce qui prouve l'existence de mouvements du fond de la cuvette synclinale et un relèvement des bords de cette cuvette durant la sédimentation. C'est en partie ces mouvements de descente et ces relèvements qui amenèrent les changements si fréquents dans la sédi-

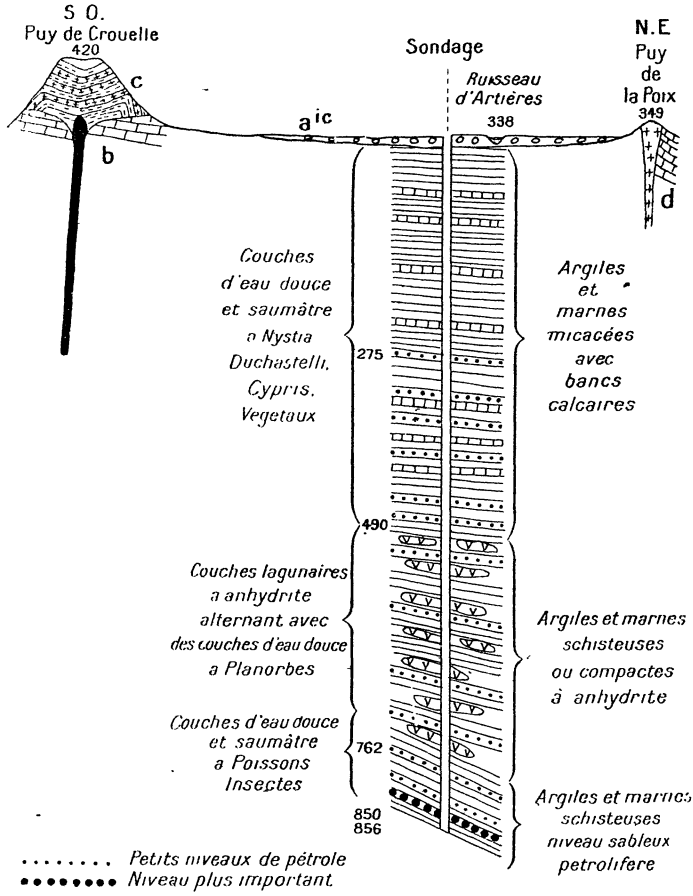

FIG. 2. — *Coupe N.-E.-SW, du Puy de la Poix au Puy de Crouelle* (1.200 *mètres*). Echelle *au millième*). — a^{1c}, terre noire de la Limagne et alluvions à Mammouth (quaternaire supérieur) ; *b*, calcaires et calcaires marneux à *Helix* sp., *Lymnea* sp. ; *d*, calcaires à *Planorbis cornu, Lymnea ore longo, Helix cf. Ramondi ; c*, tufs volcaniques (pipérites) stratifiés. Le bitume s'élève par la cheminée volcanique jusqu'au sommet du cratère du Puy de Crouelle.

mentation particulièrement rapide, puisque l'oligocène incomplet ne mesure pas moins de 1.500 mètres au droit de Crouelle et que les dépôts s'effectuèrent généralement sous une *faible épaisseur d'eau.*

Il faut noter encore, à plusieurs niveaux, l'existence de *brèches* calcaires ou marneuses, dont je parle ailleurs, qui confirment les données précédentes.

Sous l'influence de ces mouvements oligocènes principalement

Hosted by Google

verticaux, prirent naissance les premières fractures, qui amenèrent le déclanchement du phénomène volcanique qui devait durer en Limagne de l'oligocène au quaternaire.

Couches à anhydrite alternant avec des niveaux d'eau douce. — De 400 à 490 mètres, on a surtout des calcaires compacts et des calcaires marneux avec quelques niveaux huileux et de petites failles obliques et verticales.

A partir de 490 mètres, a lieu un *changement important dans la sédimentation,* car on observe pour la première fois, en Limagne, l'apparition d'abord de cristaux isolés d'*anhydrite* au milieu de marnes de calcaires marneux ou de calcaires, puis de petits lits ondulés, ou de lentilles irrégulières de même substance grenue, d'épaisseur variable de 1 centimètre à 15 centimètres, atteignant rarement 25 centimètres.

Le dépôt d'anhydrite se poursuit irrégulièrement, mais d'une façon continue, jusqu'à 756 mètres, c'est-à-dire sur une hauteur de 266 mètres.

L'épaisseur totale de l'*anhydrite est d'environ 40 mètres.* J'ai observé quelques rares lits gypseux. L'anhydrite est associée fréquemment à des *noyaux calcédonieux* (se résolvant en *quartzine et calcédonite*) et en plusieurs points à des îlots de *soufre* jaune ou brunâtre, qui résulte ou de la réduction de l'anhydrite ou de l'anhydrite sulfhydrique, comme dans les gisements de soufre de Sicile.

L'ensemble des dépôts jusqu'à 756 mètres n'est pas uniquement lagunaire ou saumâtre, car j'ai noté à *plusieurs niveaux des intercalations de couches d'eau douce* à *Cypris,* Insectes d'eau douce et Planorbes.

C'étaient là d'*excellentes conditions* pour la formation du pétrole.

De 575 à 582 mètres, marnes et argiles schisteuses et bitumineuses avec ailes de Libellules, un grand nombre de Nèpes et spicules calcifiés de Spongilles (*dépôt d'eau douce*) ;

De 582 à 596 mètres, calcaires et calcaires sublithographiques, alternant avec des lits schisteux parfois papyracés, pétris d'innombrables *Cypris* et de cyrènes (?)

Premier niveau huileux. — A 582 mètres et à 587 mètres, petits niveaux huileux dans des marnes.

De 596 à 597 m. 50, il faut signaler le premier niveau huileux intéressant gîté dans des marnes et des calcaires qui, à la remontée des carottes, baignaient dans le liquide. On recueillit d'abord quelques litres dans la première journée avec la cloche, puis 25 et jusqu'à 50 litres par jour. L'huile était fortement émulsionnée par des gaz carburés et l'H^2S abondants et l'eau était salée.

On remonta ainsi, en vingt jours, une tonne environ d'huile lourde, à odeur sulfureuse, qui fut analysée par M. Fric. Sa densité est de 0,965 et sa teneur en soufre de 9,3 %.

A 270°, elle donna 16,5 % de produits volatils qui seront étudiés ailleurs.

La densité est en réalité moins élevée, car il y eut départ de produits volatils, du sondage au laboratoire, en raison d'insuffisantes précautions de prélèvements.

De 597 m. 50 à 614 mètres, marnes et calcaires marneux avec des lentilles irrégulières ondulées d'anhydrite. Par places, couches de 12 millimètres pétries de *Cypris,* quelques lits sont lignitifères ;

Hosted by Google

De 614 à 620 mètres, niveau d'eau douce, marnes compactes, schisteuses, avec débris de végétaux, Nèpes et *Planorbis rotundatus ;*

De 620 à 702 mètres, calcaires marneux à biotite, alternant avec des marnes et des argiles schisteuses, nombreuses lentilles d'anhydrite, avec noyaux calcédonieux. Beaucoup de débris de plantes. Plusieurs petits niveaux huileux gîtés dans des calcaires ;

De 703 à 747 m. 50, calcaires avec argiles micacées et marnes de plus en plus *schistoïdes* dominantes ; beaucoup moins d'anhydrite.

Bitume. — Il est sorti 200 kilogrammes de bitume très fluide pendant deux jours entre les deux derniers tubages.

Ce bitume provient d'un niveau compris entre 400 et 525 mètres, niveau qui avait à peu près échappé à l'observation. Il est monté par capillarité, par les gaz et aussi sous l'influence des mouvements des colonnes du tubage pendant le forage. C'est le seul niveau de bitume observé dans le sondage.

Le 28 mars 1921, une vidange trop rapide amène un écrasement du tubage à 480 mètres. Après six mois d'essais infructueux pour réparer l'accident, on décida d'établir une déviation à partir de 466 mètres, et le forage recommença le 16 septembre jusqu'à 747 m. 50.

Couches à poissons, sans anhydrite. — A partir de 747 m. 50, on observe un autre faciès des sédiments qui deviennent plus argileux, ou marneux et plus schistoïdes avec intercalation de lits bitumineux. L'anhydrite n'existe plus, sauf entre 838 et 842 mètres. Mais les sédiments renferment toujours des myriades de *Cypris* d'assez nombreux squelettes de Poissons que M. Leriche a bien voulu étudier et dont certains sont des *Lebias.*

A 778 mètres, marnes avec Eosphéromidé *lagunaire.*

A 802 mètres, je signalerai une *brèche de calcaire* marneux constituée par des sphœroïdes de cette roche, dont les surfaces courbes sont terminées par des miroirs de frottement donnant l'apparence d'une roche ayant subi un certain écrasement.

Une vidange du sondage fut effectuée pour l'épuisement des petits niveaux compris entre 466 et 808 mètres ; elle donna 1.200 litres d'huile avec un débit variable. Elle fournit un jour exceptionnellement 300 litres en dix heures.

La *température* de l'eau remontée était de 42°.

Reprise du forage à 808 m. 40 jusqu'à 815 mètres, sédiments comme il vient d'être indiqué.

A 825 mètres, argiles et marnes schisteuses bitumineuses, avec Nèpes, Eponges d'eau douce et débris végétaux.

Entre 838 et 842 mètres, marnes avec quelques cristaux d'anhydrite, qui disparaissent ensuite définitivement.

De 842 à 849 mètres, marnes et calcaires marneux avec deux petits niveaux d'huile.

De 849 à 849 m. 50 — 0 m. 50 calcaire *très fortement* imprégné d'huile.

Puis, 0 m. 50 d'argiles schisteuses à végétaux et poissons.

Premier niveau sableux pétrolifère. — On rencontre enfin un *premier niveau sableux* (de 850 m. 50 à 850 m. 90) constitué par des *sables quartzeux,* un peu calcaires, de taille moyenne, peu roulés, *complètement imprégnés* d'une huile de couleur jaune brun, à odeur agréable, peu sulfureuse.

Hosted by Google

De 850 m. 90 à 856 m. 30, argiles, marnes et calcaires marneux, micacés. Poissons, Eponges d'eau douce, végétaux, un niveau huileux, gaz.

Le sondage fut arrêté à 856 m. 30, on tuba jusqu'à 827 m. 60, on mit un bouchon de 16 mètres d'argiles et de sables sur le fond du trou (de 840 à 856 m. 30), bouchon qui *isolait* les niveaux inférieurs huileux, surtout sableux.

La vidange du trou était en bonne voie lorsqu'un accident fâcheux, dû probablement à une poussée de terrain, vint écraser le tubage à partir de 787 mètres. Malgré cet état de choses des plus défavorables, le niveau de l'eau étant maintenu à 785 mètres, dans le trou, on recueillit environ 700 litres d'huile en quelques jours, huile qui filtrait à travers le tubage écrasé et provenait *uniquement* des petits niveaux compris entre 827 et 840 mètres (partie non tubée).

La valeur pétrolifère du niveau 840-856 mètres. — L'accident ne put se réparer et l'on ignorerait la valeur du *seul niveau huileux sableux* du sondage si l'on n'avait pu faire d'observations sur les carottes.

Un essai d'extraction a montré que le sable renfermait plus de 22 % d'huile sur 0 m. 40 de haut.

En n'admettant que 0 m. 10 de hauteur pour les autres petits niveaux compris entre 840 et 856 mètres, on peut déduire que la valeur réelle du gisement pétrolifère précité correspond à un hectare de superficie. Elle est égale à :

$$10.000\ m^2 \times 0{,}50 \times 0{,}22 = 1.100 \text{ tonnes de pétrole}$$

que l'on ne put extraire à cause de l'accident dont il a été parlé plus haut.

Salure des sédiments. — Le sondage a rencontré quelques nappes d'eau salée peu importantes. Mais un fait nouveau que je tiens à mettre en lumière, c'est que tous les sédiments actuels sont salés, depuis presque à la surface du sol jusqu'à la base du sondage.

J'ai fait rechercher la teneur en chlorure des carottes ; les chlorures étant comptés en NaCl.

M. Fric a observé les teneurs suivantes par kilogramme :

A 2 mètres. . . .	0		A 524 mètres. . . .	4 gr. 56	
151 —	18 gr. 77		555 —	4 gr. 56	
290 —	24 gr. 2		570 —	10 gr. 2	
310 —	20 gr. 7		621 —	13 gr. 10	
386 —	22 gr. 8		629 —	1 gr. 4	dans l'anhydrite
439 —	17 gr. 7		629 —	2 gr. 99	dans l'argile adjacente
456 —	18 gr. 7				

Ces teneurs sont donc de deux à deux fois et demie plus considérables pour 1 décimètre cube de sédiments. Elles peuvent donc atteindre près de 70 grammes par décimètre cube. Il y a lieu de remarquer que les teneurs les moins élevées se montrent dans les couches à anhydrite.

Les niveaux d'eau douce sont plus salés que ces dernières. On doit en conclure qu'il y a une *migration de NaCl* sous forme d'eau salée sur toute la hauteur du synclinal, et que la répartition s'est

Hosted by Google

faite irrégulièrement suivant la constitution des sédiments, de même que la pétrolisation.

L'iode, le brome n'existent qu'à l'état de traces. On peut rapprocher de ces faits l'analyse suivante de l'eau salée du Puy de la Poix (situé à environ 500 mètres du sondage), donnée jadis par Lecoq :

Anhydride carbonique.	1 gr. 5140
— sulfhydrique.	0 gr. 0166
Azote et oxygène.	0 gr. 0420
Bicarbonate de sodium.	traces
— de magnésium.	0 gr. 235
— de fer.	0 gr. 18
— de calcium.	2 gr. 890
Sulfate de sodium.	7 gr. 948
Chlorure de sodium.	70 gr. 917
— de potassium.	traces
— de magnésium.	0 gr. 571
Sulfure de sodium.	0 gr. 386
Soufre et silice.	traces
Bitume et matières organiques.	0 gr. 152
Perte.	0 gr. 259
Total des sels par litre d'eau. . . .	83 gr. 540

GAZ DÉGAGÉS

Les gaz dégagés à Crouelle sont des carbures et des hydrocarbures d'hydrogène, mélangés à l'acide sulfhydrique, tous inflammables.

Aucune analyse précise n'a pu être faite, mais l'H^2S était suffisamment décelé par son odeur, qui se faisait sentir parfois à plus de 200 mètres du trou de sonde. Parmi les carbures, le *méthane* doit certainement compter pour une large part, comme au Puy de la Poix, où M. Fric a signalé sa présence et où il compte pour 6 % environ à l'émergence du bitume et 18 % dans les gaz ayant traversé l'eau d'un trou de sonde de 70 mètres de profondeur. Je n'ai pas observé de dégagement de gaz carbonique à Crouelle, tandis qu'il en existe au Puy de la Poix : mais, en ce point, on se trouve sur une fracture volcanique, et ces fractures sont généralement soulignées par des émissions de CO^2.

Quoi qu'il en soit, les dégagements gazeux de Crouelle ont été presque constants, à partir de 275 mètres, abondants et parfois tumultueux et en rapport avec les venues de pétrole dans lequel ils étaient généralement inclus.

Les schistes bitumineux ont fourni des dégagements analogues.

Les sédiments marneux, parfois argileux ou calcaires sont aussi imprégnés d'hydrocarbures. Comme ils renferment également de la pyrite en abondance, pyrite en cristaux isolés, en chapelets ou en plaques, soulignant la schistosité et des quantités sensibles de sulfate de calcium, il y a vraisemblablement réduction de ce dernier et formation abondante de H^2S.

La fréquence de l'H^2S, en Limagne, est également à rapprocher de celle des gisements de pétrole du Mexique, où ce gaz provoque souvent parmi les ouvriers des cas d'asphyxie.

Hosted by Google

Les couches sableuses de l'Oligocène et les gisements de pétrole. — En me basant sur les données géologiques obtenues en Limagne et sur les observations faites au sondage de Macholles, j'estime que le niveau sableux de 856 mètres n'est, *très vraisemblablement,* que l'amorce d'un facies sableux, gréseux ou arkosique qui fournira des roches-réservoirs et se poursuivra plus profondément jusqu'à 1.100-1.200 mètres. On rencontrera ce faciès plus ou moins associé à des argiles ou des marnes, facies qui a dû permettre la formation de niveaux pétrolifères plus importants que celui de 850 mètres.

Ce n'est qu'à partir de 900 mètres, m'écrit M. Charlon, que le terrain de Macholles a été riche en pétrole, mais on n'a pu exploiter aucun niveau, en raison du trop faible diamètre du tubage et des accidents multiples survenus à cette profondeur. Ce facies plus détritique coïnciderait avec le début du remplissage de la fosse géosynclinale qui aurait débuté au Sannoisien. Le remblaiement de la fosse précitée, dont le fond s'enfonçait rapidement, était presque achevé à la fin du Stampien.

Il y a là, à tous points de vue, une grande analogie avec ce qui a été constaté dans la fosse rhénane, de même âge, comprise également entre deux voussoirs archéogranitiques surélevés, les Vosges et la Forêt Noire, qui font le pendant du soubassement des Puys et des Monts du Forez. La communication avec le bassin de Paris a pu ne pas exister au Sannoisien ou être précaire, tandis qu'elle s'est faite dans de meilleures conditions durant le Stampien. Il est possible qu'au début de l'Oligocène, un fjord marin ait occupé grossièrement l'emplacement de la vallée de l'Allier et ait amené la formation des dépôts du Lembron et du bassin d'Issoire, ainsi qu'il résulte des études de Munier-Chalmas, Michel Lévy et de M. Giraud.

Quoi qu'il en soit, les dépôts rencontrés par le sondage de Crouelle, que je classe provisoirement dans le Sannoisien supérieur et le Stampien inférieur et moyen, comprennent une série *alternante* de couches d'eaux douces, d'eaux saumâtres et lagunaires (couches à anhydrite).

Les conditions de sédimentation, l'extrême abondance de certains éléments végétaux et animaux (*Cypris,* débris de plantes) furent donc *favorables* à la *formation du pétrole,* soit dans les milieux d'eau douce ou dans les milieux halogènes, ou à leur limite.

Il paraît bien, d'après les données stratigraphiques paléontologiques et palœophytiques, que ces dépôts se sont effectués sous une faible profondeur d'eau. Pour M. Laurent, la plupart des débris de plantes appartiennent principalement aux Monocotylédons et montrent qu'on a à faire à des fonds de marécage.

Les roches mères et la migration du pétrole. — J'ai commencé l'étude des roches mères qui sont constituées généralement par des argiles et des marnes schisteuses quelquefois micacées ou un peu quartzeuses, souvent bitumineuses. Elles seront envisagées à part.

Je noterai toutefois ici la fréquence des couches marneuses bitumineuses, très finement litées, de couleur brun chocolat, qui sont de véritables pyroschistes et donnent, en brûlant, une flamme éclairante.

Les matières premières qui ont produit cette bituminisation assez générale comprennent des Poissons, d'innombrables Ostracodes (*Cypris, Sphéromidés*), des Insectes, des Mollusques, des Eponges d'eau douce et probablement un plankton abondant, soit dans les lagunes, les lacs ou dans les estuaires débouchant dans ces derniers.

Hosted by Google

On doit y ajouter aussi l'élément végétal, très fréquent par ses débris, à certains niveaux.

L'abondance de *matière première,* d'origine animale ou végétale, qui devait former de véritables *sapropels* et les conditions de sédimentation constituèrent donc des facteurs essentiels pour la formation d'hydrocarbures imprégnant aujourd'hui un grand nombre de couches de Crouelle qui, répétons-le, présentent presque toutes, à partir de 265 mètres, l'odeur bien nette de pétrole.

Les multiples couches de marnes et de schistes bitumineux (pyroschistes) renfermant H^2S et les hydrocarbures constituant le pétrole (qui serait formé, *in situ,* dans ces roches), représentant vraiment des *roches mères oligocèniques ;* la *migration* du pétrole dans le synclinal, au droit de Crouelle, *serait donc limitée.*

J'ai constaté à maintes reprises, sur les carottes extraites, que ce *pétrole primaire,* libéré de la pression, qui le maintenait inclus dans des roches presque imperméables, exsudait sur le pourtour ou dans les cassures de ces dernières et l'on pouvait *voir* les bulles de gaz hydrocarburés activant cette sortie de l'huile.

Le pétrole a migré, de même que le NaCl, sous forme d'eau salée, avec ses éléments hydrocarburés, gaz carburés et H^2S sur presque toute la hauteur du synclinal, mais *partiellement,* par capillarité ou, en général, par des failles secondaires en imprégnant des couches relativement voisines. Comme les sédiments étaient surtout marneux ou argileux, c'est-à-dire au moins en partie imperméables, la migration a été, de ce fait, fortement gênée (je parle seulement pour Crouelle et Macholles) par cette constitution pétrographique des sédiments. Le pétrole n'a pu se gîter que dans quelques lits calcaires poreux ou un peu gréseux ; mais quand il a rencontré les roches-réservoirs, comme les sables du niveau 856 mètres, il s'y est accumulé.

Je répète qu'il doit vraisemblablement exister plusieurs autres niveaux sableux ou gréseux plus profonds à Crouelle. Ce n'est pas tout : si, à Crouelle, le facies dominant des dépôts supérieurs est argileux ou marneux, il en doit être autrement quand on se *rapproche* davantage des *bords du synclinal,* c'est-à-dire de l'ancien rivage, situé à plusieurs kilomètres à l'W, où l'on rencontrerait au moins des intercalations de sables, de grès ou d'arkoses, au milieu de l'ensemble *argilo-marneux* et par suite des niveaux pétrolifères, plus fréquents et moins profonds.

Variations de composition du pétrole en profondeur. — J'ai signalé plus haut que le pétrole du niveau de 596 mètres était un pétrole lourd, de densité 0,965 et sulfureux (9 %). M. Fric a observé également que les éléments volatils (16,5 %) étaient également sulfureux.

Mais j'ai fait remarquer que le pétrole du niveau de 850 mètres, de couleur jaune brun, était beaucoup plus fluide et possédait une odeur agréable.

Les circonstances n'ont pas permis une analyse détaillée et m'obligent seulement à ces données qui sont cependant importantes et rappellent celles qui ont été observées par M. Charlon, qui a bien voulu me dire qu'à partir de 800 mètres le pétrole rencontré à Macholles possédait les caractères des niveaux de 800-850 mètres de Crouelle.

Cette sulfuration du pétrole des couches supérieures paraît être en relation avec l'abondance de la pyrite, qui, dans le fond du syn-

Hosted by Google

clinal, où les couches sont en grande partie gréseuses ou sableuses, serait vraisemblablement en beaucoup plus petite proportion, d'où il résulterait des huiles à sulfuration faible ou moyenne. Il y a donc lieu d'espérer de trouver en profondeur un pétrole plus abondant et relativement normal.

Le pétrole recueilli à Crouelle n'est nullement « pâteux », comme certains géologues, qui ne l'ont pas vu, l'ont écrit, mais fluide. Dès qu'il arrivait dans le bassin de décantation, il s'étalait sous la forme d'une pellicule irisée, qui disparaissait ensuite très rapidement.

Le compartiment géologique : Puy de Crouelle, Puy de la Poix. — La paléontologie des couches du sondage de Crouelle ne fournit pas une précision suffisante pour délimiter les sous-étages de l'Oligocène, puisqu'on n'a que deux fossiles importants un peu caractéristiques : *Nystia Duchastelli,* dans les marnes et argiles supérieures, et *Planorbis rotundatus,* à partir du niveau de 620 mètres.

Cependant, par analogie avec les autres couches de la Limagne, je classe provisoirement les niveaux à *N. Duchastelli* dans le groupe des *marnes de la Limagne* riches en Nysties, qui correspondrait au Stampien moyen, et les couches à *Planorbis rotundatus* à la base du Stampien inférieur, peut-être à la partie supérieure du Sannoisien. C'est tout ce qu'on peut dire.

Les couches affleurant au voisinage du sondage sont celles des Puys de Crouelle et de la Poix. Le volcan de Crouelle (*fig.* 3) est

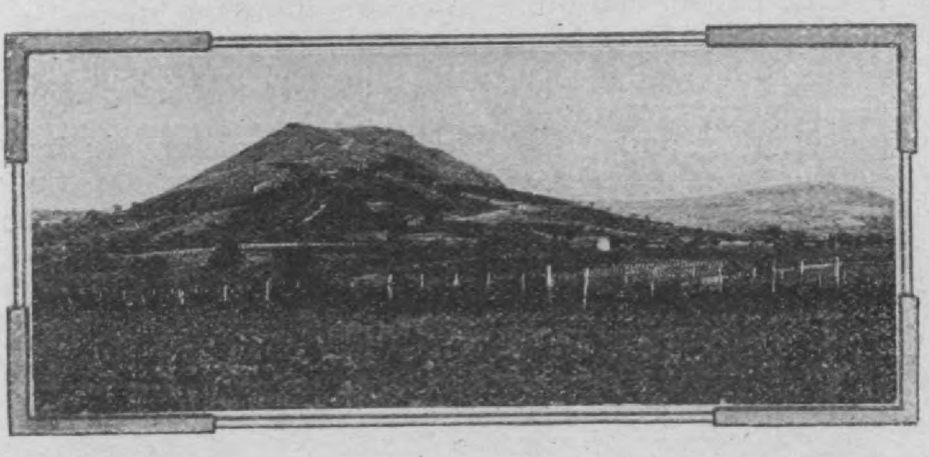

Fig. 3. — *Le Puy de Crouelle,* volcan fossile oligocène, de 80 mètres de hauteur, au sommet duquel affleure le bitume.

édifié sur des calcaires et calcaires marneux, dans lesquels je n'ai pas trouvé de fossiles caractéristiques (quelques *Helix*).

Mais les travaux de recherches entrepris sur le flanc Est du Puy de la Poix, par une compagnie spéciale, ont fourni un assez grand nombre de fossiles à 30 mètres de profondeur dans des calcaires et calcaires marneux pénétrés de filonnets de bitume, en relation avec le neck du vieux volcan.

Ces fossiles sont les suivants : *Planorbis cornu, Helix cf Ramondi, Lymnea ore longo, Lymnea sp,* dont l'ensemble caractérise la partie supérieure du Stampien moyen, ou la base du Stampien supérieur.

Il apparaît donc (v. coupe du sondage) qu'on a là un niveau supérieur à celui du niveau à *Nystia Duchastelli* du sondage, etc. ; niveau qui est descendu le long de la fracture volcanique sur laquelle

Hosted by Google

est édifié le Puy de la Poix, et par laquelle émerge le bitume qui se ramifie dans toutes les fissures secondaires.

Le territoire Puy de Crouelle, Puy de la Poix semble donc constituer un compartiment oligocène, moins effondré que celui qui est situé à l'Ouest de ce dernier Puy.

Les failles délimitant ce compartiment ayant sectionné les niveaux pétrolifères, probablement une partie de ceux du sondage, le pétrole monte en s'oxydant, sous la pression des gaz hydrocarburés, émerge avec ces derniers sous forme de bitume à la base du neck de la Poix, avec l'eau salée, l'acide sulfhydrique, etc., tandis qu'il s'élève 80 mètres plus haut sous les mêmes influences jusqu'à la partie supérieure du cratère de Crouelle.

Notons que la quantité de bitume qui s'écoule de ces puys (principalement l'été) est très faible.

Les failles et les volcans de la Limagne ont-ils pu faire disparaître les gisements de pétrole oligocène ? — Conclusions. — Sans affecter un optimisme absolu, il est utile de réagir contre la tendance de certains géologues (ne connaissant la Limagne que d'une façon livresque) prétendant que le pétrole a bien pu se former durant l'Oligocène, mais qu'il s'est échappé par les failles avec ses éléments volatils et qu'il ne reste plus que du bitume dans cette région.

Les volcans auraient joué également le même rôle que les failles au point de vue de l'évasion du pétrole. Cependant, que d'autres auteurs leur font jouer un rôle inverse puisqu'ils les considèrent comme des agents de mise en place des gisements de pétrole.

C'est pour cette raison qu'on observerait des venues bitumineuses dans certains necks comme aux Puys de la Poix, de la Sault, de Malintrat, de Lussat, de Cœur, et même à Crouelle. Que l'émission des laves par certaines fractures ait amené l'évacuation d'un peu de pétrole à l'extérieur, la chose est possible, mais cette action a dû être *faible* et *très limitée,* le nombre des affleurements de bitume n'atteignant guère plus d'une quarantaine sur 2.000 kilomètres carrés.

Une grande partie des gisements si riches du Mexique n'est-elle pas, d'ailleurs, en relation avec des volcans. Et ce pétrole n'est il pas sulfureux, lui aussi, comme celui de la Limagne.

Quant aux failles, elles sont moins nombreuses qu'à Pechelbronn, où elles ne paraissent pas avoir nui beaucoup à la richesse des gisements pétrolifères de cette région.

Les volcans et les failles de la Limagne auraient-ils, aux yeux de certains géologues, des vertus différentes de ceux des autres volcans et des autres failles du globe et seraient-ils spécialisés dans la destruction des gisements de pétrole ? Ce serait fort curieux !

Je suis heureux de me trouver d'accord, sur ces points, avec M. Bogdanovich, qui a étudié un grand nombre de régions pétrolifères d'Europe et d'Amérique et qui, en se basant, comme moi, sur des données géologiques, pense qu'il doit vraisemblablement exister, en Limagne, des gisements notables de pétrole que des recherches persévérantes et méthodiques finiront, je veux l'espérer, par mettre en évidence (*).

Continuation des recherches. — En raison d'accidents et de dif-

(*) Je tiens à remercier ici M. Fric pour le concours constant et dévoué qu'il m'a prêté, ainsi que mes collègues MM. Cayeux, Pruvost, Leriche et Laurent, pour les études de fossiles qu'ils ont bien voulu effectuer.

Hosted by Google

ficultés techniques multiples, aucun sondage n'a traversé entièrement l'Oligocène de la Limagne et, par suite, n'a atteint son substratum. De nouvelles recherches sont ou vont être effectuées, sous le contrôle de la Commission de Géologie du Pétrole, non plus en un seul point, mais, ainsi que je l'avais demandé à M. le Ministre des Travaux publics, mais simultanément et en plusieurs points géologiquement différents de la Limagne, de façon à obtenir une prospection du sous-sol plus précise et des résultats plus généraux et plus probants.

Ph. Glangeaud.

Hosted by Google

EMMANUEL JOYAU

Le 22 mars dernier est mort, à Clermont, M. Emmanuel Joyau, professeur honoraire de philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université, où il avait enseigné pendant vingt-sept ans.

Né au Hâvre-de-Grâce, le 19 octobre 1850, M. Joyau avait fait ses études au Lycée de sa ville natale, et les avait terminées au Lycée Louis-le-Grand (Napoléon). Reçu à l'Ecole Normale Supérieure au concours de 1869, il y eut pour professeur de philosophie Lachelier, auquel M. Bergson rend ce magnifique hommage : « La- » chelier réveilla la philosophie universitaire à un moment où elle » s'endormait dans la doctrine facile et aimable de Victor Cousin. » Sa thèse sur le fondement de l'induction restera classique, comme » tout ce qui porte la marque de la perfection. Sa doctrine, qui se » réclame du Kantisme, dépasse en réalité l'idéalisme de Kant et » inaugure même un réallisme d'un genre particulier, qui pourrait » être rattaché à celui de Maine de Biran. Maître incomparable, il » a nourri de sa pensée plusieurs générations de maîtres (1). » L'influence de Lachelier fut considérable sur l'esprit du jeune normalien ; il devait rester toute sa vie fidèle à la doctrine qu'il avait reçue à l'école. Toute sa philosophie reposait sur le Kantisme, comme sur un roc solide et inébranlable. Possédant à fond la langue anglaise, il eut aussi une prédilection secrète pour les philosophes anglo-écossais, trouvant chez eux cette clarté, ce sens du simple et du pratique, qui lui ont toujours paru les qualités essentielles d'un esprit bien fait.

A peine M. Joyau était-il entré à l'Ecole que la guerre franco-allemande éclatait. L'Ecole ne rouvrit pas ses portes dans Paris assiégé ; le normalien rentra au Hâvre, chez ses parents, et servit jusqu'à la paix dans les milices hâvraises. Sitôt que la Commune eut été vaincue, le Directeur de l'Ecole se hâta de rappeler ses élèves et la grande maison de la rue d'Ulm, menacée dans son existence par les préjugés politiques, put continuer sa glorieuse carrière.

Au concours de 1873, M. Joyau conquérait l'agrégation.

C'est au Lycée d'Auch que le nouvel agrégé fit ses débuts dans l'enseignement. C'est au milieu des vignes et des vergers de l'Armagnac, dans un pays hospitalier et joyeux, qu'il goûta, pour la première fois, à la vie autonome et libre. Il connut alors les charmes de la nature méridionale, qui devait toujours lui rester si chère, il noua d'agréables relations, il vécut de la vie de société, il apprit son métier d'enseignant, et s'y montra si bien préparé que le Ministre l'envoya bientôt au Lycée de Limoges, dans une grande ville industrielle de 80.000 âmes. Là, sans jamais se laisser tenter par la politique, qui lui inspira toujours une sorte d'horreur

(1) *La Science Française*, Paris, 1915 (public. du Ministère de l'I. P. pour l'Exposition Universelle de San Francisco), t. I, p. 27.

Hosted by Google

sacrée, il s'initia aux questions sociales, il comprit ce que l'Economie politique peut avoir de passionnant, il se pencha avec sympathie sur les formidables problèmes qu'ont suscités le développement de la vie industrielle et la précarité de la condition de l'ouvrier. Il ne craignait pas de parler en public sur ces brûlantes questions ; il le faisait avec toute la sincérité d'un esprit loyal, toute la clarté qu'il portait en toutes choses ; il lui arriva même, un jour, de discuter avec Jules Guesde et de mettre plus d'une fois les rieurs de son côté. Mais ses goûts véritables étaient ailleurs, trop attique pour goûter la grossière sophistique des orateurs de réunions publiques, il réservait ses loisirs et son effort pour des tâches plus délicates et plus choisies. Tout le monde ne peut être pugiliste ; il croyait que le penseur et l'écrivain de goût doivent trouver leur place dans la société, au même titre — au moins — que l'agitateur et le démagogue. Il préparait ses thèses pour le doctorat et conquit à vingt-huit ans le titre de Docteur ès Lettres. Il fut envoyé, la même année, au Lycée d'Angoulême, où il resta six ans, attendant qu'une vacance en Faculté lui ouvrît les portes de l'Enseignement supérieur. Ce fut alors qu'il se maria. Les joies de la famille vinrent bientôt charmer son foyer. Son bonheur fut complet quand il se vit enfin nommé, en 1884, maître de conférences de philosophie à la Faculté des Lettres de Douai. Il parlait rarement de son séjour en Flandre, mais la Provence, qu'il habita de 1888 à 1893, lui avait au contraire laissé le plus radieux souvenir. Il regretta toujours de n'avoir pu y faire toute sa carrière.

Vieille ville parlementaire, complantée de riches hôtels, abondante en monuments curieux, centre universitaire important, centre de tourisme, foyer intellectuel très vivant, toute voisine de la grande et bouillante cité Marseillaise, Aix était vraiment la résidence élue pour un homme d'étude encore jeune, aimant le monde, la nature et le travail, sachant mêler l'agréable à l'utile et convaincu que le sérieux peut fort bien faire bon ménage avec l'esprit. Il racontait avec humour ses excursions à Sainte-Victoire, ses voyages à travers la Provence, et jusqu'en Corse, dont la beauté sauvage l'avait séduit ; il vantait la gaîté pittoresque des fêtes provençales, il goûtait l'art de Mistral et d'Alphonse Daudet, la fine ironie de ces maîtres véridiques et indulgents, qui savent voir l'homme tel qu'il est, sans l'enlaidir, sans le faire prendre en haine et en mépris.

C'est grand dommage que les exigences de la vie universitaire n'aient point permis à M. Joyau de passer tout le reste de sa vie au pied des Alpilles ; il eût vécu là si heureux, et si bien compris. Les nécessités de sa carrière l'appelèrent à Clermont, où il arriva au printemps de 1893, par de froides et brumeuses journées qui, au sortir de la Provence, lui donnèrent l'impression d'entrer dans une glacière. Bientôt, le ciel se rasséréna ; un soleil, presque provençal à certaines heures, lui révéla les splendeurs de l'Auvergne ; il s'habitua peu à peu à notre rude pays de basaltes et d'andésites. Ses collègues firent fête à sa jeune famille ; les sympathies ne lui manquèrent pas. Son enseignement sérieux et si aisément assimilable, sa conscience professionnelle, son aménité pour ses étudiants lui valurent toutes les satisfactions que peut espérer un professeur, ami de la jeunesse et dévoué à ses fonctions. Professeur, il ne voulut jamais être autre chose, mais il le fut d'esprit, de cœur et d'âme, semant autour de lui la bonne parole raisonnable et féconde, mettant ses disciples en garde contre tout rêve malsain, contre toute duperie dangereuse, prêchant l'humaine et généreuse sagesse, qui

Hosted by Google

a de tout temps fait le fond de la philosophie française, la sagesse qui craint le trop en tout, la sagesse harmonieuse formulée par le génie hellénique et parachevée par l'esprit chrétien.

L'étude absorbait le meilleur de son temps. Hôte assidu de la Bibliothèque, où il venait lire les revues philosophiques, il passait de longues heures dans son cabinet, séparé de sa maison par le jardin. Il avait là sa petite table de chêne encombrée de papiers, ses livres, son poêle, son fauteuil, un grand fauteuil hospitalier, où il allongeait ses membres frileux et où il lisait et méditait, la tête couverte du vaste béret qui ne le quittait guère. Il n'était pas de ceux qui croient le temple de la philosophie toujours en reconstruction, il l'estimait bâti, au moins dans ses grandes lignes ; il lui semblait que l'homme connaît de lui-même et de son destin à peu près tout ce qu'il en peut connaître et que c'est vanité de donner des coups de sonde dans l'océan de l'inconnaissable. L'intérêt de la philosophie était pour lui d'affiner la conscience, de fortifier chez l'homme le sens du devoir, de lui montrer le droit chemin, de lui donner l'énergie morale nécessaire pour s'y maintenir. La valeur morale constituait, à son estime, « le tout de l'homme ». Il envisageait la liberté comme la récompense austère et magnifique de toute une vie de labeur, de réflexion et de lutte avec soi-même. Dans le commerce des anciens, son âme avait pris quelque chose de la silencieuse vertu stoïcienne.

La sagesse antique demande à l'homme de se modeler sur le divin, autant que le lui permet sa faiblesse, mais elle lui conseille aussi de vivre conformément à la nature. La part que M. Joyau donnait à la nature, c'était toute une moitié de sa vie, toute celle qu'il réservait à sa famille. Deux fils et trois filles avaient pris place autour de sa table. Il les élevait très librement, avec la plus tendre sollicitude. Si réservé d'ordinaire sur toute espèce de sujet, si prudent en ses opinions, si secret en ses pensées, il s'épanchait volontiers quand, au cours d'une promenade, au milieu des arbres, dans l'intimité d'une halte sous l'ombrage, il venait à parler de ses enfants ; on sentait alors qu'il était père jusqu'aux moelles, que ces enfants faisaient la joie, l'espoir et l'anxiété de sa vie. Le jour où il perdit son fils aîné, sa douleur muette, ne se traduisant ni par un mot, ni par une larme, était émouvante au plus haut point. Je le vois encore devant la tombe, debout, immobile, impassible en apparence, comme pétrifié par l'horreur et le désespoir. Un nom devait passer et repasser sans cesse dans son esprit, un nom résumant vingt ans de soins, d'efforts, d'espérances, un nom symbolisant tout son amour, toute sa douleur de père. Comme Michel, son aîné, son second fils est mort, mais, pour celui-là, la gloire l'a enlevé dans le frémissement de ses ailes. Le capitaine Pierre Joyau, du 42e régiment d'infanterie coloniale, est tombé, le 17 mai 1917, à la cote 1050, devant Monastir, en entraînant ses hommes au combat. Type accompli de l'officier moderne, le capitaine Joyau unissait à la valeur la plus brillante un dévouement profond à ses hommes, dont il était adoré. Tous ceux qui l'ont connu rendent hommage à son devoir, à son courage, à son abnégation.

Et ce sens de l'altruisme, ce don généreux de soi-même, forme énergique et agissante du patriotisme, semble bien être la caractéristique de la famille de notre stoïcien. Mme Joyau, qui fut toujours une vaillante mère de famille, a fait tous les efforts pour se rendre utile pendant la guerre ; elle ne s'est laissée rebuter ni par le mauvais vouloir des bureaux, ni par les difficultés qu'on lui opposait, son ardente charité a triomphé de tous les obstacles. Mlle Anne

Hosted by Google

Joyau s'est engagée comme infirmière ; elle a soigné nos blessés à Bar-le-Duc, à Remiremont, à Salonique, à Berck ; elle poursuit aujourd'hui au Maroc sa noble et courageuse carrière. Tandis que M. le Dr Blache, médecin aide-major, servait dans les ambulances du front et tombait, mortellement blessé, le 25 octobre, devant Le Thour (Ardennes), sa femme, troisième fille de M. Joyau, s'engageait comme ouvrière à Clermont dans les Usines Olier, s'imposait bientôt à l'estime de tous par son activité, son sang-froid et sa bonne humeur. Très instruite, connaissant très bien l'allemand, elle est aujourd'hui secrétaire de M. Rault, préfet de la Sarre, et sert la France dans ce guêpier allemand, comme sa sœur la sert sous le soleil d'Afrique. Leur sœur aînée, Mlle Christine Joyau, a épousé un ingénieur parisien très distingué, M. Bouvier, qui a fait toute la campagne dans l'arme du génie et a été blessé au cours de la guerre.

Quand on rencontre tant de vertu au sein d'un même groupe familial, n'est-ce point la preuve sans réplique que l'éducation domestique fut fondée sur de solides principes et orientée vers des fins élevées. M. Joyau eût pu montrer ses enfants avec fierté et voir en eux son meilleur ouvrage, mais toute pensée d'orgueil était absente de son cœur. On a fait le bien dans sa maison, on s'est haussé jusqu'à l'héroïsme, simplement, sans phrases, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle et la plus aisée.

⁂

M. Joyau a relativement peu écrit. Il appartenait à ces générations d'hommes sages qui passaient leur vie à s'instruire, mais ne s'aventuraient que rarement, et avec d'excessifs scrupules, à présenter au public le résultat de leurs recherches et de leurs méditations. Ils savaient que le temps n'épagne que l'excellent et leur ouvrage ne leur paraissait jamais à l'abri de ses atteintes ; ils travaillaient sans cesse à se perfectionner, tout en désespérant d'atteindre à la perfection, ils vivaient assez semblables à ces Jansénistes altérés de la grâce et ne se trouvant jamais assez purs pour aller boire à ses sources. Eurent-ils raison ? eurent-ils tort ? ce n'est point ici le lieu d'en discuter ; ce que la modestie de M. Joyau nous a laissé voir de son œuvre nous fait cependant regretter qu'il l'ait voulue si restreinte et si concentrée.

Sa thèse de doctorat porte sur un très intéressant sujet, touchant à l'esthétique et à la morale : *De l'Invention dans les Arts, dans les Sciences et dans la pratique de la Vertu.* (Paris, 1879, in-8°.) Sa thèse latine est consacrée à l'étude du concept socratique de la vertu : *Platonis Protagoras, sive Socratica de natura virtutis doctrina.* (Paris, 1879, in-8°.)

Ses recherches les plus curieuses l'attachèrent au problème de la liberté morale. Son *Essai sur la liberté morale* (Paris, 1888) fut couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Plus remarquable encore est son œuvre maîtresse : *La théorie de la grâce et de la liberté morale* (Paris, 1889, in-8°) où il a donné la mesure de la finesse et du bel équilibre de son esprit. Il a publié un volume sur *Epicure* (Paris, 1910, in-8°) pour *la Collection des Grands philosophes.* Une étude sur *Stuart Mill* est encore sous presse.

Ses travaux de détail appartiennent presque tous à la morale et à l'histoire de la philosophie.

Ses études morales tournent autour de la question qui semble

Hosted by Google

l'avoir passionné plus que tout autre : celle de la responsabilité morale. Il a publié : *La personnalité humaine* (Revue des C. et C., 16, 22, 30 mai 1901) ; — *La personnalité humaine d'après les juifs* (Annales de la Faculté d'Aix, 1885) ; — *L'homme de cœur* (Clermont, s. d.) ; — *La crise de la morale* (Mélanges littéraires de la Faculté des Lettres de Clermont, 1910) ; — *La vie intérieure* (Rev. des C. et C., 1914) ; — *Ma Confession* (Cœnobium, 1912) ; — *Testament spirituel* (Ibid., 1914).

Les problèmes sociaux semblent avoir aussi attiré son attention. Nous avons de lui une conférence : *Justice et charité* (Moulins, 1895) ; une leçon : *Les principes des sciences sociales* (Clermont, 1897, in-8°). Le sentiment de l'impuissance du penseur isolé en face de ces gigantesques problèmes le détourna de s'y aventurer.

Il ne fit, de même, qu'une incursion sur le terrain de la psychologie pure : *Théorie aristotélicienne de l'intelligence* (Revue de philosophie, 1910) ; — *Les jugements de valeur* (Rev. des C. et C., 1911).

L'histoire de la philosophie l'attira davantage. On lui doit sur des sujets historiques un certain nombre d'études intéressantes : *Pascal philosophe* (Revue des C. et C., 1908) ; — *L'Enseignement de la philosophie dans les collèges, au* XVIII^e *siècle* (Revue d'Auvergne, 1907) ; — *La Chaire de philosophie à la Faculté des Lettres de Clermont* (Ibid., 1899) ; — *L'Enseignement de la philosophie en France pendant la Convention et le Directoire* (Ibid., 1906) ; — *Les Cultes révolutionnaires à Clermont* (1793-94) [Ibid., 1906] ; — *La philosophie française pendant la Révolution ; son influence sur les institutions politiques et juridiques* (Paris, 1893, in-18) ; — *E. Renouvier* (Revue des C. et C., 1910).

M. Joyau avait publié en 1886 un *Petit cours de philosophie à l'usage des candidats au baccalauréat de mathématiques* (Paris, 1886, in-12) et nous ne le mentionnerons pas sans protester contre l'absurde légende qui représentait notre collègue comme un examinateur ultra-sévère. Nous avons, pendant des années, fait passer les examens du baccalauréat côte à côte avec lui ; nous avons suivi ses interrogations et nous pouvons affirmer qu'il ne posait aux candidats que des questions parfaitement claires et des plus aisées et ne leur demandait qu'un minimum de connaissances et de réflexion. Nous ne croyons pas avoir personnellement la réputation d'un minotaure, il était notablement plus indulgent que nous et ne se montrait sévère, à trop juste raison, qu'envers les candidats qui se donnaient pour savoir quelque chose et ne savaient rien. Tout ce qui sentait la fourbe, la ruse, le mensonge l'avait pour ennemi déterminé. Il n'était pas sévère, mais implacablement loyal, et il avait raison.

L'Université est une grande dame qui connaît le dévouement de ses serviteurs, en use et en abuse — s'en amuse même, parfois — et ne sait pas toujours le récompenser. Le ruban rouge, qui orne tant de boutonnières, n'a jamais fleuri celle de M. Joyau. Il s'en est consolé, comme tant d'autres, qui aiment mieux le mériter sans l'avoir que de l'avoir sans le mériter, mais nous, qui n'avons cessé, pendant nos six ans de décanat, de faire valoir ses titres à cette distinction, nous regrettons toujours de ne pas avoir eu la joie de la lui obtenir, car nous savions mieux que personne combien il en était digne par sa science, par sa conscience, par son caractère, par son exemple et par sa fière modestie. Il ne s'est étonné de rien, il savait que la justice n'est pas de ce monde et il savait aussi que ce divin instinct doit trouver ailleurs toute sa satisfaction.

G. Desdevises du Dezert.

Chamalières, 29 mai 1924.

Hosted by Google

Le Compte de la dépense des Obsèques de Jacques de Comborn Evêque de Clermont (1475)

M^lle de Chasteigner, de Bordeaux, vient de donner aux archives du département du Puy-de-Dôme l'original du compte des dépenses faites à l'occasion des obsèques de Jacques de Comborn, évêque de Clermont, mort le 19 février 1475 (n. s.).

C'est un cahier de papier de 24 fol., recouvert de parchemin, intitulé en tête du fol. 1 : « C'est le papier de la despense faicte a » cause de la sepulture de feu reverend pere en Dieu et mon très » redoubté seigneur mons^r Jacques de Combort, jadiz evesque de » Clermont, qui trespassa le dimenche de *Reminiscere* XIX^e jour de » fevrier, environ dix heures devant midi, l'an mil CCCC » LXXIIII. » (1) Sur la couverture, d'une écriture contemporaine du compte : *Papiri et cedule thesaurarii de anno Domini millesimo CCCC^mo LXXIIII.*

Le compte donne le détail des dépenses faites jusqu'au 1^er avril, pour « les robes du deuilh », « le service et ornemens du corps », le « service de l'esglise », les « processions des troys esglises collegialles », des objets divers, « le disner general », le service de la table du 22 février au 29 mars.

Voici le chapitre des dépenses pour « le service et ornemens du corps » (fol. 3) :

« Pour XXIIII aulnes de toelle pour fere le suere, chacune aulne » III s. IX d., valent aud. pris. . . . . IIII lb. X s.

» Item pour une aulne et I quart de toelle de Plaisance pour » mettre sur le visage. . . . . VI s. III d.

» Item pour XVI aulnes de bocassin blanc pour fere la chasuble » et domatiques, chacune aulne VII s. VI d., valent. . . . VI lb.

» Item pour VI aulnes de drap noir pour mettre sur le tombeau, » chacune aulne XIII s. IX d., valent. . . . . IIII lb. II s. VI d.

» Item pour II aulnes et demye de fustany blanc pour fere la croix » sur led. drap, pour chacune aulne V s. X d., valent. XIII s. VII d.

» Item pour VIII aulnes et I quart de bocarent noir pour double[r] » le drap de velloux mis sur le corps, pour chacune aulne » VI s. VIII d., valent . . . . . LV s.

» Item pour V aulnes et demye de bocarent pour mettre sur la » chappelle, pour chacune aulne VI s. VIII d., valent XXXIII s. IIII d.

» Item pour IIII aulnes et demye de veloux noir, pour VI aul- » nes et demye de satin au pris de II escus pour aulne, valent en

(1) Ainsi, la date du 15 février donnée pour la mort de Jacques de Comborn par la *Gallia christiana nova* (éd. Piolin, t. II, col. 293) est inexacte. De même, vraisemblablement, celle du 9 janvier donnée pour son obit, *ibidem, animadversiones*, col. XXXVII.

Hosted by Google

» somme XXXIII escus et en monoye, a XXX s. III d. pour escu,
» valent. . . . . XLIX l. XVIII *[s.]
» Item pour la façon desd. abilhemens. . . . XXV s. III d.
» Item pour ung bonet blanc pour le corps. . . . XXII d. »

*
**

La couverture du cahier est une expédition du mandement de Jacques de Comborn, évêque de Clermont, en date du 10 mars 1474 (n. s.), par lequel il ordonne à tous les abbés, prieurs, doyens, archidiacres, archiprêtres et curés des églises paroissiales de son diocèse de recevoir favorablement les quêteurs de l'abbaye de Cadouin (1) qui se présenteront porteurs du présent mandement, de les laisser donner, deux ou trois fois par an, le jour qu'ils choisiront, pourvu que ce soit un dimanche ou un jour de fête, durant la messe, lecture du présent mandement, avec le récit des miracles qui se sont produits auprès du suaire et l'exposé des indulgences concédées par les papes et d'autres prélats en faveur de l'église et de l'hôpital de Cadouin, et, ces jours-là, de donner la préférence à la quête en faveur de Cadouin sur toute autre, exceptée la quête pour la construction de la cathédrale de Clermont (*excepta questa edifficii ecclesie nostre Claromon.*), d'exhorter leurs paroissiens par la parole et par l'exemple à donner des aumônes (avec défense de rien exiger des quêteurs) de laisser délivrer des certificats d'indulgence (*cartellos seu breviculos*), distribuer des bijoux et des cordons ayant touché le suaire, et recevoir des confrères des deux sexes dans la confrérie érigée en l'honneur du suaire ; en outre, il concède la remise de 40 jours de pénitence à ceux qui donneront de leurs biens en faveur de l'hôpital de Cadouin après s'être confessés ; ce mandement ne devant avoir d'effet que durant un an.

P.-F. Fournier.

(1) Dordogne, arr. de Bergerac. — Cette abbaye conservait un suaire de N. S. Jésus-Christ. Dans les dernières années du XIV[e] siècle, l'insécurité du pays incita l'abbé à le transférer à Toulouse, et il ne put se le faire rendre que sous le règne de Louis XI (*Gallia christiana nova*, t. II, col. 1538). Des malades, des infirmes et des possédés venaient visiter le suaire pour obtenir leur guérison. Toutefois, les revenus de l'abbaye étaient insuffisants pour l'entretien et la réparation de l'église et des bâtiments conventuels et pour le service du culte (exposé du mandement en question).

Hosted by Google

BIBLIOGRAPHIE

Edouard EVERAT. — *Histoire abrégée de la ville de Riom, depuis ses origines jusqu'à nos jours.* — Riom, Pouzol, 1924, XIII-412 p. grand in-8°.

Il appartenait à M. Everat, docteur ès lettres de l'Université de Clermont, avec une thèse sur *la Sénéchaussée d'Auvergne* (1886), de résumer l'histoire d'une ville que nul ne connaît mieux ni plus à fond que lui.

Appuyée sur les ouvrages de 96 auteurs, la documentation apparaît comme opulente et sérieuse, sans donner cependant satisfaction à toutes les exigences de la critique moderne. Il est bon de dresser la liste de ses sources, il est meilleur encore d'en marquer la valeur relative, car elles sont bien loin d'avoir toutes la même autorité, et il peut s'en trouver qui soient dépourvues de toute valeur probante. Avant d'aborder un sujet, on demande tout premièrement à l'auteur une étude critique des travaux qui en ont traité avant lui, afin que l'on puisse voir où en était la question et ce que le travail nouveau ajoute aux résultats déjà acquis. M. Everat répondra, il est vrai, qu'il ne s'est pas proposé d'écrire un ouvrage proprement scientifique, mais de raconter l'histoire de Riom à ses petits-enfants ; peut-être est-il permis de regretter ce parti, car le livre est bien grave pour un simple récit, et laisse un peu à désirer, si c'est une réelle histoire.

M. Everat a adopté la forme annalistique, et il a bien fait ; on ne peut historiquement procéder d'une autre manière.

Le nom de Riom (*Vicus ricomagensis*) apparaît pour la première fois dans Grégoire de Tours, à propos de saint Amable, curé de ce village. Du VI^e^ au XI^e^ siècle, Riom est le chef-lieu d'une vicairie ou viguerie, sur laquelle on possède fort peu de renseignements. En 1077, Pierre de Chavanon institue dans l'église de Riom une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; voilà Riom devenu le centre d'une abbaye bientôt puissante.

Au cours du XII^e^ siècle, les rois français interviennent en Auvergne pour la défense des droits ecclésiastiques. En 1212, la soumission de la province est entière ; Philippe Auguste tient garnison à Riom et à Nonette et établit à Riom le bailli ou connétable chargé de gouverner sa terre d'Auvergne : la ville de Clermont appartenant alors à son évêque.

En 1241, l'Auvergne est constituée en apanage au profit d'Alphonse, frère puîné de saint Louis, déjà comte de Poitiers et futur comte de Toulouse. Le gouvernement d'Alphonse en Auvergne dura trente ans (1241-71) ; son événement capital est l'octroi d'une charte à la Ville de Riom, la célèbre Alphonsine (1270) rédigée en langue latine et en langue romane, la grande charte des libertés riomoises.

De 1271 à 1360, la terre d'Auvergne reste dans la mouvance di-

Hosted by Google

recte de la couronne ; un bailli royal, siégeant à Riom, l'administre. La Cour du bailli se constitue, Riom devient une cité judiciaire, Riom s'enrichit, s'approvisionne d'eau potable, crée un réseau d'égouts ; deux églises se fondent : le Marthuret, le Couvent des Cordeliers.

Jean le Bon abandonne les sages idées qui ont prévalu depuis un siècle chez les capétiens, et reconstitue les grands apanages. En 1360, il donne à son fils Jean le Berry et l'Auvergne. Pendant cinquante-six ans, la province est gouvernée par un prince très remarquablement intelligent, mais très dur et très tyrannique. Le bailliage devient la Sénéchaussée d'Auvergne, la ville est rebâtie sur plan rectiligne, son château prend des allures de palais, les fondements de la Sainte-Chapelle sont jetés ; mais les exactions de Pierre de Giat, chancelier du duc Jean, et les troubles suscités en Auvergne par la Guerre de Cent Ans causent une grande détresse dans la province.

Le duc Jean de Bourbon, gendre de Jean de Berry, succède en 1416 à son beau-père, mais ne peut recueillir son héritage, étant captif en Angleterre depuis Azincourt. Le 9 novembre 1429, Jeanne d'Arc écrit aux Riomois la belle lettre conservée encore aux Archives de la ville, et signée de sa main. Charles Ier de Bourbon (1434-1456) cherche vainement à entraîner ses sujets dans la Praguerie ; Riom reste fidèle à Charles VII. Quand Jean II de Bourbon veut à son tour adhérer à la Ligue du Bien public (1465), Louis XI en personne paraît devant Riom, et la contenance des bourgeois oblige le duc à traiter avec le roi.

A la mort du duc Jean II, l'Auvergne passe aux mains de Pierre de Beaujeu et de sa femme, tante de Charles VIII, qui gouvernent sagement le pays jusqu'en 1503 et commencent à donner à Riom sa renommée de ville polie et savante.

Suzanne de Beaujeu, leur fille, épouse son cousin, le duc Charles II de Bourbon, connétable de France et le dernier des grands seigneurs apanagistes. A la mort de Suzanne (1521), un procès s'engage entre le roi et Bourbon, au sujet de la terre d'Auvergne, et le connétable passe au service de Charles-Quint plutôt que de s'avouer vaincu. En 1532, l'Auvergne est réunie définitivement au domaine royal.

Arrivé à ce moment de son récit, M. Everat fait une pause et donne de fort intéressants détails sur l'organisation de la Sénéchaussée au XVIe siècle, sur l'hôtel des monnaies, le présidial, la généralité, le bureau des finances. Avec de pareilles institutions, Riom voyait croître sa richesse et sa population ; 10.000 communiants fréquentaient ses églises à la fête de Pâques.

Vers le milieu du XVIe siècle, Catherine de Médicis, héritière du Comté d'Auvergne, se fait remettre en possession de Clermont, octroie à la ville une charte municipale, le titre de capitale de l'Auvergne, une sénéchaussée, et oblige Clermont et Riom à signer un traité de paix qui laisse la meilleure part à Clermont. En 1584, nouvelle victoire clermontoise, Clermont obtient un présidial, et la Cour des Aides, instituée à Montferrand, ne devait pas tarder elle-même à émigrer dans la grande ville.

M. Everat nous renseigne sur l'état religieux de Riom, ses paroisses, ses confréries, ses cérémonies religieuses, sa léproserie.

Animé de l'esprit catholique, Riom acclame, en 1589, la Ligue ou Sainte-Union, et cherche à entraîner à sa suite toute la province, tandis que Clermont reste partisan du roi de Navarre.

Hosted by Google

La défaite des Ligueurs au Cros-Rollant (mars 1590) et la mort du comte de Randan, leur chef, affaiblissent en Auvergne le parti ultra-catholique, mais Riom n'ouvre ses portes aux agents de Henri IV qu'après sa conversion. Toute cette histoire est racontée avec détail et clarté, M. Everat ne cherche pas à dissimuler que Riom a été volontairement ligueur, ligueur avec acharnement.

Une nouvelle période de paix rétablit Riom dans tous ses anciens privilèges, mais en face de Riom, Clermont le Riche grossit par le commerce, obtient le transfert de la Cour des Aides en 1630, et dispute à Riom le Bureau de Finances qu'il ne peut réussir à lui arracher.

Riom est alors à son apogée, et c'est le moment que choisit M. Everat pour le présenter à ses lecteurs. Aux détails donnés par lui sur les monuments, il ajoute des renseignements intéressants sur les Ecoles, sur les hommes illustres nés à Riom, sur les grandes familles riomoises.

M. Everat a intitulé « la lutte pour la vie » son chapitre sur l'histoire riomoise de 1660 à 1789. Il y résume les épisodes les plus saillants de la lutte de Riom et Clermont. Il évoque la haute figure de Guillaume-Michel de Chabrol. Il montre l'abattement des Riomois lors de l'institution du Conseil supérieur à Clermont (1771), leur enthousiasme lors de sa suppression.

Il trace un tableau animé des querelles jansénistes qui troublèrent, au XVIII^e^ siècle, la vie intime de la cité, il signale au passage la curieuse physionomie de Jean Soanen, l'évêque janséniste de Senez, mort en exil à La Chaise-Dieu.

Parmi les Riomois célèbres du XVIII^e^ siècle, nous relevons le nom du poète patois Amable Faucon (1724-1800), auteur d'une version du *Conte des Perdrix* et d'une *Parodie de la Henriade* en dialecte limanien.

Si la vie municipale ne paraît pas avoir été très animée au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, il ne faudrait pas en conclure que Riom fut une ville morose. Dans un chapitre intitulé *l'Ame de Riom*, M. Everat dépeint les bonnes mœurs et vieilles coutumes de la ville au « bon vieux temps », quand la vie était à don dans la province, qu'on n'y connaissait ni service militaire ni luttes politiques.

« La décadence de Riom date de la Constituante. » La Révolution ne laissa pas d'autre institution riomoise debout que son tribunal souverain. M. Everat attribue aux Francs-Maçons une part importante dans la préparation de la Révolution. Il ne trouve aucune dissonance entre les cahiers des Ordres privilégiés et ceux du Tiers ; il nous montre la noblesse d'Auvergne renonçant dès le 17 mars 1789 à ses privilèges financiers. Riom compte parmi ses députés à la Constituante Malouet et le chartreux Dom Gerle. Romme et Soubrany sont élus à la Législative, puis à la Convention. Riom possède une Société populaire, sur laquelle M. Everat donne d'intéressants détails. Tous les grands événements de Paris ont leur contre-coup dans la petite ville auvergnate, qui répète trop docilement les gestes de commande, et revient à son naturel pacifique sitôt qu'elle le peut. M. Everat possède bien tous les menus faits de cette période pour l'histoire riomoise, mais on est parfois en droit de se demander s'il connaît aussi bien l'histoire générale de la Révolution. Le pourquoi des faits lui échappe souvent. Il ne cite aucune des récentes histoires de cette période, aucun des travaux qui en ont renouvelé la physionomie. La Révolution apparaît dans

Hosted by Google

son livre comme une crise de démence furieuse ; elle fut autre chose que cela.

Sous le Directoire et le Consulat, Riom continue sa guerre contre Clermont pour conserver le tribunal d'appel ; il l'emporte grâce à l'amitié de Bonaparte pour Desaix et à l'intervention de la mère du général tué à Marengo.

Le chapitre relatif à la vie économique de Riom pendant la Révolution appellerait probablement quelques réserves. Le précis, d'ailleurs très bon, du regretté Albert Malet n'est pas une source ; il y a beaucoup d'autres ouvrages beaucoup plus concluants, ne fût-ce que les deux volumes de M. Sagnac sur la Révolution française, où l'histoire économique est traitée avec une compétence toute particulière.

La période moderne a éveillé chez M. Everat des scrupules parfaitement compréhensibles ; il s'est borné à esquisser les faits principaux de la vie politique, judiciaire, religieuse, charitable, intellectuelle et municipale de la Cité. Nul annaliste ne peut être plus consciencieux qu'il ne l'a été, mais un très grand nombre des faits cités ne présentent qu'un intérêt bien médiocre et la vie véritable de la cité n'apparaît guère sous cette couche extérieure de menus détails, qui la dissimulent bien plutôt qu'ils ne la peignent. Nous voyons, par exemple, Eugène Rouher faire une visite officielle à Riom, le 26 août 1857 ; c'est un très petit fait de l'histoire locale, mais le fait que Riom fut représenté au Corps législatif et au gouvernement de l'Empire pendant dix-huit ans par un homme d'affaires d'une habileté aussi consommée ; ce fait-là est d'une importance tout à fait exceptionnelle dans l'histoire de Riom, et il eût été intéressant de savoir comment Rouher a vécu et s'est formé à Riom avant 1848, comment la Révolution de février lui a tout d'un coup ouvert les portes de la vie publique, comment sa puissance de travail et son sens des affaires l'ont poussé dans la confiance de Napoléon III, ce qu'il a fait pour Riom pendant les longues années qu'il a été au pouvoir. Un Riomois de cette envergure, on ne le rencontre pas tous les jours. Autre petit détail : la Manufacture des Tabacs a eu à sa tête un savant de premier ordre que nous avons connu, M. Parenty ; pourquoi ne nous rien dire de ses travaux, de ses inventions, de ses découvertes ; la vie de Parenty à la Manufacture de Riom est des plus intéressantes ; il fallait l'entendre en conter les savoureux épisodes ; c'était une joie ! — Si la Ville de Riom n'a pas organisé chez elle de Cours d'enseignement supérieur... à 14 kilomètres de l'Université de Clermont... c'est qu'elle ne l'a pas voulu ; rien ne l'en empêchait ; elle eût trouvé tous les concours qu'elle eût demandés... *Petite et accipietis.*

Ce qui serait intéressant de savoir, c'est justement tout ce que ne nous dit pas M. Everat. Il y a eu des Riomois poètes au XIXe siècle ; nous en connaissons au moins deux : Marmoiton et de Chabrol ; pourquoi leurs œuvres ne sont-elles pas signalées ; les idées qui les animent étaient cependant bonnes à tirer de l'oubli ; elles prouvent que, sous l'apparente uniformité de la vie moderne, vivent toujours des âmes vaillantes et de libres esprits. Et il doit y en avoir bien d'autres, qui nous eussent donné de l'âme riomoise une vision plus vivante et plus colorée.

Nous ne pensons pas que M. Everat, qui est un homme instruit et sérieux, considère le dix-neuvième siècle comme un siècle stupide ; il sait, à n'en pas douter, qu'il a vécu d'une vie ardente et qu'il a eu ses heures de gloire ; à le lire, on croirait trop aisément

Hosted by Google

que Riom n'a plus voulu être qu'une petite ville correctement administrée, alors que Riom a abondé en excellents esprits, en hommes cultivés, en femmes spirituelles et charmantes, que Riom a eu des cercles, des salons, a été traversé par des courants d'idées, a marché, en somme, avec le temps et avec le pays tout entier ; toute cette vie... mais c'est la matière essentielle de l'histoire, c'est vers elle qu'il faut aller ; l'amour trop exclusif des gloires passées a peut-être empêché M. Everat de la voir.

G. Desdevises du Dezert.

Pour le Comité de publication :

MATHIAS.

Le Gérant : J. DARD.

CLERMONT-FD. — IMP. G. MONT-LOUIS

Hosted by Google

UNE MAISON D'ÉPOQUE ROMANE

A BLESLE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE DU RÉPERTOIRE

des vestiges de maisons d'époque romane conservés en Auvergne

---

I

ETUDE ARCHEOLOGIQUE

Bien que comprise depuis 1790 dans le département de la Haute-Loire, la petite ville de Blesle, située dans le cadre verdoyant de la vallée de l'Alagnon, était autrefois l'une des bonnes villes d'Auvergne. De son passé intéressant elle a conservé des vestiges fort pittoresques qui n'ont pas été jusqu'ici recommandés aux touristes dans les guides officiels. C'est d'abord la grande église romane de l'abbaye de Bénédictines, fondée dans la deuxième moitié du IXe siècle par Ermengarde comtesse d'Auvergne et dont l'abbesse, dame de Blesle, possédait la ville et son territoire en franc-alleu et ne relevait au spirituel que du pape. Ce sont aussi les vieux remparts qui ont vu passer les routiers de la guerre de Cent Ans et dont presque toutes les tours ont subsisté, se dressant en une ligne pittoresque sur le joli boulevard planté d'arbres qui a remplacé l'antique fossé. C'est encore le vieux clocher gothique de son ancienne église Saint-Martin et, en face même de cette construction, la puissante tour féodale des Mercœur avec ses énormes contreforts qui lui ont fait donner le nom de « Tour aux vingt angles ». Cet antique donjon rappelle les luttes soutenues par les Bénédictines de Blesle contre cette famille, qui régna un moment sur la moitié méridionale du Massif central et dont le caractère entreprenant et la ténacité donnèrent lieu au proverbe : « Là où un « Mercœur met le pied, tout est bientôt à lui. »

A tous ces éléments d'intérêt que présente cette curieuse ville, une découverte récente vient d'en ajouter un autre. M. Segret, maire de Blesle, bien connu pour les travaux consciencieux qu'il a consacrés à sa petite patrie, a bien voulu me signaler l'existence des restes d'une maison d'époque romane restée jusqu'ici ignorée des archéologues.

Hosted by Google

***

Dans une des plus vieilles rues de la ville, transformée en impasse par la construction d'une maison en travers de la rue, à une époque indéterminée et qui répond au nom savoureux de « la Vachoune », on aperçoit au premier étage d'une maison une double baie, dont les archivoltes en plein cintre et bien appareillés reposent, aux extrémités sur le mur lui-même et au milieu sur le tailloir d'un chapiteau qui surmonte une colonnette. Un claveau taillé en triangle reçoit la retombée commune et la transmet au chapiteau. Les deux baies, autrefois ouvertes, sont aujourd'hui défigurées par un remplissage postérieur. La corniche moulurée qui supportait l'ordonnance a été brisée en partie et ses débris ont été replacés tant bien que mal. Le chapiteau de la colonnette centrale a été également mutilé ; la colonnette elle-même était presque dissimulée sous la maçonnerie et, à la demande de M. Segret, le propriétaire de la maison a bien voulu la faire dégager.

On sait que les maisons romanes parvenues jusqu'à nous sont relativement assez rares en France. En Auvergne, tout le monde connaît celle de la rue des Chaussetiers, à Clermont, la belle maison de l'Eléphant et celle plus archaïque de la rue du Petit-Languedoc, à Montferrand, enfin celle de La Chaise-Dieu. Il faut y ajouter les fenêtres d'époque romane de certains châteaux, comme celui de Chalus, et quelques vestiges intéressants à Mauriac (Cantal). La liste est courte, et l'intérêt que présentent les fenêtres de Blesle est d'autant plus grand

Tout d'abord, on peut se demander si ces baies ont toujours occupé la place qu'elles ont aujourd'hui. Sans parler de l'invraisemblance que présenterait l'idée d'une fenêtre romane enlevée à un édifice, puis remontée pierre à pierre dans une autre maison, la simple inspection des lieux enlève toute espèce de doute à cet égard. Les lucarnes rectangulaires percées ultérieurement sous chaque arcade laissent supposer la préexistence des deux baies romanes. D'autre part, au rez-de-chaussée, un peu à droite, on voit dans la maçonnerie une autre arcade en plein cintre au-dessus de laquelle devait exister une seconde fenêtre. La disposition était analogue à celle de la maison de l'Eléphant, à Montferrand, où les arcades du rez-de-chaussée correspondaient aux baies du premier étage.

Mais le grand intérêt des fenêtres de Blesle réside dans l'originalité et la richesse de leur décoration. Les archivoltes de la fenêtre de La Chaise-Dieu sont surmontées d'un simple cordon de billettes Celle de la rue du Petit-Languedoc, à Montferrand, est dépourvue de tout ornement, tandis que le décor de la maison de l'Eléphant consiste dans la richesse de la mouluration qui lui donne un aspect élégant, mais sévère. A Blesle, au contraire, sous les archivoltes se creusent deux gorges concentriques qui partent de la retombée médiane et dessinent entièrement le plein cintre jusqu'à la naissance des arcades. Des fleurons variés, des rinceaux, des quatrefeuilles, des têtes semblables à celles des modillons qui soutiennent les corniches des églises, sont sculptés à plein relief dans ces gorges, à même chaque claveau. Rien de plus charmant que cette variété de motifs, qui, cernés par les taches d'ombre que forme la gorge, se détachent en pleine lumière. Nous avons là un exemple très remarquable du sens de l'éclairage qu'avaient les vieux maîtres romans et dont nos églises d'Auvergne offrent tant de preuves.

Hosted by Google

Dans l'état actuel, les deux gorges extérieures sauf le petit tassement produit à celle de gauche, sont restées intactes. Il n'en est pas de même des deux gorges intérieures, dont une partie des ornements a été supprimée à la suite de remaniements postérieurs, mais qui descendaient aussi jusqu'à la naissance de l'arcade : on voit encore leur terminaison en cannelure aiguë, semblable à celle des gorges extérieures.

Ce genre d'ornementation est assez rare dans les édifices civils ; cependant, on en trouve un exemple remarquable aux fenêtres du palais de Burlats (Tarn), beau manoir du XII[e] siècle qui se trouvait compris dans une enceinte fortifiée. La disposition est un peu différente de celle de la fenêtre de Blesle : à Burlats, deux baies géminées retombent sur trois colonnettes, mais la grande archivolte qui les surmonte est creusée aussi d'une gorge dans laquelle se détachent, comme à Blesle, en plein relief, là une file d'animaux, ici des boules, des fleurons, des rinceaux. (1)

Mais, sans aller si loin, nous trouvons à l'église Saint-Pierre de Blesle des exemples d'une ornementation semblable. C'est d'abord le portail méridional, creusé de profondes voussures séparées par des tores sculptés curieusement en forme de fuseaux, comme on en trouve des exemples au Puy (porche du For et cloître). De distance en distance, de magnifiques ornements en forme de fleurs épanouies se détachent sur le fond de la voussure. A l'intérieur de la même église, la fenêtre du croisillon nord (chapelle du Rosaire) est surmontée d'une large archivolte qui a été certainement rapportée et a dû, autrefois, faire partie d'un portail. Elle consiste en deux voussures concentriques, l'une extérieure, plus large, dans laquelle se déroule une procession d'animaux en relief qui nous rappelle celle du palais de Burlats, l'autre intérieure, interrompue par des boules et des fleurons qui reproduisent à plus grande échelle les ornements de notre fenêtre romane. Enfin, des portails à voussures concentriques avec des motifs semblables existent dans une région voisine, à Nonette (personnages et animaux en haut-relief), au Breuil (boules et fleurons), à Manglieu (même ornementation), à Mailhat (petites statuettes superposées dans les gorges).

Nous trouvons donc à Blesle l'application à un édifice civil d'un mode d'ornementation qui était courant dans les églises de cette région de la Basse-Auvergne et dont on trouve des équivalents soit en Poitou, soit en Languedoc, mais qu'on rencontre rarement dans les simples maisons privées. Ce logis de Blesle était donc assez important pour qu'on lui donnât une décoration analogue à celle de l'église voisine. Nous retiendrons cette première conclusion.

L'ordonnance de la fenêtre de Blesle est aussi digne de remarque. A La Chaise-Dieu, à la maison de l'Eléphant de Montferrand, à Burlats, les arcades géminées sont supportées aux extrémités par deux colonnettes. En outre, à Burlats et à Montferrand, une archivolte d'un plus grand rayon abrite les baies géminées. A Blesle, au contraire, les archivoltes appareillées et les voussures s'appuient directement sur le mur ; le parti est le même que celui du grand portail de l'église. C'est le seul exemple, à ma connaissance, d'une fenêtre romane ainsi disposée. A l'étage supérieur de l'Hôtel de Ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), on trouve bien des baies géminées

(1) M. du Ranquet me signale des fenêtres ornées d'une manière analogue, au château de Chalus (Puy-de-Dôme).

Hosted by Google

qui retombent aux extrémités sur les pieds droits, mais il leur manque les voussures ornées qui donnent à la fenêtre de Blesle un caractère vraiment unique. Cette fenêtre n'était pas évidemment isolée : comme au palais des Burlats, des baies semblables devaient égayer toutes les façades de cette maison, très remaniée au cours des siècles, mais dont l'ossature est demeurée intacte.

***

Avant d'interroger les documents historiques qui pourraient nous permettre de l'identifier, nous devons essayer d'abord de la dater par le seul examen archéologique. Il est clair que, sans être archaïque, son style ne correspond pas à la période de la plus belle floraison de l'art roman. Il y a quelque gaucherie dans la retombée des deux archivoltes et quelque lourdeur dans le claveau triangulaire qui reçoit cette retombée. On peut en rapprocher la fenêtre de La Chaise-Dieu où l'on constate la même maladresse ; on peut lui opposer la finesse des moulures de la maison de l'Eléphant, dont la retombée a lieu sur de jolies têtes plates qui annoncent l'art gothique et le début du XIIIe siècle. Les fenêtres de Blesle et de La Chaise-Dieu paraissent bien contemporaines et l'on peut leur adjoindre la fenêtre romane de la petite rue du Languedoc, à Montferrand. Dans ces trois édifices, on retrouve la même mouluration très simple des corniches : (tore et scotie, à Blesle ; tore creusé d'une rainure et scotie, à La Chaise-Dieu ; bandeau, séparé par une rainure, d'un tore surmontant une scotie, à Montferrand) et le même modelé très sommaire des chapiteaux. A Blesle, ce sont des tiges en forme de crosses que séparent des cannelures peu profondes ; à La Chaise-Dieu, de larges feuilles et des têtes maladroitement sculptées ; à Montferrand, des feuillages et des ornements géométriques.

Par son caractère archaïque, la maison de la rue du Petit-Languedoc est certainement la plus vieille maison de Montferrand ; elle est antérieure au siège de 1186 par Philippe Auguste, probablement même au siège de 1126 par Louis le Gros ; elle doit dater de la fin du XIe siècle ou des premières années du XIIe siècle : c'est un édifice contemporain de la première croisade. La maison de la Chaise-Dieu ne doit pas être très postérieure à cette date, et celle de Blesle, peut-être un peu moins vieille, appartient sans conteste à la première moitié du XIIe siècle.

L'église Saint-Pierre de Blesle nous fournit d'ailleurs des éléments intéressants de comparaison. Dans sa seule décoration, on distingue nettement deux époques. Le large chœur, dont les baies sont encadrées d'une véritable broderie de feuillage, dont les moulures sont si riches, dont les colonnettes supportent de délicieux chapiteaux, où s'est jouée la fantaisie d'un sculpteur de premier ordre, représente l'art roman dans tout son épanouissement et date probablement du dernier quart du XIIe siècle. Au contraire, les deux chapelles qui s'ouvrent sur le croisillon sud en se coupant à angle droit, suivant un plan sans exemple ailleurs, appartiennent à une époque bien antérieure, comme le montre l'aspect massif de leurs fenêtres, encadrées à l'extérieur par d'énormes boudins, qui retombent sur les épais tailloirs des chapiteaux aux ornements sommaires. La parenté entre ces fenêtres et celle de la maison romane est d'autant plus évidente que l'archivolte qui surmonte l'une d'entre elles est

Hosted by Google

ornée de grosses boules suivant le système adopté dans l'édifice civil.

Et de même, alors que le portail actuel, à cause de la précision de sa sculpture appartient à une époque voisine de la construction du chœur, l'archivolte encastrée dans le mur du croisillon nord révèle un art beaucoup plus rudimentaire qui rapproche la date de ses sculptures de celles de la maison romane. Il n'est pas jusqu'aux modillons variés qui supportent les corniches de l'église, et dont plusieurs ont dû être remployés dans des restaurations successives, qui ne rappellent certaines des têtes de personnages ou d'animaux sculptés dans les cannelures de la fenêtre civile.

La maison romane de Blesle vient donc compléter le témoignage de l'église en nous révélant l'existence, auprès du puissant monastère, dans la première moitié du XII[e] siècle, d'un atelier de sculpteurs, qui n'étaient pas encore entièrement maîtres de leur technique, mais qui avaient déjà un sens remarquable de l'effet décoratif. De cet atelier, l'ornementation des chapelles du croisillon sud de l'église me paraît l'œuvre la plus ancienne ; puis viendraient, à des intervalles assez rapprochés, le décor de la maison romane, dont nous ne possédons plus évidemment qu'une faible partie, et l'exécution de la grande archivolte du croisillon sud.

Ces conclusions paraissent confirmées par tout ce que les documents et la topographie même du quartier de Blesle où est située cette maison nous apprennent de son histoire. A la différence de nos vieux logis, dont les constructeurs et les propriétaires successifs ont disparu sans laisser de traces dans les souvenirs des hommes, la maison romane de Blesle a une histoire que M. Segret est parvenu à reconstituer, grâce à sa connaissance parfaite de la topographie locale et des documents qui concernent Blesle.

Louis BRÉHIER.

II

ETUDE HISTORIQUE

(AVEC ONZE PIÈCES JUSTIFICATIVES)

Bien qu'habitant Blesle depuis de longues années, c'est au mois d'octobre 1923 seulement que j'ai vu pour la première fois la maison d'époque romane, dont on vient de lire la description ; j'ignorerais encore son existence si mon ami M. Jean Maigne ne me l'avait pas signalée.

Je ne chercherai pas à m'excuser, d'autant que cette baie est très apparente ; mais pour la voir, faut-il encore pénétrer dans l'impasse de la Vachoune et je n'y étais jamais allé. Mes compatriotes ne me tiendront pas rigueur de ma longue ignorance, puisqu'ils auront aujourd'hui le plaisir de voir attirer l'attention des lecteurs de cette étude sur notre vieille cité de Blesle et ses beaux monuments. M. le professeur Bréhier, dont les ouvrages sont lus et recherchés par tout le monde savant, a bien voulu écrire l'étude archéologique qu'on vient de lire et, grâce à lui, notre petite cité acquerra une renommée que les meilleurs guides de tourisme ne lui auraient jamais donnée.

Hosted by Google

***

La maison d'époque romane est située à Blesle, dans le quartier de l'ancien château : elle figure au plan cadastral sous le numéro 692 de la section G. Elle touche au nord la rue (aujourd'hui impasse) de la Vachoune, à l'est une écurie appartenant à M. Varenne, autrefois écurie du château, au sud et à l'ouest une cour, qui jadis faisait partie de la grande cour du château.

La rue de la Vachoune a été fermée à l'ouest à une époque relativement récente : elle reliait la place du Mazel à la rue des Houles ; son nom est aujourd'hui ignoré de la plupart des habitants de Blesle et, pour l'identifier, j'ai dû faire des recherches dans les vieux actes notariés. Un acte reçu par Segret, notaire à Blesle, le 4 mars 1715, donne toutes les précisions nécessaires : c'est la vente d'une maison « qui touche du nord et au devant la rue droite du Mazel et du midi, au-dessous la rue appelée la Vachoune, qui va de la place du Mazel à la rue des Houles ».

La maison d'époque romane appartient actuellement à Mme Girard-Bonnenfant, qui l'a recueillie dans la succession de sa tante, Anne Bonnenfant, sœur de saint Dominique, décédée à Blesle, le 19 février 1892. Cette dernière était légataire universelle de sa tante Anne Bonnenfant, comme elle sœur de saint Dominique, morte à Blesle, le 16 novembre 1861. Et la maison avait été attribuée à la sœur Bonnenfant dans le partage des biens composant les successions de ses père et mère, Jean Bonnenfant et Elisabeth Voilquin ; cet acte fut reçu par Reynard, notaire à Blesle, le 7 mai 1819. Jean Bonnenfant l'avait achetée, conjointement avec son beau-père Jean Voilquin, devant le district de Brioude, le 19 nivôse an II (8 janvier 1794), lors de la vente des biens du marquis de Chavagnac, émigré (1). La maison qui nous intéresse était comprise dans l'enceinte du château de Blesle dont elle était une dépendance ; on l'appelait « *la Maison des enfants* » (2). Le procès-verbal d'adjudication la désigne ainsi : « un bâtiment, appelé cy devant le logement des enfants, « composé de deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au « premier étage et autres deux chambres au-dessus, avec la faculté « d'aller et venir dans la cour pour leur usage, confiné par une « écurie voûtée et grenier à foin provenus de Frédéric de Chavagnac, « émigré, de jour, la cour commune de midi et nuit et la rue obser- « vée dont la municipalité demande l'ouverture de bise ». Cette rue est celle de la Vachoune. L'adjudication fut prononcée au prix de 2.050 livres, au profit de Jean Bonnenfant et de Jean Voilquin.

Le château de Blesle, avec ses cours, son jardin et ses dépendances, occupait une superficie d'environ 4.200 mètres carrés : il touchait au sud la rivière de Voirèze, à l'ouest le ruisseau de Merdan, au nord la place de Mazel et la rue de la Vachoune et à l'est les bâtiments construits en bordure de la rue des Houles (3). Ces confins étaient les mêmes en 1493, comme on le verra ci-après.

En 1789, l'entrée du château se trouvait sur la place du Mazel, à

(1) M. Girard a bien voulu me communiquer l'expédition du procès-verbal d'adjudication, un plan dressé en 1829 et différentes pièces qui m'ont permis de dresser l'origine de propriété de la maison.

(2) Elle est ainsi nommée dans le procès-verbal d'adjudication et dans l'inventaire de 1774. Voir pièces justificatives nos 7 et 8.

(3) Pièces justificatives nos 9, 10 et 11.

Hosted by Google

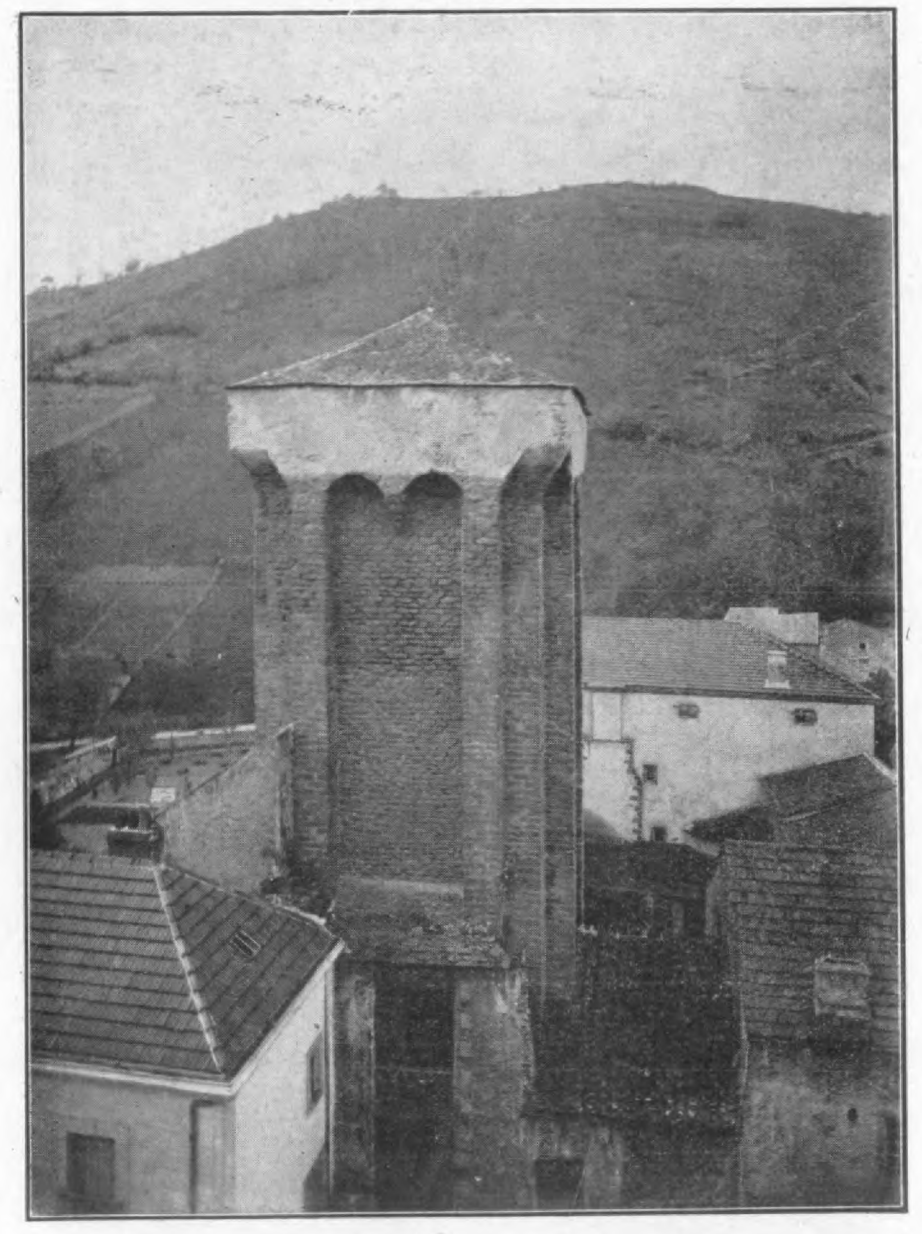

II. — Blesle : ancien château des Mercœur, la tour « aux vingt angles ».

(Photo Segret)

Hosted by Google

Hosted by Google

l'alignement de la maison appartenant aujourd'hui à M. Therme. Cette entrée fut faite vers 1727 par le marquis de Chavagnac, qui acheta deux bâtiments situés à l'angle de la place du Mazel et de la rue Droite « pour les faire abattre et en faire une place vide pour

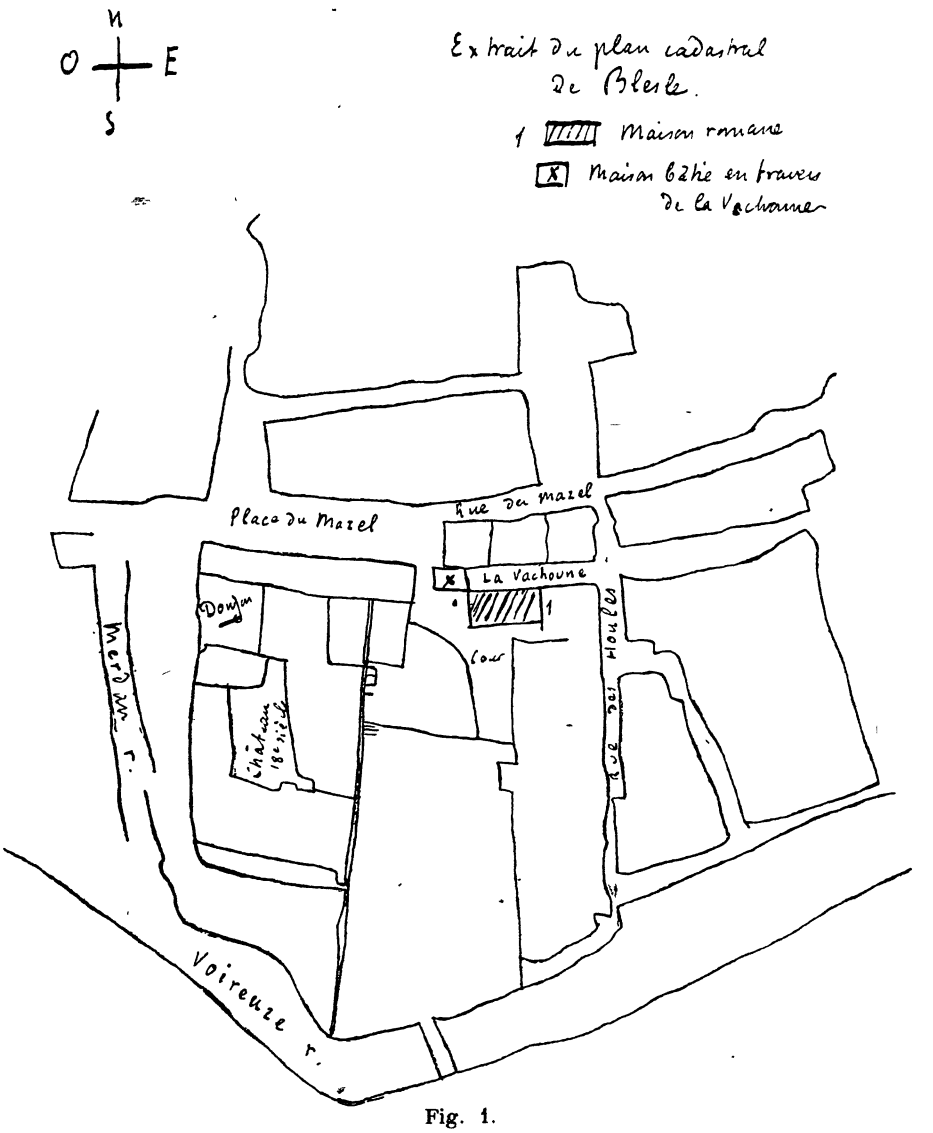

Fig. 1.

l'entrée de son château » (1). L'ancien château avait plusieurs entrées : on pouvait y pénétrer notamment par la « maison des enfants », où l'on voit encore au rez-de-chaussée, sur la rue de la

(1) Vente reçue par Bec, notaire royal à Blesle, le 24 janvier 1727.

Hosted by Google

Vachoune, une grande arcade, qui indique l'emplacement d'une porte.

En 1789, le château comprenait deux corps de logis séparés par une cour : 1° les bâtiments édifiés au sud de la grande tour, qui furent reconstruits au XVIII[e] siècle par le marquis de Chavagnac: c'est actuellement le couvent de Saint-Joseph. Cette partie ne fut pas vendue pendant la Révolution (1) ; 2° la partie des anciens bâtiments, que le marquis de Chavagnac avait conservés de l'ancienne demeure des Mercœur et se trouvant à l'est du jardin et au nord-est de la cour, et qui furent vendus en 1794 commes biens nationaux.

Cette dernière partie comprenait, en allant du sud au nord: 1° le petit château, — appelé aussi le château du jardin, — aujourd'hui démoli et dont le sol a été réuni au jardin du couvent ; il est désigné sous le numéro 701, section G, du plan cadastral ; 2° la buanderie et le cellier (numéros 699 et 696 du plan cadastral, actuellement écurie et maison Ferrier) ; 3° l'écurie et le fenil, ayant deux entrées, l'une sur la cour, l'autre sur la rue de la Vachoune, numéro 693 du plan cadastral, et actuellement bâtiments de M[lle] Jubelin et de M. Varenne ; un hangar, appelé halle, se trouvait au devant de la buanderie, du cellier et de l'écurie ; 4° formant un angle droit avec les bâtiments précédents, la « maison des enfants » ou de la nourrice ; c'est la maison d'époque romane (2). Tel était l'état des lieux en 1789. A cette époque, la « maison des enfants » était donc comprise dans l'enceinte du château, dont elle faisait partie.

∴

Le château et la terre de Blesle, qui formaient l'un des mandements du duché de Mercœur, furent vendus par la duchesse de Vendôme à Henry-Louis, comte de Chavagnac, le 25 avril 1716 (3). Les terres de Blesle, Chavagnac et le Bru furent érigées en marquisat par lettres patentes de 1720, enregistrées par arrêt du 5 juin 1741 (4).

Marie-Anne de Bourbon-Condé, duchesse de Vendôme, fille de Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne, Palatine de Bavière, était la femme de Louis-Joseph, dernier duc de Vendôme et de Mercœur, qui lui fit donation de tous ses biens. Elle devint donc, après la mort de son mari, propriétaire du duché de Mercœur, dont elle vendit une partie, la seigneurie de Blesle, au comte de Chavagnac (5).

L'acte de vente de 1716 et de nombreux documents établissent que la seigneurie de Blesle formait l'un des membres du duché de Mercœur (6).

(1) Archives de la Mairie de Blesle, dossier M. 2. La municipalité de Blesle avait demandé que cette partie du château ne fût pas vendue et qu'elle servît **à loger l'Administration municipale. Les héritiers du marquis de Chavagnac, à qui elle avait été restituée, la vendirent en 1820. (Pièce justificative n° 11.)**

(2) Pièces justificatives n[os] 9, 10 et 11.

(3) Pièce justificative n° 6: extrait de l'inventaire de 1743 qui relate l'acte de **vente et la prise de possession.**

(4) *Ibid.*

(5) Je ne ferai pas ici l'histoire des barons et ducs de Mercœur qui se sont succédé dans la propriété de la seigneurie de Mercœur ; on pourra consulter à ce sujet : Chabrol, *Coutumes d'Auvergne,* tome IV, au mot *Ardes ; l'Art de vérifier les dates,* tome II, pages 360 et suivantes (Paris, 1783-1784).

(6) Le bail du duché de Mercœur, en ma possession, du 4 décembre 1580, énumère les huit mandements du duché de Mercœur : Blesle est le huitième. M. Boudet, *Les derniers Mercœur,* page 166, dit qu'il y avait neuf mandements, Blesle étant le deuxième. Le bail de 1580 confond dans un seul mandement Lastic, Sistrières et Tanavelle, dont M. Boudet fait deux membres.

Hosted by Google

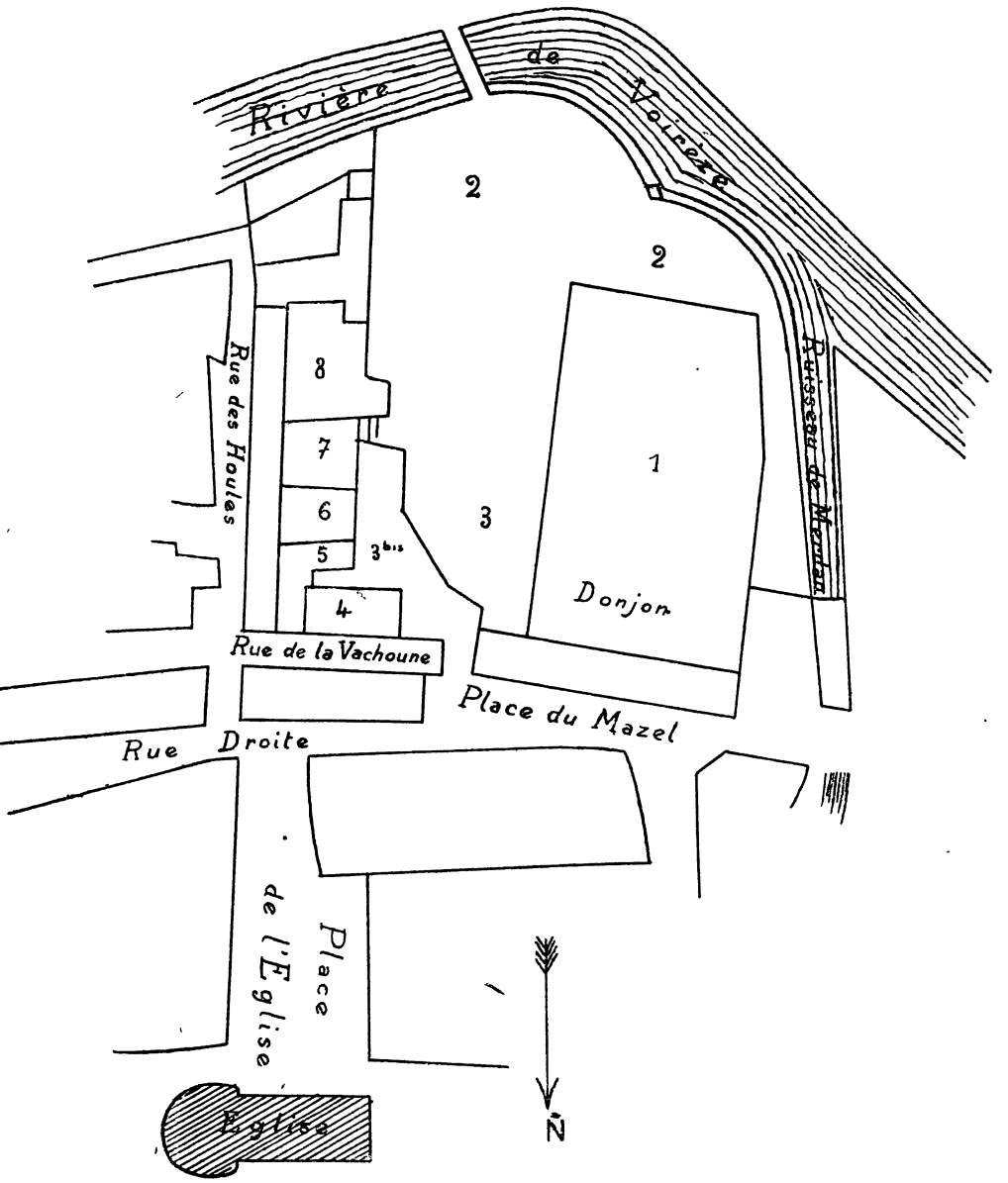

Fig. 2. PLAN DE L'ANCIEN CHATEAU DE BLESLE

1. Grand château restauré par le marquis de Chavagnac.
2. Jardin.
3. Cour actuelle du château.
3 *bis*. Partie de la cour vendue en 1794.
4. Maison des enfants (maison d'époque romane).
5. Ecuries du château.
6. Cellier.
7. Buanderie.
8. Petit château.

Hosted by Google

Un terrier de 1493 (1) nous a conservé le détail des immeubles que possédaient à Blesle les ducs de Mercœur (2). Les limites qu'il donne au château, y compris le jardin attenant, sont les suivantes : au midi la rivière de Voirèze, à l'ouest le ruisseau de Merdan, au nord la place de la Boucherie (aujourd'hui place du Mazel, les deux mots étant synonymes), à l'est une autre rue publique « tendant vers la Vachoune ». Cette rue publique ne peut être que la rue actuelle des Houles ; en effet, la rue qui borde le château à l'est doit avoir forcément la direction nord-sud, et c'est bien celle de la rue des Houles. Cette rue est la seule qui « tende vers la Vachoune » ; entre elle et le ruisseau de Merdan, qui coule du nord au sud, il n'y a jamais eu d'autre rue ainsi orientée (3).

Il est vrai que dans le texte du terrier la place du Mazel est la seule limite indiquée au nord, et la rue de la Vachoune, qui lui fait suite, n'est pas mentionnée. C'est là une simple lacune du rédacteur. Le château ayant la forme d'un quadrilatère et trois de ses côtés, sud, est et ouest étant bien connus, il faut de toute nécessité, pour compléter la limite indiquée au nord, ajouter la rue de la Vachoune à la suite de la place du Mazel, car c'était à cet endroit seul que le côté nord du quadrilatère pouvait se souder au côté oriental ; la rue (aujourd'hui impasse) de la Vachoune forme bien un angle droit avec la rue des Houles : elle occupe le tiers de la longueur de l'ancienne limite septentrionale du château, dont la place du Mazel occupe les deux autres tiers. Il est clair que si, en 1493, cette limite s'était arrêtée à la place du Mazel, on ne voit pas où aurait pu se fermer le quadrilatère. Comme, d'autre part, la maison d'époque romane dite « Maison des enfants » se trouve sur le côté sud de la rue de la Vachoune, on peut affirmer qu'en 1493 elle était comprise dans l'enceinte du château (4).

Le château de Blesle n'était que bien rarement habité par ses propriétaires ; les fermiers l'entretenaient assez mal ; on trouvera aux pièces justificatives deux procès-verbaux de l'état du château, constatant qu'en 1581 il était en bien mauvais état, ce qui explique que le duc de Vendôme ait dû, en 1640, aller loger chez son procureur d'office (5).

Mais le château de Blesle existait bien avant 1493. Il est mentionné dans un accord conclu entre Béraud II, dauphin d'Auvergne, et Maure Dauphine, abbesse de Blesle, le 16 mai 1364 : c'est à cette

(1) Bibliothèque de Clermont-Ferrand, collection Paul Le Blanc : Pièce justificative n° 6.

(2) En dehors du château, leurs possessions à Blesle étaient peu importantes : un pré à la Prada, et un autre, « le Pré de Monsieur », d'une contenance de 2 à 3 hectares seulement. Les bois indiqués dans le terrier sont en dehors de la paroisse de Blesle.

(3) Voir le plan de l'ancien château. Ce plan a été dressé par M. Jean Maigne, que je remercie de son obligeance.

(4) Il y a bien aussi la rue Droite, qui va de la place du Mazel à la rue des Houles ; elle est parallèle à celle de la Vachoune, mais elle est au nord de cette dernière et je ne crois pas que le château s'étendît jusque-là. En admettant qu'il y allât, la « Maison des enfants » se trouvait à plus forte raison dans l'enceinte du château.

(5) Pièces justificatives n°s 4 et 5. Dans une délibération de la municipalité de Blesle du 23 avril 1789, on lit que Béraud de Mercœur aurait habité Blesle, que Louis de Bourbon, comte de Montpensier, y aurait résidé quelque temps et que les états provinciaux d'Auvergne auraient été réunis à Blesle en 1437 (Archives de la mairie, registre DI. 12). On trouvera aux pièces justificatives, n° 5, la relation d'une visite que fit à Blesle le duc de Vendôme, en 1640.

Hosted by Google

époque un château fort, qui est qualifié de forteresse de Blesle : « castrum nostrum sive fortalicium dicti loci » (1). Au siècle précédent, le 17 février 1241, un traité analogue avait été signé à Blesle entre l'abbesse Ameline et Béraud, sire de Mercœur, « in curia domus domini de Mercurio » « dans la cour de la demeure du sire de Mercœur. » (2) A cette époque, les Mercœur possèdent donc à Blesle une « cour », c'est-à-dire une juridiction féodale et une demeure. Bien que l'acte ne fasse pas mention d'une forteresse, on a peine à croire qu'à cette époque l'habitation d'une famille aussi puissante ait été dépourvue de défenses. Mais à quelle époque les Mercœur s'étaient-ils installés à Blesle? C'est ce que nous devons maintenant rechercher.

***

Dans une lettre de l'abbesse Florence au pape Urbain II, écrite au mois d'août 1095, on lit que les moines de La Chaise-Dieu, avec l'aide d'Etienne de Mercœur, *vir potens,* s'étaient emparés de l'église de Saint-Etienne-sur-Blesle et avaient enlevé le corps de saint Léon avec l'adhésion de Durand, évêque de Clermont. Durand avait pris le parti de La Chaise-Dieu, dont il avait été le second abbé ; quant à Etienne de Mercœur, il était si puissant que pendant sa vie on ne put rien contre lui et les moines Casadéens restèrent jusqu'à sa mort en possession des reliques volées. Les premiers démêlés des Mercœur avec l'abbaye datent donc de 1095 (3). Etienne de Mercœur était, d'après M. Boudet, le frère d'Odilon I, seigneur de Mercœur (1077-1095) [4].

Moins d'un siècle plus tard, en 1163, une lettre adressée au roi de France Louis VII par le chapitre et les bourgeois de Brioude, prouve qu'à cette époque les Mercœur sont tout-puissants à Blesle : « La coutume des Mercœur, y est-il dit, est que partout où ils peu-« vent prendre pied, ils réclament tout pour eux, ainsi qu'ils l'ont « fait d'une abbaye appelée Blesle. (5) » D'après la généalogie des Mercœur, reconstituée par M. Boudet (6), le chef de la famille était en 1163 Béraud III, fils de Béraud II (1097-1140) et petit-fils d'Odilon I (1077-1095), et celui-ci était le frère du ravisseur du corps de saint Léon, Etienne de Mercœur. Les abbesses de Blesle, qui avaient jusque-là gouverné sans conteste dans les limites de leurs possessions, se virent alors obligées de lutter contre ces puissants barons. Elles implorèrent la protection des papes et elles obtinrent des bulles qui confirmaient l'abbaye dans ses possessions et lançaient l'anathème contre tous ceux qui attenteraient à ses droits de propriété : bulles d'Urbain II (août 1095) [7], de Pascal II (entre 1098 et 1118), de Ca-

(1) Aug. Chassaing, *Spicilegium Brivatense,* Paris, 1886, page 369.

(2) Aug. Chassaing, *ibid.,* page 39.

(3) On lit, en effet, dans la lettre de Florence, que pendant longtemps l'abbaye jouit en paix du monastère et des biens qui en dépendaient, jusqu'au jour où les moines de La Chaise-Dieu s'emparèrent de l'église de Saint-Etienne-sur-Blesle.

(4) M. Boudet, *Les derniers Mercœur,* Paris, Picard, 1906, pages 179 et 185.

(5) Pièce justificative n° 2.

(6) *Op. cit.,* p. 185.

(7) *Gallia christiana nova,* vol. II, *Instrumenta,* colonne 157.

Hosted by Google

lixte II (2 juin 1119) [1], d'Alexandre III (18 mars 1170) [2], de Lucius III (4 avril 1185) [3].

Mais les Mercœur n'étaient pas hommes à se laisser effrayer par les censures ecclésiastiques ; les religieuses de Blesle durent composer avec eux et elles firent tous les frais de ces accords, qui se succédaient, toujours plus avantageux pour les barons et plus onéreux pour l'abbaye.

Une première transaction intervint en 1228, dont nous ne connaissons pas le texte ; mais elle est relatée dans le traité de 1241 (4). Cet accord avait été soumis à saint Louis, qui en corrigea le texte ; il avait pour objet la justice et divers droits seigneuriaux sur la ville de Blesle « super juridictione et districtu et clamoribus Blazilie ». En 1228, les droits seigneuriaux des Mercœur n'étaient donc pas contestés à Blesle puisqu'on transigeait à leur sujet ; c'était une confirmation de la lettre écrite par les Brivadois en 1163.

Le second traité connu est celui du 17 février 1241, signé par l'abbesse Emeline et Béraud VI de Mercœur. Celui-ci est reconnu comme le haut justicier de la ville : cependant, il s'avoue lui-même le vassal de l'abbesse pour tout ce qu'il possède à Blesle ; il conservera la propriété des biens qu'Odilon de Mercœur avait achetés de Jehan de Biers, mais il les tiendra en fief de l'abbesse ; toutefois, l'abbesse renonce à lui réclamer à l'avenir les cens en géline qu'elle percevait sur ses maisons et son courtil « in domibus et in cortilo domini de Mercorio » (5). Le texte dit : « les maisons et le jardin du seigneur de Mercœur », ce qui indique plusieurs bâtiments séparés avec un jardin ou, pour mieux dire, un enclos comprenant un jardin avec plusieurs maisons. Les procès-verbaux de 1581 indiquent bien, en effet, qu'il y avait dans l'enceinte du château plusieurs corps de logis, et cette enceinte est très nettement déterminée par le terrier de 1493. L'enclos des Mercœur à Blesle n'a pas varié en étendue et on le trouve toujours à la même place ; tel il était en 1241, tel il resta en 1364, en 1493, en 1581, en 1716 et en 1789. Béraud, en effet, s'était, par la convention de 1241, interdit le droit d'acheter quoi que ce soit dans le fief de l'abbesse, et la ville de Blesle est toujours restée le franc-alleu du monastère ; cet engagement, les Mercœur l'ont tenu, le terrier de 1493 prouve l'exiguïté de leurs possessions dans la ville et même dans la paroisse de Blesle. C'est probablement le seul engagement qu'ils aient tenu, puisque les traités qui furent conclus en 1311 et en 1376 ont encore diminué les droits de juridiction de l'abbaye au profit des Mercœur.

Qu'importait à ces puissants seigneurs de posséder un domaine à Blesle ? Ce qu'il leur fallait, c'était une résidence, une demeure où il leur fût possible de prendre pied : « ubicumque pedem figere potuerint, totum sibi vindicent ».

Les Mercœur sont donc à Blesle dès avant 1163, et ils y ont cer-

(1) Aug. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, page 12.

(2) Chaix de Lavarène, *Monumenta pontificia Arverniæ*, p. 287.

(3) Aug. Chassaing, *loc. cit.*, page 19. Ces bulles contiennent des concessions d'indulgences pour tous ceux qui visiteraient l'église Saint-Pierre-de-Blesle, ce qui semble indiquer que cette église était alors en construction et qu'on cherchait à y attirer des pèlerins et aussi des offrandes.

(4) Cette transaction est mentionnée dans l'inventaire de 1743. (Pièce justificative n° 6.)

(5) Voir ce traité dans Aug. Chassaing, *loc. cit.*, page 35.

Hosted by Google

tainement une demeure à cette époque. Comment s'y sont-ils introduits ? Je suis disposé à croire que c'est par voie d'achat.

C'était là, en effet, un moyen détourné de s'introduire dans la place et qui semble assez dans leurs habitudes. La transaction de 1241 ne nous dit-elle pas que Béraud conservera la propriété de tout ce qu'Odilon de Mercœur avait acheté à Blesle de Jehan de Biers? (1) « Illud, quod Odilo de Mercorio emit Blasilie de Johanne de Biers, « remanebit domino de Mercorio. » Quel est cet Odilon de Mercœur ? Plusieurs membres de cette famille ont porté ce nom depuis saint Odilon de Mercœur. Il y eut le grand-oncle de Béraud VI, Odilon de Mercœur, le mari de la belle Azalaïs d'Anduze, qui vivait à la fin du XII[e] siècle; l'arrière-grand-oncle de Béraud VI, Odilon de Mercœur, le doyen de Brioude, mort en 1171; il y eut aussi Odilon I (2), seigneur de Mercœur (1077-1095), qui était un aîné de la maison et un ancêtre de Béraud VI, un aîné, lui aussi. Lequel d'entre eux fut l'acquéreur des biens de Jehan de Biers ? Ce n'est certainement pas le premier, qui semble avoir vécu surtout dans le Midi de la France. Ce fut, peut-être, le fougueux doyen, dont se plaignaient le chapitre et les bourgeois de Brioude en 1163 ; mais il paraît plus vraisemblable que ce fut un chef de la maison, Odilon I, le frère d'Etienne, le *vir potens,* qui occupait l'église de Saint-Etienne-sur-Blesle pour le compte de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

Les Mercœur étaient donc à Blesle au moins en 1163, et probablement dès la fin du XI[e] siècle ; ils y sont venus par le moyen d'un achat, et dès qu'ils ont été propriétaires, ils ont construit une maison d'où l'abbaye n'a jamais pu les chasser et qu'ils ont, par la suite, transformée en forteresse. Cette maison a été bâtie dans l'emplacement délimité par les ruisseaux de Voirèze et de Merdan, la place du Mazel, la rue de la Vachoune et la rue des Houles : c'est bien dans cette enceinte que se trouve la maison d'époque romane.

Arrivés comme vassaux, ils sont devenus les maîtres, et l'un de leurs héritiers, le comte de Montpensier, en 1455, osera prétendre que ce sont eux qui ont doté l'abbaye de Blesle (3). *Consuetudo enim Mercoriensium...*

Gabriel SEGRET.

(1) Un Pierre de Biers rendit hommage au dauphin d'Auvergne, en 1329, pour son hostel de la Couharde basse (commune de Laurie, Cantal) et tout ce qu'il percevait dans les paroisses voisines de Molèdes et d'Auriac. (Inventaire des titres de la seigneurie de Mercœur, Archives nationales, O. 21.050, cote 26.)

(2) Je suis, pour la numération des Mercœur, l'ordre indiqué par M. Boudet, *Les derniers Mercœur,* pages 185 et 201.

(3) Lettre de Teilhard à Mabillon. Pièce justificative n° 1.

Hosted by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1

Extrait de la lettre de Florence, abbesse de Blesle, au pape Urbain II (août 1095) [1] :

... Nostrum monasterium ædificatum cum omnibus nobis appenditiis diu in pace et magna prosperitate permansit. Statim ut Roma, caput nostrum et defensio nostra, inquietari et pertubari cœpit, insurrexerunt monachi Casæ Dei et ecclesiam Sancti Stephani protomartyris et Sancti Leonis, papæ urbis Romæ, quem Romani, quia Carolus imperator elegit eum, excæcaverunt, corpus cujus, ut credimus, ibi requiescit, manu ac violentia cujusdam potentis Stephani Mercoriensis, nobis contradicentibus abstulerunt et auxilio domini Durandi, Claromontensis episcopi, ipsam tenuerunt, quamdiu vixit supradictus Stephanus. Post mortem vero ejus, judicio præpositi et abbatis Claromontensis septem presbyteri nostri juraverunt allodium esse Sancti Petri ut altaris Blasiliæ, recipiente episcopo hoc sacramentum...

2

Lettre du chapitre et des bourgeois de Brioude à Louis VII, en 1163 (2) :

Consuetudo enim Mercoriensium est, ut ubicumque pedem figere potuerint, totum sibi vindicent : sicuti fecerunt de quadam abbatia, quæ Blasilla dicitur, et ad jus comitis Arvernorum, consanguinei vestri, spectat, quam sibi ex toto abstulerunt.

3

Extrait du terrier de Blesle, dressé en 1493 par Chardon (3) :

A mon dit seigneur [*Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, seigneur de la baronnie de Mercœur et du pays de Combrailles*] en dedans de ladite ville de Blesle, chastel ancien, ensemble un jardin le touchant, joignant à la place publique de la Bocherie sive de la Chabane dudit Blesle de bise, une autre rue publique tendant vers la Vachone d'orient, et la rivière de Voireuze et de Merdan d'autre midy et occident.

(1) L'original était conservé dans le chartrier de Blesle : Teilhard, curé de Virargues, en fit une copie, qu'il envoya à Mabillon, le 19 novembre 1703. (Bibliothèque nationale, manuscrit latin, 12.663, folios 72-73.) Mabillon publia la lettre de Florence : *Annales Ordinis sancti Benedicti*, tome III, p. 335, et tome V, p. 654. Cf. G. Segret, *La fondation de l'abbaye et du monastère Saint-Pierre de Blesle*, dans l'*Almanach de Brioude*, 1921.

Dans sa lettre à Mabillon, Teilhard ajoute : « La teneur est telle et elle [*la lettre de Florence*] fut produite par les religieuses de Blesle contre le comte de Montpensier, baron de Mercœur, vers l'an 1455, qui prétendait que les rentes de Blesle avaient été données à cette abbaye par les anciens barons de Mercœur, et pour prouver le contraire, elles produisirent cette requête. »

(2) *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, Paris, 1814, tome XVI, p. 43 B.

(3) Bibliothèque de Clermont-Ferrand, collection Paul Le Blanc.

Hosted by Google

4

Etat du château de Blesle en 1481 (1).

Extrait des registres du bailliage de Blesle pour monseigneur le duc de Mercœur :

Sur la requête faicte pardevant nous Maximilien d'Oureilhe, bally du duché de Mercœur pour monseigneur le duc dudit Mercœur et de Penthièvre, et de Me Guilliaume Aucon, lieutenant particullier en ceste ville de Blesle, par honorable homme Jehan Viallard, sieur de la Frédière, assenseur de ladite seigneurie de Blesle, et du procureur d'office en la court de séans joinct avec lui... a dict ledit sieur Viallard que... ledict chasteau, comme est chose notoire, tombe en ruyne... sy ont requis lesdits procureur et Viallard que la veriffication soit faicte... aurions procédé à ladite veriffication comme s'ensuit en présence desdits procureur, Viallard assenseur, Me Jacques Martel, concierge... Et pour faire la veriffication, nous sommes transportés à la chambre des cayrons où a esté veriffié que par faulte de contignuer les réparations necessaires lesdites années dernières, la couverture de la maison est tombée et le bois d'icelle couverture pourry, et la plus grande partie de la tuille tombée sur le planchier de ladite chambre. Et d'icelle nous sommes transportés à une aultre chambre appelée la fenyère dict de Barbay ; lesquels Mes experts ont dict en présence des dessus nommés que par faulte d'avoir administré les réparations de ces six années la couverture d'icelle tombe en ruyne et le bois qui soubztient icelle est my pourry. Et encore nous sommes transportés aux garde robbes jouxte la chambre appelée de Barbay et la chambre de monseigneur, auxquelles a esté veriffié par lesdits susnommés experts la couverture estoit gastée et tomboit, les couvertures d'icelle en ruyne par faulte de les avoir entretenues les six années precedantes. Es mesme instant nous sommes transportés à la chambre de monseigneur qui jouxte la salle du chasteau et lesdites garde robbe, la couverture de laquelle est par terre, la plus grande partie du bois pourry appuie sur deux pilliers ayant delessé les murailhes par faulte d'avoir entretenu lesdites couvertures en bon état et l'eau tombant a pourry jusques au deuxième planchier d'icelle. Ensuite nous sommes transportés avec lesdits Mes experts dans la salle dudit chasteau, ou a esté trouvé la couverture estant de tuille creuzes n'estre en bon état tellement que quand il pleust, la pluie entre en plusieurs endroictz et par faulte d'avoir esté bien et deuhement couverte s'est trouvée la plus grande partie pourrye et gastée. Et au dessus de la chambre du concierge s'est trouvé qu'il y pleust en plusieurs endroictz et partie du bois pourry. Et d'icelle nous sommes transportés au dessus delhault appelée la chambre darrée, laquelle visitée ont rapporté qu'il y est besoing fere la couverture toute à neuf, partant que par faulte de l'avoir tenue couverte l'eau a pourry le bois d'icelle et est tombée jusques au planchier et a icelluy pourry. Nous sommes d'icelle transportés avec lesdits massons et charpantiers au lieu appelé les privés, la couverture desquels ensemble le bois et tuille est de tout habatue. Aussi nous sommes transportés avec eulx à l'hault de la

(1) Procès-verbaux de l'état du château de Blesle contenus dans un registre en ma possession.

Hosted by Google

chambre de l'avoyne, et l'ayant veue et visitée la couverture d'icelle, s'est trouvée la couverture d'icelle estre pourrye en plusieurs lieux, dont l'eau y peult entrer et par faulte de l'avoir tenue couverte. Et de là leur avons monstré la couverture de la cuysine du chasteau, couverte de tuilles creuses, partie desquelles sont rompues, tellement que l'eau y peult entrer...

Fait dans le chasteau de Blesle, le vingt neuviesme juing mille cinq (cent) quatre vingt ung. Signé : CHASSANHARD, greffier.

Extrait des registres du greffe du bailliage de Blesle.

Sur la requête faicte judiciellement pardevant nous par honorable homme le procureur d'office en la court de céant et Jacques Martel, concierge et garde du chasteau monseigneur en ceste ville,... disant par icelle que durant leur bail ils [*les précédents fermiers*] auroient esté negligeans pour faire les réparations dudit chasteau de cette ville quoy que soit de la plus grande partye d'icelluy mesmes d'un corps de lougis qui est despuis la grande salle envers la ryvière de Voyrèze, qui est de grande estandue... Fait dans la salle du chasteau judiciellement, le cinquiesme julhet mille cinq cent quatre vingts et deulx.

Pardevant Monsieur Me Guilhaume Aucon lieut(enant) particull(ier). Signé : DE COMBETTES, commis au greffe.

5

Extrait des registres de catholicité de l'église Saint-Martin de Blesle (1):

Le 14 août 1640, Monseigneur de Vendosme (2) a fait son entrée en la ville de Blesle pour y visiter ses fiefs sur l'heure de midy et il s'en retourna le lendemain de l'Assomption de la Vierge sur les onze heures d'avant midi pour aller à Allanches, et fut honorablement reçu par 200 habitanz de la ville, escortés, casques, piques ou hallebardes, et ceux à pied allèrent au devant jusqu'au pré Madame et ceux à cheval à Ardes et fut fait portal de bois à l'entrée de la ville avec ses armoiries à la porte, logé chez M. Barthélemi. Et son départ fut après avoir ouy messe à la chapelle de la Chagne seulement, n'ayant visité pas une des églises de la ville et ce fut nous soussigné qui célébrâmes la sainte messe à ladite chapelle. Signé : AUBERT, curé de Saint-Martin de Blesle (3).

(1) Archives de la mairie de Blesle. Ce passage se trouvait sur le registre des baptêmes de Saint-Martin. Je dis : se trouvait parce que le feuillet où était inscrite la relation de la visite du duc de Vendôme, a été coupé par un collectionneur indélicat. J'ai pris la note reproduite ci-dessus sur une copie de ce registre faite par M. Guillard, notaire à Blesle, vers 1880 et que M. Sabatier a bien voulu me communiquer.

(2) César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, dont la femme, Françoise de Lorraine, possédait le duché de Mercœur.

(3) La chapelle de Notre-Dame de la Chaigne, construite en 1638, se trouve en dehors de la ville et à une distance d'environ 200 mètres. Gabriel Barthélemy était procureur d'office au bailliage de Blesle.

Hosted by Google

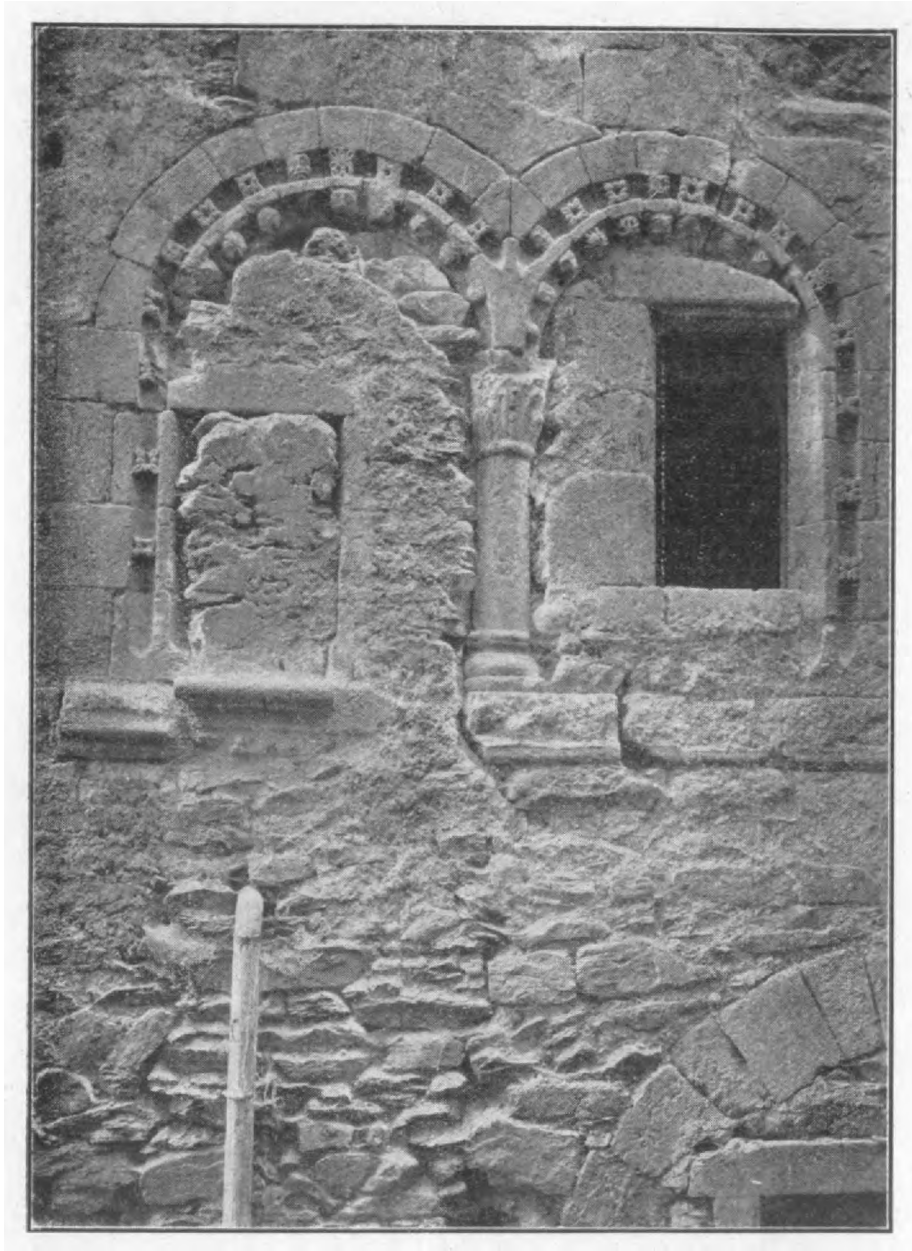

I. — BLESLE : maison d'époque romane.

(Photo Segret)

Hosted by Google

Hosted by Google

6

Extraits de l'inventaire dressé par Bec, notaire royal à Blesle, le 13 novembre 1743, après le décès de Henry-Louis, comte de Chavagnac:

[Le notaire se transporte successivement dans les diverses pièces du château et notamment dans la chambre de la nourrice, dans la remise, dans le cuvage et les caves, dans la buanderie et dans l'écurie.]

Ensuite, serions allés dans le cabinet du fond, où sont tous les papiers appelés archives, où il s'est trouvé une ormoire bois de chêne où sont tous les tittres, nommées des terres de Chavagnac, de Blesle, Lugarde et du Quellenèe, sçavoir :

En un volume de terrier couvert de bazanne, vulgairement appelé Chardon, de l'année 1492 et autres suivantes, contenant 655 feuillets escrits, commençant par le préambule en ces termes : *C'est le terrier des cens et rentes et revenus, droits et devoirs de la ville, châtellenie et mandement de Blesle pour très haut et puissant prince Gilbert de Bourbon, dauphin d'Auvergne,* et finissant par ces mots : *aujourd'huy lundi premier jour de julliet l'an* 1493. Lequel vollume comprend la ville de Blesle et première recognaissance commencé par Marzun, consentie par Jean et Giraud Chantroux, feulliet 12. Cottée premier (1).

Plus un autre vollume couvert de bazanne, de l'année 1492, contenant 425 feuilliets escrits, commençant: *Apud Chadecol.* Cotté deux.

... Plus une transaction, écrite en latin, entre Béraud de Mercœur et la dame abbesse, de l'année 1312, non signée. Cottée 48.

Plus deux coppies d'autres transactions, aussi en latin, entre ledit seigneur et la dame abbesse, en 1311. Cottée 49.

Plus un dénombrement donné par lesdites religieuses [*de Blesle*], signé par expédition Hostel, de l'an 1306. Cotée 56.

Plus une transaction passée entre Béraud de Mercœur et l'abbesse de Blesle, de l'année 1240, non signée, à laquelle il y a deux sceaux. Cottée 57 (2).

Plus une autre transaction entre eux passée en 1228, il y a un sceau pendant. Cottée 58.

Plus la procuration de son altesse la duchesse de Vendôme pour retirer les titres ci-dessus, du 24 juillet 1716, reçue par Navarre et son confrère, notaires à Paris. Cottée 55.

Plus le contrat de vente de la terre de Blesle, en parchemin, du 25 avril 1716, reçue par Munier et Navarre, insignuée à Blesle le 2 octobre 1716. Cottée 56.

Plus la prise de possession de ladite terre à la réquisition du

(1) Ce volume du terrier de Blesle se trouve à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand (collection Paul Le Blanc). D'après l'inventaire dressé par Segret, notaire royal à Blesle, le 8 octobre 1774, il existait deux expéditions du terrier Chardon de 1492-1493 dans les archives du château de Blesle.

(2) M. Bertrand, juge au Tribunal civil de Brioude, a bien voulu me donner le parchemin sur lequel se trouve écrite cette transaction. Ce traité a été publié par Aug. Chassaing, *Spicilegium Brivatense,* p. 35. Sur le repli du parchemin on lit : « L'an 1311, il a esté fait un accord cassant celui-ci et plus avantageux pour le seigneur de Mercœur. »

Hosted by Google

seigneur marquis de Chavagnac, devant Segret, notaire royal, le 3 avril 1721, controllée à Blesle le 9 dudit mois par Trioullier. Cottée 57.

7

Extrait de l'inventaire dressé par Segret, notaire royal à Blesle, le 8 octobre 1774, avant la mort du marquis Annet-Frédéric-René de Chavagnac:

Le seigneur de Chavagnac a conduit le notaire dans la chambre des enfants du seigneur requérant, à une angle de la basse cour opposé au château... dans le cabinet de plein pied de ladite chambre, dans la chambre du laquais des enfants et du cocher, dans la chambre du cuisinier, dans la chambre de la portière et dans la chambre et la loge de la portière.

8

Extrait de l'inventaire dressé après le décès du marquis Annet-Frédéric-René de Chavagnac, par Segret et Arfeuille, notaires royaux à Blesle, le 5 novembre 1774 :

De là nous sommes transportés avec ladite dame requérante [*la marquise de Chavagnac*] à la chambre des enfants et y avons trouvé... [*suit la description du mobilier*], plus dans le cabinet de ladite chambre... dans la chambre des laquais des enfants et du cocher, sur le même pallié... Ensuite, nous avons été dans la chambre du cuisinier... ; de là, dans le même corridor, dans la chambre du marmiton et dans la chambre voisine... Ensuite, nous sommes descendus chez la portière et avons trouvé dans sa loge trois banquètes et dans sa chambre un bois de lit...

9

Procès-verbal d'adjudication dressé au district de Brioude, le 19 nivôse an II (8 *janvier* 1794) [1].

[*Il a été adjugé à Joseph Chassignard, boucher :*] un bâtiment, ancienne écurie des chevaux, une buanderie et un bûcher à côté, ensemble les galetas qui sont au-dessus, une halle à côté, dont partie est en très mauvais état, le tout situé dans la commune de Blesle, ayant appartenu à Frédéric de Chavagnac, émigré, confiné par le bâtiment appelé le Petit château de midi, une cour commune de nuit et le bâtiment confiné à l'article second du procès-verbal, appelé le Logement des enfants, aussi de nuit et la rue publique de bise.

10

Extrait d'un acte reçu par Roux, notaire à Blesle, le 1er pluviôse an II (20 *janvier* 1794):

[*Joseph Chassignard revendit une partie des bâtiments ci-dessus désignés. Il céda : 1° à Noël Malpoint, menuisier*]: la portion ap-

(1) Communiqué par M. Girard, de Blesle.

Hosted by Google

pelée la buanderie et portion de la halle qui lui est respective et attenante, joignant la portion délaissée à Servant de bise, cuvage dudit Malpoint de jour, le bâtiment appelé Petit château du jardin, adjugé à Antoine Anglade Quély de midi, et la cour du cy devant château de nuit ; — [2° *à Pierre Servant, boulanger*] : le cellier et une autre portion de la halle y attenant et respective, joignant les écuries réservées dans leur entier audit Chassignard de bise, la boutique et bâtiment de Pierre Arfeuille de jour, la portion de bâtiment et halle ci-dessus attribuée à Malpoint de midi et cour du cy-devant château de Blesle de nuit et partie de bise.

11

Extrait de la vente reçue par Roux, notaire à Blesle, le 23 *mai* 1820, *ayant pour objet toute la partie de l'ancien château qui n'avait pas été vendue comme bien national. Cette vente fut consentie par les frères de Chavagnac :*

Le château de Blesle, situé en la ville du même nom, composé au rez-de-chaussée de... deux cours, l'une au devant et l'autre au derrière de la maison... les bâtiments qu'on vient de décrire forment l'enceinte d'une tour carrée qui règne depuis le bas jusqu'en haut de la maison et qui domine par dessus ; un escalier en pierres conduit aux différents étages de la tour, qui servait et sert encore de prison (1)... le jardin contenant en surface environ quatorze ares et demi. Le tout est confiné par une rue publique, cul-de-sac et les bâtiments de différents particuliers, le tout d'orient, un ruisseau de midi et encore d'occident, la rue publique d'occident, une cour et un bâtiment qui dépendaient autrefois du château de septentrion, enfin la rue publique sur laquelle est la principale entrée aussi de septentrion.

III

CONCLUSION

Ainsi, grâce à l'étude historique si complète et si bien documentée que M. Segret a pu faire de ce quartier de Blesle, il est possible de mettre un nom sur cette demeure, dont les baies, si joliment ornées, forment aujourd'hui un étrange contraste avec les bâtiments plus que modestes du voisinage, mais ne cessent d'évoquer une très ancienne période de splendeur. Comme l'a établi M. Segret, aussi loin qu'il soit possible de remonter dans l'histoire de Blesle, on trouve cette maison dans l'enceinte du château que la puissante famille de Mercœur avait dressé en face de l'abbaye. Les premiers démêlés des Mercœur avec Blesle datent de 1095, et en 1163 ils sont établis au cœur de la place. Quoi de plus vraisemblable que la construction de ce logis ait suivi de près leur premier établissement à Blesle ? La richesse de sa décoration, attestée par les vestiges actuels, était comparable à celle de la grande abbatiale Saint-Pierre, dont elle

(1) Le château était alors (1820) occupé par la brigade de gendarmerie.

Hosted by Google

reproduit certains détails. Seuls à Blesle, les Bénédictines exceptées, les Mercœur pouvaient se permettre un pareil luxe. L'étude archéologique de cette maison nous montre qu'elle date au moins de la première moitié du XII[e] siècle et, puisqu'elle a toujours été comprise dans l'enceinte féodale, dans la « cour » de la famille de Mercœur, puisqu'il est établi, d'autre part, que l'établissement des Mercœur à Blesle eut lieu entre 1095 et 1163, on doit conclure qu'ils firent construire cette maison, semblable aux logis nobiliaires et bourgeois qui s'élevaient alors dans les villes d'Auvergne, mais remarquable par la fantaisie et la richesse de sa décoration. Ce sera donc à juste titre qu'on restituera à cette demeure le nom de ses constructeurs : avant de s'appeler au XVIII[e] siècle : « la Maison des enfants », elle a été le logis des Mercœur.

Louis BRÉHIER.

IV. — APPENDICE

REPERTOIRE DES VESTIGES DE MAISONS D'EPOQUE ROMANE CONSERVES EN AUVERGNE (1)

Clermont. — 1. Rue des Chaussetiers, n[os] 15, 17 et 19, à l'angle de la rue des Petits-Gras. Groupe de trois maisons construites au XII[e] siècle et remaniées à diverses époques. Du rez-de-chaussée, entièrement remanié, il reste (n° 19) une porte en plein ceintre appareillé, sans ornements. Le premier étage a été entièrement dénaturé, sauf une baie en cintre évasé (n° 17). Des vestiges plus importants se trouvent au second étage : au n° 17, une archivolte très large en plein cintre appuyée sur une corniche. Les moulures sont bien profilées mais simples et surtout beaucoup moins riches que celles des archivoltes analogues de la maison de l'Eléphant, à Montferrand. Au n° 19, même arcade dont le sommet est échancré par une fenêtre moderne. De longues corniches se continuaient d'une maison à l'autre, interrompues à la place des baies et séparaient les deux étages. La façade du n° 15, située en plein nord comme les autres, est entièrement remaniée, mais du côté de l'est, elle donne sur une étroite impasse et l'on aperçoit de ce côté deux groupes de baies géminées, aujourd'hui aveugles, doont l'archivolte est ornée de dents-de-scie et qui retombent sur des pilastres. Enfin, au n° 19, du côté de la rue des Petits-Gras, se voient les restes d'une sorte d'échauguette supportée par des modillons romans, de même profil, mais de dessin un peu différent que les modillons à copeaux des églises ; l'un d'eux est orné de dents-de-scie. (Sur ces maisons, voir la notice de Mallay, *Mémoires de l'Académie de Clermont,* 1867, p. 309.) — Les maisons d'époque romane à deux étages sont rares ; l'existence de trois immeubles de ce genre, construits en bel appareil et d'assez grande étendue, laissent supposer une densité de population assez forte dans le Clermont du XII[e] siècle, ainsi qu'une réelle prospérité.

2. Des traces de corniches et d'archivoltes romanes analogues se remarquent sur plusieurs façades de la rue des Gras (n[os] 6 et 29).

(1) Je prie les lecteurs de ces notes de bien vouloir me signaler les restes de maisons romanes qui ne figureraient pas dans ce répertoire forcément sommaire, et qui se borne aux logis civils en laissant de côté les châteaux. — L. B.

Hosted by Google

place du Mazet (n° 4), rue de la Boucherie (n°s 1 et 17), rue des Fauchers (n° 3). Tout ce quartier semble avoir été reconstruit à la fin du XII[e] siècle.

3. M. Desdevises du Dezert veut bien me signaler que sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-André, dans la partie attribuée à la Maison de rééducation des mutilés, il subsiste une salle romane de deux travées voûtées d'arêtes ; les retombées ont lieu sur des colonnes pourvues de gros chapiteaux ornés de rinceaux. L'abbaye de Saint-André a été fondée par Guillaume V, comte d'Auvergne, en 1149. La salle qui a survécu à la ruine du monastère, peut-être une salle capitulaire, remonte donc à la deuxième moitié du XII[e] siècle.

Montferrand. — 4. Rue du Petit-Languedoc. Le rez-de-chaussée s'ouvrait sur la rue par de larges arcades appareillées sans ornement. Au premier étage il subsiste une baie appareillée de même, en arkose, qui retombe directement sur le mur sans intermédiaire de corniche. Un linteau, composé de trois longues pierres d'arkose, est supporté par des colonnettes monolithes à chapiteaux grossièrement taillés et qui reposent sur une corniche à moulures très simples. Cette maison a un caractère d'archaïsme incontestable et paraît antérieure au siège de 1126 (voir plus haut).

5. Rue de la Saulnerie (aujourd'hui rue Kléber), la maison dite de l'Eléphant, magnifique logis construit en bel appareil de pierres de Volvic, malheureusement défigurée au XVI[e] siècle par l'ouverture de croisées rectangulaires à travers les baies romanes. Au rez-de-chaussée elle s'ouvrait sur la rue par trois arcades appareillées sans ornements. Au premier étage, trois larges archivoltes en plein cintre, remarquables par la richesse de leur mouluration et les têtes plates à couronne royale par l'intermédiaire desquelles se fait leur retombée sur des corniches, encadraient trois groupes de baies géminées appuyées sur des colonnettes aux chapiteaux ornés de jolis feuillages. L'emploi de la pierre de Volvic et le caractère des ornements indiquent le début de l'époque gothique ; la construction date probablement des premières années du XIII[e] siècle.

6. Rue de la Chanterie (aujourd'hui rue Montorcier), deux maisons construites sur le même plan que celle de l'Eléphant, avec arcades au rez-de-chaussée ; mais les baies géminées en tiers-point du premier étage, comprises sous des archivoltes dont les tympans sont ornés de quatrefeuilles, indiquent la deuxième moitié du XIII[e] siècle.

De nombreux fragments de corniches et d'arcades romanes en plein cintre sont visibles aux façades des maisons dans la plupart des rues de la ville. La régularité du plan de Montferrand, avec ses rues coupées à angle droit, indique que la ville a dû être restaurée d'après un plan d'ensemble, probablement après le siège de 1186 par Philippe Auguste. Il y a donc eu une époque où la plupart des façades des logis nobiliaires et bourgeois présentaient le double étage de baies en plein cintre dont les maisons de la rue du Petit-Languedoc et de l'Eléphant nous ont conservé l'ordonnance.

Riom. — 7. Dans une maison située en face de l'Horloge, entre la rue de l'Horloge et la rue Malouet, il subsiste une grande cave ayant appartenu à un logis du XII[e] siècle. Elle comprend trois nefs séparées par des files de colonnes surmontées de chapiteaux en

Hosted by Google

arkose, dont les corbeilles, simplement épannelées, soutiennent le gros tailloir chanfreiné de l'époque romane. Ces chapiteaux supportent la retombée de voûtes d'arêtes en blocage. Rien n'indique un monument religieux, par exemple une crypte, et tout laisse supposer que nous sommes en présence de la cave d'un hôtel seigneurial très important. A la suite de cette cave romane se trouve d'ailleurs une autre cave voûtée d'arêtes, mais d'époque gothique, qui sert d'assiette à la magnifique salle du XIVe siècle que l'on voit au rez-de-chaussée.

Issoire. — 8. Cour de la Caisse d'épargne. Restes d'une baie géminée en plein cintre retombant sur deux pilastres. Les moulures des archivoltes et de la corniche qui les supporte sont élégantes et riches. Au rez-de-chaussée s'ouvraient deux arcades appareillées entièrement lisses. A droite des deux baies du premier étage, on aperçoit la naissance d'archivoltes analogues avec la même moulure.

9. Quartier du Parguet. Vestiges d'une baie géminée retombant sur le chapiteau d'une colonnette centrale. La corniche est de profil assez rude (méplat et chanfrein séparés par une cannelure) : c'est celui des tailloirs de nos chapiteaux d'églises. Une porte en cintre surbaissé est construite en appareil alternativement blanc et noir (1).

10. M. Fournier, Archiviste du Puy-de-Dôme, veut bien me communiquer la photographie d'une maison, entièrement démolie il y a quelques années et située rue de l'Espaillat, nos 14 et 16. Une courte note sur cette maison figure dans les *Récits d'un touriste auvergnat* de notre regretté confrère M. Biélawski. Elle était construite jusqu'à la hauteur du premier étage en magnifique appareil. Au rez-de-chaussée, suivant l'usage, s'ouvraient trois arcades en plein cintre sans moulures, donnant accès à un passage voûté. Détail curieux, l'arcade centrale était plus haute que les deux arcades secondaires. Le premier étage était limité par une corniche chanfreinée, surmonté d'une baie géminée dont les petits arcs retombaient sur une colonnette centrale, par l'intermédiaire d'un chapiteau, dont la corbeille était ornée de volutes. La construction de cette belle maison, dont la démolition est regrettable, paraît avoir été extrêmement soignée.

Thiers. — 11. Perpendiculaires au croisillon sud de l'église Saint-Genès ; vestiges du bâtiment capitulaire. De cette maison, appelée « Le Cloîtras », il subsiste une fenêtre géminée dont les archivoltes sont ornées de billettes et retombent sur une colonnette centrale. La porte, qui n'existe plus, a été reproduite par Michel (*L'Auvergne et le Velay*). Voir dans la brochure de M. Favyé (*Au pays de la coutellerie*, 1920, p. 88 et 90) une reproduction de la façade de cette maison, d'après une lithographie de 1831.

Blesle (Haute-Loire). — 12. Maison de Mercœur (première moitié du XIIe siècle). Voir les chapitres précédents.

La Chaise-Dieu (Haute-Loire). — 13. Rue Boute-Bœuf. Baies géminées en plein cintre, appareillées en grès d'un grain rude et appuyées sur trois colonnettes, celle du milieu à fût monolithe, celles des extrémités appuyées aux jambages du mur et dont les fûts se

(1) Qu'il me soit permis de remercier M. Raymond, architecte à Issoire, qui a bien voulu me signaler et me montrer ces précieux restes.

Hosted by Google

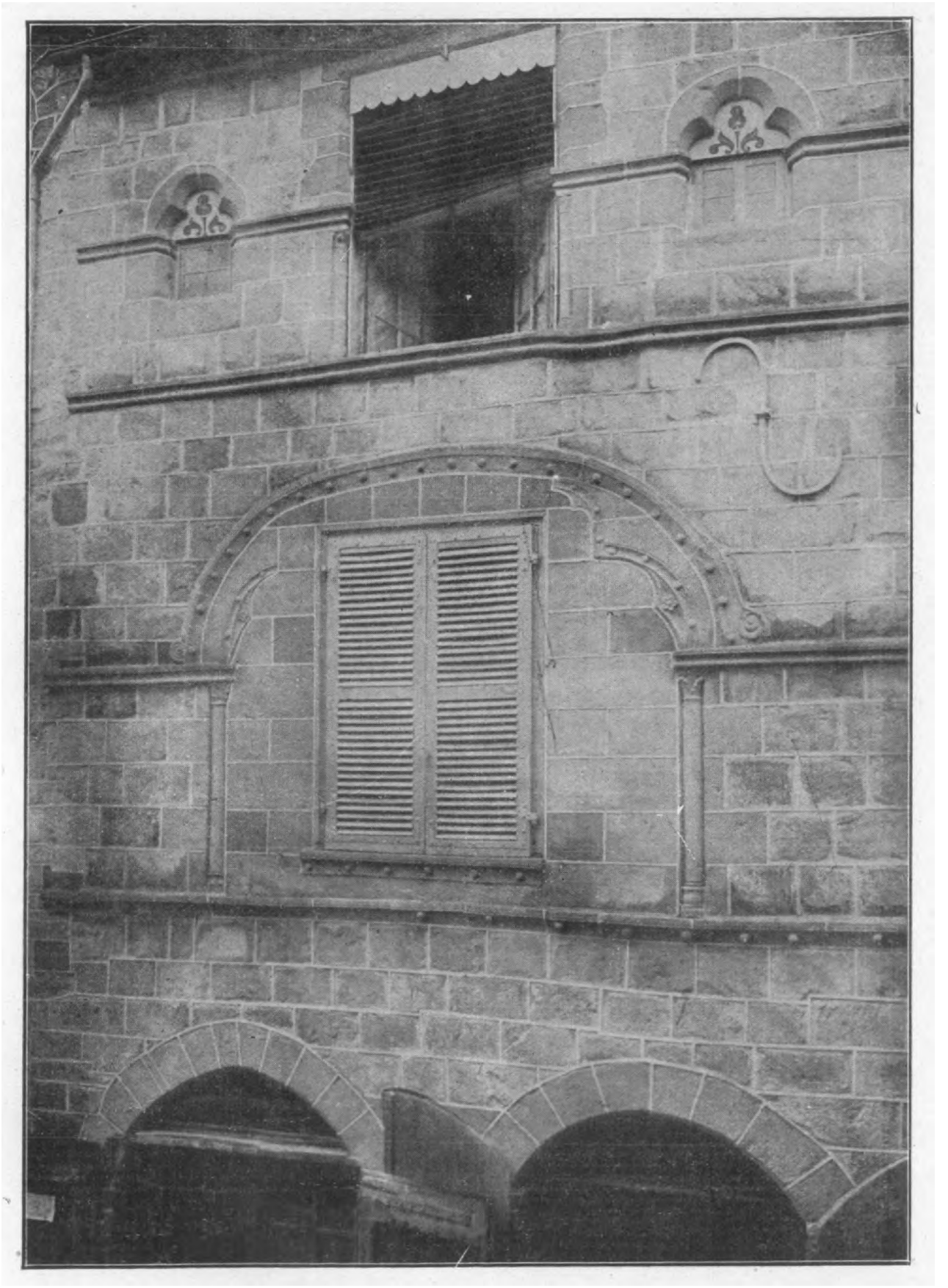

III. — Brioude : maison de la place Eugène-Gilbert

(Photo Segret)

Hosted by Google

Hosted by Google

composent de trois tambours qui correspondent exactement aux pierres appareillées du mur. Les chapiteaux sont grossièrement sculptés. Leur ornementation consiste en feuilles plates recourbées en volute, traitées sommairement. Une double archivolte en cordon de billettes surmonte les baies et retombe sur deux fragments de corniches. Les moulures sont pauvres et barbares. On peut supposer que ces fenêtres sont un peu antérieures à celles de Blesle et à peu près contemporaines de la maison de la rue du Petit-Languedoc, à Montferrand (fin du XI[e] - début du XII[e] siècle).

Brioude (Haute-Loire). — 14. Place de la Fènerie (aujourd'hui place Eugène-Gilbert), au débouché de la rue d'Alsace. La façade de cette maison a été découverte sous le crépi, au cours de réparations exécutées en octobre 1923. Elle est construite en bel appareil de grès, et sa curieuse façade a été remaniée à diverses époques, mais l'ensemble de la construction et même de l'ornementation est bien d'époque romane, comme le prouve une corniche chanfreinée ornée de boules (1).

Louis BRÉHIER.

(1) Voir la notice que j'ai publiée sur cette maison dans l'*Almanach de Brioude*, 1925.

Hosted by Google

CHRONIQUE[1]

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Elections du Conseil d'administration et du Comité de publication. — Dans la séance de janvier 1923, la Société des Amis de l'Université a élu pour être membres du Conseil d'administration, durant trois années : le général Linder, *président ;* MM. H. du Ranquet, Mathias, J.-B. Mathieu, Roubille, *vice-présidents ;* M. R. Fric, *secrétaire général archiviste ;* M. Gaumet, *trésorier ;* M. Pélissier, *trésorier adjoint.*

Dans la séance de mars 1923, la Société a élu pour être membres du Comité de publication, durant trois années : M. Mathias, *président du Comité ;* MM. L. Bréhier et P. Glangeaud, *secrétaires du Comité ;* MM. A. Audollent, Dr Bignat, P. Billiet, chanoine Chamboissier, Dr Charvilhat, Chavastelon, Desdevises du Dezert, H. du Ranquet, Eusébio, P. Gautier, E. Joyau, Dr J. Lafont, H. Lecoq, C. Pajot, Rauzier, G. Rouchon, Dr E. Roux, *membres du Comité.*

***

Séance du 9 janvier 1924 (Procès-verbal : *Avenir du P.-de-D.*, 13 février ; *Moniteur du P.-de-D.*, 14 février). — M. Bréhier lit un mémoire de M. Segret sur la maison à fenêtres romanes de Blesle dont il a été question à la séance de novembre 1923 ; puis, il étudie la maison romane mise à jour en octobre 1923, à Brioude.

M. Janton signale certaines coïncidences entre des mesures de l'antiquité et des mesures modernes.

Admissions : Drs Besserve et Fournioux ; M. Vanot, industriel.

Séance du 13 février 1924 (Procès-verbal : *Avenir du P.-de-D.*, 11 mars ; *Moniteur du P.-de-D.*, 13 mars). — M. Bréhier commu-

1. Pour répondre au vœu d'un grand nombre de sociétaires et conformément à des décisions de la Société, la *Revue d'Auvergne* publiera désormais une chronique, organe de liaison entre les membres de la Société et d'information scientifique, documentaire ou bibliographique pour toutes les personnes qui s'intéressent aux études sur l'Auvergne (dans l'acception la plus large du mot) et les régions voisines, dont l'étude est liée à celle de l'Auvergne. — La rédaction de la *Revue* fait appel à la collaboration de tous les membres de la Société pour l'aider dans sa tâche. Elle sera reconnaissante à toute personne qui voudra bien lui communiquer des renseignements de nature à entrer dans cette chronique.

D'une manière générale, on a pris pour point de départ des dépouillements préparatoires le commencement de l'année 1924. Toutefois, on ne s'est pas interdit d'accueillir des travaux antérieurs, soit pour leur importance, soit simplement parce que le hasard les a fait retrouver au cours des dépouillements effectués.

Hosted by Google

nique un texte du x[e] siècle, inutilisé jusqu'ici, et concernant la construction de la cathédrale de Clermont par l'évêque Etienne II.

M. GLANGEAUD signale l'importance du pétrole et expose les recherches faites pour en trouver en Limagne.

Séance du 12 mars 1924. — M. ARBOS donne lecture d'une étude de M. GACHON sur la maison rurale dans le massif montagneux d'entre Dore et Allier.

Admissions : MM. Dousse, bibliothécaire municipal ; Imbert, mécanicien des postes ; Nicaud, bibliothécaire ; Rouganne, industriel ; Schnerb, professeur au Lycée de Clermont.

Il n'y a pas eu de séance en **avril.**

Séance du 14 mai 1924 (Procès-verbal : *Avenir du P.-de-D.*, 2 juillet). — M. DOUSSE lit une étude sur François Peyrenc de Moras, intendant d'Auvergne (1750-1752), puis de Hainaut, contrôleur général des Finances et ministre de la Marine, faite en grande partie d'après des correspondances inédites.

M. DU RANQUET signale que « près de l'ancien lac de Sarlièvre, à son déversoir, contre le passage à niveau de la route de Clermont à Cournon, au nord de cette route, une sablière ayant été ouverte, on a mis à jour un cimetière gaulois : on y a trouvé des squelettes entiers et intacts, accompagnés de nombreuses fibules, de *torques* et de bracelets en bronze et de quelques épées en fer ; les *torques* et les bracelets sont pour la plupart guillochés, et un des bracelets est remarquable par son élégance et son petit diamètre ».

M. GAUMET, trésorier, donne lecture du compte pour 1923 :

Recettes :

Solde en caisse au 31 décembre 1922.	930	»
Cotisations de 1923.	2.667	90
Contribution de M. Reynouard pour l'impression de son article	140	»
Contribution de M Dousset pour l'impression de son article	100	»
Publicité.	283	20
Subvention du Conseil général.	250	»
Subvention de la Ville de Clermont-Ferrand. . . .	200	»
Intérêts des fonds de la Société.	61	»
Total des recettes.	4.632	10

Dépenses :

Impression de la *Revue,* n° 5 de l'année 1922.	844	25
Impression des n[os] 1, 2 et 3 de l'année 1923.	2.983	60
Imprimés, bandes	25	»
Frais d'expédition de la *Revue.*	80	»
Frais de bureau et de correspondance.	3	»
Frais de recouvrement des cotisations.	184	85
Allocations, subventions diverses	75	»
Total des dépenses.	4.195	70

Hosted by Google

Balance :

Les recettes se sont élevées à.	4.632 10
Les dépenses se sont élevées à.	4.195 70
Excédent de recettes.	436 40

Avoir de la Société :

25 francs de rente française 3 %.	500 »
35 francs de rente française 5 %.	650 »
Réserve en caisse.	436 »
Total.	1.586 »

Il n'y a pas eu de séance en **juin.**

Séance du 9 juillet 1924. — M. Fric expose les procédés actuels de repérage du son.

M. Mathias commente les résultats des expériences sur la propagation du son faites à La Courtine, puis présente une théorie de l'éclair en boule (1). M. Roubille lit une observation d'éclair en boule recueillie par lui-même.

M. Fournier est élu secrétaire général archiviste, en remplacement de M. Fric, sur le point de quitter Clermont. M. Dousse est élu secrétaire des séances.

Admissions : MM. Maurice Archimbaud, Auguste Casati, avocat à Paris.

Il n'y a pas eu de séance en **août, septembre** ni **octobre.**

Séance du 19 novembre 1924. — M. Luquet lit une communication sur le hêtre dans le massif du Mont-Dore.

M. Imberdis donne lecture d'une note de M. Archimbaud sur le huitième centenaire de la mort de saint Etienne de Muret. Etienne, fils d'un seigneur de Thiers, fut élevé en Italie. Revenu en France, il se retira dans la solitude à Muret, près de Grandmont, au diocèse de Limoges et y groupa autour de lui un certain nombre de compagnons. Ce fut l'origine de l'ordre de Grandmont. Etienne, mort en 1124, fut canonisé en 1189.

Sur la proposition du comité de publication, la Société décide de publier désormais simultanément :

1° La *Revue d'Auvergne,* qui contiendra, entre autres choses, une chronique, selon les décisions prises par la Société, à ses séances de janvier 1922 et de mars 1923 ;

2° Une collection de mémoires et documents concernant l'Auvergne et les régions limitrophes, sous le titre général *Arvernia.* Les fascicules, une fois achevés, formeront chacun une unité bibliographique avec pagination propre ; les feuilles de chaque fascicule seront distribuées l'une après l'autre, au fur et à mesure de l'impression, en supplément à la *Revue d'Auvergne* et sous la même couverture, sur laquelle elles seront annoncées distinctement. Les dimen-

(1) Cf. Mathias, *sur les Formes terminales des éclairs fulgurants* (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences,* 1924, t. 179, p. 136-139) ; *sur le Bruit de l'éclair* (*ibid.,* p. 372-374) ; *Retour sur la théorie de l'éclair fulgurant* (*ibid.,* p. 550-553).

Hosted by Google

sions des fascicules ne sont pas déterminées d'avance ; chacun d'eux pourra comprendre, suivant les cas, un seul travail d'un seul auteur (un travail trop étendu pouvant être divisé en plusieurs fascicules), ou plusieurs articles successifs d'un même auteur, ou plusieurs articles d'auteurs différents, et groupés suivant les matières.

En outre, la Société décide que, à partir du 1er janvier 1925 :

1° Le prix de l'abonnement à la *Revue d'Auvergne* (pour les personnes étrangères à la Société) sera supérieur de 3 francs à la cotisation des membres de la Société ;

2° Les frais de perception et de quittance des cotisations et des abonnements seront à la charge des sociétaires et abonnés ;

3° Conformément à l'article 13 du règlement, on reviendra à l'usage de percevoir les cotisations et abonnements dans le premier mois de l'année ;

4° Dans la mesure où les ressources financières de la Société le permettront, on reviendra à la publication d'un numéro de la *Revue d'Auvergne* tous les deux mois, périodicité à laquelle il n'a été renoncé que pendant la guerre, et pour « la durée de la guerre seument » (t. XXXII, 1915, p. 60).

Admissions : Mlle Françoise Arduin, bibliothécaire à la Bibliothèque municipale et universitaire ; Dr P. Balme ; MM. Boste, docteur en droit ; Maurice Bourier, conservateur des hypothèques en retraite ; André Bouton, notaire ; Cavard ; Chevalérias, industriel ; Dr Jean Fournier, professeur à l'école de médecine ; A. Huguet ; A. de Poulpiquet du Halgoet.

Séance du 10 décembre 1924. — M. Lecoq prononce l'éloge funèbre de Sir Archibald Geikie, l'illustre géologue écossais.

M. Dousse donne lecture de la communication de M. Schnerb sur l'élection de la Constituante de 1848 dans le département du Puy-de-Dôme.

Admission : M. Robert Chadefaux, juge d'instruction.

NECROLOGIE

La Société des Amis de l'Université a eu le regret de perdre :

Mgr Jean-Baptiste Descoeur, directeur de l'Institution Saint-Germain, à Paris, né à Bourg-Lastic en 1850, mort au mois de janvier 1924 ;

M. Eugène L'Ebraly, bâtonnier de l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand, mort le 8 mars, à l'âge de 57 ans (*Avenir du P.-de-D.*, 9 mars ; Joseph Vignancour, *M. Eugène L'Ebraly,* dans le *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne,* 1924, p. 99-105, portrait, et tir. à part, 11 p. ; cf. *ibid.,* p. 65 ; Régis Crégut, notice dans le *Bulletin de l'enseignement libre du diocèse de Clermont,* 1924, n° 4, p. 44-47, et dans la *Semaine religieuse de Clermont,* 1924, t. 56, p. 150-152 ; Casimir Pajot, *M. Eugène L'Ebraly,* dans le *Bull. de l'enseignement libre du dioc. de Clermont,* 1924, n° 4, p. 39-44) ;

M. Emmanuel Joyau, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, mort le 25 mars, âgé de 74 ans (Voir dans le 1er fascicule de 1924, p. 21, la notice par M. Desdevises du Dezert) ;

M. Pierre Billiet, ancien percepteur, mort à 76 ans, en juin (*Moniteur du P.-de-D.,* 15 juin 1924 ; *Bull. de la Soc. d'hist. natur. d'Auvergne,* juin 1924, p. 1 et 13) ;

Hosted by Google

M. VIGENAUD, né en 1846, médecin principal des armées en retraite, ancien maire de Clermont, professeur à l'Ecole de Médecine, mort le 1er juillet (*Moniteur du P.-de-D.*, 2, 6 juillet ; *Avenir du P.-de-D.*, 2 juillet.) ;

Le vicomte DE SARTIGES, décédé cette année.

⁂

On annonce encore la mort de M. Hector GRANET, connu pour des recherches d'archéologie, et surtout pour avoir conservé le corps de son père dans un cercueil en verre plein d'alcool (cf., entre autres, un article avec photographies dans l'*Avenir du P.-de-D.*, 14 avril 1912), survenue à Viverols, le 15 janvier 1924 (*Moniteur du P.-de-D.*, 18 janvier) ; — Du duc DE MONTPENSIER, mort au château de Randan, le 30 janvier (*Avenir* et *Moniteur du P.-de-D.*, 31 janvier) ; — De M. Albert PEGHOUX, ciseleur de talent, né à Issoire en 1874, mort à Paris en janvier (*Moniteur du P.-de-D.*, 1er février) ; — De M. le chanoine François RAPHANEL, ancien curé de St-Genès-les-Carmes, membre titulaire de l'Académie de Clermont, mort le 9 avril, auteur de travaux sur l'histoire religieuse du diocèse de Clermont, entre autres récemment *l'Emplacement des églises de Clermont au* xe *siècle, examen de quelques assertions de Savaron,* dans le *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne,* 1921, p. 107-116, 150-157, 172-186 (*Semaine religieuse de Clermont,* t. 56, n° 39, p. 494-499 ; *Bulletin mensuel de la paroisse de Saint-Genès-les-Carmes,* déc. 1924, n° 1, p. 8-12, portrait) ; — De Mgr Théodore DELMONT, protonotaire apostolique, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, auteur de nombreux ouvrages sur des questions de littérature et de religion (liste de ses principaux ouvrages : *Polybiblion, partie littéraire,* t. 161, p. 62), né à Marmanhac en 1851, mort à Aurillac, le 20 mai ; — De M. Adrien HUGUET, ancien président de la Chambre des Notaires de Clermont-Ferrand, président de la Fondation Maurice Faucon, à Escolore, mort à Billom, le 27 juin (*Avenir du P.-de-D.*, 2 juillet) ; — De M. Emile NOIROT, peintre, né à Roanne en 1853, décédé près de Saint-Germain-des-Fossés, en juin (Voir Louis AUFAUVRE, *Emile Noirot* dans *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne,* novembre 1924, n° 9, p. 14-15, portrait) ; — De M. Michel VASSON, qui a publié des recueils de poésie (*Vers l'oubli,* 1905 ; *les Festins de la Mort,* 1906 ; *Le Cri du Néant,* 1908) et a collaboré à *la Veillée d'Auvergne* (1910-1914), mort le 23 septembre, à Romagnat (article de G. GANDILHON GENS-D'ARMES, dans l'*Auvergnat de Paris,* reproduit dans l'*Avenir du P.-de-D.*, 3 novembre 1924).

⁂

Archibald Geikie. — Né à Edimbourg, en 1835, Archibald Geikie a consacré toute sa vie à la science. Il avait 20 ans quand il entra au Service géologique d'Ecosse ; il en devint directeur en 1867. Professeur de géologie et de minéralogie à l'université d'Edimbourg, dès 1871, il fut nommé, en 1881, directeur général du Service géologique de Grande-Bretagne (Geological survey), et il occupa ces hautes fonctions jusqu'en 1901. Non seulement il s'y montra administrateur avisé et habile, imprimant à la science géologique anglaise une direction originale et puissante, mais il publia, au cours de sa longue carrière, une série de travaux personnels qu'il serait trop

Hosted by Google

long d'énumérer ici, et dont la haute valeur lui attira, dans les milieux scientifiques du monde entier, une juste considération.

Il fut secrétaire, puis président de la Société royale de Londres. Notre Académie des sciences le comptait au nombre de ses associés.

Marié à une Française, il aimait sincèrement notre pays, et, bien avant qu'il fût question d'entente cordiale, jamais il ne négligea une occasion d'affirmer cet attachement.

Mais il aimait aussi l'Auvergne. Il y était venu fort jeune, lorsqu'il entreprit ses études *sur l'Action volcanique dans les îles britanniques,* dont il ne publia les résultats qu'en 1897. Il se plaisait à rappeler qu'il fut accueilli à Clermont par le professeur Henri Lecoq, et il voulait bien reporter sur son neveu, sous la forme d'une bienveillante sympathie, la gratitude qu'il avait toujours conservée pour le savant auvergnat qui guida ses pas sur la terre clas sique du volcanisme

Son dernier voyage en Auvergne eut lieu en 1908, à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Il partagea avec l'illustre Ramsay l'honneur de représenter la science anglaise dans les assises scientifiques qui se tinrent à Clermont à cette époque, et nul de ceux qui eurent la bonne fortune de l'approcher n'a oublié ce gentleman à la physionomie fine et aimable, encadrée de corrects favoris blancs, et dont la vivacité juvénile n'avait point souffert du poids des années.

Sir Archibald Geikie s'est éteint, le 9 novembre dernier, à Haslemere, âgé de 89 ans.

A l'heure où disparaît un des représentants les plus éminents de la science, non seulement anglaise, mais mondiale, il m'a semblé qu'il convenait que notre compagnie adressât un salut attristé et respectueux à la mémoire de celui qui fut un fidèle ami de la France et de l'Auvergne.

Henri Lecoq.

PUBLICATIONS DES MEMBRES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

(Sous cette rubrique sont signalés les travaux qui ont paru ailleurs que dans les publications de la Société, ou qui n'ont pas été analysés dans la Revue d'Auvergne.)

Louis Bréhier :

— *Sprske tsrkve i romanska oumetnost.* (Les églises serbes et l'art roman.) *Starinara.* Belgrade, 1922. (Diffusion du plan à nef unique en Orient et en Occident. Rapports entre les églises serbes et les églises à coupoles du sud-ouest de la France.)

— *The Cambridge medieval history.* Vol. IV. Cambridge, at the University Press, 1923 : Chap. ix. *The Greek Church ; its relations with the West up to* 1054, p. 246-273. — Chap. xix. *Attempts at reunion of the Greek and Latin Churches,* p. 594-626.

— *L'art roumain* (*Journal des savants,* septembre et novembre 1923).

Hosted by Google

G. DESDEVISES DU DEZERT :

1921-1922. — *L'Histoire de la patrie,* Paris, 1921 (Petite histoire de France. Traduite en anglais et en espagnol).
— *Histoire de la civilisation espagnole,* Paris, Payot.
— *Etude sur la politique de Ferdinand le Catholique* (*Revue hispanique*).
— *Saint-Simon* (*Revue des cours et conférences*).
— *Napoléon* (*ibidem*).
— Compte rendu critique de *l'Eloge de Vaca de Castro,* par Antonio de Herrera (*Revue hispanique*).
— *Impressions d'Espagne : Simancas, Séville* (*Revue contemporaine*).
— *La famille de demain* (*La Marche de France*).
— *La Russie des Soviets* (*ibidem*).
— *Notes sur la Rhénanie et l'Alsace* (*Moniteur du P.-de-D.*).
— *L'Espagne et les Allemands* (*ibidem*).
— *La propagande allemande en Espagne et dans l'Amérique du Sud* (*ibidem*).
— *Le vote pour les femmes* (*Nouvelle France,* n° 1).
— *Une vie entière consacrée aux lettres, étude sur l'œuvre de Gabriel Sarrazin* (*Pèlerinage de Ronzières*).
— *La queste du Saint Graal.* Compte rendu de la thèse de M. Pauphilet.
1923. — Etude sur *Liberté,* par H. Pourrat (*Avenir du P.-de-D.*).
— Etude sur les *Mémoires* de Guillaume II (*Moniteur du P.-de-D.*).
— *Les hommes illustres de l'Auvergne* (*Monde illustré*).
— *La Colonisation espagnole au XVIII^e s.* (*Congrès de Bruxelles*).
— *A propos du centenaire de Renan* (*Art et critique*).
— *La Renaissance littéraire en Auvergne* (*Le Feu*).
— *Le traité de poésie française de Banville* (Conférences du centenaire de Banville, à Moulins).
— *Clermont, poèmes.*

***

J. BEAUVERIE (travaux publiés par M. Beauverie depuis son arrivée à la Faculté des sciences de Clermont jusqu'à sa nomination à celle de Lyon, 1919-1923) :

1919. — *Sur quelques recherches récentes se rapportant au rôle des germes de rouilles contenus dans les semences de Graminées.* (*Bull. de la Soc. de pathologie végétale de France,* t. V, p. 83-90.)
— *Les méthodes de sélection appliquées aux céréales de semences.* (*Rev. gén. des Sciences,* 15 et 28 février 1919, 16 p.)
— Comptes rendus critiques des ouvrages suivants : 1° Vincens (Fr.), *Recherches organogéniques sur quelques Hypochréales* (Thèse de Doctorat ès sc. nat., Paris). [*Rev. gén. des sciences,* et *Revue gén. de botanique*] ; — 2° Briquet (John), *L'appareil staminal des Composées.* (*Revue générale de botanique.*) ; — F. Moreau, *Notions de technique microscopique, application à l'étude des champignons.* (*Rev. gén. des sciences,* 30 nov. 1919, p. 661.)
— *Sur la présence du Dilophospora graminis sur le blé, aux environs de Besançon, en 1918.* (*Société de pathologie végétale de France,* t. VI, fasc. 6, nov.-déc. 1919. Procès-verbaux des séances, 5 déc. 1919, p. 151.)

Hosted by Google

— *Revue d'agronomie.* (*Revue générale des sciences,* 30 juin 1919, p. 370-380 ; 5 et 15 juillet, p. 411-419.)
— *Données nouvelles relatives à l'alimentation.* (*Wetenschappelijke Bladen* [Feuille scientifique], Haarlem, traduction.)

1920. — *L'amélioration des céréales par la pratique de la sélection* (brochure de 47 p., publiée par l'Office agricole du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.
— *Sur une grave maladie du blé, nouvelle pour la France* (*Dilophia graminis*), *remarques sur la nielle du blé* (*Tylenchus tritici*). [*Revue d'Auvergne,* janvier-mars 1920, p. 1-12.]
— *La sélection des semences et le contrôle officiel en Hollande* (*Rev. gén. des sciences,* 15-30 sept. 1920, p. 559.)
— *Crise du papier et genêt d'Auvergne.* (*Moniteur du Puy-de-Dôme,* 3 mars 1920.)
— Analyses critiques, dans la *Revue générale des sciences,* des ouvrages suivants : 1° Blaringhem, *Les problèmes de l'hérédité expérimentale* ; — 2° P. Jaccard, *Nouvelles recherches sur l'accroissement en épaisseur des arbres. Essai d'une théorie physiologique de leur croissance concentrique et excentrique;* — 3° J. Erikson, *Les maladies cryptogamiques des plantes cultivées.*

1921. — *Les maladies des plantes cultivées dans la région de Clermont, pendant l'année* 1921. (*Revue d'Auvergne,* janvier-mars 1921.)
— *Sur l'adaptation xérophile des Euphobes parasitées par les rouilles.* (*Comptes rendus de la Société de biologie,* séance du 21 février 1921, t. LXXXI, p. 401.)
— *La maladie de la Pomme de terre,* « *Enroulement* » *et* « *Mosaïque* ». (*Rev. gén. des sciences* du 30 mars 1921.)
— *Sur une soi-disant maladie des Châtaigniers, ayant causé la perte de* 45.000 *semis.* (*Bull. de la Soc. de pathologie végétale de France,* octobre 1921.)
— *Rapport sur l'application à notre région de la méthode de sélection Pédigrée.* (*Revue du Syndicat départemental agricole du Puy-de-Dôme,* nov. 1921, p. 287-297.)
— *La résistance plastidaire et mitochondriale et le parasitisme.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* t. 172, p. 1195, séance du 9 mai 1921.)
— *La résistance plastidaire et mitochondriale, esquisse d'une méthode applicable à l'étude du parasitisme et des maladies des plantes.* (*Revue d'Auvergne,* 16 pages, une planche.)
— *Revue d'Agronomie.* (*Revue gén. des sciences,* n°ˢ des 30 mai et 30 juin 1921, 24 pages.)
— Collaboration aux *Botanical Abstracts* (Cornell University, Ithaca, New-York).
— Comptes rendus critiques des ouvrages suivants, dans la *Revue gén. des sciences* : 1° L. Emberger, *Recherches sur l'origine et l'évolution des plastides chez les Ptéridophytes* (Thèse de doctorat ès sc. nat.) ; — 2° Canals, *Du rôle du magnésium chez les végétaux* (Thèse de doctorat ès sc. phys.).

1922. — *Observations sur les maladies des plantes cultivées dans les environs de Clermont,* 1922. (*Revue d'Auvergne,* 1922, 12 p.)

Hosted by Google

— *Sur l'origine du mot « pédigrée ».* (*Rev. du Syndicat agricole départemental du Puy-de-Dôme,* fév. 1922, n° 2, p. 56.)
— *La sélection et la station de Clermont.* (*La Terre d'Auvergne,* 17 décembre 1922.)
— *La mort soudaine des arbres et la malveillance.* (*Bull. de la Soc. de pathologie végétale de France.*)
— *Une correspondance inédite de V. Jacquemont. V. Jacquemont et l'Auvergne, la vie pittoresque du comte de Montlosier à Randanne.* (Reproduction d'une lettre de V. Jacquemont.) [*Revue d'Auvergne,* 1922, 12 p. ; paru en 1923.]
— *Les périthèces du « blanc du chêne » ; Microsphaera et Phyllactinia.* (*Annales de la Soc. botanique de Lyon,* t. XLI, 2e partie, p. 30-35 ; 1919, paru en 1922.)
— *Etudes sur la « période critique du blé ».* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 16 octobre 1922.)
— Collaboration aux *Botanical Abstracts* (Cornell University, Ithaca, New-York) : bibliographie.
— Comptes rendus critiques dans la *Rev. générale des sciences :* 1° Stevens et Hall, *Diseases of economic plants,* t. 33, p. 313 ; — 2° Noël Bernard, *Principes de biologie végétale,* t. 33, p. 24.

1923. — *Sur les rapports existant entre le développement des rouilles du blé et le climat.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 19 févr. 1923.)
— *Travaux de la Station régionale de sélection de semences de Clermont-Ferrand.* (*Bulletin de l'Office régional agricole du Massif Central,* t. I, p. 97-133.)
— *Influence de l'époque de maturation du blé sur le développement du P. graminis.* (*Bull. de la Soc. de pathologie végétale de France,* t. IX, oct. 1922 ; paru en 1923, p. 255.)
— *Triage et sélection.* (*La Terre d'Auvergne,* 25 mars 1923.)
— *The Wheat Plant.* Une monographie du blé par le professeur John Percival. (*Compte rendu dans la Rev. générale des sciences* et dans le *Journal d'agriculture pratique.*)
— *L'histoire de la Phytopathologie.* (*Revue générale des sciences,* 28 févr. 1923.)
— *Influence de la hauteur d'eau météorique pendant la « période critique » du blé sur le rendement.* (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences,* séance du 5 mars 1923.)
— Conférence publique sur Pasteur, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorant les travaux de Pasteur à Faculté des sciences de Clermont, le dimanche 27 juin 1923.
— *Sur l'existence et l'extension en Auvergne de l'oïdium gris du groseillier à maquereaux (Sphaerotheca mors uvae).* [*Soc. de pathologie végétale de France, procès-verbaux,* 1923.]
— *Allocution prononcée devant M. le Ministre de l'Agriculture Chéron, à la Station de sélection de Lafont, près Riom,* le 24 juillet 1923. (*Echo du Plateau Central* et *La Terre d'Auvergne.*)
— Allocution prononcée à l'occasion de la présidence de la Conférence de M. Guinier, directeur de l'École nationale forestière, sur « Les altérations du bois », à la Foire de Lyon, 18 octobre 1923.

Hosted by Google

— *La rouille jaune du blé* (*Puccinia glumarum*) *en* 1923. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 12 nov. 1923.)
— *Sur les circonstances qui peuvent modifier l'effet de la « période critique » sur le rendement du blé.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 19 novembre 1923.)

UNIVERSITE

Université de Clermont-Ferrand. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur les établissements de l'Université de Clermont, en 1922-1923. Rapporteur : M. le Dr Lepetit, professeur à l'Ecole de médecine. Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, 1924, in-8°, 48 pages.

— En remplacement de M. Bataillon, nommé professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, M. Joseph Gheusi, professeur à la Faculté de droit de Toulouse et ancien député, a été nommé recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.

M. Desdevises du Dezert. — C'est avec un profond regret que tous les collègues et les amis de M. Desdevises du Dezert ont appris qu'atteint par la limite d'âge il allait prendre sa retraite. Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres depuis 1892, il occupait la chaire même dans laquelle avait enseigné son père M. Th. Desdevises du Dezert, de 1869 à 1874. Pendant six ans, de 1907 à 1913, il exerça les fonctions de doyen de la Faculté des Lettres et lorsqu'il les abandonna pour se consacrer tout entier à ses travaux, il dut vaincre la résistance de ses collègues qui voulaient le retenir à leur tête. La Société des Amis de l'Université, dont M. Desdevises du Dezert fut l'un des fondateurs, et dont il est un des collaborateurs les plus dévoués, tient à honneur de saluer le maître éminent qui va jouir d'un repos bien gagné par quarante-six ans et demi de services universitaires de premier ordre, par un labeur scientifique qui a fait de lui l'un des maîtres, connu dans le monde entier, de l'histoire de l'Espagne et de la civilisation espagnole, enfin, par une activité incessante qui s'est exercée aussi bien dans le domaine social que dans le domaine littéraire. On se rappelle en particulier avec quel dévouement, avec quelle vaillance il avait accepté la direction de la Maison des aveugles de guerre de Montferrand : seuls ses pensionnaires, pour lesquels il a été un ami plus qu'un directeur et qu'il n'a pas abandonnés, même après la fermeture de la maison, pourraient dire toute la sollicitude délicate qu'il eut pour leurs intérêts matériels et moraux, tout le dévouement paternel qu'il leur témoigna et qu'il ne cesse de leur témoigner. Il ne s'est pas créé à Clermont une œuvre généreuse ou bienfaisante qui n'aie réclamé et toujours obtenu son concours. Normand de pure race, il a gardé toutes les qualités de son terroir natal, mais l'Auvergne, où il a passé plusieurs années de sa jeunesse et la plus grande partie de sa carrière, est devenue pour lui un pays d'adoption. Ceux qui ont eu le privilège de pénétrer dans son intimité savent quelle admiration il a pour les paysages un peu âpres, mais aux lignes si nettes et parfois grandioses de nos montagnes, et aussi avec quel intérêt il s'est attaché à l'étude de nos vieux monuments, qu'il connaît à fond et sur lesquels il a publié de remarquables études. Et,

Hosted by Google

d'autre part, malgré ses multiples occupations, il a trouvé le temps de s'intéresser au mouvement de décentralisation littéraire qui se manifeste à Clermont et dans toute l'Auvergne depuis quelques années : les membres de la jeune Ecole de Limagne savent tout ce qu'il a fait pour attirer l'attention du public sur leurs œuvres et tout l'intérêt qu'il leur porte.

Encore en pleine vigueur, M. Desdevises du Dezert quitte avec une dignité qui augmente encore le respect que tous ont pour lui, la chaire d'Université dans laquelle il a enseigné si longtemps et si brillamment. Les générations d'élèves qu'il a formés et dont beaucoup sont devenus des maîtres, les innombrables auditeurs qu'il a enchantés de sa parole si chaude et si prenante, enfin tous les collègues, pour lesquels il a été un ami fidèle, déploreront la rigueur du règlement qui prive l'Université de Clermont d'un maître qui en était en quelque sorte l'âme. Ce qui pourra atténuer dans quelque mesure leurs regrets, c'est que si M. Desdevises du Dezert abandonne ses fonctions universitaires, sa carrière intellectuelle est loin d'être terminée. Il restera, à titre de professeur et de doyen honoraire, l'ami et le conseiller de cette Université qui est toujours sa maison et les loisirs qu'il a si bien gagnés lui permettront de s'attacher encore davantage à toutes les œuvres belles et généreuses qui sollicitent son activité et honorent sa vie.

Louis BRÉHIER.

— M. Georges Lefebvre a été chargé d'un cours d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Clermont, en remplacement de M. Desdevises du Dezert. M. Lefebvre est l'auteur d'une thèse importante et très remarquée sur *les Paysans du Nord pendant la Révolution française.*

ARCHIVES

Archives nationales. — *Etat sommaire des versements faits aux Archives nationales par les Ministères et les Administrations qui en dépendent (séries F, BB justice et AD* XIX). Tome I, avec une *Introduction* de M. Ch.-V. LANGLOIS. Paris, A. Picard, 1924, in-8°, CXII-389 p. — Ce volume contient le répertoire des séries F, registres d'enregistrement, par L. LE GRAND ; F^1, administration générale, F^2, administration départementale, F^3, administration communale, F^4, comptabilité générale, F^5, comptabilité départementale, F^6, comptabilité communale, par J. CHASSAING DE BORREDON ; F^7, police générale, par Ch. SCHMIDT, F^8, police sanitaire, F^9, affaires militaires, par P. MARICHAL.

Archives du Puy-de-Dôme. — Par arrêté ministériel, en date du 27 novembre 1923, M. Gilbert Rouchon, archiviste du département, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1924, et a été nommé archiviste départemental honoraire, à partir du même jour.

Par un autre arrêté, en date du 8 janvier 1924, M. Fournier, archiviste du département de la Haute-Loire, a été nommé archiviste de celui du Puy-de-Dôme.

— *Nouvelles acquisitions* (Voir *Rapport annuel de l'archiviste,* dans *Conseil général du département du Puy-de-Dôme, 2e session ordinaire de* 1924, *rapport du Préfet,* p. 171) :

Hosted by Google

Bulle de Clément XI, nommant évêque *in partibus* de Sinope, Antoine Girauld, originaire du diocèse de Clermont, 1711, 19 octobre. (Provenant de la collection de l'abbé Pau, ancien curé de Bort ; cédée par les archives de la Corrèze.)

I. Liasse de pièces concernant Orcet (1710-1743) ; entre autres, des comptes des consuls (1721-1739), des rôles des tailles (1710, 1739) et d'autres impositions (1714-1715), un règlement des bans de vendanges (1739). — II. Liasse de procédures et de lettres concernant Daniel-Alexis et Claude Chamaret, greffiers de la juridiction consulaire de Brioude (1710-1760), avec deux inventaires des registres de cette juridiction (1760). [Le fonds des archives de cette juridiction, de 1705 à 1813, comprenant 62 registres ou liasses, est entré aux archives de la Haute-Loire en 1923. Cf. *Départ. de la Haute-Loire. Conseil général, 2e session de* 1923. *Rapport du Préfet, procès-verbaux* ---, 3e partie, p. 113.] — III. Ordonnance du châtelain de Saint-Bonnet, interdisant le pâturage dans les vignes, 1759, 2 octobre. (Don de M. du Ranquet.)

M. Georges Bonnefoy, qui a été président de la Société des Amis de l'Université, avait entrepris l'étude de la vente des biens nationaux dans le Puy-de-Dôme. Par son testament, il a légué au Département les fiches préparatoires de ce travail, malheureusement interrompu par sa mort. Elles sont entrées aux archives cette année, en même temps que ses livres et d'autres manuscrits, qui n'ont pu encore être triés ni classés.

Archives de la Haute-Loire. — Par arrêté ministériel, en date du 11 mars 1924, M. Etienne Delcambre, archiviste-paléographe, a été nommé archiviste du département de la Haute-Loire.

— *Nouvelles acquisitions* (Voir le *Rapport de l'archiviste*, dans *Départ. de la Haute-Loire, Conseil général, 2e session de* 1924, *rapport du Préfet, procès-verbaux*, p. 93, et *Bulletin historique*, publié par la Société académique du Puy, 1924, t. IX, p. 113-114, 120) :

Registres et fragments de registres provenant de l'ancien district d'Yssingeaux et appartenant aux fonds de l'évêché et du chapitre cathédral du Puy, de la cure de Saint-Pal-de-Chalencon, des abbayes de Bellecombe, du Mazan, du Monastier, de La Chaise-Dieu, des administrations du district de Monistrol, des cantons d'Yssingeaux et de Montfaucon, du jury d'accusation et de la justice de paix d'Yssingeaux. (Documents retrouvés en désordre, mêlés aux archives communales d'Yssingeaux, et réintégrés.)

Sentence rendue par la prévôté de Brioude en faveur de Jacques Bodet, 1344. (Cédée par les archives de la Vienne.)

Documents concernant la succession de Nicolas Borne, 1668 ; la ville de Saugues, 1793 ; l'évaluation des grains à Saugues et à Malzieu, 1669-1818 ; recette contre la rage. (Don de M. le chanoine Mercier.)

Documents concernant des familles de Saint-Pal-de-Chalencon, Tiranges, etc., et la municipalité de Saint-Pal à l'époque de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Fragments de registres paroissiaux de Saint-Pal (1603-1622, 1661-1663, 1792). Minutes des justices de Tiranges (1698-1780), Chaumont (1653-1654), Apinac (1751-1755). Minutes des notaires Tricaud (1716-1718), Rousset (1725-1760), Cheyssac (1689-1690), Boucher (1653-1698) et Louis Chastelle (1644-1700), de Saint-Pal-de-Chalencon ; Richard (1676-1678), de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte ; Tourton (1638-1649), d'Aurec ; Barthé-

Hosted by Google

lemy Choula (1567-1610) et Ribéron (1631-1772), de Tiranges. *Vie civile et politique* de Jean-Pierre Foucherand. (Don de Mme Joseph Martin.)

Registres (terriers et estimes) provenant du château de Chadernac. Copie de sentence dans une cause entre Guillaume *de Ruppe Neyra* et l'abbé de Pébrac, 1319. (Don de M. Jourda de Vaux.)

Huit liasses d'ordonnances, lois, etc., imprimées, enregistrées à la sénéchaussée, puis au tribunal du Puy, 1716-an II. — Procédure criminelle contre les contre-révolutionnaires de Lyon et du département de l'Ain (tribunal criminel de la Haute-Loire), an VII. (Versement du greffe du Tribunal de première instance du Puy.)

Par les soins de M. Grellet de La Deyte, des documents, autrefois empruntés irrégulièrement par l'historien Francisque Mandet, ont été réintégrés dans les fonds de l'abbaye de La Chaise-Dieu (entre autres un inventaire des titres, 1778), de l'évêché du Puy, des administrations de la période révolutionnaire (inventaires des meubles, titres et revenus de divers couvents de la Haute-Loire, 1790-an III, etc.).

BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque nationale. — Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1924, t. LXXXV, p. 5-57, M. Henri Omont donne le catalogue des *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années* 1921-1923. Nous y relevons les articles suivants, qui concernent l'Auvergne ou les régions voisines :

Mss. latins nouv. acq. 1-71 : Cartulaire de l'Ordre du Temple, matériaux recueillis par le marquis d'Albon (mort en 1912), et formant la suite de son *Cartulaire général de l'Ordre du Temple,* 1119 ?-1150 (Paris, 1913-1922, 2 vol. in-4°). Les t. 13 et 14 contiennent des documents concernant Jalez (1151-1326), Bourg-Saint-Andéol (1294), Le Puy (1200-1287), le Forez (1244-1275); le t. 58, des documents concernant l'Ormeteau (1157-1299), Lespinaz (1178-1288), Lieu-Dieu du Fresne (1160-1299), la Bruyère (1183), Paulhac (1282), Limoges (1188), le Palais (1239-1253), Puybonnieux (1233-1261), Brives (1228-1252), Ydes (1281), Celles (1246-1302), Montferrand (1253-1293), Aulnat (1231), la Fouilhouze (1256), Palluet (1251-1269), la Marche (1279).

Ms. franç. nouv. acq. 11.713 : « Inventaire des tiltres et documents qui ont esté trouvez dans le trézor du chasteau d'Olhiergues, faict par le commandement de Mgr le duc de Buillon, prince souverain de Sedan, » 5 novembre 1597. — Papier, 122 feuillets, 270 sur 198 millim.

Mss. franç. nouv. acq. 22.998-22.999 : Recueil des dépêches reçues par Thomas-Alexandre Morant, maître des requêtes et intendant de la généralité de Moulins (1674), puis intendant de Provence (1680-1683). — Papier, 2 vol. in-fol.

Strasbourg. — Le Dr Wickersheimer a dressé le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements.* T. 47. *Strasbourg,* par le Dr Wickersheimer, Paris, Plon-Nourrit, 1923, in-8°, viii-936 p.). Nous y relevons les deux manuscrits suivants, qui émanent d'un de nos compatriotes :

3570. « Des verreries et fayenceries de l'Alsace, de la Lorraine et

Hosted by Google

des Trois-Evêchés, forges et autres bouches à feu », par Gilbert Romme. — XVIIIe siècle. Papier, 8 feuillets. 315 sur 197 m/m.

3657. Notes sur les cristalleries de Saint-Louis, près de Bitche, par Gilbert Romme. — XVIIIe siècle. Papier, 8 feuillets. 368 sur 250 m/m.

MUSEES

Musée de Thiers. — Le 10 août 1924, le Maire de Thiers a annoncé au Conseil municipal réuni que, dans l'immeuble donné à cette fin par M. et Mme Fontenille-Mondière, la Ville allait pouvoir créer un Musée de la coutellerie et d'art et d'histoire locaux, installer dans de meilleures conditions qu'elles le sont actuellement la Bibliothèque et les Archives municipales.

Le dimanche 24 août, ce Musée a été inauguré. M. Clouvel, maire, et M. Pierre Julien, sous-préfet, ont remercié les donateurs de l'immeuble, fait ressortir l'intérêt que la création de ce Musée offre pour la Ville de Thiers et tracé le programme à appliquer pour en assurer la durée et le développement (*Album de Thiers,* 17 août ; *Avenir du P.-de-D.,* 16 et 30 août ; *Moniteur du P.-de-D.,* 1er septembre).

NOUVELLES DIVERSES

La misère des sociétés savantes. — Déjà, avant la guerre, le pullulement excessif des sociétés savantes dans les provinces de France nuisait beaucoup à la valeur de leurs travaux, en dispersant l'activité de leurs membres. Depuis la guerre, la dépréciation du franc ne leur a pas porté un coup moins rude qu'aux rentiers. Les moins prospères se sont éteintes. Les autres sont tombées dans une décadence plus ou moins profonde, qui se trahit, à première vue, par l'aspect de leurs publications : chacun a vu ces bulletins étiques, pitoyables ou ridicules, dans lesquels les articles sont sectionnés en tranches comparables pour la minceur aux coupes histologiques, quand il s'y trouve de la place pour autre chose que les oraisons funèbres des membres décédés (d'où le sobriquet de « sociétés d'éloge mutuel »).

Dans ces conditions, les sociétés sont réduites à l'impuissance. Cela ne les empêche pas de se jalouser comme par le passé, voire de ne guère survivre, trop souvent, que pour entretenir les vieilles rivalités qui leur ont donné naissance. Ainsi, dans tel département où les ressources (aussi bien intellectuelles que financières) que l'on pourrait réunir suffiraient, bien employées, à faire vivre décemment une seule société, on ne compte pas moins d'une demi-douzaine de sociétés, qui toutes végètent misérablement.

Je ne suis point de ceux qui considèrent cette décadence avec indifférence. Ce n'est pas à dire que l'activité de nos sociétés savantes des provinces ait été dirigée toujours au mieux. Quiconque a l'expérience du travail bibliographique connaît la déception de ne trouver, après des recherches parfois longues (car il ne manque pas de publications, parmi celles de ces sociétés, dont la collection complète est assez rare), qu'une informe compilation de dixième main, ou qu'une vaine amplification littéraire. Mais il n'y a pas que là qu'on trouve de mauvais ouvrages ; et il n'en est pas moins incontestable qu'on y trouve nombre de travaux excellents, et que leurs auteurs auraient été souvent bien en peine de publier autrement.

Hosted by Google

D'ailleurs, si les publications représentent la part la plus visible et généralement la plus importante de l'activité des sociétés savantes, il ne faut pas compter pour rien le lien qu'elles établissent entre les personnes cultivées d'une région. lien par quoi les recherches sont encouragées et l'émulation maintenue, non plus que d'autres services qui pour être moins apparents n'en sont pas moins réels : pour prendre un exemple sans sortir de l'Auvergne, grâce à l'échange des publications qui se pratique entre sociétés et aux contrats qui lient à la bibliothèque de Clermont l'Académie des sciences, belles-lettres et arts et la Société des Amis de l'Université, ces dernières contribuent à enrichir la bibliothèque d'un nombre appréciable d'ouvrages périodiques, qui sont utiles également à tout le public qui y fréquente.

La simple constatation que les sociétés savantes sont en nombre excessif suffit à indiquer dans quel sens le remède à leur marasme doit être cherché. Si la dispersion engendre l'impuissance, « l'union fait la force ». Ce qu'il faut d'abord, c'est que les sociétés se mettent d'accord pour coordonner leur activité. Cette nécessité est si bien sentie (encore, semble-t-il, qu'un peu confusément) que, par toute la France, des groupements se sont produits spontanément. On peut regretter seulement qu'ils ne se soient pas encore généralisés davantage.

Il en existe trois types :

Le premier est peut-être le plus parfait, mais il exige des conditions qui ne se trouvent par réunies partout ; c'est la fusion en une seule des sociétés existant sur le territoire d'un département ou d'une région. On en a vu un exemple dans un département voisin du nôtre, au Puy : là, plusieurs sociétés, toutes sur le point de mourir d'inanition, se sont fondues en une seule, qui publie un bulletin, organise des conférences, des expositions, un concours agricole, etc.

Un autre exemple jouit en ce moment d'une célébrité légitime, c'est celui de l'Académie de Dijon (cf. C.-M. Savarit, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1924, p. 209-213 ; Henri Drouot, *le Réveil et l'avenir de l'Académie de Dijon*, dans le *Mercure de France*, 15 février 1924, p. 90-111). Dès la fin de la guerre, des membres de cette Académie pensèrent à « élargir le cadre de son activité » ; ils projetaient de « réunir, à l'écart des pouvoirs officiels et en dehors de toute attache politique, les vraies et libres intelligences du pays », pour « les doter de l'outillage nécessaire eux études utiles à ce pays ». Dès le début, une opposition se manifesta ; les tenants des routines qui avaient causé la déchéance de l'Académie prétendaient, en défendant ces routines, défendre « les traditions de l'Académie ». Deux autres sociétés, rivales de l'Académie et souffrant d'une impécuniosité égale à la sienne, existaient aussi à Dijon : la Société bourguignonne de géographie et d'histoire et la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Le Conseil général de la Côte-d'Or, sollicité, promit une subvention, mais à la condition que les trois sociétés se fondraient en une seule. Cette promesse triompha des oppositions et des hésitations. La Société bourguignonne et la Commission des antiquités se fondirent dans l'Académie, plus ancienne et plus illustre. Cette dernière y gagna non seulement en ressources (son budget de 1923 prévoyait près de 15.000 francs de recette et ses services ont pu être réorganisés), mais « en personnel et en compétences ». Les bourguignons donnent là un grand exemple et digne d'être imité.

Hosted by Google

Le second type est le groupement (qu'on l'appelle fédération, association, syndicat, comme on voudra), dans le cadre d'un département, d'une ancienne province ou d'une région plus étendue, des sociétés adonnées à toutes ou à plusieurs disciplines scientifiques, chaque société conservant sa personnalité. Telles sont la Fédération des sociétés savantes du Sud-Ouest, le Congrès des sociétés savantes de Provence, le Congrès des sociétés savantes du Nord et du Pas-de-Calais, le Congrès des sociétés savantes de Franche-Comté, l'Association bretonne, les Assises de Caumont (pour la Normandie), etc. (Cf. SAVARIT, dans la *Revue des Deux-Mondes,* 15 août 1922, p. 872-882 ; 15 septembre 1924, p. 451-455.)

Ce type réunit presque tous les avantages du premier ; mais il est plus souple et convient à des circonstances plus variées. Chaque société y conserve son autonomie en ce qui concerne sa gestion intérieure et l'activité qui lui est propre, toutes les sociétés participantes mettant en commun leurs ressources pour les parties où leur activité est commune, pour la publication d'un bulletin unique, ou pour la tenue de séances d'étude, par exemple. Ainsi organisée, chaque fédération acquiert le moyen de publier périodiquement les dépouillements bibliographiques indispensables, et de faire paraître les travaux remarquables, aussi bien que « la force de résister à la publication d'essais qui ne s'imposent point ». Les fédérations pourraient être de véritables « coopératives d'étude et de publication ». Ainsi, le travail intellectuel dans nos provinces s'organiserait, deviendrait plus facile et plus productif.

Le troisième type est un groupement analogue au précédent, mais dans le cadre d'une région étendue, voire de la nation, de sociétés adonnées à une discipline unique. Telles sont les Fédérations des préhistoriens et archéologues du bassin du Rhône et des sociétés de géographie du nord de la France.

Quel que soit le type dont les circonstances de temps et de lieu doivent déterminer le choix, il est nécessaire que nos sociétés savantes se groupent. Les exemples cités précédemment prouvent que la chose est possible ; il n'y faut que de bonne volonté. Peut-être appartiendrait-il à quelque organisme supérieur comme le Comité des travaux scientifiques (voire l'Institut de France) de favoriser ces associations par des conseils et des encouragements appropriés. En tout cas, dans chaque département ou région il se trouve une société qui s'impose par son ancienneté et ses autres titres (à quelque impuissance qu'elle soit réduite actuellement par l'insuffisance de ses revenus). Elle se devrait à elle-même, comme elle devrait aux autres sociétés savantes, de prendre la tête du mouvement et de les inviter à se fédérer autour d'elle.

P.-F. FOURNIER.

Société des études locales de Thiers. — Il s'est fondé récemment à Thiers une « Société des études locales de Thiers ». Elle se propose d'étudier l'histoire locale ---, de la faire connaître par des conférences, des promenades archéologiques et la publication d'un bulletin ---, d'aider à sauver de la destruction tout ce qui, dans la ville de Thiers ou ses environs, possède un intérêt historique [ou] archéologique ». Son premier acte public a été la conférence donnée, sous ses auspices, par M. Bréhier, le 4 mars 1924 (*Avenir du P.-de-D.*, 10 mars). La rédaction de la *Revue d'Auvergne* est heureuse de souhaiter la bienvenue à la jeune société et à son bulletin, dont le fascicule 1 vient de paraître.

Hosted by Google

***

M. Antoine MEILLET, le savant linguiste qui a été élu récemment membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est né à Moulins, le 11 novembre 1866. Voir la note biographique par notre compatriote, M. Albert DAUZAT, dans le *Larousse mensuel illustré*, t. VI, n° 211, p. 561 ; et du même, *les Doctrines linguistiques de M. Meillet,* dans *la Nature,* 16 juin 1923.

***

Bibliographie. — Le recueil publié par M. Louis BRÉHIER, sous le titre *l'Auvergne, choix de textes précédés d'une étude,* vient d'être réimprimé (*Anthologies illustrées, les provinces françaises ;* Paris, H. Laurens, 1923, in-8°, 248 p., 123 fig. et une carte). Voir le compte rendu de la 1re édition (1912), par M. G. ROUCHON, dans la *Revue d'Auvergne,* 1913, t. 30, p. 208-209.

— *L'Auvergne,* par Henry FRICHET, Paris, impr. Morice frères, 1924, 32 p., illustr.

— La 1re livraison du tome II de la *Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les sociétés savantes de la France,* dressée par René DESCHARMES, bien que portant sur la couverture la date 1922, vient seulement de paraître. Elle contient le dépouillement des sociétés savantes du Puy-de-Dôme jusqu'à 1888: Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (nos 16.264-16.488), Société d'émulation de l'Auvergne (nos 16.489-16498), Société du musée de Riom (n° 16.499).

— Dans son numéro d'octobre 1924, *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne* annonce une série d'articles sous le titre *les Ecrivains et les Artistes de chez nous.* Pour commencer : *Louis d'Arvers* [Mme Gabrielle Dumont], par Joseph DESAYMARD, et *Etienne Clémentel,* par G. DESDEVISES DU DEZERT.

BEAUX-ARTS

Victor FONFREIDE, *Eglises romanes de la Haute-Auvergne,* 12 *bois originaux,* Paris, l'auteur, 106, rue Caulaincourt, in-4°. — Contient les vues gravées en bois des églises suivantes : Brageac, Chastel-sur-Murat, Jou-sous-Montjou, Lascelle, Moissac, Polminhac, Saint-Cernin, Saint-Cirgues, Saint-Clément, Sainte-Madeleine, Saint-Urcize, Le Vigean.

— GANDILHON GENS-D'ARMES, *Victor Fonfreide, artiste auvergnat,* extrait d'un article publié dans l'*Auvergnat de Paris,* reproduit dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 4 décembre 1924.

— L'Auvergne est représentée au Salon d'automne de 1924 par le portrait de M. Henri Pourrat, par François Angéli, et des *Effets de soir,* du même ; *une Fête de village,* par Maurice Busset ; un paysage et une nature morte, par Louis Neillot ; *Effet de neige sur*

Hosted by Google

la route du puy de Dôme, par Jean Prunière ; des fleurs, par Mme Baraduc ; deux paysages, par Roger Deverin ; une nature morte, par Mme Gil-Marcheix ; *la Brume* et *les Pins,* par Marcelle Rouffie ; quatre *Paysages d'Auvergne,* par Zingg, etc. Cf. S. Mac-Daret, *le Salon d'automne,* dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 23 novembre 1924 ; L. D., *le Peintre Louis Neillot,* dans le *Moniteur du P.-de-D.,* 3 décembre 1924 ; Jacques Fernoel, dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 9 décembre 1924.

— Jacques Fernoel, *sur Deux grands peintres de l'Auvergne : Georges Bouche et François Angéli,* dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 19 novembre 1924. — L'envoi de F. Angéli au Salon d'automne. Extrait d'un article de M. Francis Jammes sur l'exposition de G. Bouche à la galerie Blot, en juillet dernier.

— Dans *Art et décoration,* août 1924, p. 43, phototypie d'un carton de tapisserie pour les Gobelins, par Jules-E. Zingg, intitulé *l'Auvergne.*

— G. Desdevises du Dezert, *Nos artistes, M. Jean Prunière,* dans le *Moniteur du P.-de-D.,* 18 avril 1924.

— Jacques Fernoel, *Jean Prunière,* dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 18 avril 1924.

— Marcel Genermont, *l'Exposition artistique bourbonnaise de* 1925, dans la *Région du Centre,* 1924, t. IV, p. 323-325. — Cette exposition sera organisée avec le concours de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

Exposition d'artistes d'Auvergne des cent dernières années. — L'association des anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts de Clermont-Ferrand a commémoré le centième anniversaire de la fondation de l'école, en organisant une exposition d'œuvres d'art et d'art appliqué produites par des artistes d'Auvergne vivants ou ayant vécu durant les cent dernières années. Cette exposition s'est ouverte le 5 juin à Clermont, dans la salle des fêtes de la place Gaillard.

Bibliographie : *Le centenaire de l'Ecole des beaux-arts,* dans l'*Avenir* et le *Moniteur du P.-de-D.,* 4 février 1924. — G. Desdevises Du Dezert, *Exposition centennale d'art auvergnat,* dans l'*Avenir* et le *Moniteur,* 22 mars 1924 ; *Exposition centennale de l'art auvergnat,* dans *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne,* n° 7, p. 20-24 ; *l'Exposition centennale d'art auvergnat,* dans la *Région du Centre,* 1924, t. IV, p. 255-258. — Ferdinand Brossel, *le Salon d'art auvergnat, artistes vivants,* dans l'*Avenir,* 2 et 3 août 1924. — F. Desaye, *Exposition centennale d'art auvergnat.* I. [Notice sur Pierre Guérin.] (*Avenir* et *Moniteur,* 17 juin 1924) ; II. [Notices sur Prosper Marilhat et Christophe-Thomas Degeorge.] (*Avenir,* 21 juin ; *Moniteur,* 22 juin) ; III. [Notices sur Louis Devedeux, Marcelin Desboutin.] (*Avenir,* 5 juillet) ; IV. [Notices sur Alphonse Cornet, Nicolas Berthon, Antoine Roux, Hector Giacomeli.] (*Avenir,* 10 juillet ; *Moniteur,* 15-16 juillet) ; V. [Notices sur Hippolyte de Vergèses, Jules Toulot, Lucien Chatain.] (*Avenir,* 22 juillet ; *Moniteur,* 27 juillet) ; VI. [Notices sur Peghoux, Delafouilhouse, Delorieux, Antoine Raynaud, Versepuy, Jules Carot, Gaston Maurie, J.-B. Morin de Lespi-

Hosted by Google

nasse, Raymond-Boileau, Michel Abonnel, Edmond Granges, William Laparra, Edouard Marty, Driesler, Eugène et Charles Faugière.] (*Avenir,* 5 août ; *Moniteur,* 18 août) ; VII. [Notices sur Morel-Ladeuil, Jean Ossaye-Mombur, Chalonnax.] (*Avenir,* 9 août ; *Moniteur,* 14 septembre) ; VIII. [Notices sur François Mouly, Paul Diomède, Emile et Henri Gourgouillon, Albert Peghoux.] (*Avenir,* 12 août) ; IX, *arts appliqués* [Granjean, Louis Gournier, Montel, Taillade, Saby, Verchère.] (*Avenir,* 26 août ; *Moniteur,* 15 septembre).

MUSIQUE

Mario VERSEPUY, *la Bourrée d'Auvergne,* dans la *Revue Musicale,* 1er janvier 1924, t. V, p. 48-56.

Chabrier. — Le 23 janvier 1924, sous le patronage de l'Ancienne Auvergne, M. DÉSAYMARD a parlé d'Emmanuel Chabrier. Des morceaux de Chabrier ont été chantés par Mme Chevallier. M. DESDEVISES DU DEZERT a ensuite fait une causerie sur les vieilles demeures clermontoises (*Avenir du P.-de-D.,* 24 février).

— WILLY, *Souvenirs sur Chabrier,* dans la *Revue Musicale,* 1924, t. V, p. 209-215.

METEOROLOGIE

Observatoire du puy de Dôme. Bulletin climatologique mensuel, année 1923. [Clermont-Ferrand, 1924], in-4°, 100 p., autographié. — C'est le résumé, mois par mois, des observations recueillies aux deux stations de l'Observatoire (Côte de Landais et puy de Dôme) et dans les autres stations existant sur le territoire du département.

— *Commission météorologique du Puy-de-Dôme. Résumés des observations de l'année* 1923, *publiés avec le concours de l'Observatoire du puy de Dôme,* Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, in-8°, 66 p. — Contient : *Observations des stations départementales résumées,* par M. P. BÉNAC ; *Orages de l'année* 1923 *dans le département du Puy-de-Dôme,* par M. P. BÉNAC ; *Observations sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux,* recueillies dans diverses stations.

— Au Congrès des Sociétés savantes tenu à Dijon, cette année, M. BLIN a communiqué des *Remarques météorologiques en Auvergne,* portant sur des faits météorologiques ou astronomiques allant de 1559 à 1790 (*Journal Officiel,* 25 avril 1924, p. 3771).

ZOOLOGIE

A. EUSÉBIO, *Contribution à la faune des libellulides d'Auvergne,* dans le *Bull. de la Soc. d'histoire naturelle d'Auvergne,* janvier 1924, p. 20-22.

— P. CHEVEY, *Sur la présence de larves d'éristale dans les eaux du puy de la Poix,* dans le *Bull. de la Soc. d'histoire naturelle d'Auvergne,* janvier 1924, p. 22-24.

Hosted by Google

— M. MARCHAL communique à l'Académie d'Agriculture (séance du 25 juin 1924 : *Journal Officiel,* 2 juillet, p. 5910) une note de M. FAURE sur *la Psyché des montagnes dans les hautes prairies du Massif Central en* 1923 *et* 1924. Ces chenilles, longues de 0,01, de couleur brun noirâtre, vivent dans un fourreau fait de brindilles d'herbes sèches. « Les dégâts commencent aussitôt après la fonte des neiges et se poursuivent jusqu'à mi-juin environ. » « Ce sont principalement les graminées qui sont dévorées. » « Pour détruire les psychés, M. Faure préconise l'épandage de son mélassé additionné d'acide arsénieux. »

La pêche à la grenouille dans la région de Riom. — Le *Courrier du P.-de-D.* (18 octobre 1924) reproduit un article du *Courrier de la Limagne,* du 19 octobre 1844, sur la *Pêche et la consommation de la grenouille dans la ville de Riom,* d'où nous détachons les renseignements statistiques suivants :

« La pêche s'exerce librement sur un rayon de 20 km. autour « de Riom, excepté dans le cantonnement de Gerzat, qui renferme « les grenouilles de la plus forte taille, mais que se réservent les « pêcheurs de cette commune, qui ne souffrent la visite d'aucun « compétiteur étranger.

« Quinze familles de Riom, fournissant 19 pêcheurs et formant « un total de 65 personnes, vivent presque exclusivement de cette « industrie. Pendant neuf mois de l'année, chaque pêcheur prend, « terme moyen, six douzaines de grenouilles par jour. En admettant « qu'ils n'aillent qu'une fois à la pêche par jour cela fait un total « de 119 douzaines par jour, ou 41.610 douzaines pour ces neuf mois.

« Les pêcheurs vont jusqu'à trois fois par jour à la pêche, pen- « dant les mois de mars, avril et mai ; ils en rapportent chaque fois « de 40 à 60 douzaines. En calculant sur 100 douzaines par jour le « total des grenouilles prises pendant le carême est de 171.000 dou- « zaines. Additionnant cette quantité avec la précédente, on obtient « celle de 212.600 douzaines ou 2. 551.200 grenouilles annuellement « livrées à la consommation. ---

« Les grenouilles se vendent de 25 à 50 centimes la douzaine, « selon leur taille. En calculant sur 35 centimes, on trouve que cette « branche d'industrie --- rapporte annuellement plus de 7.000 francs « à la portion de notre population qui s'en occupe. »

Si ces chiffres sont exacts, il semble que la consommation de la grenouille ait notablement diminué à Riom depuis 80 ans.

AGRICULTURE

Pierre PEYCELON, *une Exploitation agricole dans la plaine du Forez, ferme des Bruyères,* Beauvais, impr. de l'Oise, 1922, in-8°, 176 p., pl.

— M. P. FERROUILLAT communique à l'Académie d'Agriculture (séance du 21 mai 1924 : *Journal Officiel,* 2 juin, p. 5017 ; cf. le *Progrès agricole et vinicole,* 17 août 1924) une note de M. VILLATTE DES PRUGNES sur *le prix de revient du vin dans la région de Montluçon.* « Ce qui se dégage surtout de l'examen des chiffres, c'est l'élévation du prix de la main-d'œuvre, des attelages, des machines, des engrais et de tous les produits achetés. Il faut multiplier par le

Hosted by Google

coefficient 4 et souvent par le coefficient 5 toutes les dépenses d'avant-guerre en viticulture. » Tout compris, « le prix de revient de l'hectolitre de vin atteint un chiffre très élevé dans les pays à faible rendement : 89 fr. 58 dans la région de Montluçon ».

MEDECINE

Etude sur l'effort sanitaire et social du bureau d'hygiène de Montluçon (Allier), thèse pour le doctorat de l'Université de Bordeaux, mention « médecine », par Radmila S. OBRENOVITCH, Bordeaux, impr. Y. Cadoret, 1924, in-8°, 76 p., planches.

Eaux minérales. — L.-J. GRAS, *Histoire des eaux minérales du Forez, suivie de notes historiques sur l'industrie de la verrerie en Forez et Jarez,* Saint-Etienne, Théolier, 1923, in-8°, VIII-255 p.

— Dr G. CANY, *les Travaux récents sur les eaux minérales arsenicales,* dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Auvergne,* juin 1924, p. 36-40.

— *Royat, du traitement des troubles de la ménopause par les bains carbo-gazeux et l'eau Velléda,* par le Dr Georges PERRIN, Clermont-Ferrand, impr. de Bussac, 1924, in-8°, 8 p., fig.

HISTOIRE : GENERALITES

Bibliographie périodique de l'histoire de France. — Depuis longtemps on souhaitait de voir publier, à de certains intervalles fixes, la bibliographie des travaux récents sur l'histoire de France. Divers essais, qui avaient eu lieu, ne faisaient que rendre plus sensible la lacune qu'on déplorait, soit pour ce qu'ils limitaient leur objet à une période seulement de l'histoire de France, soit pour ce qu'ils n'avaient duré que quelques années.

Sous les auspices de la Société française de Bibliographie, MM. Pierre CARON et Henri STEIN viennent de publier le t. I du *Répertoire bibliographique de l'histoire de France* (Paris, A. Picard et F. Rieder, 1923, in-8°, XXVII-283 p.), comprenant les publications (livres et articles de revues) des années 1920-1921. Les tomes suivants embrasseront aussi chacun une période de deux années. Toute l'histoire de France jusqu'à 1914 entre dans le plan de l'ouvrage. Le classement est méthodique et complété par deux tables : une pour les noms des lieux, l'autre pour les noms des personnes et des auteurs. Les comptes rendus sont indiqués. Parfois, les titres sont brièvement complétés ou accompagnés de jugements très brefs.

Projet de corpus des chartes de franchises. — La Société d'histoire du droit remonte à 1912. Dès 1913, sur la proposition de M. Guilhiermoz, elle envisagea « l'idée d'établir un *corpus* des chartes de franchises de la France entière ». En 1921, l'idée fut reprise, des collaborateurs réunis, des fiches distribuées pour les dépouillements préliminaires. La Société se propose de commencer par dresser un répertoire général sur fiches, puis de publier des recueils régionaux. Pour certaines provinces, le travail est assez avancé pour laisser espérer la publication du recueil dans un avenir peu éloigné. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Hosted by Google

Dans notre région, le travail est peu avancé. Quelques chartes ont été signalées ou publiées. Le seul travail important est le catalogue dressé par M. Pascal GUÉBIN des chartes concédées par Alfonse de Poitiers à des villes de ses domaines (dont on sait que la terre d'Auvergne a fait partie), catalogue qui comptait déjà 530 fiches en 1923. (Voir G. ESPINAS, *Rapport présenté à la Société d'histoire du droit au nom de la Commission des chartes de franchises,* extrait de la *Revue historique de droit français et étranger,* 1923, p. 20, 31.)

Les personnes qui désireraient collaborer à cette entreprise, dont l'intérêt est évident, pourraient demander des renseignements, des instructions et des fiches à M. Georges Espinas, 198, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Classement des archives et édition des textes. — P.-F. FOURNIER, *Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des archives et l'édition des documents historiques écrits.* Paris, Champion, 1924, in-8°, III-92 pages (Publication de la Société des études locales, Section de la Haute-Loire, n° 4). — Ce livre, présenté sous une forme modeste, à l'usage « des historiens débutants », doit être recommandé non seulement aux étudiants, mais à tous les travailleurs qui ont à consulter ou à reproduire des documents d'archives ou encore à éditer les textes inédits d'une manière vraiment critique. Attaché à la Bibliothèque nationale, archiviste de la Haute-Loire et aujourd'hui du Puy-de-Dôme, M. Fournier a l'expérience parfaite de ces questions et tous, en particulier les travailleurs régionaux, auront grand intérêt à s'assimiler son livre et à suivre les sages conseils qu'il contient. Dans un premier chapitre, M. Fournier étudie le classement des archives en général et en particulier celui des archives communales, hospitalières, notariales, familiales. Il montre ensuite comment doivent être établis les inventaires et comment il faut analyser un document. Enfin, la deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'édition des documents écrits et passe en revue les causes d'erreur, la critique verbale, l'orthographe, les appareils critiques, l'établissement des références et des tables alphabétiques. Cette énumération sommaire suffit à montrer que tous les travailleurs devraient faire de cet excellent ouvrage leur livre de chevet.

Louis BRÉHIER.

EPOQUE GALLO-ROMAINE

Routes romaines. — Maurice BESNIER, *Notes sur les routes de la Gaule romaine.* I. *Introduction : historique des recherches,* dans la *Revue des études anciennes,* 1923, t. 25, p. 153-164. — Revue des travaux sur ce sujet, depuis l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain,* de Nicolas Bergier (1622), jusqu'à nos jours.

Statuettes antiques. — Salomon REINACH, *l'Apollon en bronze de Bourganeuf,* dans la *Gazette des Beaux-Arts,* février 1924, p. 65-67, figure et planche. — Statuette en bronze, haute de 0 m. 30, découverte en creusant un puits au hameau de La Courière, commune de Mansat (Creuse), et acquise par le chanoine Parinet, curé de Bourganeuf. Un moulage est au Musée de Saint-Germain.

— Henri LECHAT, *Statuette de Mars,* dans la *Revue Archéologique,* janvier-juin 1924, p. 1-4, planche 1. — Haute de 0 m. 175, en fonte

Hosted by Google

pleine ; trouvée à Feurs, quartier Saint-Antoine, en 1894 ; aujourd'hui dans la collection de M. Claudius Côte, à Lyon. Peut être du IIe siècle après Jésus-Christ.

— Adrien BLANCHET, *Deux bronzes antiques de Néris,* dans la *Revue Archéologique,* janvier-juin 1924, p. 301-306, planche II (lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 14 mars 1924). — L'un de ces bronzes représente Bacchus imberbe assis sur une panthère ; hauteur : 0 m. 11 ; trouvé en 1922, au Péchin, près du cimetière actuel, à l'est de l'église. Le second est un enfant vêtu d'une courte robe serrée à la ceinture, portant au poignet gauche un panier ; « de la main droite, levée, il tenait peut-être une grappe », et il « paraît être en relation étroite avec la culture de la vigne » : hauteur actuelle : 0 m. 064 ; trouvé à gauche de la route de Clermont, près du Péchin.

Les fouilles de Saint-Paulien. — M. Ulysse ROUCHON, qui a publié une brochure sur *le Velay gallo-romain et sa sapitale Rouessio, aperçu sommaire illustré,* au Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1922, in-8°, 12 p. et XVII fig. (Publications de la Société des études locales [Section de la Haute-Loire], n° 2), dont M. L. BRÉHIER a rendu compte ici-même (1923, p. 168), a entrepris des fouilles à Saint-Paulien, qui occupe l'emplacement de l'antique Ruessio. Voir le résumé de ses communications à la Société académique du Puy : *Ruessio, capitale gallo-romaine des vellaves* (séance du 2 mars 1922 ; *Bulletin historique,* publié par ladite Société, 1922, t. VII, p. 368) ; *les Antiquités gallo-romaines de Ruessio* (séance du 1er juin 1922, même *Bull.* et t., p. 377) ; *les fouilles de Saint-Paulien* (séance du 11 janvier et du 4 octobre 1923 ; même *Bull.,* t. VIII, p. 209 et t. IX, p. 111) ; *les Fouilles archéologiques de Saint-Paulien, campagne* 1923 (séance du 6 décembre 1923 ; même *Bull.,* t. IX, p. 117). Voir aussi les rapports de M. Camille JULLIAN au Comité des travaux historiques (*Bulletin archéologique, extrait des procès-verbaux,* séance du 12 février 1923, p. XXXI ; séance du 14 janvier 1924, p. VII).

La première campagne, celle de 1923, n'a donné que des résultats minimes. Mais on n'a pu faire que des travaux d'approche. Les campagnes ultérieures peuvent aboutir à des découvertes intéressantes.

P.-F. FOURNIER.

Campagne de César contre Vercingétorix. — L.-A. CONSTANS, *les Débuts de la lutte entre César et Vercingétorix,* dans le *Musée Belge,* 15 avril et 15 juillet 1923.

— Capitaine Charles ANDRIEUX, *la Marche des armées de César à travers le Velay et l'Auvergne,* dans le *Bulletin des Officiers de complément de la 13e Région,* 1924, t. I, p. 16-26.

MOYEN AGE

Le statut du Gévaudan au moyen age. — Robert BARROUX, *Procès des évêques de Mende avec la Royauté* (1336-1369), *au sujet de la réparation du port d'Aigues-Mortes,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1924, t. LXXXV, p. 79-109. — Le statut féodal et administratif du Gévaudan reposait sur la bulle d'or concédée par

Hosted by Google

Louis VII (1161) et l'accord de pariage conclu entre Philippe le Bel et l'évêque Guillaume Durant le jeune (1307). On distinguait dans la province trois parties à régime différent, qui sont définies dans un mémoire rédigé entre 1336 et 1338 : l'une, appelée le domaine du roi, était la terre propre du roi ; c'était la plus petite. La seconde, appelée le domaine de l'évêque, était la terre propre de l'évêque de Mende ; elle était grande et étendue. La troisième, appelée le comté de Gévaudan, était la terre propre des barons, des comtours, des châtelains et autres seigneurs justiciers et relevait en commun du roi et de l'évêque ; c'était la plus étendue. Le roi et l'évêque administraient chacun son domaine, indépendamment l'un de l'autre ; pour la terre commune, l'administration était exercée en commun.

Le procès engagé en 1336 eut pour occasion un subside imposé par l'administration royale aux communautés du diocèse de Mende pour la réparation du port d'Aigues-Mortes. D'autres différends s'ajoutèrent à celui-là. L'évêque parvint à faire reconnaître le bien-fondé de ses prétentions. Ce procès montre, par un exemple, comment les clauses du pariage de 1307 furent mises en pratique, quels furent les efforts des fonctionnaires royaux pour étendre les droits reconnus au roi et l'action de l'évêque pour empêcher ces empiétements.

P.-F. FOURNIER.

TEMPS MODERNES

Université de Poitiers. Faculté de droit. Rossignol, intendant de la généralité de Riom et province d'Auvergne, 1734-1750. ***Thèse pour le doctorat*** (*sciences juridiques*) présentée et soutenue, le vendredi 28 mars 1924 --- par Louis Vialatte, Aurillac, impr. J. Brousse, 1924, in-8°, XVIII-185 p. — Bonaventure-Robert Rossignol, d'une famille originaire du Languedoc, naquit à Paris, en novembre 1696, et mourut le 26 février 1754. De 1735 (date de son installation) à 1750, il fut intendant d'Auvergne. M. Vialatte résume brièvement la biographie de Rossignol, l'objet de son livre étant d'étudier l'administration de l'intendant, ce qui est fait presque exclusivement au moyen du fonds de l'intendance conservé aux archives du Puy-de-Dôme. On sait combien les attributions des intendants étaient étendues et variées. Elles sont toutes passées en revue et exposées clairement. Mais sur plus d'un point, on pourrait pousser l'étude plus profondément.

En somme, ce livre est un début, mais un début qui fait bien augurer de l'avenir, si M. Vialatte, comme il est à souhaiter, se remet à l'étude, quand il en aura retrouvé le temps. Il fera bien alors de soigner mieux la préparation de son manuscrit ou la correction de ses épreuves (cf. la note de la p. 7), d'éviter certaines impropriétés (« suzerain », p. 23) ou certaines expressions qui ne paraissent pas convenir au ton d'un ouvrage sérieux (« le Roi-Soleil », p. 2), de laisser de côté les résumés de notions trop connues (toute l'*introduction*, p. XI-XVIII, est inutile).

P.-F. FOURNIER.

— GRAS (L.-J.), *l'Invasion du Forez* en 1814 [-1815], Saint-Etienne, impr. Théolier, 1922-1923, in-8°, 2 vol., 144 et 144 p.

Hosted by Google

ARCHEOLOGIE

Archéologie et photographie. — Dimanche 10 février 1924, dans l'amphithéâtre de l'Ecole de Commerce de Clermont, M. BRÉHIER, inaugurant la série des conférences du Photo-Club, a entretenu ses auditeurs des rapports qui existent entre l'archéologie et la photographie (*Avenir du P.-de-D.,* 13 février ; *Moniteur du P.-de-D.,* 14 février).

Les vols des frères Thomas. — A propos de la mort récente de l'antiquaire M. Henry Delannoy, l'*Opinion* a rappelé les vols commis dans les églises de notre région par les frères Thomas (chasse d'Ambazac, buste de saint Baudime, etc.). Plusieurs des objets volés avaient été vendus à M. Delannoy. On trouvera un résumé de l'article de l'*Opinion* dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 26 février 1924.

Monuments historiques. — M. Jean VERRIER publie dans *Beaux-Arts* de courtes notes sur les monuments historiques récemment classés, souvent illustrées de photographies. Nous relevons celles sur la porte fortifiée de Montaignet (Allier), de la fin du XV^e^ siècle (1^er^ février 1924, p. 35); deux croix du XII^e^ et du XVI^e^ siècle, à Bassignac-le-Haut (Corrèze) ; sur l'église romane et une croix à Darnets (Corrèze) [15 février 1924, p. 53] ; l'église de Riom-ès-Montagne (1^er^ mai 1924, p. 134) ; l'église romane de Rozier-Côtes-d'Aurec (Loire) [1^er^ décembre 1924, p. 310].

Les Eglises romanes d'Auvergne font l'objet d'un numéro spécial de la même revue (1^er^ août 1924, p. 225-240, 31 fig.), dont le texte, entièrement rédigé par M. Jean VERRIER, est une rapide revue des principales d'entre ces églises.

Petites chapelles du Haut-Livradois. — Le capitaine Charles ANDRIEUX en décrit quelques-unes : *les Petits oratoires du Haut-Livradois,* dans *les Amitiés foréziennes et vellaves,* août 1924, p. 587-607, 3 gravures en bois de M. Guichard, d'après les dessins de M^me^ Andrieux ; tir. à part, 23 p.

Les chapiteaux historiés dans l'art roman auvergnat. — Sous ce titre, M. Louis BRÉHIER, qui a spécialement approfondi l'étude de la sculpture romane en Auvergne (sans remonter à ses travaux plus anciens, on sait qu'il en a fait l'objet de son cours public à la Faculté des Lettres, durant l'hiver 1923-1924, et de sa conférence à la séance du soir du Congrès archéologique, le 16 juin 1924, et les membres de la Société des Amis de l'Université n'ont pas oublié ses remarques sur *la Sculpture romane en Auvergne et les théories iconographiques de M. Mâle,* présentées à la séance de la Société du 11 avril 1923 et publiées dans la *Revue d'Auvergne,* t. 40, p. 49-58), a donné à Thiers une conférence, le 4 mars 1924, dont le texte est reproduit dans le *Bulletin de la Société des Etudes locales de Thiers* (n° 1), p. 9-37, 7 fig.

M. Mâle a insisté sur la reproduction par les sculpteurs romans de thèmes qui leur étaient fournis par des miniatures de manuscrits ; et il est hors de doute que bien des sujets empruntés aux livres saints, aux hagiographes, aux bestiaires, aux auteurs d'allé-

Hosted by Google

gories morales, sont inspirés de miniatures. Mais d'autres objets ont été également imités par les sculpteurs romans : sculptures gallo-romaines, monuments chrétiens des premiers siècles, ivoires, étoffes. M. Bréhier montre que ces imitations sont importantes dans l'art auvergnat et que les artistes romans doivent encore à l'art antique la technique de la sculpture en haut-relief, grâce à « l'étude attentive des modèles gallo-romains ». Enfin, M. Bréhier nous invite à reconnaître sur plusieurs chapiteaux des exemples à « caractère à la fois satirique et populaire » : tels, l'âne musicien et le supplice de l'usurier, si fréquemment représentés.

L'art arabe et l'art roman. — M. Emile MALE, recherchant *les Influences arabes dans l'art roman* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1923, p. 311-343), attribue à l'influence directe des monuments arabes d'Espagne les arcs trilobés, les modillons à copeaux et les appareils multicolores des églises d'Auvergne.

Le Congrès de la Société française d'archéologie. — La Société française d'archéologie a tenu son 87e Congrès à Clermont, du 16 au 21 juin 1924. Pareil fait ne s'était pas produit depuis 1895. On sait quels profits immenses l'histoire monumentale d'une région retire de ces sessions annuelles où les archéologues les plus distingués de France, de Belgique et de Suisse se rencontrent avec les érudits régionaux, Des échanges de vues, des conversations qui ont lieu en face des monuments eux-mêmes naissent presque toujours des résultats féconds et l'entretien même de nos richesses nationales sur lesquelles, à l'occasion, les Congrès attirent l'attention des Pouvoirs publics, bénéficie de ces assises au cours desquelles toute une vaste région monumentale est l'objet d'une véritable enquête.

On peut dire que les résultats scientifiques de la 87e session n'ont pas été inférieurs à ceux des précédentes et que ce Congrès marquera une étape dans l'histoire des études monumentales de l'Auvergne. Bien que, comme chaque année, la Société française d'archéologie doive publier un volume où l'on trouvera des comptes rendus détaillés des visites archéologiques, il n'est pas inutile de rappeler sommairement ce que fut ce Congrès.

Il s'ouvrit le 16 juin, à 9 h. 30, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du nouveau directeur de la Société, M. Marcel AUBERT, qui rappela en termes émus la carrière de son regretté prédécesseur, M. Lefèvre-Pontalis, dont la mort prématurée a été une grande perte pour la science française et en particulier pour la Société d'archéologie à laquelle il s'était donné tout entier. Après plusieurs discours, dont l'un prononcé par M. le général LINDER, au nom de l'Académie et de la Société des Amis de l'Université, et dans lequel il résuma tout ce qui avait été fait en Auvergne dans le domaine archéologique depuis 1895, puis par le représentant du Ministre de l'Instruction Publique, M. Etienne MICHON ; par M. DE BUGGENOMS, délégué de l'Institut archéologique de Liége, les membres du Congrès allèrent visiter le Musée de la Maison des Architectes, dont les honneurs leur furent faits par M. DU RANQUET, directeur, puis ils revinrent assister au vin d'honneur qui leur fut offert par la Municipalité de Clermont et où les toasts les plus cordiaux furent échangés.

L'après-midi fut consacré à la visite de Clermont. M. Marcel AUBERT fit devant un nombreux public une conférence à Notre-Dame

Hosted by Google

du Port, dont les conclusions nettes et solides contribueront à éclaircir l'histoire de cet édifice mystérieux. M. BRÉHIER présenta le sarcophage chrétien des Carmes-Déchaux et, après la visite des vieilles maisons du quartier du Port, M. DU RANQUET étudia en grand détail l'architecture de la Cathédrale et les peintures des vitraux qu'il connaît si bien. La journée se termina par la visite du Musée municipal sous la conduite de M. AUDOLLENT, directeur. Le soir, à l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, M. BRÉHIER fit une conférence sur « les traits essentiels de l'iconographie romane en Auvergne », suivie d'une discussion qui donna lieu aux intéressantes remarques de M. DESHOULIÈRES, directeur adjoint.

Le 17 juin, une visite fut organisée à Issoire, à Vic-le-Comte, à Manglieu, à Saint-Cerneuf de Billom et à Sainte-Martine de Pont-du-Château. M. le marquis DE FAYOLLE, qui connaît si bien l'orfèvrerie du moyen âge, fit les honneurs du trésor d'Issoire.

Le 18 juin, le Congrès visita les églises d'Ennezat et de Mozat, où M. DE FAYOLLE commenta la valeur artistique de la châsse de saint Calminius. Au retour eut lieu la visite de Montferrand, de son église et de ses maisons. A la séance du soir, à la Faculté des Lettres, une discussion intéressante s'engagea sur les caractères et les limites de l'art roman auvergnat. MM. DESHOULIÈRES, DU RANQUET, BANCHEREAU, BRÉHIER y prirent successivement la parole. M. le Dr CHARVILHAT lut une notice intéressante sur les monuments préhistoriques de l'Auvergne.

Le 19 juin, eurent lieu les visites de Besse, dont M. DU RANQUET montra l'église et les maisons anciennes, de Murols, où l'architecture défensive du château fut expliquée par M. le capitaine DU HALGOET, de l'église de Saint-Nectaire, sous la conduite de M. DESHOULIÈRES et où la visite du trésor valut au Congrès une nouvelle causerie attachante de M. DE FAYOLLE.

Le 20 juin, le Congrès se transporta à Thiers où M. BRÉHIER montra successivement l'église du Moûtier, un des monuments les plus anciens de l'art roman auvergnat, malheureusement défiguré par les restaurateurs de 1882, puis l'église Saint-Genès. M. OJARDIAS fit les honneurs des vieilles et curieuses maisons de Thiers. Au retour, le Congrès visita le bijou d'architecture gothique qu'est l'église de Ravel et l'église de Moissat, célèbre par sa belle châsse. Le soir, à la Faculté des Lettres, dans une causerie pleine d'intérêt, M. le Doyen AUDOLLENT présenta au Congrès les résultats des fouilles qu'il a entreprises dans le cimetière gallo-romain des Martres-de-Veyre.

Enfin, le 21 juin, M. DU RANQUET fit visiter au Congrès les églises de Chamalières, Royat et Orcival. La séance de clôture, dans laquelle plusieurs récompenses furent décernées, eut lieu le soir à la Faculté des Lettres. Parmi les vœux qui furent présentés, signalons celui du classement parmi les monuments historiques, de l'église du Moûtier, de Thiers, dont l'intérêt archéologique est immense et dont l'état de délabrement fait peine à voir.

L. B.

L'église d'Ennezat. — Jean VISSOUZE, *Monographie de l'église de Saint-Victor et de Sainte-Couronne d'Ennezat,* Paris et Clermont-Ferrand, 1924, gr. in-8°, 127 pages, un plan hors-texte et 29 figures. — On sait combien sont rares les monographies consacrées aux églises d'Auvergne. En attendant la publication du volume préparé par les membres de la Société française d'archéologie et où l'on trou-

Hosted by Google

vera des notices sur les églises visitées par le Congrès tenu à Clermont, en juin 1924, la monographie que M. Jean Vissouze a présentée à la Faculté des Lettres, sous la forme d'un mémoire de diplôme d'études, et qui lui a valu la mention très honorable, sera la très bien venue.

M. Vissouze a étudié une des églises les plus curieuses de l'Auvergne, celle d'Ennezat, dont les constructions pittoresques mais disparates offrent comme un résumé de l'histoire de l'architecture française du moyen âge : nef et transept d'époque romane, fragments d'un collatéral gothique de la fin du XII[e] siècle (détruit inconsidérément par l'architecte Mallay, en 1846), chœur spacieux élevé en pur style gothique.

L'histoire de ce monument complexe présente donc des problèmes difficiles auxquels M. Vissouze s'est attaqué courageusement. L'église, qui dresse aujourd'hui son vieux clocher roman et son chœur gothique au-dessus de la plaine mélancolique du Marais, a appartenu à un chapitre fondé sous le pontificat d'Alexandre III (1061-1073) par un comte d'Auvergne et supprimé en 1773 à la demande de l'évêque de Clermont et malgré les protestations des habitants. La magnificence même de certaines parties de l'église dénote que ce chapitre, en décadence au XVIII[e] siècle, a traversé des périodes de grande prospérité.

Grâce à des recherches aux archives du Puy-de-Dôme et dans les document imprimés, M. Vissouze a pu rassembler tous les faits de l'histoire du chapitre qui ont survécu. Ils sont malheureusement peu nombreux et la charte de fondation elle-même a disparu et n'est connue que par une notice de la *Gallia christiana*. Les documents relatifs à la construction de l'église font également défaut : on peut seulement suivre les remaniements subis par l'édifice depuis 1576 jusqu'à nos jours. M. Vissouze a relevé avec soin tous ces faits, d'après les registres capitulaires et les archives administratives depuis la Révolution (fortification de l'église en 1576, description de l'église dans le procès-verbal d'une visite épiscopale en 1672, pièces relatives à la restauration de l'édifice par Mallay, de 1846 à 1859, et Bruyerre, en 1873).

C'est donc l'église elle-même qu'il faut interroger pour connaître l'époque où ses diverses parties furent construites. La description archéologique de l'église romane, puis de l'église gothique, forme la partie la plus importante de ce travail. On louera la méthode excellente avec laquelle M. Vissouze a poursuivi ses investigations et la précision avec laquelle il a décrit toutes les parties de l'édifice. Un plan excellent, exécuté par M. Jarrier, sert de frontispice au volume et permet au lecteur de suivre la description, ainsi d'ailleurs que les photographies très nettes qui accompagnent le texte.

Au cours de sa description, M. Vissouze a fait des remarques importantes et neuves. Il a bien montré le plan trapézoïdal de la nef qui va en se rétrécissant vers le transept, tandis que les deux collatéraux ont un mouvement inverse et il explique avec raison cette anomalie par la timidité des architectes, préoccupés de diminuer la portée des arcs qui soutiennent la coupole et le clocher. L'église romane d'Ennezat présente des caractères archaïques bien marqués. M. Vissouze a très bien vu que sa construction a dû suivre de peu la fondation du chapitre et qu'elle est certainement antérieure à la nef actuelle de Notre-Dame du Port.

Nous ne voulons pas reproduire ici les excellentes remarques que

Hosted by Google

l'auteur a faites sur cette nef romane, sur les chapiteaux qui l'ornent et en particulier sur celui de l'Usurier, sur le remaniement du transept et l'addition d'un bas-côté à la fin du XII^e siècle, enfin sur la démolition du chœur roman et l'édification du chevet actuel, chœur digne d'une cathédrale et qui a d'ailleurs de grands rapports avec celui de la cathédrale de Clermont. M. Vissouze a très bien discerné les irrégularités du plan et, par une étude patiente des profils, il a pu discerner deux campagnes de construction, l'une au début, l'autre tout à la fin du XIV^e siècle.

On lira, en outre, avec grand intérêt les chapitres qui décrivent les peintures, en particulier les vestiges du « Dit des trois morts et des trois vifs », étudiés déjà par M. Boudet et celui qui est relatif au mobilier. Les recherches de M. Vissouze dans les registres capitulaires nous valent une jolie contribution à l'histoire de la sculpture sur bois qui a produit des œuvres si remarquables en Auvergne aux XVII^e et XVIII^e siècles. M. Vissouze a, en effet, retrouvé la commande, à la date du 26 mai 1699, de la grande porte du chœur (il s'agit de la porte en style Louis XIV conservée aujourd'hui à la sacristie) à Noël Mercier, menuisier de Gannat. Or, on sait par les recherches de MM. G. Rouchon et E. Morand (1) que le même Noël Mercier avait collaboré en 1687 à l'exécution des admirables boiseries de Saint-Amable de Riom. Peut-être arrivera-t-on par des découvertes de ce genre à restituer la personnalité de quelques-uns des vieux maîtres huchiers qui ont orné les églises d'Auvergne.

On voit tous les éléments de grand intérêt que présente la monographie de M. Vissouze. Ouvrage bien étudié, bien composé, bien présenté, elle rendra les plus grands services aux historiens de l'art et contribuera à leur faire mieux connaître les monuments d'Auvergne.

Louis BRÉHIER.

Le tryptique des Aubery, à Moulins. — On conservait à la sacristie du chapitre cathédral de Moulins le panneau central d'un tryptique dit « des Aubery ». Ce panneau représente « le crucifiement, avec Hugues Aubery suivi de ses fils, à droite, et Anne Rouer, présentée par sainte Anne, et suivie de ses filles, à gauche (l'une d'elles était bénédictine d'Yzeure) ». M. le chanoine CLÉMENT a retrouvé « les deux volets de ce tryptique, qui étaient dans des collections particulières et vont reprendre leur place à la cathédrale » et il a présenté la description de l'ensemble à la Société des antiquaires de France, séance du 19 décembre 1923 (*Bulletin de la Société,* 1923, p. 289).

Eglise de Néris. — MM. Maurice PROU et DESHOULIÈRES, dans leur étude de *l'Eglise de Néris* (*Bulletin monumental,* 1922, t. 81, p. 72-117, figures, plan ; tir. à part, Paris, 1922, in-8°, 54 p., fig. et plan), rendent compte des fouilles au cours desquelles ils ont mis à jour un mur de basilique datant du bas-Empire. — Cf. Maurice PROU, *Fouilles exécutées en* 1920 *dans l'église de Néris* (*Allier*), dans le *Bulletin Archéologique* du Comité des travaux historiques, 1921, p. CCXXIX-CCXLI, fig. ; Camille JULLIAN, *Chronique gallo-romaine,* dans la *Revue des études anciennes,* 1923, t. 25, p. 263 ; 1924, t. 26, p. 144.

(1) G. Rouchon et E. Morand, *Les boiseries de l'église Saint-Amable de Riom,* 1922 (voir *Revue d'Auvergne,* 1923, p. 173).

Hosted by Google

La Vierge de miséricorde du Musée du Puy (n° 194 du *Catalogue* publié en 1903) est l'objet d'une notice par M. Ulysse Rouchon : *la Vierge au manteau éployé du Musée du Puy,* dans *Art et photo,* novembre 1924, figure.

Souvigny et Bourbon-l'Archambault. — F. Deshoulières, *Souvigny et Bourbon-l'Archambault,* Paris, Laurens, 1924, in-12, 112 pages, 3 plans et 42 fig. (*Petites Monographies des grands édifices de la France*). — Bien que la bibliographie relative à Souvigny soit déjà abondante, il manquait une notice complète et vraiment scientifique sur la grande église élevée par les moines de Cluny et sur l'ensemble prodigieux de bâtiments monastiques de toute époque qui l'entourait et qui fait encore aujourd'hui l'étonnement des touristes. C'est cette lacune que comble le livre de M. Deshoulières, directeur adjoint de la Société française d'archéologie, dont l'autorité et la compétence sont bien connues, en particulier des lecteurs du *Bulletin monumental.*

Dans une première partie, M. Deshoulières a résumé tout ce que les documents nous apprennent sur la fondation du prieuré et la construction de l'église et des édifices conventuels, puis il fait une description archéologique très complète de la grande église actuelle, de ce qui reste de son ancien mobilier, enfin des bâtiments monastiques qui ont survécu jusqu'à nos jours, convertis en édifices publics ou devenus des propriétés privées. Tous les lecteurs apprécieront ces notices claires et précises sur la grande église romane et les remaniements qu'elle a subis au xv^e^ siècle, enfin sur les élégantes chapelles funéraires des ducs de Bourbon, la Chapelle Vieille, commencée en 1375 pour servir de sépulture à Louis II duc de Bourbon et la Chapelle Neuve, exécutée en 1448 par l'architecte Jean Poncelet, tandis que le mausolée de Charles I et d'Agnès de Bourgogne qui la décore est dû à Jacques Morel, de Montpellier, « mais artiste bourguignon par l'éducation et le style ».

Tous ces magnifiques travaux exécutés aux xiv^e^ et xv^e^ siècles sont bien datés par les documents. Il n'en est pas de même de l'église romane, si importante, puisque ses dimensions au xii^e^ siècle étaient celles de l'église actuelle. Nous savons seulement par une notice du xi^e^ siècle, qu'une église construite par le moine Maugin fut dédiée par le cardinal-légat Pierre-Damien, en 1063 (et non en 1064 ; sur la rectification de cette date, voir Fazy, *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais,* 1924, p. 595, n° 31). M. Deshoulières rejette, pour des raisons devant lesquelles je m'incline, l'hypothèse d'après laquelle le bâtiment à trois nefs de trois travées, dont on voit les ruines en avant de la façade actuelle et contre le mur du presbytère, aurait servi de narthex à cette église dédiée en 1063. Mais, d'après lui, ces vestiges correspondraient à l'église elle-même consacrée par Pierre Damien. Etant donné le caractère très archaïque et franchement carolingien des moulures qui caractérisent ces vestiges, je me demande s'ils ne correspondent pas à cette église Saint-Pierre qui existait déjà en 915, au moment où Aymar, ancêtre des Bourbons, donna à Cluny la terre de Souvigny. Comme je l'avais déjà soutenu (*Revue Mabillon,* janvier 1922), je regarde la nef avec les deux collatéraux internes comme représentant une partie de l'église consacrée par Pierre Damien, tandis que les deux collatéraux externes, les transepts et le chœur auraient été élevés en plusieurs campagnes au cours du xii^e^ siècle.

Hosted by Google

M. Deshoulières a très bien montré que le double transept de l'église appartient bien à l'époque romane, malgré la rareté de ce plan, qu'on ne trouve que dans la grande église de Cluny et à Saint-Benoît-sur-Loire. L'importance prise par Souvigny justifie ce plan et les preuves matérielles que M. Deshoulières donne de son existence me paraissent décisives.

En même temps que l'étude sur Souvigny, ce joli volume contient une notice sur la ville si curieuse de Bourbon-l'Archambault et sur château féodal élevé au XIIIe siècle et remanié au siècle suivant par Louis I de Bourbon. En rapprochant le témoignage des textes de celui des ruines, M. Deshoulières est parvenu à restituer l'état primitif de ce château, qui devait être une forteresse considérable, et de ses chapelles magnifiquement ornées. Il a pu même reproduire les dessins de Gaignières, qui nous donnent une idée de leurs splendides verrières.

Louis BRÉHIER.

HISTOIRE DES LOCALITES

Haute-Loire. — Dans l'*Avenir de la Haute-Loire,* M. l'abbé COSTE (sous le pseudonyme Jehan DU LYRIS) publie, sous le titre *A travers nos paroisses,* des notes historiques sur les paroisses du diocèse actuel du Puy, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms. Après une introduction générale (nos des 1-2, 5, 6, 8-9, 10, 11, 12, 13, 15-16 octobre 1923), les notices des paroisses suivantes ont déjà paru : Agnat, d'après les notes de M. l'abbé LESPINASSE parues dans le bulletin de la paroisse (17, 18, 19, 20, 22-23, 24 octobre) ; Alleyrac (26, 27, 31 octobre) ; Alleyras (3, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 19-20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30 novembre, 1, 3-4 décembre) : Allègre, d'après la notice de M. Emmanuel GRELLET DE LA DEYTE, parue dans le bulletin de la paroisse en 1913-1914, revue et complétée par ce dernier (14, 16, 17-18, 20, 29 décembre 1923, 4, 7-8, 11, 16, 21-22, 30 janvier 1924, 6, 16, 18-19, 27 février, 1, 3-4, 14, 17-18 mars, 2, 12, 14-15, 16 avril) ; Arlempdes (17, 19, 26 avril, 16, 21, 23 mai, 2-3, 5, 20, 21, 28 juin) ; Aubazat (26 juillet, 8, 11-12, 23, 29, 31 août, 6, 8-9 septembre) ; Araules (19, 20 septembre, 1, 8, 15, 17, 25 octobre).

La notice sur Allègre a été tirée à part sous le titre *Notes historiques sur Allègre,* 946-1789 [au Puy, impr. de l'*Avenir,* 1924], in-16, 109 p., planches.

Besse. — M. REYNOUARD a réuni en un volume (impr. Mont-Louis, 1924, in-8°, 196 p.) l'étude intéressante qu'il a publiée en articles dans cette *Revue* (1921, p. 166 ; 1922, p. 12, 68, 97, 170, 231 : 1923, p. 35, 87, 127) sur *un Chef-lieu de district pendant la période révolutionnaire, Besse de* 1789 *à* 1800. Il y a ajouté 4 pages d'*errata* et *addenda.*

Billom. — B. VIDAL, *Coins d'Auvergne, Billom,* dans la *Région du Centre,* 1924, t. IV, p. 91-92.

Clermont-Ferrand. — Franck IMBERDIS, *Réflexions sur la topographie clermontoise* (*Bulletin des officiers de complément de la* 13e *région,* 1924, t. I, p. 15-22). — Tracé de l'enceinte fortifiée. Che-

Hosted by Google

mins aboutissant à Clermont. Déplacement du centre de Clermont du nord au sud, le long de la rue des Notaires (actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville).

— M. PERROY, *Notre-Dame du Port,* dans les *Cahiers catholiques,* 10 janvier 1924.

— Chanoine Régis CRÉGUT, *Restauration de la crypte de N.-D. du Port en* 1825, dans *Notre-Dame du Port, bulletin mensuel de la paroisse et du pèlerinage*, 1924, n° 32, p. 6-8, avec la reproduction d'une représentation de l'autel contemporaine.

— Le 29 mars 1924, l'Ancienne Auvergne a donné une « conférence-concert », au cours de laquelle M. DU RANQUET exposa l'histoire de la maison des Architectes, à Clermont.

— Très sommairement, M. le chanoine Régis CRÉGUT résume l'histoire du *Passage Godefroy-de-Bouillon,* ancien passage des Jacobins, à Clermont, dans le *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du pensionnat Godefroy-de-Bouillon de Clermont-Ferrand,* n° 80, janvier 1924, p. 10-12.

— M. Marc DOUSSE évoque ses souvenirs du *Pensionnat* [*Godefroy-de-Bouillon*] *il y a trente ans,* dans le *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du pensionnat Godefroy-de-Bouillon de Clermont-Ferrand,* n° 80, janvier 1924, p. 5-10.

— Dans le discours lu à la réunion annuelle des anciens élèves du pensionnat Godefroy-de-Bouillon, le 15 juin 1924, M. Léon PRUGNARD rappelle quelques traits de l'*Historique du pensionnat Godefroy-de-Bouillon, fondé par les frères des écoles chrétiennes, en* 1849 (Clermont-Ferrand, impr. Dumont, 1924, in-8°, 24 p., portraits).

Moulins. — Ph. DUMONT, *Le chapitre collégial de Notre-Dame de Moulins* (1378-1408), *la fondation et le fondateur,* Moulins, Révéret, 1924, in-8°, XVIII-161-LI pages, 15 illustrations. — Cet excellent ouvrage est une thèse de doctorat ès lettres soutenue avec succès devant la Faculté des Lettres de Clermont. On y trouvera un récit très complet de la fondation de la première église paroissiale de Moulins où, avant 1378, il n'existait qu'une simple chapelle dépendant à la fois du prieuré de Souvigny et de la cure d'Yzeure. Ainsi que le montre sa copieuse bibliographie, M. l'abbé Dumont a consulté non seulement toutes les sources imprimées relatives à son sujet, mais surtout les documents d'archives, principalement du département de l'Allier. A côté des copies de documents anciens, qui sont très nombreuses, il a réussi à retrouver plusieurs originaux, comme le procès-verbal de l'installation du chapitre et il a publié en appendice la plupart de ces documents restés jusqu'ici inédits.

Nous ne pouvons énumérer dans le détail les faits intéressants établis d'une manière scientifique par M. l'abbé Dumont. Nous nous contenterons de signaler quelques points qui rendent son livre vraiment utile et neuf.

Le récit qu'il a écrit des démarches et des négociations du duc Louis II en vue de fonder sa collégiale ajoute un chapitre curieux à l'histoire des institutions ecclésiastiques au XV^e^ siècle. On voit

Hosted by Google

quelles difficultés il fallait résoudre pour assurer l'avenir d'une fondation pareille : négociations avec l'évêque de Nevers, sur le territoire duquel se trouvait Moulins, avec l'évêque d'Autun qui possédait la cure d'Yzeure dans son diocèse, avec l'abbé de Souvigny copropriétaire avec le curé d'Yzeure de l'unique chapelle de Moulins, avec le roi de France, avec le pape, afin d'assurer l'avenir matériel et l'autorité spirituelle du nouveau chapitre.

D'autre part, l'histoire de la fondation de la collégiale est un épisode décisif, de l'histoire de Moulins. M. l'abbé Dumont a donc été bien inspiré en revenant sur les origines et le passé de Moulins, d'abord simple hameau protégé par un château féodal, puis ville seigneuriale et résidence permanente des Bourbons. La création de la collégiale achève d'en faire la capitale des domaines de cette dynastie puissante. Une description de Moulins à la fin du XIV^e^ et du XV^e^ siècles forme un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage.

D'autre part, la figure même du fondateur de la collégiale, le duc Louis II de Bourbon, un des personnages les plus importants des règnes de Charles V et de Charles VI, a été étudiée dans un autre chapitre qui forme une contribution importante à l'histoire de la France centrale et du Bourbonnais au XV^e^ siècle.

Enfin, après avoir établi quelle était la situation spirituelle et temporelle du chapitre, l'état de ses revenus, le caractère et les limites de sa juridiction, M. l'abbé Dumont a consacré un dernier chapitre à l'histoire de la construction de l'église collégiale, qui est la partie la plus intéressante de la cathédrale actuelle. Grâce aux bulles pontificales d'indulgence, données en 1485 par Innocent VIII et en 1516 par Léon X, il a montré que le bel édifice de style flamboyant auquel les architectes du XIX^e^ siècle ont ajouté une nef en style du XII^e^ siècle, a été commencé par Jean II de Bourbon (1456-1488) et achevée par Pierre II (1488-1503).

Tels sont les résultats essentiels de ce livre qui apporte à l'histoire régionale du Bourbonnais et même à l'histoire de France des éléments vraiment nouveaux.

Louis BRÉHIER.

Murols. — R. DELAGRANGE, *un Château d'Auvergne, Murols,* dans l'*Alsace française,* 25 juillet 1923.

Riom. — Parmi les conférences données en 1924 par la Société du Musée F. Mandet, à Riom, nous relevons les suivantes qui concernent la ville : Marcel BOURRIER, *l'Existence bourgeoise à Riom à l'époque de la Révolution,* conférence du 26 janvier, reproduite dans le *Courrier du P.-de-D.,* 2, 9 et 16 février (D'après la correspondance de Marie-Jeanne Tailhand, que M. Bourrier avait déjà utilisée pour son étude sur *Gilbert Romme et sa famille d'après des documents inédits,* dans le *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne,* 1923, p. 140-147, 156-161, 172-177, 190-193 ; tir. à part, Clermont-Fd, Impr. générale, 23 p., portrait.) — DE LAVAL, *une Victime de la Terreur à Riom, Barthélemy Morin,* conférence du 16 février, reproduite dans le *Courrier du P.-de-D.,* 23 février, 1 et 8 mars. — Edouard EVERAT, *la Société riomoise de janvier 1848 à février 1849, d'après une correspondance inédite* [celle de Bujon, conseiller à la cour], conférence du 22 mars, reproduite dans le *Courrier du P.-de-D.,* 5, 12 avril.

Hosted by Google

Thiers. — A. DE REMACLE, *les Armes de la ville de Thiers* (*Bull. de la Soc. des ét. loc. de Thiers* [n° 1], p. 41-43, 2 fig.). — Ces armes portent une nacelle d'argent. C'est par erreur que Guillaume Revel, au-dessus de la vue qu'il a donnée de la ville, a dessiné les armes de Jacques de Comborn, évêque de Clermont.

— J..., *la Coutellerie à Thiers et son avenir,* dans la *Région du Centre,* 1924, t. IV, p. 3-10.

— Le syndicat d'initiative de Thiers publie, à l'usage des visiteurs de la ville et des environs, un petit guide sous le titre : *Thiers, capitale de la coutellerie, une des villes les plus pittoresques de France* (Thiers, impr. Favyé [1924], 48 p., figures).

Yzeure. — Ph. DUMONT, *la réforme du prieuré d'Yzeure-lès-Moulins.* 1503-1505, Moulins, Revéret, 1924, in-8°, XXI-94-XXVI pages et 7 illustrations. — Cette étude, qui formait la thèse complémentaire de M. l'abbé Dumont, en vue du doctorat ès lettres, nous présente un épisode très curieux de l'histoire des tentatives de réforme monastique qui a précédé le mouvement protestant au début du XVI^e^ siècle. C'est dans une liasse des archives de l'Allier qui contient les copies de tous les documents relatifs à la réforme des moniales d'Yzeure, que M. l'abbé Dumont a découvert les sources de ce travail. Il a retrouvé les originaux et les copies anciennes de ces pièces et il les a publiées en appendice. La réforme d'Yzeure se rattache au mouvement de réforme monastique qui a commencé à Chazal-Benoît, au diocèse de Bourges, en 1488. C'est sur ce modèle que le légat Georges d'Amboise entreprend de rétablir la stricte observance à Yzeure, en 1503. Les circonstances sont favorables. Une sœur du légat, Madeleine d'Amboise, est abbesse de Saint-Menoux, dont dépend le prieuré d'Yzeure. La bulle de réforme est d'abord acceptée par la prieure Jeanne Mareschal et les religieuses, mais bientôt elles se ravisent. Jeanne Mareschal ne craint pas de franchir la clôture du couvent et d'abjurer la réforme ; poursuivie, elle tient tête au légat et reste prieure jusqu'à sa mort, en août 1505. Ce fut seulement sous Madeleine de Chazeron, qui lui succéda, que la réforme triompha à Yzeure. Une bulle de 1508 agrégeait ce prieuré à la congrégation de Chazal-Benoît.

L'histoire du prieuré d'Yzeure n'est qu'un épisode du mouvement peu connu qui entraînait l'Eglise de France au début du XVI^e^ siècle et préparait la réforme catholique qui fut établie par le concile de Trente. M. l'abbé Dumont a établi les faits de cette histoire avec toute la critique désirable : son livre rendra donc service aux historiens du XVI^e^ siècle.

Louis BRÉHIER.

BIOGRAPHIES — GENEALOGIES

Parlementaires de Thiers. — H. SOANEN, *Chroniques de la révolution dans le district de Thiers, figures parlementaires* (*Bull. de la Soc. des ét. loc. de Thiers* [n° 1], p. 69-78). — Très brèves notes biographiques sur César-Pierre Andrieu, Louis Bonnefoy, François-Antoine Henry, Gilbert Riberolles, députés aux états généraux ; Léonard-Aimé Gaubert, membre de l'Assemblée législative ; Pierre

Hosted by Google

Du Bouchet, Jean-Baptiste-Claude-Henri Dupuy, Claude-Antoine Rudel, membres de la Convention ; Mathieu-Jean Baudet-Lafarge, membre du conseil des cinq-cents ; Claude-Ignace Brugière La Verchère, membre du corps législatif ; Amable-Antoine Madieu, député des cent-jours.

— Louis BRÉHIER, *un Evêque du Puy à la première croisade,* **Adémar de Monteil** (*Bulletin hist., scient., litt., artist. et agric. illustré,* publié par la Société académique du Puy, 1923, t. VIII, p. 221-248). — L'accession d'Adémar au siège du Puy faisait succéder à un « simoniaque endurci », déposé et excommunié, un évêque partisan de la réforme ecclésiastique, qui dut « rétablir l'ordre matériel et moral » dans son diocèse.

Investi par Urbain II de l'autorité de légat apostolique pour la conduite de la croisade, Adémar partit avec l'armée des Français du Midi, qui atteignit Constantinople à travers la Lombardie, la Vénétie et la péninsule balkanique. Il commandait effectivement ses troupes, qui furent à la prise de Nicée, à la bataille de Dorylée, au siège d'Antioche. Mais il ne vit pas Jérusalem, étant mort le 1er août 1098, peu après la défaite de Kerboga.

Alègre. — A l'occasion d'un portrait prêté à l'exposition rétrospective des maréchaux de France par M. d'Hunolstein, M. Georges PAUL retrace la vie d'*Anne de Tourzel d'Alègre, comtesse de Laval, maréchale de Fervaques,* dans le *Bulletin hist.,* etc., publié par la Société académique du Puy, 1924, t. IX, p. 1-12 (cf. t. VIII, 1922, p. 378). Dans le tirage à part (Paris, E. Champion, 1924, 12 p.) sont reproduits le portrait de la maréchale et une quittance délivrée pour elle par Pons Grellet, lieutenant général au marquisat d'Allègre (20 octobre 1602). Anne, mariée à Gui-Paul de Coligny, comte de Laval, puis à Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, maréchal de France et gouverneur de Normandie, vécut constamment loin de son pays d'origine.

— J. CHATAING, *Curieuse ordonnance de police rendue au* XVIe *siècle par Gabriel d'Alègre, seigneur de Tourzel et garde de la prévôté de Paris* (*Pèlerinage de Ronzières,* août-septembre 1923, p. 220-222). — Autorisation aux maîtres poulaillers de Paris d'élever des oies « ès rues du Verboys », 18 juin 1523 (Extrait du *Traité de police* de Delamare, t. I, p. 540).

H. DURANDARD D'AURELLE, *un Gentilhomme riomois pendant la révolution,* **Blaise d'Aurelle de Champétières** (*Bull. hist. et scient. de l'Auvergne,* 1924, p. 55-60).

G. GEORGIN, *le* **Centenaire de Théodore de Banville** [commémoré au Luxembourg, à Paris, le 14 mars 1923], avec, en appendice, une note sur les *Lettres de Glatigny à Banville* (*Chronique des lettres françaises,* n° 3, mai-juin 1923, p. 342-348 ; cf. p. 333). — *Essai de bibliographie du centenaire de Théodore de Banville* (*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais,* 1923, p. 346-348). — Dans *Art et critique,* n° 4, 1er juin 1923 : Théodore DE BANVILLE, *Deux lettres inédites* [au comte de Gobineau, 8 août et 12 septembre 1876] ; Hugues LAPAIRE, *Théodore de Banville, poète lyrique ;* J. GOTTELAND,

Hosted by Google

Théodore de Banville, poète en prose ; DESDEVISES DU DEZERT, *l'Art poétique de Banville.*

Le chanoine **Géraud-Guillaume-Louis Bonnefoy,** né à Sainte-Florine en 1838 et mort à Brioude en 1921, a publié quelques travaux concernant l'histoire ecclésiastique du Puy et de la région de Brioude. Sa carrière (avec la bibliographie de ses travaux) est retracée par M. Ulysse ROUCHON : *le Chanoine Bonnefoy,* 1838-1921 (*Bulletin hist.,* etc., publié par la Société académique du Puy, 1924, t. IX, p. 29-35 ; article non signé ; cf. t. VII, 1922, p. 130).

Sur le comte **Guillaume de Chabrol,** mort en 1921, voir : Edouard EVERAT, *le comte Guillaume de Chabrol, d'après une correspondance inédite* (*Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne,* 1923, p. 87-92, 103-107, 119-121, portrait). — Georges GOYAU, *un Penseur catholique : le comte Guillaume de Chabrol* (*Correspondant,* 1924, 10 août, p. 400-420 ; 25 août, p. 618-636).

Le professeur Chantemesse était originaire du Puy, où, au sortir du lycée, il se livra d'abord, quelques années durant, au commerce de la dentelle. On trouvera sa biographie, et les discours prononcés à l'inauguration de la plaque commémorative posée sur la maison de la rue Pannesac où il naquit, dans la notice de M. Ulysse ROUCHON : *André Chantemesse,* 1851-1919 (*Bulletin hist.,* etc., publié par la Société académique du Puy, 1923, t. VIII, p. 322-343 ; 1924, t. IX, p. 13-28 ; article non signé).

M. João Ernesto MASCARENHAS DE MELLO appartient à une famille portugaise issue des **Chappot,** sieurs de la Besseyre. Dans la généalogie qu'il a dressée (*Chappot de Mello,* tir. à part de l'*Annuaire de la noblesse,* 1923, in-16, 9 p.), il fait descendre les Chappot de Pierre, qui vivait au XV^e^ siècle et possédait des biens à La Chaulme (canton de Saint-Anthême). Jean Chappot, né en 1656, se maria en Portugal, d'où la branche Chappot de Mello, encore représentée.

Général DE CUGNAC, **Desaix** *à Marengo, 14 juin* 1800, *vérité et légendes* (*Journal des Débats,* 14 juin 1923).

Sur les derniers représentants de la famille **d'Espinchal,** éteinte au XIX^e^ siècle, voir *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* 20 mai 1923, col. 397.

Maurice ARCHIMBAUD, **Pierre Guérin,** *peintre* (*Bull. de la Soc. des études locales de Thiers* [n° 1], p. 81-86). — La famille Guérin était originaire de Thiers ; le grand-père et l'arrière-grand-père du peintre y étaient bouchers en 1748. En 1813, Pierre Guérin offrit à l'hôpital de Thiers une réduction de son *Offrande à Esculape.*

M^me^ H. BOILLOT, *Note sur le* **comte de Laizer** (*Pèlerinage de Ronzières,* avril 1923, p. 159-160). — Jean-Charles, comte de Laizer, baron de Brion, seigneur de Montaigut-le-Blanc, né le 10 octobre 1734, mort en 1808.

La Rochefoucauld. — Au XVI^e^ siècle, deux fils de François de La Rochefoucauld se fixèrent en Auvergne par mariage et y firent

Hosted by Google

souche : François, marié en 1518 à Anne de Polignac, fut l'auteur de la branche des La Rochefoucauld, comtes de Randan ; Antoine, marié la même année à Antoinette d'Amboise, le fut de la branche des La Rochefoucauld, seigneurs de Ravel, Saint-Ilpize, Combronde, etc., et aussi marquis de Langeac par mariage de Jacques, petit-fils d'Antoine, avec Françoise de Langeac (1586).

Le fils de François, Charles, tué au siège de Rouen (1562), avait eu de Fulvie Pic de La Mirandole Jean-Louis, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne et chef de la Ligue dans la province, et François, évêque de Clermont en 1585, cardinal en 1607, transféré à l'évêché de Senlis en 1609, ambassadeur à Rome, grand aumônier de France, chargé de la mission de réformer les monastères de France, « papable », dit-on, après la mort de Paul V et mort en 1645, âgé de 87 ans. Ce prélat austère et d'une grande fermeté de doctrine fut mêlé à certaines des affaires les plus importantes de son temps. Peu après sa mort, son secrétaire Jean Desbois composa son panégyrique, qui a été récemment réédité avec une introduction et des notes : *Biographie du cardinal de La Rochefoucauld,* par Jean Desbois, publiée avec une introduction par le comte Gabriel de La Rochefoucauld, Paris, E. Figuière, 1923, in-16, 187 p., figure. (Compte rendu par B. Combes de Patris, dans le *Larousse mensuel illustré,* t. VI, décembre 1924, p. 646, portrait.) Voir aussi G. de La Rochefoucauld, *un Homme d'église et d'état au commencement du* XVII^e^ *siècle,* dans la *Revue de Paris,* 15 juillet et 1^er^ août 1924.

Un petit-fils de Jacques de La Rochefoucauld et de Françoise de Langeac, Henri-Gaston, fut l'auteur du rameau des comtes de Saint-Ilpize. Son fils Jean-Antoine eut, entre autres enfants, Dominique, né le 26 septembre 1712 et Antoinette, née le 14 juillet 1714.

L'oraison funèbre de très haute et très puissante dame Antoinette de La Rochefoucauld, comtesse d'Apchier, prononcée dans l'église des Révérends Pères cordeliers de la ville de Saint-Chély en Gévaudan, le 21 janvier 1751, par le Révérend Père de Pages, religieux du même ordre, vient d'être rééditée (au Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1923, in-4°, 25 p., portrait). L'éditeur, M. Emmanuel Grellet de La Deyte (qui ne se nomme pas), a ajouté quelques notes au bas des pages et, à la fin, la liste des portraits d'Antoinette de La Rochefoucauld et les actes de baptême de ses trois enfants (1748-1751).

Dominique de La Rochefoucauld, vicaire général de Bourges, archevêque d'Albi (1747), puis de Rouen (1760), cardinal (1778), abbé de Cluny et de Fécamp, fut député aux états généraux de 1789, dut s'exiler et mourut à Munster le 20 septembre 1800. Sa biographie est résumée, d'après l'abbé Julien Loth, par M. Georges Paul, *les Seigneurs de Saint-Ilpize et le cardinal Dominique de La Rochefoucauld,* Paris, E. Champion, 1923, in-8°, 72 p., 7 pl. ; extrait en partie de l'*Almanach de Brioude,* 1924. Comme l'indique le titre, M. Paul donne d'abord des notes sommaires sur les seigneurs de Saint-Ilpize depuis le XIV^e^ siècle. En appendice, il publie le catalogue de 19 portraits de Dominique de La Rochefoucauld (trois sont reproduits ; le portrait reproduit entre les p. 26 et 27 est omis au catalogue), de 5 jetons frappés pour lui (reproduits), la généalogie des branches de la maison de La Rochefoucauld établies en Auvergne et l'armorial des alliances de ces branches.

P.-F. Fournier.

Hosted by Google

Le lieutenant Hugues DE LAUZANNE a dressé la généalogie de sa famille : *Généalogie de la* **maison de Lauzanne,** Moulins, Crépin-Leblond, 1924, in-8°, 86 p. La plus ancienne mention d'un membre de cette famille est celle de Jean de Lauzanne, damoiseau, seigneur de l'Etang (arr. d'Aubusson, canton de Bellegarde, commune de La Chaussade), en 1409. Quatre branches sont étudiées successivement : celles de l'Etang, du Puy-Malsignat, du Bouix, de Saigne-Vieille. Puis viennent des notes sur une famille de Lozanne, en Lorraine (sans lien connu avec la famille étudiée ici), sur quelques « noms isolés », sur les alliances.

Paul Le Blanc. — M. Ulysse ROUCHON a donné dans le *Bull. hist., scient., littér., artist. et agric.* de la Société académique du Puy (1923, t. VIII, p. 157-200, 249-272, avec 2 portraits et une bibliographie ; cf. 1915-1920, t. V, p. 217) la biographie de *Paul Le Blanc,* le regretté érudit et collectionneur de Brioude, mort en 1918, et qui a légué ses livres et ses manuscrits à la bibliothèque de Clermont (cf. *Revue de la Haute-Auvergne,* 1923, p. 79-80).

Un apôtre, **Auguste Limagne,** *l'éducateur, l'homme d'œuvres, l'aumônier militaire,* par Ph. GOBILLOT, Paris, de Gigord. — L'abbé Limagne fut supérieur du collège de Montluçon. Voir : R. C[RÉGUT], compte rendu dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 17 décembre 1924.

Elie COTTIER, *un Poète thiernois,* **Gabriel Marc,** *sa vie, son œuvre, extraits* (*Bull. de la Soc. des études locales de Thiers* [n° 1], p. 47-66, portrait). — Brève biographie, suivie de deux extraits.

Comtes de la Marche. — Parmi les thèses de l'Ecole des chartes soutenues le 29 janvier 1923 et jours suivants (*Positions des thèses* ---, Paris, Picard, 1923, in-8°, 94 p.), nous signalerons celle de M. Georges THOMAS, sur *les Comtes de la Marche de la maison de Charroux* (x^e *siècle*-1177). Six chapitres passent en revue l'histoire des générations successives de cette maison, depuis Geoffroi et son fils Sulpice, dont on n'a qu'une mention dans la *Chronique de Saint-Maixent,* jusqu'à la vente de son comté par Aldebert IV à Henri II Plantagenet (décembre 1177). Voir le compte rendu de J. CALMETTE (*Annales du Midi,* 1923, t. 35, p. 117).

La famille de Marillac tirait son origine de la Haute Auvergne. Les dernières recherches dont elle a fait l'objet, de la part de M. Edouard Everat (*Michel de Marillac, sa vie, ses œuvres,* Riom, U. Jouvet, 1894, publication de l'*Auvergne hist., littér. et artist.,* p. 1-4, 197, 203-205 ; *Notes généalogiques sur la famille de Marillac,* dans le *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne,* 1893, p. 237-243) et de M. Pierre de Vaissière (ouvrages cités plus loin ; M. de Vaissière s'est servi des extraits de titres produits par Louis de Marillac pour la preuve de sa noblesse, le 11 mai 1626 : B. N., fr. 20.235 ; Arsenal, 2.846), n'ont pas permis d'en remonter la généalogie plus haut que Bertrand, « seigneur de Marlhac et de Lavastrie », qui fut fait prisonnier pendant les guerres de la dernière moitié du XIV^e siècle et qui, pour payer le prix de sa rançon, « dut aliéner le château de Marlhac » (en 1375, d'après M. de Vaissière ; le 7 mai 1382, d'après M. Everat). Au XV^e siècle, on trouve ses descendants établis en Basse Auvergne. Au XVI^e siècle, l'un d'eux, Guillaume, était « secrétaire

Hosted by Google

et contrôleur des finances » du connétable de Bourbon. C'est vraisemblablement avec les Bourbons que les Marillac arrivèrent à Paris et à la cour. Des fils de Guillaume, l'un, Gabriel, fut avocat du roi au parlement de Paris ; un autre, Charles, archevêque de Vienne; le troisième, Bertrand, évêque de Rennes ; le dernier, Guillaume, seigneur de Ferrières-en-Brie, maître ordinaire en la chambre des comptes et surintendant des finances, eut, entre autres enfants, Louis, seigneur de Ferrières, Michel, le chancelier, et Louis, le maréchal, qui ont rendu le nom célèbre.

M. de Vaissière a su trouver assez de documents pour retracer les péripéties du procès de Louis de Marillac et « pour plaider en faveur du maréchal non pas l'innocence, mais les circonstances atténuantes » : *Un grand procès sous Richelieu, l'affaire du maréchal de Marillac,* 1630-1632. Préface de Fr. Funck-Brentano. Paris, Perrin, 1924, in-8°, xx-250 p., 2 fig. Je n'ai pu voir cet ouvrage ; mais un extrait en a paru, sous le titre *les Marillac et Richelieu, la Journée des dupes,* dans la *Revue des questions historiques,* 1923, t. 51, p. 257-289. — Comptes rendus dans la *Revue des études historiques,* avril-juin 1924, et par Henri Hauser (*Revue historique,* 1924, t. 146, p. 69), Emile Magne (*Larousse mensuel illustré,* 1924, t. VI, p. 434), Paul Dudon (*Etudes,* 1924, t. 179, p. 504), Roger Lambelin (*Revue des questions historiques,* 1924, t. 52, p. 485), Francis-P. Renaut (*Revue d'histoire diplomatique,* 1924, t. 38, p. 224). Voir aussi : G. Foley, *le Dernier jour du maréchal de Marillac,* 1632 (*Echo de Paris,* 9 février 1924) ; de Lanzac de Laborie, *une Victime de Richelieu : le maréchal de Marillac* (*Journal des Débats,* 9 mars 1924); G. Lenotre, *la Petite histoire : la fin de Marillac* (*le Temps,* 12 avril 1924).

La fille de Louis de Marillac, seigneur de Ferrières, Louise, devenue veuve d'Antoine Legras, fut la première supérieure de la communauté des Filles de la Charité, fondée par saint Vincent de Paul. Voir : abbé Charles Aimond, *un Frère* [sic] *de la bienheureuse Louise de Marillac* [le maréchal Louis de Marillac] *gouverneur de Verdun* (*Semaine religieuse du diocèse de Verdun,* 1920, p. 178-180). — Le P. P. Coste, *la Bienheureuse Louise de Marillac, cofondatrice des Filles de la Charité* (*Revue apologétique,* 1920, t. 30, p. 182-197).

Quelle était cette seigneurie de « Marlhac » dont la famille continua de porter le nom après l'avoir aliénée ? M. Pierre de Vaissière (*Charles de Marillac, archevêque de Vienne, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II,* 1896) a pensé d'abord que c'était Chastel-Marlhac (canton de Saignes). Il pense aujourd'hui que c'était Merliac (canton de Mauriac, commune de Drugeac), fondant son opinion sur le passage suivant des *Mémoires sur la vie de messire Michel de Marillac, garde des sceaux de France,* par Nicolas Lefèvre de Lézeau (B. N., nouv. acq. fr. 82-83 ; bibl. Sainte-Geneviève, ms. 826 et 2.005-2.006 ; une autre copie a été communiquée par le duc de La Trémouille à M. Everat : cf. Bourgeois et André, *les Sources de l'hist. de France,* xviie s., III, n° 1791) :

« M. le garde des sceaux de Marillac m'a dit que, en 1616, re-
« venant de Bordeaux, au voyage qu'il avoit fait avec Sa Majesté,
« en qualité de conseiller d'état, il fut fort bien reçu en une maison
« noble de Haute-Auvergne qui porte le nom de Marillac et est
« située proche la ville de Mauriac, par un gentilhomme qui en

Hosted by Google

« estoit lors propriétaire et détenteur, d'autant qu'elle a esté aliénée « par cette famille il y a longtemps. »

Il est bien possible que M. de Vaissière ait raison. Toutefois, le document auquel il se réfère n'est pas tel qu'on doive considérer l'identification proposée comme certaine. A vol d'oiseau, Merliac n'est qu'à 9 kilomètres de Mauriac ; mais Chastel-Marlhac, à 19 kilomètres, n'est pas à une distance assez grande pour que quelqu'un qui vivait loin de l'Auvergne n'ait pu légitimement en parler comme d'un lieu « proche » de Mauriac. Et d'ailleurs, pourquoi n'identifierait-on pas aussi bien avec un des trois Marlat du département du Cantal, situés respectivement sur les territoires de la commune de Marcenat, à 41 kilomètres de Mauriac, de la commune de Sourniac, à environ 7 ou 8 kilomètres (cette localité n'est pas indiquée sur la carte de l'Etat-major), et de la commune d'Auzers, à 11 kilomètres ?

Sans aller plus loin pour le moment, faute d'une documentation suffisante, on peut relever une coïncidence curieuse. Alors que le *Dictionnaire statistique du Cantal* ne fait mention d'aucune famille ayant porté le nom de Chastel-Marlhac ni celui de Marlat (commune de Marcenat) et ne fait même pas mention de Merliac, ni de Marlat (commune de Sourniac), selon le même *Dictionnaire* (t. I, p. 235), le village de Marlat (commune d'Auzers), où l'on voit encore une vieille tour, « a donné son nom à une ancienne famille », que Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, p. 48-51) mentionne dès le XIII^e^ siècle et dont il perd la trace après 1350 ; précisément, c'est l'époque où l'ancêtre des Marillac aurait vendu sa terre. Au commencement du XVII^e^ siècle, la seigneurie de Marlat appartenait à une branche de la famille de Douhet (Bouillet, *op. cit.*, t. II, p. 370).

Les variantes graphiques des noms des localités ci-dessus (Marlhac, Merlhac, Marlat, Merlat et autres de même valeur phonétique) trahissent l'hésitation des scribes du moyen âge pour représenter le son mouillé de *l*. Vraisemblablement, à l'origine, dans la graphie Marillac le groupe *ill* devait être l'équivalent phonétique du groupe *lh* de Marlhac. Cette graphie, qui a prévalu pour le nom de famille, M. Amé n'en a relevé aucun exemple pour aucune des localités en question avant le XVII^e^ siècle. Mais à cette époque, le nom de Marillac ayant atteint son plus haut degré de célébrité, il agit par influence sur les noms de ces localités, ou, du moins, sur les graphies que les scribes tentèrent de mettre à la mode pour ces noms. C'est ainsi que Merliac se trouve écrit *Marrilliat* en 1695 (Amé, *Dictionnaire topographique du Cantal*, p. 311), et Chastel-Marlhac, *Chastel Marilhac* en 1607 (Amé, p. 122).

P.-F. FOURNIER.

L'*Avenir du P.-de-D.* (2 septembre 1924) signale un article sur **Montlosier** à Randanne, par André GERMAIN, dans le *Journal littéraire*, n° 18.

M. Emmanuel GRELLET DE LA DEYTE réunit ce que nous savons (carrière militaire et événements de famille) de **Louis, comte de Montlaur**, *baron d'Aubenas, conseiller et chambellan du roi Charles VII*, 1372-1440 (*Bulletin hist.*, etc., publié par la Soc. académique du Puy, 1923, t. VIII, p. 81-97, 272-298, une pl.; tir. à part, 42 p., 6 pl.: cf. 1922, t. VII, p. 135, 141). Cette étude a pour occasion une quittance

Hosted by Google

de Louis de Montlaur, du 28 juin 1426, publiée en fac-similé. M. Grellet de La Deyte y joint quelques notes sur les Montlaur des XIII[e] et XIV[e] siècles, avec la reproduction (dans le tir. à part seulement) des sceaux d'Erail de Montlaur, dit le Vieux (1251), de Marguerite d'Auvergne, deuxième femme du précédent (1256), de Pons de Montlaur (1258), de Jordane de Montlaur, dame de La Roche [-en-Régnier] (1258), d'Erail de Montlaur le Jeune (1258).

Jean-François Régis. — Alexis DÉCOUT, *Nos châteaux d'eau français, la gloire des Cévennes* (*les Etudes*, 1924, t. 179, p. 641-658). — A propos de saint Jean-François Régis.

Monument de Vermenouze. — Un buste de Vermenouze, œuvre du sculpteur Jean Camus, a été dressé dans le square d'Aurillac. On l'a « inauguré », comme on dit, le 15 août 1924 et ce fut l'occasion de fêter le souvenir du poète. Cf. le compte rendu dans les journaux d'Aurillac et dans l'*Avenir du P.-de-D.* du 16 août. Le discours de M. Pierre DE NOLHAC est reproduit dans le *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*, 1924, p. 131-132. Voir Jean AJALBERT, *Vermenouze*, dans la *Revue française*, 31 août 1924 ; du même, *Arsène Vermenouze*, 1850-1910, dans le *Figaro*, 16 août 1924 ; — A. DE BERSAUCOURT, *le Souvenir de Vermenouze*, dans la *Renaissance politique, littéraire, artistique*, 30 août 1924 ; — M. PAQUET, *le Poète Arsène Vermenouze*, dans la *Revue catholique des idées et des faits*, de Bruxelles, 15 février 1924 ; — Ulysse ROUCHON, *Arsène Vermenouze*, dans le *Journal des Débats*, 15 août 1924 ; — Maurice VALLET, *Arsène Vermenouze*, dans l'*Avenir du P.-de-D.*, 15 août 1924 ; — Bénézet VIDAL, *Arsène Vermenouze*, dans *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne*, t. I, n° 8, octobre 1924, p. 1-3 ; — José VINCENT, « *les plus belles poésies d'Arsène Vermenouze* », dans la *Croix*, 25 et 26 novembre 1923 ; — Un numéro entier de *lo Cobreto de l'Escolo oubernhato e del nautmiejour* (5[e] année, n[os] 54-55, septembre-octobre 1924 32 p., planches) est consacré entièrement aux fêtes du 15 août. On y trouve les discours de MM. Louis Farges, Réniac, Henri Doumergues, Eugène de Ribier, Rozès de Brousse, Amédée Muzac, l'abbé J.-S. Mathieu, Mgr Lecœur, Pierre de Nolhac, Armand Delmas, Louis Debrons, Robert Garric, Charles Brun, Cazals, Gaston de La Farge, Bénézet Vidal, Branchat de Léobazel, Garnier et des poésies de MM. Gandilhon Gens-d'Armes, Louis Delhostal, Raymond Cortat, Antonin Perbosc, Durand-Picoral, François Fabié, Fernand Vernhes, Etienne Marcenac, Raymond Mil.

Le 14 septembre, une fête plus intime eut lieu à Ytrac, commune natale de Vermenouze. On en trouvera le compte rendu dans *lo Cobreto*, n° 57, 1[er] décembre 1924, 8 p., avec le texte des discours de MM. Louis Farges, Pagès, Th. Garnier, E. Marcenac, J. Lhermet (Historique de la première « Ecole auvergnate ») et des poésies de MM. Louis Debrons, l'abbé J.-S. Mathieu, H. Duquaire.

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 14 janvier 1925. — M. DU HALGOET étudie la fortification du château de Murols.

Admissions : Dr P. Canque ; MM. Emile Durin, ingénieur ; Ernest d'Hauterive.

Séance du 11 février 1925. — M. IMBERDIS communique les résultats de ses recherches sur le mouvement de la population de Clermont au XIXe siècle.

M. le général Linder, président, communique une lettre, en date du 10 février 1925, par laquelle le président de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand propose à la Société des amis de l'université de « déléguer trois de ses membres pour constituer avec des délégués des sociétés savantes de Clermont une commission chargée --- d'arriver pratiquement, en ce qui concerne le Puy-de-Dôme, à coordonner l'activité scientifique de ces sociétés ». MM. Desaymard, Fournier et Imberdis sont délégués à cet effet.

Admission : M. Pierre Julien, sous-préfet de Riom.

UNIVERSITE

Le mardi 17 février 1925, MM. le professeur Iorga, membre de l'Académie de Bucarest, et Diamandi, ministre de Roumanie à Paris, ont été reçus à l'hôtel de ville ; après quoi, au grand amphithéâtre des facultés, M. Iorga a remis à M. Louis Bréhier la cravate de commandeur de l'Ordre de la Couronne de Roumanie, et a fait une conférence sur son pays.

— Université de Clermont-Ferrand. Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur les établissements de l'université de Clermont en 1923-1924. Rapporteur : M. Ph. GLANGEAUD. Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1924, in-8°, 43 p.

NOUVELLES DIVERSES

Notre compatriote M. Jacques Bardoux a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques (séance du 31 janvier 1925). Il y succède à M. Ribot.

Hosted by Google

LES LETTRES FRANÇAISES EN AUVERGNE EN 1924

L'année 1923 avait vu le tricentenaire de Pascal, imposante manifestation, qui réunit à Clermont une élite de savants et de penseurs. La Municipalité n'a point voulu que fussent perdus les travaux composés à cette occasion. Elle les a réunis en un beau volume : *Le troisième centenaire de la naissance de Pascal.* Tous les pascalisants voudront posséder cet ouvrage.

En 1924, c'est le poète cantalien Arsène Vermenouze qui a été à l'honneur.

Au cours de l'hiver, M. LHERMET, chargé de conférences à la Faculté des Lettres, a donné deux leçons publiques sur Vermenouze dans le grand amphithéâtre de l'Université. Ces leçons, faites sous le patronage de l'Ecole de Limagne, ont étudié le poète dans sa vie et dans son œuvre et ont obtenu auprès du public le plus légitime succès.

Le 15 août dernier, la ville d'Aurillac inaugurait le buste élevé par ses compatriotes et admirateurs à Vermenouze, né à Ytrac, le 25 septembre 1850, et mort dans ce même village, le 8 janvier 1910. Dû au ciseau du sculpteur auvergnat Jean Camus, le buste représente le poète drapé dans sa large cape espagnole, la main crispée sur son bâton de montagnard. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à la fête, nous citerons Pierre de Nolhac, représentant de l'Académie Française ; Louis Farges, ancien député du Cantal, ami d'Arsène Vermenouze ; Gandilhon Gens d'Armes, l'excellent poète cantalien ; Delhostal, majoral du félibrige en Haute Auvergne; B. Vidal, capiscol de l'Ecole de Limagne. Dans une belle pièce de vers, d'une fière allure et d'une riche couleur, GANDILHON a su faire revivre le Maître qui a écrit *Mon Auvergne, En plein vent, les Dernières Veillées, Flour de Brousso* et *Jous la cluchado.*

Un mois après les fêtes de Vermenouze, le 23 septembre 1924, s'est éteint, à Romagnat près Clermont, le poète Michel Vasson, un isolé volontaire, qui fut un penseur profond et un noble artiste, dédaigneux de toute vanité. GANDILHON GENS D'ARMES a déjà rendu hommage à sa mémoire dans un article ému et fraternel. (*L'Auvergnat de Paris,* 1er novembre 1924.)

Le 12 octobre, a eu lieu pour la quatrième fois l'assemblée annuelle de l'Ecole de Limagne et la distribution des récompenses aux lauréats des concours de langue d'oui et de langue d'oc (1). La séance s'est tenue sous la très gracieuse présidence de Mlle Amélie MURAT, qui parla de la poésie et de son rôle dans la vie. Les rapports sur les concours furent lus par B. VIDAL et G. DESDEVISES DU DEZERT. Les prix de poésie française ont été décernés à Mlle Jeanne SANDELION, de Thoissey (Ain) ; à Mlle Berthe COLARDEAU, de Clermont-Ferrand ; à Jean BONNEFOY, de Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire). Le prix unique de prose a été attribué à Mlle Delphine ARÈNE, de Nantua, déjà connue par un livre charmant : *les Petites Heures,* justement loué par Gandilhon Gens d'Armes.

La Sainte Estelle, grande fête du félibrige, doit se tenir à Clermont en 1925. Notre ville saura faire aux félibres l'accueil chaleu-

(1) Cf. *Avenir du P.-de-D.,* 13 octobre, et *Moniteur du P.-de-D.,* 14 octobre.

Hosted by Google

reux auquel ils sont habitués, et les poètes de langue d'oui leur donneront vaillamment la réplique.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des conférences littéraires et archéologiques ont été organisées au Bon Pasteur et au Musée d'art auvergnat. A la Faculté des Lettres, M. FAY, chargé de cours de littérature française, a présenté à ses auditeurs les œuvres de Rimbaut, de Verlaine et de Mallarmé, dont il n'avait point encore été parlé à l'Université.

Poésie. — Henri Pourrat ne nous a pas donné cette année quelque grand poème comme *Liberté,* Mlle Murat n'a pas édité un nouveau volume comme *Le Sanglot d'Ève ;* nous savons du moins qu'elle travaille à un recueil : *Les Chants de minuit,* dont nous attendons impatiemment l'envoi. Gandilhon Gens d'Armes nous promet une gerbe de *Sonnets* pour les premiers mois de l'an prochain, mais garde sous clef sa *Légende des Siècles d'Auvergne.* Ce pays reste ce qu'il a toujours été, le pays des trésors cachés.

Cependant des sources nombreuses, aux eaux pures et savoureuses, jaillissent de toutes parts. Il n'en est pas d'amères ; il en est de piquantes, qui présentent, ainsi que le disait le vieil historien Audigier, « comme un goût de vin blanc ».

N'est-ce pas la caractéristique de l'art joyeux et primesautier de Mlle Henri FRANZ ? Notre savante et alerte conteuse a fait l'an dernier un voyage à Amiens. La vieille cité picarde l'a enchantée et elle a dit son ravissement dans des *Impressions amiénoises* que l'académie locale s'est empressée de couronner, ce qui prouve que les médaillons de Mlle Franz sont de loyal métal et de bonne frappe.

Mlle PERROY nous a donné une comédie en vers : *Ressuscitée,* publiée par *Nouvelle France,* dont nous ne louerions pas sans réserve la composition, mais qui est riche en beautés de détail. Les idées abondent chez Mlle Perroy ; leur jaillissement tumultueux entraîne parfois avec les eaux pures des pierres, ou du sable qu'un réglage un peu plus attentif ferait disparaître. L'inspiration de *Ressuscitée* est noble et haute, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur.

Mlle Berthe COLARDEAU a aussi abordé la scène ; nous avons assisté à la représentation de sa *Vestale* et si la pièce n'a pas pleinement satisfait l'archéologue qui sommeille en nous, par contre, la chaleur et la beauté de certains accents nous ont pénétré. Très bien douée pour la poésie, Mlle Colardeau n'a qu'à serrer sa facture ; je voudrais être Boileau pour lui apprendre à faire difficilement des vers faciles... Mais je n'ai pas l'autorité du grand Nicolas !

Mme MAZELREIX-TALLON s'est reposée cette année sur ses lauriers. Elle a cependant bien voulu nous montrer quelques nouveaux sonnets conçus dans sa meilleure manière. Elle apporte à tout ce qu'elle fait un soin exquis, elle a de la sensibilité et de l'esprit, ce qui n'a jamais rien gâté ; le jour où elle se hasardera à sortir de l'enclos un peu étroit du sonnet, et à faire de l'art de plein air, « les Clochettes de l'humour » que Henri Heine s'entendait si bien à manier, tinteront toutes seules dans sa main.

Mlle Marie-Louise VIGNON, qui nous appartient par de nombreuses amitiés, a publié un beau recueil de vers : *Le cœur ardent et grave,* où elle passe en revue tous les sujets que l'âme aurait de s'attrister, toutes les douleurs morales ou intellectuelles, qui s'abattent férocement sur l'être le plus sensible et le plus intelligent. Elle refuse de

Hosted by Google

se réfugier dans l'égoïsme ; elle voit le remède à ses maux et le salut dans le don de soi-même, dans la volonté de vivre pour les autres, dans l'Amour noblement compris et généreusement consenti :

Je lui dois toute ma richesse,
Avec ses blonds entassements,
Mon plus beau rêve et ma sagesse,
Mes pitiés, mes douceurs et mes frémissements,
Et surtout, empreinte sacrée,
Mystérieux signe d'honneur,
Cette tristesse qui m'agrée
Et m'est, venant de lui, plus chère qu'un bonheur.

Mlle Geneviève DUHAMELET est une fiancée à qui la guerre, l'horrible tueuse, a pris son fiancé, mais si

L'espoir de ses vingt ans n'a plus de lendemain...
C'est en voyant mourir qu'elle a rappris à vivre.

et sa poésie, très bravement intitulée : *Pour l'amour de l'Amour*, chante sa douleur sans monotonie, sans espérance et aussi sans accablement. Philosophe, — peut-être sans le savoir, — et d'autant plus sincère et plus profonde, Mlle Duhamelet sait bien que le malheur et la douleur... la nature et la vie ne s'en soucient point. — Elle sait que l'être humain, si cultivé, si intelligent, si précieux soit-il, n'est qu'un imperceptible atome et que clamer et s'irriter, c'est myopie et c'est faiblesse. Le souvenir pieusement gardé, le devoir joyeusement accepté et rempli, la paix de la conscience, voilà la forme du bonheur réservée à celles que leur volonté même condamne à la vie solitaire. Mais Mlle Duhamelet y joint encore la pitié pour ses sœurs qui souffrent et dans cette pitié même trouve son réconfort :

Je ne m'occupe pas d'alléger mon fardeau,
Je veux surtout porter vos peines.
Mes sœurs, venez à moi ; mon cœur est un flambeau,
Venez, vous qui traînez des chaînes.

Pour que mon cœur vous guide au loin, sur le chemin,
J'en ai fait un grand feu de joie.
Qu'importe si le feu le consume à la fin
Et si j'en meurs... puisqu'il flamboie.

Nos poètes riomois n'ont rien publié cette année — à notre connaissance. Gandilhon Gens d'Armes a signalé dans *L'Auvergnat de Paris*, le *Chant des trilogies* de Gustave BERNOLS, de Saint-Projet-de-Salers, et plus récemment l'*Eternel féminin* de Geoffroy TAZZI. Nous ne connaissons ni l'un ni l'autre de ces ouvrages. Nous avons par contre lu, avec beaucoup d'intérêt, les *Offrandes* de Georges HEITZ. Ce très jeune, qui publie son premier recueil, possède déjà une culture générable très notable et montre une science et un goût avertis. Il y a dans ces fleurs de printemps de bien jolies choses et de belles promesses ; beaucoup de fraîcheur parfois, plus souvent beaucoup de somptuosité ; il y a aussi des pensées graves ; l'auteur ne se contente pas de sentir avec son cœur de vingt ans ; il a beaucoup appris, il a classé beaucoup de choses ; il connaît les affres, les lacunes, les bornes du savoir ; il sait que la science reste le sphinx inexorable et muet ; il fait mieux encore, il a dépassé le stade étroit

Hosted by Google

de la poésie personnelle, il aspire au jour où il se mouvra librement, à grands coups d'ailes, dans le monde infini des concepts et des intuitions, et il dit son rêve avec une fermeté vraiment très remarquable.

Peut-être connaîtrai-je, après tant de matins,
Un jour où je pourrai renoncer à te suivre,
O pensée, acharnée à ton propre butin.

Alors, vous qui dormez encore en moi, vers ivres
De lumière et de joie, ô vers adamantins,
Hors de mon rêve vain vous vous mettrez à vivre.

Et je pourrai lancer vers le ciel incertain,
Vers la lune d'argent et le couchant de cuivre,
Votre troupe sonore à l'assaut du destin.

M. Gandilhon Gens d'Armes n'a rien publié, mais il songe à publier, dans les premiers mois de l'année courante, un recueil d'une trentaine de sonnets ; nous en connaissons quelques-uns déjà ; si nous n'en transcrivons pas ici au moins un, c'est pour échapper à tout reproche d'indiscrétion, mais nous pouvons affirmer que l'attente des lettrés ne sera pas déçue.

Henri POURRAT nous annonce pour 1925 une édition des Poésies de François ANGÉLI, sous le titre de : *La Métairie de Jean l'Olagne.*

Romans. Théâtre. Philosophie. — Henri POURRAT devait nous donner cette année une suite à *Gaspard des Montagnes*. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que ce nouveau livre du bon romancier-poète voie le jour en 1925. Il aura pour titre : *A la belle bergère.* Nous aurons aussi une plaquette sur *Nos Moulins à papier* avec dessins d'Angéli.

Sans qu'il y ait pléthore dans la production, la cueillette de l'année ne laisse pas d'être assez satisfaisante. Une dizaine de romans nous sont parvenus, dus à des auteurs auvergnats d'origine et d'adoption.

Parmi les ouvrages qui traitent de l'Auvergne, il faut faire une place à part aux *Légendes de la Haute Auvergne* de Fernand DELZANGLES. Il a mis en œuvre de vieilles histoires locales et les a étoffées pour les présenter en plus galant arroi, mais il ne s'est pas montré assez sobre dans l'arrangement ; nous préférerions voir de plus près les anciens récits ; nous nous imaginons qu'ils devaient être beaucoup plus simples, sans cesser d'être intéressants.

Deux jeunes romanciers, Maurice CHAMPEL et Louis AUFAUVRE, ont placé en Auvergne la scène de leurs fictions, mais c'est bien à peu près tout ce qu'elles ont d'auvergnat. *Le Faune et la poupée,* de Champel, nous présente un type de paysan dans lequel aucun brave terrien de la vallée de la Dordogne ne voudra se reconnaître, et une équipe de parisiens trop fringants. Le roman est d'ailleurs alertement écrit et renferme de jolies descriptions. *L'Eveline* d'Aufauvre est située, autant qu'on peut le croire, dans le pays d'Issoire, mais l'action pourrait tout aussi bien se passer partout ailleurs, c'est un roman d'aventures avec château mystérieux et femme fatale, qui vous donne la chair de poule, rien que d'y penser.

C'est de Louis MERCIER que nous vient cette année le vrai modèle du roman régional. Avec *les demoiselles Valéry* nous savons où nous sommes ; ce sont des êtres vivants et réels qui parlent et agissent devant nous. Le romancier-poète nous raconte l'histoire navrante

Hosted by Google

de deux vieilles filles excellentes, bousculées, roulées, emportées par le torrent de la malice paysanne, accrue de toutes les fureurs que lui souffle la politique. Cette très triste aventure est contée en un style limpide, d'une objectivité absolue. L'émotion ne se dégage pas des mots, mais semble sourdre des choses, ce qui démontre chez l'auteur un art savant et discret, une expérience littéraire très notable et très rare. Cette nouvelle est un chef-d'œuvre.

Moins parfait, prenant tout de même, nous a paru *Pour racheter* de Mlle Henri FRANZ. L'histoire, assez sombre, sent trop le mélodrame. Le cadre lyonnais, donné à l'action, n'est pas d'une précision bien curieuse, mais on trouve çà et là des pages bien venues, des dialogues bien menés. Chose amusante, dans ce roman aux tendances catholiques et moralisantes, ce sont les avocats du diable qui ont le plus de relief et de vie. Le mauvais génie de la pièce, l'apache-cambrioleur Varnal, est brossé en vigueur et se tient fort bien sur ses jambes.

Mlles Christiane FOURNIER et Geneviève DUHAMELET placent résolument leurs études dans le cadre parisien, mais elles ont eu le bon goût de les situer dans un petit coin du grand décor, petit coin qu'elles connaissent fort bien et qu'elles peignent de la façon la plus attachante. Avec *Adam, Eve et le Serpent* de Mlle Fournier, nous sommes dans le monde des étudiants en Sorbonne ; nous préparons l'agrégation de philosophie. Un roman s'ébauche entre une jeune néo-platonicienne et un jeune intuitioniste bergsonien. Ils s'aiment, mais ils étudient leur amour au microscope, comme un cas tératologique ; ils appliquent à leurs sentiments toutes les belles règles que leur ont enseignées leurs doctissimes professeurs, et ils sont si sérieux... qu'ils en donnent la comédie. Il faut que le pauvre philosophe meure à la guerre pour que sa gente camarade comprenne qu'elle l'aimait d'amour vrai et profond. Il y a là une sorte de marivaudage très moderne, amusant à la surface, mélancolique au fond, d'une très jolie nuance. Le roman a été remarqué, — et fort justement. La *Rue du Chat qui pêche* de Mlle Duhamelet nous introduit au sein d'une école maternelle de la Ville de Paris, et nous raconte des histoires de classe avec un naturel, un esprit et un charme qui font de ce simple petit livre un régal exquis. Les petits bonshommes sont présentés en liberté, avec tous leurs défauts et aussi leurs bonnes qualités, leurs déjà grandes vertus ; c'est tout à fait réel, parce que ce n'est ni optimiste, ni réaliste, ni enluminé, ni noirci. Livre charmant, livre à répandre.

Dans *Juliette au pays des hommes*, Jean GIRAUDOUX nous brode en écriture artiste une étourdissante, combien qu'assez obscure, fantaisie où passent et repassent, s'estompent, se précisent, virevoltent, et s'évanouissent mille coquecigrues. Le jeu d'esprit ne vaut peut-être pas toute la peine que l'auteur s'est donnée pour le tisser point par point... Quels points microscopiques ! quelles touches ! quelles nuances ! des nuances de nuance, des ombres d'ombre, des reflets d'effluves, des riens sitôt dissous qu'entrevus.

Avec *Soleil Ardent* d'E. JEGO (Mme PARENT) nous sommes emmenés en pleine brousse sénégalienne · nous vivons à Médine et à Kayes, sur le haut fleuve, dans la société de nos officiers coloniaux et de leurs femmes ; monde fort intéressant, qui nous est dépeint avec chaleur et sympathie, par une personne qui le connaît bien. *Soleil Ardent* est, croyons-nous, un début ; le livre offre assez d'excellentes qualités pour que nous souhaitions bonne et longue carrière à l'auteur.

Hosted by Google

Victor GAUTREZ porte un nom justement populaire à Clermont. Professeur aux Lycées de Cayenne, de Fort-de-France et de la Réunion, il a su regarder autour de lui, observer les spectacles curieux que lui offrait la société, et il a tiré de ses remarques deux jolis romans de mœurs coloniales d'une lecture très agréable. *Plaisirs de beaux Mulâtres* nous dit combien la vie est facile et hospitalière à la Guyane. L'*Octavonne* nous conduit dans la patrie de cette charmante créole qui fut « plus que reine », dans la patrie de l'impératrice Joséphine, à la Martinique et nous assistons à toutes les querelles, à toutes les intrigues qui se croisent en tous sens autour de l'éternelle question de la couleur. Romuald est fils d'octavonne et de mulâtre ; peut-il épouser Mlle Despointes, qui est fille d'octavonne et d'octavon ? Il le croit très sincèrement, mais M. Despointes est d'un avis différent et pour se venger, Romuald épouse une blanche pure, Mlle Sauvagnac, fille du Procureur général. Son triomphe est complet, mais il regrette tout de même Mlle Despointes et le roman nous laisse sous l'impression que les jeunes gens se retrouveront bien un jour. Les dissensions politiques venant se mêler aux querelles de couleur, nos paradis des Antilles doivent ressembler à de vagues enfers... Mais prend-on réellement toutes ces choses bien au sérieux. Victor Gautrez semble s'amuser tellement lui-même des histoires qu'il nous raconte que la vie créole doit être tout de même supportable ; une bonne dose d'insouciance facilite bien des choses (1).

Le théâtre tente peu nos auteurs : raison de plus pour rendre hommage à la très intelligente initiative de Mlle DUPIN qui a écrit et fait jouer à l'Ecole libre Sainte-Marguerite une adaptation de la légende de sainte Bonnette. Lorsque l'on pense qu'il fallut tout créer : le texte et les décors, recruter et instruire la troupe, on ne peut que louer les résultats obtenus. On sortait de la représentation avec l'idée que le mystère moyenageux est une forme d'art à reprendre et qui peut donner les meilleurs effets.

Les œuvres sociales passionnent Mlle PERROY. Elle excelle à composer de petits traités de morale pratique, présentés en très bonne forme, enlevés avec entrain et avec feu. Dans une première plaquette : *L'Influence*, l'auteur définit très subtilement « cette invi- » sible transmission de force d'un être à un autre... qui sans violer » la liberté, la sollicite, l'entraîne et modifie l'âme par une action » si discrète en sa puissance qu'on la distingue à peine des sug- » gestions intérieures de la conscience ». Elle présente l'influence comme un puissant moyen d'apostolat religieux et social. *L'Apostolat de la jeune fille* est un appel très hardi des jeunes filles à l'action sociale. Mlle Perroy ne dissimule rien des risques ni des périls de cette orientation nouvelle, elle crie cependant : en avant ! avec une raison, une logique, une foi réellement communicatives et entraînantes. Ces deux petits livres font grand honneur à l'esprit élevé qui les a conçus.

Histoire. — On ne nous en voudra pas, nous l'espérons, de faire en cette chronique une part à l'histoire d'Auvergne et aux ouvrages

(1) [Il convient d'ajouter aux romans examinés ci-dessus, celui dont M. DESDEVISES DU DEZERT lui-même est l'auteur, et qui intéresse tout particulièrement les lecteurs de la *Revue d'Auvergne*, non seulement pour cette raison, mais aussi pour ce que l'action se passe à Clermont et dans la région : *les Bagaudes, roman gallo-romain* (261 *après J.-C.*), dans *l'Avenir du P.-de-D.*, 19, 21 et 24 juin, 1, 5, 9, 16, 22, 27, 30 juillet, 3, 5, et 12 août 1924. — *Note de la Rédaction.*]

Hosted by Google

scientifiques publiés par des hommes appartenant à l'Auvergne ou relevant de sa mouvance.

Emile DOUSSET, qui a chanté jadis la Vieille Gaule dans ses *Ages héroïques*, a publié cette année une attachante étude sur *l'Âme gauloise*. Ce n'est point à proprement parler de l'histoire, mais les historiens trouveront à glaner dans ce travail probe et sincère, écrit par un homme d'imagination ardente, d'esprit généreux, dévoué de longue date au culte des souvenirs gaulois.

Louis BRÉHIER, professeur à l'Université de Clermont, et maître incontesté ès choses byzantines, vient de nous donner une excellente histoire de l'*Art byzantin* ; nous ne ferons que la mentionner ici, nous réservant d'y revenir plus longuement dans cette même *Revue d'Auvergne*. Une des conclusions du livre intéresse tout particulièrement l'art auvergnat ; il démontre la complète indépendance de l'art roman auvergnat et de l'art byzantin. Il a écrit pour le *Bulletin de la Société des Etudes locales de Thiers* une étude documentée sur *les Chapiteaux historiés dans l'Art roman auvergnat*.

Nous devons à Henri DU RANQUET, directeur du Musée de l'art auvergnat, une étude fort intéressante sur les *Peintures de l'église du Chastel de Saint-Floret* (Puy-de-Dôme).

Vital MERLE, instituteur à Bulhon, a eu l'ingénieuse idée de former pour les études de nos écoles primaires un *Petit Recueil de Notes sur l'Histoire de l'Auvergne*. Sa tentative a eu le plein succès, mérité par la bonne foi et l'impartialité de l'auteur.

Quelques excellentes monographies ont paru au cours de l'année.

La Faculté des Lettres a reçu trois docteurs : Mathieu-Maxime GORCE, de l'Ordre des Frères prêcheurs, a présenté une thèse très vivante sur *Saint Vincent Ferrier*, et une thèse complémentaire sur *Les bases de l'étude historique de saint Vincent Ferrier*. — Max FAZY, archiviste de l'Allier, a écrit une savante *Histoire des Sires de Bourbon jusqu'à la mort d'Archambaud VIII* (1249), appuyée sur un *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du* XIII^e *siècle*. — Philippe DUMONT a fixé l'histoire du *Chapitre Collégial de Notre-Dame de Moulins* et résumé *La Réforme du prieuré d'Yzeure-lès-Moulins*.

Jean VISSOUZE a consacré un excellent travail à la *Monographie de l'église de Saint-Victor et de Sainte-Couronne d'Ennezat*. Travail qui lui a mérité le diplôme d'études supérieures d'histoire.

Léon BIDEAU, qui avait déjà publié en 1909 un volume sur *Bellenave*, en a donné cette année un second, dans lequel il étudie spécialement l'église et les anciennes familles.

V. NADAL a publié à Blois deux plaquettes fort bien présentées, et sérieusement documentées sur *Blois* et sur *Chambord*.

L'histoire abrégée de la ville de Riom, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Edouard EVERAT, constitue un très estimable travail d'ensemble, excellent pour les parties anciennes.

Une jolie étude de Marcel BOURRIER sur *Gilbert Romme* nous introduit chez les Riomois de la fin du dix-huitième siècle et nous initie à la vie sage et enfermée que menaient alors les bourgeois de la capitale judiciaire de l'Auvergne.

On nous permettra de mentionner la pieuse étude consacrée par Jean GUIRAUD à *Léonce Pingaud* (1841-1923), ancien professeur aux Facultés des Lettres de Clermont et de Besançon, historien de la Franche-Comté.

Un fils d'Auvergne, Lucien MAURY, secrétaire de la *Revue bleue*,

Hosted by Google

a publié une traduction de l'*Histoire de la littérature suédoise,* de Henri SCHÜCK.

Un ancien professeur à la Faculté des Lettres de Clermont, Maurice LANGE, avait écrit un livre substantiel sur *le Comte Arthur de Gobineau,* d'après les collections documentaires conservées à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg. Maurice Lange est décédé au début de 1923, l'Université vient de publier son ouvrage, pour l'honneur de la science française.

En dépit des soucis politiques, Jacques BARDOUX a trouvé le temps de préparer et d'écrire une remarquable biographie de *Ramsay Macdonald,* qui prendra place à côté de ses plus belles études anglaises.

Critique littéraire et artistique. — La critique littéraire a suscité quelques remarquables travaux. J. LARAT, professeur au Collège d'Issoire, a présenté à la Sorbonne une thèse de doctorat sur *Charles Nodier,* avec thèse complémentaire sur la *Bibliographie critique des œuvres de Charles Nodier.*

FAY, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Clermont, vient de conquérir le titre de docteur avec deux thèses sur : *L'Esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du* XVIII^e^ *siècle* (1770-1800) et *Bibliographie des ouvrages français relatifs aux Etats-Unis* (1770-1800).

Nous devons à l'Union Sociale de la Haute Auvergne une élégante anthologie des *Plus belles poésies* d'Arsène VERMENOUZE, avec une lettre de Pierre de NOLHAC et une notice de Louis MERCIER.

Louis JALENQUES a réuni en plaquette *Quelques jolies lettres de* VERMENOUZE.

Jacques DES ROCHES a écrit pour la plus grande joie de tous les amis des lettres : *Un barde arverne : Gandilhon Gens d'Armes* (1). « Ce n'est pas, nous dit l'auteur, un essai critique, encore moins un » essai littéraire. C'est le simple hommage d'une affectueuse admi- » ration au Barde qui a fait revivre la vieille et lointaine Auvergne. » Ce simple hommage campe admirablement le fier et bon poète, dont l'âme vibre réellement à l'unisson de celle de son pays. Le texte commente avec une netteté superbe le beau portrait gravé sur bois par le maître Busset, à la première page.

On doit des remerciements tout particuliers au Directeur de notre Ecole des Beaux-Arts, F. Desayes, pour le soin qu'il a pris de réunir une foule de détails, aujourd'hui très difficiles à trouver, sur les artistes auvergnats. Ses *Notes bibliographiques,* publiées dans les journaux de Clermont, constituent un travail très sérieux, et qui manquait. Il serait à désirer que ces notes fussent réunies en brochure ; ainsi serait comblée une véritable lacune de l'histoire contemporaine de l'Auvergne. — L'Exposition centennale de l'Art auvergnat, organisée par M. Desayes, a été un succès et a rappelé le souvenir d'un nombre imposant de véritables artistes.

Les périodiques. — La cause des lettres provinciales ne fait que commencer à intéresser la presse locale ; les comptes rendus littéraires, les articles de variétés sont bien loin d'obtenir la même place que les sports, ou les crimes, ces deux pôles de la faveur publique. Cependant, le *Moniteur du Puy-de-Dôme* continue à don-

(1) Clermont-Ferrand, imp. G. Mont-Louis, in-8, 42 p., portrait.

Hosted by Google

ner la *Causerie littéraire* d'Albéric CAHUET, et à signaler, de temps à autre, quelques-uns des livres qui paraissent. *L'Avenir* possède en Joseph DESAYMARD un critique littéraire extrêmement avisé, que l'on regrette de ne pas lire plus souvent. La *Nouvelle France*, de Mme Fluhr-Ballofy, fait aux lettres une part généreuse. La *Région du Centre* accorde une place à la littérature, même à la poésie, à côté de l'économie politique. La *Revue d'Auvergne* et le *Bulletin de l'Académie de Clermont* continuent à recueillir des matériaux pour l'histoire de la province, et contribuent activement au développement des études archéologiques. L'Académie de Clermont a pris une excellente décision en admettant les pièces en dialecte auvergnat à ses concours poétiques. L'intéressante Revue paroissiale *Le Pèlerin de Ronzières* poursuit son honorable carrière, ouvre ses colonnes à la petite histoire, à la poésie, aux contes en patois. Sa collection devra figurer dans toute bibliothèque d'arvernisant sérieux.

Le Cantal a vu renaître, il y a cinq ans, *Lo Cobreto*, dont le numéro de septembre-octobre 1924 est consacré tout entier aux fêtes de Vermenouze. Le *Cantal républicain* marque un véritable intérêt pour les lettres, grâce à l'influence bienfaisante de Raymond CORTAT.

La littérature provinciale possède un organe général dans la *Renaissance*, publiée à Bordeaux. Nous y avons lu récemment une nouvelle normande d'Eugène SAILLARD, d'un style excellent. Nous ne désespérons pas de faire connaître à ses lecteurs le mouvement littéraire auvergnat.

A Paris, c'est GANDILHON GENS D'ARMES qui tient toujours le sceptre de la critique dans *l'Auvergnat de Paris*. Il ne se montre pas seulement le plus impartial et le plus compréhensif des critiques littéraires de langue d'oui et de langue d'oc, mais il se révèle à l'occasion comme historien en quelque fine étude sur le temps passé. Sa critique est un modèle de fermeté et de bonhomie. Les questions de « graphie » soulèvent en Haute Auvergne de terribles orages ; Gandilhon a reçu sa part d'averses, il a secoué ses larges épaules et son grand chapeau, avec l'admirable sang-froid d'un homme « qui en a vu bien d'autres » et attend que la raison fasse son œuvre.

Nous avons gardé pour la fin une jeune revue, dont nous n'avons peut-être pas le droit de parler, vu l'accueil trop hospitalier qu'elle nous a fait ; on nous pardonnera, cependant, de louer *L'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne* (1), pour le joli courage dont a fait preuve son directeur Armand PEYSSON, et pour tout ce qu'y ont écrit Henri POURRAT, GANDILHON GENS D'ARMES, Amélie MURAT, Louis AUFAUVRE, Maurice CHAMPEL, Camille BARSE, Jean BOUCHARY, Christiane FOURNIER, Henri GOYON, Lucien GACHON, Joseph DESAYMARD, Charles SYLVESTRE, Pierre BALME, Henri FRANZ, Emile DOUSSET... bref, tous ceux, — ou presque, — qui s'occupent de lettres en ce pays. Appelé dernièrement à dresser l'inventaire de fin d'année de la jeune revue, nous avons constaté avec joie quelle large et bonne part elle fait à l'Auvergne, *vue et peinte par des Auvergnats*. Elle n'a qu'à développer cet excellent programme pour compter au nombre des meilleures feuilles provinciales.

Conclusion. — De cette rapide revue nous semble se dégager

(1) Fondée au commencement de 1924, elle porte ce titre depuis son n° 4 ; elle a commencé de paraître sous le titre : *l'Auvergne littéraire et artistique.*

Hosted by Google

une impression encourageante. Il y a en Auvergne un nombre croissant de personnes instruites qui travaillent et qui pensent : il y en a quelques-unes qui écrivent avec agrément, ou avec force et persuasion.

Leurs efforts ne sont pas encore assez connus, et ne sont pas encore suivis par des yeux assez nombreux et assez bienveillants.

Il faudrait parler à ce pays beaucoup plus qu'on ne le fait. Nous avons pu nous rendre compte pendant la guerre de l'intelligence des auditoires de campagne. On peut faire comprendre à nos paysans tout ce que l'on veut. Pourquoi ne va-t-on jamais les entretenir de l'art et des lettres de leur pays ? Pourquoi les enfants des Ecoles n'apprennent-ils pas la poésie dans nos poètes, la prose dans nos prosateurs ? Pourquoi toujours demander à Paris tous les livres, tous les modèles, toutes les idées ?

Il est un art qui pourrait servir d'intermédiaire entre les foules et les intellectuels, et rendre à la propagande littéraire et artistique d'éminents services. C'est la musique. Ce n'est pas en vain que le journal félibréen du Cantal s'est placé sous le patronage de la cabrette ; c'est la cabrette qui mène la danse, c'est elle qui « marche première » en tête des noces ; c'est la musique qui éveillera les esprits, qui secouera leur torpeur, qui les initiera tout d'abord à la culture, qui les amènera peu à peu à l'intelligence du beau, leur donnera le goût du bien dire et du bien penser. Gandilhon Gens d'Armes fait d'admirables vers, mais il sait plus de soixante airs de bourrée ; il vous dira, lui aussi, que c'est par la musique que la culture gagnera du terrain.

G. Desdevises du Dezert.

BOTANIQUE

Braun-Blanquet (Josias). *L'Origine et le développement des* **flores dans le Massif Central de France** *avec aperçu sur les migrations des flores dans l'Europe sud-occidentale.* Paris, L. Lhomme et Zurich, Beer et Cie, 1923, in-8°, 288 p., 6 pl., cartes et fig. — Ce travail débute par une étude paléobotanique du Plateau Central de la France, d'où l'auteur conclut que c'est vers la fin du Tertiaire que disparurent peu à peu les végétaux subtropicaux et que s'installèrent les formes eurasiatiques contemporaines et les formes actuelles méditerranéennes. Le 1er chapitre contient une étude détaillée de la végétation quaternaire, glaciaire et interglaciaire du Massif Central et des régions voisines, avec essai de synchronisation.

Au point de vue phytogéographique, le Massif Central offrant des groupements caractéristiques tels que « forêts de conifères, tourbières bombées, prairies pseudo-alpines, saulaies » et, en Auvergne seulement, des « associations ou fragments d'associations alpines » (p. 250), mais ne possédant aucun groupement climatique final qui lui soit particulier, appartient au domaine atlantique, secteur armorico-aquitanien. L'auteur y distingue :

A. Le sous-secteur méridional du Massif Central avec :

1° Le district cévenol comprenant les Cévennes méridionales et le Haut-Vivarais, caractérisé par une grande extension de l'élément méditerranéen, l'association étendue à *Quercus Ilex*, la culture de l'olivier et du mûrier, et qui se laisse lui-même subdiviser en six sous-districts ;

2° Le district des Causses, du sud du Larzac à la vallée du Lot, a

Hosted by Google

son endémique paléogène spéciale (*Arenaria ligericina*), des restes de forêts de hêtre, de pin sylvestre ou de *Quercus pubescens ;* à cette dernière fait suite l'association à *Buxus sempervirens* à large extension. Il comprend deux sous-districts : les plateaux jurassiques à végétation de steppe et les basses vallées, au-dessous de 700 m., à végétation spontanée (chênes verts et cistes) et à cultures nettement méditerranéennes.

B. Le sous-secteur septentrional du Massif Central, c'est-à-dire le seul district auvergnat moins bien connu que les districts méridionaux mais caractérisé par le sapin dans les parties hautes, les prairies pseudo-alpines et les associations alpines du Mont-Dore et du Cantal et des survivants boréo-arctiques tel le *Salix lapponum* des tourbières.

Les espèces végétales se laissent rapporter aux trois éléments : méditerranéen, aralo-caspien, eurosibérien-boréoaméricain.

L'élément méditerranéen, d'origine tertiaire, a laissé des survivants aux grandes glaciations dans les Cévennes méridionales et les Causses ; c'est le nom patois du *Quercus coccifera,* de l'association climatique finale à arbres sclérophylles, qui aurait baptisé la Garrigue. Des colonies méditerranéennes se rencontrent dans le Cantal méridional, la Limagne, le bassin de Montbrison et jusqu'au delà de l'Auvergne, manifestant une tendance à étendre leur aire de dispersion. Les six endémiques paléogènes des Cévennes méridionales sont « *toutes* de souche *méditerranéo-montagnarde* » (p. 248).

L'élément aralo-caspien dont un seul domaine, le domaine sarmatique, intéresse la région (végétation steppique des Causses), envahit le Plateau Central au pliocène moyen et, après avoir assez mal résisté aux alternances glaciaires et inter-glaciaires, étendit de nouveau son aire après la disparition définitive des grands glaciers.

L'élément eurosibérien-boréoaméricain aujourd'hui dominant se montre le plus ancien, ayant apparu dès l'oligocène; *Arabis cebennensis* est le type de l'endémique eurosibérienne tertiaire ; quant à la flore boréale qui se conserve dans les tourbières et semble vouée à la disparition, la paléobotanique indique qu'elle date des grandes glaciations, elle a dû pénétrer par les Alpes, le Jura, le Nord de la France, peut-être même l'Angleterre alors encore rattachée au continent.

La flore montagnarde actuelle du Massif Central est reconnue tributaire de celle des Alpes et des Pyrénées ; l'auteur reconnaît l'existence d'un étage alpin en Auvergne seulement, au-dessus de 1.550 à 1.600 m., et peut-être dans le Haut-Vivarais. Les espèces alpines du Massif Central, manquant pour la plupart dans les massifs séparés dès la fin du tertiaire tandis qu'elles sont toutes représentées dans les Alpes ou les Pyrénées, sont considérées comme des survivants glaciaires ; il n'y a pas de flore ancienne subalpine ou alpine dans le Massif Central et toutes les espèces sont de celles qui, très répandues dans les Alpes et les Pyrénées, savent s'adapter à des conditions de stations assez diverses ; la flore alpine verra, d'après l'auteur, se restreindre son aire sur les cimes qui lui offriront, d'ailleurs, un asile sûr.

L'endémisme fait à lui seul l'objet d'un chapitre car « le Massif Central de France est plus riche en espèces endémiques que tout autre massif montagneux de second ordre de l'Europe centrale et septentrionale » (p. 223) ; toutefois, l'endémisme spécial n'est important que dans les Cévennes méridionales et l'Auvergne.

Hosted by Google

Au point de vue de l'origine des espèces, l'auteur conclut que le Massif Central de la France n'est ni un grand centre de création (Meyran) ni un simple carrefour d'émigration des espèces végétales (Lecoq, Beille) mais « un centre de développement de second ou de troisième ordre » (p. 254).

Une bibliographie abondante, comportant plus de 375 numéros, et une longue liste des principales espèces terminent l'ouvrage.

A. DUSSEAU.

LASSIMONNE. *Prodromes d'une* **flore nouvelle des plantes vasculaires du Bourbonnais.** *Premier mémoire* (*Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France,* n° 4, décembre 1923, p. 125-132). — Les flores, catalogues et autres documents, tel le *Prodrome de la Flore du Plateau central de la France* de LAMOTTE, intéressant la flore du département de l'Allier, sont tous antérieurs à 1880. Depuis, des modifications importantes ont pu se produire ; c'est pourquoi l'auteur demande aux botanistes régionaux de collaborer à la revision des flores existantes et à la vérification des indications de stations de plantes rares ou nouvelles. Ces stations devront être situées aussi exactement que possible, par exemple au moyen d'une méthode topographique proposée par l'auteur. (*Un problème de topographie botanique,* dans la *Revue scientifique du Bourbonnais,* 1923.) et qui consiste à fixer, par ses coordonnées géographiques, un point déterminé sur le terrain à l'aide des cartes de l'État-Major au 1/50.000e ou au 1/80.000e, ou de celle du Ministère de l'Intérieur au 1/100.000e. La publication des renseignements acquis est en cours dans la *Revue scientifique du Bourbonnais.*

A. DUSSEAU.

CHAVASTELON et A. LUQUET. *Contribution à l'étude des* **conditions édaphiques des associations pastorales dans le Massif du Mont-Dore.** (*Bull. Soc. Hist. Nat. d'Auvergne,* janvier 1923, p. 25-31.) — Le pacage sur les pentes du Massif Mont-Dorien n'est guère favorisé naturellement que par de maigres pelouses à *Nardus stricta* et quelques associations à *Deschampsia flexuosa* et divers *Agrostis ;* mais l'action de l'homme, pratiquant le parcage des troupeaux, y crée des pâturages verdoyants. Cependant l'analyse chimique ne montre que de faibles différences entre les sols des landes à bruyères ou à myrtilles et ceux des pâturages parqués (Association à *Agrostis alba*) ou des prairies fauchées (Association à *Agrostis vulgaris*).

La présence simultanée de la chaux et de la magnésie est à signaler dans la région de Compains, où les pâturages sont particulièrement luxuriants. C'est sans doute surtout l'apport, par le parcage et la fumure, d'éléments neutralisant l'acidité naturelle du sol des prairies humides, particulièrement d'ammoniaque par ailleurs directement assimilable, qui modifie avantageusement la composition floristique des prairies de montagne.

A. DUSSEAU.

W. RUSSEL. *Esquisse sur la* **végétation d'un coin du Gévaudan granitique.** (*Revue gén. bot. Paris,* 1920, t. 32.) — La région étudiée, située entre les monts d'Aubrac et la Margeride, est formée d'une série de plateaux ondulés d'une altitude généralement supérieure à 1.000 m. et que relèvent parfois de petites éminences connues sous le nom local de *Trucs.* Le sol cristallin comprend des roches grani-

Hosted by Google

tiques et d'assez nombreuses formations volcaniques basaltiques ; au point de vue physique il se range soit dans le groupe des grès, soit dans celui des calcaires.

Le territoire considéré appartient à la zone sylvatique ou zone du hêtre. L'auteur y distingue quatre groupes physionomiques : prairies, bois, lieux incultes, cultures.

Les forêts, où le pin sylvestre tend à supplanter le hêtre, ont été détruites sauf au voisinage des monts d'Aubrac et sur les flancs de quelques Trucs, mais les plantes de la hêtraie n'ont pas toutes disparu. Quelques bosquets subsistent çà et là, où se sont réfugiés les végétaux de la zone sylvatique, lesquels se maintiennent encore dans les landes comme dans les prairies et les cultures conquises sur la forêt.

Les plantes montagnardes sont surtout nombreuses et variées dans les prairies, les tourbières et les bois où le pin n'a pas encore pénétré trop profondément ; *Alchemilla alpina* se fait rare dans les landes, où sont importantes *Sarothamnus purgans* et *Senecio adonidifolius,* si répandues dans le Massif Central.

A signaler la fréquence de *Conopodium denudatum* dans les moissons et du framboisier en dehors de la forêt, curieux exemples d'adaptation à des conditions nouvelles crées par le déboisement.

La culture se fait avec assolement de longue durée comportant le plus souvent jachère nue, ginestière temporaire ou jachère forestière, ces derniers prenant fin parfois par l'écobuage ; on cultive surtout le seigle et l'avoine.

A. DUSSEAU.

CHASSAGNE (Dr Maurice). *Les* « **Bifora testiculata** » **L. et** « **radians** » **Bieb.** *en France, leur extension, principalement en Auvergne, avec des considérations sur la marche actuelle de la végétation méditerranéenne.* (*Revue scientifique du Bourbonnais,* 1924, p. 165-176.) — De ces deux ombellifères, l'une, *Bifora testiculata,* appartenant à l'élément méditerranéen, semble en voie d'extension naturelle vers le nord ; ayant, en contournant le Plateau central par le versant atlantique, atteint la vallée de la Loire, elle semble se préparer à envahir la Limagne d'Auvergne en remontant le cours de l'Allier. L'autre, *Bifora radians,* de souche aralo-caspienne, signalée pour la première fois en Auvergne en 1923, s'est montrée l'an dernier très envahissante ; nettement adventice, elle semble ne devoir qu'à l'homme son extension menaçante pour les moissons de la Limagne. Faciles à reconnaître, notamment par leur odeur, ces « mauvaises herbes » doivent être détruites très soigneusement.

A. DUSSEAU.

DUSSEAU (Mlle A.). *Les principaux* « **Blés de Pays** » *cultivés à la Station régionale de sélection de semences de Clermont-Ferrand en* 1923 (Mémoire présenté à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de sciences naturelles : Botanique). Publié dans le *Bulletin de l'Office régional agricole du Massif Central,* t. I, 1922-1923 (paru en 1924), p. 97-125, fig. ; tir. à part. — En 1922 a été fondée au Domaine de Lafont, près de Riom, une Station de sélection de semences, qui se propose de pourvoir les différentes parties de la région agricole du Massif Central de blés spécialement adaptés à leurs sols et à leurs climats. Sans négliger les apports de blés étrangers à la région, et tout en

Hosted by Google

cherchant à créer des variétés nouvelles qui lui soient appropriées, elle compte beaucoup sur les blés qui ont fourni sur la terre d'Auvergne une longue carrière et se sont adaptés à notre sol, à nos conditions climatologiques et à nos pratiques culturales. Mais, pour trier parmi eux les lignées les meilleures, il faut d'abord retrouver les anciens « Blés de Pays ». Ce n'est point chose facile : des importations récentes, dont une réclame organisée par de puissantes maisons de commerce a préparé la réputation, se sont fréquemment substituées aux blés anciens, insuffisamment défendus par leurs états de services. C'est le tableau de ces « Blés de Pays », refoulés souvent dans des localités reculées, éloignées des grandes voies de communication, et dès maintenant réunis à la Station de sélection de semences du Massif Central, que Mlle Dusseau présente dans ce travail, dont l'utilité pour la Station est incontestable. Il se trouve que voulant faire une œuvre utile, Mlle Dusseau a ébauché un travail d'histoire locale : en inventoriant les vieux blés, ceux qui servirent à préparer le pain du passé, pour que la Station de sélection y choisisse les meilleurs éléments propres à faire le pain futur, c'est un peu de la vieille Auvergne qu'elle sauve de l'oubli.

F. MOREAU.

J. DUFRÉNOY. *La* **maladie du châtaignier** *dans l'Aveyron et le Cantal.* (*Bull. Office rég. agr. du Massif Central,* 1924, p. 55-65.) — Enquête sur la répartition géographique de la maladie de l'encre et exposé des caractères de la maladie. Celle-ci se présente sur les arbres adultes soit sous sa forme chronique, contre laquelle l'arbre peut être aidé dans sa lutte par l'apport d'éléments fertilisants directement assimilables, soit sous sa forme foudroyante désignée sous le nom d'apoplexie ; elle attaque aussi les jeunes plants.

Un certain nombre de mesures prophylactiques contre la maladie de l'encre, le pourridié et divers parasites de blessures sont indiquées ; mais les châtaigneraies françaises devront leur régénération à la plantation de châtaigniers exotiques résistants, surtout japonais, les châtaigniers indigènes ne réussissant plus guère que dans les régions élevées.

A. DUSSEAU.

M. GARD. *La lutte contre le dépérissement des* **noyers.** (*Bull. Office rég. agr. du Massif Central,* 1924, p. 67-73.) — Le dépérissement des noyers reconnaît deux causes : 1° le *pourridié* ou blanc, justiciable du sulfate de fer dans une certaine mesure ; la recherche et l'essai de nouveaux porte-greffes résistants sont en cours ; l'auteur signale des expériences sur le noyer noir d'Amérique, *Juglans nigra* (d'après KREITMANN la variété de la vallée du Sacramento serait immune vis-à-vis du pourridié), mais semble ne pas faire état des essais de M. TREYVE sur *Juglans Torreyi,* avec procédé spécial de greffe sur racine (KREITMANN, *La greffe du noyer,* dans le *Bull. des eaux et forêts,* décembre 1923) ; 2° le *noircissement,* causant un dépérissement plus lent et cédant à l'apport d'éléments fertilisants et à la pratique de bonnes façons culturales.

A. DUSSEAU.

Dr CHASSAGNE. *Le* **Thalictrum aquilegifolium** *L. en Auvergne.* (*Bull. Soc. Hist. Nat. d'Auvergne,* juin 1924, p. 32-35.) — Signalé dans les flores depuis DELARBRE pour le Cantal, par BOREAU et ROUY

Hosted by Google

pour le Forez et par HÉRIBAUD pour le Puy-de-Dôme, le *Thalictrum aquilegifolium* ne figure dans les herbiers régionaux que par un unique échantillon venant des environs de Salers que renferme l'herbier Héribaud. Il n'a été retrouvé dans le Plateau Central par aucun des botanistes actuels, dit l'auteur. Qu'il nous soit toutefois permis de rappeler que Braun-Blanquet l'a rencontré en Auvergne (BRAUN-BLANQUET, *L'origine et le développement des flores dans le Massif Central de France*, 1923).

A. DUSSEAU.

Clermont Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 11 mars 1925. — M. GAUMET, trésorier, rend compte de l'exercice financier 1924 :

Recettes :

Solde en caisse au 31 décembre 1923.	436 40
Cotisations de 1924.	2.829 60
Vente de numéros de la *Revue d'Auvergne*.	24 25
Contribution de M. Reynouard pour l'impression de son article.	30 »
Publicité.	284 20
Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme. . . .	250 »
Subvention de la Ville de Clermont-Ferrand.	200 »
Intérêts des fonds de la Société.	54 50
Total des recettes.	4.108 95

Dépenses :

Impression de la *Revue* (t. XL, n° 4 et t. XLI, n° 1). . .	1.605 50
Illustrations	125 »
Imprimés (circulaires, lettres de convocation).	100 »
Frais de bureau, correspondance, expédition de la *Revue*.	254 65
Frais de recouvrement des cotisations et de quittance. .	102 80
Allocations diverses.	75 »
Location de la salle de réunion (années 1919-1923). . .	100 »
Total des dépenses.	2.362 95

Balance :

Recettes.	4.108 95
Dépenses.	2.362 95
Excédent de recettes.	1.746 »

Hosted by Google

Avoir de la Société :

25 francs de rente française 3 %, représentant en capital.	400 »
35 francs de rente française 5 %, représentant en capital.	400 »
Réserve en caisse.	1.746 »
Total des fonds de réserve.	2.546 »

Ce compte est approuvé, ainsi que les prévisions budgétaires pour 1925.

M. Bréhier communique « la photographie d'un chapiteau sculpté sur ses quatre faces et provenant de l'ancien chœur roman de l'église de Mozat, détruit au xv[e] siècle pour être remplacé par le chœur actuel. Par la largeur et la simplicité de son style, il est digne des trois autres corbeilles du même sanctuaire conservées dans l'église. Le thème qu'il représente, les évangélistes sous la figure d'anges dépliant des banderoles sur lesquelles se lit un verset du texte, se retrouve, traité d'une manière plus archaïque, dans le chœur de l'église de Volvic. A Notre-Dame du Port, à Besse, à Chauriat, à Cournon, à Blesle, deux figures ailées seulement ornent les chapiteaux de colonnes engagées. Après avoir montré que ces évangélistes sous la forme d'anges sont absolument particuliers à l'art roman auvergnat, M. Bréhier conclut qu'il n'y faut pas chercher une intention symbolique, mais un souci purement décoratif. En répétant sur une corbeille la figure de Mathieu (représenté par un ange), les sculpteurs auvergnats ont pu conserver le profil du chapiteau corinthien qui n'a cessé d'être leur modèle de prédilection ».

Il n'y a pas eu de séance en **avril.**

METEOROLOGIE

La Commission météorologique du Puy-de-Dôme vient de publier les *Résumés des observations de l'année 1924 publiés avec le concours de l'Observatoire du puy de Dôme,* Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1925, in-8°, 68 p.

Pendant plusieurs années, Jean Plumandon a publié dans la *Revue d'Auvergne* des résumés périodiques d'observations météorologiques. Cette année, la Commission météorologique a bien voulu autoriser la Société des Amis de l'Université à reproduire ces *Résumés* dans la *Revue* (Cf. le rapport de M. Mathias, président de la Commission météorologique, dans : *Conseil général du département du Puy-de-Dôme. Première session ordinaire de* 1925. *Rapport du Préfet,* p. 109).

On trouvera donc ci-après la teneur de ces *Résumés* suivis d'intéressants tableaux d'observations sur les phénomènes de la végétation et sur la vie des animaux.

Hosted by Google

OBSERVATIONS DES STATIONS DÉPARTEMENTALES

Résumées par M. P. BÉNAC

JANVIER 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.). .	403m	4°39	— 7°9, le 31.	14°9, le 19.	23,3
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	—2°14	— 11°9, le 30.	12°2, le 22.	72,1
Ambert	530m	»	»	»	28,3
Breuil (Le).	394m	3°56	— 10°0, le 8.	15°0, le 23.	33,2
Chateldon	300m	4°59	— 6°0, le 6.	13°0, les 19-21.	62,0
Combronde	400m	4°34	— 8°7, le 6.	13°8, le 22.	26,0
Lezoux.	350m	3°28	— 9°1, le 31.	12°6, le 19.	22,7
Messeix	800m	1°81	— 10°5, le 31.	17°0, le 22.	84,6
Orcines	832m	2°31	— 10°0, le 31.	16°2, le 23.	48,8
Pont-du-Chateau. . . .	370m	5°34	— 7°5, le 31.	14°8, le 21.	34,4
Queuille	370m	»	»	»	41,1
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	3°33	— 8°8, le 31.	16°4, le 22.	69,5
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	2°93	— 9°0, le 31.	17°0, le 23.	79,8
Tallende.	400m	3°53	— 7°3, le 31.	14°3, le 19.	29,9
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	1°71	— 10°1 le 31.	17°0, le 22.	69,9
Vic-le-Comte	490m	4°77	— 7°0, le 6.	13°0, les 19-20.	42,9
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	4°37	— 10°0, le 31.	16°0, le 22.	30,6
Saint-Beauzire.	325m	4°63	— 11°0, le 31.	15°0, le 22.	34,2
Chappes	320m	4°50	— 10°0, les 7-31.	15°0, le 22.	35,9
Marmilhat (Lempdes). .	329m	4°16	— 9°0, les 6-31.	13°0, le 22.	31,2
Palbost (Ménétrol). . .	350m	4°56	— 11°0, le 31.	16°0, le 22.	24,2
Pontmort.	330m	3°92	— 12°0, le 31.	14°0 les 19-22.	33,0
Vertaizon.	330m	5°34	— 9°0, le 31.	16°0, les 22-23.	31,3

Hosted by Google

FÉVRIER 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.)	403m	0°76	— 8°9, le 1er.	13°0, le 11.	14,3
Puy de Dôme (Observ.)	1450m	—6°04	— 16°1, le 27.	2°3 le 9.	90,1
Ambert	530m	—1°64	— 16°0, le 24.	12°9, le 12.	41,8
Breuil (Le)	394m	0°80	— 11°0, le 1er.	12°5, le 11.	14,3
Chateldon	300m	1°23	— 8°0, le 1er.	11°0, les 12-13.	26,0
Combronde	400m	0°79	— 9°2, le 1er.	11°2, le 10.	30,3
Lezoux	350m	0°31	— 10°8, le 1er.	12°6, le 10.	17,0
Messeix	800m	—1°70	— 11°0, le 18.	7°5, les 9-21.	46,1
Orcines	832m	—1°77	— 10°5, le 27.	8°9, le 11.	36,6
Pont-du-Chateau	370m	2°84	— 8°2, le 1er.	12°2, le 9.	3,5
Queuille	370m	—0°52	— 9°8, les 1er-16.	9°1, le 12.	12,5
Saint-Eloy-les-Mines	505m	—0°36	— 9°3, les 22-27.	10°7, le 10.	40,6
Saint-Germain-l'Herm	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle	672m	0°05	— 8°0, les 24-29.	9°0, les 11-13.	45,0
Tallende	400m	0°73	— 8°9, le 1er.	11°7, le 10.	15,6
Vernet-la-Varenne	820m	—2°26	— 10°4, le 27.	7°7, le 12.	47,0
Vic-le-Comte	490m	2°14	— 7°0, le 27.	14°0, le 12.	8,4
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat)	326m	0°93	— 11°0, le 1er.	15°0, le 11.	10,5
Saint-Beauzire	325m	1°05	— 12°0, le 1er.	13°0, le 12.	7,3
Chappes	320m	1°14	— 12°0, le 1er.	13°0 le 12.	8,6
Marmilhat (Lempdes)	329m	0°77	— 12°0, le 1er.	14°0, le 11.	8,2
Palbost (Ménétrol)	350m	1°05	— 12°0, le 1er.	12°0 les 8-12.	9,1
Pontmort	330m	0°50	— 12°0, le 1er.	12°0 les 11-12.	7,0
Vertaizon	330m	0°47	— 11°0, le 1er.	15°0, le 12.	9,8

Hosted by Google

MARS 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.). .	403m	7°56	— 6°6, le 9.	19°6, le 24.	42,0
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	1°03	— 9°6, le 8.	8°8, le 20.	92,1
Ambert	530m	3°91	— 12°5, le 9.	18°4, le 13.	35,5
Breuil (Le).	394m	6°87	— 8°0 (3 jours).	20°0, le 20.	17,8
Chateldon	300m	7°89	— 6°0, le 8.	18°0, le 20.	51,0
Combronde	400m	7°07	— 6°4, le 9.	19°5, le 20.	41,7
Lezoux.	350m	6°23	— 8°5, le 9.	19°8, le 20.	51,3
Messeix.	800m	4°79	— 9°0, le 9.	16°5, le 13.	47,5
Orcines	832m	5°23	— 8°4, le 9.	16°4, le 21.	66,7
Pont-du-Chateau.	370m	8°60	— 5°0, le 19.	20°5, le 22.	39,6
Queuille	370m	5°96	— 5°8, le 9.	15°5, le 26.	59,2
Saint-Eloy-les-Mines .	505m	6°01	— 5°9, le 19.	17°3, les 20-21.	37,0
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	6°44	— 6°5, le 1er.	17°5, le 19.	37,5
Tallende.	400m	7°30	— 6°0, le 9.	19°8, le 20.	20,9
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	5°66	— 7°8, le 8.	16°2, le 19.	51,6
Vic-le-Comte.	490m	8°48	— 4°0 les 8-9.	20°0, le 28.	20,2
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	7°66	— 8°0 les 9-19.	21°0, les 20-24.	46,1
Saint-Beauzire.	325m	7°23	— 9°0, les 9-19.	21°0, le 24.	26,5
Chappes	320m	7°48	— 8°0 (4 jours).	20°0 (3 jours).	38,2
Marmilhat (Lempdes). .	329m	6°84	— 10°0, le 19.	21°0, le 24.	28,7
Palbost (Ménétrol) . . .	350m	6°85	— 9°0 le 19.	21°0, le 24.	21,3
Pontmort.	330m	6°81	— 8°0, le 19.	20°0, le 20.	33,0
Vertaizon	330m	7°26	— 9°0, les 9-19.	21°0, le 27.	28,6

Hosted by Google

AVRIL 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	m/m
Puy de Dôme (Observ.).	403m	10°31	— 1°0, le 17	27°5, le 23.	27,3
Clermont (Observat.). .	1450m	2°17	— 8°1, le 11.	17°0, le 23.	99,1
Ambert	530m	7°23	— 9°0, le 19.	26°5, le 23.	29,0
Breuil (Le).	394m	10°26	— 4°0, le 19.	28°8, le 23.	20,5
Chateldon	300m	10°78	— 1°0, les 18-19.	27°0. le 23.	39,5
Combronde	400m	9°81	— 1°3, le 11.	28°2, le 23.	27,7
Lezoux.	350m	9°48	— 3°3. le 17.	27°9, le 23	21,2
Messeix.	800m	7°07	— 3°5, le 17.	23°9, le 22	76,0
Orcines	832m	5°23	— 3°6, le 11.	24°4, le 24.	66,7
Pont-du-Chateau.	370m	11°34	— 1°0, le 17.	29°5, le 23.	52,2
Queuille	370m	»	»	»	38,6
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	8°50	— 2°7, le 18.	24°4, le 23	58,8
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
Saint-Rémy-sur-Durolle	672m	9°34	— 2 0, le 12.	26°0, le 24.	61,4
Tallende.	400m	10°13	— 1°1, le 17.	26°6, le 23	29,4
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	7°72	— 3°4, le 12.	24°8, le 23.	38,3
Vic-le-Comte.	490m	11°97	— 1°0, le 11.	27°0, le 24.	23,8
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	10°73	— 4°0 (3 jours).	31°0, le 23.	20,0
Saint-Beauzire. . . .	325m	9°93	— 5°0, le 19.	29°0, le 23.	19,5
Chappes	320m	10°27	— 5°0, le 19.	31°0, le 23.	15,5
Marmilhat (Lempdes). .	329m	10°28	— 6°0, les 18-19.	31°0, le 23.	19,1
Palbost (Ménétrol). . .	350m	10°10	— 5°0, le 19.	29°0, le 23.	23,1
Pontmort	330m	10°23	— 5°0, le 17.	29°0, le 23.	10,0
Vertaizon	330m	10°47	— 3°0, le 18.	30°0, le 24.	22,1

Hosted by Google

MAI 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.). .	403m	16°11	0°9, le 10.	31°9, le 18.	34,2
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	8°30	— 3°5, le 8.	21°3, le 18.	51,2
Ambert	530m	12°78	— 2°0, le 1er.	31°0, le 14.	42,3
Breuil (Le).	394m	16°13	— 2°0, le 10.	34°8, le 20.	17,3
Chadeldon	300m	16°77	1°0, le 10.	31°0, le 18.	43,0
Combronde	400m	16°12	0°5, le 10.	31°7, le 15.	39,9
Lezoux.	350m	14°76	— 1°6, le 10.	31°6, le 14.	32,1
Messeix.	800m	13°19	0°5, les 8-9.	27°0 (4 jours).	27,5
Orcines	832m	13°43	0°7, le 9.	29°0, les 15-16.	38,6
Pont-du-Chateau. . . .	370m	17°46	0°5, le 10.	33°2, le 15.	26,5
Queuille	370m	14°53	0°0, le 10.	30°2, le 18.	26,4
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	14°70	0°2, le 10.	30°1, les 14-18.	86,8
Saint-Germain-l'Herm. .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	14°23	0°5, le 10.	29°0, le 16.	56,9
Tallende	400m	16°17	0°0, le 10.	31°2, le 18.	27,1
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	14°14	— 0°4, le 10.	29°3, le 15.	65,6
Vic-le-Comte.	490m	17°42	3°0, le 10.	30°0, le 23.	29,2
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	17°05	— 2°0, le 10.	37°0, le 31.	36,9
Saint-Beauzire.	325m	16°32	— 3°0, le 10.	35°0, le 15.	30,2
Chappes	320m	16°65	— 3°0, le 10.	37°0, le 31.	23,5
Marmilhat (Lempdes). .	329m	16°13	— 3°0, le 10.	37°0, le 31.	38,4
Palbost (Ménétrol) . . .	350m	16°20	— 3°0, le 10.	34°0, les 14-30.	27,9
Pontmort	330m	15°31	— 3°0 le 10.	32°0, le 30.	20,0
Vertaizon	330m	16°18	— 3°0, le 10.	36°0 le 16.	27,7

Hosted by Google

JUIN 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					mm
Clermont (Observat.). .	403m	17°46	4°2, le 16.	32°0, le 27.	82,6
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	9°29	1°0, le 15.	20°5, le 27.	143,8
Ambert	530m	13°40	— 2°0 les 11-16.	32°5, le 27	55,5
Breuil (Le).	394m	16°67	1°0, le 15.	34°0, le 30.	43,0
Chateldon	300m	17°97	4°0, le 17.	32°0, le 27.	121,0
Combronde	400m	17°71	3°8, le 16.	33°5, le 27.	70,1
Lezoux.	350m	16°25	1°1, le 16.	32°6, le 27.	101,9
Messeix.	800m	14°47	2°0, le 16.	27°5, le 27.	117,2
Orcines	832m	14°51	2°1, le 16.	28°0, le 28.	115,0
Pont-du-Chateau. . . .	370m	19°08	4°5, le 16.	34°2, le 27.	79,6
Queuille	370m	15°64	4°8, le 16.	28°8, le 17.	59,7
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	15°83	1°6, le 16.	30°2, le 27.	78,8
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	15°60	4°0, le 8.	30°0, le 28.	105,9
Tallende.	400m	18°05	5°1, le 16.	31°0, le 27.	77,4
Vernet-la-Varenne. . . .	820m.	15°25	3°2, le 16.	30°0, les 27-28.	64,0
Vic-le-Comte.	490m	19°90	6°0, le 16.	33°0, le 28.	71,0
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	18°43	2°0, le 16.	37°0, les 7-27.	71,1
Saint-Beauzire.	325m	17°93	1°0, le 16.	34°0, le 29.	73,0
Chappes	320m	18°28	1°0, le 16.	36°0, le 27.	65,0
Marmilhat (Lempdes). .	329m	19°10	0°0. le 16.	37°0, le 27.	74,6
Palbost (Ménétrol) . .	350m	18°30	0°0, le 16.	36°0, le 27.	77,3
Pontmort	330m	17°73	0°0, le 16.	35°0, le 27.	77,0
Vertaizon	330m	18°28	2°0, le 16.	33°0, le 19.	91,5

Hosted by Google

JUILLET 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	m/m
CLERMONT (Observat.). .	403m	19°44	7°1, le 28.	36°1, le 12.	91,1
PUY DE DÔME (Observ.).	1450m	10°94	3°5, le 27.	24°8, le 12.	236,8
AMBERT	530m	16°60	0°5, les 20-28	36°5, le 15.	75,5
BREUIL (LE).	394m	18°41	1°5, le 19.	38°5, le 12.	66,0
CHATELDON	300m	19°05	8°0, le 28.	35°0, le 12.	99,0
COMBRONDE	400m	19°77	7°5, le 20.	36°8, le 12.	89,8
LEZOUX.	350m	18°18	5°0, le 29.	33°6, le 15.	81,9
MESSEIX.	800m	15°95	5°0, le 28.	30°0, le 15.	147,8
ORCINES	832m	16°59	6°0 le 28.	31°0, le 13.	129,1
PONT-DU-CHATEAU.	370m	20°53	6°8, le 19.	39°0, le 15.	95,3
QUEUILLE	370m	17°56	5°8, le 20.	34°9, le 12.	45,9
SAINT-ELOY-LES-MINES. .	505m	17°75	5°6, le 20.	34°2, le 12.	99,0
SAINT-GERMAIN-L'HERM .	1040m	»	»	»	»
ST-REMY-SUR-DUROLLE. .	672m	18°52	7°0, le 28.	32°5, le 13.	115°0
TALLENDE.	400m	19°62	7°8, le 28.	34°3, le 15.	112,9
VERNET-LA-VARENNE. . . .	820m	17°65	4°7, le 28.	33°5, le 13.	123,3
VIC-LE-COMTE.	490m	21°79	11°0, les 28-31.	36°0, le 15.	82,4
Stations de la Société de Bourdon					
BOURDON (Aulnat). . .	326m	20°48	5°0, le 19.	40°0, le 12.	103,6
SAINT-BEAUZIRE.	325m	20°18	6°0, les 20-28.	40°0, le 12.	94,0
CHAPPES	320m	20°65	5°0, le 20.	39°,0 le 12.	92,5
MARMILHAT (Lempdes). .	329m	20°16	6°0, le 28.	40°0, le 12.	53,6
PALBOST (Ménétrol) . . .	350m	19°95	5°0, le 20.	39°0, le 12.	93,9
PONTMORT	330m	19°65	5°0, le 28.	37°0, les 12-13.	88,0
VERTAIZON	330m	20°39	6°0, les 20-28.	39°0, le 13.	109,5

Hosted by Google

AOUT 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
Clermont (Observat.). .	403m	16°70	5°5, le 26.	32°7, le 7.	31,9
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	7°77	1°9, les 8-20.	21°7, le 11.	116,9
Ambert	530m	12°55	0°0, (3 jours).	33°5, le 11.	66,3
Breuil (Le).	394m	13°74	2°5 le 9.	29°5, le 5,	60,0
Chateldon	300m	»	»	»	»
Combronde	400m	16°55	5°0, les 10-26.	34°6, le 11.	43,2
Lezoux.	350m	»	»		38,5
Messeix.	800m	13°44	3°0, le 26.	28°0, le 6.	120,9
Orcines	832m	13°56	3°2, le 26.	27°8, le 8.	61,5
Pont-du-Chateau.	370m	16°38	4°0, le 26.	34°0, le 7.	34,3
Queuille	370m	14°43	5°0, le 26.	29°8, le 6.	23,0
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	15°15	4°2, le 9.	30°3, le 11.	70,7
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	14°71	5°0, le 26.	29°5, le 8.	101,5
Tallende.	400m	16°29	5° 2, le 26.	30°5, le 6.	33,4
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	13°35	2°5, le 26.	29°0, le 7.	95,0
Vic-le-Comte.	490m	17°62	7°0, le 26.	33°0, le 8.	45,9
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	17°42	2°0, le 26.	38°0, le 7.	29,3
Saint-Beauzire.	325m	17°16	2°0, le 26.	37°0, le 11.	36,5
Chappes	320m	17°24	2°0, le 26.	37°0, le 11.	34,5
Marmilhat (Lempdes) . .	329m	17°31	2°0 les 10-26.	38°0, le 7.	38,9
Palbost (Ménétrol) . . .	350m	16°90	2°0, le 26.	37°0, le 10.	34,9
Pontmort	330m	16°31	2°0, le 26.	33°0, le 12.	19,0
Vertaizon	330m	17°06	3°0, le 26.	35°0, le 12.	37,4

Hosted by Google

SEPTEMBRE 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
CLERMONT (Observat.). .	403m	16°19	2°6, le 29.	30°5, le 19.	57,4
PUY DE DÔME (Observ.).	1450m	9°05	— 0°4, le 24.	19°2, le 19.	81,0
AMBERT	530m	12°37	— 4°0, le 29.	31°5, le 20.	71,5
BREUIL (LE).	394m	17°19	— 2°0, le 29.	33°0, les 17-18	41,5
CHATELDON	300m	»	»	»	»
COMBRONDE	400m	15°92	2°8, le 25.	31°8, le 19.	71,6
LEZOUX.	350m	14°31	1°0, le 29.	27°8, les 19-20.	56,7
MESSEIX.	800m	10°08	0°0, le 29.	26°0 le 19.	98,2
ORCINES	832m	13°77	1°5, le 25.	26°8, le 20.	58,7
PONT-DU-CHATEAU.	370m	»	»	»	»
QUEUILLE	370m	14°45	2°9, le 30.	28°3, le 19.	41,4
SAINT-ELOY-LES-MINES. .	505m	15°21	3°6, le 29.	29°2, le 19.	62,7
SAINT-GERMAIN-L'HERM .	1040m	»	»	»	»
ST-REMY-SUR-DUROLLE. .	672m	15°58	3°0, le 25.	29°0, le 20.	58,5
TALLENDE.	400m	15°82	3°0, le 29.	28°7, le 20.	58,8
VERNET-LA-VARENNE. . . .	820m	13°88	1°1, le 29.	27°1, le 19.	78,7
VIC-LE-COMTE.	490m	17°25	6°0, les 25-29.	29°0, le 9.	64,4
Stations de la Société de Bourdon					
BOURDON (Aulnat). . . .	326m	16°42	— 1°0, le 29.	33°0, le 19.	48,9
SAINT-BEAUZIRE	325m	15°72	0°0, les 29-30.	32°0, le 9.	49,5
CHAPPES	320m	16°30	— 1°0, le 29.	34°0, le 19.	48,0
MARMILHAT (Lempdes). .	329m	16°62	0°0, le 30.	33°0, le 19.	49,1
PALBOST (Ménétrol) . . .	350m	15°65	0°0, les 29-30.	31°0 (3 jours).	49,5
PONTMORT.	330m	15°80	1°0, le 29.	31°0, les 10-19.	65,0
VERTAIZON	330m	17°42	0°0, le 30.	34°0, le 20.	50,2

Hosted by Google

OCTOBRE 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					mm
Clermont (Observat.). .	403m	12°17	1°6, le 16.	22°6, le 13.	44,0
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	5°85	— 2°3, le 23.	14°5, le 11.	102,3
Ambert	530m	8°84	— 4°8, le 1er.	26°5, le 14.	110,5
Breuil (Le).	394m	10°83	— 4°5, les 16-17.	23°0, les 8-11.	52,7
Chateldon	300m	11°01	0°0, les 16-25.	21°0 les 13-15.	146,4
Combronde	400m	»	»	»	»
Lezoux.	350m	10°90	— 1°2, le 16.	21°7, les 11-13.	84,1
Messeix.	800m	10°17	1°5, le 25.	20°0, les 2-15.	93,0
Orcines	832m	9°91	0°6, le 25.	21°7, le 1er.	62,8
Pont-du-Chateau.	370m	12°61	2°5 (3 jours).	26°0, le 2.	31,0
Queuille	370m	9°91	— 0°2, le 16.	21°2, le 15.	49,2
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	10°97	0°5, le 19.	24°0, le 11.	49,1
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	»
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	11°82	2°5, le 19.	22°5, le 17.	149,0
Tallende.	400m	11°60	1°2, le 16.	22°2, le 13.	51,7
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	9°89	1°5, le 24.	20°3, le 16.	118,1
Vic-le-Comte	490m	12°42	2°0, le 19.	23°0, le 1er.	69,0
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	12°21	— 2°0, le 25.	25°0, les 7-12.	52,0
Saint-Beauzire.	325m	12°24	— 2°0, le 16.	25°0 (3 jours).	56,5
Chappes	320m	12°47	— 3°0, le 16.	26°0 (3 jours).	45,0
Marmilhat (Lempdes). .	329m	12°61	— 1°0, le 16.	26°0, le 13.	45,8
Palbost (Ménétrol). . .	350m	12°15	— 2°0, le 16.	25°0, les 11-12.	46,8
Pontmort	330m	11°40	— 2°0, le 16.	23°0 (4 jours).	39,0
Vertaizon	330m	12°58	0°0, le 16.	27°0, le 12-14.	57,9

Hosted by Google

NOVEMBRE 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.) . .	403m	7°49	— 7°9, le 19.	24°2, le 2.	55,5
Puy de Dôme (Observ.) .	1450m	3°23	— 12°5, le 18.	16°0, le 8.	75,2
Ambert	530m	»	»	»	71,5
Breuil (Le)	394m	7°61	— 8°0, le 19.	23°5, le 3.	70,0
Chateldon	300m	7°67	— 10°0, le 19.	24°0, le 28.	52,5
Combronde	400m	»	»	»	»
Lezoux	350m	6°63	— 11°4, le 19.	22°0, le 2.	58,9
Messeix	800m	6°57	— 9°0, le 19.	18°0, le 4.	88,0
Orcines	832m	5°92	— 9°7, le 19.	19°1, le 4.	62,9
Pont-du-Chateau	370m	7°86	— 9°5, le 19.	21°0 (3 jours).	33,2
Queuille	370m	5°97	— 10°2, le 19.	20°9, le 3.	59,0
Saint-Eloy-les-Mines . .	505m	6°80	— 9°2, le 19.	20°3, le 3.	56,5
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	1°34	— 17°0, le 18.	15°5, le 9.	1 85,
St-Remy-sur-Durolle . ,	672m	7°80	— 9°0, le 19.	21°0, les 3-4.	58,0
Talende	400m	7°35	— 8°0, le 19.	21°4, le 2.	59,9
Vernet-la-Varenne . . .	820m	6°22	— 10°5, le 19.	20°2, le 2.	88,3
Vic-le-Comte	490m	8°11	— 9°0, le 19.	22°0, le 4.	75,2
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat)	326m	6°73	— 12°0, le 19.	25°0, les 2-3.	50,7
Saint-Beauzire	325m	7°40	— 11°0, le 19.	25°0, les 2-3.	44,8
Chappes	320m	7°40	— 12°0, le 19.	25°0, les 2-3.	45,5
Marmilhat (Lempdes) . .	329m	8°80	— 12°0, le 19.	32°0, le 3.	48,0
Palbost (Ménétrol) . . .	350m	7°27	— 11°0, le 19.	25°0, les 2-3.	49,7
Pontmort	330m	6°95	— 10°0, le 19.	23°0, le 3.	43,0
Verrraizon	330m	8°08	— 11°0, le 19.	22°0, le 2.	56,0

Hosted by Google

DÉCEMBRE 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					m/m
Clermont (Observat.). .	403m	3°22	— 6°0, les 21-22.	13°9, le 1er.	15,2
Puy de Dôme (Observ.).	1450m	1°00	— 8°0, le 11.	12°2, le 23.	47,0
Ambert	530m	»	»	»	18,0
Breuil (Le).	394m	3°23	— 7°0, les 13-22.	15°0, le 2.	10,0
Chateldon	300m	4°90	— 7°0, le 22.	15°0, le 1er.	25,7
Combronde	400m	»	»	»	»
Lezoux.	350m	2°61	— 9°0 le 22.	14°3, le 1er.	19,9
Messeix.	800m	3°15	— 10°5, le 12.	14°5, les 22-25.	38,7
Orcines	832m	3°91	— 7°8, le 10.	15°6, le 22.	35,0
Pont-du-Chateau.	370m	3°38	— 9°0, le 22.	14°0, le 5.	1,5
Queuille	370m	2°21	— 8°2, les 21-22.	12°2, le 27.	27,4
Saint-Eloy-les-Mines. .	505m	3°74	— 8°3, le 21.	16°8, le 23.	27,4
Saint-Germain-l'Herm .	1040m	»	»	»	8,3
St-Remy-sur-Durolle. .	672m	4°61	— 6°5, le 21.	20°0, le 25.	25,0
Tallende.	400m	2°93	— 7°3, le 21.	14°0, le 4.	12,8
Vernet-la-Varenne. . . .	820m	3°19	— 8°4, le 10.	15°4, le 21.	29,5
Vic-le Comte.	490m	5°34	— 6°0, le 21.	16°0, les 28-29.	16,7
Stations de la Société de Bourdon					
Bourdon (Aulnat). . . .	326m	2°77	— 10°0, le 22.	15°0, le 1er.	14,3
Saint-Beauzire.	325m	3°08	— 10°0, le 22.	13°0, les 26-27.	22,0
Chappes	320m	2°84	— 10°0, le 22.	14°0 (4 jours).	17,5
Marmilhat (Lempdes). .	329m	3°69	— 9°0, le 22.	20°0, le 6.	12,1
Palbost (Ménétrol). . .	350m	3°02	— 10°0, le 22.	13°0, le 26.	25,8
Pontmort.	330m	3°21	— 9°0, le 22.	15°0, le 4.	13,0
Vertaizon	330m	3°39	— 7°0, le 22.	14°0, les 4-28.	19,2

Hosted by Google

ANNÉE 1924

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE			EAU météorique
		Moyenne	Minima	Maxima	
					mm
CLERMONT (Observat.). .	403m	10° 98	—8°9, le 1er février.	36°1, le 12 juillet.	518, 8
PUY DE DÔME (Observ.).	1450m	4° 20	—16°1, le 27 fév.	24°8, le 12 juillet.	1207, 6
AMBERT	530m	»	»	»	645, 7
BREUIL (LE).	394m	10° 44	—11°0, le 1er fév.	38°5, le 12 juillet.	446, 3
CHATELDON	300m	»	—10°0, le 19 nov.	»	»
COMBRONDE	400m	»	»	»	»
LEZOUX	350m	»	—10°8, le 1er fév.	33°6, le 15 juillet.	586, 2
MESSEIX	800m	8° 25	—11°0, le 18 fév.	30°0, le 15 juillet.	985, 5
ORCINES	832m	8° 55	—10°5, le 27 fév.	31°0, le 13 juillet.	782, 4
PONT-DU-CHATEAU.	370m	»	—9°5, le 19 nov.	39°0, le 15 juillet.	»
QUEUILLE	370m	»	—10°2, le 19 nov.	34°9, le 12 juillet.	483, 4
SAINT-ÉLOY-LES-MINES. .	505m	9° 80	—9°3, les 22-27 fév.	34°2, le 12 juillet.	736, 9
SAINT-GERMAIN-L'HERM .	1040m	»	»	»	»
ST-REMY-SUR-DUROLLE. .	672m	10° 13	—9°0, le 19 nov.	32°5, le 13 juillet.	893, 5
TALLENDE.	400m	10°79	—8°9, le 1er fév.	34°3, le 15 juillet.	529, 8
VERNET-LA-VARENNE. . . .	820m	8°87	—10°5, le 19 nov.	33°5, le 13 juillet.	869, 3
VIC-LE-COMTE.	490m	12° 26	—9°0, le 19 nov.	36°0, le 15 juillet.	549, 1
Stations de la Société de Bourdon					
BOURDON (Aulnat). . . .	326m	11° 26	—12°0, le 19 nov.	40°0, le 12 juillet.	514, 0
SAINT-BEAUZIRE.	325m	11°07	—12°0, le 1er fév.	40°0, le 12 juillet.	494, 0
CHAPPES	320m	11° 27	—12°0, les 1er fév. et 19 novembre.	39°0, le 12 juillet,	469, 7
MARMILHAT (Lempdes). .	329m	11° 37	—12°0, les 1er fév. et 19 novembre.	40°0, le 12 juillet.	447, 7
PALBOST (Ménétrol) . . .	350m	11°00	—12°0, le 1er fév.	39°0, le 12 juillet.	483, 5
PONTMORT	330m	10° 65	—12°0, le 1er fév.	37°0, les 12-13 juil.	447, 0
VERTAIZON	330m	11° 41	—11°0, les 1er fév. et 19 novembre.	39°0, le 13 juillet.	541, 2

Hosted by Google

STATIONS PLUVIOMÉTRIQUES (Eaux et Forêts)

STATIONS	ALTITUDE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL DE L'ANNÉE
		m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Boisgrand (Fournols).	1071m	55,9	51,1	60,5	47,5	63,7	71,2	184,4	97,3	96,7	141,1	100,3	32,4	1002,1
Bourg-Lastic . .	760m	74,8	53,7	34,6	48,3	26,7	107,6	110,5	103,7	72,5	75,6	63,8	37,3	809,1
Châteauneuf-l.-Bains	420m	42,0	25,9	48,6	44,1	27,6	64,7	66,4	36,6	48,4	49,0	59,1	26,9	539,3
Chatelguyon . .	450m	37,6	23,2	37,3	37,5	22,9	66,3	93,9	29,3	37,1	51,7	49,8	20,3	506,9
St Gervais-d'Auvergne	726m	62,5	42,2	56,3	51,2	29,6	81,2	77,7	51,2	63,4	54,2	68,9	23,2	661,6
St-Jacques-d'Ambr.	650m	57,3	37,8	»	34,2	35,9	»	»	»	»	»	»	»	»
Sallèdes.	640m	54,4	46,0	41,2	»	30,6	72,4	93,0	58,4	59,5	76,5	80,5	19,1	»
Verneugheol . .	750m	69,1	32,7	44,2	54,2	36,6	95,7	109,6	72,0	67,6	56,8	76,3	30,6	745,4
Vollore-Montagne .	1050m	73,0	78,5	159,0	131,0	61,0	134,0	132,0	131,0	87,5	157,3	80,8	»	»

Hosted by Google

PHÉNOMÈNES DE L'ATMOSPHÈRE

MOIS	HALOS	GELÉES	LIEU D'OBSERVATION	REMARQUES
Janvier. .	les 14-21.		Observatoire	halos lunaires.
	les 12-13-14.		station de la plaine Laqueuille	
Février. .	le 11.		station de la plaine	halo solaire.
	le 12.		St-Rémy-s/-Durolle	halo lunaire.
Mars. . .	le 4.		station de la plaine	halo solaire.
	le 22.		id.	halo lunaire.
Avril. . .	les 13-14-19.	les 8-17-18-19.	id.	halos lunaires. gelées blanches
Mai . . .	le 13.	le 10.	id.	halo solaire. gelée blanche.
	les 10-17.		id.	halos lunaires.
Juin. . .	le 4.		id.	halo solaire.
Août.....	le		id.	halo solaire.
Septembre	le 10 à 21 h.		id.	halo lunaire.
Octobre. .		les 16-17-25.	id.	gelées blanches.
Novembre.		les 10-15-24-29.	id.	gelées blanches.
Décembre.	le 13 à 21 h.	les 14-15-18.	id.	halo lunaire. gelées blanches.

Hosted by Google

REMARQUES GÉNÉRALES

JANVIER. — La première et la dernière décade de ce mois sont froides, surtout la dernière : le thermomètre descend le 31, à Clermont, à —7°9. Du 8 au 23, la température est très douce, et les maxima atteignent 14°8, 14°9 et 14°7 les 18, 19 et 22. Les arbustes précoces, les lilas, les pivoines arborescentes commencent à bourgeonner. Quelques belles journées permettent aux cultivateurs de continuer les travaux interrompus par le régime humide du mois de décembre. Les gelées de la fin du mois compromettent les emblavures de blé et de seigle qui ne sont pas protégées par une couche de neige.

FÉVRIER. — La première quinzaine de février est relativement douce. Les travaux des champs se poursuivent dans de bonnes conditions, et les blés d'automne, surtout les derniers blés semés, profitent de cette température printanière.

La deuxième quinzaine débute par une vague de froid, et des chutes de neige se produisent, principalement dans la région montagneuse. De fortes gelées, qui persistent jusqu'à la fin du mois, sont bien accueillies par les cultivateurs. D'une façon générale, les récoltes en terre ont une belle apparence.

MARS. — De fortes gelées se produisent encore, au commencement du mois, mais, à partir du 20, la température s'adoucit beaucoup et la végétation prend un nouvel essor. Dans la montagne, les seigles ont un peu souffert du gel et du dégel. Au vignoble, la taille est à peu près terminée et les pleurs de la vigne coulent déjà depuis plusieurs jours. La situation des récoltes est satisfaisante et les travaux agricoles se font normalement.

AVRIL. — La première quinzaine d'avril est dure pour la culture : la température s'abaisse fortement et arrête la végétation qui reprend son cours pendant la deuxième quinzaine. Le relèvement de la température permet alors aux agriculteurs de terminer presque complètement les ensemencements et de s'occuper des pommes de terre et des betteraves fourragères. Les récoltes ont partout bel aspect, sauf dans certains champs semés tardivement ou gênés par les gelées. Les blés sont un peu clairs.

Les travaux du vignoble s'exécutent rapidement partout où la main-d'œuvre ne fait pas défaut. Les prés-vergers promettent une récolte abondante si les conditions météorologiques restent favorables.

MAI. — Le début du mois est caractérisé par un abaissement notable de la température. Des averses fréquentes, prin-

Hosted by Google

cipalement dans la région montagneuse, retardent l'exécution des travaux en cours et ralentissent la végétation ; sur certains points, la grêle et les gelées causent des dégâts et laissent des traces fâcheuses.

La deuxième quinzaine nous amène une température élevée et quelques averses orageuses localisées. La végétation souffre cependant parce qu'il faudrait des pluies abondantes, tandis qu'il ne se produit que des vents secs qui dessèchent le terrain.

JUIN. — Le mois de juin est généralement beau et chaud. La sécheresse, qui sévit jusqu'au 10, nuit considérablement aux récoltes en terre, notamment à la première coupe des prairies naturelles et aux emblavures d'hiver et de printemps. Pendant la deuxième décade, deux périodes de pluies orageuses rafraîchissent l'atmosphère, mais entravent la fenaison dans les régions où elle est commencée.

La situation des cultures est très variable par suite de la localisation des pluies : certaines localités reçoivent au cours de ce mois jusqu'à 80^{mm} d'eau, alors que dans d'autres la quantité de pluie tombée est insignifiante. La région montagneuse est la mieux favorisée et la végétation y est en bon état. Dans la plaine et sur les coteaux, les blés ont souffert du manque d'humidité au moment de l'épiage. La vigne, fort belle, est en pleine floraison, et on ne signale ni oïdium ni mildiou. Les prés-vergers ont belle apparence, bien que la production soit irrégulière suivant les localités.

JUILLET. — La température très élevée de la première quinzaine de ce mois a avancé la maturité des blés : la moisson bat son plein ; les épis sont bien fournis et l'on escompte un fort rendement en grains. Les avoines et les orges de printemps laissent à désirer : elles ont souffert de la sécheresse. Des pluies qui surviennent après le 20 améliorent la situation des récoltes en terre ; elles permettent aux pommes de terre et aux betteraves, qui sont très belles cette année et ne paraissent atteintes d'aucune maladie, de se développer normalement et de donner un grand rendement.

La vigne annonce une belle récolte, mais l'orage à grêle, qui a éclaté dans la nuit du 20 au 21 juillet, a détruit en partie les vignobles du Crest, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Veyre-Monton, Orcet et Le Cendre. La situation des prés-vergers ne se modifie pas : la récolte sera celle d'une année moyenne. Les noix seront abondantes.

AOUT. — Le mauvais temps est à peu près général pendant le mois d'août. Les travaux agricoles sont retardés, principalement dans la région montagneuse, où la fenaison et la moisson sont effectuées dans des conditions défectueuses. Beaucoup de fourrages pourrissent sur place. La vigne souffre de ce temps froid et humide, et les maladies cryptogamiques causent des pertes sensibles L'abaissement de la température est tel que des gelées blanches et des chutes de neige sont signalées dans la région montagneuse. Le rendement en blé est supérieur à celui de l'année dernière. Les betteraves sucrières et fourragères permettent d'escompter une belle récolte ; il en est de même des pommes de terre.

Hosted by Google

SEPTEMBRE. — Le mois de septembre est assez beau. Les cultivateurs mettent à profit ces quelques belles journées pour terminer les battages et continuer les déchaumages. On commence à arracher les pommes de terre et, dans la région montagneuse, les semailles d'automne se font rapidement.

Les vendanges sont commencées. On escompte un bon rendement en raisins, et un vin de qualité supérieure, parce que la vigne a pu mûrir dans de très bonnes conditions. Les pommes de terre promettent beaucoup. Dans les terrains frais et sablonneux, les tubercules sont sains, abondants et de bonne qualité. La récolte des betteraves sucrières et fourragères s'annonce exceptionnelle.

Les pommes et les poires sont abondantes cette année. Le cours des pommes Canada oscille entre 50 et 60 francs les 100 kilos à la culture. La récolte en noix est satisfaisante : les prix varient entre 200 et 250 francs les 100 kilos en noix sèches et en coques.

OCTOBRE. — Pendant ce mois, le temps est favorable à la culture. La température douce, sans aucune gelée, permet de terminer les vendanges, d'arracher les pommes de terre et les betteraves, et d'exécuter les semailles. La préparation des terres à blé s'est terminée dans d'excellentes conditions et les ensemencements sont commencés en Limagne. Le rendement de toutes les récoltes est supérieur à celui d'une année moyenne.

NOVEMBRE. — Au cours de ce mois, de fortes gelées successives se produisent brusquement du 16 au 21, surprenant les cultivateurs, principalement dans la région montagneuse, qui n'avaient pas terminé l'arrachage des pommes de terre ; quelques tubercules sont atteints par la gelée ; les travaux de culture se font dans d'excellentes conditions. En Limagne, l'arrachage des betteraves sucrières et les semailles sont complètement terminés, les surfaces emblavées sont sensiblement les mêmes que l'année dernière.

La levée des seigles, des premiers blés et escourgeons est parfaite. L'humidité du sol et la température favorisent la germination.

DÉCEMBRE. — Le mois de décembre est sec, la quantité d'eau recueillie est insignifiante. Une période de fortes gelées se produit du 7 au 23 ; elles étaient nécessaires pour la destruction des limaces et autres parasites du sol ; en montagne, des journées chaudes et ensoleillées se produisent également, alors que le brouillard persiste dans la plaine.

Les cultivateurs profitent de ces beaux jours pour terminer les labours et les semences de seigle. Les semis qui ont été faits de bonne heure continuent à bien lever et donnent toute satisfaction.

Hosted by Google

ORAGES DE L'ANNÉE 1924

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

PAR P. BÉNAC

à l'Observatoire du Puy de Dôme

Pendant l'année 1924, les orages ont été observés dans 33 localités du Puy-de-Dôme. La Commission météorologique a recueilli 133 bulletins qui ont permis d'établir que, pendant cette année, il y avait eu 27 journées orageuses, savoir : 1 en mars, 2 en avril, 5 en mai, 6 en juin, 6 en juillet, 3 en août, 3 en septembre et 1 en novembre.

MONOGRAPHIE DES ORAGES

ORAGES DU 29 MARS. — *De 13 h. 30 à 21 h. 30. — La pression atmosphérique est faible sur toute l'Europe, excepté dans le nord-ouest où elle est un peu supérieure à 760mm ; un centre principal de perturbation existe sur l'est de la péninsule ibérique (747mm). — 16 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 748mm 8 à 15 h. 30, température maxima 13° 9 à 14 h. 10.*

Ces orages sont disséminés dans tout le département. Ils donnent de la grêle à Lezoux, Brassac-les-Mines, Neuf-Eglise, Combronde, Clermont-Fd. A Orcines, la grêle tombe pendant 40 minutes : les grêlons, de la grosseur d'une noisette, forment, sur le sol, une couche de plusieurs centimètres qui n'est pas fondue le lendemain. La foudre tombe au sommet du Puy de Dôme à 17 h. 45 et à 18 heures ; à Orcines, les lignes électriques sont brisées, et, à Joserand, une vache est tuée dans une écurie.

ORAGES DU 11 AVRIL. — *Une zone dépressionnaire couvre toute l'Europe avec deux minima principaux : l'un de 740mm sur le sud-est de la Russie, l'autre de 745mm sur l'Océan glacial; un centre secondaire de perturbation (750mm) existe sur les Pays-Bas. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 754mm 6 à 0 heure, température maxima 8° 5 à 13 h. 20.*

Hosted by Google

Ces orages, localisés dans le sud-est du département, sont accompagnés de forts vents d'ouest ; dans les montagnes de l'arrondissement d'Ambert, il tombe du grésil et de la neige.

ORAGES DU 25 AVRIL. — *De 13 h. 40 à 14 h. 15. — Une bande de faibles pressions, avec minimum de 740mm à l'ouest de l'Irlande, s'étend sur les Iles Britanniques, la Mer du Nord et la France septentrionale. La pression atmosphérique est très uniforme vers 760mm sur la moitié méridionale de l'Europe. — 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 757mm 2 à 18 heures, température maxima 24° 9 à 14 heures.*

Ces manifestations se produisent à Benaud (Laps) où elles sont insignifiantes, et à Saint-Rémy-sur-Durolle, où elles donnent quelques grêlons.

ORAGE DU 14 MAI. — *De 20 h. 19 à 21 h. 22. — De faibles pressions couvrent le nord-ouest de l'Europe (750mm au sud-ouest de l'Islande); elles sont uniformes dans le centre, le sud-ouest et le sud, ainsi que dans le bassin méditerranéen. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique 762mm 7 à 17 h. 55, température maxima 30° 8 à 13 h. 10.*

Saint-Eloy-les-Mines signale cet orage qui donne quelques petits grêlons mélangés à une pluie abondante.

ORAGES DU 15 MAI. — *De 13 h. 20 à 22 h. 15. — La pression atmosphérique est faible dans le nord-ouest de l'Europe (755mm); elle est forte, mais très uniforme sur le continent, avec un faible minimum relatif sur le nord de la France. — 11 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 762mm 2 à 16 h. 30, température maxima 31° 0 à 12 h. 55.*

Ces orages faibles atteignent particulièrement le nord-ouest et le nord du département. La pluie qu'ils amènent est très favorable aux récoltes. A Saint-Pardoux, il tombe quelques rares grêlons.

ORAGES DU 17 MAI. — *De 14 h. 25 à 16 h. 10. — Un anticyclone couvre les Iles Britanniques, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, mais la pression atmosphérique est très uniforme dans l'ouest de l'Europe. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 761mm 9 à 18 h. 30, température maxima 27° 3 à 15 h. 20.*

Sauxillanges, Vernet-la-Varenne et Laqueuille observent ces orages peu intenses.

ORAGES DU 22 MAI. — *De 13 h. 25 à 19 heures. — Une zone de pressions uniformes couvre la moitié méridionale de l'Europe, et un minimum barométrique (750mm) existe en Irlande. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 759mm 1 à 16 heures, température maxima 29° 3 à 13 h. 55.*

Ces orages faibles sont disséminés dans le nord-ouest, l'ouest et le sud-est du département. A Saint-Eloy-les-Mines, quelques grêlons sont mélangés à la pluie.

Hosted by Google

ORAGE DU 31 MAI. — *De 14 heures à 14 h. 32. — La pression atmosphérique est très uniforme dans le centre, le sud et l'ouest de l'Europe : deux faibles minima existent en Irlande (753mm) et en Gascogne (757mm). — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique 758mm 4 à 12 heures, température maxima 29° 4 à 12 h. 50.*

Ce court et faible orage se produit à Saint-Eloy-les-Mines où il donne quelques grêlons mêlés à une pluie abondante.

ORAGES DU 1er JUIN. — *De 17 h. 20 à 22 heures. — Un centre dépressionnaire (755mm) se trouve sur l'Angleterre et la pression est très uniforme sur presque tout le continent. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 760mm 5 à 16 heures, température maxima 25° 7 à 14 h. 30.*

Le sud et l'ouest du département sont principalement frappés. A Clermont-Ferrand, de la grêle est mêlée à la pluie. Dans la région de Laqueuille, des grêlons, de la grosseur d'une petite noisette, blanchissent les monts.

ORAGES DU 13 JUIN. — *De 15 h. 25 à 16 h. 30. — Une zone de basses pressions couvre l'Europe centrale, avec un minimum de 751mm en Autriche. La pression est uniforme et moyenne sur la France, l'est des Iles Britanniques et la Scandinavie. — 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 754mm 5 à 3 heures, température maxima 17° 6 à 13 h. 45.*

Ces orages s'observent dans le nord du département, à Cellule et Combronde, où ils donnent un peu de grêle sans causer de dégâts.

ORAGES DU 18 JUIN. — *De 16 h. 45 à 19 h. 18. — Une aire de basses pressions, avec minimum de 750mm en Irlande, couvre l'ouest du continent ; les hauteurs barométriques sont très uniformes sur le centre de l'Europe et la moitié est de la France. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 756mm 5 à 16 h. 20, température maxima 30° 0 à 14 h. 15.*

Disséminés sur tout le département, ces orages sont insignifiants.

ORAGES DU 19 JUIN. — *De 1 heure à 21 heures. — Un minimum barométrique persiste en Irlande ; la pression atmosphérique est très uniforme et voisine de 760mm sur l'Europe, à l'exception du nord où elle atteint 765mm. — 15 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 757mm 1 à 14 h. 30, température maxima 26° 9 à 13 heures.*

Orages répartis dans tout le département. De faibles chutes de grêle se produisent à Laqueuille, Combronde et Laps. A Chapdes-Beaufort, la violence de l'orage couche les récoltes. A Combronde, la foudre tombe sur une maisonnette située au milieu des vignes ; plusieurs paratonnerres sont également frappés.

Hosted by Google

ORAGES DU 22 JUIN. — *De 13 heures à 18 heures. — Un centre de perturbation atmosphérique (755mm) existe en Corse et s'étend sur le nord de l'Italie. La pression est relativement faible et assez uniforme sur le centre de l'Europe. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 760mm 5 à 13 heures, température maxima 21° 1 à 11 h. 50.*

Ces orages frappent le nord et l'ouest du département. Particularité intéressante : dans les différentes stations, ils marchent du nord-est au sud-ouest. Cette direction est due à la dépression de la Corse qui imprime à l'atmosphère un mouvement général. A Gelles et Saint-Eloy-les-Mines, les manifestations électriques sont assez intenses : cette dernière localité reçoit quelques grêlons mêlés à la pluie. En général, ces orages déversent une grande quantité d'eau, très appréciée des cultivateurs.

ORAGES DES 30 JUIN ET 1er JUILLET. — *De 19 h. 15, le 30 juin, à 8 h. 30, le 1er juillet. — La pression atmosphérique est très uniforme sur la moitié sud de l'Europe (760mm-764mm). Elle est faible dans le nord où le baromètre marque 745mm à l'ouest de la Norvège. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 759mm 9 à 18 heures, le 1er juillet, température maxima 30° 1 à 14 h. 20, le 30 juin.*

Confinés dans le sud-est du département, ces orages ont une grande intensité au point de vue des éclairs et de la grêle. — Plusieurs communes sont atteintes : à Fournols, au Monestier et à Job, les récoltes sont hachées ; les grêlons atteignent la grosseur d'un œuf de poule.

ORAGES DU 4 JUILLET. — *De 14 h. 30 à 24 heures. — Un centre de perturbation atmosphérique (735mm) se trouve vers les Iles Féroé et s'étend sur l'Europe occidentale. Les hauteurs barométriques sont très uniformes dans la moitié sud du continent. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 754mm 6 à 15 h. 30, température maxima 32° 0 à 12 h. 20.*

Ces orages, intenses comme manifestations électriques, éclatent sur tout le département. Les pluies qui les accompagnent sont généralement abondantes et très favorables aux récoltes.

ORAGES DES 19, 20, 21 ET 22 JUILLET. — *Un centre secondaire de perturbation atmosphérique (757mm) existe sur la Manche ; le baromètre est très uniforme (760mm à 762mm) dans la moitié sud de l'Europe. — 16 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 755mm 4, le 20, à 19 heures, température maxima 30° 3, le 21, à 13 h. 30.*

Ces orages violents se manifestent dans tout le département; certaines communes sont frappées plusieurs fois. A Laps, dans la soirée du 19, la foudre tombe sur les poteaux télégraphiques ; le 21 juillet, dans les montagnes de Perpezat, elle tue une génisse ; à Laqueuille, la foudre est particulièrement violente et on signale quelques grêlons. Les communes les plus éprouvées par les orages à grêle du 21 juillet sont celles de Tallende, du Crest, de Chadrat et de Saint-Saturnin.

Hosted by Google

ORAGES DU 7 AOUT. — *De 12 h. 40 à 15 h. 45. — Une dépression atmosphérique (748)mm) couvre le nord-ouest de la Norvège. La pression est très uniforme sur le centre de l'Europe et un minimum relatif (761mm) se trouve sur le golfe de Gascogne. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 758mm 9 à 12 h. 30, température maxima 32° 7 à 11 h. 25.*

C'est par un vent très fort que débutent ces orages étendus à tout le département. La foudre est très intense, particulièrement à Saint-Eloy-les-Mines et Gelles. Dans cette dernière commune, elle est tombée sur une maison du village de Commeaux, causant des dégâts assez importants dans la maison d'habitation, la grange et l'étable où une vache a été tuée. Il n'y a pas eu d'incendie.

ORAGES DU 11-12 AOUT. — *De 17 h. 30, le 11, à 20 h. 30, le 12. — La pression atmosphérique est faible sur le nord-ouest des Iles Britanniques (750mm). Les hauteurs barométriques sont très uniformes sur l'Europe centrale, et un minimum (750mm) existe sur le golfe de Gascogne. — 11 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 756mm 6, le 12, à 15 heures, température maxima 32° 3, le 11, à 14 heures.*

Presque tout le Puy-de-Dôme est parcouru par ces orages qui donnent des pluies abondantes. Les manifestations électriques sont très vives, mais ne causent pas de dégâts.

ORAGES DU 6 SEPTEMBRE. — *De 13 h. 55 à 16 h. 30. — Une forte dépression atmosphérique a son centre (744mm) sur l'Océan Atlantique, au large de la Bretagne. La pression est très uniforme sur le continent où elle varie entre 758mm et 762mm. — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 756mm 4 à 17 h. 40, température maxima 25° 5 à 10 h. 40.*

Ces orages sont disséminés dans tout le département. Leur intensité est ordinaire, et la pluie qui les accompagne fait le plus grand bien aux récoltes.

ORAGES DU 14 SEPTEMBRE. — *Un fort centre de perturbation (744mm) couvre le nord-ouest et le nord de l'Europe. Les hauteurs barométriques sont uniformes en France, entre 761mm et 764mm. — 7 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 763mm 0 à 3 h. 10, température maxima 23° 0 à 16 heures.*

Orages bénins, sans particularité, sauf à Saint-Eloy-les-Mines où la pluie est notable.

ORAGES DU 30 SEPTEMBRE. — *De 14 heures à 21 heures. — Un minimum barométrique (740mm) centré à l'est de l'Islande s'étend sur toute l'Europe occidentale, et une zone de pressions moyennes et uniformes couvre le continent. — 4 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 761mm 7 à 15 h. 5, température maxima 24° 0 à 13 h. 30.*

Hosted by Google

Confinés dans l'ouest du département, ces orages sont précédés d'un vent tempétueux. Dans la région montagneuse, où la fenaison du regain bat son plein, les tas de fourrages sont éparpillés et entraînés par le vent ; l'intensité électrique est faible.

ORAGES DU 26 NOVEMBRE. — *De 16 h. 40 à 21 heures. — Un fort centre de perturbation (735mm) existe à l'ouest des Iles Britanniques et s'étend sur la Bretagne (742mm). — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique 747mm 1 à 15 heures, température maxima 16° 0 à 12 h. 20.*

Ces orages se produisent à l'ouest du département. Ils débutent par un vent violent et sont remarquables par l'intensité des éclairs. Une chute de grêlons se produit à Saint-Eloy-les-Mines.

Hosted by Google

OBSERVATIONS

SUR LES

Phénomènes de la Végétation et sur les Animaux

PAR M. G. LEFEBVRE, PROPRIÉTAIRE A ORCINES (alt. 832m)

Janvier.

11. — Les lilas et les pivoines arborescentes commencent à bourgeonner.

Mars.

6. — Quelques oiseaux commencent à pépier.
7. — Les pivoines herbacées commencent à sortir de terre.
8. — Floraison du noisetier.
12. — Les primevères commencent à fleurir.
13. — L'aconit sort de terre.
14. — Premières violettes épanouies.
17. — Les églantiers bourgeonnent.
19. — Les haies d'aubépine commencent à bourgeonner.
20. — L'oseille pousse ; le chèvrefeuille bourgeonne.
21. — Premier chant du merle.
22. — L'aspérule odorante reverdit.
23. — Le sureau commence à feuiller.
24. — Presque tous les arbres ont des bourgeons.
25. — L'estragon pousse ; les cassis et les groseilliers bourgeonnent.
26. — Les narcisses sortent de terre.
28. — Première fleur de jonquille épanouie.
31. — La mélisse sort de terre.

Avril.

1. — Premières fleurs au daphné.
13. — Les papillons voltigent.
14. — Premières mouches.
16. — Floraison de l'anémone des bois.
19. — Les primevères officinales sont en fleurs.
20. — Les jacinthes commencent à fleurir.
21. — Premières fleurs aux renoncules bouton d'or. Le coucou chante.
23. — Les haies d'aubépine sont feuillées.
24. — Premières fleurs aux poiriers et aux pissenlits.
25. — Les giroflées carafé commencent à fleurir.
26. — Floraison des cerisiers.
28. — On commence la plantation des pommes de terre.
29. — Les myosotis commencent à fleurir.
30. — L'ortie blanche est en fleurs.

Hosted by Google

Mai.

2. — La pervenche fleurit.
3. — L'aspérule odorante est en fleurs.
4. — L'épilobe commence à fleurir.
5. — On sème les avoines, les vesces et les pois.
6. — Les orchis fleurissent.
7. — Les pommiers sont fleuris.
8. — Floraison des pruniers.
9. — La renoncule bouton d'or est en fleurs.
10. — Premières fleurs de narcisses épanouies.
11. — Premières fleurs aux fraisiers.
14. — On commence à sortir les vaches dans les pacages.
15. — Les arbres sont presque tous feuillés.
17. — Les cognassiers commencent à fleurir ; les hannetons font leur apparition.
19. — Les genêts commencent à fleurir.
21. — L'aconit fleurit.
22. — Floraison de l'aubépine.
24. — Le saxifrage commence à fleurir.
25. — Premières fleurs d'églantine épanouies.
26. — Les coquelicots fleurissent.
29. — Floraison du seigle.

Juin.

1. — La valériane est en fleurs.
2. — Premiers œillets épanouis.
4. — On entend le chant de la caille.
10. — Epiage du seigle.
12. — Apparition des limaces noires.
14. — Floraison du sureau.
16. — Tonte des moutons.
17. — On commence les fenaisons.
21. — La spirée à fleurs roses commence à fleurir.
25. — Le chèvrefeuille commence à s'épanouir.
26. — Premières campanules épanouies.
30. — Le tilleul commence à fleurir.

Juillet.

3. — Les mûriers commencent à fleurir.
5. — Floraison du jasmin.
6. — Les seigles jaunissent.
13. — Les pommes de terre commencent à fleurir.
26. — On commence la moisson des seigles.
27. — Floraison de la mélisse.

Août.

2. — Les fenaisons sont à peu près terminées.
5. — La menthe fleurit.
13. — La marjolaine commence à fleurir.
14. — Floraison de la tanaisie.
16. — Quelques feuilles des arbres tombent.
19. — Fin de la moisson des seigles.

Hosted by Google

20. — On fauche les avoines.
31. — Les feuilles des arbres commencent à changer de couleur.

Septembre.

2. — On commence à faucher les regains.
5. — On recueille les feuilles des arbres pour l'alimentation du bétail, principalement des moutons. Passage d'oies sauvages.

Octobre.

4. — L'ellébore (rose de Noël) commence à fleurir.
7. — On commence la cueillette des pommes et des poires qui sont très abondantes.
9. — L'arrachage des pommes de terre commence.
18. — Abondante chute des feuilles.

Novembre.

10. — L'arrachage des pommes de terre est complètement terminé.
17. — On ne sort plus les vaches, les moutons ne couchent plus au parc.
18. — Les arbres sont à peu près dépouillés de leurs feuilles.

Décembre.

22. — Quelques plants de primevères fleurissent.

Hosted by Google

STATIONS DIVERSES

Phénomènes de la Végétation. -- Plantes vivaces

STATIONS	ALTITUDE	DATES de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Anémone sylvie *(Anemone nemorosa)*.					
PONTAUMUR	538 m	»	»	4 mai.	»
NEUF-EGLISE	564 m	»	»	21 mars.	»
Bruyère *(Calluna vulgaris)*					
TEILHET	600 m	25 mai.	20 juin.	10 août.	20 octobre.
St-JACQUES-D'AMBUR	650 m	8 mai.	25 mai.	15 juin.	25 août.
ROYAT	700 m	Avril.	Fin avril.	Mai.	»
BOURG-LASTIC	750 m	15 mai.	20 juin.	25 juillet.	10 octobre.
SAINT-SAUVES	800 m	25 juillet.	»	15 août.	30 septemb.
GELLES	850 m	»	»	1er août.	»
TORTEBESSE	900 m	30 mai.	»	15 août.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE	900 m	20 avril.	10 mai.	15 juillet.	15 octobre.
Chèvrefeuille sauvage *(Lonicera caprifolium)*					
TEILHET	600 m	30 mars.	10 avril.	18 juin.	12 octobre.
St-JACQUES-D'AMBUR	650 m	15 mars.	5 avril.	20 mai.	20 juin.
BOURG-LASTIC	750 m	10 avril.	1er juin.	15 juillet.	20 septemb.
SAINT-SAUVES	800 m	15 avril.	5 mai.	12 juillet.	20 septemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	20 mars.	15 avril.	20 mai.	25 août.
Colchique *(Colchicum autumnale)*					
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Avril (1re sem.)	Fin avril.	Août (1re quinz.)

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Fraisier des bois *(Fragaria vesca)*					
TEILHET	600 m	10 avril.	25 avril.	10 mai.	8 août.
St-JACQUES-D'AMBUR	650 m	15 mars.	1er avril.	1er mai.	1er juin.
ROYAT	700 m	Mi-avril.	»	Fin avril.	Juin.
BOURG-LASTIC	750 m	25 avril.	20 mai.	15 juin.	5 juillet.
SAINT-SAUVES	800 m	11 avril.	3 mai.	22 mai.	30 juin.
ROCHEFORT-MONTAGNE	900 m	25 mars.	15 avril.	10 mai.	15 juillet
TORTEBESSE	900 m	1er mai.	15 mai.	15 juin.	15 juillet.
Jonquille *(Narcissus jonquilla)*					
MARINGUES	315 m	»	»	16 mars.	»
PONTAUMUR	538 m	»	»	26 mars.	»
AUZELLES	730 m	»	»	16 mars.	»
Muguet *(Convallaria maialis)*					
COMBRONDE	400 m	»	»	2 mai.	»
TEILHET	600 m	15 avril.	30 avril.	20 mai.	10 juin.
SALLÈDES	640 m	»	20 avril.	29 avril.	20 octobre.
JOB	650 m	»	15 juin.	Fin juin.	13 septemb.
ROYAT	700 m	Avril.	»	»	»
BOURG-LASTIC	750 m	15 avril.	1er mai.	30 mai.	25 juillet.
SAINT-SAUVES	800 m	1er avril.	25 avril.	10 mai.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	20 mars.	15 avril.	5 mai.	10 juin.
BESSE	1050 m	»	Mai (1re sem)	25 mai.	30 juillet.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Avril (2e sem.).	Mai (2e sem.).	Juillet (3e s.)

Dates de défeuillaison :

Muguet : JOB, 15 septembre. — BESSE, août. — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, août (2e semaine).

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Narcisse fleur de coucou *(Narcissus pseudonarcissus)*					
Teilhet	600 m	»	10 avril.	20 avril.	»
Sallèdfs	640 m	»	10 avril.	20 avril.	»
Job	650 m	»	10 avril.	20 avril.	30 juin.
St-Jacques-d'Ambur.	650 m	20 mars.	25 mars.	5 avril.	20 mai.
Bourg-Lastic	750 m	15 février.	25 mars.	15 avril.	1er juin.
Saint-Sauves	800 m	20 mars.	1er avril.	10 avril.	15 juin.
Gelles	850 m	»	»	14 avril.	»
Rochefort-Montagne.	900 m	25 mars.	10 avril.	25 avril.	20 juillet.
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	10 mars.	20 mars.	25 mars.	15 avril.
Saint-Anthême	950 m	»	15 avril.	10 mai.	1er juillet.
Fournols-d'Auvergne..	1000 m	»	26 mars.	»	»
Besse	1050 m	»	Avril (1re s.)	20 mai.	20 juillet.
Boisgrand (Fournols) ..	1071 m	»	25 au 30 mars.	10 avril.	15 au 20 Juillet
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Mai (1re s.).	Juin (2e s.).	Juillet (1e s.)
Ortie blanche *(Lamium album)*					
Teilhet	600 m	10 avril.	25 avril.	10 mai.	»
Sallèdes	640 m	»	25 avril.	20 mai.	15 septemb.
Job	650 m	»	10 mai.	20 mai.	20 juin.
St-Jacques-d'Ambur.	750 m	25 mars.	1er avril.	16 avril.	25 juin.
Royat	700 m	Mi-avril.	Fin avril.	Mai.	»
Bourg-Lastic	750 m	20 avril.	10 mai.	1er juin.	25 juillet.
Saint-Sauves	800 m	1er mai.	10 mai.	5 juin.	25 juillet.
Rochefort-Montagne.	900 m	10 mars.	10 avril.	15 mai.	15 juin.
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	1er mai.	15 mai.	20 juin.	15 juillet.

Dates de défeuillaison :

Narcisse fleur de coucou : Besse, 15 août. — Saint-Alyre-ès-Montagne, fin juillet.

Ortie blanche : Job, fin juin. — Besse, fin septembre. — Saint-Alyre-ès-Montagne, fin août.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Pâquerette *(Bellis perennis)*					
Neuf-Eglise	564 m	»	»	26 mars.	»
Baffie	850 m	»	»	10 mars.	»
Gelles	850 m	»	»	15 mars.	»
Perce-neige *(Galanthus nivalis)*					
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Mars (1re s.)	Avril (1re s.)	Mai (1re s.).
Primevère jaune *(Primula officinalis)*					
Neuf-Eglise	564 m	»	»	2 avril.	»
Sallèdes	640 m	»	15 mars.	28 mars.	»
Auzelles	730 m	»	»	7 avril.	»
Gelles	850 m	»	»	25 avril.	»
Saint-Anthême	950 m	»	10 mai.	20 mai.	»
Fournols-d'Auvergne	1000 m	»	»	26 mars.	»
Boisgrand (Fournols)	1071 m	»	»	17 avril.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Mai (1re s.).	Mai (2e s.).	»
Pervenche *(Vinca minor)*					
Teilhet	600 m	15 mars.	30 mars.	20 avril.	25 juin.
Royat	700 m	Mi-avril.	»	Mi-avril.	»
Saint-Sauves	800 m	1er mars.	1er avril.	10 mai.	1er septemb.
Rochefort-Montagne.	900 m	25 mars.	20 avril.	25 mai.	25 juillet.

Dates de défeuillaison :

Perce-neige : St-Alyre-ès-Montagne, août (3e sem.).
Primevère jaune : St-Alyre-ès-Montagne, août (2e sem.).

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Aspérule odorante *(Asperula odorata)*					
TEILHET.	600 m	15 avril.	10 mai.	25 mai.	10 juillet.
SAINT-SAUVES.	800 m	20 avril.	10 mai.	1er juillet.	26 août.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	20 juin.	25 juillet.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	30 mai.	1er juin.	25 juin.	30 juillet.
Violette odorante *(Viola odorata)*					
SALLÈDES.	640 m	»	25 février.	20 mars.	»
VERNEUGHEOL	730 m	»	»	18 mars.	»
BAFFIE.	850 m	»	»	21 mars.	»
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	»	1er mai.	15 juillet.
BESSE	1050 m	»	Mars (2e s.)	Avril (1re s.)	Juillet (2e s.)
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Mars (2e s.)	Fin avril.	Juillet (1re s.)

Dates de défeuillaison :

Violette odorante : BESSE, septembre. — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, août (2e s.).

Hosted by Google

Phénomènes de la Végétation.= Arbres et Arbustes

STATIONS	ALTITUDE	DATES de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Acacia *(Robinia pseudo acacia)*					
St-Eloy-les-Mines. . .	505 m	»	»	27 mai.	»
Ajonc *(Ulex nanus)*					
Rochefort-Montagne. .	900 m	10 avril.	10 mai.	20 juin.	25 août.
Tortebesse	900 m	15 avril.	15 mai.	25 mai.	»
Amandier *(Amydalus communis)*					
Clermont-Ferrand . . .	403 m	»	»	23 mars.	»
Benaud (Laps).	461 m	»	»	1er avril.	»
Chatelguyon	500 m	»	»	19 mars.	»
Sallèdes.	640 m	»	»	15 mai.	»
Aubépine *(Cratægus oxyacantha)*					
St-Eloy-les-Mines. . .	505 m	»	»	13 mai.	»
Teilhet.	600 m	15 avril.	25 avril.	15 mai.	10 octobre.
Sallèdes.	640 m	»	3 mai.	8 mai.	15 octobre.
Job	650 m	»	1er mai.	»	15 octobre.
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	8 avril.	29 avril.	15 mai.	10 septemb.
Verneugheol.	730 m	»	9 mai.	19 mai.	»
Bourg-Lastic.	750 m	10 avril.	5 mai.	1er juin.	30 septemb.
Saint-Sauves.	800 m	10 avril.	5 mai.	30 mai.	30 octobre.

Dates de défeuillaison :

Aubépine : Sallèdes, 25 novembre. — St-Anthême, novembre. — St-Alyre-ès-Montagne, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Aubépine *(suite)*					
GELLES	850 m	»	»	24 mai.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	5 avril.	10 mai.	5 mai.	1er novemb.
TORTEBESSE	900 m	10 avril.	15 mai.	1er mai.	15 août.
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	10 mai.	30 mai.	10 octobre.
BESSE	1050 m	»	»	24 mai.	»
BOISGRAND.	1071 m	20 au 25 avr.	10 au 15 mai.	Fin mai.	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Fin avril.	Fin mai.	Oct. (2e s.).
Aune glutineux *(Alnus glutinasa)*					
TEILHET.	600 m	15 mars.	30 mars.	15 mai.	10 octobre.
SALLÈDES.	640 m	»	5 mai.	»	1er novemb.
JOB.	650 m	»	5 mai.	10 mai.	30 septemb.
SAINT-SAUVES.	800.m	20 avril.	10 mai.	25 février.	25 octobre.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	20 avril.	10 mai.	1er juin.	20 septemb.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	30 mars.	25 avril.	15 mars.	20 juin.
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	1er mai.	10 mai.	10 septemb.
BESSE	1050 m	»	Mai (1re s.).	Avril (1re s.)	25 octobre.
BOISGRAND.	1071 m	25 au 30 av.	10 au 15 mai.	Fin mai.	Fin sept.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Fin avril.	Mai (3e s.)	Octob. (2e s.).
Bouleau *(Betula alba)*					
TEILHET.	600 m	8 avril.	25 avril.	10 mai.	30 mai.
SALLÈDES.	640 m	»	3 mars.	»	10 novem.
JOB.	650 m	»	25 avril.	3 mai.	25 septemb.

Dates de défeuillaison :

Aune glutineux : SALLÈDES, 1er novembre. — JOB, 25 octobre. — St-ANTHÊME, 1er oct. — BESSE, nov. — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, fin oct.

Bouleau : JOB, 20 octobre. — St-ANTHÊME, novembre. — BESSE, novembre (1re semaine). — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Bouleau *(suite)*					
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	10 avril.	22 avril.	2 juin.	1er septemb.
Royat.	700 m	Avril.	»	»	»
Verneugheol.	730 m	»	26 avril.	»	»
Bourg-Lastic.	750 m	10 avril.	1er mai.	10 juin.	15 juillet.
Saint-Sauves.	800 m	25 mars.	25 avril.	15 mai.	1er octobre.
Gelles	850 m	»	12 mai.	»	»
Rochefort-Montagne.	900 m	25 avril.	10 mai.	10 juin.	1er août.
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	10 avril.	20 avril.	25 mai.	15 juillet.
Saint-Anthême.	950 m	»	Fin avril.	15 juillet.	Octobre.
Besse	1050 m	»	25 avril.	1er mai.	Oct. (1re s.)
Boisgrand.	1071 m	»	10 au 15 mai	Fin mai.	Vers 15 août
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Fin avril.	Mai (3e s.)	Oct. (2e s.).
Buis *(Buxus sempervirens)*					
Teilhet.	600 m	30 avril.	15 mai.	30 mai.	20 septemb.
Royat.	700 m	Avril.	Mai.	Juin.	Octobre.
Rochefort-Montagne.	900 m	10 mars.	10 avril.	1er juin.	20 septemb.
Cerisier merisier *(Cerasus avium)*					
Teilhet.	600 m	10 avril.	25 avril.	10 mai.	20 juillet.
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	5 avril.	20 avril.	22 avril.	1er juillet.
Royat.	700 m	Avril.	»	»	»
Bourg-Lastic.	750m	10 avril.	30 avril.	20 mai.	20 juillet.
Saint-Sauves.	800 m	1er mai.	20 mai.	18 mai.	1er juillet.
Rochefort-Montagne.	900 m	20 avril.	10 mai.	1er mai.	20 juillet.
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	15 avril.	15 mai.	1er mai.	15 juillet.

Dates de défeuillaison :

Bouleau : Job, 20 octobre. — St-Anthême, novembre. — Besse, novembre (1re sem.). — St-Alyre-ès-Montagne, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Châtaignier *(Castanea vulgaris)*					
TEILHET.	600 m	10 mai.	25 mai.	30 mai.	25 octobre.
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	20 avril.	1er mai.	20 juin.	15 octobre.
ROYAT.	700 m	Mi-avril.	»	»	Septemb.
Chêne commun *(Quercus sessiliflora)*					
TEILHET.	600 m	25 avril.	10 mai.	25 mai.	8 novemb.
SALLÈDES	640 m	»	10 mai.	1er juin.	25 octobre.
BOURG-LASTIC.	750 m	25 avril.	15 mai.	1er juin.	Fin octobre
SAINT-SAUVES.	800 m	10 mai.	25 mai.	5 juin.	15 octobre.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	20 avril.	10 mai.	20 mai.	15 octobre.
BESSE	1050 m	»	15 mai.	10 juin.	1er au 15 n.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Fin mai.	Juin (2e s.)	Fin octobre
Chêne rouvre *(Quercus robur)*					
TEILHET.	600 m	25 avril.	10 mai.	25 mai.	8 novemb.
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	25 avril.	8 mai.	25 juin.	25 septemb.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	25 avril.	15 mai.	25 mai.	20 octobre.
BESSE	1050 m	»	15 mai.	10 juin.	1er au 15 n.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Fin mai.	Juin (2e s.).	Fin octobre
Epine-vinette *(Berberis vulgaris)*					
SALLÈDES	640 m	»	5 mai.	25 avril.	10 octobre.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Fin avril.	Juin (3e s.),	Juillet (3e s.)

Dates de défeuillaison :

Chêne commun : SALLÈDES, 15 novembre. — BESSE, novembre (1re sem.). — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, fin octobre.

Chêne rouvre : BESSE, novembre (1re sem.). — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, novembre (2e semaine).

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Erable champêtre *(Acer campestre)*					
TEILHET	600 m	10 avril.	25 avril.	15 mai.	15 octobre.
SALLÈDES	640 m	»	5 mai.	»	»
St-JACQUES-D'AMBUR	650 m	28 avril.	8 mai.	15 juin.	10 septemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	15 juin.	15 octobre.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	1er avril.	10 mai.	25 juin.	25 août
BESSE	1050 m	»	Avril (2^{e} s.)	Fin avril.	Nov. (1re s.)
S^{t}-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Mai (1re s.).	Fin mai.	Oct. (2^{e} s.).
Platane *(Platanus vulgaris)*					
TEILHET	600 m	10 avril.	25 avril.	15 mai.	25 octobre.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	15 juin.	10 octobre.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	1er avril.	10 mai.	25 juin.	25 août.
Erable sycomore *(Acer pseudoplatanus)*					
TEILHET	600 m	10 avril.	25 avril.	15 mai.	15 octobre.
SAINT-SAUVES	800 m	1er mai.	15 mai.	20 mai.	15 octobre.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	15 juin.	15 octobre.
Sycomore faux platane *(Acer pseudoplatanus)*					
GELLES	850 m	»	3 mai.	»	»
BESSE	1050 m	»	Avril (2^{e} s.)	»	»
Epicéa *(Abies excelsa)*					
TEILHET	600 m	10 avril.	20 avril.	10 mai.	2 octobre.
S^{t}-JACQUES-D'AMBUR.	650 m	25 avril.	10 mai.	28 mai.	1er octobre.
ROYAT	700 m	Fin avril.	»	»	»
BOURG-LASTIC	750 m	1er mai.	15 mai.	20 juin.	Novembre.
SAINT-SAUVES	800 m	1er mai.	15 mai.	15 juin.	1er novemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	10 avril.	15 mai.	1er juin.	1er novemb.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	20 avril.	»	20 mai.	20 octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Framboisier *(Rubus idœus)*					
JOB.	650 m	»	10 mai.	»	1er juillet.
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	Mai.	Juillet.	Septembre.
BOISGRAND.	1071 m	»	1 au 8 mai.	5 au 10 juil.	Fin juillet.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Avril (3e s.)	Fin juin.	Août (2e s.).
Frêne commun *(Fraxinus excelsior)*					
TEILHET.	600 m	20 avril.	8 mai.	25 mai.	10 octobre.
SALLÈDES.	640 m	»	10 mai.	»	»
JOB.	650 m	»	15 mai.	»	20 septemb.
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	1er mai.	15 mai.	12 juin.	15 septemb.
ROYAT.	700 m	Fin avril.	Mai.	Mai.	Septembre.
BOURG-LASTIC.	750 m	15 avril.	25 mai.	30 juin.	20 septemb.
SAINT-SAUVES.	800 m	15 mai.	10 juin.	30 juin.	10 octobre.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	1er juin.	10 octobre.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	25 avril.	15 mai.	25 juin.	25 août
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	Fin mai.	1er juillet.	1er septemb.
BESSE.	1050 m	»	Mai (3e s.).	Juin (2e s.).	Nov. (1re s.)
BOISGRAND.	1071 m	25 au 30 av.	10 au 15 mai	1er au 5 juin.	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	»	Mai (3e s.).	Mai (3e s.).	Oct. (3e s)
Genêt *(Genista)*					
VERNEUGHEOL.	730 m	»	»	18 mai.	»

Dates de défeuillaison :

Framboisier : St-ANTHÊME, novembre. — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, octobre (3e semaine).

Frêne commun : SALLÈDES, 25 octobre. — JOB, 30 septembre. — St-ANTHÊME, octobre. — St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE, novembre (1re semaine).

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Groseillier *(Ribes rubrum)*					
St-Eloy-les-Mines . . .	505 m	»	20 mars.	»	»
Sallèdes.	640 m	»	25 mars.	30 avril.	30 août.
Verneugheol	730 m	»	21 mars.	»	»
Gelles.	850 m	»	21 mars.	»	»
Saint-Anthême.	950 m	»	Avril.	Juin.	Août.
Besse	1050 m	»	Mai (1re s.).	Fin avril.	Août (1re s.).
Boisgrand.	1071 m	Avril (1re s.)	1 au 8 mai.	5 au 10 juin	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Avril (2e s.)	Juin (1re s.).	Août (2e s.)
Hêtre *(Fagus sylvatica)*					
Teilhet.	600 m	15 avril.	25 avril.	20 mai.	30 octobre.
Sallèdes.	640 m	»	3 mai.	1er juin.	20 octobre.
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	7 avril.	20 avril.	20 mai.	25 septemb.
Royat.	700 m	Mi-avril.	»	»	Septembre.
Verneugheol.	730 m	20 avril.	9 mai.	»	»
Bourg-Lastic.	750 m	1er mai.	10 mai.	1er juin.	20 octobre.
Saint-Sauves.	800 m	»	15 mai.	20 mai.	15 octobre.
Gelles	850 m	20 avril.	12 mai.	»	»
Rochefort-Montagne.	900 m	15 avril.	5 mai.	15 mai.	15 octobre.
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	»	25 avril.	20 juin.	15 octobre.
Saint-Anthême.	950 m	»	1er mai.	1er juillet.	15 octobre.
Besse	1050 m	»	Mai (1re s.).	Fin mai.	1er au 10 n.
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Mai (2e s.).	Juin (1re s.).	Oct. (3e s.).

Dates de défeuillaison :

Groseillier : Sallèdes, 25 novembre. — St-Anthême, octobre. — St-Alyre-ès-Montagne, octobre (3e semaine).

Hêtre : Sallèdes, 25 novembre. — Besse, fin octobre. — St-Anthême, fin octobre. — St-Alyre-ès-Montagne, novembre,

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Lilas commun *(Syringa vulgaris)*					
MARINGUES.	315 m	»	25 mars.	»	»
JOB.	650 m	»	20 avril.	1er mai.	10 juin.
GELLES.	850 m	»	»	16 mai.	»
BESSE	1050 m	»	Mai (1re s.).	Fin avril.	Fin octobre.
BOISGRAND.	1071 m	Avril (1re s.)	1 au 5 mai.	Fin mai.	Fin juillet.
Mélèze *(Larix europœa)*					
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	15 avril.	25 avril.	28 mai.	1er octobre.
ROYAT.	700 m	1er avril.	»	Mai.	Octobre.
SAINT-SAUVES.	800 m	15 avril.	1er mai	20 avril.	1er novemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	1er avril.	10 mai.	1er juin.	20 octobre.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	1er avril.	20 avril.	20 mai.	20 octobre.
Noisetier coudrier *(Corylus avellana)*					
PONTAUMUR.	538 m	»	11 mars.	»	»
TEILHET.	600 m	10 mars.	10 avril.	25 mars.	20 septemb.
SALLÈDES.	640 m	»	5 mai.	10 mars.	10 septemb.
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	10 avril.	1er mai.	15 mai.	28 août.
ROYAT.	700 m	Avril.	»	»	»
VERNEUGHEOL.	730 m	»	24 avril.	»	»
BOURG-LASTIC.	750 m	20 mars.	30 avril.	15 juin.	1er septemb.
SAINT-SAUVES.	800 m	20 avril.	1er mai.	1er mars.	15 septemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	10 avril.	15 mai.	1er mai.	1er octobre.
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	15 avril.	20 mars.	15 mars.	20 septemb.
SAINT-ANTHÊME.	950 m	»	20 mai.	»	Fin septem.

Dates de défeuillaison :

Noisetier coudrier : SALLÈDES, 10 novembre. — St-ANTHÈME, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Pêcher *(Amygdalus persica)*					
Benaud (Laps)	461 m	»	»	15 avril.	»
Sallèdes	640 m	»	3 mai.	20 avril.	20 au 30 sep.
Peuplier tremble *(Populus tremula)*					
Teilhet	600 m	30 mars.	15 avril.	30 avril.	1er juin.
Sallèdes	640 m	»	5 mai.	»	15 novemb.
Royat	700 m	Avril.	»	»	»
Saint-Sauves	800 m	10 mai.	30 mai.	1er août.	10 octobre.
Rochefort-Montagne	900 m	15 avril.	10 mai.	10 juin.	5 juillet.
L'Eclache (Torteb^{esse})	900 m	30 mars.	25 avril.	20 mai.	30 juin.
Saint-Anthême	950 m	»	Fin mai.	Juillet	Août.
St-Alyre-ès-Montagne	1114 m	»	Avril (1re s.)	Fin août.	Oct. (1re s.).
Pin cembrot *(Pinus cembra)*					
Teilhet	600 m	12 avril.	15 avril.	15 mai.	10 octobre.
Pin laricio *(Pinus laricio)*					
Teilhet	600 m	12 avril.	15 avril.	15 mai.	10 octobre.
Rochefort-Montagne	900 m	5 avril.	10 mai.	1er juin.	10 octobre.
Pin maritime *(Pinus pinaster)*					
Teilhet	600 m	12 avril.	15 avril.	15 mai.	10 octobre.
St-Jacques-d'Ambur	650 m	25 avril.	10 mai.	28 mai.	»

Dates de défeuillaison :

Peuplier tremble : St-Anthême, octobre.— St-Alyre-ès-Montagne, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Pin sylvestre *(Pinus sylvestris)*					
TEILHET.	600 m	12 avril.	15 avril.	15 mai.	10 octobre.
S^{t}-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	25 avril.	10 mai.	28 mai.	»
ROYAT.	700 m	1er avril.	»	Mai.	Octobre.
BOURG-LASTIC.	750 m	20 avril.	25 mai.	»	Fin octobre
SAINT-SAUVES.	800 m	1er mai.	15 mai.	15 juin.	1er novemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	5 avril.	10 mai.	1er juin.	15 octobre.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	25 avril.	»	1er juin.	20 octobre.
Poirier commun *(Pyrus communis)*					
BENAUD (LAPS).	461 m	»	»	20 avril.	»
PONTAUMUR	538 m	»	»	1er mai.	»
TEILHET.	600 m	20 avril.	10 mai.	30 mai.	15 octobre.
S^{t}-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	10 mars.	20 avril.	22 avril.	25 août.
BOURG-LASTIC.	750 m	10 avril.	30 avril.	1er mai.	30 septemb.
SAINT-SAUVES.	800 m	20 avril.	15 mai.	15 mai.	20 septemb.
GELLES	850 m	»	»	1er mai.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	5 juin.	20 septemb.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	20 avril.	20 mai.	15 mai.	1er octobre.
Pommier acerbe *(Malus acerba)*					
TEILHET.	600 m	30 avril.	15 mai.	2 juin.	20 octobre.
S^{t}-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	25 mars.	25 avril.	28 avril.	5 septemb.
ROYAT.	700 m	Avril.	»	»	»
VERNEUGHEOL.	730 m	»	»	17 mai.	»
BOURG-LASTIC.	750 m	1er avril.	20 mai.	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	30 avril.	25 mai.	31 mai.	25 septemb.
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	15 mai.	5 juin.	25 septemb.
L'ECLACHE (TORTEB^{esse})	900 m	15 avril.	20 mai.	15 mai.	15 octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Prunelliers *(Prunus spinosa)*					
Verneugheol	730 m	»	»	24 avril.	»
Gelles	850 m	»	»	4 mai.	»
Saule Marceau *(Salix caprea)*					
Teilhet.	600 m	5 avril.	15 avril.	5 mai.	1er juin.
Bourg-Lastic.	750 m	20 mars.	10 avril.	15 mai.	10 juin.
Saint-Sauves.	800 m	10 avril.	25 avril.	15 mars.	20 septemb.
Rochefort-Montagne.	900 m	1er avril.	5 mai.	1er juin.	1er juillet.
L'Eclache (Torteb esse)	900 m	25 avril.	10 mai.	25 mai.	25 juin.
Besse	1050 m	»	25 avril.	15 mai.	Fin juin.
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Avril (1re s.)	Fin avril.	Octob. (2e s.)
Sorbier des oiseleurs *(Sorbus aucuparia)*					
Teilhet.	600 m	15 avril.	25 avril.	15 mai.	3 octobre.
Job.	650 m	»	10 mai.	10 juin.	10 septem.
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	5 avril.	28 avril.	15 mai.	25 juillet.
Bourg-Lastic.	750 m	25 avril.	15 mai.	25 juin.	30 septemb.
Saint-Sauves.	800 m	20 avril.	10 mai.	25 juin.	1er novemb.
Gelles	850 m	»	»	23 mai.	»
Rochefort-Montagne.	900 m	15 avril.	10 mai.	1er mai.	20 octobre.
L'Eclache (Torteb esse)	900 m	1er avril.	25 avril.	25 mai.	15 août.
Saint-Anthême.	950 m	»	Fin avril.	15 juillet.	Fin septem.
Besse	1050 m	»	Avril (2e s.).	Avril (3e s.).	30 octobre.
Boisgrand.	1071 m	25 au 30 av.	10 au 15 mai	Fin mai.	Fin septem.

Dates de défeuillaison :

Sorbier des oiseleurs : Job, fin octobre. — St-Anthême, fin octobre.

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de bourgeonnement	de feuillaison	de floraison	de maturité
Sureau *(Sambucus nigra)*					
Teilhet	600 m	12 avril.	25 avril.	15 mai.	30 septemb.
Sallèdes	640 m	»	6 mai.	10 juin.	30 septemb.
Job	650 m	»	15 avril.	1er juin.	15 octobre.
St-Jacques-d'Ambur.	650 m	1er avril.	25 avril.	1er juin.	20 août.
Royat	700 m	25 mars	Avril.	Mai.	Septembre.
Bourg-Lastic	750 m	20 avril.	15 mai.	10 juin.	30 septemb.
Saint-Sauves	800 m	5 avril.	1er mai.	20 juin.	20 septemb.
Rochefort-Montagne.	900 m	20 février.	15 mars.	10 juin.	15 septemb.
L'Eclache (Torteb^{esse})	900 m	1er avril.	20 avril.	25 mai.	15 août.
Saint-Anthême	950 m	»	20 mai.	1er juillet.	1er septemb.
Besse	1050 m	»	Avril (1re s.)	Fin avril.	Fin octobre
Boisgrand	1071 m	20 au 25 mars	25 au 30 avr.	10 au 15 mai.	Fin sept.
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Fin mars.	Mai (2e s.).	Oct. (3e s.).
Tilleul commun *(Tilia europœa)*					
Teilhet	600 m	20 avril.	10 mai.	30 mai.	15 septemb.
Sallèdes	640 m	»	5 mai.	»	»
Job	650 m	»	1er mai.	20 juin.	10 septemb.
St-Jacques-d'Ambur.	650 m	28 avril.	7 mai.	20 juin.	10 septemb.
Royat	700 m	Avril.	»	»	»
Bourg-Lastic	750 m	30 avril.	20 mai.	15 juin.	»
Saint-Sauves	800 m	1er mai.	15 avril.	5 juillet.	10 octobre.
Rochefort-Montagne.	900 m	25 avril.	10 mai.	25 juin.	1er août.
L'Eclache (Torteb^{esse})	900 m	1er avril.	10 mai.	25 juin.	25 août.
Saint-Anthême	950 m	»	10 juin.	10 juillet.	10 octobre.
Besse-en-Chandesse.	1050 m	»	1er mai.	Mai (2e s.).	15 octobre.
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	»	Avril (3e s.).	Mai (1re s.).	Oct. (1re s.).

Hosted by Google

Phénomènes de la Végétation -- Céréales

STATIONS	ALTITUDE	DATES de semailles	DATES d'épiage	DATES de floraison	DATES de maturité
Avoine de printemps *(Avena sativa)*					
Sallèdes	640 m	Avril (2e s.)	1er au 10 juin.	»	20 au 30 juillet.
Job	650 m	Mars (3e s.)	Juin (2e s.)	Juin (4e s.).	Août (2e s.)
Verneugheol	730 m	4 mai.	»	»	»
Gelles	850 m	»	»	»	9 septemb.
Saint-Anthême	950 m	Cour. avril.	Cour. juin.	Juillet.	Fin août.
Besse	1050 m	Avril.	Juin (2e s.).	Juillet (2e s.)	Août (3e s.).
Boisgrand	1071 m	Avril (4e s.)	Juillet (2e s.)	Fin juillet.	Sept. (1re s.)
Avoine d'hiver *(Avena hyemalis)*					
Job	650 m	Oct. (1re s.).	Mai (3e s.)	Fin mai.	Fin juillet.
Blé de printemps *(Triticum)*					
Besse	1050 m	Mars (3e s.)	Mai (1re q.).	Juin (3e s.).	20 août.
Boisgrand	1071 m	Fin avril.	Fin juin.	Juillet (3e s.)	Sep. (1re s.)
St-Alyre-ès-Montagne	1114 m	Mars (1re q.)	Juin (3e s.).	Juillet (3e s.)	Août (3e s.).
Blé d'hiver *(Triticum)*					
Sallèdes	640 m	5 au 15 octobre.	1er au 7 juin.	8 au 15 juin.	25 juillet au 5 août
Job	650 m	Oct. (1re s.)	Mai (3e s.).	Juin (3e s.).	Juillet (3e s.)
Gelles	850 m	»	»	»	29 juillet.
Besse	1050 m	Oct. (1re s.)	Avril (2e q.)	Juin (1re q.).	10 août.
St-Alyre-ès-Montagne	1114 m	Nov. (1re q.)	Juin (2e s.)	Juillet (1re s.)	Août (2e ..).

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES			
		de semailles	d'épiage	de floraison	de maturité
Orge de printemps *(Hordeum vulgare)*					
Sallèdes	640 m	15 au 20 mars	25 au 30 mai.	1er au 10 juin.	15 au 25 juillet.
Job	650 m	Fin mars	Mai (3e s.).	Juin (2e s.).	Juillet (3e s.)
Saint-Anthème	950 m	Fin avril.	1er juin.	10 juillet.	Fin août.
Besse	1050 m	Mars (2e s.)	Mai (1re q.).	Juin (3e s.).	20 août.
Boisgrand	1071 m	Fin avril.	Juillet (2e s.)	Fin juillet.	Sept. (1re s.)
St-Alyre-ès-Montagne	1114 m	Mars (1re q.)	Juin (3e s.).	Juillet (3e s.)	Août (3e s.)
Orge d'hiver *(Hordeum)*					
Job	650 m	Octobre (1re sem.)	Mai (2e s.)	Juin (1re s.)	Juillet (3e s.)
Seigle *(Secale)*					
Clermont-Ferrand	403 m	»	»	»	11 juillet.
Pontaumur	538 m	»	9 mai.	»	»
Sallèdes	640 m	25 sept.	4 mai.	10 au 15 mai.	10 au 15 juillet.
Job	650 m	Octobre (2e sem.)	Mai (1re s.)	Juin (2e s.)	Juillet (3e s.)
Verneugheol	730 m	»	10 mai.	»	»
Bourg-Lastic	760 m	14 octobre.	13 mai.	»	2 août.
Gelles	850 m	11 sept.	»	2 juin.	»
Saint-Anthème	950 m	Fin sept.	1er mai.	Fin mai.	15 août.
Besse	1050 m	Sept. (3e s.)	Mai (1re q.)	25 mai.	15 août.
Boisgrand	1071 m	20 sept. à fin oct.	Mai (3e s.)	Juin (1re s.)	Août (2e s.)
St-Alyre-ès-Montagne	1114 m	Oct. (1re quinz.)	Juin (1re s.)	Fin juin.	Août (1re s.)
Saint-Jean-d'Heurs	»	»	»	»	7 juillet.

Hosted by Google

Station de sélection de semences de Lafont, près Riom - Altitude 320m

MOIS	TEMPÉRATURE			EAU MÉTÉORIQUE
	MOYENNE	MINIMA	MAXIMA	
				m/m
JANVIER	3° 99	— 9° 0, le 7	14° 0, le 19	22,87
FÉVRIER	1° 04	—10° 5, le 1er	11° 5, le 10	8,42
MARS	6° 90	— 7° 0. les 9-10-19	19° 0, les 20-24	30,82
AVRIL	9° 95	— 4° 5, le 19	25° 0, le 23	27,17
MAI	15° 28	— 0° 5, le 10	29° 5, les 14-18	18,97
JUIN	17° 20	4° 0, le 16	31° 0, le 27	87,62
JUILLET.	19° 14	6° 5, le 28	34° 5, le 12	90,00
AOUT.	16° 27	4° 0, le 26	33° 5, le 11	16,20
SEPTEMBRE	15° 32	2° 0, le 29	29° 0, le 19	39,00
OCTOBRE	12° 32	0° 0, le 16	28° 5, le 11	41,37
NOVEMBRE	7° 86	—10° 5, le 19	24° 0, le 6	28,52
DÉCEMBRE	3° 22	— 7° 0, le 22	15° 0, le 1er	17,25

Différents Stades de Végétation des Blés

VARIÉTÉS	SEMIS	LEVÉE	ÉPIAGE	FLORAISON	MATURITÉ
Poulard d'Auvergne.	du 16 oct. au 7 nov.	23 octobre.	2 au 6 juin.	7 au 11 juin.	22 juillet.
Gros Bleu.	id.	31 oct. au 8 nov.	9 mai au 1 juin.	3 au 10 juin.	16 juillet.
Hybride Bon Fermier	id.	29 octobre.	9 mai au 2 juin.	2 au 5 juin	17 juillet.
Hybride Inversable .	id.	29 au 31 oct.	29 mai au 8 juin.	2 au 11 juin.	15 juillet.
Hybride de la Paix.	id.	8 novembre.	3 juin.	9 juin	22 juillet.
Odessa.	id.	id.	2 au 6 juin.	8 au 12 juin.	19 juillet.
Wilhelmina. . . .	id.	id.	9 au 10 juin.	15 juin.	23 juillet.
Bourru de la Loire .	id.	12 novembre.	26 mai au 4 juin.	4 au 8 juin.	15 juillet.

Les dates de semis et de levée se rapportent à l'année 1923, celles de l'épiage, de la floraison et de la maturité à l'année 1924.

Hosted by Google

Phénomènes de la Végétation = Plantes diverses

STATIONS	ALTITUDE	DATES	REMARQUES
Fauchaison des Prés			
Tallende	400 m	2 mai.	On fauche les luzernes.
Saint-Eloy-les-Mines	505 m	6 juin.	On commence à couper les foins.
Pontaumur	538 m	27 juin.	On est en pleine fenaison.
Sallèdes	640 m	20 juin	»
Job	650 m	20 juin, 10 juillet.	20 juin, fauchaison des prés bas. 10 juillet, fauchaison des prés hauts.
Bourg-Lastic	760 m	13 octobre.	La fenaison des regains se termine.
Gelles	850 m	29 juillet.	La fenaison s'achève.
Saint-Anthème	950 m	Fin juin, juill.	»
Boisgrand	1071 m	Juillet.	»
Luzerne (floraison)			
Besse	1050 m	Juin (1re s.).	»
Sainfoin (floraison)			
Sallèdes	640 m	1er juin.	»
Besse	1050 m	Fin mai.	»
Trèfle (floraison)			
Sallèdes	640 m	4 juin.	»
Job	650 m	Fin mai.	»
Besse	1050 m	Fin mai.	»
Boisgrand	1071 m	Fin juin.	»
Pommes à cidre			
Sallèdes	640 m	15 octobre.	»
Job	650 m	Fin octobre.	»
Besse	1050 m	Nov. (1re s.).	»

Hosted by Google

Observations sur les Animaux. — Oiseaux

STATIONS	ALTITUDE	DATES		DATES		REMARQUES
		de l'arrivée ou premier passage	du départ ou deuxième passage	Premier chant	Nidification	
Alouette des champs *(Alauda Arvensis)*						
Chatelguyon	500 m	1er mars.	»	»	»	»
Teilhet.	600 m	10 mars.	25 septembre.	»	»	»
Sallèdes.	640 m	3 mars.	»	»	»	»
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	25 avril.	»	15 mai.	Juin.	»
Job.	650 m	17 avril.	1er septembre.	17 avril.	15 juin.	»
Bourg-Lastic.	650 m	10avril.	Courant sept.	Mars.	Courant mai.	»
Saint-Sauves.	750 m	»	»	15 mars.	20 avril.	Habite le pays.
Rochefort-Montagne.	900 m	Sédentaire.	»	»	Fin mai.	»
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	Sédentaire.	»	1er au 10 mars.	15 mai au 1er juin.	»
St-Anthême.	950 m	20 avril.	1er octobre.	25 avril.	Mai	»
Besse	1050 m	1er au 20 fév.	5 au 25 octob.	19 février.	25 avril.	»
Boisgrand.	1071 m	Sédentaire.	»	»	25 avril.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	20 au 25 fév.	15 au 25 nov.	20 février.	10av. au 30 mai.	»
Bécasse ordinaire *(Scolopax rusticola)*						
Teilhet.	600 m	15 mars.	15 novembre.	»	»	»
Sallèdes.	640 m	2 mars.	20 novembre.	»	»	»
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	5 au 25 mars.	10 au 25 nov.	»	»	»
Job.	650 m	20 mars.	20 octobre.	»	»	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES		DATES		REMARQUES
		de l'arrivée ou premier passage	du départ ou deuxième passage	Premier chant	Nidification	
Bécasse ordinaire *(suite)*						
BOURG-LASTIC.	750 m	1er mars, 10 av.	20 oct. 30 nov.	»	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	Sédentaire.	»	»	15 avril.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	25 février.	1er novembre.	»	»	»
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	8 mars.	25 octobre.	»	15 mai.	1er juin.
Caille ordinaire *(Perdrix coturnia)*						
COMBRONDE	400 m	20 mai.	»	»	»	»
CLERMONT-FERRAND . .	403 m	9 mai.	»	»	»	»
TEILHET.	600 m	15 mai.	30 septembre.	20 mai.	10 juin.	»
SALLÈDES.	640 m	4 mai.	»	»	»	»
JOB.	650 m	5 mai.	1er septembre.	5 mai.	15 juillet.	»
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	10 mai.	Fin septembre	»	Juin-juillet.	»
BOURG-LASTIC.	750 m	10 juin.	Courant octob.	15 mai.	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	15 mai.	30 septembre.	»	1er juillet.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE .	900 m	10 mai.	20 septembre.	20 mai.	»	»
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	Commt mai.	Commt octobre	»	»	»
SAINT-ANTHÊME.	950 m	1er mai.	15 octobre.	»	»	»
BESSE.	1050 m	5 au 30 mai.	Oct. (1re quinz.)	»	»	»
BOISGRAND.	1071 m	15 mai.	15 septembre.	22 mai.	10 juin.	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	10 au 25 mai.	20 au 30 sept.	20 mai.	25 juin au 10 juil.	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Canard sauvage *(Anas boscas)*						
TEILHET.	600 m	10 mars.	8 novembre.	»	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	25 mars.	20 novembre.	»	»	»
ROCHEFORT-MONTAGNE .	900 m	5 avril.	10 octobre.	»	»	»
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	8 mars.	25 octobre.	»	»	»
BESSE	1050 m	Février (3e s.).	»	»	»	Il en existe de sédentaires.
BOISGRAND.	1071 m	21 mars.	»	»	»	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	15 au 30 mars.	25 n. au 5 déc.	»	»	»
Cigogne blanche *(Ciconia alba)*						
TEILHET.	600 m	30 mars.	20 octobre.	»	»	»
VERNEUGHEOL.	730 m	20 octobre.	23-30 octobre.	»	»	1er passage 24. 2e passage 16. 3e passage 16.
SAINT-ANTHÊME.	950 m	Novembre.	»	»	»	»
Colombe tourterelle *(Columba turtur)*						
CHATEL-GUYON.	500 m	22 avril.	»	»	»	»
TEILHET.	600 m	30 mars.	6 octobre.	»	»	»
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	25 avril.	15 septembre.	10 mai.	Juin-juillet.	»
BOURG-LASTIC	750 m	20 mars.	1er juillet.	Juillet.	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	1er mai.	25 septembre.	10 mai.	10 juin.	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Colombe tourterelle *(suite)*						
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	Sédentaire.	»	»	Début mai.	»
SAINT-ANTHÊME.	950 m	15 avril.	»	»	»	Quelques sédentaires
BESSE	1050 m	1er au 30 mars.	»	»	»	»
BOISGRAND.	1071 m	22 mai.	Fin août.	4 juin.	15 juin.	»
Corbeau *(Corvus cornix)*						
TEILHET.	600 m	Sédentaire.	»	»	»	»
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	id.	»	15 mars.	Avril-Juin.	»
ROYAT.	700 m	id.	»	»	»	»
BOURG-LASTIC.	750 m	id.	»	»	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	id.	»	»	15 avril.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	id.	»	»	Fin mars.	»
L'ECLACHE (TORTEBesse)	900 m	id.	»	»	»	»
SAINT-ANTHÊME.	950 m	id.	»	»	»	»
BESSE	1050 m	id.	»	»	»	Quelques passages en oct. et mars.
BOISGRAND.	1071 m	id.	»	»	»	Gros corbeaux.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	id.	»	»	20 avril.	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES		DATES		REMARQUES
		de l'arrivée ou premier passage	du départ ou deuxième passage	Premier chant	Nidification	
Coucou ordinaire *(Cuculus canorus)*						
Randan.	405 m	»	»	12 avril.	»	»
Olliergues	440 m	»	»	20 avril.	»	»
Menat.	449 m	»	»	20 avril.	»	»
Ch tel-Guyon.	500 m	»	»	15 avril.	»	»
St-Eloy-les-Mines. . .	505 m	»	»	15 avril.	»	»
Pontaumur.	538 m	6 avril.	»	27 avril.	»	»
Neuf-Eglise.	564 m	»	»	6 avril.	»	»
Teilhet.	600 m	10 avril.	20 juillet.	15 avril.	»	»
Sallèdes.	640 m	5 avril.	10 juillet.	»	»	»
Job.	650 m	15 avril.	15 juin.	12 avril.	10 juin.	»
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	1er au 15 avril.	15 juillet.	7 avril.	Juin.	»
Auzelles.	730 m	»	»	14 avril.	»	»
Verneugheol.	730 m	»	»	4 avril.	»	»
Bourg-Lastic.	750 m	10 mars.	10 juillet.	»	»	»
Saint-Sauves.	800 m	15 avril.	10 juillet.	30 avril.	»	»
Gelles.	850 m	»	»	24 avril.	»	»
Rochefort-Montagne.	900 m	15 avril.	»	15 avril.	»	»
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	Fin avril.	Fin juin.	16 avril.	»	»
Saint-Anthême.	950 m	15 mars.	Fin juillet.	25 avril.	»	»
Besse	1050 m	1er au 25 mars.	1er au 20 sept.	23 mars.	»	»
Boisgrand.	1071 m	10 avril.	25 juillet.	14 avril.	»	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	5 au 15 avril.	1er au 15 sept.	12 avril.	»	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES		DATES		REMARQUES
		de l'arrivée ou premier passage	du départ ou deuxième passage	Premier chant	Nidification	
Fauvette à tête noire *(Sylvia atricapilla)*						
Teilhet.	600 m	10 mars.	10 novembre.	20 mars.	»	»
St-Jacques-d'Ambur. .	650 m	28 avril.	1er au 15 sept.	»	Juin.	»
Bourg-Lastic	750 m	10 avril.	20 septembre.	»	»	»
Saint-Sauves.	800 m	20 avril.	25 septembre.	15 mars.	1er juin.	»
Rochefort-Montagne.	900 m	10 avril.	»	»	10 mai.	»
L'Eclache (Torteb esse)	900 m	20 avril.	Commt oct.	»	15 mai au 1er juin.	»
Grue cendrée *(Grus cinerea)*						
Teilhet.	600 m	20 mars.	20 octobre.	»	»	»
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	25 mars.	15 octobre.	»	»	»
Rochefort-Montagne .	900 m	5 avril.	10 octobre.	»	»	»
Saint-Anthême.	950 m	Novembre.	»	»	»	»
Boisgrand.	1071 m	25 mars.	»	»	»	»
Gros bec pinson *(Fringilla cælebs)*						
Saint-Anthême	950 m	1er mai.	Fin octobre	»	15 mai.	»
Boisgrand.	1071 m	18 avril.	»	»	Fin avril.	»
Hirondelle de fenêtre *(Hirundo urbica)*						
Tallende.	400 m	14 avril.	»	»	»	»
Clermont-Ferrand. . .	403 m	9 mai.	»	»	»	»
Randan	405 m	8 avril.	»	»	»	»
Olliergues	440 m	22 avril.	»	»	»	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Hirondelle de fenêtre *(suite)*						
MENAT.	449 m	6 avril.	»	»	»	»
CHATEL-GUYON.	500 m	10 avril.	»	»	»	»
St-ELOY-LES-MINES. . .	505 m	8 avril.	»	»	»	»
PONTAUMUR.	539 m	8 avril.	4 octobre.	»	»	»
NEUF-EGLISE.	564 m	16 avril.	»	»	»	»
TEILHET.	600 m	10 mai.	5 octobre.	15 mai.	»	»
MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	635 m	17 avril.	»	»	»	»
SALLÈDES.	640 m	5 mai.	10 octobre.	»	»	»
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650 m	15 avril.	20 novembre.	10 mai.	Fin mai, juin.	»
ISSERTEAUX.	693 m	19 avril.	»	»	»	»
AUZELLES.	730 m	25 avril.	»	»	»	»
BOURG-LASTIC.	750 m	15 avril.	10 septembre.	»	»	»
SAINT-SAUVES.	800 m	10 mai.	20 septembre.	»	25 mai.	»
GELLES.	850 m	»	13 septembre.	»	»	»
BOURBOULE (LA)	850 m	»	29 août.	»	»	
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	15 avril.	»	»	15 mai.	»
L'ECLACHE (TORTEBESSE)	900 m	Fin avril.	Fin septembre.	Commt mai.	Fin juin.	»
SAINT-ANTHÊME.	950 m	12 avril.	Fin septembre.	»	1er au 15 juin.	»
BESSE	1050 m	10 au 25 mai.	5 au 25 octobre	»	»	»
BOISGRAND.	1071 m	25 avril.	Fin septembre.	»	»	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	5 au 20 mai.	10 au 20 octobre	20 mai.	30 mai.	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Huppe *(Upupa epops)*						
Clermont-Ferrand. . .	403 m	»	»	26 avril.	»	»
Chatel-Guyon.	500 m	»	»	28 avril.	»	»
Martinet de muraille *(Cypselus apus)*						
St-Eloy-les-Mines. .	505 m	23 avril.	»	»	»	»
Teilhet.	600 m	5 mai.	2 novembre.	»	»	»
St-Jacques-d'Ambur. .	650 m	15 avril.	15 novembre.	10 mai.	Fin mai, juin.	»
Isserteaux.	693 m	23 avril.	»	»	»	»
Bourg-Lastic.	750 m	25 avril.	Courant sept.	Mai.	Mai.	»
Saint-Sauves.	800 m	10 mai.	15 septembre.	»	1er juin.	»
Rochefort-Montagne.	900 m	20 avril.	»	»	15 mai.	»
L'Eclache (Torteb^esse)	900 m	Fin avril.	Fin septembre.	Comm^t mai.	Juin.	»
Saint-Anthême. . . .	950 m	Mai.	Fin août.	»	1er au 15 juin.	»
Bessse	1050 m	1er au 30 avril.	»	»	»	»
Boisgrand.	1071 m	25 avril.	Fin septembre.	»	10 mai.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	5 au 15 avril.	1er au 25 sept.	25 avril.	15 au 30 mai.	»
Oies sauvages *(Fonser cinerea)*						
Clermont-Ferrand. . .	403 m	16 octobre.	»	»	»	Passage de 6 oies se dirigeant vers le S.-E., à 7 heures.
Pionsat	530 m	12 mars.	»	»	»	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Palombe *(Columba palumbus)*						
TEILHET	600 m	30 mars.	6 octobre.	»	»	»
SALLÈDES	640 m	8 mars.	30 novembre.	»	»	»
St-JACQUES-D'AMBUR	650 m	10 au 20 mars.	20 octobre.	»	»	»
ROYAT	700 m	Fin mars.	»	Fin mars.	»	»
SAINT-SAUVES	800 m	1er mai.	30 septembre.	10 mai.	10 juin.	»
ROCHEFORT-MONTAGNE.	900 m	»	20 octobre	»	»	»
BESSE	1050 m	1er au 30 mars.	»	»	»	»
BOISGRAND	1071 m	25 mars.	»	»	»	»
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114 m	10 au 20 avril.	5 au 15 nov.	10 avril.	1er au 15 juin.	»
Rossignol ordinaire *(Sylvia luscinia)*						
RANDAN	405 m	»	»	26 avril.	»	»
OLLIERGUES	440 m	»	»	24 avril.	»	»
MENAT	449 m	»	»	20 avril.	»	»
CHATEL-GUYON	500 m	»	»	15 avril.	»	»
St-ELOY-LES-MINES	505 m	»	»	25 avril.	»	»
PONTAUMUR	539 m	7 avril.	»	»	»	»
TEILHET	600 m	15 avril.	30 septembre.	20 avril.	10 mai.	»
SALLÈDES	640 m	5 avril.	»	»	»	»

Hosted by Google

STATIONS	ALTITUDE	DATES de l'arrivée ou premier passage	DATES du départ ou deuxième passage	DATES Premier chant	DATES Nidification	REMARQUES
Rossignol ordinaire *(suite)*						
Job.	650 m	1er juin.	13 août.	1er juin.	15 juin.	»
St-Jacques-d'Ambur. . .	650 m	1er mai.	1er au 15 sept.	»	Juin.	»
Bourg-Lastic.	750 m	15 avril.	10 septembre.	Mai.	Courant juin.	»
Saint-Sauves.	800 m	10 avril.	30 septembre.	20 avril.	10 juin.	»
Rochefort-Montagne.	900 m	10 avril.	»	»	10 mai.	»
L'Eclache (Torteb^{esse})	900 m	20 avril.	Commt octobre	»	15 mai au 1er juin.	»
Besse	1050 m	20 février au 30 mars.	»	»	»	»
Boisgrand.	1071 m	1er juin.	Fin août.	6 juin.	»	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114 m	10 au 15 mars.	15 au 25 nov.	20 mars.	5 au 30 avril.	»

Hosted by Google

ANIMAUX DIVERS

STATIONS	Altitude	DATES	REMARQUES
Les abeilles commencent à butiner *(Apicula)*			
Sallèdes.	640m	15 mars.	»
Gelles.	850m	11 mars.	»
Boisgrand.	1071m	15 au 20 avril.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114m	10 avril.	»
Apparition du bourdon des champs *(Bombus terrestris)*			
Saint-Anthême. . . .	950m	15 juillet.	»
Boisgrand.	1071m	10 au 15 mai.	En petite quantité.
Apparition du frelon *(Vespa crabro)*			
Sallèdes.	640m	25 juillet.	»
Saint-Anthême. . . .	950m	15 juillet.	»
Boisgrand.	1071m	1er au 15 mai.	En petite quantité.
Apparition des guêpes *(Vespa)*			
Sallèdes.	640m	1er août.	»
Saint-Anthême. . . .	950m	15 juillet.	»
Boisgrand.	1071m	10 au 15 mai.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114m	20 juillet.	»

Hosted by Google

STATIONS	Altitude	DATES	REMARQUES
Apparition du hanneton *(Melolontha)* *(Abondance relative et importance des dégâts)*			
Tallende.	400m	2 mai.	»
Clermont-Ferrand . .	403m	2 mai.	»
Sallèdes.	640m	15 mai.	Peu abondants.
Saint-Anthême. . . .	950m	15 mai.	Peu abondants.
Boisgrand.	1071m	1er au 5 juin.	Petite quantité, pas de dégâts.
Le limaçon sort de sa coquille *(Helix)*			
Sallèdes.	640m	1er mai.	»
Boisgrand.	1071m	2 au 25 avril.	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114m	15 avril.	»
Apparition des limaces grises *(Limax agrestis)*			
Sallèdes.	640m	1er mai.	»
Boisgrand.	1071m	10 au 15 mai.	Petite quantité.
Apparition de la limace rouge *(Limax rufus)*			
Sallèdes.	640m	15 mai.	»
Boisgrand.	1071m	15 au 20 mai.	»
Apparition du papillon blanc *(piéride du chou)* *(Pieris brassicæ)*			
Sallèdes.	640m	20 mai.	A causé des dégâts.
Saint-Anthême. . . .	950m	17 juillet.	Leurs chenilles ont fait beaucoup de dégâts.
Besse	1050m	Juin (2e sem.).	Ont causé de grands dégâts aux choux de juil.
Boisgrand.	1071m	Fin juin à fin août	»
St-Alyre-ès-Montagne.	1114m	Avril (1re quinz.).	Petite quantité, pas de dégâts.

Hosted by Google

ANIMAUX HIBERNANTS — RÉVEIL

STATIONS	Altitude	RÉVEIL
Blaireau *(Ursus meles)*		
TEILHET.	600m	10 mars.
St-JACQUES-D'AMBUR. . .	650m	Mars
Chauves-souris *(Vespertilio)*		
CLERMONT-FERRAND . . .	403m	4 mai.
Grenouille *(Rana)*		
SALLÈDES.	640m	20 mars.
SAINT-ANTHÈME.	950m	15 avril.
BOISGRAND.	1071m	25 au 30 mars.
St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE.	1114m	20 mars.
Hérisson *(Erinaceus)*		
CLERMONT-FERRAND . .	403m	24 mars.
TEILHET.	600m	15 avril.
Lézard *(Lacerta)*		
CLERMONT-FERRAND . .	403m	24 mars.
TEILHET.	600m	20 mars.
Loir *(Myoxus glis.)*		
TEILHET.	600m	8 avril.

Hosted by Google

AGRICULTURE

Le n° 5 (année 1924 ; paru en 1925) du *Bulletin de l'Office régional agricole du Massif Central* contient :

Assemblée générale du 11 juin 1924, compte rendu (p. 5-14). — Budget (p. 15-20). — Compte rendu des travaux effectués en 1923 par les offices agricoles départementaux de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Loire, de la Lozère, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme (p. 21-74). — *Le flétrissement parasitaire de la pomme de terre dans le Centre,* par M. Claude Perret (p. 75-87, 5 fig.). — *La lutte contre le dépérissement des noyers,* par M. Gard (p. 89-103, 3 fig.). — *Sur les rendements comparatifs de diverses variétés de blés cultivées à la station de sélection de l'office régional du Massif Central, au domaine de Lafont, près Riom (P.-de-D.),* en 1922-1923, par M. J. Beauverie et M. Pointud (p. 105-118). — *Expériences d'alimentation poursuivies à la vacherie-pépinière de Brive,* par M. Longequeue (p. 119-138). — *Les méthodes de lutte contre la maladie du châtaignier,* par M. J. Dufrenoy (p. 139-163, 15 fig., 1 pl.).

Race bovine de Salers. — M. Geneste, directeur des services agricoles du Cantal, a envoyé à l'Académie d'Agriculture (séance du 11 mars 1925 : *Journal Officiel,* 19 mars, p. 2865) les résultats du contrôle du lait et du beurre de la race de Salers, dans l'arrondissement d'Aurillac, en 1924. Le taux moyen de la matière grasse a varié de 38 gr. 8 à 43 gr. 4. Les taux les plus bas (30 gr. par litre) ont été observés à la traite du matin, en avril et surtout en juillet. Au concours général agricole de Paris, en 1924, c'est une jeune vache de Salers qui obtint le prix de la production du beurre, avec 2 kilogr. 228 de beurre en quarante-huit heures.

Le fromage du Cantal. — M. Henry Sagnier a présenté à l'Académie d'Agriculture (séance du 17 décembre 1924 : *Journal Officiel,* 23 décembre, p. 11237) un échantillon de fromage du Cantal fabriqué par M. G. Mathieu, directeur de l'école de laiterie d'Aurillac.

L'ancienne fourme de 25, 35 ou 40 kilogr., trop volumineuse, est d'un transport difficile ; les fermentations qui s'y produisent sont d'autant plus difficiles à régler que le fromage est plus gros. M. Mathieu fabrique un fromage du poids de 2 kilogr., qui se présente sous une forme très commode pour le commerce, auquel il est livré, depuis un an environ, sous le nom bizarre de « cantalou ».

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LA MAISON RURALE

DANS LE MASSIF DU LIVRADOIS

Le massif du Livradois porte sur ses versants, qui s'élèvent lentement jusqu'au dôme central de Saint-Germain-l'Herm, une multitude de villages ou de fermes isolées, blanches et rouges dans la verdure. En ceinture, au pied du massif, au contact du granite et des sédiments oligocènes, de gros bourgs pressés sont groupés sur des bandes d'alluvions récentes, au débouché des ruisseaux dont le cours offrait une voie de pénétration vers l'intérieur du massif. Ainsi se distinguent, sur le versant W., Sauxillanges, Sugères et, un peu en pointe dans la Limagne, Billom ; sur le versant N., Courpière ; sur le versant E., Ambert, Marsac, Arlanc.

Mais sur le vaste horst surélevé du Livradois, le trait dominant du peuplement c'est son émiettement, son éparpillement ; émiettement du chef-lieu de commune en villages, des villages en fermes. Et, sauf dans les bassins, bassins d'érosion ou fossés tectoniques de Cunlhat, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Dier, villages et fermes s'installent sur les plateaux et les échines, sites élevés, qui permettent d'éviter les fonds marécageux dans la partie centrale du massif, les gorges encaissées sur son pourtour.

Quand, à partir de décembre, les arbres qui entourent fermes et villages sont dénudés, le granite scintillant des murs robustes, le rouge des toits se détachent au milieu des prés ras et des terres nues, avivent leurs couleurs, prennent plus d'éclat dans l'horizon clair des jours froids ; ils sont tout ce qui reste de solide et de net sur les lignes monotones de la pénéplaine. L'observateur lit alors sur le paysage, mieux qu'il ne le ferait sur la carte, les caractères du groupement, et il discerne avec toute la précision désirable l'architecture des bâtiments.

Les caractères du groupement : villages et fermes. — Sur les façades qui s'inclinent lentement vers la Dore et l'Allier, comme sur la pénéplaine centrale, les habitations sont groupées en petits villages ou disséminées en fermes. Les plus vieilles de ces fermes isolées sont de longues bâtisses trapues, dont souvent le nom conserve encore une célébrité locale : l'Emamas au N. de Fournols, le Puy au S.-E. de La Chapelle-Agnon, l'Evêque au S.-E. de Saint-Dier.

Les vieux villages sont d'importance inégale : les plus gros ont pu compter de 15 à 20 feux, ils groupent communément 3 ou 4 fermes, mais ceux de 2 ou 3 fermes ne sont pas rares. Ils sont toujours pressés sur l'emplacement de l'étroit communal que resserrent les empiétements séculaires des particuliers. En été, leurs bâtisses en désordre sont masquées par une ceinture de grands arbres.

Ces villages survivent quand les maisons ont pu chacune s'y assurer de l'aisance et de l'indépendance. Elles sont alors séparées les unes des autres. Chacune est dans le village comme une indi-

Hosted by Google

vidualité véritable. Elle participe au groupement de l'habitat ; mais tout en faisant partie d'une agglomération, cette maison paysanne du village présente les mêmes caractères qu'une ferme.

Mais à côté de ces villages qui se sont conservés, d'autres se sont démembrés : ce sont ceux qui étaient construits le plus en désordre, ou qui étaient le plus serrés, ou ceux encore qui occupaient une position défavorable, soit trop élevée sur les croupes de landes ou de bois, soit trop enfoncée dans les gorges. Les familles qui y vivaient s'en sont évadées ; elles ont fondé des fermes nouvelles qui, s'ajoutant aux vieilles fermes, ont exagéré encore la dissémination de l'habitat. Maisons paysannes des villages, fermes anciennes, fermes nouvelles, il est bien entendu qu'au cours de cette étude, nous leurs réserverons le même nom : la ferme du Livradois.

La ferme. — Quels sont les matériaux dont la ferme est construite ? Quels sont les bâtiments dont elle se compose et comment sont-ils aménagés les uns par rapport aux autres ? Enfin, quelles anomalies peut offrir son architecture ? Etudier ces questions, ce sera montrer de quelle façon l'homme a accommodé l'habitat aux éléments que lui fournissait le milieu, aux besoins que lui imposait une vie agricole fondée en grande partie sur l'élevage, aux circonstances que suscitaient les vicissitudes de l'activité individuelle ou du patrimoine familial.

Les matériaux : les murs. — La ferme du Livradois emprunte les matériaux de ses murs au sol sur lequel elle se dresse. Aussi est-elle le plus souvent en granite. L'hiver, la neige fait ressortir le gris éraillé des murs ; les encoignures mêmes, en blocs taillés au ciseau, s'émoussent ; entre les pierres, superficiellement déchaussées, un peu de mortier est tombé, mortier maigre, d'ailleurs ; la chaux était rare. Il fallait la remonter de la Limagne ; et, quand par hasard on en trouvait sur place en exploitant quelque maigre banc calcaire comme à Chavarot de Saint-Jean-des-Ollières, à Mauzun, à Lachal de Trézioux, à Beurières, les fours produisaient tout au plus pour quelques villages d'alentour. On mélangeait cette chaux maigre à du sable, « gore », décomposé sur place, rarement à du sable de rivière. Malgré le peu de cohésion de ce liant, et même éraillés, émiettés superficiellement, ces murs de granite, en pierre choisie bien saine, étaient solides. Dans les villages en ruines, on peut les voir encore debout, en fer de lance aux deux extrémités des fermes dont la charpente s'est effondrée.

Malgré ses qualités, le granite ne fournit pas exclusivement les matériaux de construction du Livradois. S'il est seul employé partout où il affleure à la surface, il est remplacé par le pisé dès qu'il disparaît, masqué par une couverture argileuse. Ce manteau sédimentaire se rencontre exceptionnellement à l'intérieur du massif, dans le bassin effondré de Saint-Dier ; surtout il en borde la périphérie. Aussi voit-on apparaître le pisé à Saint-Dier, le voit-on régner dans les campagnes de Courpière, Neuville, Billom, Sauxillanges, sur la bordure N. et W. du Livradois, d'Ambert, Marsac, Arlanc, sur la bordure Est. Le mur en pisé offre le double avantage de trouver sur place la matière première et d'être de construction rapide. Il est vrai qu'il est de moindre durée et de moindre confort que le granite. Aussi les gens riches lui préfèrent-ils la belle et solide roche cristalline ; c'est à eux qu'appartiennent les bâtisses en granite qui

Hosted by Google

s'élèvent dans les plaines argileuses. Ils évitent ainsi les inconvénients des maisons de pisé. Dans celles-ci, les courants d'air circulent sous le toit, parce qu'on ne bouche pas les intervalles entre les chevrons ; de leur côté, les trous où on a engagé les pieux nécessaires pour « monter » la construction, restent vides sur les murs. On a beau parer au manque de robustesse en donnant au pisé un soubassement en pierres haut de deux à trois mètres, la maison en pisé contraste par son allure minable avec la maison en granite.

Les toits. — Les murs dressés en fer de lance, presque en triangle, supportaient naguère des toits de chaume. Mais ceux-ci ne sont plus que des survivances ; on répare ceux qui restent ; on n'en construit pas de nouveaux. Le chaume a été remplacé par la tuile. C'est que si on trouvait et si on trouve encore sur place le seigle nécessaire à la construction du chaume, si le toit de paille faisait la maison chaude, il était, par contre, peu durable : du côté de la bise ou de la pluie (W. et N.) il fallait le réparer tous les 8 ou 10 ans, du côté du Midi, tous les 15 ans. Surtout, il fallait au chaume 60 % de pente. Le cube utilisable qu'il abritait était réduit d'autant. C'était une gêne très sensible pour le paysan que l'impossibilité où il était d'élever un étage au dessus de sa maison, de ménager au-dessus de la grange et de l'étable un espace commode pour abriter pailles et fourrages. Les maisons de chaume paraissaient sans largeur. Aussi, dès que les communications ont permis l'emploi de la tuile, on n'a plus employé que celle-ci. On a commencé par employer les tuiles creuses, les plus proches, celles qui venaient de Sauxillanges, Sugères, Billom, Sermentizon, Lezoux, Neuville, Courpière, Ambert, Marsac, Arlanc, toutes communes situées sur le pourtour et autour du Livradois, et qui disposent d'alluvions argileuses. Fabriquées dans des installations nombreuses, mais à l'outillage rudimentaire, ces tuiles creuses étaient, en général, de qualité médiocre. Ni assez cuites ni assez imperméables, elles se laissaient fendiller et émietter par le gel. Aussi s'est-on mis à leur substituer, dans les constructions récentes, les tuiles plates, dites « Montchanins ». Cependant, les huit dixièmes des toits sont encore en tuiles creuses.

Le remplacement du chaume par la tuile a eu comme conséquence la construction de toits à faible pente. La médiocre déclivité des toits, 20 à 30 centimètres par mètre, au maximum, sur les toits à tuiles creuses, surprend quand on songe que le Livradois, de par son altitude, reçoit de fortes précipitations : 800 mm à la périphérie, 1.200 mm sur le haut pays de Fournols, Saint-Germain-l'Herm, la Chaise-Dieu, où les couvertures des maisons doivent supporter, durant de longs mois d'hiver, de fortes charges de neige. Tant que le paysan avait des toits de chaume, il était obligé, pour assurer l'écoulement des eaux, de donner à ses toits une pente de 50 à 60 %. Il en résultait pour lui de très gros frais ; car, lorsqu'on fait « lever » et qu'on veut avoir des toits à forte pente, il faut, quand les murs des façades ont atteint le minimum de hauteur indispensable, continuer en triangle les deux murs latéraux, établir de nouveaux échafaudages. Le volume abrité qu'on gagne ainsi n'est pas en rapport avec les frais supplémentaires qu'on s'impose. En effet, dans la fenière, dans la grange, sur les chambres, quand on a utilisé le vide jusqu'au niveau des murs des façades, il est presque impossible d'entasser au-dessus, jusqu'au faîte, vers lequel la largeur diminue sans cesse, fourchées de foin ou bottes de paille. Cette pente du toit était

Hosted by Google

l'inconvénient obligé des maisons en chaume. Le paysan voulait avant tout s'en délivrer. Dès qu'il a pu employer facilement d'autres matériaux que le chaume, il a relevé, le plus possible, les retombées du toit sur les façades.

Il y a été porté d'autant plus que la tuile creuse, lisse, sans arête, glisserait sur une pente trop forte. Quoique son canal s'évase en contre-bas, ce glissement provoquerait des « gouttières ». Il faudrait souvent remonter les tuiles. Aussi a-t-on préféré poser plus à plat la tuile sur un toit moins incliné, quitte pour cela à renforcer la charpente. D'ailleurs, ce renforcement était déjà imposé par l'usage des tuiles creuses, puisqu'à poids égal elles couvrent la moitié moins de surface que les tuiles plates. Placé entre la nécessité d'accroître la force de la charpente, en particulier celle des demi-pans qui supportent le gros de la charge, et l'obligation d'accroître la pente, le paysan a préféré la première alternative : le bois du Livradois coûtait moins cher que la bâtisse. Les raisons d'économie, jointes aux raisons de commodité et aux raisons techniques inhérentes à la forme même de la tuile creuse, l'ont emporté. La rançon en est l'existence de toits fatigués, présentant vers les demi-pans qui fléchissent sous la charge, un profil concave du côté du ciel.

L'architecture de la ferme. — Murs de granite ou de pisé, toits de chaume ou de tuile, la ferme du Livradois a toujours ce qu'on pourrait appeler les mêmes caractères internes ; elle se rattache toujours au type d'habitat que M. Demangeon a défini sous le nom de « maison élémentaire » ; toujours, elle place la cuisine au rez-de-chaussée comme l'étable. Mais pour autant, cuisine et étable ne sont pas nécessairement juxtaposées, séparées qu'elles peuvent être par la grange. La ferme du Livradois comprend, en effet, trois parties essentielles : la maison d'habitation, l'étable, la grange, qui sont toutes trois sur le même alignement, mais dont les rapports respectifs peuvent varier. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la maison est toujours localisée à un bout du bâtiment, toujours séparée par un mur de refend de l'espace qu'occupent la grange et l'étable. Ce mur est un relai utile, indispensable même, quand le bâtiment est long, pour les poutres maîtresses du toit. Il est de plus une sécurité contre l'incendie en isolant pailles et fourrages du mobilier et de la cuisine. Contre lui s'adosse l'unique et vaste cheminée, dont le rectangle émerge à 1 mètre ou 1 m. 50 au-dessus du toit.

Si l'emplacement de la maison d'habitation dans la ferme ne change jamais, il n'en est pas de même de ceux de la grange et de l'étable. Ils peuvent se modifier dans leur situation et leur disposition mutuelles, suivant différentes façons que l'on pourra mieux comprendre, nous semble-t-il, si l'on a, au préalable, étudié isolément maison, étable, grange.

La maison d'habitation. — La maison d'habitation comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine que le langage commun désigne sous le nom de « maison » ; elle est au niveau du sol ou bien surélevée d'une marche ou deux ; d'un côté ou de l'autre de la cuisine, une chambre, souvent appelée salon ; en arrière, une pièce étroite, la souillarde, disposée en longueur et menant à la grange ou à l'étable.

La *cuisine* est la pièce essentielle. Le sol en était autrefois de terre battue ; elle est maintenant presque partout planchéiée ou bétonnée. Sous la grande cheminée sont rassemblés un poêle pour

Hosted by Google

la cuisine des gens, une chaudière, grosse marmite en fonte, pour la cuisson des pommes de terre, grains, racines destinés aux bêtes. L'appareil de chauffage en fonte a remplacé la crémaillère et les anciennes marmites cuisant à feu vif. Les ustensiles de ménage, autrefois alignés sur des étagères enfumées et poussiéreuses, sont maintenant rangés dans un placard, derrière la table qui s'avance, face à la fenêtre, jusqu'au centre de la pièce. Dans l'angle opposé au poêle et à la caisse au bois, un escalier conduit aux chambres du premier.

A côté de la cuisine, le *salon* est la pièce relativement propre qui loge un lit, une table sur laquelle on mange entre parents aux solennités, par exemple le jour de la « fête du cochon », et assez souvent une machine à coudre. Ordinairement, on encombre cette pièce de tout ce qui gêne dans la cuisine, quitte à la débarrasser trois ou quatre fois l'an.

Mais le vrai débarras c'est la « *souillarde* », sorte d'office où l'on dépose la seille, les pots, les fromages, les bouteilles, les grandes « gerles » en bois, tonneaux coupés en deux où l'on pilonne la pâtée des cochons. La souillarde est aussi un couloir par lequel on passe de la cuisine à l'étable ou à la grange sans avoir à sortir et sans jamais changer de sabots.

Les diverses pièces du rez-de-chaussée peuvent donc renfermer tout ce qui embarrasse. Les *chambres* du premier étage restent libres, elles ne servent que de chambres à coucher, et on les occupe régulièrement à cette fin depuis qu'on ne dort plus guère à l'étable. Elles sont, en général, au nombre de deux, aménagées sur la façade. Sur l'arrière-corps donnent un *grenier* et un *saloir* distribués chacun d'un côté de l'escalier.

Sous le toit, au-dessus des chambres, un « *galetas* » vide et bas, ordinairement non divisé en pièces par des cloisons, où courent les rats et où les chats montent la garde, sert tout au plus de séchoir pour le linge, les haricots, « la feuille », fagots produits par l'élagage des arbres à bonnes feuilles (frênes, alisiers, ormes), et qui nourriront les chèvres l'hiver. Quand ce « galetas » présente un peu plus de hauteur, il sert, faute de hangar, de remise pour le bois et pour tous les objets usagés ou qui ne servent qu'accidentellement.

Creusée dans le sol, entre les fondations, sous le plancher de la cuisine, la *cave* loge les pommes de terre et, maintenant, les tonneaux de vin, de cidre, la caisse où vieillissent les fromages. Elle peut se réduire à un simple trou ; alors, les pommes de terre y sont vidées par une trappe qui s'ouvre au milieu du plancher de la cuisine. Le plus souvent, elle occupe tout le sous-sol, et alors on y vide les pommes de terre par un ou deux soupiraux donnant au dehors, de chaque côté de la porte d'entrée. Vers la lisière nord du Livradois, à Trézioux par exemple, la cave s'enfonce moins dans le sol ; on y accède de plain-pied par une porte basse ; la porte est alors encadrée d'un perron en pierre qui conduit dans la cuisine surélevée. Cette disposition se généralise dans la Limagne, où le perron, protégé par le toit qui avance fortement, se prolonge en une sorte de galerie couverte. Derrière la balustrade de la galerie, sèchent, suspendus sous le toit, du linge, des légumes, des herbes médicinales. Les caves de la périphérie N. et W., vers Neuville-Billom, ne rencontrant plus le granite dur, creusées dans les argiles imperméables, seraient souvent envahies par les eaux et ne s'enterrent plus guère.

Hosted by Google

Il en est de même à Marsac, sur la lisière E., où trois maisons seulement sont pourvues d'une véritable cave.

La grange. — La grange occupe le bon quart de la façade. A sa base se trouve ce qu'on appelle « *l'aire de grange* », ou bien tout court « *l'aire* ». L'aire est parfois formée par le sol même ; elle consiste alors en terre grasse, pilonnée et cimentée au purin et elle s'intercale entre l'étable et la maison d'habitation. D'autres fois, elle est surélevée ; dans ce cas, l'étable s'allonge jusqu'à la maison d'habitation et l'aire de grange, en « plateaux » épais de bois dur, s'étend sur une partie du plafond de l'étable. D'ailleurs, qu'elle soit au rez-de-chaussée ou qu'elle s'établisse sur l'étage que porte l'étable et qui, notons-le, n'atteint jamais le niveau du premier étage de la maison proprement dite, toute cette aire de grange est constamment libre. Elle sert soit à battre le grain, soit à remiser les chars ; toute l'année on peut y circuler ; jamais on n'y dépose en réserve soit du foin, soit de la paille.

Au-dessus de cette aire, qu'on nomme encore « sol de grange », ou simplement « grange », on réserve toujours un vide de 4 mètres de hauteur. L'aire de grange ayant elle-même, en général, 5 mètres de large et 9 mètres de longueur ou profondeur, le volume que représente la grange est d'environ 180 m³. Tel est le large vide qui existe au-dessus de l'aire et permet de rentrer et décharger les chars à la fourche, de battre les grains au fléau.

Au-dessus de ce vide, sous le toit, portées sur des traverses latérales que maintiennent des pieds droits, des poutres, rondes ou aplanies d'un côté, le plus souvent non réunies entre elles par des planches, constituent une sorte d'étage : les « *chamarras* ». Ces chamarras portent les gerbes de seigle, les fougères, rarement le foin : la paille peut y être entassée en bottes rigides sur le travers des poutres, le foin, non ; en l'y déposant ou en l'y prenant, on pourrait glisser entre les poutres et se tuer en tombant sur l'aire de grange : accident fréquent, qui fait redouter aux fermières de monter sur les chamarras. Ceux-ci, en été, sont roulés, resserrés les uns contre les autres vers les murs de devant et de derrière pour que, dans la partie médiane, le vide élargi permette de déplacer librement les fourchées de foin qu'on élève du char vers la partie supérieure du grenier à fourrage, presque plein à la fin des fenaisons.

L'étable. — L'étable occupe l'extrémité de la maison opposée à celle où se trouve l'habitation. Elle est un peu enfoncée dans le sol ; basse (2 m. 50 de hauteur au maximum), elle s'ouvre le plus souvent par le devant, parfois, par le mur de côté. Elle est aménagée pour recevoir une ou deux rangées de vaches, suivant que les crèches sont disposées dans le sens de la longueur ou bien en travers. La rangée de vaches est en long dans les fermes importantes (douze bêtes à corne au moins). A chaque vache on réserve habituellement une largeur variant de 1 m. 25 à 1 m. 50, ce qui donne à l'étable, pour douze animaux, une longueur de 16 à 18 mètres. Ordinairement, la disposition en travers sur deux rangées de cinq à sept vaches, permet une économie appréciable en diminuant la longueur de la bâtisse. L'une des deux rangées peut alors servir à loger les veaux, la chèvre, un lit.

Le plafond de l'étable est fait de poutres solides, pouvant supporter de lourdes charges de fourrage et il est grossièrement plan-

Hosted by Google

chéié. Entre le plancher et le toit, tout le vide est occupé, sauf l'espace que prend la grange, par le grenier à fourrage, appelé dans le pays la « selle » ou encore la « fenière ». Fenière est bien son nom propre. Le grenier à fourrage est avant tout le lieu de dépôt du foin. Quand les métayers ou les fermiers quittent une ferme, ils ont bien soin de ne pas mettre une botte de paille sur ce foin. Le fourrage tassé perdrait de son volume, et le cubage de la fenière accuserait un déficit au détriment du fermier. Le paysan-propriétaire remplit, sous le toit, la place laissée vide par le foin avec ses pailles, quand il ne peut pas les loger toutes sur les chamarras. Ainsi, chamarras pour la paille, grenier à fourrage pour le foin et le regain, les deux séparés seulement par les pieds-droits.

Rapports entre grange, étable et grenier à fourrage. — Grange, étable, fenière, sont trois compartiments de la ferme étroitement solidaires. L'aménagement de l'un est conçu par rapport aux deux autres. En effet, le paysan bâtit en vue de certains besoins, et c'est en s'accommodant à ces besoins que les générations de paysans ont lentement fixé les divers modes d'agencement intérieur des trois compartiments que nous venons de décrire. Cet agencement peut différer : il correspond toujours au désir de loger, avec le moins de peine et de frais possible, les pailles et fourrages nécessaires aux animaux et de pouvoir, l'hivernage venu, distribuer ces pailles et fourrages au bétail, avec le moins de peine et de frais possible.

C'est que l'engrangement des fourrages a toujours été un des travaux les plus pénibles et les plus coûteux de l'année. Même quand le paysan avait une nombreuse famille, il ne pouvait songer à s'aider dans cette tâche de ses enfants avant que ceux-ci aient atteint l'âge de treize ou quatorze ans. Il lui fallait donc recourir à la main-d'œuvre des voisins dans la saison même où cette main-d'œuvre était la plus recherchée et, par suite, la plus coûteuse. En outre, une grange, une étable et une fenière, bien conçues dans leurs rapports réciproques, c'est une économie quotidienne de peine, quand on monte à la fenière, quand on panse les bêtes, quand on passe de la grange à l'étable. Le paysan dirait lui-même ici : « Il faut y passer pour s'en rendre compte. »

Tels sont les principes généraux qui inspirent l'agencement mutuel de la grange, de la fenière et de l'étable. C'est en plein accord avec eux qu'il réalise des modes variés suivant que l'axe de la maison est disposé transversalement à la pente ou s'étend dans le sens de la pente, et, dans chacun de ces deux cas, suivant que l'aire de grange se confond avec le sol ou est surélevée.

Lorsque l'axe de la maison est transversal à la pente et que l'aire de grange est le sol même, l'étable, et, au-dessus de l'étable, la fenière, se trouvent toutes deux à côté de la grange et d'un seul côté ; la grange s'intercale entre elles et la maison d'habitation. L'étable est basse, ne dépasse pas 2 m. 50 de haut ; c'est qu'elle porte le plancher de la fenière ; il faut qu'il soit peu élevé pour qu'on y décharge facilement le foin.

Quand l'aire de grange est surélevée, de façon à laisser au-dessous d'elle assez de hauteur pour l'étable, bien des traits se modifient. D'abord, il faut, pour accéder à l'aire, établir un montoir extérieur qui utilise en arrière de la maison la pente naturelle du sol ; le paysan n'a plus qu'à exagérer ce relèvement du sol en amenant des débris qui forment une rampe artificielle. Quand, pour diverses

Hosted by Google

raisons, il est impossible de faire rentrer les charges par l'arrière-corps, on aménage sur la façade un montoir artificiel soutenu par une voûte qui peut, bouchée par deux portes, servir de porcherie. Il arrive aussi que la grange soit munie de deux montoirs : un, en pente assez douce, pour la rentrée des charges ; l'autre, en pente plus raide, pour la sortie des véhicules vides.

Cet agencement, plus récent, plus commode, plus coûteux aussi que le premier, représente, en somme, un essai de contraction, une superposition des éléments grange et étable. Un peu enterrée, au moins dans sa partie postérieure, l'étable s'allonge sous la grange et, de *chaque côté* de l'aire de grange, une fenière, dont le plancher recouvre les deux bouts de l'étable, peut être aménagée. Autre avantage : la fenière peut être au niveau même de l'aire de grange.

Les conditions changent quand l'axe de la maison s'allonge dans le sens même de la pente. Le logement des gens est presque toujours situé en contre-haut et l'étable en contre-bas, la grange entre les deux avec son aire sur le sol. Les trois parties occupent alors, les unes par rapport aux autres, une position en escalier : l'étable s'enterre plus facilement et l'aire de la grange se trouve être presque au niveau du plafond de l'étable ; l'avantage recherché est obtenu ; la fenière est presque de plain-pied avec l'aire de la grange. Et, d'autre part, la fenière conserve assez de hauteur sans que son toit ait besoin d'atteindre le niveau de celui de la maison d'habitation. Il n'est pas avantageux, en effet, que la fenière dépasse 5 mètres de hauteur de son plancher au bord du toit ; la montée du foin à une hauteur plus élevée, nécessitant deux ou trois hommes en relai, serait trop onéreuse. Elle préfère s'étendre en surface, en largeur, en longueur surtout. C'est ce qui explique l'étriquement de la ferme et sa forme plutôt trapue.

Dans les fermes dont l'axe est disposé suivant le sens de la pente, l'aire de grange est rarement élevée au-dessus du sol. Quand elle l'est, l'étable s'allonge sous la grange ; on a deux fenières, une de chaque côté de l'aire de grange.

Les dimensions. — L'évolution agricole du Livradois vers une économie de plus en plus pastorale a eu sa répercussion, à la fois sur les dimensions données aux bâtiments d'exploitation, et sur l'importance relative de leurs deux parties essentielles : logis des gens, logis des bêtes et de leur nourriture.

Au XVIII[e] siècle, les fermes sont longues et basses. Elles ont fréquemment les dimensions suivantes : longueur, 12 à 18 mètres ; largeur, 6 à 9 mètres ; hauteur au faîte, 4 m. à 7 m. 50 ; hauteur au bord du toit : toits en tuiles forme canal, 3 à 5 mètres ; toits en chaume, 1 m. 50 à 2 m. 50. Sur la façade, chacune des trois parties : maison proprement dite, grange, étable, occupe respectivement un tiers de la longueur ; mais cette proportion peut varier sans que jamais la maison proprement dite occupe plus d'un tiers. Les étages sont très bas.

A partir de 1850, on construit des fermes plus amples, moins basses. Voici leurs dimensions : longueur, 15 à 20 mètres ; largeur, 8 à 10 mètres ; hauteur au faîte, 8 à 10 mètres ; hauteur au niveau du toit, 6 à 8 mètres. Les mêmes divisions internes subsistent. Les étages ont plus de hauteur ; le grenier sous le toit est plus élevé ; on peut le diviser en pièces, y loger le grain, le lard et approprier exclusivement le premier étage en chambres à coucher.

Cette élévation de la construction est surtout commandée par des

Hosted by Google

soucis d'hygiène et de commodité. Les ouvertures sont percées plus larges, surtout sur le devant. Les ouvertures sur le derrière consistent, le plus souvent, en de simples croisillons carrés de 40 à 60 centimètres de côté.

Pour des raisons déjà exposées, il n'était pas toujours nécessaire d'élever, dans de mêmes proportions, le fenil et la grange. Aussi, surtout quand l'inclinaison du sol donnerait à l'étable et à la grange situées en contre-bas une hauteur encore plus grande qu'à la maison proprement dite, le paysan économise 1 mètre ou 2 de maçonnerie et arrête ici leur toit à un niveau inférieur par rapport à celui qui recouvre son logement. Le toit présente ainsi deux degrés qui marquent à distance les deux parties essentielles de la construction.

Par contre, longueur et largeur de la grange-étable ont été développées. Les belles étables modernes sont construites pour loger deux rangées de bêtes et laisser, entre ces deux rangées, un couloir bétonné de deux à trois mètres. Cette disposition demande au moins 9 à 10 mètres de largeur.

Au-dessus de l'étable, jamais la grange et le fenil n'auront trop de superficie ; car il est commode de pouvoir remiser de front deux chars vides et de faire circuler, d'un bout à l'autre de la fenière, le grappin des déchargeuses mécaniques qui commencent à être introduites.

Rien ne traduit mieux l'extension de l'herbe et du foin dans le Livradois, que ces granges-étables robustes, amples, au cube imposant, appuyant leur masse contre le logement des gens réduit en largeur et que signalent de loin trois rangées superposées de deux ou trois fenêtres.

Les ouvertures. — Trapue, malgré sa longueur, la vieille ferme se défend du froid en restreignant ses ouvertures : sur la façade qui est tournée vers une exposition plus ou moins méridionale, l'habitat des gens présente au rez-de-chaussée une porte et une fenêtre ; à l'étage, deux fenêtres presque carrées, chacune ayant quatre ou six vitres de 20 centimètres de côté au plus ; sous le toit, deux lucarnes. La grange a une porte à deux battants, aménagée pour livrer juste passage à un char de foin de 600 à 700 kilos au maximum. Enfin, l'étable offre, en plus de sa porte de largeur suffisante pour donner passage à une vache, une fenêtre exiguë.

Le mur de derrière, qui regarde le N., le N.-E. ou le N.-W., est tout juste troué par deux ou trois croisillons, fermés durant l'hiver, ouverts en été pour tenir frais le laitage qu'on dépose dans la souillarde.

Les annexes. — Il est rare que le corps principal du bâtiment ne soit pas flanqué d'annexes. Elles peuvent lui être soudées sur les ailes, tantôt dans son alignement, tantôt en retrait ou en avant ; elles peuvent aussi constituer des bâtisses isolées. Avec les arbres, avec les haies vives, elles complètent l'aspect de ce foyer de vie paysanne qu'est une ferme, organisme complet souvent isolé et conçu pour se suffire.

A une des deux extrémités, le *hangar*, ouvert sur le devant, est disposé perpendiculairement au corps principal. Sorte de préau, il abrite les instruments aratoires : tombereaux, chars, brouettes, tonneau à purin, caisses qui servent au transport des veaux et des petits

Hosted by Google

cochons, charrues, araires et aussi le gros bois cassé et empilé durant l'hiver. Il présente, à 2 m. 50 de hauteur, une sorte d'étage grossièrement planchéié, où sèchent des planches, des fagots, des légumes, des feuilles, tout ce qu'on ramasse de vert et qui peut être utile un jour.

A l'autre extrémité se trouve, en appentis, un *four* bas, coiffé de tuiles pour qu'il ne mouille pas, ou une *porcherie* ou un *poulailler,* ou un second abri grossier adossé au mur et formé par de simples mâts obliques recouverts de fagots de genêts. Enfin, en avant, en arrière, autour de la maison, le fumier, une cour, une clôture, un jardin et toujours quelques grands arbres.

Ainsi, sans s'organiser en ordre serré, sans aller jusqu'à présenter une disposition en carré ou en rectangle, l'ensemble de la ferme : construction principale et annexes s'ordonne autour d'un espace libre, la cour, emplacement privé ou terrain communal, qu'elle usurpe pour son usage et où circulent gens, bêtes, véhicules. L'importance que peuvent prendre ces annexes témoigne même d'une certaine prospérité, d'un certain souci d'ordre et de confort. Le bois bien au sec, l'outillage bien abrité de la pluie, les cochons, les poules, les lapins bien logés à l'écart, un réduit bien aménagé pour les multiples travaux de réparation (établi et parfois forge), le paysan peut passer l'hiver ; son étable, qui n'est plus souillée partout par les fientes des poules, peut être entretenue plus propre ; sur l'aire de grange on peut circuler sans être encombré de véhicules.

Les anomalies : adaptations de cet ordre élémentaire aux nécessités particulières. — Mais il va sans dire que des circonstances de toute sorte, historiques et humaines, sont intervenues pour imposer à cette ferme livradoise esquissée comme typique, de multiples variations de détail :

1° Examinons d'abord la condition même du paysan qui bâtit. La majorité des fermes actuelles datent du XVIII[e] et du XIX[e] siècle. Les paysans ont coutume d'inscrire sur la pierre supérieure de l'ouverture destinée à la cuisine, le millésime de la construction. Indication précieuse : les plus anciennes fermes portent les millésimes 1710, 1720, 1730. Quelques-unes présentent un ensemble homogène. Toutes leurs parties ont visiblement été bâties à la même date : même hauteur, même largeur, même toit, mêmes matériaux de construction pour la maison d'habitation, l'étable et la grange. Ces bâtiments d'exploitation se sont trouvés complets dès leur construction. D'autres, aussi nombreux, sont formés de pièces rajoutées, disparates : un corps de bâtiment assez exigu forme noyau et tout autour des constructions en appentis ou en additions de plus en plus récentes témoignent d'un effort lent d'agrandissement. Les bâtiments d'exploitation se sont groupés comme les parcelles de la ferme elle-même, par regroupements successifs; la maison, comme la petite propriété, s'est constituée lentement. Rien d'étonnant à cela: le petit paysan qui, par un labeur acharné, gagne sa terre lopin par lopin, ne dispose généralement pas, lorsqu'il bâtit, d'une grosse avance d'argent liquide. S'il se décide à emprunter à cette fin, c'est parcimonieusement, avec crainte, avec retenue qu'il le fait. Il n'est pas dans ses goûts de faire trop grand à la fois et d'engager trop l'avenir. Toute sa psychologie de petit épargnant l'en dissuade. Les multiples proverbes où cette sagesse timide s'exprime, témoignent de sa répugnance à se hasarder et à hypothéquer son fonds. Il resserre son logis,

Hosted by Google

il se servira au besoin, durant quelques années, de la grange d'un voisin ; il laissera pointer aux angles de sa maison quelques pierres et quelques poutres, amorces de l'agrandissement qu'il prévoit dans son esprit pour quand il sera plus riche ;

2° Et d'ailleurs, qui est souvent ce bâtisseur qui accède à la petite propriété ? Un journalier, un ouvrier agricole, ou même, comme dans les cantons de Cunlhat et d'Olliergues surtout, un tisserand. Journaliers ou tisserands n'ont eu jusqu'alors qu'à loger leur famille, un ou deux métiers à tisser la toile, une ou deux chèvres, une « vachette », vivant l'été de l'herbe pâturée sur les communaux, l'hiver d'un peu de fourrage qu'on récolte sur le premier lopin gagné et qu'on engrange, au besoin, dans une chambre de la maison d'habitation. La pensée ne leur vient pas d'abandonner ce premier corps de logis. Et les voilà logeant leurs bêtes au rez-de-chaussée, à côté de la cuisine, ajoutant à gauche ou à droite une petite grange, perçant dans l'ancien mur devenu mitoyen une ouverture pour communiquer ;

3° Une transformation de ce genre s'effectue aujourd'hui sous nos yeux, aux confins du Livradois et de la Limagne, vers Orsonnette-Nonette, par exemple. Les vignerons, appauvris par la crise phylloxérique, surmontée plus tard qu'ailleurs, et suivie d'une série de mauvaises années, se mettent à l'élevage, sèment de la luzerne, engrangent du foin, tiennent une ou deux vaches. Ils sont ainsi amenés à annexer à leurs petites maisons de vignerons des étables, des granges, des fenils, le tout au petit bonheur et selon l'idée de chacun. Les tas de fumiers apparaissent dans les courettes, dans les rues tortueuses et étroites du village limagnais, où les chars ont grand'peine à circuler entre les murs qui ne voyaient passer naguère que des vignerons portant la hotte sur le dos ;

4° Ce n'est pas seulement le manque d'argent, mais aussi le manque de place, du moins quand il a construit sa ferme dans le village, qui a obligé le paysan à bâtir par pièces et morceaux ses bâtiments d'exploitation. Dans les anciens villages des Rouchoux, de Chabrolles, du Mas du Bost, autour de Cunlhat, les paysans devenus propriétaires, même s'ils avaient assez de ressources pour bâtir une ferme « organique », en bloc, ne le pouvaient pas faute de place. Entre les amas de bâtisses séparées par des jardinets, survivances maintenant encombrantes d'un passé besogneux, l'espace restant disponible sur le communal n'offrait que rarement une surface et une orientation convenables. La ferme nouvelle devait s'insérer à son tour entre toutes les bicoques, perdre de sa cohésion, se morceler même : ici la grange, là l'étable, ailleurs la maison. Ce n'est en effet que très tard, à partir de 1860, que le paysan bâtisseur s'est décidé à s'évader du village et des mille servitudes que les droits acquis, les empiétements anciens imposaient à son initiative. A l'exemple de quelques gros et anciens propriétaires, il s'est alors décidé, s'il était aisé, à construire à l'écart, au milieu de ses terres, une ferme complète, isolée, où il serait maître chez lui, raison importante, plus fort que le besoin des autres, étant chez lui le désir d'avoir ses coudées franches, et de circuler sans surveillance au milieu de son bien. Dans les bassins riches et amples, où le remembrement est plus avancé souvent que sur les échines, morcelées par les gorges du pourtour, le village informe s'est aussi divisé en fermes, robustes, isolées ou écartées du noyau ancien et construites sur le type géographique imposé par le mode de mise en valeur du sol ;

Hosted by Google

5° Il n'est pas rare encore de rencontrer, dans la disposition des parties de la ferme, des anomalies inexplicables sans le secours de raisons purement humaines : partages, successions. Quand deux enfants gardent le bien, il arrive souvent qu'ils se partagent les bâtiments d'exploitation. La ferme est scindée en deux. Chacune des deux parties ne se suffit plus à elle-même. Chacun des co-partageants reconstruit ce qui lui manque selon un ordre qui ne saurait être l'ordre normal. C'est ainsi qu'on rencontre parfois le logement des gens à côté, mais en contre-bas de la grange, et l'étable à côté, mais plus élevée que la grange ;

6° Enfin, dans la disposition intérieure, il faut tenir compte des modes locaux dont la fréquence ne peut s'expliquer autrement que par des raisons d'imitation. Ainsi, sur le versant S.-E. du Livradois, vers Arlanc, l'aire de grange, en planches épaisses, est presque toujours surélevée de quelques mètres au-dessus du sol ; vers le N.-W., au contraire, dans les cantons de Cunlhat, de Saint-Dier, l'aire de la grange, en terre battue, est presque toujours à même le sol. La grange surélevée y est d'introduction récente dans quelques fermes modernes.

Toutes ces raisons expliquent qu'il y ait à côté de l'habitation typique de l'ordre élémentaire, un pourcentage élevé de fermes (30 à 40 %) où la disposition des bâtiments s'éloigne plus ou moins de cette unité et de cette simplicité d'architecture.

Ainsi la variété du mode de construction venant s'ajouter à la dissémination, au morcellement des villages et des fermes elles-mêmes, introduit dans le Livradois une note pittoresque qui peut, dès l'abord, surprendre l'étranger qui le parcourt. On chercherait en vain, dans ce vieux massif, des lieux de prédilection pour le peuplement. On y rencontre, en somme, de l'eau partout, des fermes et des villages partout. Cependant, dans ce désordre apparent, il est possible de retrouver les traits essentiels que le sol et le mode d'exploitation, plus que le climat, ont imposés à l'habitat humain

Lucien GACHON.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 13 mai 1925. — M. FRIC salue la mémoire de M. Izarn, ancien professeur au Lycée de Clermont, auteur d'importants travaux de physique, mort récemment.

M. DOUSSE présente un aperçu des origines et du développement du bourg de Lamontgie. Le nom en est souvent écrit la Monge, et cette graphie représente la prononciation correcte, encore en usage dans le pays. La graphie officielle Lamontgie a induit en erreur Longnon (*Noms de lieux de la France,* fasc. 3, n° 1440) sur la prononciation et l'étymologie du nom.

Le Triolet, aujourd'hui quartier de Lamontgie, est mentionné dans la liste des hommages d'Alfonse de Poitiers (Chassaing, *Spic. Brivat.,* p. 49, n° 104). Mais les premières mentions du bourg même de Lamontgie n'apparaissent que plus tard. Jusqu'à la Révolution, il a fait partie de la paroisse de Mailhat ; il ne fut érigé en paroisse qu'au concordat. Cependant c'était une agglomération d'une certaine importance, et qui fut le premier chef-lieu du canton actuel de Jumeaux. Le développement de Lamontgie est dû à un croisement de routes et à des foires, jadis importantes.

Pendant les guerres civiles du XVI^e^ siècle, les habitants entourèrent leur village d'une enceinte fortifiée. Ils obtinrent ensuite d'Henri IV l'autorisation de conserver cette fortification (1596, septembre, Lyon, grandes lettres patentes ; or. : bibl. de Clermont, ms. 621).

Admissions : MM. Albert Lesmaris, docteur en droit ; Pierre Mamet, ancien professeur au collège de Brioude ; le lieutenant Métenier.

M. Cotton, membre de l'Académie des Sciences, est élu membre d'honneur.

Séance du 10 juin. — M. le général Linder, président, annonce que M. Bert ayant dû s'absenter de Clermont, la communication qu'il devait faire est renvoyée à une séance ultérieure.

Admissions: MM. Masclet, ingénieur; Jean Metteix, dessinateur; capitaine de Vinzelles ; M. le Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Moulins.

Séance du 8 juillet. — M. MATHIAS fait une communication sur la foudre :

« Lorsqu'une décharge électrique naturelle éclate entre deux nua-
« ges, ou entre un nuage et la terre, l'*éclair* est le phénomène lumi-

Hosted by Google

« neux, le *tonnerre* le phénomène sonore, la *foudre* le phénomène « total.

« De nombreux savants ont cherché à expliquer le phénomène « du tonnerre, qui a de tout temps frappé les peuples. Descartes « voyait dans ce phénomène quelque chose d'analoque au *briquet « à air.* Le choc d'un nuage supérieur tombant sur un nuage infé- « rieur comprimait l'air intermédiaire et l'échauffait au point de le « rendre incandescent (éclair) ; la détente consécutive de cet air « comprimé et chaud engendrait le bruit du tonnerre.

« Arago dit, en parlant des successeurs de Sénèque et de Des- « cartes : « *Ils croient que, dans son trajet, la foudre produit le vide « partout où elle passe. Le bruit serait la conséquence de la rentrée « de l'air, ainsi que cela arrive dans l'appareil connu dans tous les « cabinets de physique sous le nom de crève-vessie. La rentrée su- « bite de l'air dans le vide doit incontestablement occasionner du « bruit. Si la foudre produit du vide en traversant l'atmosphère, le « tonnerre en sera la conséquence ; mais par quelle cause physique « la foudre engendre-t-elle un vide ? Voilà ce que personne n'a dé- « couvert.* »

« La théorie attribuée par Arago aux successeurs de Sénèque et « Descartes est vraie : la foudre produit bien du vide en traversant « l'air, mais elle le produit *par un phénomène chimique,* la combi- « naison se faisant avec condensation.

« Le bruit que fait la rentrée de l'air dans le vide s'explique « simplement par le phénomène physique du fouet. La *mèche* du « fouet, en se déplaçant rapidement, fait le vide derrière elle, le « bruit sec que l'on entend est le résultat de la rentrée de l'air dans « le vide, le *claquement* étant d'autant plus intense que cette ren- « trée est plus rapide, c'est-à-dire que le coup de fouet est plus vif. « Dans cette théorie, nécessairement *le tonnerre est centripète.*

« Le prof. J. Estalella, de Tarragone, a rappelé que, dans le « traité *Philosophie et Science de la Nature,* Schopenhauer a exposé « au contraire, une théorie du *tonnerre centrifuge.* Schopenhauer « avait prévu la nécessité de l'explosion d'un endothermique pour « expliquer les phénomènes sonores de l'éclair. Il imaginait que la « tension électrique (différence de potentiel) des deux nuages entre « lesquels doit jaillir l'éclair décompose l'eau, produisant ainsi du « *gaz tonnant* qui s'accumule jusqu'à ce que l'éclair enflamme « celui-ci en produisant une détonation qui est, nécessairement, un « *tonnerre centrifuge.*

« Les deux théories précédentes contiennent chacune une part « de vérité, la théorie complète montrant l'existence nécessaire et « successive des deux sortes de tonnerres que l'on vient de voir.

« L'éclair fulgurant est l'air rendu éblouissant par le passage « d'une décharge électrique naturelle. Son éclat insoutenable prouve « la haute température de l'éclair. Lorsque la décharge est passée, « le *reste d'éclair* n'est pas simplement de l'air chaud, car celui-ci « n'est pas sensiblement lumineux. Or, à la place de l'éclair, il y « avait *avant* de l'air et *après* de l'air encore avec quelques traces « d'ozone. Le reste d'éclair est donc constitué par les gaz de l'air, « puisque le reste d'éclair est extrêmement lumineux et que l'air « simplement chaud ne l'est pas.

« La *chute* du reste d'éclair montre que celui-ci a une densité « plus grande que celle de l'air qu'il déplace. Il faut donc qu'à la « faveur de la haute température et de l'énergie de la décharge élec-

Hosted by Google

« trique il se soit formé, aux dépens des éléments de l'air, un corps « très condensé, nécessairement *endothermique* et par suite *explosif*. « Lorsque la température baisse, par refroidissement du reste « d'éclair, l'explosif devient instable et détonne violemment en libé- « rant d'un seul coup l'énergie absorbée lors de sa formation.

« Il y a deux phénomènes consécutifs à la décharge : 1° une con- « densation provenant de ce que l'endothermique est un *air* « *condensé ;* 2° une décomposition spontanée de l'endothermique en « air ordinaire dès que la température de ce corps s'abaisse suffi- « samment.

« La condensation produit un vide qui est immédiatement comblé « par l'air atmosphérique ; l'*onde centripète* qui en résulte donne « un bruit relativement peu intense. Au contraire, la décomposition « spontanée de l'endothermique produit une *onde centrifuge* géné- « ratrice d'un bruit intense.

« Dans l'éclair fulgurant linéaire, les deux bruits, séparés par « une très petite fraction de seconde, se confondent en un bruit uni- « que, en un craquement, qui est le bruit propre de l'éclair.

« L'éclair fulgurant, en tant que veine liquide s'écoulant dans « l'air, présente une série de *ventres* et de *nœuds* équidistants ; si « la quantité d'explosif est assez grande pour ralentir le refroidisse- « ment, on prévoit que celui-ci, plus rapide aux nœuds, laissera les « régions ventrales se détacher et prendre la forme de sphéroïdes « incandescents distribués à des distances égales sur la trajectoire « de l'éclair, quelle que soit d'ailleurs la forme de celle-ci. C'est « l'explication des *éclairs en chapelet* de G. Planté, donnée par celui- « ci, à cela près que ce physicien éminent n'avait pas vu le rôle de « la tension superficielle.

« Quand la décharge est d'une excessive violence, l'éclair fulgu- « rant est court et large et la quantité d'explosif considérable. Dès « lors, le reste d'éclair, que sa luminosité même permet d'assimiler « à un liquide, sous l'influence de sa *tension superficielle,* se rétracte « jusqu'à ce que, sa surface libre devenant minima, la masse fluide « affecte la forme sphérique. Pendant ce temps, le reste d'éclair, se « refroidissant par une surface rapportée à l'unité de la masse qui « diminue de plus en plus, passe successivement du blanc au jaune, « à l'orangé et au rouge.

« On a vu des éclairs en boule de quelques millimètres de dia- « mètre et, par contre, un de deux mètres de diamètre. Ces cas ex- « trêmes sont des exceptions ; généralement la boule a de 4 à 20 « centimètres de diamètre.

« On a vu des éclairs en boule bleus, verts et violets et même « blancs. Ces couleurs s'obtiennent par la superposition du bleu au « jaune, à l'orangé et au rouge. Il y a donc un corps qui produit la « couleur bleue : la première idée est d'admettre que ce corps est « l'ozone ; on verra, par la suite, que cette hypothèse très naturelle « est cependant inadmissible.

« Quand le rayon de l'éclair sphérique est grand, la destruction « nécessaire de l'endothermique par refroidissement se fait par « explosion ; dans ce cas, il y a dissociation très nette du tonnerre « centripète initial et du tonnerre centrifuge final, qui peuvent être « séparés par un temps de plusieurs centaines de secondes.

« Si le rayon de l'éclair sphérique est petit, la destruction se fait « progressivement et sous forme d'étincelles, sans bruit sensible. On « peut dire que, dans ce cas, le tonnerre centrifuge fait défaut.

Hosted by Google

« Les étincelles qui s'échappent de la surface de l'éclair sphé-
« rique (qui sont des molécules de l'endothermique se décomposant
« avec un dégagement de chaleur tel qu'elles sont portées à l'incan-
« descence) exercent sur lui, *par réaction,* une poussée qui, lorsqu'il
« flotte dans l'air, permet d'expliquer soit son immobilité apparente,
« soit sa marche incertaine, aberrante, soit sa progression rapide
« dans une direction toujours la même lorsque les étincelles partent
« d'une région de la surface sphérique toujours la même. Alors, la
« persistance des impressions lumineuses sur la rétine donne aux
« éclairs sphériques progressant ainsi une apparence cométaire. »

Il n'y a pas eu de séance en **août, septembre,** ni **octobre.**

PUBLICATIONS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Ph. ARBOS :

— Collaboration à la Chronique géographique des *Annales de Géographie* et à la *Bibliographie géographique annuelle.*
— The geography of pastoral life illustrated with european examples (*Geographical Review,* New-York, XIII, 1923, p. 559-574, 1 fig.).
— Les foires (*Annales de Géographie,* XXXII, 1923, p. 554-558).
— La vie pastorale au Natal, d'après R.-U. Sayce (*Revue de Géographie Alpine,* XI, 1923, p. 655-658).
— La vie pastorale dans une région forestière de Suède, d'après J. Frodin (*ibid,* XI, 1924, p. 483-487).
— La vie de montagne dans le Basoutoland (*ibid,* XI, 1924, p. 680-686).

***

Docteur J. LAFONT :

— La transfusion du sang et les injections intraveineuses au XVII[e] siècle. *Progrès Médical,* 5 avril 1924.
— La conception de la lutte antituberculeuse du professeur Raoul Brunon. *Progrès Médical,* 16 août 1924.
— La chimiothérapie de la tuberculose pulmonaire en Italie. *Moniteur Médical,* 9 septembre 1924.
— Revue de presse étrangère. *Progrès Médical,* 4 octobre 1924, 17 janvier 1925.
— Lister. *Progrès Médical,* 7 février 1925.
— Les bases scientifiques du traitement de la tuberculose pulmonaire par les cyanures doubles (méthode anoxémique). *Progrès Médical,* 28 mars 1925.

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION CLERMONTOISE AU COURS DU XIXe SIECLE

Cette note est une simple esquisse de ce que serait une étude sur le mouvement de la population clermontoise de 1821 à 1911.

Les sources d'une pareille étude sont au nombre de trois, d'une importance d'ailleurs très différente :

I. — La *Statistique générale du département du Puy-de-Dôme*, publiée en 1905 par Georges Bonnefoy, donne le chiffre global de population pour les années 1821 à 1901 inclus. (Une note ajoutée au bas de la page 17 donne même le chiffre du recensement de 1906.) Je n'ai mis ce travail à contribution qu'à défaut d'autres documents.

II. — Le *Recueil des Actes administratifs* ne donne les résultats des recensements que depuis 1836.

III. — La source principale est constituée par les dossiers des dénombrements quinquennaux de la population, conservés aux *Archives départementales* dans la série M. Ces dossiers présentent malheureusement de nombreuses lacunes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les renseignements qu'ils fournissent ne sont pas toujours d'une absolue précision.

En effet, une étude sur le développement de la population clermontoise exigerait la distinction très nette entre quatre éléments : 1° la population totale, ou ensemble des citoyens présents dans la commune au jour du recensement ; 2° la population municipale : c'est le total précédent, diminué de tout ce qui constitue la *population flottante :* étrangers de passage, militaires de la garnison, élèves des écoles, etc. ; 3° la population agglomérée de Clermont ; 4° la population agglomérée de Montferrand.

Or, jusqu'en 1896, les recensements n'indiquent que d'une façon très imparfaite ces divers éléments. Jusqu'en 1846, on ne trouve qu'un seul chiffre : je l'ai pris pour celui de la population totale. En 1851, seulement, il est fait mention de la « population comptée en bloc et à part ». L'agglomération de Clermont n'est distinguée qu'à partir de 1872 ; celle de Montferrand, à partir de 1896.

C'est d'après ces renseignements qu'a été dressé le tableau ci-joint. On voit ses lacunes ; il en est une que je dois signaler aussi : Depuis une vingtaine d'années, une partie de la commune de Chamalières fait pratiquement partie de l'agglomération clermontoise ; il faudrait en tenir compte.

Tel qu'il est, ce tableau soulève néanmoins quelques questions intéressantes. La croissance de la ville ne commence réellement qu'en 1851 : y a-t-il un rapport entre ce fait et les grands événements de l'histoire de Clermont à cette époque : création de l'Académie en 1854, ouverture du chemin de fer en 1855 ? De 1861 à 1872, la population reste sensiblement stationnaire : à quoi tient ce phénomène ? On ne voit rien qui le nécessite, ni dans l'histoire locale, ni dans l'histoire générale. En revanche, si l'accroissement de Clermont est

Hosted by Google

continu depuis 1871, le développement de l'industrie, qui devient précisément sensible à cette époque, en est certainement la cause essentielle. Après 1901, cet accroissement devient plus rapide que jamais : c'est alors, en effet, que de nombreux paysans de la Limagne, renonçant à la lutte contre le phylloxéra, arrachent leurs vignes et viennent s'embaucher comme ouvriers.

Le développement de la population clermontoise s'explique donc en partie par l'immigration. Pouvons-nous mesurer, au moins ap-

Années	Population totale	Population municipale	Nombre de familles	Agglomération Clermont	Agglomération Montferrand
1821	30 379	»	»	»	»
1826	30.010	»	»	»	»
1831	28.257	»	»	»	»
1836	32.427	»	7.912	»	»
1841	35.512	»	»	»	»
1846	34.083	»	»	»	»
1851	32.251	29.912	9.434	»	»
1856	33.516	»	»	»	»
1861	37.275	34.427	»	»	»
1866	37.690	34.461	»	»	»
1872	37.357	33.464	»	29.070	»
1876	41.772	36.109	»	31.411	»
1881	43.033	37.186	»	32.256	»
1886	46.718	40.524	12.433	35.540	3.520
1891	50.119	41.950	13.153	36.914	3.526
1896	50.870	43.688	13.871	38.913	3.618
1901	52.933	45.367	14.633	40.377	3.556
1906	58.363	49.549	16.197	44.113	4.890
1911	65.386	56.662	»	50.108	4.807

TABLEAU DE LA POPULATION DE CLERMONT-FERRAND
(de 1821 à 1911)

proximativement, l'importance de celle-ci ? Un nouveau renseignement, puisé aux mêmes sources, va nous le permettre : c'est le nombre de familles, qui figure dans chaque recensement. Si nous divisons par ce nombre le chiffre correspondant de la population municipale, le quotient obtenu sera évidemment proportionnel au nombre d'enfants par famille. Or, voici les résultats de ce calcul :

En 1851. — 29.912 : 9.434 = 3,17.
En 1886. — 40.524 : 12.433 = 3,25
En 1891. — 41.950 : 13.153 = 3,18
En 1896. — 43.688 : 13.871 = 3,14
En 1901. — 45.367 : 14.633 = 3,10
En 1906. — 49.549 : 16.197 = 3,05

Hosted by Google

Ainsi, jusqu'en 1886, la dépopulation n'a point fait sentir ses ravages. Depuis cette date, au contraire, la décroissance est lente, mais régulière : et c'est précisément l'époque où l'accroissement de la population est le plus rapide. Le fait est significatif.

On pourrait essayer de distinguer les diverses catégories d'immigrants ; mais ceci nécessiterait une étude spéciale. Signalons seulement, pour terminer, que, jusqu'en 1914, les deux centres principaux qui fournissaient à Clermont son trop-plein de population étaient la Limagne et le Cantal. Une étude démographique de ces deux régions compléterait utilement une étude sur Clermont.

F. IMBERDIS.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 18 novembre 1925. — Présidence du général LINDER.

M. BERT présente le résultat de ses recherches sur de nouveaux parfums synthétiques (série cyménique).

Séance du 9 décembre 1925. — Présidence du général LINDER.

M. BRÉHIER « étudie la répartition géographique du portail à linteau en bâtière, si répandu dans les églises romanes d'Auvergne. Après avoir rappelé les portails bien connus de Notre-Dame du Port, Mozat, Thuret, etc., il suit ce type de portail en Bourbonnais, en Velay, dans le Midi de la France, en Belgique (où en on trouve de nombreux exemples) et dans le reste de l'Europe.

« Le linteau du porche du For, à la cathédrale du Puy, qui porte sur une face l'épitaphe d'un évêque du v^e^ siècle, sur l'autre une inscription votive païenne d'époque gallo-romaine, montre que ce type de portail date au moins de l'époque gallo-romaine. Mais on peut remonter plus haut, et la célèbre porte des Lions de Mycènes, la porte de l'enceinte d'Orchomène en montrent les prototypes en plein âge du bronze. Ce portail préhistorique a donc survécu en Europe à l'état sporadique, et les architectes romans d'Auvergne, de Belgique et d'autres régions n'ont fait que l'adapter à la construction romane. »

Séance du 13 janvier 1926. — Assemblée générale. — Présidence du général LINDER.

Le Président rappelle que la Société a eu le regret de perdre, en 1925 : MM. Albert Combaud, aide-archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, décédé à Issoire, le 19 septembre ; le baron Claude de Barante, décédé en novembre ; Hospital.

La Société élit pour faire partie du Conseil d'administration et du Comité de publication, durant trois années :

Conseil d'administration. — D^r^ Canque, *président ;* MM. Dousse, Du Ranquet, Mathias et Mathieu, *vice-présidents ;* M. Fournier, *secrétaire général ;* M. Imberdis, *secrétaire des séances ;* M. Gaumet, *trésorier ;* M. Fric, *trésorier adjoint.*

Comité de publication. — MM. Arbos, Audollent, D^r^ Bignat, Bréhier, Chanoine Chamboissier, D^r^ Charvilhat, Chavastelon, Desdevises Du Dezert, Du Ranquet, Eusébio, Fournier, Fric, P. Gautier, Glangeaud, D^r^ Lafont, Lecoq, Mathias, Pajot, Rauzier, Rouchon.

Le D^r^ Canque remercie.

Le Secrétaire général donne lecture de notes d'histoire et de statistique sur la Société et ses transformations depuis l'origine :

Vers 1883, on souhaitait de voir paraître une nouvelle publication pour servir de lien entre les personnes qui, en Auvergne, s'intéressent aux choses de l'esprit. On pensa d'abord à une revue affranchie

Hosted by Google

de sujétion à l'égard de toute société ; puis on se rallia à l'idée d'une revue publiée par une société.

Le 25 mars 1884, 25 personnes se réunirent dans le local de la section d'Auvergne du Club Alpin Français, 2, rue Godefroy-de-Bouillon, avec le projet d'établir « une société libre de sciences, lettres et arts à Clermont-Ferrand ». Elles décidèrent la fondation de la « Société d'Emulation de l'Auvergne » et la publication de la *Revue d'Auvergne* et nommèrent un comité d'organisation composé de MM. Chotard, Girod, E. Jaloustre, Lenoir, Maire, F. Mège, Rouchon et Vimont. La séance définitive d'organisation eut lieu le 11 juin 1884. On groupait alors 110 membres. Le Dr Nivet fut choisi pour président, avec MM. Lenoir, Mège et Vimont pour vice-présidents, et M. Rouchon pour secrétaire.

La cotisation annuelle était de 12 francs. Bien que la société n'eut pas d'autre charge que la publication de la revue, elle ne se délivra jamais complètement des soucis d'argent, faute de pouvoir élargir assez son recrutement. Les procès-verbaux des séances conservent la trace des préoccupations des dirigeants de la société sur cet objet. Le nombre des adhérents était de 159 à la fin de 1886 ; il ne tarda pas à décroître, pour tomber à 103 en 1896. Corrélativement, les recettes, de 2.005 fr. 45, en 1886, tombèrent à 1.533 fr. 53, en 1896. Il est à noter qu'à partir de 1897 la société reçut du département une subvention annuelle de 250 francs, qui est encore la même, en valeur nominale, en 1926.

En 1897, la Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne se fondit avec la Société d'Emulation.

En 1897, la nouvelle organisation de l'Université de Clermont souleva la question de la création d'un groupement apte à venir en aide pécuniairement à l'Université. A cette fin, une nouvelle société fut fondée, sous le nom de « Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand », qui tint sa première séance le 14 mai 1898.

La Société d'Emulation se fondit dans la nouvelle société ; elle avait été « le premier noyau autour duquel » les membres de cette dernière s'étaient groupés. C'est ainsi que la Société des Amis de l'Université hérita, en naissant, de la *Revue d'Auvergne*.

Lors de sa première séance, la nouvelle société comptait 460 membres titulaires (cotisation annuelle 10 francs). Ce nombre séleva jusqu'à 507 en 1899, à quoi s'ajoutaient 48 membres adjoints. La cotisation des membres titulaires était de 10 francs, celle des adjoints de 5 francs. Au total, les recettes s'élevèrent à 6.413 fr. 88 en 1899. La même année, l'impression et la distribution de la *Revue* coûtèrent 2.435 fr. 98 et les subventions à l'Université (pour des cours et des recherches) s'élevèrent à 1.410 fr. 50.

Mais, les ressources diminuant avec le nombre des adhérents, le moment vint où la société eut assez à faire de maintenir ses publications. En 1914, il n'y avait plus que 239 membres titulaires, 2 membres correspondants et 19 membres adjoints. C'est à peu près le nombre actuel, compte tenu de la disparition complète des correspondants et presque complète des adjoints.

Avec la guerre, commença la période des difficultés actuelles, dont l'amaigrissement de la *Revue d'Auvergne* est le symptôme.

De 1884 à 1923, quarante tomes annuels de la *Revue d'Auvergne* ont paru. En outre, en 1905, a commencé la publication des *Mémoires de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand*, dont deux fascicules ont paru : I. Statistique générale avec carte éco-

Hosted by Google

nomique du département du Puy-de-Dôme, par Georges BONNEFOY, 1905. — II. Etudes archéologiques : le sarcophage des Carmes-Déchaux ; les anciens inventaires de la Cathédrale ; la Bible historiée de Clermont, par Louis BRÉHIER, 1910.

Depuis 1924, la division de la *Revue* en tomes est indépendante des années de publication : un même tome se poursuit jusqu'à ce qu'il constitue un volume de dimension raisonnable. Le tome 41 est en cours de publication depuis 1924. En même temps, la *Revue d'Auvergne* proprement dite étant réservée à la chronique, à la bibliographie et aux articles originaux courts, la publication d'une seconde série de mémoires originaux et de documents touchant l'Auvergne a été commencée sous le titre général *Arvernia*. Deux fascicules d'*Arvernia* sont en cours de publication.

La Société d'Emulation et sa continuatrice, la Société des Amis de l'Université, ont eu successivement pour présidents, depuis l'origine :

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION		SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ	
Dr Nivet	1884	Dr Chibret	1898-1901
Dr Pommerol	1885	Dr Gautrez	1902-1904
M. E. Des Essarts	1886	M. Bonnefoy	1905-1907
Pasteur Bleynie de Châteauvieux	1887-1888	Dr Gautrez	1908-1910
M. V. Lenoir	1889-1890	M. H. Lecoq	1911-1913
M. Chotard	1891-1892	Dr Charvilhat	1914-1916
Dr Hospital	1893-1894	M. H. Du Ranquet	1917-1919
M. Ch. Jaloustre	1895-1896	M. Poisson	1920-1921
M. Desdevises Du Dezert	1897-1898	M. Mathias	1921-1922
		Général Linder	1923-1925

Taux de la cotisation : un supplément exceptionnel de 5 francs a dû être ajouté aux 10 francs de la cotisation annuelle, à partir du 1er janvier 1921. En raison de la vie constamment plus chère, le taux de 15 francs est devenu insuffisant. La société décide que le supplément exceptionnel sera porté à 10 francs à partir du 1er janvier 1926. Ainsi, le montant total de la cotisation de 1926, supplément compris, s'élèvera à 20 francs ; les frais de perception et de quittance restent à la charge des sociétaires et abonnés.

Séance du 10 février. — Présidence du Dr CANQUE.

M. GAUMET, trésorier, rend compte de l'exercice 1925 :

RECETTES :

Solde en caisse au 31 décembre 1924	1.746 »
Cotisations de 1925	3.024 60
Vente de publications de la Société	146 60
Publicité	141 85
Contribution de M. Salveton aux frais d'impression de son *Histoire de Nonette*	2.000 »
Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme	250 »
Subvention de la Ville de Clermont-Ferrand	200 »
Intérêts des fonds de la Société	61 »
Total des recettes	7.570 05

Hosted by Google

DÉPENSES :

Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 2.....	1.563	»
Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 3.....	984	»
Frais de bureau, correspondance, expédition de la *Revue*.	212	60
Frais de recouvrement des cotisations et de quittance.	254	10
Allocations aux concierges.....	75	»
Location de la salle de réunion (années 1924 et 1925).	40	»
Total des dépenses.....	3.128	70

BALANCE :

Recettes.	7.570	05
Dépenses.	3.128	70
Excédent des recettes.....	4.441	35

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ :

25 fr de rente française 3 %, représentant en capital.	425	»
35 fr. de rente française 5 %, représentant en capital.	500	»
Réserve en caisse.....	4.441	35
Total des fonds de réserve.....	5.366	35

Ce compte et le projet de budget pour 1926 sont approuvés.

M. VERGNETTE présente des objets préhistoriques et gallo-romains (ces derniers provenant d'une nécopole à incinération), trouvés sur l'emplacement du lac de Sarlève. Ces découvertes le conduisent à admettre que le lac n'existait pas aux époques gauloise et romaine, notamment lors du siège de Gergovie. Toutefois, au moyen âge, le lac existait. Il fut desséché au XVII^e^ siècle.

A la suite de remarques de plusieurs assistants, M. Vergnette est amené à exposer une hypothèse nouvelle touchant le siège de Gergovie : le grand camp de César aurait été établi sur les hauteurs au sud d'Aubière (vers la côte 460 de la carte au 1/80.000^e^) et le petit camp à Prat ; l'attaque aurait eu lieu par le nord-est du plateau, et la fausse attaque par l'ouest.

Admissions : M^me^ Pauline Chaize ; M. Marret.

Séance du 10 mars. — Présidence du D^r^ CANQUE.

M. Gipoulon est élu vice-président, en remplacement de M. Mathieu, démissionnaire.

Sur la proposition du Président, il est décidé que les cotisations des sociétaires, moyennant une majoration de 10 francs (ce qui les portera à 30 francs, au total), pourront être transformées en « cotisations de famille ».

Les questions soulevées par la communication de M. Vergnette sont de nouveau à l'ordre du jour. Pour les assistants qui n'avaient pas entendu son exposé, M. VERGNETTE résume ses découvertes et ses conclusions touchant le lac de Sarlève.

Hosted by Google

M. GLANGEAUD pense que le lac pourrait s'être formé derrière un barrage quaternaire de débris accumulés par le ruissellement. Toutefois, il ne considère pas la question comme définitivement résolue. Il encourage M. Vergnette à poursuivre ses recherches.

M. AUDOLLENT demande des précisions sur les découvertes archéologiques de M. Vergnette. Il estime que du silence des *Commentaires* de César on ne peut rien conclure quant à l'existence ou la non existence du lac.

Passant au siège de Gergovie, M. CANQUE résume la théorie admise généralement et en particulier par M. Jullian. M. VERGNETTE expose de nouveau sa théorie. Plusieurs assistants objectent la difficulté d'accéder au plateau par le nord.

M. ARBOS note que la présence vraisemblable de bois sur le versant nord du plateau pourrait expliquer la tactique de César.

M. AUDOLLENT fait remarquer que César avait alors un intérêt majeur à ne pas s'écarter de l'Allier et que, pour cette raison, l'hypothèse du grand camp sur les hauteurs au sud d'Aubière lui paraît peu vraisemblable. Il ajoute que, d'ailleurs, les résultats des fouilles du siècle dernier étant très imparfaitement connus, il y aurait lieu de procéder à de nouvelles fouilles.

Admissions : M^lle^ Audibert, professeur ; M. Delage, professeur ; Lieutenant Desforges ; M^lle^ Mouton, professeur ; M. Pascal, pharmacien.

Il n'y a pas eu de séance en **avril.**

LES LETTRES FRANÇAISES ET LES ARTS EN AUVERGNE EN 1925

I. CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. — Le grand événement de l'année qui vient de finir a été la célébration, à Clermont, de la Sainte-Estelle, fête annuelle du Félibrige. Les félibres sont venus nombreux et choisis, sous la présidence toujours gracieuse de M^me^ Frédéric Mistral et du capoulié Jouveau. Au cours d'une messe en musique à la Cathédrale, les tambourinaires marseillais firent résonner leurs tambourins et leurs fifres, une soixantaine de jeunes femmes et de jeunes filles, en costumes authentiques d'Auvergne et du Midi, donnèrent à la réunion un aspect pittoresque et charmant ; le sermon, prêché en langue auvergnate par M. l'abbé Michy, directeur de la *Croix d'Auvergne,* put être suivi par tous les assistants. Le concert, organisé au Jardin Lecoq, la soirée théâtrale, la réception à Royat, le banquet, furent autant de fêtes plaisantes et parfaitement réussies, où la langue auvergnate se fit entendre sans désavantage à côté du languedocien et du provençal. Le succès de ces belles fêtes fut assuré par les heureuses initiatives de M. Vidal, capiscol de l'Ecole de Limagne; de M. le D^r^ Balme; de M. Peysson, directeur de l'*Auvergne Littéraire,* et par la bienveillante collaboration de la Municipalité (1).

La propagande littéraire et artistique est favorisée en Auvergne par un certain nombre de sociétés qui s'efforcent, par leurs publica-

(1) Voir *l'Auvergne littéraire,* n^os^ 14 (juin-juillet) et 15 (août) et les journaux de Clermont des 1^er^ et 2 juin.

Hosted by Google

tions et leurs conférences, de répandre dans le public le goût et l'intelligence des choses de l'esprit.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand publie un *Bulletin historique et scientifique ;* la Société des Amis de l'Université la *Revue d'Auvergne ;* le directeur du Musée d'art auvergnat, M. Du Ranquet, a rédigé et édité un très intéressant catalogue, illustré de nombreuses gravures fort bien choisies. (*Le Musée d'histoire et d'art local de Clermont-Ferrand : son hôtel, ses collections.*)

L'Université offre au public lettré des cours publics de sciences et de lettres dont la vogue se maintient, en dépit des difficultés de l'heure présente. A la Faculté des Lettres, les cours de M. Arbos, professeur de géographie, Fay, professeur de littérature française et Lefèvre, professeur d'histoire moderne, ont obtenu plein succès. M. Fay n'a pas craint d'aborder les sujets les plus modernes. M. Lefèvre a fait entendre à ses auditeurs la musique de Grétry et de Gossec, les chansons et les hymnes de la Révolution.

Le Cercle d'études du Bon-Pasteur a organisé une série de conférences très suivies sur les sujets les plus variés.

L'*Auvergne Littéraire* a donné une série très remarquable de conférences et d'auditions musicales qui ont été suivies par un public nombreux et très fidèle. Nous mentionnerons seulement ici la conférence de M. Gandilhon Gens-d'Armes sur *le folklore et la poésie en Auvergne,* où l'excellent poète a trouvé tout le succès que ses amis désiraient pour lui. M. le Dr Balme, auquel nous avons dû ces brillantes conférences, les reprend cette année avec le même succès.

A Riom, les *Amis du Vieux Riom* travaillent en silence à glorifier le passé de leur ville. La *Société du Musée Mandet* continue à donner, devant un public un peu restreint, des conférences très goûtées et très suivies.

A Thiers, grâce à l'initiative de la *Société des Etudes locales* et de son président, M. de Remacle, des conférences ont été données et ont trouvé auprès de la population thiernoise l'accueil le plus favorable.

Avec un peu de bonne volonté, on trouverait certainement le même accueil auprès des municipalités d'Ambert, de Billom, d'Issoire, d'Aigueperse. Partout des hommes sérieux et sachant parler trouveraient des auditoires attentifs.

L'année 1925 n'a pas vu de grande exposition régionale des Beaux-Arts, mais quelques expositions particulières nous ont révélé de fort jolis talents. Un peintre frison, M. Tjerk Bottema, est venu dessiner chez nous de très curieuses aquarelles en noir. M. Stély Desmoulins, élève de Gaston Latouche, a exposé de flambants pastels, Mme Dodel-Faure des paysages très modernes, M. Tesonnier des vues d'Auvergne aux teintes très atténuées. M. François Angeli, en très grand progrès, commence à se faire connaître. M. Jean Prunière expose dans les galeries et les salons parisiens.

Le mois prochain, MM. Maurice Busset et Jean Camus exposeront une série de toiles, de gravures et de sculptures qui nous promet sur plus d'un point de véritables révélations.

II. Les Lettres et la Presse. — Il serait fort à désirer que la Presse régionale comprît sérieusement le rôle qu'elle peut et doit jouer dans l'œuvre de Renaissance littéraire et artistique de l'Au-

Hosted by Google

vergne. Absorbée trop exclusivement par la politique et le sport, elle semble reléguer les questions intellectuelles à l'arrière-plan et leur mesurer la place avec une parcimonie trop marquée. Nous ne voulons nullement médire des sports, mais les lettres et les arts sont des sports aussi — les plus difficiles et les plus scabreux de tous — et il serait souverainement désirable que leur mérite et leur intérêt fussent pleinement reconnus.

La Presse clermontoise fait une part à la littérature parisienne ; elle a raison, mais il en faudrait faire une aussi à la littérature régionale et, en cela, l'*Auvergnat de Paris* pourrait servir de modèle à nos journaux. Le jour où quelque critique intelligent et laborieux voudra écrire une Histoire de la Littérature contemporaine en province, l'*Auvergnat de Paris* sera une de ses sources. Et avec quelle bonne grâce, quelle hauteur de vues, quelle indépendance l'ami Gandilhon expose les choses et donne à chacun son dû.

M. Clément-Janin est le chroniqueur attitré — et très fin — du *Moniteur*. Jacques Fernoël celui de l'*Avenir*. M. Desaymard, son inséparable, a inséré de remarquables chroniques dans la *Région du Centre*, une d'elles, sur le *folklore d'Auvergne*, mérite une mention très spéciale pour l'ingéniosité des points de vue. M^lle^ Amélie Murat règne à *Nouvelle France*, où c'est plaisir de l'entendre louer les œuvres de ses amies.

La feuille la plus littéraire de Clermont est la petite revue l'*Auvergne Littéraire, Artistique* et *Félibréenne*, fondée il y a deux ans par M. Armand Peysson. C'est là que l'on trouve le plus d'initiative et d'allant, le plus de variété, le plus de critique et de nouveauté. La jeune revue n'est pas toujours respectueuse des vieilles institutions ; elle a ses adversaires, mais ce serait dommage qu'elle disparût. Elle représente un effort intelligent et courageux.

Plus récente, mais moins jeune, la *Nouvelle Revue du Centre* est conçue dans le goût ancien, fait une large part à l'archéologie et à l'histoire locale. Plus traditionaliste que l'*Auvergne Littéraire*, plus littéraire que la *Revue d'Auvergne*, elle a sa raison d'être ; son directeur est un homme de goût et d'esprit. Nous lui souhaitons une longue vie.

Mais nous nous demandons si tant d'organes peuvent se développer à la fois dans le cercle assez étroit du Clermont qui pense et qui désire s'instruire. Un travail de concentration des forces serait désirable. En l'état actuel des esprits, toute tentative de ce genre nous paraît vouée à un échec certain. On en est toujours à la période d'émiettement.

En dehors de Clermont, nous ne voyons guère que le *Cantal Républicain* à s'intéresser aux lettres, avec son rédacteur en chef, M. Raymond Cortal. Les *Amitiés Foréziennes et Vellaves* constituent, en leurs élégants cahiers, une fort jolie revue littéraire. L'*Illustration* vient de publier un numéro spécial sur l'*Auvergne*, qui nous donne, pour le prix modique de 5 francs, le résultat d'une vaste enquête (surtout économique) sur notre pays ; une douzaine d'articles, signés de noms connus, représentent dans cette brochure la part de l'histoire, de l'archéologie et des lettres. Nous savons que d'autres travaux du même genre sont en préparation. La *Pensée Française*, de Strasbourg, a institué une enquête sur le mouvement littéraire régionaliste. Le n° du 23 novembre 1924 contient un long article sur les poètes du Nord et de la Picardie. Nous savons que M. Layé, professeur au

Hosted by Google

Lycée de Besançon, prépare l'article qui sera consacré au mouvement intellectuel de l'Auvergne.

III. Travaux scientifiques. — On ne saurait sans injustice mettre les travaux scientifiques en dehors du champ littéraire. Il serait impossible de faire une histoire de la Littérature française où l'on ne citerait ni Descartes, ni Malebranche, ni Michelet, ni Renan.

Pour les études d'ordre scientifique en Auvergne, au cours de l'année 1925, notre Université tient la tête.

M. Bréhier a publié le texte et la traduction d'une chronique fameuse de la Première Croisade : *Gesta Francorum et aliorum hierosolymitanorum,* document précieux, que cette édition met désormais à la portée de tous les travailleurs.

M. Pauphilet, qui nous a appartenu, et qui nous est toujours cher, a donné une excellente édition de *Villon,* précédée d'une pénétrante étude sur le caractère de ce poète et la valeur littéraire et philosophique de son œuvre.

Nous devons à notre jeune collègue, M. Fay, un excellent livre sur l'*Esprit révolutionnaire en France et en Amérique.* La connaissance des milieux américains lui a permis de traiter ce vaste sujet avec une compétence toute particulière. Son original *Panorama de la Littérature contemporaine* a soulevé de nombreuses objections et même excité des colères, mais la nouveauté des aperçus et le caractère incisif du style, l'élégance et la fierté de l'ironie font de ce petit volume un répertoire d'idées et un modèle de critique.

M. Emile Lasbax entreprend de renouveler toute l'étude de la philosophie par l'introduction dans cette science de la méthode historique. Son nouveau livre *La dialectique et le rythme de l'Univers* fait le plus grand honneur à sa science et ne passera certainement pas inaperçu.

M. Lefèvre nous arrive avec une thèse remarquée sur les *Paysans du Nord avant et pendant la Révolution.*

M. Franck Imberdis a consacré une bonne monographie à *Agénor Bardoux.*

En dehors de l'Université, les travailleurs ne furent ni moins nombreux ni moins bien inspirés.

M. Jean Ajalbert a réédité son livre sur l'*Auvergne* qui donna jadis le signal de la Renaissance littéraire à laquelle nous assistons. C'est un livre un peu étrange, fumeux, fougueux, passionné, mais très vivant et d'un indiscutable intérêt.

Le *Pascal en Auvergne,* de M. Pierre de Nolhac, apporte une nouvelle et sérieuse contribution à l'histoire pascalienne, qui constituerait, à elle seule, une véritable bibliothèque.

La *Babel* de M. Lucien Maury est l'ouvrage d'un homme qui connaît l'étranger et l'opinion étrangère sur notre pays. Nous sommes souvent froissés en apprenant comment on nous juge au dehors, mais il est bon que nous l'apprenions ; c'est nous rendre service que de nous en avertir.

Les remarquables articles que M. Jacques Bardoux donne au journal l'*Avenir* ont le même caractère didactique. Son dernier livre, *Hors du Marais. La route de la France,* s'inspire de la science la mieux informée et de l'esprit politique le plus sain et le plus avisé.

Mme Douvreleur a écrit sur la *Lorraine reconquise* une très savoureuse conférence.

Hosted by Google

Mlle Geneviève Duhamelet a étudié *Eugénie de Guérin* dans un livre délicieux, que la critique s'accorde à reconnaître comme le chef-d'œuvre de ce charmant écrivain. La critique n'a pas toujours rendu suffisante justice au poète de *Pour l'amour de l'amour ;* elle ne se trompe pas, cette fois-ci, en louant la consciencieuse documentation de l'auteur et la vie intense qu'elle a su répandre sur son sujet. Elle a écrit un très beau livre.

IV. Les Romans. — L'*Eugénie de Guérin* de Mlle Duhamelet nous permet de passer sans secousse et sans heurt de l'histoire au roman ; ce n'est pas du roman, et c'est bien de l'histoire, mais de l'histoire présentée avec tout l'art, toute la magie, toute la vie qui fait les bons romans.

On a écrit beaucoup de romans en Auvergne au cours de l'année qui va finir. Nous ne nous vantons pas de les connaître tous ; nous en passerons sans doute — et des meilleurs — nous dirons un mot de ceux que nous avons lus.

Mlle Henry Franz a donné au *Foyer-Romans* deux nouvelles : *Pour Micheline* et *Petite Etoile,* qui peuvent être considérés comme de très honorables modèles de romans populaires. L'auteur connaît très bien les classes ouvrières et fait manœuvrer ses personnages avec aisance et naturel.

M. Camille Audigier n'a pas édité moins de trois romans à lui tout seul. *J'ai dompté ton Cœur rebelle* est l'histoire d'un homme très épris, qui parvient à conquérir la plus violente et la plus farouche des Brunehildes ; c'est parfois un peu long, mais ça se lit jusqu'au bout avec intérêt. *La Révolte des Volcans* vient de paraître en feuilleton dans le journal la *Montagne* et abonde en détails et en situations extraordinaires, mais *Hégésippe Simon* l'emporte par la netteté du plan et de la vision et la force comique réellement très puissante qui emporte le personnage d'un galop endiablé. Hégésippe Simon, c'est l'aventurier politique, léger de science et de scrupules, mais maintenu d'aplomb par un « culot » extrordinaire et exécutant, grâce à lui, les soplettes les plus bizarres et les plus amusantes. Nous avons déjà vu le personnage sous mille aspects divers ; nous sommes peut-être destinés à le revoir sous des masques encore plus inquiétants... et moins drôles.

M. Louis Aufauvre nous raconte dans l'*Envoûtement* l'histoire d'un homme réduit par une passion mal choisie au rôle d'esclave et d'ilote d'une insigne drôlesse. Le sujet n'est peut-être pas fort intéressant, la manière dont il a été traité ne manque pas d'habileté littéraire ni de mérite.

M. Fonlupt du Verdier étudie un homme d'un type assez singulier : le don Juan intellectuel, qui s'éprend de toutes les femmes qu'il rencontre, et ne se soucie de pousser à bout aucune de ses conquêtes. Il passe, semant les sourires, les madrigaux, les déclarations... semant aussi le trouble dans les familles, la souffrance dans les cœurs, et il meurt, après avoir failli être tué en duel par son plus cher ami, sans avoir soupçonné un instant le mal qu'il a pu faire. La fable est ingénieuse et finement traitée.

M. Aragonnès — un pseudonyme qui cache un nom féminin, très honorablement connu à Clermont — affirme dans la *Loi du faible* que la femme écoute souvent plus volontiers la voix de la pitié que la voix de l'amour. Cela doit être, puisque c'est une femme qui le dit... Boileau n'eût pas manqué d'ajouter que « le vrai peut quel-

Hosted by Google

quefois n'être pas vraisemblable ». Beaucoup moins sceptique que M. Despréaux, et peut-être un peu plus courtois, nous croyons fort bien que pareille aventure peut se rencontrer, et nous avouerons le très délicat plaisir que nous avons pris à lire le livre de M^lle^ Aragonnès.

Les romans dont il nous reste à parler ont pris tous l'Auvergne comme cadre et nous appartiennent ainsi de plus près que la plupart des précédents.

Nous avons publié dans le journal l'*Avenir,* sous le titre de *Gilbert le Croisé,* un roman historique sur le Clermont et l'Auvergne de la fin du xi^e^ siècle. L'ouvrage doit paraître prochainement en librairie.

Trois auteurs, étrangers à la région, MM. G. Leconte, Marius et Ary Leblond, ont choisi notre pays comme cadre de leurs fictions. Nous ne connaissons pas le *Mort saisit le Vif,* qui paraît avoir eu très grand succès. *L'Amour sur la Montagne,* des frères Leblond, est un des plus jolis romans qu'il nous ait été donné de lire cette année. Le pays est bien peint, puisque Gandilhon Gens-d'Armes l'a reconnu, malgré les précautions qu'avaient prises les auteurs pour dépister les chercheurs.

Ces essais doivent être considérés par nous comme un hommage rendu à la beauté de notre pays et doivent nous engager à l'étudier chaque jour avec plus de soin et plus d'amour.

M. Jehan du Passet a composé, sous le titre d'*Un nouveau Pauvre de la Cité thiernoise,* un très pittoresque récit qui fait honneur à son sens d'observation, à son esprit et à son cœur. Les Thiernois se sont intéressés aux aventures que leur conte M. du Passet ; ils se sont reconnus dans ses peintures, ils ont souri à ses malices, ils ont goûté ses leçons bien enveloppées. L'ouvrage est intéressant parce que c'est un début, l'auteur n'est pas un romancier de profession, il ne cherche pas à le faire croire ; il part à la grosse aventure, va où il lui plaît, s'arrête où il veut et cette liberté d'allure est le plus souvent très plaisante. Il y a beaucoup de bonnes qualités dans ce livre primesautier.

Les Sœurs Danglars, de M. Antonin Dusserre, seraient un très bon roman de terroir sans quelques particularités assez inutiles et vraiment désagréables qu'on y rencontre. C'est l'éternelle histoire du « bon vieux temps » et des jeunes aspirations de ceux qui veulent « vivre leur vie » — c'est-à-dire, le plus souvent, échapper au travail et à la loi du devoir. Les sympathies de l'auteur vont à la tradition, mais il se montre trop indulgent pour les frelons vagabonds et paresseux.

Les héros de M. Lucien Gachon ne sont ni des songe-creux, ni des fainéants. Sa *Maria* représente la forte race paysanne qui a fait la fortune du Livradois. L'auteur a préparé son livre avec toute la conscience d'un érudit et lui a donné ainsi une valeur documentaire considérable. L'œuvre en elle-même est complète ; elle pose en pied le ménage paysan, dur au travail et à l'épargne, attelé à sa tâche, ne voulant rien voir qu'elle, ne regardant rien au-dessus du sillon, ni au delà de la haie. On aurait une idée fausse du village si on le croyait uniquement peuplé d'hommes et de femmes semblables au Pierre et à la Maria de M. Gachon. Il y en a de meilleurs, il y en a de pires ; mais pris pour ce qu'ils sont et veulent être, le Pierre et la Maria sont bien peints et bien ressemblants.

Hosted by Google

La Serve, de M. Benazet-Vidal, majoral du félibrige, s'apparentera à l'œuvre de M. Gachon. Moins composé, moins serré, le livre se révélera peut-être comme plus humain. Nous ne savons s'il ajoutera beaucoup à la bonne réputation extérieure des braves gens d'Auvergne (?) l'auteur, qui les aime jusque dans leurs plus évidents défauts, les a vus rudes, jaloux, rancuniers et violents et ils lui plaisent ainsi. Ils plairont dans ce pays, c'est certain ; nous sommes curieux de savoir ce qu'en penseront les gens du dehors. M. Vidal publie son œuvre en français et en auvergnat. Ce sera le premier livre qui paraîtra sous cette forme dans le Puy-de-Dôme depuis les Poèmes de Michalias. L'idée est fort bonne, nous souhaitons bonne chance à *La Serve.*

Si nous avons gardé pour le dernier le roman de M. Henri Pourrat *A la Belle Bergère,* c'est que nous voyons en lui l'œuvre la plus forte, la plus complète et la plus belle de toute notre collection. Une figuration nombreuse et une concentration très savante d'intérêt sur deux figures : Gaspard et Anne-Marie, l'homme, mêlé de bien et de mal, tumultueux, mais voulant la justice et ne s'épargnant pas pour la défendre ; la femme, très noble et très vraie, d'une haute dignité, héroïque aussi à sa manière, comme certaines femmes savent l'être, à force de droiture, de loyauté et d'endurance. Un foisonnement épique d'épisodes et d'aventures. A chaque page qui tourne, une situation nouvelle, comme en montagne un nouveau pays à chaque virage. Des toiles de fond superbes, simplement et très artistiquement brossées, dans un grand style rustique et fier. Le tout présenté dans une langue claire, riche, pittoresque et plaisante, une langue que M. Pourrat s'est faite en vingt ans d'étude et de travail, une langue qu'il est seul à parler — et que tout le monde comprend. Nous croyons réellement que le mot de chef-d'œuvre n'est pas ici déplacé.

V. La Poésie. — Nos poètes nous ont apporté, cette année, un petit nombre d'ouvrages, mais il en est parmi eux d'un mérite excellent.

M. Pierre de Nolhac a publié une édition définitive de ses *Poèmes de France et d'Italie,* augmentée de vers nouveaux. L'auteur est le plus savant et le plus latin de nos poètes. Sa forme l'apparente aux Parnassiens, ses goûts le rapprochent des hommes de la Renaissance, ses patriotiques inquiétudes le font notre contemporain. Les pages qu'il consacre à l'Auvergne lui ont donné droit à toute notre reconnaissance. C'est par elles surtout qu'il nous appartient. C'est à l'Auvergne qu'il doit la solidité de sa raison, le caractère concentré et profond de sa sensibilité. S'il chante en véritable italien de la Renaissance le charme des arts et les louanges des grandes princesses lettrées ; si les dangers de la Patrie lui arrachent de beaux cris d'indignation et d'amour; si l'Auvergne apparaît chez lui comme le pays d'origine auquel on revient toujours, c'est dans des pièces comme celles où il commente la *Vita Nuova* qu'il faut chercher le meilleur et le plus intime de son âme. Dans leur forme austère et sculpturale, les poèmes de M. de Nolhac nous font penser à quelque grand vase de Carrare curieusement ciselé et rempli de parfums.

Les *Chants d'Aello,* de M^lle^ Emilie Arnal, ont l'allure moins classique, mais renferment aussi de grandes beautés. Ils font honneur à l'âme inquiète, mais vaillante, qui les conçut. Le poète s'élance d'abord à la suite d'Aello, la nymphe au cœur farouche, amie des sombres bois ; puis sa course la ramène aux villes, à leur activité

Hosted by Google

sans trêve — hélas ! et sans but — et la pensée chrétienne du néant du monde la détache de la vie aux stériles agitations pour la réconcilier avec la mort, riche d'espérances et de vérités. Il y a plus de sève et d'ardeur en ce livre écrit par une femme qu'en beaucoup d'œuvres masculines dépourvues de toute virilité.

Les Chants de minuit, de Mlle Amélie Murat, n'ont pas encore paru en recueil et c'est grand dommage, car ils sont d'une si musicale douceur que ce sera merveille de les ouïr. Quelques fragments ont déjà été publiés dans les revues. Il nous a été donné d'en entendre quelques morceaux ; nous faisons les vœux les plus ardents pour l'apparition prochaine du nouveau volume. Si beaux que soient déjà les autres recueils de Mlle Murat, nous sommes certains que ce nouveau volume marquera encore un progrès sur les précédents.

M. Georges Heitz dirige à Paris une jeune revue littéraire : l'*Ermitage,* où il publie de temps à autre des vers frappés au bon coin. Dans le dernier numéro de sa revue, il jette un cri d'indignation contre la bande anarchiste et violente des surréalistes. Sa courageuse protestation mérite d'être citée et applaudie.

Mlle Marguerite Perroy nous promet l'envoi incessant d'un recueil de vers. Dans une forme classique, correcte et vigoureuse, elle nous fera entendre sa voix vaillante et fière, si digne de sa foi et de son pays.

Sous le titre modeste de *Petite Suite,* M. Desaymard a donné au *Mercure de France* trois pièces de facture très spéciale et de subtile essence.

Dans l'*Auvergne Littéraire,* M. Pierre Balme s'est révélé maître en gay-sçavoir et en poésie légère.

Nous avons publié une plaquette de vers, à laquelle nous avons donné le titre de *Quatrains noirs et bleus.*

Nous savons, d'autre part, qu'un certain nombre de jeunes cultivent la poésie, travaillent, dans l'ombre encore, mais avec l'espoir d'être admis plus tard à chanter au grand jour. Nous avons lu de jolis essais de MM. Pierre Dumas, Henri Gilbert, Jean Pouxe, Marcel Nicaud, de Mlles Sandelion et Rose de May. Courage, mes amis.

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fond qui manque le moins !

En poésie, comme en tout, on n'arrive à bien faire que par l'effort, la constance, l'application soutenue et sans cesse en éveil.

VI. Théatre. — La littérature régionale d'Auvergne n'a jusqu'ici à peu près rien donné — à notre connaissance, du moins — dans le genre dramatique. Nous ne croyons pas, cependant, que l'on ne puisse rien espérer. A défaut d'œuvre vraie, nous avons quelques rameaux verts ou fleuris qui sentent déjà le printemps.

Mlle Franz, à Thiers, Mlle Barnicaud, à Ambert, ont fait jouer des revues locales très bien accueillies. Mlle Colardeau a composé un drame lyrique sur l'histoire de *Joseph* où abondent les beaux morceaux, mais l'action languit, ou se précipite avec une telle rapidité qu'on a peine à la suivre. *La Servante,* de Mlle Duhamelet, se tient mieux. C'est une jolie tentative de résurrection du Miracle. Ce petit acte a été joué avec plein succès ; sa lecture seule est intéressante. Nous ne savons ce que donnerait à la représentation l'acte en prose de Mlle Perroy : *Pour que Chrétienté se maintienne,* où elle met en

Hosted by Google

scène Sidoine Apollinaire et Ecdicius, lors du siège de Clermont par les Wisigoths. L'idée est bonne, mais il est très difficile de dégager de la légende ces antiques figures et de les animer d'une vie réelle. Certains historiens vont jusqu'à se demander si Sidoine Apollinaire fut jamais chrétien — on ne peut toucher à ces âges reculés sans une extrême prudence.

On attend toujours une pièce vraiment auvergnate, développant une action, formant un ensemble théâtral. — A l'œuvre, les cerveaux!

VII. PUBLICATIONS ARTISTIQUES. — Le puissant artiste qu'est M. Maurice Busset s'est affirmé dans un savant ouvrage : *la technique du bois gravé,* aussi curieusement écrit que brillamment illustré. Son truculent album *La Vieille Auvergne* nous promène à travers les montagnes du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire et nous offre une collection, jusqu'ici sans pareille, de paysages, de scènes et de types populaires. Certaines de ces planches resteront comme des modèles d'excellent réalisme. L'artiste a planté son bonhomme dans toute sa rude vérité, mais a su par je ne sais quelle magie lui donner un relief, une ampleur, une majesté qui vont bien avec le grand décor des forêts et des puys. Le *Berger aux labrits* semble une sorte de roi rustique parcourant son royaume, escorté de ses loups familiers.

Notre jeune compatriote M. Jean Prunière expose plus volontiers à Paris qu'à Clermont, mais on peut chez nous se faire une idée de son talent d'illustrateur par sa jolie plaquette: *Flâneries Florentines,* série d'ingénieuses images sur un texte amusant de M^lle^ Juliette Bertrand.

M. François Angeli vient d'illustrer de bois exquis un gracieux texte de M. Henri Pourrat : *La Combe délaissée,* où le chantre des *Montagnards* nous intéresse à la naissance et à la vie des vieilles papeteries du pays d'Ambert.

Enfin M. Désarméniens, véritable maître d'œuvre gothique, égaré dans le XX^e^ siècle, a réédifié à sa façon, dans le style somptueux du XIV^e^ siècle, le portail occidental de notre église cathédrale, si pauvrement conçu par Viollet-le-Duc. Avec toute la science archéologique de son devancier et une imagination bien autrement fertile et féconde. M. Désarméniens a créé une œuvre originale et monumentale en laquelle revit vraiment l'âme des vieux maîtres. Il y a plus de science et de talent dans ce dessin que dans tout ce que les architectes ont bâti à Clermont depuis trois siècles.

Et telle est, en cette année de trouble général, notre bilan littéraire et artistique. Les travailleurs n'ont pas manqué et quelques belles œuvres de plus ont été créées pour attester la vigueur et l'éternelle jeunesse de l'esprit français. Le public a-t-il répondu à l'appel qui lui a été adressé ? — Nous ne le croyons pas ! Le nombre de ceux qui lisent reste infime, le nombre de ceux qui pensent, plus réduit encore. — Qu'importe, après tout ? On écrit moins pour être lu que pour dire ce que l'on a dans l'esprit et dans le cœur. On sème... à la volée... le grain tombe sur les pierres du chemin, dans les ronces... petit malheur !... On a semé... et si la graine germe dans une âme et lui donne un peu de fraîcheur, de parfum, de réconfort ou de vertu... tout est au mieux.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LES ANCIENNES ÉGLISES FORTIFIÉES DE L'AUVERGNE

A PROPOS DU LIVRE DE M. REY

Un livre très remarquable, qui constitue la première enquête systématique sur nos églises fortifiées, a été présenté à la Sorbonne comme thèse complémentaire de doctorat ès lettres par M. Raymond Rey : *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France* (Paris, H. Laurens, 1925, 241 pages in-18°, 24 planches et 42 figures). La thèse principale, d'un grand intérêt également, était consacrée à « La Cathédrale de Cahors et les origines de l'Architecture à Coupoles d'Aquitaine ».

M. Rey a borné ses recherches au Midi et même à la partie sud-ouest du Midi en y englobant l'Auvergne. Son introduction très copieuse est une véritable histoire de la fortification des monastères, des églises et même de certains cimetières : elle est appuyée sur de nombreux textes empruntés aux chroniques et aux documents d'archives. Elle montre que les églises françaises ont eu un rôle militaire considérable que l'invention de l'artillerie n'a même pas amoindri tout d'abord. Ce n'est pas seulement au cours des guerres féodales ou de la Guerre de Cent Ans que beaucoup d'entre elles ont servi de refuges ou de forteresses : leur valeur défensive a été très grande pendant les guerres de religion du XVI^e^ siècle et jusqu'au temps de la Fronde. On sait qu'en Auvergne et en Limousin le nombre des églises qui présentent encore aujourd'hui des traces de fortification est relativement considérable et la liste qu'en a donné M. Rey en appendice pourrait être facilement allongée (1). Plusieurs témoignages intéressants nous montrent la fréquence de ces églises fortifiées au moyen âge. M. Rey cite et reproduit le célèbre chapiteau de Saint-Nectaire (miracle de la résurrection de Bradulus), où le fond du tableau est formé par l'église elle-même avec une tour inachevée. En avant, elle est défendue par une forte muraille crénelée qui paraît former autour d'elle une enceinte continue.

De cette œuvre, exécutée au milieu du XII^e^ siècle, on peut rapprocher le chapiteau contemporain qui se trouve dans le chœur de Notre-Dame du Port et représente le Paradis sous la forme d'une église dont les anges ouvrent les portes à deux battants devant le cortège de la Vierge. On aperçoit distinctement la toiture d'un bas-côté avec sa couverture de tuile d'où émerge une nef éclairée par de hautes fenêtres et entourée d'un chemin de ronde crénelé. Le sculpteur, Robert de Clermont, a-t-il reproduit une église réelle ? Il

(1) *Puy-de-Dôme :* Bansat, Brenat, Culhat, Châteaugay, Ennezat, Malhat, Royat, Saint-Dier, Saint-Gervais, Tauves (toutes, sauf Malhat et Royat, fortifiées à partir de la Guerre de Cent Ans). — *Haute Loire :* Brioude, La Chaise-Dieu (XIV^e^-XVII^e^ siècles), Chanteuges. (Pas d'exemples cités pour le Cantal et l'arrondissement de Gannat.)

Hosted by Google

semble difficile de soutenir le contraire, car ce n'est pas dans sa seule imagination qu'il a pu trouver ce modèle très remarquable d'une nef émergeant, à la façon d'une lanterne, de la toiture des bas-côtés surmontée d'un véritable chemin de ronde crénelé.

Un témoignage particulièrement précieux est celui de l' « Armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forests » (Bibliothèque Nationale, ms. franc. 22297) dont les dessins furent exécutés par le héraut d'armes Revel vers 1458-1460. On y voit (p. 120, 122, 123, 126) diverses vues de l'abbaye de Mozat entourée d'une enceinte crénelée : en outre, le vieux clocher situé à la façade occidentale avait été transformé en un véritable donjon et d'autres murs de défense garnis de créneaux enserraient le chevet. De même (p. 71), au premier plan de la vue générale de Clermont se détache l'abbaye bénédictine de Saint-Allyre avec son enceinte crénelée et son église qui était elle-même une puissante forteresse, surmontée à l'entrée d'un donjon carré comprenant deux étages munis d'échauguettes et une porte couronnée d'une galerie crénelée. Le clocher central se terminait par une coupole octogonale qui émergeait d'un massif carré garni d'un chemin de ronde crénelé. Une vue du « Monasticon Gallicanum » (1) nous montre l'abside polygonale soutenue par de puissants contreforts et surmontée d'une plate-forme crénelée. Ce système de défense de l'église était relié par une courtine à l'enceinte garnie de tourelles qui entourait les bâtiments monastiques. Enfin, la curieuse sépia exécutée par Gault de Saint-Germain en 1800 reproduit l'aspect de l'église démantelée et privée de ses clochers : la façade sud laisse voir des contreforts plats d'époque romane réunis par des arcades et renforcés plus tard au transept par des piliers à ressaut. Le mur de la nef supportait un chemin de ronde avec une galerie de mâchicoulis portée comme celle de Royat sur des consoles (2).

M. Rey n'a pas cru devoir s'étendre sur cet édifice pourtant très remarquable, mais dont il est difficile de dater les défenses : à côté du chemin de ronde de la nef qui me paraît contemporain de l'église de Royat, peut-être même antérieur, le beffroi et la porte fortifiée qui défendaient l'entrée de l'église dataient vraisemblablement de la Guerre de Cent Ans. A l'aide de ces divers témoignages, on peut se figurer un ensemble de défenses encore plus formidables que celles de Royat.

Une autre église auvergnate, omise par M. Rey, mérite d'être signalée. C'est la petite église à nef unique du village de Gergovie (autrefois Merdogne), siège d'un archiprêtré au moyen âge. Elle a été remaniée à diverses époques : on a ouvert notamment en avant du chœur quatre chapelles barlongues au Nord et au Sud. C'est probablement pendant la Guerre de Cent Ans qu'elle est devenue une petite forteresse. La nef, voûtée en berceau à l'origine, a été couverte d'arêtes moins hautes que les voûtes anciennes comme le montre un contrefort intérieur coupé par la couverture actuelle. Sur cette nouvelle voûte, on a édifié un véritable château, une « place d'armes » analogue à celles qui furent élevées à la même époque, d'après M. Rey, au-dessus de plusieurs églises du Quercy (3). Les murs de ce château sont encore plus épais que ceux de l'église et, pour y

(1) Publiée par Jaloustre, *Saint-Alyre au cours des âges*. Clermont 1910, p. 50.

(2) Jaloustre, p. 122. (Conservée dans le manuscrit de Gault de Saint-Germain. Bibliothèque de Clermont, mss. 511, p. 58.)

(3) Rey, *Op. laud.*, p. 46 « La plupart des églises-fortes, pendant la Guerre de Cent Ans, eurent leurs murs surélevés au-dessus des voûtes. En Guyenne et dans le Midi, on appelle ces réduits improvisés des *salles d'armes*. »

Hosted by Google

accéder, on a construit sur le flanc Nord un escalier extérieur à plusieurs paliers, tout à fait dissimulé. Du côté opposé, sur la façade Sud, un énorme contrefort bien appareillé renforce la muraille entre le chœur et la nef. Enfin, la façade occidentale est défendue par une échauguette avec mâchicoulis reposant sur des consoles. L'aspect extérieur de cette forteresse a été altéré au XIXe siècle lorsqu'on l'a aménagée pour en faire un presbytère. Son témoignage n'en a pas moins une grande valeur : elle nous montre une petite église extrêmement ancienne (un portail à linteau triangulaire encastré dans le mur Sud paraît remonter au Xe siècle), transformée en un château-fort capable de résister aux bandes de routiers qui infestaient l'Auvergne au XIVe siècle.

Mais, de toutes ces églises-forteresses, la plus complète et la seule qui nous soit parvenue entièrement intacte est l'église du prieuré bénédictin de Royat qui relevait de la puissante abbaye de Mozat. Son cas, ainsi que l'ont montré les recherches historiques de M. du Ranquet (1), est très analogue à celui de l'église de Merdogne, bien que la transformation ait été plus complète. D'une petite église à une seule nef élevée au début du XIe siècle, on a gardé seulement la nef primitive à laquelle on a ajouté un vaste transept surmonté d'une coupole et d'un clocher central et un chœur carré surélevé au-dessus d'une petite crypte. Les murailles ont été renforcées de puissants contreforts qui soutiennent une galerie de mâchicoulis surmontée de créneaux. Une galerie analogue, mais sans créneaux, défend le clocher carré qui domine les terrasses de l'église comme un donjon : le beffroi octogonal qui le surmonte a été reconstruit sous la Restauration. Comme l'a établi M. du Ranquet, cet ensemble remonte probablement à l'époque des guerres entre les comtes d'Auvergne et l'abbaye de Mozat, qui suscitèrent les interventions des rois de France et finalement la réunion de l'Auvergne à la couronne en 1212. Ce fut certainement avant cette date et à partir de 1169 environ que l'église de Royat dut être fortifiée. Les analyses archéologiques de M. Rey confirment, comme nous allons le voir, cette hypothèse.

Dans sa description des églises-forteresses élevées dans le Midi à l'époque romane, M. Rey a fait une place importante à l'église de Royat et, ce qu'il y a de vraiment nouveau dans son travail, c'est de l'avoir replacée exactement dans le groupe des églises-forteresses de la deuxième moitié du XIIe siècle. Jusqu'ici, l'église de Royat avait été étudiée comme un type isolé et exceptionnel : les faits montrent qu'il n'en est pas ainsi et qu'elle fait partie d'une série d'édifices dont la parenté semble évidente (2).

L'église de Royat apparaît, en effet, comme le spécimen le plus septentrional d'un groupe d'églises-forteresses dont les autres exemplaires sont : l'église des Saintes-Maries de la Mer (prieuré dépendant de l'abbaye de Montmajour ; la construction fut commencée en 1144 et achevée sans doute dans la deuxième moitié du XIIe siècle) ; la cathédrale de Maguelone (nef dédiée en 1054, tour dite du Saint-Sépulcre élevée sur le bras septentrional du transept sous l'évêque Raimond, 1129-1158, reconstruction importante et fortification sous Jean de Montlaur, 1158-1190, travaux achevés en 1178 d'après une

(1) Du Ranquet. *Royat* (87e session du Congrès Archéologique de France tenue à Clermont en 1924. Paris, 1925, p. 362-383).

(2) Signalons à M. Rey que « l'appareil d'arkose » de Royat n'est pas tiré « des matériaux volcaniques de la région ». L'arkose est un grès d'époque primaire que l'on trouve au puy Chateix au-dessus de Royat, ainsi qu'à Montpeyroux, et qui a servi à bâtir toutes les églises romanes de Clermont et de la Limagne.

Hosted by Google

inscription gravée sur le linteau du portail) ; la cathédrale d'Agde (chœur terminé en 1149, autorisation donnée à l'évêque en 1173 par le roi Louis VII de fortifier « tant l'église que la ville... à cause des fréquentes incursions des méchants et de crainte des Sarrasins ») ; le bâtiment dit « des Mâchicoulis » élevé à l'Ouest du cloître de la cathédrale du Puy (deux campagnes de construction au cours du XII^e^ siècle, rez-de-chaussée et premier étage au-dessous du niveau du cloître et de l'église, premier étage, « salle des Etats » communiquant de plain-pied avec la troisième travée de la cathédrale, troisième étage fortifié au début du XIII^e^ siècle pendant les querelles du chapitre avec les sires de Polignac).

Entre tous ces édifices élevés, y compris l'église de Royat, dans la deuxième moitié du XII^e^ siècle, les traits communs sont caractéristiques. C'est d'abord la simplicité du plan. Chacune de ces églises, comme la Salle des Etats du Puy, se compose d'une nef unique, avec un chevet plat à Maguelone, à Agde, à Royat, à la salle du Puy. Au contraire, aux Saintes-Maries de la Mer, la nef se termine par une abside en hémicycle englobée d'ailleurs dans le système de défense, et il en est ainsi à Maguelone. L'église de Royat est pourvue d'un transept très débordant et d'un chœur carré. Le même transept existe à Agde, mais sans le chœur : c'est le plan archaïque en forme de tau. Il n'y a pas de transept aux Saintes-Maries ; à Maguelone, le transept existe mais se termine à l'Est par des murs plats dans l'épaisseur desquels sont creusées les chapelles.

On sait combien ce plan à nef unique, avec ou sans transept, a eu de succès dans le Midi et le Centre, alors qu'on ne le trouve guère employé au Nord de la Loire que pour de minuscules chapelles. Il était évidemment plus favorable à la défense que la nef accompagnée de bas-côtés, surtout lorsque ceux-ci avaient une toiture indépendante. Plus tard, à l'époque gothique, lorsqu'on a élevé dans le Midi de puissantes églises-forteresses (cathédrales d'Albi ou de Béziers), c'est ce plan qui a prévalu, donnant ainsi au style gothique méridional sa physionomie si particulière.

Un autre trait commun à ces édifices, c'est qu'ils sont très sombres. « Le problème qui se posait n'était pas celui de l'éclairage, mais celui de la sécurité. » A Maguelone, ce sont parfois de simples meurtrières. A Royat, d'étroites fenêtres sans ébrasement extérieur éclairent la nef : les deux belles roses à mouluration gothique du croisillon Nord et du chevet n'ont dû être ouvertes qu'en plein XIII^e^ siècle, à une époque où la sécurité était devenue plus grande.

Mais la parenté entre ces églises se manifeste surtout par le caractère de leur appareil défensif, inspiré en grande partie des procédés nouveaux de fortification, inconnus jusque-là en Occident, que les constructeurs des châteaux élevés par les croisés en Terre Sainte avaient empruntés aux plus anciennes traditions orientales recueillies par les Grecs et les Arabes. Ce sont, par exemple, les contreforts plats, beaucoup plus épais que ceux qui garnissent les églises ordinaires. Ils apparaissent aux murailles de l'enceinte byzantine d'Antioche construite par Justinien et restaurée après le tremblement de terre de 976 : reliés par des arcades, ils supportent un chemin de ronde crénelé et cette disposition se retrouve à la cathédrale d'Agde et à l'église de Castelnau-Pégayrolles (Aveyron), construite au début du XII^e^ siècle par l'architecte Jean Ingobard.

La cathédrale de Maguelone fut démantelée par ordre de Richelieu, mais elle a gardé ses puissants contreforts. Aux Saintes-Maries de la Mer, les arcs qui supportent le chemin de ronde retombent

Hosted by Google

alternativement sur des contreforts et sur des corbeaux, et il est intéressant de trouver une disposition analogue sur un donjon auvergnat du XII^e siècle, la « Tour aux vingt angles » de Blesle (Haute-Loire), épaulée par deux contreforts sur chacune de ses faces et qui a fait partie du château élevé par la famille de Mercœur en face de l'abbaye des Bénédictines. A Royat, au contraire, les contreforts supportent directement le chemin de ronde sans être réunis par des arcs, mais, dans les intervalles qui les séparent, ce chemin est porté en encorbellement par les consoles entre lesquelles on a ménagé les ouvertures des mâchicoulis.

La substitution au hourdage en charpente des mâchicoulis de pierre est venue aussi de Terre Sainte, où ils apparaissent à Chastel-Blanc, à Margat, à Tortose, au Krak des Chevaliers dès la deuxième moitié du XII^e siècle. A cette époque, les châteaux français garnis de mâchicoulis sont encore très rares. On peut citer le château des comtes de Flandre à Gand (1180), le château de Lucheux (Somme), le donjon de Niort et Château-Gaillard, élevé par Richard Cœur-de-Lion en 1197. Il n'est que plus intéressant de trouver le nouveau procédé de défense dans les églises-forteresses du Midi de la deuxième moitié du XII^e siècle, surtout si l'on réfléchit que le donjon de Coucy, commencé en 1220 et qui représentait un des monuments les plus puissants de l'architecture féodale, ne fut pas doté de ce perfectionnement et que son chemin de ronde était percé de baies et garni de consoles destinées à supporter un hourdage de charpente.

Mais, de plus, l'on peut suivre dans les églises-forteresses du Midi les progrès du système défensif. On se contente d'abord de ménager entre le chemin de ronde et les arcs qui relient les contreforts des ouvertures qui permettent de lancer des projectiles sur les assaillants et de garantir la muraille. C'est le mâchicoulis continu du Chastel-Blanc en Syrie qu'on retrouve aux cathédrales d'Agde et de Maguelone et dans le Nord au château de Lucheux. Ce système est encore employé au chemin de ronde de la nef des Saintes-Maries de la Mer : en revanche, l'abside du même édifice montre un chemin de ronde garni de mâchicoulis sur corbeaux, et ce fut cette méthode qui prévalut dans la suite. A l'église de Royat, au Bâtiment des Mâchicoulis du Puy, elle est appliquée avec une véritable sûreté et dotée de nouveaux perfectionnements.

A Royat, en particulier, la galerie de mâchicoulis, surmontée de créneaux dont les merlons sont percés de longues archères, se développe autour de l'édifice, sauf sur la cour intérieure du prieuré, portée en encorbellement sur les consoles établies entre les contreforts. Mais, détail nouveau, les angles de l'édifice exposés particulièrement et qui constituaient jusque-là des points morts pour la défense, sont pourvus aussi de mâchicoulis ingénieusement disposés et obtenus par la rencontre de deux consoles placées à angle droit. Comme le fait remarquer M. Rey, ces mâchicoulis d'angle constituent de véritables échauguettes susceptibles de défendre avec efficacité les angles et les saillants menacés. Seuls les contreforts, dont le nombre est d'ailleurs réduit, continuent à former des points morts pour la défense. Cette difficulté est résolue au Puy, au Bâtiment des Mâchicoulis, dont l'étage supérieur ne fut aménagé pour la défense qu'au début du XIII^e siècle. Ici, chaque contrefort est muni d'un mâchicoulis porté sur deux consoles en saillie, véritable bretèche qui assure la défense d'un point particulièrement menacé.

Ainsi, c'est dans ces églises-forteresses du Centre et du Midi que l'on trouve appliqués pour la première fois, dans la deuxième moitié

Hosted by Google

du XII[e] siècle, quelques-uns des procédés de défense qui ne se répandirent que plus lentement dans l'architecture militaire proprement dite.

Dans le beau livre de M. Rey, les édifices d'Auvergne ne tiennent naturellement qu'une place restreinte, mais il faut lui savoir gré de les avoir replacés dans le milieu architectural dont ils sont la curieuse expression. Nous voyons mieux maintenant que c'est vers le Midi et l'Orient Latin que les constructeurs de la prodigieuse église de Royat ont été chercher des inspirations et des modèles. Mieux encore que par le passé, nous apprécions l'ingéniosité de ces maîtres d'œuvre qui ne se contentent pas de reproduire ce qu'ils ont vu, mais recherchent les simplifications ou les perfectionnements et savent tirer d'un programme utilitaire les effets de beauté architecturale qui font notre admiration.

Louis BRÉHIER.

Hosted by Google

LES PLUS ANCIENS POUILLÉS DU DIOCÈSE DE CLERMONT

Il n'a pas été publié, que je sache, de pouillés du diocèse de Clermont, depuis ceux édités, en 1882, par Alexandre Bruel dans la *Collection de documents inédits* (1). M. Bruel avait, on s'en souvient, mis à jour le rôle des procurations dues à l'archidiacre de Saint-Flour dans les cinq archiprêtrés de son ressort (Merdogne, Issoire, Ardes, du diocèse de Clermont ; Blesle et Saint-Flour, du diocèse de Saint-Flour), le compte de décimes de 1535 (2), ainsi qu'un pouillé, contenant les patrons de chaque église, attribué par lui au XVI^e^ siècle (3).

Les recherches effectuées pour la publication dans les collections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres des pouillés de la province de Bourges ont permis de compléter cette série pour le moyen âge. Il a semblé bon de donner ici un état de ces nouveaux textes et susciter, s'il était besoin, des compléments et des rectifications.

Deux sortes de documents ont été trouvés : comptes de décimes, rôles ou comptes de procurations.

***

La décime était, on le sait, un impôt pontifical levé, en cas de besoin, sur les bénéfices ecclésiastiques, à raison d'un dixième du revenu net évalué dans un rôle général dit taxe, où, en principe, n'étaient portés que ceux qui avaient au moins un revenu de 10 francs d'or. Une bulle d'Urbain V en 1363, eu égard au malheur des temps, réduisit de moitié la valeur portée à la taxe, mais sans y supprimer aucun contribuable. Deux comptes pour Clermont ont été conservés dans les archives du Vatican, l'un d'une trentième (tiers de la décime), de 1358 (*Collectorie*, vol. 75, fol. 15-22), l'autre de 1392 (*Ibid.*, vol. 85, fol. 432-440 v°). L'ordre suivi et les bénéfices insérés sont à peu près les mêmes dans l'un et dans l'autre, sous les réserves suivantes : insertion des noms des chanoines de Clermont dans le seul compte de 1358, plus grande correction des noms de lieu, quelques bénéfices de plus, et surtout division explicite en bénéfices exempts et non exempts dans celui de 1392. Dans l'un et l'autre, les abbayes (mais non les Cisterciennes), les chapitres, les prieurés (mais non les commanderies ou les maisons-Dieu), et très peu d'églises paroissiales. Le rapport des rôles de l'un à l'autre est, en principe, d'un

(1) Documents inédits, Mélanges historiques, t. IV, p. 1-300.

(2) Sauf pour l'archiprêtré de Menat, en déficit, et où l'auteur a eu recours à la décime de 1516 ; c'est à tort qu'il suppose que sa rédaction en français est une traduction.

(3) D'après une copie de 1699, communiquée par M. Bellaigue de Bugheas, de laquelle je désirerais retrouver la trace.

Hosted by Google

tiers à un demi par rapport à la taxe primitive : soit le prieur de Montferrand, taxé primitivement à 20 lb ; il est redevable en 1358 du tiers (6 lb. 13 s. 4 d.), et en 1392 de la moitié (10 lb.).

Le résultat financier de l'une et l'autre levée se présente ainsi :

1358		1392	
Montant total du rôle.	1.188 lb. 13 s. 1 d. ob.	Montant total du rôle..	1.812 lb. 4 s 10 d.
Non perçu pour bénéfices tenus par des cardinaux.....	155 lb. 7 s. 4 d.	Non perçu pour bénéfices tenus par des cardinaux.....	125 lb. 13 s 10 d.
Recette effectuée.....	740 lb. 12 s. 5 d. ob.	Recette effectuée.....	1.378 lb 13 s.
Reste à recouvrer....	292 lb. 13 s. 4 d.	Reste à recouvrer.....	337 lb. 18 s.

***

Ce ne seront, par contre, que les seules paroisses que l'on trouvera dans l'enquête suivante, exécutée en juin 1373, la semaine de Pentecôte.

La procuration, à l'origine, rémunération offerte par le bénéficier, lors de la visite de l'évêque, de l'archiprêtre, ou de l'archidiacre, était devenue, au XIV^e^ siècle, un véritable impôt, que les papes s'attribuèrent souvent dans la seconde moitié de ce siècle. Pour ne pas être frustré, Grégoire XI ordonna, en 1373, une enquête sur les églises visitées de son temps ou de celui d'Urbain V pour savoir qui avait droit à cette procuration et quel en était le montant.

Le cahier sans titre qui forme les fol. 72-137 du registre 82 des *Collectorie* fournit la réponse à ces questions pour toutes les églises paroissiales ou supposées telles du diocèse de Clermont (1). On sait que leurs recteurs devaient assister au synode, tenu la semaine de Pentecôte : la liste avait été préparée d'avance et, en marge, on y inscrivit les réponses. On y voit qu'aucune église ou presque n'avait été visitée, qu'un bon nombre de curés ne devaient pas de procuration, que, dans plusieurs de ces paroisses, c'était l'affaire de leur prieur ou de leur patron (nous n'avons pas l'enquête sur les bénéficiaires), et qu'enfin l'évêque ne jouissait que d'un petit nombre de procurations, ayant été remplacé par l'archiprêtre ou l'archidiacre.

***

Nous avons enfin la liste des bénéfices où l'évêque avait droit de visite, de date assez basse (mais cela n'a que peu d'importance, la coutume ne permettant point d'innovations). Les archives départementales du Puy-de-Dôme en renferment quatre exemplaires, tous fragmentaires, mais se complétant les uns les autres, de l'année 1467 : deux en écriture ordinaire, deux en écriture de forme. Chaque série comprenait le rôle, puis le compte avec mention des abbés ou prieurs ayant acquitté cette procuration, ce qui le rend précieux pour la chronologie ecclésiastique (2). Comme à Bourges, la procuration s'était restreinte aux chapitres, aux abbayes (et non pas toutes), à quelques prieurés et à de rares cures.

Jacques de FONT-REAULX.

(1) Les seules autres enquêtes connues sont celles de Bordeaux, Pamiers et Amiens.

(2) Je crois qu'il a été connu des rédacteurs de la *Gallia Christiana nova*, qui, donnant pour certains abbés cette date de 1467 ou 1468, ajoutent *ex archiviis episcop. Claromontensis*.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 12 mai 1926. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce le décès de M. Salveton, survenu le 30 mars dernier. Il donne ensuite la parole à M. Dousse pour l'éloge funèbre de notre regretté confrère.

Le Secrétaire donne lecture de deux notes de M. de Font-Réaulx, archiviste du département de la Drôme. Dans la première, M. de Font-Réaulx, qui est chargé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de publier le recueil des pouillés de la province ecclésiastique de Bourges, indique les textes nouveaux qu'il a découverts touchant le diocèse de Clermont et qui complètent la publication faite en 1882 par Alexandre Bruel.

Dans la seconde, M. de Font-Réaulx communique la notice du manuscrit 32 de la bibliothèque de Valence. Ce manuscrit est sommairement décrit dans le *Catalogue général des manuscrits* (*Départements*, XIII, 150) comme un « Bréviaire de Saint-Ruf ». Effectivement, le manuscrit provient de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ruf, à Valence, comme en fait foi une mention d'une main du XVIIIe siècle : « *Ex bibliotheca capituli abbatialis Sancti Rufi* ». Mais il faut y distinguer deux parties : 1° Heures à l'usage de Rome, avec des miniatures et des encadrements coloriés ; M. l'abbé Leroquais, qui a examiné récemment ce manuscrit, pense qu'on pourrait peut-être reconnaître dans cette ornementation une main italienne ; 2° Calendrier à l'usage du diocèse de Clermont, comme le montre bien la présence de certains saints caractéristiques, par exemple : s. Vénérand, év. (18 janvier) ; s. Laumer, conf. (19 janvier) ; s. Arthemius, év. (24 janvier) ; s. Sigon, év. (11 février) ; translation de s. Amable (1er avril) ; s. Alyre, év. (5 juin) ; s. Abraham, abbé (15 juin) ; s. Gal (1er juillet) ; ss. Sidoine et Avit (21 août) ; s. Ferréol, mart. (18 septembre) ; s. Rustique, év. (24 septembre) ; s. Apollinaire, év. (5 octobre) ; s. Nectaire, conf. (9 décembre) ; *revelatio sancti Illidii* (14 décembre). Les deux parties sont du XVe siècle.

M. Fournier signale que des travaux de déblaiement, préparatoires à la construction d'une maison, exactement la démolition d'une partie du mur de soutènement placé en bordure, du côté de l'Est, de la vieille route de Clermont à Beaumont (chemin d'intérêt commun n° 3), à 300 mètres environ au Sud du pont du chemin de fer, viennent de mettre au jour des fragments d'une demi-douzaine de sarcophages de pierre. Ce sont des cuves rétrécies vers les pieds, couvertes de couvercles plats, encore en place à environ deux mètres de profondeur. La position, de l'Ouest à l'Est, en est perpendiculaire à l'axe de la route ; c'est lors de la construction de cette dernière qu'ils paraissent avoir été coupés. Quelques ossements sont encore alentour.

Hosted by Google

M. VERGNETTE ajoute que le déblaiement susvisé, en avançant, a fait également découvrir un bas-relief, dont il communique la description suivante :

« Dalle d'arkose de 0 m. 50 de largeur sur 0 m. 80 de longueur. La partie de droite seule est sculptée, sur une surface carrée de 0 m. 50 de côté. Deux sujets sont superposés, encadrés chacun par une nervure saillante. La partie supérieure représente deux hérons face à face, disposés symétriquement de chaque côté d'un bouquet de deux acanthes trilobées, superposées et réunies par un cordon. Les hérons tiennent dans leurs becs chacun un serpent enroulé autour de leurs cous et les mordant au jabot. La partie inférieure représente un bouc couché, la tête à droite. Le travail est inachevé ; les pattes et la queue du héron de gauche sont à peine ébauchées. Telle quelle, la pierre paraît avoir été employée dans une construction, car elle porte sur la surface sculptée trois trous de scellement, creusés sans tenir compte de la sculpture.

» Bien que cette pierre ait été trouvée dans le voisinage d'un sarcophage, elle n'est pas contemporaine des sépultures. Elle doit être attribuée à la belle période gallo-romaine. D'ailleurs, dans les terres de déblaiement, on a trouvé des tessons de poterie rouge vernissée et des fragments de béton formé de tuileau concassé et aggloméré avec de la chaux, caractéristiques de l'époque gallo-romaine. »

Cette découverte s'ajoute à celle que M. Audollent a déjà signalée l'an dernier, et qui consistait en 5 ou 8 sarcophages de pierre, pouvant, « avec assez de vraisemblance, être attribués au XI^e^ ou au XII^e^ siècle ». Un des couvercles, orné d'une croix en relief sur toute la longueur, et une des cuves ont été donnés au Musée Bargoin. Dans les déblais, on avait relevé également la présence d'objets gallo-romains : tessons de poterie rouge vernissée, fragments de tuiles à rebord, béton de tuileau concassé. (Audollent. Découverte de sarcophages du moyen âge à Clermont, sur le terroir de Saint-Amandin. *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, janvier 1925, p. 18, 19-21. — Cf. Jules-Henry. On découvre à Saint-Jacques une nécropole médiévale. *Avenir du P.-de-D.*, 11 janvier 1925.)

M. ARBOS expose le résultat de ses recherches sur le nom du Cézallier :

« Le mot de Cézallier est employé dans les cartes et dans les » travaux scientifiques pour désigner le massif élevé compris entre » les Monts Dore au Nord et le Cantal au Sud. Une enquête auprès » des gens du pays montre cependant qu'ils ne donnent à ce massif » aucun nom et que, s'ils usent du terme de Cézallier, c'est pour » l'appliquer de façon très précise au point culminant, la cote 1555, » dite « signal du Luguet » sur les cartes.

» Comment s'est ainsi étendue à toute une région l'appellation » d'une cime ? Il semble bien que ce soit le fait de la carte de Cassini, où est représentée pour la première fois, sous la forme d'une » longue échine, la « montagne du Cézallier ». Il est probable que les » opérateurs de la carte ont ainsi pris pour un accident du relief ce » qui, dans le parler local, désignait les pâturages, la montagne pastorale voisine du sommet nommé le Cézallier. Cette confusion a, » dès lors, fait autorité. Mieux, on a donné au nom de Cézallier une » extension encore plus grande, en le faisant aller, vers l'Est jusqu'à » l'Allagnon. En bonne justice, il conviendrait de lui rendre sa signification exacte et de le restreindre au sommet de la cote 1555. » Ce serait aussi restituer à ce sommet son appellation légitime et » le débarrasser du sobriquet de Luguet, dont il a été affublé par

Hosted by Google

» la carte de l'état-major, sans autre raison que de situer le signal » trigonométrique par rapport au hameau voisin du Luguet. »

Admissions : MM. Lefebvre, professeur à la Faculté des Lettres ; Paul Roux.

Séance du 9 juin 1926. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre Mlle Mouton, récemment admise.

M. Fric expose l'état actuel des recherches sur la transmutation des métaux et spécialement du mercure en or.

M. Vergnette présente une carte à grande échelle du plateau de Gergovie et de ses abords, dressée par M. Paul Gautier, et une photographie de la table du dolmen de Clermont-Ferrand (près du puy de Crouelle), renversé et qu'on croyait complètement détruit.

M. Bréhier, à propos du livre de M. Rey sur les églises fortifiées, étudie celles d'Auvergne et spécialement celles de Royat et de Gergovie.

Admissions : MM. Béal ; Collin ; marquis Du Roure de Paulin ; G. Lescher ; Nigon, secrétaire de l'Association des A. P. G. ; Remy.

Séance du 7 juillet 1926. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre M. Alphonse Col, professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nantes, décédé le 26 mai ; M. Pagès-Allary, ingénieur, auteur de recherches de paléontologie et d'archéologie préhistorique, mort des suites d'un accident d'automobile près d'Issoire, le 13 juin.

M. Mathias rend compte de ses nouvelles recherches sur la foudre, spécialement sur la matière fulminante.

Admissions : MM. Arveuf, inspecteur du Crédit Foncier ; Marc Buthaud, avocat ; Dr Jumon ; A. de Remacle ; Tournaire, industriel.

Il n'y a pas eu de séance en **août, septembre,** ni **octobre.**

NECROLOGIE

Joseph Izarn

La vie et la carrière de mon ancien professeur — qui fut ensuite pour moi un ami bien cher — furent aussi simples que possible : Né à Perpignan le 7 décembre 1842, il termina au Lycée Louis-le-Grand ses études commencées au Collège de sa ville natale et fut reçu dans sa vingtième année à l'Ecole Normale. A sa sortie de l'Ecole, en 1865, il fut nommé au Lycée de Clermont. Il s'acclimata bien vite dans ce beau pays d'Auvergne, si différent des autres, si captivant pour ceux qui comme Izarn peuvent y étudier la nature sous tous ses aspects, et il se créa bien vite autour de lui d'affectueuses relations. Les amis qu'il se fit alors et qui lui restèrent toujours fidèles, tels que Emile Duclaux, Morel, Perroud, quittèrent assez vite Clermont. Duclaux, qui était professeur à la Faculté des Sciences, et le Dr Roux, qui était alors préparateur, vinrent à Paris où ils devaient se succéder à la direction de l'Institut Pasteur ; Morel allait devenir Inspecteur général, Perroud, Recteur de l'Académie de Toulouse. Izarn, au contraire, ne voulut jamais quitter le Lycée Blaise-Pascal. Il y resta professeur jusqu'au moment de la retraite, moment que l'on retarda pour lui le plus possible, et il continua ensuite à habiter Clermont. Il s'était marié en 1868 avec une de ses cousines

Hosted by Google

dont la famille habitait Paris. Sa femme, elle aussi, se plut en Auvergne. Le ménage y vécut fort retiré : cependant Izarn était bien connu à Clermont, où il rencontrait partout de ses anciens élèves, où il lui arrivait souvent de retrouver sur les bancs de sa classe les fils de ceux qu'il y avait vus autrefois. Lorsqu'il mourut, le 24 mars 1925, il y avait soixante ans qu'il habitait Clermont. C'est pendant 47 ans, de 1865 à 1912, qu'il avait sans interruption enseigné au même Lycée. La carrière d'Izarn fut, on le voit, celle d'un modeste et d'un sage : d'un sage qui n'avait pas d'enfants, faut-il ajouter, car je me rappelle lui avoir entendu dire que, s'il en avait eu, sa carrière et sa vie auraient été toutes différentes.

Pendant cette longue période, Izarn a surtout été chargé des cours de physique et de chimie dans les classes de lettres et particulièrement en philosophie, avec quelques interrogations en mathématiques spéciales. C'est seulement pendant les dernières années qu'il fit des leçons à des candidats à Saint-Cyr ou à l'Institut agronomique. Izarn a donc eu surtout des élèves que la préparation des concours n'absorbait pas tout entiers, et des élèves jeunes, ayant l'âge où le maître exerce le plus son influence et marque une empreinte plus profonde et plus durable. Parmi ces élèves, en nombre considérable, qu'il a eus successivement, il n'en est certainement pas un seul qui ne se souvienne de lui. Pour moi, il y a plus de quarante ans que je l'ai eu comme professeur pour la première fois : mon père venait d'être nommé lui-même, en 1882, au Lycée de Clermont et j'entrais en troisième. Or, je me rappelle encore l'impression très vive que me firent dès le début ses leçons si claires et si vivantes, toujours originales par quelque côté, même quand elles portaient sur des sujets depuis longtemps classiques. Il savait nous intéresser et nous habituer à observer en prenant, toutes les fois qu'il le pouvait, des exemples familiers autour de lui : je me souviens que dans une de ces premières leçons, consacrée à des notions de mécanique et où il parlait du levier, il supposait le plus petit bonhomme de la classe placé à l'un des bouts de l'instrument, et, à l'autre bout, un de nos camarades qui déjà alors se faisait remarquer par son embonpoint. Izarn avait conservé toute sa vivacité méridionale, mais parlait avec une grande simplicité : il trouvait sans aucune recherche le mot juste, et s'en contentait. Ses critiques n'étaient exemptes ni de quelque sévérité, ni de malice : il savait fort bien rabattre parfois quelques prétentions exagérées, mais il s'imposait à tous par la clarté et la distinction de son esprit, par cette indépendance de caractère que la jeunesse dans notre pays sait bien vite reconnaître et apprécier, par sa maîtrise des sujets traités, enfin par une habileté expérimentale dont je crois bien n'avoir jamais vu l'équivalent. Les expériences réussissaient toujours, et toujours au moment voulu; elles étaient soignées dans tous leurs détails et présentées avec une élégance parfaite. Sa propreté méticuleuse assurait le succès de quelques-unes d'entre elles : c'est ainsi que les expériences les plus délicates d'électrodynamique n'étaient qu'un jeu pour lui, parce qu'il n'employait, pour assurer les contacts, que du mercure filtré immédiatement avant l'emploi et que le contact de l'air n'avait pas altéré. Bien qu'il allât sans cesse du tableau noir à ses appareils, on ne voyait jamais une trace de craie sur ces derniers, et les vêtements de l'opérateur restaient impeccables. Izarn avait d'excellentes raisons pour aimer et soigner les appareils dont il se servait. Il les connaissait dans tous leurs détails et beaucoup d'entre eux avaient été construits au lycée : soit qu'il les ait faits de ses propres mains, soit qu'il ait eu l'aide d'un vieux mécanicien fort adroit, M. Faucher,

Hosted by Google

qu'il a beaucoup regretté. Après sa classe, en effet, il restait de longues heures dans ce Laboratoire du Lycée qu'il avait peu à peu aménagé à sa guise et enrichi de nombreux instruments.

Parmi les expériences qu'Izarn faisait dans ses leçons, il y en avait un très grand nombre d'inédites. Je me rappelle avoir insisté souvent auprès de lui, au cours de notre longue correspondance, pour qu'il publiât des notes à ce sujet : il soutenait que la chose n'en valait pas la peine. Il s'est pourtant décidé à le faire au moment où la Société française de Physique fit paraître son *Recueil d'expériences élémentaires de physique,* mais les Notes qu'il avait envoyées n'ont malheureusement pas été toutes insérées ; en outre, il y a eu, çà et là, à sa rédaction primitive, des abréviations et des changements qu'il regrettait. Si l'on fait quelque jour une nouvelle édition de ce livre fort utile, je crois qu'il sera juste de tenir compte des critiques qu'il adressait au texte modifié et dont il m'avait fait part.

Mais Izarn, au Lycée de Clermont, ne s'est pas seulement occupé de préparer son enseignement. Il y a passé presque toutes ses heures de loisir, souvent tous ses jours de liberté à travailler dans les diverses directions où l'entraînait une curiosité toujours en éveil. Le temps qu'il a passé à faire des photographies, en noir ou en couleur, par tous les procédés connus, à disséquer des animaux, à étudier des plantes ou à se servir de son microscope surprendrait, si on pouvait en faire le compte. En ce qui concerne la physique, Izarn a publié quelques-unes des recherches originales qu'il a faites. Elles montrent bien comment un excellent physicien peut suppléer, grâce à son ingéniosité et grâce au choix judicieux des sujets d'étude, au défaut des appareils spéciaux que l'on trouve dans les Laboratoires de recherches.

C'est ainsi que dans un de ses premiers travaux, un de ceux qu'il a publiés au *Journal de Physique,* Izarn avait à mesurer des durées d'écoulement de liquides. Ces temps étaient de l'ordre de la minute ; or, il n'avait à sa disposition qu'une bonne montre ordinaire. Tenant cette montre collée à son oreille, il s'arrangea de manière à pointer les tic tac que cette montre effectuait régulièrement, à raison de 150 à la minute, et put ainsi mesurer les temps cherchés à moins d'une demi-seconde près. C'est ainsi qu'il put mettre en évidence le rôle de la tension superficielle sur la contraction de la veine liquide, montrant, par exemple, que de petites quantités de vapeur d'éther, qui changent l'état de la surface, viennent aussitôt modifier l'écoulement.

Les travaux d'Izarn sur la reproduction des réseaux de diffraction sont un exemple de recherches très utiles que l'on peut effectuer sans grand matériel. Le grand physicien anglais Lord Rayleigh n'avait pas dédaigné de consacrer beaucoup de temps à ce problème. Izarn, sans connaître les travaux de Lord Rayleigh, a publié d'abord une méthode photographique analogue, mais non identique, à celle de son illustre devancier, méthode qui donnait à coup sûr de très bons résultats. Il a montré à ce propos qu'on pouvait, chose remarquable, copier de même un réseau sur métal opaque en appliquant sur l'original la glace sensible ; il a fait, d'autre part, une étude attentive des phénomènes d'interférence que l'on peut produire si facilement en posant de telles copies sur un miroir, ou en faisant la photographie sur une glace argentée. Mais, de ce même problème de la copie des réseaux, Izarn a trouvé lui aussi une autre solution toute différente : il versait hardiment sur un réseau, tel qu'un réseau de Rowland sur métal, une solution de gélatine ou d'un vernis con-

Hosted by Google

venable, et la laissait sécher, de façon à obtenir une mince pellicule superficielle ; on peut ensuite détacher cette pellicule qui laisse intacte et même admirablement nettoyée la surface du réseau primitif. La pellicule ainsi arrachée porte en relief, fidèlement reproduite par moulage, tous les traits de l'original. Une fois convenablement fixée à nouveau sur une glace, ce moulage donne des spectres très brillants et peut remplacer presque exactement l'original. Perfectionné depuis, ce procédé sert maintenant à obtenir ces copies que vendent divers fabricants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France et qui ont permis de vulgariser l'emploi de ces instruments précieux.

Ce sont les travaux d'Izarn sur les réseaux qui l'ont conduit à des applications nouvelles très intéressantes de la gélatine bichromatée. Il a d'abord indiqué une méthode très simple pour mettre en évidence la formation d'ondes stationnaires lors de la réflexion normale d'un faisceau lumineux sur un miroir plan. Ces ondes stationnaires, que Lippmann a utilisées, comme on sait, pour la photographie des couleurs, sont extrêmement serrées, il y en a plusieurs milliers dans une épaisseur d'un millimètre ; Wiener n'avait pu les mettre en évidence qu'en employant une couche sensible spéciale et extrêmement mince : Izarn fait l'expérience très simplement, en employant une couche de gélatine bichromatée sensible seulement à sa surface. D'autre part, cette même gélatine bichromatée peut servir, comme il l'a montré, à protéger contre l'altération par les agents atmosphériques les surfaces brillantes d'argent poli : ce procédé un peu modifié a servi depuis à l'Observatoire de Meudon, pour prolonger la durée de l'argenture de grands miroirs de télescope. Izarn s'est occupé de l'argenture du verre elle-même, il a simplifié beaucoup, par l'emploi du formol dosé au compte-gouttes, cette opération qu'on a à faire si souvent dans les laboratoires. La *Revue d'Optique pure et appliquée* a publié en 1924 un article où on rappelait, avec tous les détails nécessaires, la contribution d'Izarn à la solution de ce problème pratique.

Izarn n'a rien publié, que je sache, sur les Sciences Naturelles qu'il avait pourtant beaucoup aimées. On peut toutefois rappeler l'appareil ingénieux qu'il avait construit, avec son excellent ami le Dr Chibret et son collègue E. Colardeau, pour renseigner le clinicien sur la sensibilité de l'œil aux diverses couleurs. Le Dr Chibret était, comme on sait, non seulement un excellent oculiste, mais un savant et un chercheur de grand mérite. L'appareil qui résultait de cette collaboration, le *chromophotoptomètre,* a été décrit dans une Communication faite en 1885 à la *Société française d'Ophtalmologie ;* son principe est fort ingénieux : il repose sur l'emploi d'un mica donnant la teinte sensible entre deux nicols, et qu'on incline plus ou moins sur le rayon qui le traverse.

Ces travaux — et d'autres encore que je ne puis citer — avaient peu à peu attiré l'attention sur Izarn. Mascart, de passage à Clermont en tournée d'inspection, insistait auprès de lui pour qu'il rassemblât ses recherches sur les réseaux en un mémoire d'ensemble qui serait une thèse de doctorat. Il n'en voulut rien faire ; il avait déjà alors près de soixante ans et se demandait à quoi, à son âge, une thèse pourrait bien lui servir. Et puis, il faut bien le dire, il avait bien le droit de garder quelque scepticisme sur la valeur des grades et des diplômes ; à sa sortie de l'Ecole, lui, qui devait être un professeur hors de pair, avait échoué à l'agrégation. Le jury s'était-il lourdement trompé, ou bien le candidat l'avait-il indisposé ?

Hosted by Google

Je l'ignore ; en tous cas, Izarn n'avait jamais voulu se représenter. Il se passait fort bien du titre de professeur titulaire — qu'on lui a pourtant donné en 1905 — et, si d'autres distinctions lui vinrent, ce fut sans qu'il les ait jamais sollicitées. Il fut pourtant content, je crois, lorsqu'il fut nommé, en 1903, membre du Conseil de la Société française de Physique, et, en 1910, officier de la Légion d'honneur (il était chevalier depuis 1900). Cette distinction était alors plus rare et avait plus de valeur qu'aujourd'hui : c'est Lucien Poincaré qui avait eu l'excellente idée de la faire donner à Izarn qu'il avait pu apprécier en inspection, et avec lequel il avait aussi, comme autrefois Soubert, parfois discuté.

Cette promotion d'Izarn dans la Légion d'honneur venait malheureusement lui rappeler qu'il ne pourrait plus guère longtemps enseigner au Lycée. Il était resté longtemps jeune et on avait volontiers accédé à son désir de rester en fonctions le plus longtemps possible, mais il fallut bien tout de même qu'il prît sa retraite en 1912. Il redoutait beaucoup cette nouvelle existence : au début, il s'y habitua plus vite qu'on ne l'aurait cru, remplaçant ses classes par des lectures et de courtes promenades. Il reprit, au bout de quelque temps, l'habitude d'aller au Lycée revoir ses anciens collègues. Tous lui faisaient le meilleur accueil. Il voyait là surtout mon excellent professeur de mathématiques spéciales Constantin, son collègue de physique Icole, qui, lui aussi, était un de ses anciens élèves ; le regretté Lorion, qui sortait alors de l'Ecole Normale et que la guerre allait malheureusement bientôt enlever à son affection. Mais sa santé peu à peu devint décidément plus mauvaise en même temps qu'avec la guerre et ses suites la vie devint plus dure. Il dut d'abord renoncer à aller dans la montagne pendant l'été, ce qui lui fut fort pénible. Depuis longtemps, il ne quittait Clermont qu'au moment des vacances pour fuir la chaleur qu'il redoutait beaucoup ; il allait dans le Cantal chez Duclaux, ou à Murols, respirer un air plus frais. Mais il était sensible et nerveux à l'excès, comme le sont souvent les gens délicats ; il avait une véritable phobie du chemin de fer : ces déplacements eux-mêmes devinrent pénibles. Son médecin, qui était son ami, le Dr Fournial, réussit à l'emmener plusieurs fois en automobile à Châtelguyon, mais la santé de Mme Izarn, elle aussi, laissant parfois à désirer, il dut renoncer à toute villégiature. Il finit par rester presque constamment dans sa maison avec ses livres, n'écrivant plus guère, mais gardant presque jusqu'à la fin toute sa vivacité d'esprit et sa curiosité des nouveautés scientifiques. C'est seulement dans sa dernière année, après avoir été à nouveau gravement malade, que sa mémoire s'est affaiblie, et encore n'a-t-il jamais cessé de revoir avec plaisir ses amis et de causer gaiement avec eux comme autrefois. Beaucoup, hélas ! n'étaient plus là : La mort du Dr Chibret, celle de Mme Chibret, celle d'Henry Bourguet, l'astronome de Marseille et un de ses plus fidèles correspondants, attristèrent ses dernières années. Heureusement d'autres amis lui restaient encore qui l'entouraient de leur affection dévouée, et le Dr Chibret avait laissé deux fils et un neveu. Les enfants d'Henri Chibret venaient le voir avec leurs parents, et leurs visites sont venues, jusqu'à sa fin, égayer parfois cette maison trop silencieuse. C'est peu après l'une de ces réunions, où l'on avait gaiement célébré sa fête, qu'il s'est senti brusquement plus souffrant et qu'il s'est éteint doucement le 24 mars 1925. Mme Izarn, qui l'a soigné sans cesse avec tout son dévouement, se trouve maintenant bien seule : je voudrais que sa grande douleur soit adoucie quelque peu à la pensée que les nombreux anciens élèves

Hosted by Google

d'Izarn partagent sa peine, et qu'ils gardent fidèlement le souvenir de leur excellent maître.

A. COTTON,
Membre de l'Institut.

Henri Salveton

Si le grand sociologue Frédéric Le Play avait procédé de nos jours à une de ses enquêtes sociales, et qu'il fût venu jusqu'au bourg de Nonette, il y aurait rencontré une de ces « autorités sociales » qu'il estimait nécessaires à la prospérité des nations.

Jamais vie d'un homme en possession des dons de la fortune ne fut plus entièrement consacrée au bien du lieu natal, du village où ont vécu les ancêtres, que celle de M. Henri Salveton. Les traditions de la famille Amariton, enracinée depuis de longs siècles dans le bourg de Nonette, il avait à cœur de les continuer, d'être comme ses aïeux le guide et l'appui de tous.

Dès l'âge de 25 ans, il en était maire et lui, que de fortes études et un attrait tout particulier pour le droit désignaient pour des postes élevés dans la magistrature, voulut seulement, et par-dessus tout, être le Maire de Nonette ; ce poste, il l'a gardé presque constamment jusqu'à sa mort et il l'a rempli avec un dévouement et une conscience incomparables.

Le culte du devoir qu'il avait à un degré très élevé l'obligeait à étudier toutes les affaires de sa petite commune avec le même soin que des affaires de la plus haute importance, aussi jamais commune rurale ne vit ses intérêts mieux gérés.

Il souffrait de voir Nonette, autrefois ville d'Auvergne, descendre dans la déchéance par la dépopulation lente et continue. Ce pays presque exclusivement vignoble souffrit beaucoup de la crise phylloxérique qui détruisit toutes les vignes, antique orgueil du bourg. M. Salveton, pour relever les courages, non seulement replanta, mais même eut cette initiative hardie de planter en vigne un immense coteau ; il fit entretenir ce vignoble avec tous les soins requis par les études les plus modernes, — il y plaça même une installation paragrêle, — et encouragea de toutes ses forces la reconstitution générale.

Aux siècles passés, il n'avait manqué à Nonette que des sources abondantes pour créer sur ce promontoire, magnifiquement situé, une grosse agglomération. M. Salveton résolut le problème à ses frais pour tout le bourg et l'eau de l'Allier, qui coule au-dessous de la butte, vint alimenter le village qui, en cette année de sécheresse où toutes les communes voisines souffrent du manque d'eau, se trouve dans sa situation normale.

Il aimait son vieux bourg avec passion ; nul n'en connaissait comme lui la noble histoire. Il en conservait dans sa demeure, magnifiquement restaurée par ses soins avec un goût parfait, des souvenirs et des documents du plus haut intérêt et sa joie était grande quand une heureuse découverte lui permettait de mettre en lumière ce que fut Nonette autrefois. Telle fut la découverte de cet admirable buste de Christ dû aux sculpteurs de Jean de France, duc de Berry, que M. Salveton compara justement au « Beau Dieu d'Amiens », dans une étude pleine d'érudition.

Car il n'était pas seulement un juriste éminent, il était un historien et un lettré : plusieurs de ses travaux ont paru dans les revues de diverses Sociétés savantes. Il publia, en 1903, un ouvrage sur son

Hosted by Google

grand-père Antoine-Frédéric Salveton, député de la Haute-Loire et procureur général à Rouen, belle figure de magistrat, pour laquelle il avait un véritable culte.

Mais surtout un grand travail absorba de longues années l'activité scientifique de M. Salveton : son *Histoire de Nonette*. Il touchait maintenant à l'un des buts de sa vie : publier ce livre à la gloire de son pays. La publication de l'*Histoire de Nonette* est commencée. Il n'en verra pas l'achèvement, mais l'œuvre de ce grand, de ce consciencieux travailleur ne sera pas laissée en souffrance et la Société des Amis de l'Université tiendra que le monument élevé à l'honneur de sa chère « ville de Nonette » soit complètement élevé dans un avenir prochain.

Il laisse un grand vide dans ce pays et ne sera pas oublié de tous ceux si nombreux dans le bourg qui étaient habitués à venir demander à M. Henri conseils ou services divers, dans cette Mairie où il vint jusqu'aux derniers temps de sa vie brisé par la maladie, mais soutenu par une force morale supérieure à toutes les souffrances.

Lui aussi avait durement souffert de la guerre où il avait dépensé ses forces sans compter à son poste d'officier de réserve. Lorsque sa santé très atteinte l'avait obligé à quitter le front, il avait voulu servir encore à l'arrière et avait gardé ses fonctions de capitaine à Issoire jusqu'à la fin de la tourmente : nul ne maintint un moral plus élevé et une discipline plus exacte parmi ses hommes.

Revenu à Nonette au poste habituel de son labeur, où son activité commandée par une volonté de fer ne laissait aucune place à un repos nécessaire, la maladie s'était aggravée sans terrasser son courage. On le voyait se traînant à la Mairie chaque jour et tous trouvaient encore près de lui, avec son dévouement entier, l'exemple de cette droiture incomparable qui ne connut jamais l'ombre de déguisement, cette franchise abrupte qui le caractérisait et cette conscience si haute qui ne connut jamais de sentiments bas. Il eut des adversaires, mais jamais personne ne refusa son estime à ce grand caractère qui ignorait la rancune et était incapable de concevoir l'idée de se venger. Il réussit même à maintenir à Nonette l'union sacrée ; elle y est restée en vigueur jusqu'à sa mort et il est mort maire de Nonette nommé par tous les partis.

La Société des Amis de l'Université, à laquelle il appartenait depuis longtemps, et la *Revue d'Auvergne,* dont il fut le collaborateur, sont fières d'avoir eu ce grand caractère et ce grand travailleur parmi leurs amis, et d'avoir assumé la tâche de publier le principal ouvrage de M. Salveton.

Voici l'énumération des ouvrages et études divers de M. Henri Salveton : Le nom en droit romain et en droit français. Lyon, 1887, in-8°, 515 p. (Thèse présentée à la Faculté de Droit de Lyon en 1887). — Notice sur un important fragment de statue conservé dans l'église de Nonette. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 1900, p. 22 et suiv., fig. — Sur le genre grammatical du nom propre « Brioude ». Même *Bulletin,* 1902, p. 74 et suiv. — Antoine (-Frédéric) Salveton, homme politique, magistrat, avocat, 1801-1870. Riom, Clermont-Ferrand, Jouvet, Couty frères, 1903, in-8°, III-166 p., portrait. — Communication sur la découverte de débris anciens à Longat près Saint-Germain-Lembron. Même *Bulletin,* 1905, p. 266 et suiv. — Notice sur un tombeau romain découvert à Charbonnier (Puy-de-Dôme). Même *Bulletin,* 1906, p. 117-120. — Notice bibliographique sur « L'idée de juste salaire en droit français contemporain », par

Hosted by Google

Georges Tixier. *La Veillée d'Auvergne,* 1re année, n° 7, juillet 1909, p. 363. — L'orthographe auvergnate. *La Veillée d'Auvergne,* 1re année, n° 9, septembre 1909, pp. 442-445. — Notice sur l'église d'Usson et sur quelques pièces de son mobilier. *Bulletin hist. et sc. de l'Auv.,* 1922, pp. 84-92. — L'église d'Augnat et sa cloche du XIVe siècle. Même *Bulletin,* 1923, pp. 187-189. — Simple question [sur la prononciation du mot « Arvernia », dans l'antiquité]. *Revue d'Auvergne,* 40e année, n° 4, octobre-décembre 1923, pp. 164-165. — Histoire de Nonette. *Arvernia,* fascicule 1 ; en cours de publication. — Mentionnons encore la collaboration très précieuse de M. Salveton au grand travail de MM. A. de Champeaux et P. Gauchery : « Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry », où, pour la partie concernant le château de Nonette, les auteurs ont mis à profit les travaux de tous genres, études, découvertes, reconstitutions, qu'il leur communiqua avec un empressement auquel ils ont rendu hommage.

Marc Dousse.

UNIVERSITE

La Station biologique de Besse. — Les Amis de l'Université de Clermont seront heureux d'apprendre que la Station biologique de Besse, qui vient d'être rattachée au Laboratoire de Botanique de sa Faculté des Sciences, est, dès maintenant, ouverte aux chercheurs.

Grâce aux subventions qui lui ont été données par l'Université de Clermont, par le Ministère de l'Instruction publique et par la Caisse des Recherches scientifiques, grâce aux sommes déjà importantes qu'a réunies la souscription ouverte au Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences en faveur de la nouvelle Station, cette dernière a pu être mise en état de fonctionnement.

Elle recevra des travailleurs désireux de se livrer à des recherches biologiques de tout ordre ; mais, située dans la magnifique région des monts Dore, à 1.050 mètres d'altitude, à proximité de la région des lacs d'Auvergne, au pied du massif du Sancy, dans un cadre pittoresque de forêts et de pâturages, elle se prête tout particulièrement à des recherches sur la systématique, la distribution, la biologie des animaux et des plantes des lacs, des tourbières et de la montagne, ainsi qu'à des travaux de science appliquée relatifs à l'élevage et aux questions sylvi-pastorales ; la proximité de sources minérales et de terrains salifères offre au zoologiste et au botaniste les surprises d'une faune et d'une flore spéciales, et les paléontologistes apprécieront le voisinage de gisements de plantes fossiles encore peu explorés.

Déjà, des cultures y ont été établies en vue de la sélection de céréales et de plantes potagères pour la montagne ; un projet d'essai de culture de plantes médicinales de montagne est en préparation. Enfin, la Station a reçu pour l'été de 1926 les inscriptions d'une douzaine de travailleurs qui y poursuivront des recherches dans des directions variées. Elle est, en effet, assez spacieuse pour offrir à des chercheurs, célibataires ou mariés, un certain nombre de chambres et la possibilité d'y prendre leurs repas.

La sympathie que la nouvelle Station biologique de Besse a rencontrée autour d'elle, l'accueil très favorable qui lui a été fait dans les milieux scientifiques, nous sont de sûrs garants de sa prospérité et on se réjouira de cette forme nouvelle de l'activité de notre Université du Centre.

(Pour les souscriptions en faveur de la Station biologique de

Hosted by Google

Besse, pour les inscriptions en vue de travaux de recherches et pour tous renseignements, s'adresser au Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand.)

MUSÉES

Musée d'histoire et d'art local à Clermont

Dans l'ancienne maison de la rue des Gras, dite « Maison des architectes » (sans que l'on sache pourquoi), la municipalité de Clermont-Ferrand a installé récemment un « Musée d'histoire et d'art local ». Cf. un article de M. Albert Ojardias au *Journal des débats* (reproduit dans l'*Avenir,* 3 décembre 1924). L'organisateur et le conservateur de ce musée, M. Du Ranquet, en publie le catalogue (sans se nommer sur le titre) : *Musée d'histoire et d'art local de Clermont-Ferrand, son hôtel, ses collections,* Clermont-Ferrand, impr. Paul Vallier, in-16, XII-84 p. et planches.

Voir : Albert Bresson. Le Musée d'art et d'histoire locale de Clermont. *Le Soleil d'Auvergne,* 10 octobre 1926.

Le musée a acquis un portrait de Jacqueline Pascal et une collection de poinçons d'orfèvres donnée par M. J. Coiffier (Martin de Gerillac. Au musée de la rue des Gras. *L'Avenir du Plateau central,* 20 octobre 1926).

Musée de Thiers

Le mardi 27 avril 1926, la Société des études locales de Thiers a constitué une commission dite du Musée, chargée de prendre en main l'organisation, l'administration et l'enrichissement du musée de Thiers (*Album de Thiers,* 9 mai 1926 ; *Journal de Thiers,* 16 mai).

NOUVELLES DIVERSES

La misère des sociétés savantes.

Déjà avant 1914, le nombre des sociétés savantes et des revues qui existaient en France était trop grand ; l'activité se dispersait sans coordination ; le rendement était insuffisant. La prospérité d'alors rendait ce gaspillage moins sensible. Les difficultés monétaires actuelles en ont mis l'inconvénient en évidence et en ont multiplié les effets.

Voici quelques chiffres qui donneront, pour ainsi dire, la mesure du changement survenu :

En 1913, le montant de la cotisation de la Société des Amis de l'Université, par exemple, était de 10 francs. En ce temps-là, 10 francs suisses équivalaient à 10 francs français, à une fraction à peine sensible près. Mais, depuis, les choses ont bien changé. Quoique le montant nominal de la cotisation ait été finalement doublé, la valeur réelle en a notablement diminué. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous :

	Montant nominal de la cotisation en francs français	Valeur correspondante de la même cotisation en francs suisses
8 janvier 1920.....	10	5,0251
6 janvier 1921.....	15	5,8469
2 janvier 1925.....	15	3,0210
7 janvier 1926.....	20	3,9320
20 octobre 1926.....	20	3,0880

Hosted by Google

Conséquence : en 1922, pour un caractère, une justification et un tirage identiques et pour un papier de qualité analogue à ceux d'aujourd'hui, la feuille d'impression de la *Revue d'Auvergne* revenait à environ 160 francs, tout compris ; elle revenait à 280 francs en 1924 ; à 300 francs en 1925. En 1926, le prix de base est de 360 francs, à quoi s'ajoutent divers suppléments qui majorent sensiblement le prix moyen. Et, pour 1927, on parle déjà d'un nouveau tarif, qui pourrait bien être prohibitif, ou à peu près.

Y a-t-il un remède à la triste situation résultant de cette évolution de la monnaie et des prix ? Oui. Mais un seul. Il faudrait que les sociétés existantes se missent d'accord et se groupassent, afin de coordonner leur activité, d'accroître leurs revenus et de comprimer certains frais, en un mot perfectionner leur rendement. J'ai déjà exposé ce programme ici même l'année dernière (XLI, 69-71) et je n'y reviendrai pas. Cependant, il paraît digne d'intérêt, et peut-être instructif, de jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait, écrit ou dit à ce sujet au cours des derniers mois.

Les sociétés savantes des provinces ne sont pas seules malades. Celles de la capitale le sont également, et l'Institut le premier, qui voit le prix de revient nominal de ses publications enfler démesurément et la valeur effective des récompenses en argent qu'il distribue diminuer en proportion inverse. M. Ch.-V. Langlois, en séance publique, a entretenu ses confrères des Inscriptions de la gravité de cette situation (*Journal officiel*, 22 novembre 1925, p. 11274).

Au congrès des sociétés savantes tenu à Paris en 1925, M. Coville, directeur de l'enseignement supérieur, a attiré l'attention des congressistes sur la nécessité « d'organiser le mieux possible le travail scientifique ». « Trop souvent », a-t-il dit, « les actions particulières, volontiers négatives, naissent en désordre, s'ignorent ou s'opposent. Une consommation inutile de bonnes volontés, de temps et d'argent se fait, malgré tous les appels à l'entente, à l'union, à la fusion même. Avec toute l'expérience que j'ai pu acquérir, j'estime qu'en dépit des efforts déjà faits et des résultats déjà obtenus, un tiers au moins de nos ressources matérielles et intellectuelles se perd ainsi » (Congrès des sociétés savantes à Paris. Discours prononcés à la séance de clôture du congrès, le samedi 18 avril 1925, par M. Henri Dehérain et M. Alfred Coville. Paris, Impr. nat., 1925, p. 23).

Les historiens viennent de poser les bases d'une organisation coopérative, ouverte à toutes les nations et qui pourrait être féconde en résultats. En 1923, le congrès international des sciences historiques, à Bruxelles, avait émis le vœu qu'un comité international permanent des sciences historiques fût créé. « Ce vœu est aujourd'hui réalisé. Le Comité international permanent a été constitué à Genève les 14 et 15 mai 1926. » Il a « fixé provisoirement son siège légal à Washington ». A côté du Comité international et en liaison avec lui, il doit exister des comités nationaux. En France, après le congrès de 1923, un comité d'action provisoire a assumé la charge de grouper les initiatives et de recueillir les adhésions. On a abouti finalement à la constitution du Comité français des études historiques, le 9 avril 1926. Il a son siège à Paris et reçoit pour membres non pas des individus, mais des groupements, à savoir : « 1° les groupements universitaires d'historiens ; 2° les sociétés nationales spécialisées dans les études historiques ; 3° les fédérations régionales de sociétés savantes ; 4° les confédérations générales mixtes d'universitaires et de sociétés savantes ». (Michel Héritier. Le Comité international et le Comité français des sciences historiques. *Revue historique*, 1926, t. CLII, p. 317-319.)

Hosted by Google

Dans les provinces, c'est un peu de tous les côtés que la tendance vers la coopération a continué de se manifester.

Les groupements déjà existants ont poursuivi l'œuvre entreprise par eux. En Bourgogne, l'Association bourguignonne des sociétés savantes, qui avait déjà tenu une première réunion en 1914, en a tenu une seconde à Mâcon en 1923. En 1925, elle a tenu un congrès à Auxerre (SAVARIT, dans la *Revue des deux mondes,* 15 nov. 1925, p. 458). L'Union des sociétés savantes du sud-ouest a tenu son IX[e] congrès d'histoire et d'archéologie à Dax, en juillet 1926 (*Revue historique,* 1926, t. CLIII, p. 160).

A Poitiers, un nouvel essai intéressant vient d'être tenté. Le 29 novembre 1925, la Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest s'y est constituée ; sous ce nom de Centre-Ouest, on comprend les huit départements du ressort universitaire de Poitiers. Déjà, en 1919, M. Bourriau, dans un article intitulé « Evolution des sociétés savantes », et paru au *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort,* s'était prononcé pour une fédération de sociétés : « il est de toute nécessité », écrivait-il, « d'organiser nos ressources intellectuelles et de mettre en œuvre nos moyens de recherche ». Mais l'initiative proprement dite de la fédération remonte à un appel de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres ; il n'avait pas, d'abord, trouvé beaucoup d'adhésions ; mais l'annonce que le 59[e] congrès des sociétés savantes se tiendrait à Poitiers en 1926 entraîna les hésitants et fut l'occasion de la création de la fédération actuelle. Cette dernière groupe à la fois des collectivités (sociétés savantes, universités, chambres de commerce, associations agricoles et industrielles) et des membres individuels (*Revue générale du Centre-Ouest de la France,* janvier 1926, n° 1, p. 50-56 ; voir *ibid.,* p. 1-3, la reproduction de l'article de M. Bourriau, et, p. 60-62, les statuts de la fédération. — Cf. *Bulletin de l'Auvergne,* 1926, p. 50).

Dans d'autres régions, où des résultats positifs n'ont pas été atteints encore, les avertissements et les appels à l'union n'ont pas manqué. M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, a suggéré « une sorte de fédération des sociétés savantes de la Lorraine ». Dès 1909, l'idée avait été mise en avant par M. Parisot. M. Davillé désirerait « une forme d'alliance » qui permît l'effort collectif et, à la fois, respectât l'esprit particulier de chaque société (BRAESCH, dans la *Bibliographie lorraine,* 1922-1923, p. 109-110). M. Marcel Mirande, président de la Société scientifique de l'Isère, prévoit que la publication des travaux des savants provinciaux deviendra bientôt impossible, si « toutes les sociétés régionales ou tout au moins de l'Isère », ne se fédèrent pas en vue de « la publication d'un bulletin unique » (*Bulletin de la Soc. scientif. de l'Isère,* 1924, t. 45, p. 32-36. — SAVARIT, dans la *Revue* cit., 15 juillet 1925, p. 447). Le D[r] Jules Offner, au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Grenoble, le comte de Mougins-Roquefort, président de l'Académie d'Aix, se sont également prononcés en faveur d'une fédération de sociétés. Et le D[r] Félix Regnault, président de l'Académie du Var, a parlé de « la grande pitié de nos sociétés savantes » (SAVARIT, *id.,* 1[er] juin 1926, p. 692).

En Auvergne, hélas ! voici où nous en sommes :

Le 21 janvier 1925, M. Du Ranquet, président de l'Ancienne Auvergne, vice-président de la Société des amis de l'Université, membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, écrivait au président de cette dernière société, la doyenne de toutes, pour lui « proposer d'inviter les autres sociétés savantes du département à déléguer une commission de leurs membres pour se réunir

Hosted by Google

prochainement, à jour et heure fixés, avec la commission déjà nommée par l'Académie, en une séance d'études où serait examiné le moyen d'arriver pratiquement à coordonner l'activité scientifique de ces sociétés ». La commission à laquelle il est fait allusion avait été chargée par l'Académie, au mois de décembre précédent, d'examiner la situation de plus en plus difficile faite à ses publications.

L'Académie désigna des délégués et décida d'inviter trois autres sociétés de Clermont, l'Ancienne Auvergne, la Société d'histoire naturelle d'Auvergne et la Société des amis de l'Université, à désigner, de leur côté, des délégués pour les représenter à la conférence projetée.

Cette conférence eut lieu le jeudi 5 mars ; des délégués de l'Académie et des trois autres sociétés invitées étaient présents ; M. Féry d'Esclands, président de l'Académie, présidait. M. Du Ranquet reprit, dans un bref exposé, les idées contenues dans sa lettre. Un délégué exposa le plan d'une publication commune aux quatre sociétés et fit ressortir les avantages qu'on était en droit d'en attendre. Après discussion, on décida, avant d'aller plus avant, de se renseigner de divers côtés sur les prix d'impression. M. Moreau proposa subsidiairement que, si l'accord ne pouvait se faire sur le programme d'une publication commune, il sortît de ces pourparlers une fédération, sans objet précisément défini, qui maintiendrait la liaison entre les sociétés et pourrait leur permettre d'obtenir certains avantages.

Une deuxième réunion eut lieu le 26 mars. L'Académie, la Société des amis de l'Université et l'Ancienne Auvergne étaient seules représentées. M. Féry d'Esclands, président, fit connaître que la Société d'histoire naturelle, trouvant son bulletin adéquat à ses désirs, ne voulait en aucun cas contribuer à une publication commune et, dans ces conditions, jugeait inutile de prendre part désormais aux pourparlers. Les conditions proposées par une dizaine d'imprimeurs furent portées à la connaissance des délégués et diverses observations furent présentées de part et d'autre.

Une troisième réunion eut lieu encore le 26 mars, puis une quatrième bientôt après ; après laquelle, on se sépara définitivement, sans avoir rien conclu.

Voir, au sujet de ces pourparlers : *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne,* 1925, p. 33-34, 49 ; — *Bulletin de la Soc. d'hist. natur. d'Auvergne,* juin 1925, n° 8, p. 6-7. — *Revue d'Auvergne,* t. XLI, p. 97. — Dr Charvilhat. Sauvons nos traditions provinciales ! *La Nouvelle revue du Centre,* 15 mai 1925, n° 2, p. 1-3 (contre le projet de coopération des sociétés). — Nos sociétés intellectuelles, nos groupements régionaux littéraires et artistiques. *L'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne,* octobre 1925, n° 17, p. 1-28 : Clermont (l'Université, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, la Société des amis de l'Université, l'Ecole de Limagne, l'Ancienne Auvergne, le Cercle des conférences et auditions musicales de « l'Auvergne littéraire »), par le Dr P. Balme ; Riom (la Société du musée de Riom, les Amis du vieux Riom), par Henri Goyon et Edmond Morand ; Thiers (la Société des études locales de Thiers), par E. Cottier. (Conclusion du Dr Balme : « Pourquoi tant d'efforts aux fins parfaitement identiques sont-ils dispersés et réduits à des moyens d'expansion si précaires ? --- Le syndicat intellectuel est une nécessité urgente. »)

P.-F. Fournier.

Hosted by Google

LETTRES ET ARTS

La société qui publiait, avant la guerre, *la Veillée d'Auvergne* s'est reconstituée « sous forme de cercle d'études artistiques et littéraires ». Son intention serait de tenir chaque mois, à Paris, une réunion pour traiter « des questions littéraires, artistiques et félibréennes intéressant le Massif Central ». Sa réunion de réouverture a eu lieu le 27 janvier (*Avenir du P.-de-D.*, 10 février 1925 ; *Auvergne littéraire, art. et félibr.*, n° 12, mars 1925, p. 7-10).

Dimanche 7 décembre 1925, l'École de Limagne a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Desdevises du Dezert, qui a passé en revue la production littéraire et artistique de l'Auvergne en 1925. M. B. Vidal, capiscol, et M. P. Balme ont annoncé les prix décernés (*Avenir*, 8 décembre ; *Auvergne littéraire, artist. et félibr.*, janvier 1926, p. 28).

La Société des gens de lettres a décerné le prix Revel, pour 1924, à l'écrivain limousin Charles Silvestre. Voir : Jacques FERNOEL. Charles Silvestre. *L'Avenir du P.-de-D.*, 27 décembre 1924.

Le fascicule du 15 janvier 1925 de *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne* (2e année, n° 10) contient un portrait de M. Gandilhon Gens-D'Armes, avec des « jugements » et articles par Jean AJALBERT, Lucien MAURY, G. DESDEVISES DU DEZERT, Henri POURRAT, B. VIDAL, et des extraits des œuvres de GANDILHON GENS-D'ARMES lui-même. Il a fait, le samedi 24 janvier, à Clermont une conférence (la neuvième des conférences de *l'Auvergne littéraire*) sur « le folklore littéraire et les poètes d'Auvergne » (*Moniteur du P.-de-D.*, 25 janvier ; *Avenir du P.-de-D.*, 27 janvier).

Le n° 9 de *Notre Bourbonnais* (janvier-mars 1925) contient en supplément, avec pagination spéciale (13 p.), le texte d'une conférence sur « la Chanson populaire en Bourbonnais », donnée à Moulins, en octobre 1924, par M. DUCHON.

Un recueil de 38 reproductions de gravures de l'artiste rouergat Eugène VIALA (1859-1913) a été publié par Jehan d'ARVIEUX, sous le titre « *Le décor d'un rêve d'artiste* », avec une préface de GANDILHON GENS-D'ARMES (Paris, Picart et Rodez, Carrère).

Voir les comptes rendus de MM. Joseph DESAYMARD (*Avenir*, 5 février 1926) et DESDEVISES DU DEZERT (*Moniteur*, 3 février).

M. Louis Neillot a exposé aux Indépendants *le Mangeur de fromage* et *la Boucle de l'Allier à Vichy ;* au Nouveau salon, deux natures mortes et un paysage (*Moniteur*, 17 avril ; *Avenir*, 18 avril 1925).

Le 24 mars 1925, au Puy, M. Joseph DESAYMARD a parlé d'Emmanuel Chabrier et des morceaux de l'artiste ont été exécutés (*Avenir du P.-de-D.*, 1er avril).

L'Auvergne et l'exposition des arts décoratifs

L'Auvergne n'était représentée que par quelques envois à l'exposition des arts décoratifs, à Paris, en 1925. A cette occasion, M. Pierre BALME (Les arts décoratifs dans la région clermontoise. *Auvergne littéraire, artist. et félibr.*, n° 15, août 1925, p. 1-20, 7 fig.) examine si, dans les conditions actuelles, l'Auvergne a des ressources suffisantes pour prendre part au développement des arts décoratifs, et passe rapidement en revue les essais déjà tentés et

Hosted by Google

les résultats atteints pour certains arts tels que la ferronnerie, la sculpture, le vitrail, la lave émaillée, etc. Conclusion affirmative.

Voir aussi : M. GENERMONT. L'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de la région du Centre. *La Région du Centre*, n° 46, juin 1925, p. 207-208).

A cette exposition, l'Ecole départementale d'Architecture de Volvic a présenté un *Monument funèbre à la mémoire d'un architecte mort pour la France* et trois *bornes-fontaines*. Voir *la Revue moderne illustrée des arts et de la vie*, 15 septembre 1925, p. 3-4 (avec photographie du *monument funèbre*).

Sous le patronage de la Fédération régionaliste française, le Collège libre des sciences sociales a organisé, à l'occasion de l'exposition nationale des arts décoratifs de 1925, une série de conférences sur les *arts régionaux français*. Le jeudi 11 décembre 1924, M. Maurice BUSSET a parlé à Paris, à l'Hôtel des sociétés savantes, sur « l'art régional auvergnat » (*Moniteur du P.-de-D.*, 9 et 16 décembre).

ZOOLOGIE

Les migrations et la pêche du saumon.

En France, le bassin supérieur de l'Allier est un de ceux où les saumons montent pour frayer et la pêche y en est encore active.

M. Valentin MONTALBAN a publié récemment quelques notes concernant « la pêche du saumon dans l'Allier, à la Bajasse près Brioude » (*Bulletin hist.*, etc. publié par la Société académique du Puy, 1921, t. VI, p. 1-24 ; 1922, t. VII, p. 80-96, 263-299 ; avec tirage à part ; cf. t. V, 1915-1920, p. 101-103). Mais dans cet ouvrage, il est beaucoup moins question de la pêche du saumon que de sa préparation gastronomique et aussi de toutes sortes d'autres objets que l'énoncé du titre ne laisserait pas prévoir : du chapitre et des chanoines de Brioude (t. VII, p. 81 et suiv.), de la loge maçonnique de Saint-Julien, fondée en 1744 (p. 268-270), de la Société épicurienne fondée à Brioude en 1806 (p. 270-273), et d'autres sociétés qui ont existé à Brioude, comme celle de l'*Album* et l'Académie de Saint-Julien (p. 279). — Voir sur le même objet : Ulysse ROUCHON, Le saumon de l'Allier (*L'Avenir du Plateau Central*, 2 avril 1926 ; extrait du *Journal des Débats*).

A Pont-du-Château, le droit de pêcher le saumon près de la pélière qui existait sous le pont appartenait au seigneur du lieu. Voir : Archives dép. du Puy-de-Dôme, 1 C. 6872-6879 (*Inv.* t. V) ; — A. POURRAT, Un vieux privilège féodal : la pélière de Pont-du-Château. S. l. n. d. [imprimé à Alexandrie, en Egypte, vers 1912-1913], 23 p., 1 plan ; — Bail à ferme des moulins de Pont-du-Château, sur l'Allier, par Philippe-Claude de Montboissier, 1784, 23 juillet, publié par Félix CHAMBON (Le dernier seigneur de Pont-du Château, Philippe-Claude de Montboissier. *Annales du Midi*, 1907, t. 19, p. 491-494 ; p. 29-32 du tirage à part).

Un chiffre donne l'idée de l'importance de la pêche du saumon à Pont-du-Château au XVIII[e] siècle : comme elle avait été interrompue au commencement de 1766, par la destruction de la pélière, emportée par une débâcle de glaces, il en serait résulté un dommage de 13.000 livres (1 C. 6879).

Les amateurs de pêche ou les personnes simplement curieuses de se renseigner sur les migrations du saumon liront avec fruit le

Hosted by Google

petit livre de M. ROULE, sur « les Poissons migrateurs, leur vie et leur pêche, un important problème d'histoire naturelle océanographique et économique » (Paris, Flammarion, 1922, in-18, 175 p. ; *Bibliothèque de culture générale*). Le saumon y est étudié comme le type des migrateurs « potamotoques », qui viennent de la mer frayer en rivières. On a souvent attribué les migrations des poissons à une sorte d'instinct spécial. A la suite d'une analyse pénétrante, M. Roule met en lumière l'influence dominante des conditions du milieu ambiant, qu'il s'agisse de la montée des saumons reproducteurs ou de la descente des tacons. Ce livre, où sont étudiés aussi la curieuse migration de l'anguille et les déplacements du thon, est rédigé de manière à être lu sans peine par les non spécialistes.

Le numéro de janvier 1925 du *Bulletin de la Société d'hist. nat. d'Auvergne*, p. 23-25, a publié une « Note » de M. P. CHEVEY « sur l'incubatrice à saumons de M. Le Clerc », dont on a fait l'expérience à Brioude.

P.-F. FOURNIER.

BOTANIQUE

Les études de botanique touchant l'Auvergne en 1923-1925

Dr Maurice CHASSAGNE. Recherches sur la végétation du Mont Pilat : le *Thalictrum aquilegifolium* existe-t-il sur cette montagne ? *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, tome 71, année 1924. — Cette espèce, si elle a existé dans les monts Lyonnais avant l'époque du botaniste La Tourrette (environs de 1770), semble aujourd'hui en être disparue, sans doute par évolution naturelle de la flore du Massif Central qui, s'enrichissant de plus en plus en éléments atlantico-méditerranéens, voit peu à peu s'éliminer les espèces survivantes des époques glaciaires.

M. DENIS. Contribution à la flore algologique de l'Auvergne. *Bull. Soc. Bot. de France*. 1925, p. 876-887. — Les algues signalées dans ce travail et qui comprennent 115 espèces ou variétés nouvelles pour l'Auvergne, dont 3 pour la France, proviennent de prélèvements effectués par l'auteur ou par le regretté professeur Bruvant, dans les lacs Estivadoux, Bourdouze, Chambon, d'Aydat, de l'Esclauze, de Chambedaze, les ruisseaux de Rabanesse à Clermont, de Berzet près Ceyrat, la mare du puy des Gouttes, la narse de l'Escarrot et la fontaine d'Enval près Mont-Rodeix.

H. DU BUYSSON. Note sur *Thalictrum Perardi* Gandoger mss. *Bull. Soc. hist. nat. d'Auvergne*, N° 7, Janvier 1925, p. 21-23. — A propos d'une variété de *Th. flavum* récoltée sur les bords de l'Andelot, à Broût-Vernet (Allier), en compagnie de Pérard, et qui, soumise à l'examen de Gandoger, fut par lui dénommée *Th. Perardi*, M. Du Buysson relève la diagnose que Pérard a donnée de cette plante, dans ses matériaux pour la flore du Bourbonnais.

J. DUFRÉNOY. Les méthodes de lutte contre la maladie du châtaignier. *Bull. Office agr. du Massif Central*, 1925, p. 139-158, 1 carte, 1 pl. en couleurs. — Rendant compte des travaux de la Mission d'Etude des maladies du châtaignier, l'auteur étudie dans un 1er chapitre la maladie de l'Encre, son importance actuelle, sa propagation, son évolution et la biologie du champignon qui la cause en infestant les racines de l'arbre : le *Blepharospora cambivora* Pétri. Un 2e chapitre traite des différents essais de traitement des châ-

Hosted by Google

taigniers atteints : traitements chirurgicaux, chimiques, culturaux ; le 3e est consacré au problème de la reconstitution des châtaigneraies détruites, aux châtaigniers japonais et aux châtaigneraies d'expérimentation dans le Massif Central.

M. GARD. La lutte contre le dépérissement des noyers. *Bull. Office rég. agr. du Massif Central,* 1925, p. 89-103. Compte rendu de l'enquête et des expériences instituées par l'auteur avec le concours des Directeurs des Services agricoles, dans le Lot, la Corrèze, l'Aveyron et le Cantal, et conclusions indiquant les moyens préventifs et curatifs contre les deux causes de dépérissement des noyers : le pourridié ou blanc, dû à l'*Armillaria mellea,* la gommose ou maladie du noir, qui ne serait pas due à la présence d'un parasite, mais à l'appauvrissement du sol.

Abbé Amédée LARONDE. Contribution à la Géographie cryptogamique. *Revue scientifique du Bourbonnais,* 1923. — Après une préface de M. René Garnier, la publication de ce travail débute dans le n° 4 de l'année 1923 de la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France,* où elle se poursuit actuellement.

S. E. LASSIMONNE. Sologne et Bourbonnais. *Bull. Soc. Bot. de France,* 1925, p. 778-780. — A l'occasion de la session extraordinaire de la Société, tenue en Sologne en juillet 1925, l'auteur signale quelques observations floristiques qui lui permettent des comparaisons entre les flores de la Sologne, du Bourbonnais et de l'Auvergne.

A. LUQUET. Le pin sylvestre et l'épicéa dans le Massif des Monts-Dore. *Bull. Soc. hist. nat. d'Auvergne,* N° 8, Juin 1925, p. 27-41, 1 pl. — Le Massif des Monts Dore offrant à la forêt de hêtre les meilleures conditions de développement naturel, il faut admettre que les peuplements de conifères qu'on y rencontre ont été créés de main d'homme. En effet, au XIXe siècle, la forêt primitive ayant disparu de la plus grande partie du massif mont dorien, les Eaux et Forêts entreprirent le reboisement par introduction de Pin d'Autriche, de Mélèze et surtout d'Epicéa et de Pin sylvestre, d'abord le Pin sylvestre de Haguenau à qui on substitua dans les plantations, à partir de 1874, un pin indigène. Ce pin, bien différent du Pin de Haguenau et que caractérise le fût d'un seul jet, portant au sommet seulement quelques branches courtes, presque horizontales, aux feuilles longues et pruineuses, se rencontre, autochtone, dans la région de Saint-Nectaire, identique à celui de la forêt de la Pinatelle au Cantal ; c'est la race indigène distinguée par A. d'Alverny et R. Hickel sous le nom de Pin d'Auvergne. Le Pin de Haguenau, moins droit, moins robuste que le Pin d'Auvergne, résiste mal au vent et à la neige, l'Epicéa redoute les Polypores ; le Pin d'Auvergne, bien adapté à la région, offre un bois d'œuvre de bonne qualité ; aussi, l'auteur préconise-t-il hautement la propagation de ce dernier.

Mais à côté des plantations de Pin sylvestre, se rencontrent, à l'est du massif, des peuplements spontanés qui prennent une extension de plus en plus grande ; cette essence envahit rapidement les champs laissés en friche par suite de la dépopulation de certains cantons, notamment Champeix, Saint-Amant-Tallende. Là, sur des sols dénudés et, d'ailleurs, plus ou moins arides, le Pin sylvestre, précédant et permettant l'installation progressive des feuillus, joue encore le rôle de « pionnier de la forêt ». L'évolution naturelle de cette dernière conduirait normalement, dans tout le

Hosted by Google

massif, à la forêt de chêne peut-être, sur les versants ensoleillés, mais surtout à la hêtraie, association climatique finale de l'étage sub-alpin des Monts Dore, ce que démontre l'étude floristique des peuplements tant artificiels que spontanés ; mais cette évolution est entravée par des plantations de Sapin visant à l'obtention de forêts mélangées de sapin et de hêtre qui, bien que moins stables, auront une plus grande valeur économique.

Ce reboisement rencontra au début un assez mauvais accueil auprès des montagnards qui, bien qu'ayant souffert de la pénurie de bois au point de contracter l'habitude de vivre dans l'étable, à la chaleur des animaux domestiques, craignaient de voir réduire les terrains accessibles à leur bétail ; aujourd'hui, l'exploitation rationnelle de la forêt montagnarde partiellement reconstituée en a déjà fait apprécier le rôle bienfaisant.

P. MESTAS. Les champignons des environs de Clermont-Ferrand en 1924. *Bull. Soc. hist. nat. d'Auvergne*, N° 8, Júin 1925, p. 23-26. — Liste de champignons récoltés en 1924 dans la région de Clermont.

F. MOREAU. Les Maladies des Céréales à la Station de Sélection de Semences du Massif Central en 1924. *Rev. de Pathologie végétale et d'Entomologie agricole*, tome XII, Janvier-Mars 1925. — Il ressort de cette étude qu'en 1924 la rouille jaune (*Puccinia glumarum*) a atteint presque toutes les sortes cultivées à la station, mais beaucoup moins sévèrement que l'année précédente ; les sortes, ou, dans une sorte, les lignées les plus attaquées sont, en général, les plus hâtives.

La rouille brune (*P. triticina*) domina en 1924, tandis que beaucoup de sortes résistèrent à la rouille noire (*P. graminis*), laquelle affecte, en général, les sortes ou les lignées les plus tardives.

On signale comme particulièrement résistants à la verse, les Blés : de la Paix, Confédération, Président. Un cas de Noir et quelques-uns de Charbon ont été remarqués, la Carie a pu être évitée par formolage des semences.

F. MOREAU. Rapport sur le fonctionnement et les travaux de la Station régionale de Sélection de Semences du Massif Central, pendant l'année culturale 1924-1925. *La Terre d'Auvergne*, 10 et 24 Janvier 1925. — Nous retiendrons de ce travail la deuxième partie qui, en nous apprenant la disparition de la Station régionale de Sélection de Semences du Massif Central, nous indique rapidement quelle fut son histoire et nous présente le bilan de son activité.

La Station régionale de Sélection de Semences du Massif Central fut fondée, il y a quelques années, grâce aux efforts convergents de l'Office agricole du Massif Central et de la Fédération des Syndicats agricoles du département du Puy-de-Dôme. Ces organisations, reconnaissant toute l'importance de la collaboration d'un homme de science pour la direction des travaux de sélection, ont confié cette dernière au professeur de botanique de la Faculté des Sciences. A M. le Professeur Beauverie revient le mérite d'avoir donné à la Station son organisation et sa méthode de travail ; à son successeur, M. le Professeur Moreau, celui d'avoir assuré, dans le même esprit, la continuation des travaux après le départ du directeur fondateur.

Un grand nombre de Blés, particulièrement les sortes cultivées dans la vieille Auvergne, furent réunis et mis en comparaison ;

Hosted by Google

le procédé général de travail de la Station fut la méthode généalogique, et, bien que quelques années seulement nous séparent de la création de la Station, elle a fourni des résultats encourageants.

Des dispositions prises par le Ministère de l'Agriculture dont les fonds alimentaient la caisse de la Station, en ont modifié la forme, ont transféré ses services dans une autre organisation. Mais l'intérêt présenté par cette œuvre locale entreprise par des initiatives régionales subsiste tout entier et nous formons des vœux pour que le travail commencé soit poursuivi au mieux des intérêts agricoles de la Région.

A. DUSSEAU.

GÉOGRAPHIE

Les études de géographie touchant l'Auvergne en 1923-1924

ARBOS (Ph.). L'industrie de la dentelle dans la région du Puy et son évolution actuelle (*Annales de Géographie,* XXXII, 1923, p. 353-355). Voir du même : La dentelle du Puy et la protection de la dentelle à la main (*La Région du Centre,* III, 1923, p. 7-10). — Développement, depuis la guerre, de l'industrie de la dentelle mécanique, qui fait une grosse concurrence à la dentelle à la main.

ARBOS (Ph.). La houille blanche dans le Massif Central (*Annales de Géographie.* XXXII, 1923, p. 460-464. Voir aussi du même : L'évolution de la houille blanche dans le Massif Central (*La Région du Centre,* 1924, p. 83-85). — Grands progrès de l'équipement hydro-électrique du Massif Central, à partir du jour où on l'a réalisé par la technique de grands barrages-réservoirs adaptés aux conditions géographiques.

BERNARD (Augustin). Le Bourbonnais et le Berry. Choix de textes précédés d'une étude (*Les Provinces françaises. Anthologies illustrées*). Paris, Renouard et Laurens, 1923, in-8, IV-240 p., 117 grav., 1 carte hors texte. 12 fr. — L'anthologie est précédée d'une étude où l'auteur décrit les deux provinces, en distingue avec soin les régions naturelles, fait une part à la démographie, à l'économie rurale, à l'industrie.

BERNARD (Augustin). — La dépopulation de l'Allier (*Bull. Soc. Emulation du Bourbonnais,* 1923, p. 112-118).

BOISSE DE BLACK (Yvonne). Sur le mode de formation d'une « frane » dans le Cantal (*Comptes rendus Ac. des Sciences,* 1923, t. 176, p. 1724-1726). — Rideaux et frane, produits suivant que l'eau d'infiltration forme entre le sous-sol et ses produits d'altération soit une nappe diffuse, soit un axe hydrographique, sont, à l'heure actuelle, le principal mode d'aplatissement des versants gazonnés dans le Cantal.

BOISSE DE BLACK (Yvonne). Le bassin de Thiézac (Cantal). Essai d'étude morphologique (*Revue de Géographie Annuelle,* t. XI, 1923, fascicule III, in-8, 30 p., 10 fig. ; carte géologique à 1/25.000e. — Description géologique minutieuse. Etude de dépressions fermées et de « frane » ou glissements de terrain, les unes et les autres en rapport avec des phénomènes de circulation souterraine des eaux.

BOISSE DE BLACK (Yvonne) et MARTY (Pierre). Sur certaines formes du terrain du Cantal attribuées à la déflation (*Revue de Géographie Annuelle,* t. XII, 1924, fascicule II, in-8, 14 p., 7 fig.). — Les observations des auteurs concernent les hauts plateaux situés sur le versant méridional du massif du Plomb du Cantal et sur les pentes du Puy Gros. Elles se rapportent à des surfaces

Hosted by Google

dénudées qui interrompent la continuité du gazon. Ces aires, creusées dans la pelouse intacte, sont complètement dépourvues de terre et l'on voit le basalte à nu. Elles ont comme point de départ les galeries des campagnols, éclatées par le gel, et les trous de fouissage des sangliers. Le gel et le dégel agrandissent ces déchirures du tapis gazonné ; le vent en balaie le sol pulvérisé. Les alpages sont ainsi rongés par des ulcères, très préjudiciables à leur valeur.

BRUEL (Georges). La région bourbonnaise comprise entre Sioule et Bouble. Le Kaolin et le Wolfram d'Echassières (*Bull. Soc. Emulation du Bourbonnais,* 1923, p. 135-169). — Etude surtout descriptive et historique, que complète une monographie de l'exploitation du Kaolin à Echassières. — Description du petit massif de la Bosse entre Sioule et Bouble.

BUFFAULT (Pierre). — Quelques forêts anciennes du Cantal (*Revue de la Haute Auvergne,* 24e année, 1923, p. 98-119 ; 25e année, 1924, p. 210-241). — Les bois étaient l'objet d'un véritable pillage sous l'ancien régime. Dans la première moitié du XIXe siècle, il s'est produit de nombreuses aliénations de biens communaux et domaniaux. L'étendue actuelle des forêts est médiocre, malgré le reboisement indiscutable qui a eu lieu depuis le milieu du XIXe siècle.

CHADEFAUX (Robert). La région économique de Clermont-Ferrand (*Thèse de droit*). Aurillac, 1924, in-8, 224 p. — Cette thèse de doctorat en droit étudie les ressources de la XVIIe région et les réalisations effectuées par le XVIIe Groupement économique régional.

CLOZIER (R.). Les monts d'entre Loire et Allier (*La Géographie,* XLI, 1924, p. 437-439). — Résume la tectonique et tente une synthèse morphologique. Distingue quatre surfaces d'érosion : 360 m. ; 450-500 m. ; 600-900 m. ; hauts sommets du Livradois et du Forez ; rappelle, en outre, l'existence, signalée par M. Glangeaud, de fragments d'une pénéplaine fossile dans le Livradois, à l'ouest de Champagnat, Eglise-Neuve. Les deux directions Sud-Nord et Nord-Sud, qui s'observent dans le réseau hydrographique, sont expliquées, la première par l'effet des mouvements récents du sol, la seconde par l'influence des pénéplaines fossiles inclinées vers le Sud.

GACHON (L.). L'influence de l'orientation Ouest comparée à l'orientation Est dans le massif du Livradois (*Revue de Géographie Alpine,* XI, 1923, p. 457-463). — Met en lumière, par des observations précises, les avantages de l'orientation Ouest.

GACHON (L.). L'électricité dans le Livradois (*La Région du Centre,* 1924, p. 123-126, 1 croquis). — Montre qu'il serait possible d'aménager à la périphérie du massif de petites usines pour les besoins locaux de lumière et de force.

GACHON (L.) et RICHARD (A.). Le Massif du Livradois (*Annales de Géographie,* XXXIII, 1924, p. 30-45). — Le Massif ancien du Livradois, compris entre la Dore et l'Allier, est isolé en horst par des failles. Il étale de hautes surfaces sur lesquelles mordent à la périphérie les gorges profondes et étroites du cycle actuel. Il est doté d'un climat rude, pluvieux, neigeux. Il a vécu jusqu'au milieu du XIXe siècle de la combinaison d'une agriculture pauvre avec une petite industrie domestique. Depuis lors, de multiples transformations ont fait évoluer l'économie : progrès des moyens de communication, disparition à peu près complète de l'industrie campagnarde, création de la petite propriété, dépopulation, le tout a abouti

Hosted by Google

à spécialiser le Livradois dans l'exploitation du bétail et particulièrement dans la production des veaux de boucherie. Aussi, les prairies ont-elles pris la première place dans le paysage végétal, et, de concert avec elles, les forêts, dont l'étendue s'est fortement accrue.

GACHON (L.) et LAPEYRE (E.). Le reboisement dans le Massif du Livradois (*Revue de Géographie Alpine*, XII, 1924, p. 463-468). Voir aussi : GACHON (L.). L'arbre dans le Massif du Livradois (*Région du Centre*, 1924, p. 327-328). — Le reboisement de la seconde moitié du XIX^e^ siècle s'est effectué en grande partie de façon spontanée, soit sur des landes qui avaient été écobuées, soit sur des champs abandonnés qui étaient voisins d'arbres porte-graines.

GALLET (Jean). La lave de Volvic et ses applications dans l'industrie. Nancy, 1923, in-8, 80 p., 4 pl. hors-texte, 2 plans, 2 fig. En vente chez Delaunay, librairie, Clermont-Ferrand. — Historique de l'exploitation de la lave de Volvic ; étude de ses applications industrielles.

GLANGEAUD (Ph.). Le volcan de Clermont et le volcan fossile de Crouelle, dans le *Livre jubilaire publié à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société géologique de Belgique*, 1924, p. 85-87, 1 fig. (reproduit dans le *Moniteur du P.-de-D.*, 1^er^ septembre 1925). — La butte de Clermont est le reste d'un cône éruptif probablement quaternaire supérieur. Le volcan de Crouelle s'est édifié durant l'oligocène ; il a été enfoui sous les sédiments oligocènes et a été exhumé au quaternaire par l'érosion.

GLANGEAUD (Ph.). Le bassin hydrominéral et thermal de Saint-Nectaire, Puy-de-Dôme (*Annales de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie*, II, 1924, n° 2, 36 p., 4 fig., 1 carte géologique en couleurs et 5 pl.). Voir aussi du même auteur : Le bassin hydrominéral de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) ; ses dislocations et son cadre volcanique (*Comptes rendus Ac. des Sciences*, 1924, t. 178, p. 538-541. — Reproduit dans le *Bulletin de la Société d'hist. nat. d'Auvergne*, janvier 1925, p. 26-43, carte géologique, coupe et 2 photographies ; juin 1925, p. 49-62, fig. et 3 planches). — Les sources de Saint-Nectaire ont leurs griffons dans un territoire granitique très fracturé et diaclasé, surélevé par rapport à deux compartiments oligocènes affaissés ; la masse granitique a été recouverte jadis d'un manteau oligocène de 200 mètres d'épaisseur. L'eau thermale monte par les failles et se ramifie par les diaclases.

GLANGEAUD (Ph.). Le volcan et le cratère-lac d'Issarlès (Ardèche). Leurs rapports avec la terrasse alluvio-glaciaire de la Loire et de la Veyradeyre (*Comptes rendus Ac. des Sciences*, 1924, t. 178, p. 1351-1355). — Le lac d'Issarlès, la coupe cratérique la plus profonde du Massif Central, fut creusé par des explosions. Il est édifié sur l'emplacement de trois compartiments gneissiques dénivelés par des failles. Les projections volcaniques recouvrent en partie une belle moraine glaciaire.

GLANGEAUD (Ph.). Sur le séisme du 12 octobre 1922 (*Comptes rendus Ac. des Sciences*, 1923, t. 176, p. 638-641). — Les séismes du Massif Central ont pour cause des tassements le long de grandes fractures, les unes hercyniennes, les autres tertiaires. Les séismes de la deuxième origine sont plus importants et s'étendent à de plus vastes territoires.

GLANGEAUD (Ph.). Note sur les recherches de pétrole exécutées dans la Limagne par l'Administration des Mines en 1919, 1920, 1921 et 1922 (*Annales des Mines*, 1923, p. 5-35). Voir du même

Hosted by Google

auteur : Le sondage pétrolifère de Crouelle près de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme (*Comptes rendus Ac. des Sciences,* 1923, t. 176, p. 816-820). — Voir aussi : J.-P. VOITESTI. Considérations sur le sondage pétrolifère de Crouelle près de Clermont-Ferrand (*Comptes rendus sommaires Soc. Géologique de France,* 1923, p. 137-138) et Ph. GLANGEAUD. Réponse aux observations de M. Voitesti (*Ibid.,* p. 177-178). — M. Glangeaud met au point les résultats des recherches faites aux Martres-d'Artières et à Crouelle : geyser des Martres dû probablement à une faille séparant Pont-du-Château des Martres ; aux Martres, degré géothermique de 16 à une profondeur de 330 mètres ; production, dans la Limagne, dès l'oligocène, et, au cours de la sédimentation, de mouvements verticaux avec lesquels commença le phénomène volcanique ; l'emplacement de l'ancien lac de Sarlièvе correspond à un ancien lit quaternaire de l'Allier. Au point de vue pétrolifère, conclut qu' « il doit vraisemblablement exister en Limagne des gisements notables de pétrole ».

GROSDIDIER DE MATONS (Marcel). La circulation à travers le Massif Cantalien (*Ministère de l'Instruction Publique. Bull. de la Section de Géographie,* XXXVIII, 1923, p. 11-17). Jusqu'au XVIII^e^ siècle, les communications ne se faisaient point par les vallées, dont les bassins sont séparés par des verrous glaciaires, mais par les plateaux qu'entaillent les vallées. Au XVIII^e^ siècle fut ouverte la route du Lioran par les vallées de la Cère et de l'Alagnon. Elle n'est devenue vraiment praticable qu'après le percement du tunnel du Lioran, de 1839 à 1847.

GROSDIDIER DE MATONS (Marcel). Aurillac, étude de géographie urbaine (*Revue de la Haute-Auvergne,* 24^e^ année, 1923, p. 91-97). — Quoique situé de façon à servir de lieu d'échange entre la Montagne, la Planèze et la Châtaigneraie, Aurillac est cependant d'origine relativement récente (IX^e^ siècle). Aujourd'hui, la ville est un entrepôt des produits de l'élevage cantalien, un marché régional, un lieu de petite industrie (parapluies, ébénisterie, orfèvrerie).

LAPEYRE. Les améliorations pastorales dans la montagne forézienne (*Région du Centre,* Novembre 1924, p. 373-375). — Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour l'exploitation des pâturages et des prairies, pour la sélection du bétail, pour la manipulation des produits laitiers.

ONDE (H.). Les crues de l'Allier (*Revue de Géographie Alpine,* XI, 1923, p. 301-372, 10 fig.). — Les crues de l'Allier sont dues à des pluies extraordinaires d'une violence inouïe : pluies cévenoles, d'origine méditerranéenne, localisées au Haut-Allier, caractéristiques des équinoxes, surtout de celui d'automne ; pluies océaniques, de saison froide, restreintes au Moyen-Allier et au Bas-Allier ; pluies mixtes, participant des deux origines précédentes, s'étendant à presque tout le bassin, équinoxiales ; enfin, formidables pluies orageuses d'été. L'intensité de ces préparations, combinée avec la rapidité de la pente, donne aux crues un profil très accusé, dont l'allure ne s'amortit que lorsque les pluies exceptionnelles sont d'origine océanique.

ONDE (H.). Conséquences géographiques des crues de l'Allier (*Revue d'Auvergne,* XL, 1923, p. 10-17).

Ph. ARBOS.

Hosted by Google

HISTOIRE

Fiefs de la région de Vic-le-Comte.

Le chanoine J.-B. FOUILHOUX avait conçu le projet d'une monumentale histoire du canton actuel de Vic-le-Comte en sept ou huit volumes. Il en a publié deux de son vivant : *Monographie d'une paroisse, Vic-le-Comte ;* 1re partie : *Histoire religieuse ;* 2e partie : *Histoire civile (Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand,* 2e série, fasc. 12 et 22, 1899 et 1910). Il est mort laissant le manuscrit d'un troisième volume prêt à être imprimé. C'est celui que l'Académie de Clermont vient de publier dans la collection de ses *Mémoires* (2e série, fasc. 27. Clermont-Ferrand, impr. de Bussac, 1926, in-8°, 541 p.) : *Fiefs et châteaux-forts relevant de la comté d'Auvergne (capitale Vic-le-Comte).* On y trouvera l'histoire d'une vingtaine de fiefs et de châteaux, avec la généalogie des familles auxquelles ils ont appartenu.

Œuvre d'érudition consciencieuse, qu'on est heureux de voir éditer dans une période particulièrement difficile, cette énorme compilation de notes historiques procurera de précieux renseignements aux futurs historiens non seulement de la région de Vic-le-Comte, mais même de toute l'Auvergne. Cependant, pour rendre tous les services qu'est susceptible de fournir cet important ouvrage, un index des noms de lieux et de personnes aurait été désirable. Beaucoup de documents reproduits dans ces 541 pages courent le risque de rester aussi inconnus que les pièces inédites enfouies dans les dépôts publics ou privés, si nous n'avons d'autres repères que les titres des 21 chapitres composant ce volume, c'est-à-dire 21 noms d'anciens châteaux, disparus pour la plupart. Par exemple, bien peu de pascalisants penseront sans doute à aller chercher au chapitre intitulé : « Le Montel (commune de Busséol) », une notice généalogique sur les Pascal, seigneurs du Montel (pp. 376-381).

Cette réserve nécessaire étant faite, il convient d'apprécier hautement le labeur du chanoine Fouilhoux qui fut un excellent ouvrier de l'érudition historique en Auvergne, un des plus sagaces et des plus consciencieux parmi ces compulseurs d'archives locales dont le nombre tend aujourd'hui à se restreindre extrêmement. Le nom de M. Fouilhoux restera attaché à ce groupe d'hommes remarquables qui comprit chez nous Francisque Mège, Marcellin Boudet, Antoine Vernière et Elie Jaloustre.

Marc DOUSSE.

Emigrants auvergnats en Espagne au XVe siècle.

M. Antoine THOMAS a publié en 1910 (Emigrants auvergnats en Espagne sous Louis XI. *Bulletin hispanique,* juillet-septembre) les lettres de rémission accordées par Louis XI, au mois de juin 1478, à un habitant de la paroisse de Vic-sur-Cère, Nicolas-Simon, qui, six ans auparavant, âgé alors de 25 à 30 ans, avait émigré en Aragon, puis en Castille et en Andalousie, avec Pierre Theron, du village de Comblat, à peu près du même âge. Après s'être séparés, Simon et Theron se retrouvèrent un jour, « au commencement de l'année 1473 ou 1474 », à Cordoue. Leur joie de se revoir se manifesta « d'une façon quelque peu brutale » ; elle paraît même avoir dégénéré en rixe, peut-être après boire. Toujours est-il que Theron reçut de Simon un coup de couteau, dont il mourut. Rentré en Auvergne, Simon, pour

Hosted by Google

se mettre à l'abri de la malveillance, se fit octroyer les lettres de rémission qui ont conservé le souvenir de ce fait divers. M. Thomas notait que ce document était « le plus ancien témoignage circonstancié », alors connu, sur « l'émigration en Espagne des habitants de la Haute-Auvergne ». L'article de M. Thomas a été réimprimé par MM. E. Delmas et H. Germouty (Recueil de documents et de textes historiques relatifs à la Haute-Auvergne [1920], p. 28-31). Les lettres de rémission ont été reproduites, avec un « chapeau » de M. Boudet à la place de celui de M. Thomas, dans la *Revue de la Haute-Auvergne,* 1910, XII, p. 270-275.

C'est un nouveau fait divers analogue, connu de même par les lettres de rémission accordées au coupable, mais antérieur « de près de trente ans » au précédent, que M. Thomas a encore découvert.

Au mois de mai 1448, Guillaume de Roche, chaudronnier, natif de Fontanges, rentrait en Auvergne avec sept autres chaudronniers, ses compatriotes, tous revenant d'Aragon et de Catalogne. Entre Perpignan et Lagrasse (Aude), au cours d'une dispute, il frappa de sa javeline un de ses compagnons, Vincent du Cuzol, qui en mourut plus d'un mois après. Les lettres de rémission que Guillaume obtint à cette occasion, en 1449 (entre le 13 et le 30 avril), sont publiées par M. Thomas : Emigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII. *Homenaje a Menendez Pidal,* Madrid, 1925, t. III, p. 89-92 ; tir. à part.

Philibert Du Croc

En France, les fonds d'archives privés « qui se sont transmis sans incident de génération en génération sont relativement rares », et « la tendance à les faire aménager, conserver et communiquer *dans l'intérêt public* commence seulement à s'accentuer ». C'est dire combien on doit louer l'initiative de MM. Du Bourg de Bozas qui, en 1921, ont offert leurs papiers de famille aux archives du département de la Nièvre et décidé de procurer la publication « des documents de ce fonds les plus importants pour l'histoire », sous le titre général : *Archives de la Nièvre. Collection Du Bourg de Bozas.*

Le 1er fascicule (Un Diplomate français du XVIe siècle : Philibert Du Croc, par Paul Destray, avec une Préface de M. Ch.-V. Langlois. Nevers, impr. « l'Avenir », 1924, in-4°, 102 p., 3 facsimilés) « contient les papiers généalogiques et diplomatiques de Philibert Du Croc » ; en tout, 49 documents publiés et précédés d'une étude dressée à l'aide des documents que M. Destray a pu connaître. (Une étude complète sur Philibert Du Croc exigerait un long séjour en Angleterre.)

Philibert était d'une famille qui tirait son nom du château du Cros, commune de Thiers. Né à une date inconnue, peut-être vers 1515, il aurait, selon certains témoignages, commencé l'exercice des armes vers 1527 et serait entré au service du roi de France vers 1540. Il devint échanson du dauphin duc de Bretagne (25 juillet 1544), puis de la reine Marie Stuart (12 novembre 1559). Vraisemblablement, c'est à cette circonstance qu'il dut d'être chargé à plusieurs reprises de missions diplomatiques en Ecosse (1561-1572). En 1568, il reçut du roi l'ordre d'aller incontinent rejoindre M. de Saint-Hérem en Auvergne, « pour la garde et conservation en mon obéissance de mond. païs d'Auvergne » (p. 21, 60). Le compte qu'il rendit à M. de Saint-Hérem, le 16 avril 1583, d'une mission dont ce dernier l'avait chargé, est intéressant pour l'histoire de la Ligue

Hosted by Google

en Auvergne (p. 78). Ayant fait son testament le 2 mai 1587, il mourut « quelque temps après ».

Les formes variées des noms propres de lieu et de personne présentent un piège constamment tendu devant l'historien. Malgré sa compétence et ses soins, M. Destray n'a pu éviter toute erreur quand il a rencontré des noms avec lesquels il n'était pas familiarisé. S'il avait su combien le nom de lieu *Cros* et le nom de famille *Ducros* et leurs variantes sont fréquents en Auvergne, il aurait peut-être hésité davantage à rapprocher, même par hypothèse, les personnages surnommés *de Cros* ou *de Croso*, qu'il cite p. 9 et 10, de la famille qui tirait son nom du château du Cros, près de Thiers. Quant à Pons et Pierre *de Crotis* (p. 10), leur nom n'a aucun rapport avec celui de *Cros*. P. 10, au lieu de « sa maison et motte *d'Alcros* », il aurait fallu imprimer *dal Cros*.

P.-F. FOURNIER.

Marguerite d'Arbouze

Marguerite d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce, 1580-1626, par H.-M. DELSART. Paris, P. Lethielleux, 1923, in-16, XII-349 p., portrait (*Collection « Pax »*, XII). — Comptes rendus par E.-G. LEDOS (*Revue des questions historiques*, 1924, t. 52, p. 471-472), G. MOLLAT (*Polybiblon, partie littéraire*, octobre 1925, t. 164, p. 168-169). — Appartenait à la famille auvergnate des Veyny d'Arbouze. « Troisième enfant d'une famille qui en comptait onze, orpheline de père à dix ans, elle fut de bonne heure destinée par sa mère à la vie religieuse. » Entrée à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, elle obtint de passer dans le monastère de Montmartre, réformé par l'abbesse Marie de Beauvilliers. « Des malentendus, grossis par de faux rapports, indisposèrent l'abbesse, qui traita M^me^ d'Arbouze avec la dernière sévérité. » Mais, grâce à Anne d'Autriche, Marguerite d'Arbouze devint abbesse du Val-de-Grâce, dont elle « fit une abbaye modèle, sachant gagner à la réforme même les religieuses les plus récalcitrantes ». Ayant établi la triennalité pour les fonctions d'abbesse, elle s'en démit. « On lui confia la fondation de la Charité-sur-Loire, puis on l'appela pour remettre la paix et l'union dans le monastère de Charenton-en-Berry. Elle mourut sur la voie du retour, laissant une réputation de sainteté et l'on commença même une information en vue d'introduire son procès en cour de Rome. »

Claude François, seigneur de Pominy

Claude François, fils d'un « maître peyrolier » du Puy, devenu secrétaire de Marguerite de Valois à Usson, seigneur de Pominy, époux de Michelette de Faugières, et propriétaire de plusieurs terres nobles, mourut avant 1633. Autour de l'esquisse sommaire de cette figure curieuse et imparfaitement connue, M. Georges PAUL (Claude François, seigneur de Pominy et des Grèzes, et la reine Marguerite de Valois. *Les amitiés foréziennes et vellaves*, 1925, septembre, p. 666-677 ; octobre, p. 764-779. Tirage à part, 32 p., planche) a groupé des notes sur la descendance du sieur de Pominy, sur la branche des François restée au Puy, sur le séjour de la reine Marguerite à Usson et, enfin, sur un portrait de cette reine conservé au musée du Puy (dont la reproduction illustre le tirage à part).

Hosted by Google

Trois centième anniversaire de la naissance de Domat

En novembre 1925, pour commémorer le trois centième anniversaire de la naissance de Jean Domat (30 novembre 1625), la bibliothèque municipale et universitaire de Clermont a organisé une exposition comprenant :

1° Dans l'un des panneaux placés dans l'escalier d'accès à la salle publique : 3 portraits lithographiés de Domat ; 1 lettre et 3 reçus écrits ou signés par lui ; le registre des baptêmes de l'église Saint-Genès (de Clermont), contenant son acte de baptême (ce registre prêté par les Archives départementales) ;

2° Dans la salle des professeurs, au-dessous du portrait de Domat donné à la bibliothèque, en 1827, par M. Duvernin-Moncervier : les œuvres de Domat et les principaux ouvrages publiés sur Domat ;

3° Dans un cadre placé dans la salle publique : le tableau généalogique de la famille Domat ; le résumé chronologique de la vie de Domat ; le catalogue des éditions de ses œuvres ; la liste des principaux ouvrages à consulter.

Voir : Octave NICAUD. Jean Domat, 1625-1696. *Moniteur du P.-de-D.*, 7 décembre 1925.

La maladie et la mort de Pascal.

Le Dr Emile ROUX a fait à Paris deux conférences sur la maladie de Pascal : Hôtel des sociétés savantes. Collège libre des sciences sociales, chaire de Pascal. Conférences des lundi 25 janvier et 1er février 1926 : les maladies de Pascal, par le Dr ROUX. Analyse. *Archives médicales du Centre,* juin 1926, t. XI, n° 8, p. 11-14 ; — La maladie de Pascal. *La Chronique médicale,* 1er juillet 1926 ; — Les maladies de Pascal. *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne,* 1926, p. 62-64 (cf. p. 50) ; — La maladie de Pascal, cours professé en la « Chaire Blaise Pascal », au Collège libre des sciences sociales de Paris, par le Dr Emile ROUX. Paris, 9, rue Victor-Considérant, 1926, in-8°, 47 p. *Bibliothèque des « Amis de Pascal »*. La partie la plus neuve de cette « observation médicale et anatomo-pathologique » est le diagnostic d'une tumeur érectile de la dure-mère, qui aurait été la cause des maux de tête de Pascal et, finalement, pour s'être mise à saigner, des convulsions épileptiformes de la dernière nuit. Au reste, voici en quels termes le Dr Roux résume lui-même son diagnostic :

« Hérédité tuberculeuse maternelle probable, hérédité spécifique possible, infection pendant la première enfance avec localisation intestinale ; guérison apparente, puis réveil à l'adolescence ; évolution progressive et lente avec des intermittences, s'accompagnant, en le provoquant, du syndrome vago-sympathique, aboutissant à la cachexie avec des lésions ulcéreuses de l'intestin. Coexistence d'une petite tumeur érectile de la dure-mère, cause de céphalalgies habituelles et de céphalées paroxystiques, usant par frottement la boîte cranienne, éclatant à la fin sous l'influence d'une médication hypertensive et déterminant la mort avec des signes de méningite localisée et de compression cérébrale. »

Rameau, organiste de la Cathédrale de Clermont

Les deux séjours de Rameau à Clermont ont fait l'objet de la sixième conférence de *l'Auvergne littéraire,* à Clermont, dans la

Hosted by Google

salle du cinéma Familia, le samedi 3 janvier 1925. Le conférencier était le Dr Pierre BALME. Des morceaux de Rameau, de certains de ses précurseurs et de ses contemporains furent exécutés (*Avenir* et *Moniteur du P.-de-D.*, 4 janvier 1925).

La documentation du Dr Balme était tirée de la brochure d'Henri QUITTARD (Les années de jeunesse de J.-P. Rameau. Paris, s. d., in-8, 45 p. Extrait de la *Revue d'histoire et de critique musicales*). Les années de jeunesse de Jean-Philippe Rameau, né à Dijon, le 25 septembre 1683, sont très mal connues. Mais, en 1702, le 23 juin, il signait un contrat par lequel il s'engageait à servir d'organiste au chapitre de la cathédrale de Clermont pour une durée de six années : ses fonctions consistaient à jouer du grand orgue aux offices et solennités, à instruire un enfant de chœur et à accorder l'orgue, le tout moyennant 25 livres par mois, double distribution aux petits et grands saluts et aux fondations de Mme Périer et de M. de Fontenille, simple distribution aux messes de Notre-Dame et une portion de chanoine « aux rolles qui se feront à chacunes festes de Noel et de saint Jean-Baptiste » (Arch. du Puy-de-Dôme, G, chapitre cathédral, suppl., reg. 23, fol. 160).

Tout ce qu'on sait de plus sur ce premier séjour est qu'il ne dura pas jusqu'à l'expiration du contrat. Une anecdote, de l'exactitude de laquelle on ne saurait se porter garant, montre Rameau « sabotant » un office pour se faire renvoyer, le chapitre lui refusant la résiliation de son engagement. Quoi qu'il en soit, on le trouve à Paris en septembre 1706 et il était déjà remplacé à Clermont par Charles Guyard à la date du 17 octobre 1706.

Il revint d'ailleurs à Clermont : sur le titre de son *Traité de l'harmonie*, paru en 1722, il s'intitule « organiste de la cathédrale de Clermont en Auvergne ». Mais c'est tout ce qu'on sait de ce second séjour, et, dès 1723, on retrouve Rameau à Paris.

Antoine-Léonard Thomas

Né, comme Pascal, à l'ombre des tours de la cathédrale de Clermont, « l'académicien » Thomas, comme l'appela pompeusement son époque, fut une personnalité littéraire de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Tombé depuis longtemps dans un oubli profond, il vient d'être exhumé par M. Etienne MICARD : *Un écrivain académique au* XVIIIe *siècle : Antoine-Léonard Thomas* (1732-1785), thèse principale pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille (Paris, E. Champion, 1924, in-8°, 309 p., portrait et facsimilé d'écriture). Son biographe n'a pas le mauvais goût de grandir outre mesure ce personnage secondaire. Dès les premières lignes, il nous dit : « Thomas... représente dans l'histoire un nom plutôt qu'une personne. » Il cherche à le « classer » parmi les littérateurs qui furent ses contemporains et il adopte comme « proche de la vérité » le verdict de Villemain « qui le réunit à Barthélemy... en attribuant à ces deux collaborateurs inconscients le mérite d'avoir eu en leur temps une grande connaissance de l'antique ».

Cet écrivain, « préoccupé surtout de fournir une carrière bien orthodoxe dans les voies indiquées par les habitudes de son temps », produisit une œuvre considérable : mémoires de vulgarisation scientifique, poésies, essais philosophiques et surtout les « Eloges » qui lui valurent sa grande réputation auprès de ses contemporains,

Hosted by Google

réputation qui nous laisse rêveurs, même à la lecture des passages jugés les plus pathétiques, tels que l'apostrophe adressée par « l'académicien » aux mânes de son héros, Maurice de Saxe : « O Maurice, puisque tu n'es plus, permets au moins qu'un citoyen obscur, mais sensible, s'adresse à ta cendre... » A la première lecture qu'en fit l'auteur, il nous apprend que cela « fit verser des larmes à tous ceux qui étaient présents ». Aujourd'hui, si, par hasard, on relisait Thomas, l'effet contraire serait certainement produit !

Et cependant, nous dit M. Micard, « en cet attardé fermentent confusément les premiers germes du romantisme » ; il s'y rattache déjà par sa mélancolie apparentée à celle de Rousseau, son exaltation « suivie de crises de dépression » et surtout par son goût pour la solitude dans « la nature consolatrice ».

Le chapitre où sont exposés ces sentiments préromantiques de Thomas est le plus intéressant d'un travail consacré à un sujet trop dépourvu de relief. L'ouvrage donne une analyse consciencieuse d'une matière ingrate ; c'est une étude sérieuse de la carrière sans originalité d'un littérateur qui représente « le goût moyen de son temps » et nous présente la transition encore timide et indécise entre le classicisme guindé et le romantisme exubérant.

On ne peut guère glaner au point de vue de l'histoire locale dans la biographie de cet auvergnat qui fut célèbre ; l'auteur connaît peu le pays d'origine de son personnage, et appelle dédaigneusement une de ses protectrices, la comtesse de Montboissier, « une comtesse de province », alors qu'au XVIII^e^ siècle les Montboissier-Canillac étaient encore de très grands seigneurs, pourvus des plus hautes charges, donc très habitués aux compliments des gens de lettres ; ceux de Thomas n'avaient rien d'extraordinaire pour « flatter leur vanité », comme le croit M. Micard.

Marc DOUSSE.

Les prisonniers de guerre de la révolution dans le Puy-de-Dôme

La *Revue d'Auvergne* avait commencé, en 1914 et 1915 (t. 31 et 32), la publication d'une étude du sous-intendant MARCHEIX, sur « les Prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme de 1794 à 1796 ». Cette publication a dû, malheureusement, être interrompue. Un exemplaire de la partie imprimée et le manuscrit du reste ont été donnés aux archives départementales par la Société des Amis de l'Université. Voici la table de cette étude, avec l'indication des parties imprimées et des parties demeurées manuscrites :

Avant-propos (*Revue d'Auvergne*, t. 31, p. 12-14). — Chapitre I. Les prisonniers de guerre devant l'Assemblée législative, la Convention et le Comité de salut public (p. 14-23). — Chapitre II. Les premiers dépôts de prisonniers de guerre, janvier-mars 1794, à Aigueperse, Clermont et Riom (p. 126-144, 289-297). — Chapitre III. Les Autrichiens de Landrecies, août 1794 ; § 1 : Arrivée et répartition (p. 297-306) ; § 2 : Dans le district de Clermont (t. 32, p. 25-34) ; § 3 : Dans le district de Thiers (p. 34-40) ; § 4 : Dans le district de Riom (p. 40-44) : § 5 : A Issoire (p. 103-110) ; § 6 : A Ambert et à Arlanc (p. 110-115) [*Ici finit la partie imprimée*] ; § 7 : Dans le district de Billom (manuscrit, fol. 74-79) ; § 8 : A Montaigut (fol. 80-81). — Chapitre IV. Evacuation de prisonniers de l'Isère sur le Puy-de-Dôme, septembre 1794 (fol. 82-101). —

Hosted by Google

Chapitre V. Les Piémontais de l'armée des Alpes, octobre 1794 (fol. 102-118). — Chapitre VI. Envoi de prisonniers à Roanne pour la construction du pont, novembre 1794 (fol. 119-122). — Chapitres VII-XV. A travers les dépôts, 1794-1796 [les dépôts sont étudiés district par district] (fol. 123-332). — Chapitre XVI. Passages de prisonniers de guerre à Clermont, en septembre 1796 (fol. 333-346). — Conclusion (fol. 347-348).

Etienne Delcher, évêque de la Haute-Loire.

Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire, étude religieuse sur la Révolution, par l'abbé F. BARRY. Paris, H. Champion, 1925, in-8°, XII-361 p., fig. et pl. — Importante contribution à l'histoire religieuse de la Révolution dans la Haute-Loire, en particulier à Brioude, cet ouvrage, fortement documenté, dépasse la personnalité d'Etienne Delcher, personnage assez terne, comme la plupart de ses collègues de l'épiscopat constitutionnel, Grégoire excepté. Chez lui, comme chez Périer, évêque du Puy-de-Dôme, et nombre d'autres, nous trouvons le classique gallican-janséniste qui croit venue son heure, avec le bouleversement religieux, conséquence du refus de serment à la constitution civile par l'ancien épiscopat. Delcher a, d'ailleurs, une rancune toute spéciale contre le haut clergé : ce fils de Brioude a postulé sans succès un des canonicats du « très noble chapitre », dont il a voulu forcer les portes sans posséder les seize quartiers de noblesse exigés par les chanoines-comtes de Saint-Julien. Il a, d'ailleurs, les qualités de son milieu : homme actif et laborieux, régulier, pieux ; mais il est assez présomptueux, fort illusionné et enorgueilli par d'apparents succès dans la vie publique orageuse de son temps. Son élection et son éphémère épiscopat lui donnent maints déboires et de grandes alarmes. Il a du moins le mérite de refuser la remise de ses lettres de prêtrise. Incarcéré, finalement, il est très heureux de quitter une situation sans issue en acceptant le poste de curé concordataire de Brioude. Il finit ainsi sa vie (en 1806) comme légitime successeur dans l'église Saint-Julien de ses vieux ennemis les chanoines-comtes...

Ouvrage consciencieux, pourvu d'une documentation abondante (fournie en grande partie par les riches collections de M. Paul Le Blanc), suivi de pièces justificatives, illustré de vues anciennes et de fac-similés. On regrette de ne pas y voir le portrait de Delcher ; il a sans doute été impossible à l'auteur de le retrouver.

Sur la soumission et la rétractation de Delcher, après le concordat, voir le compte rendu de M. P. PISANI, dans le *Polybiblion, partie littéraire,* juillet-août 1926, t. CLXVII, p. 42.

Marc DOUSSE.

Le général Chapsal

Charles JUGE-CHAPSAL. Un héros riomois des guerres de la première république : le général Chapsal, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, 1753-1834. Conférence donnée au musée de Riom, le 28 mars 1925. Avec préface de M. Louis MADELIN. Riom, impr. G. Maillard, 1925, in-8, 40 p. Extrait de *Riom républicain,* 18 et 25 avril, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin, 18 et 25 juillet 1925. — Au XVII[e] siècle, les Chapsal étaient une famille de notaires à Fontanges, en haute Auvergne. Au siècle suivant, Jean Chapsal, établi à Riom, fut procureur en la sénéchaussée et receveur des tailles en l'élection. C'est de lui que naquit Jean-Antoine le 27 sep-

Hosted by Google

tembre 1753. Celui-ci, entré d'abord dans la carrière militaire, en sortit en 1780, revint s'établir à Riom et s'y maria. Rappelé à la vie militaire en 1791, après plusieurs commandements aux armées et à l'intérieur, après avoir été député au Conseil des Anciens, il fut disgracié par le premier consul et se vit interdire l'entrée de Paris.

Lafayette à Issoire

En 1828, Lafayette fut reçu à Issoire. Au banquet offert à cette occasion, une pièce de pâtisserie représentait « une chaumière américaine ». Ce souvenir est rapporté par Mme veuve Gaillard, de Lempdes, dans l'entretien accordé par elle à M. Maurice THIOLAS (*Montagne*, 24 septembre 1925). Mme Gaillard, âgée de 11 ans en 1828, habitait alors Issoire.

La navigation sur l'Allier.

E. MAUVE. La rivière d'Allier et son utilisation en Bourbonnais jusqu'au XXe siècle. *Notre Bourbonnais*, supplément, 6e année, avril-juin 1925, 15 p. — Au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe, travaux pour faciliter la navigabilité.

Statistique du port de Moulins pour l'année 1837 : 1.162 bateaux venus d'amont ou d'aval et chargés de charbon de terre et de bois, bois de chauffage, planches, pierres, suif, paille, vins, eaux minérales, haricots, blé, fruits, marrons, plus 108 trains de bois, 250 bachots sans chargement, 500 bateaux chargés mais dont le contenu ne figure pas au registre de perception du bureau de Moulins parce qu'ils n'acquittaient les droits qu'au lieu de destination. Tonnage des marchandises déclarées = 106.380 tonnes.

Peu après 1837, le déclin commence et s'accentue rapidement. Le tonnage de la navigation est en 1846 de 34.200 tonnes ; 21.633 en 1862 ; 11.818 en 1867 ; 862 en 1876. « A partir de 1890, il n'y a plus d'adjudication que pour les travaux d'entretien des rives. »

En 1840, on fonda la *Compagnie des bateaux à vapeur de Moulins sur l'Allier, la Loire et autres lignes*, au capital social de 140.000 francs, pour exploiter un service de voyageurs entre Moulins, Nevers et Decize. Le voyage jusqu'à Decize dura peu. Entre Moulins et Nevers, les bateaux fonctionnèrent jusqu'en 1851. Un essai de transport entre Moulins et Vichy, en 1842, ne réussit pas.

En 1866, on eut l'idée d'utiliser le barrage de Vichy pour des fins industrielles. Ce projet n'aboutit pas.

Le docteur Laussedat et les eaux de Royat

Le Dr Laussedat avait discerné, dès 1890-1892, l'action particulière des eaux de Royat sur les troubles de la circulation ; il déposa sur ce sujet un court mémoire à l'Académie de médecine en 1893. Ces faits sont rappelés dans le discours prononcé par le Dr MOUGEOT, président de la Société médicale de Royat, à l'inauguration de la nouvelle galerie de l'établissement thermal de Royat, à laquelle la Société des eaux minérales a donné le nom du Dr Laussedat. La teneur de ce discours est reproduite dans *Royat-Journal*, 3e année, n° 76 (12 juillet 1925).

Hosted by Google

ARCHÉOLOGIE

Souterrain-refuge (?) de Sanssat

« En procédant, il y a quelques années, à des travaux de captage de sources tout près du domaine de Lachenaut, à Sanssat » (Allier), « on découvrit une grotte assez profonde creusée dans le tuf. En 1923, M. l'abbé Montmain en entreprit une exploration méthodique et minutieuse. Sur le seuil, il releva des traces de foyers, et dans l'intérieur, il recueillit, mêlés à la terre, de nombreux débris de poteries et d'ossements d'animaux ». La grotte « se compose d'un couloir circulaire et de deux chambres, dont l'une munie d'un trou d'aération » (Joseph VIPLE. Chronique bourbonnaise. *Notre Bourbonnais,* 1925, n° 9, p. 1-2).

Les découvertes archéologiques de Sarliève.

En 1924, au nord et près du passage à niveau de la route de Clermont à Cournon, sur le bord gauche du fossé d'écoulement du lac de Sarliève, M. Bonnabry, au cours de « travaux de terrassement pour l'ouverture d'une sablière », avait mis au jour des squelettes accompagnés d'un certain nombre d'objets, dont il a été fait mention dans cette *Revue* (XLI, 57). Mais alors, « la fouille faite sans soin, ossements et objets composant le mobilier funéraire avaient été réunis en tas, pêle-mêle, par les ouvriers, au fur et à mesure » des découvertes. En 1926, de nouvelles fouilles, menées dans des conditions meilleures, ont fait découvrir plusieurs nouveaux squelettes, accompagnés d'épées, de bracelets de bronze et de fer, etc. Les armes et les bijoux « sont de la Tène I et II », mais avec une certaine prédominance des objets les moins anciens, de telle sorte qu'on peut « attribuer au commencement de la Tène II » les sépultures. C'est une « découverte archéologique de premier ordre pour notre région » ; on ne peut que s'associer au vœu du Dr Charvilhat que « les ossements avec leur mobilier funéraire --- ne quittent pas l'Auvergne ». Dr G. CHARVILHAT. La nécropole gauloise du second âge du fer, ou époque de la Tène, de Sarliève. *Le Soleil d'Auvergne,* 19 septembre 1926 (Description des squelettes et des objets trouvés en 1924 et en 1926 ; 2 photographies ; carte de l'Etat-major au 50/000 avec l'indication de l'emplacement des sépultures). — Antoine VERGNETTE. Les découvertes archéologiques de Sarliève. *L'Avenir du Plateau central,* 10 et 14 septembre. — Pour compléter la bibliographie, il faut citer également : R. D. De nouvelles découvertes à la nécropole gauloise de Sarliève. *Le Moniteur du P.-de-D.,* 9 septembre. — M. F. A la nécropole gauloise de la plaine de Sarliève. *La Montagne,* 11 septembre 1926.

Découverte d'objets gallo-romains à Clermont.

En 1921. les travaux de terrassement effectués pour l'adduction et la distribution à Clermont des eaux de l'Allier ont mis à jour un grand nombre de tessons de poterie gallo-romaine. P. WALTZ. Poteries gallo-romaines récemment découvertes à Clermont-Ferrand. *Bulletin archéologique du Comité des travaux hist. et scient.,* 1923, p. 107-122, 22 fig.

M. A. VERGNETTE a signalé (*Avenir du Plateau central,* 19 août 1926)

Hosted by Google

que des travaux de terrassement en cours, au mois d'août 1926, rue du Terrail, à Clermont, ont mis à jour quelques fragments d'objets gallo-romains : « A 80 centimètres de profondeur, les terrassiers » exhumaient hier soir de gros blocs d'arkose, appareillés et bien » en place, paraissant appartenir à des substructions importantes. » Sur l'un d'eux, malheureusement brisé en plusieurs tronçons que » nous n'avons pu reconstituer, nous avons pu lire l'inscription : » III IMP. A 20 mètres de là, près de la fontaine, nous avons re- » cueilli dans les terres remuées de nombreux tessons de belle po- » terie rouge à décor en relief, représentant divers sujets, notam- » ment des scènes de chasse, au milieu de nombreux fragments de » tuiles à rebords et de béton constitué par du tuileau concassé, » aggloméré avec de la chaux grasse, bien caractéristique de l'épo- que gallo-romaine. »

Sculpture romane

A. Kingsley PORTER. Romanesque sculpture of the pilgrimage roads. Boston, Marshall Jones company, 1923, in-8°, vol. I, *texte*, XXVII-385 p. ; vol. II-X, *illustrations*, 1.527 planches. — Ce recueil de planches forme « le plus complet instrument de travail que nous possédions pour l'étude de la sculpture romane ». Le t. VIII est consacré à l'Auvergne et au Dauphiné (pl. 1139-1277). M. Porter avait publié, avant son livre, plusieurs articles, dont on trouvera la référence dans les articles cités ci-dessous.

M. Porter, partant d' « une révision critique des dates qui ont été proposées jusqu'ici pour la plupart des monuments » et procédant par « comparaison perpétuelle entre le style et le détail des œuvres », a édifié une théorie dont l'ampleur même des discussions qu'elle a soulevées suffit à mesurer l'importance. Voir : Paul DESCHAMPS. Notes sur la sculpture romane en Languedoc et dans le nord de l'Espagne (*Bulletin monumental*, t. 82, 1923, p. 304-351) et la discussion entre M. DESCHAMPS et M. C. OURSEL sur les débuts de la sculpture romane en Bourgogne et en Languedoc (*Gazette des beaux-arts*, 1922, p. 61-80 ; *Revue archéologique*, 1923, p. 255-289 et 1924, p. 163-173). Voici un bref aperçu de la thèse de M. Porter, d'après les comptes rendus de MM. Michel ANDRIEU (*Revue des sciences religieuses*, 1924, t. IV, p. 639-648), Marcel AUBERT (*Gazette des beaux-arts*, juin 1924, p. 372-376), Louis BRÉHIER (*Journal des savants*, 1924, p. 132-135 ; *Revue de l'art*, 1924, t. 45, p. 127-133), Dom G. CHARVIN (*Revue Mabillon*, 1925, 2e série, t. 15, p. 345-347) :

« Sous l'influence de l'Orient, quelques centres de sculpture naissent au XIe siècle en Catalogne, en Vieille-Castille, en Lombardie, en Bourgogne », et là, particulièrement à Cluny « dans le dernier quart du XIe siècle ». L'influence de Cluny, favorisée par le rayonnement de l'ordre, s'étend en Bourgogne, puis hors de Bourgogne, et, entre autres, en Auvergne (Mauriac). Vers la même époque, la sculpture de Saint-Jacques de Compostelle exerce une grande influence et un style cosmopolite, qu'on peut appeler style des routes de pèlerinage, se constitue le long des routes qui mènent à Saint-Jacques, spécialement en Languedoc, à Toulouse, Moissac, Souillac et Conques, dont le célèbre tympan devrait être considéré comme « le point de départ de l'école romane d'Auvergne ». Après le premier quart du XIIe siècle, « il n'y a, pour ainsi dire, plus de sculpture régionale : les influences venues de Galice, de Lombardie, de Bourgogne, s'entre-croisent d'une manière inextricable ».

Hosted by Google

M. Louis Bréhier, de son côté, dans une série d'études remarquables, a apporté une contribution très importante à l'histoire de la sculpture romane, particulièrement en Auvergne. Certains traits essentiels en sont déjà indiqués, sommairement ou non, dans des ouvrages dont les plus anciens remontent à près de vingt ans, par exemple : Archéologie, moyen âge (Dans : Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme. Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1908. Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1908), p. 223-226, fig. ; — Clermont-Ferrand, Royat et le puy de Dôme (en collaboration avec M. G. Desdevises Du Dezert. — [1re édition.] Paris, H. Laurens, 1910. *Les Villes d'art célèbres*), chap. III : « la période de l'art roman auvergnat », et notamment p. 27-31, 37-38, fig. (Une 2e édition vient de paraître : 1926.) ; — Etudes archéologiques : le sarcophage des Carmes-Déchaux, les anciens inventaires de la cathédrale, la Bible historiée de Clermont (Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1910. *Mémoires de la Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand*, 2.), p. 40-42 ; — Notes d'archéologie auvergnates : le nom d'un sculpteur auvergnat du XIIe siècle. *Revue d'Auvergne*, 1911, t. XXVIII, p. 123-124, planche ; — Les origines de la sculpture romane. *Revue des deux mondes*, 15 août 1912 ; — Les chapiteaux de Notre-Dame du Port. *Revue de l'art chrétien*, 1912 ; — Histoire et archéologie, moyen âge, temps modernes (Dans : L'Université de Clermont-Ferrand et le pays d'Auvergne. Clermont-Ferrand, impr. Joachim, 1919), p. 133-135, fig.

Durant les six à sept dernières années, M. Bréhier a donné un exposé plus développé dans les articles suivants : Les origines de l'art roman. I. Naissance des écoles régionales d'architecture. II. Naissance de la sculpture monumentale. *Revue de l'art ancien et moderne*, juillet-décembre 1920, t. XXXVIII, p. 129-143, 231-242, 263-280, 23 fig. — Le martyre de saint Sébastien sur un chapiteau de Saint-Nectaire. *Revue d'Auv.*, t. XXXVIII, 1921, p. 159-164, planche. — La sculpture romane en Auvergne et les théories iconographiques de M. Mâle. *Revue d'Auv.*, t. XL, 1923, p. 49-58, 8 fig. hors texte. — L'école romane de sculpture auvergnate et le portail de Conques en Rouergue. *Actes du congrès d'histoire de l'art organisé par la Société de l'histoire de l'art français*, Paris, septembre-octobre 1921. Paris, Presses universitaires, 1924, t. III, p. 464-478. — La cathédrale de Clermont au xe siècle et sa statue d'or de la Vierge d'après un texte inédit. Communication à l'Académie des inscriptions et belles lettres, séance du 18 janvier 1924 (cf. *Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances*, 1924, p. 33 ; *Journal officiel*, 23 janvier 1924, p. 845; *Revue des questions historiques*, 1924, t. C, p. 455 ; *Journal des débats*, 8 avril 1924 ; *Revue archéologique*, janvier-juin 1924, p. 382 et 413 ; L'ancienneté de l'art roman auvergnat, dans *l'Avenir* et *le Moniteur du P.-de-D.*, 22 janvier 1924), et à la Société des amis de l'Université, séance du 13 février 1924 (cf. *Revue d'Auv.*, XLI, 56). *La Renaissance de l'art français et des industries de luxe*, avril 1924, VIIe année, n° 4, p. 205-210, 8 fig. — Les chapiteaux historiés dans l'art roman auvergnat, sujets d'inspiration populaire et leçons de morale pratique. Conférence donnée à Thiers le mardi 4 mars 1924. *Bulletin de la Société des études locales de Thiers* [n° 1], 1924, p. 7-37, 7 fig. (cf. *Revue d'Auv.*, XLI, 80). — La sculpture romane en Haute-Auvergne (conférence donnée à la Société de la Haute-Auvergne, à Aurillac, le 3 février 1924). *Revue de la Haute-Auvergne*, 1925, t. XXVII, p. 1-22, 9 pl. — Un chapiteau de Mozat représentant les évangélistes. Communication à la Société des amis de l'Université, séance du 11 mars 1925. Analyse. *Revue d'Auv.*, XLI, 114. — Les épisodes de la Passion

Hosted by Google

dans la sculpture romane d'Auvergne. *Gazette des beaux-arts,* juillet-août 1925, p. 48-72, 13 fig. — Une Vierge romane de Brioude au musée de Rouen. *Almanach de Brioude,* VII[e] année, 1926, p. 129-138, 3 fig.; tir. à part, 8 p., 3 fig. hors texte. — L'homme dans l'art roman. *Album de l'amour de l'art.* (Sous presse.)

Le point de départ de la sculpture romane doit être cherché dans « les essais informes des temps carolingiens ». M. Bréhier définit le mérite des sculpteurs qui nous ont laissé ces essais. Ils « ont sauvé la tradition antique étouffée sous l'exubérance de l'ornement oriental » importé chez nous à l'époque mérovingienne. « Ils ont légué à leurs successeurs les deux principes sans lesquels le développement de l'art eût été impossible : le dessin naturaliste et la technique du relief. Mais il a fallu deux siècles pour que ces germes féconds pussent trouver des conditions favorables à leur développement. C'est au moment où se constituent les écoles régionales d'architecture, dans la deuxième moitié du XI[e] siècle, qu'a lieu la résurrection de la sculpture monumentale ». Ce n'est pas d'un seul coup que cette « renaissance de la sculpture en relief » a fait disparaître « les motifs ornementaux importés à l'époque mérovingienne ; jusqu'au XII[e] siècle, ils sont employés à tout propos et ils ne seront entièrement éliminés qu'après le triomphe de l'art gothique. Aux X[e] et XI[e] siècles, on continue donc à couvrir d'entrelacs capricieux, de rosaces, de roues, de feuillages et d'animaux stylisés tous les membres de l'architecture, les fûts, les bases, les chapiteaux, et aussi les chancels et les sarcophages ».

Pour beaucoup de sujets empruntés aux Livres saints, aux hagiographes, aux bestiaires, aux allégories morales du genre de la *Psychomachie* de Prudence, les sculpteurs de l'époque romane se sont inspirés des miniatures des manuscrits. Mais toute sorte d'autres objets ont été imités également par eux : des sculptures gallo-romaines, des monuments chrétiens des époques les plus anciennes, des ivoires, des étoffes ornées. M. Bréhier met en relief la place considérable que ces imitations tiennent dans la sculpture auvergnate.

Ainsi, c'est par « l'influence de la tradition gallo-romaine » que s'explique la prédilection des sculpteurs romans d'Auvergne pour la silhouette du chapiteau corinthien. « Quel que soit, en effet, le thème représenté, qu'il s'agisse de feuillages, d'animaux, de personnages, on retrouve toujours les éléments de la corbeille corinthienne : la rosette centrale, les volutes d'angle et le profil évasé. »

Il semble que les allégories morales du genre de celles de Prudence, peut-être en raison de leur froideur, « aient peu séduit les sculpteurs auvergnats » et qu'ils aient « préféré des exemples plus concrets », ayant un « caractère à la fois satirique et populaire », par exemple l'âne musicien, « symbole des sots vaniteux », et le supplice de l'usurier. « La forme étrange sous laquelle les imagiers auvergnats représentent le supplice de l'usurier, tourmenté par deux démons, provient sans doute de quelque bonne histoire de veillée et conserve toute la saveur d'un terroir » : le même sujet est « traité d'une tout autre façon » en Limousin et en Languedoc.

« Lorsqu'on discute sur les limites et sur l'originalité de nos écoles régionales d'art roman, on oublie généralement de considérer un élément qui permettrait, plus encore que les procédés techniques d'architecture et de sculpture, d'atteindre les préoccupations intimes, les habitudes d'esprit, la conscience religieuse, en un mot tout ce qui fait l'originalité d'un pays et d'une race : il s'agit des thèmes iconographiques. » Dans les églises des diverses provinces, « l'in-

Hosted by Google

fluence des courants généraux » ne saurait être niée. Mais M. Bréhier n'entend pas qu'on néglige certaines influences locales, « une prédilection pour certains thèmes » variant selon les lieux, et dont l'étude est encore à faire. En Auvergne, l'art religieux, quoique « retardataire à beaucoup d'égards, attaché à de très anciennes traditions », se fait remarquer, d'autre part, par « des audaces et des innovations ignorées ailleurs ».

Touchant spécialement la représentation des épisodes de la Passion, les sculpteurs auvergnats ont continué à suivre une très vieille tradition, « qui n'était plus en usage dans les autres provinces ». Mais « si le programme est resté rigide, les thèmes qui le composaient sont interprétés avec la plus grande liberté et suivant des conceptions opposées ». En effet, certains sculpteurs sont restés strictement fidèles aux modèles les plus anciens et leur iconographie se rattache à celle « des sarcophages du Ve siècle » (Issoire). D'autres ont « interprété les thèmes religieux comme des tableaux pittoresques », en s'inspirant de « manuscrits illustrés à l'époque carolingienne d'après des modèles syriens » (Notre-Dame du Port, Saint-Nectaire).

L'étude des chapiteaux historiés révèle « des ateliers très différents et parfois des personnalités vigoureuses ». M. Bréhier cite : « l'atelier de Mozat, qui a dû aussi exécuter des chapiteaux à Saint-Julien de Brioude vers 1170 », celui d'Issoire, « celui qui a exécuté les chapiteaux des chœurs de Notre-Dame du Port et de Saint-Nectaire », et dont un des sculpteurs « a laissé son nom, à Notre-Dame du Port, sur une banderole » où on lit : R(o)TB(er)TUS ME FEC(i)T.

Certains de ces sculpteurs ont travaillé même hors de l'Auvergne. C'est ainsi qu'à Conques, le Jugement dernier « est dû à des maîtres auvergnats élevés à l'école de Robert de Clermont et pénétrés de ses principes de composition et de style ».

Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue non plus, c'est que l'aire d'expansion de l'art roman auvergnat ne comprend pas toute l'Auvergne. « L'art roman de la région du Cantal diffère notablement de celui de la Basse-Auvergne et présente, au contraire, des ressemblances avec l'art roman du Limousin et du Languedoc. » Mais, si l'on discerne des influences limousines à Ydes et languedociennes à Mauriac, par exemple, l'ensemble de la sculpture en Haute-Auvergne n'en apparaît pas moins à M. Bréhier comme « une création indigène ». Les tailloirs et les bases y sont souvent « décorés avec une variété et une fantaisie extraordinaires » ; le modillon à copeaux manque presque complètement.

« L'ornementation architecturale ne représente pas toute l'œuvre sculptée des ateliers » auvergnats. C'est en Auvergne que doit être cherchée l'origine des statues reliquaires, « de ces châsses auxquelles on donnait la forme même du personnage que l'on voulait honorer ». Sur les derniers feuillets « d'un manuscrit du Xe siècle de la bibliothèque de Clermont » (n° 145, fol. 130-134), M. Bréhier a découvert « le récit inédit d'une vision d'un moine Robert, d'où il ressort que l'évêque Etienne II fit exécuter par l'architecte qui construisit sa cathédrale, le clerc Aleaume *(Adelelmus)*, une statue d'or de Marie assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus, puis enferma dans cette statue les reliques insignes de la Vierge dont il était possesseur. Cette image d'or, dont un dessin au trait, qui accompagne le texte, nous donne quelque idée, l'auteur du récit la considère comme une nouveauté. Après avoir dit que l'évêque Etienne se plaisait à honorer les reliques des saints, il ajoute qu'il vénérait celles de la Vierge encore

Hosted by Google

plus que toutes les autres : *en effet, ce fut dans des châsses d'or et d'argent qu'il enferma les reliques de beaucoup de saints ; pour celles de la Vierge, au contraire, il voulut un honneur inusité.* Deux inventaires du trésor de la Cathédrale de Clermont, dont l'un date de l'épiscopat d'Etienne II (vers 970), l'autre de son successeur Bégon (984-1010), mentionnent *une Majesté de sainte Marie revêtue* (sans doute de lames d'or), qui n'est autre que la statue exécutée par l'orfèvre Aleaume ».

« Et ce fut sans aucun doute le même évêque Etienne II, qui, étant abbé de Conques en même temps qu'évêque de Clermont, fit aussi exécuter la célèbre statue d'or de sainte Foy qui trône encore aujourd'hui au milieu des merveilles du trésor de Conques. Nous savons, en effet, par le récit de Bernard de Chartres, qui la vit en 1010 telle qu'elle est aujourd'hui, qu'elle existait dès 984, puisqu'à cette date un abbé de Beaulieu la voit en songe. »

« On peut distinguer dans les innombrables Madones-reliquaires de l'Auvergne deux styles, qui forment contraste et correspondent à deux moments dans l'évolution de la sculpture. » Ces deux styles, M. Bréhier les définit de la manière suivante : dans le plus ancien, « les plis des draperies ne sont pour les sculpteurs qu'une convention, qu'un ornement dont ils ne comprennent pas le sens ; vers 1150, au contraire, la sculpture auvergnate s'est transformée et subit de plus en plus les influences du Nord, les têtes se sont affinées, les draperies sont devenues plus souples et les sculpteurs se sont plu à les creuser de plis serrés et fins, dans lesquels ils ont vu un moyen d'expression ».

Un type de chapiteau roman

Dans chacune des cinq églises de Notre-Dame du Port, de Saint-Nectaire, de Manglieu, du Moûtier et d'Orcival, il y a, sous la tribune du narthex, un chapiteau simplement décoré d'une combinaison de moulures.

« A défaut d'une hypothèse plus plausible », M. Deshoulières présente la suivante « pour expliquer ces curieux chapiteaux » : « au premier aspect », dit-il, « on pourrait croire qu'il s'agit de bases réemployées. Mais la chose n'est pas certaine ». Néanmoins, « ne peut-il se faire » qu'un ouvrier « ait substitué une base à un chapiteau et ait rehaussé celui-ci par un coussinet, pour ramener à un niveau uniforme les retombées de la voûte », et que cette disposition, « moyen de fortune ou procédé définitif », ait été copiée ailleurs ? (Communication à la Société nationale des antiquaires de France. séance du 11 mars 1925. *Bulletin de la Société* — 1925, p. 177-180.)

Les églises de la Cheylade, de Sainte-Radegonde à Sérandon, de Souvigny, de Saint-Julien de Brioude

A la séance du 4 avril 1923 de la Société nationale des antiquaires de France (*Bulletin de la Société,* 1923, p. 174), M. Mayeux a « décrit l'église de la Cheylade (Cantal), datant des XI^e^, XII^e^ et XVI^e^ siècles ».

M. A. Mayeux a présenté à la Société nationale des antiquaires (*Bulletin,* 1924, p. 117) des photographies de l'église de Sainte-Radegonde à Sérandon (Corrèze), monument « du XII^e^ siècle », qui « possède un porche important, avec bas-reliefs, analogue aux porches d'Ydes (Cantal) et de la Graulière (Corrèze) ».

Dans l'église de Souvigny, des fouilles récentes ont fait décou-

Hosted by Google

vrir les fondations d'une église qu'on pense remonter au XI[e] siècle (DESHOULIÈRES : *Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1924, p. 103).

Sur Souvigny, M. l'abbé GUÉRET, curé de Souvigny, a aussi publié « deux petites notices de vulgarisation » : Petite vie de saint Mayeul, le saint de Souvigny, le grand thaumaturge du X[e] siècle (Moulins, Imprimeries réunies, et Souvigny, chez l'auteur, 1924, in-16 de 12 p.) ; Guide souvenir de Souvigny (*Ibidem*, in-32 de 12 p.).

Le portail nord de l'église Saint-Julien de Brioude fait l'objet d'une communication de M. Paul DESCHAMPS à la Société des antiquaires de France (*Bulletin de la Société*, 1924, p. 206-213). Il ne reste que quelques fragments de l'ornementation du tympan de ce portail. Une gravure des *Voyages pittoresques* de Taylor et Nodier (1831) permet d'en reconstituer le dessin ; il représentait l'Ascension : en haut, le Christ de majesté dans une gloire ; en bas, les apôtres debout et nimbés, avec une inscription. L'important est que la décoration de ce tympan et les chapiteaux de la porte étaient en plâtre. A ce propos, M. Deschamp étudie les « monuments de sculpture de stuc ou de plâtre du moyen âge », plus nombreux qu'on le croit souvent.

Le triptyque des Aubery à Moulins

A la Société des antiquaires de France, séance du 26 mars 1925 (*Bulletin de la Société*, 1924, p. 130-133), M. le chanoine CLÉMENT est revenu sur les conditions dans lesquelles il a pu reconstituer ce tryptique entier à la cathédrale de Moulins. — (Cf. ci-dessus, p. 84.)

Eglise de Saint-Nectaire

M. GRELLET DE LA DEYTE a identifié un fragment de monument conservé dans l'église de Saint-Nectaire, où il sert de bénitier. Il porte les blasons des Saint-Nectaire, des Tourzel d'Alègre et des d'Estampes et est postérieur à 1522. Il a appartenu à une fontaine élevée au château de Saint-Nectaire par Nectaire de Saint-Nectaire. *Bulletin hist., scient., litt., art. et agric.* de la Société académique du Puy, 1925, t. X, p. 87 (séance du 6 novembre 1924) ; 1926, t. XI, p. 1-10 ; tir. à part, 10 p., 4 pl.

Les lions du château de Saint-Diéry

M. J.-Michel Clément a offert à la ville de Montluçon les deux lions en pierre qui ornaient autrefois la porte d'entrée du château de Saint-Diéry. Ils ont été classés comme monument historique (*Avenir du P.-de-D.*, 7 septembre 1924).

Cloître de Marsat

Les restes de sculpture du cloître de Marsat ont été achetés par un antiquaire de Paris et emportés par lui. Voir : « Nos trésors d'art ; un monument qui disparaît : le cloître de Marsat » (*Riom républicain*, 19 septembre 1925).

Cathédrale de Clermont

M. DÉSARMÉNIENS a refait en imagination la façade de la cathédrale de Clermont. M. DESDEVISES DU DEZERT présente cet essai

Hosted by Google

aux lecteurs de *l'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne*, n° 17, octobre 1925, p. 33-37, figure.

M. G. Desdevises Du Dezert, à propos de la « balustrade sculptée du portail nord à la cathédrale de Clermont » (*La Région du Centre*, n° 51, novembre 1925, p. 363-365), conclut que « rien ne permet de voir, ni dans la frise, ni dans la balustrade du portail nord, une figuration, même symbolique, de la fête des fous ».

Il y a une vingtaine d'années, M. Chaine, architecte diocésain, avait dressé un projet d'achèvement des tours du transept de la cathédrale, auquel il ne fut donné aucune suite. Voir : A. Mitton. Sur un projet d'achèvement du transept de la cathédrale de Clermont-Ferrand. *Bulletin de la Soc. d'émulation du Bourbonnais*, 1924, p. 208-209, 2 fig.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sommairement annoncés.

Abbé Adrien Adam. La vicomté et paroisse d'Aubusson et le pèlerinage de Notre-Dame d'Espinasse. Saint-Etienne, impr. de l'Institution des sourds-muets, 1923 (sur la couverture : 1924), in-16, 211 p. — Ancienne paroisse à Espinasse. Siège transféré à Aubusson au XVII[e] siècle, puis de nouveau, et momentanément, à Espinasse au commencement de la révolution.

Abbé A. Adam. Une glane de documents intéressant la région d'Issoire. *Le Pèlerinage de Ronzières*, V, 1924, n° 52, p. 57-60, n° 53, p. 79-81 ; VI, 1925, n° 55, p. 114-116, n° 57, p. 153-155, n° 58, p. 168-172.

Chansons patoises de la région de Thiers recueillies par A. Bigay. Thiers, impr. A. Favyé [1925], in-8°, 79 p., pl. — Comptes rendus par Jacques Fernoel (*Avenir du P.-de-D.*, 16 juin 1925) ; par B. Vidal (*Auvergne littér., artist. et félibr.*, sept. 1925, p. 26-27 ; — reproduit, avec une note concernant la graphie, signée des initiales F. de G., dans *le Journal de Thiers*, 13 sept. 1925).

E. Blin. L'assistance de l'enfant à Issoire, au XVIII[e] siècle. *Le pèlerinage de Ronzières*, V, 1924, n° 45, p. 334-335.

Marcel Bourrier. Léon Boyer. *L'Auvergne littér., artist. et félibr.*, février 1925, p. 5-8.

Louis Bréhier. Blesle. *La Région du Centre*, V. avril 1925, p. 123-126 2 fig.

L. Bréhier. Les origines de l'architecture romane en Auvergne : l'œuvre des chapitres et des monastères. *Revue Mabillon*, janvier 1923.

Université de Clermont-Ferrand. Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur les établissements de l'Université de Clermont en 1924-1925. Rapporteur : M. Bréhier. Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis, 1926, in-8°, 47 p.

Abbé J. Chataing. « Procès-verbal de la bénédiction d'une fonte de cloches faicte à Yssoire en l'année 1700. » *Le Pèlerinage de Ronzières*, V, 1924, n° 49-50, p. 7-10.

Chanoine Régis Crégut. Pascal et l'expérience du puy de Dôme. *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1923, p. 93-98 (lettre de Pascal, 15 nov. 1647), 108-116 (lettre de Florin Périer, 22 sept. 1648), 122-126. Reproduit dans *Saint-Pierre-les-Minimes, revue mensuelle de la paroisse*, 1923, II, n° 16 [corr.: 17], p. 5-9 ; n° 18, p. 4-9 ; n° 19, p. 5-10 (avec, en appendice, l'acte de baptême de Pascal et une note sur sa mort). — Clermont et les souvenirs pascaliens. *L'Illustration*, 7 juillet 1923, p. 2-4, fig. — Pascal à Clermont. *L'Echo de Saint-Alyre*, n° 6, mai 1924, p. 14-37. — Pascal à Clermont. *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du pensionnat Godefroy-de-Bouillon de Clermont-Ferrand*, 1924, n° 83, p. 12-13 ; 1925, n° 84, p. 20-24 ; n° 86, p. 21-24 ; n° 87, p. 18-24 ; 1926, n° 88, p. 13-24 ; n° 89, p. 8-9.

Hosted by Google

G. DESDEVISES DU DEZERT. Ecole de Limagne : le concours pascalien. *La Nouvelle France, journal pour la femme française,* 15 juillet 1923, p. 10. — Pascal et les femmes. *Ibid.,* 20 juin 1923 (sous le pseudonyme: PASCALINE). — La Noël de 1625 chez Monsieur Etienne Pascal, deuxième président de la Cour des aydes siégeant à Montferrand. *Ibid.,* 25 déc. 1924, p. 12-13. — Pascal et Clermont. *Foi et vie,* 1923, n° 13, juillet 1923, p. 710-719.

G. DESDEVISES DU DEZERT. Dans l'atelier du peintre Chaléyé. *Moniteur du P.-de-D.,* 3 avril 1926. — Une exposition bourbonnaise des beaux-arts à Moulins. *Moniteur du P.-de-D.,* 1er mars 1925 ; *Avenir du P.-de-D.,* 4 *mars* (cf. *Avenir,* 17 mars). — L'exposition Busset-Camus. *Moniteur,* 29 déc. 1925 ; *Auvergne littér., artist. et félibr.,* janvier 1926, p. 2-9, fig. — Michel Vasson. *Auvergne litt., art. et félibr.,* nov. 1925, p. 1-11, portrait.

G. DESDEVISES DU DEZERT. Le puy de Dôme. *Revue de l'alliance française,* juillet 1926, p. 140-145.

BRISSAC. Emmanuel Des Essarts [compte rendu d'une conférence], par G. DESDEVISES DU DEZERT. *Moniteur du P.-de-D.,* 27 mars 1925.

Marc DOUSSE. Jacques Branche à Notre-Dame de Ronzières. *Le Pèlerinage de Ronzières,* VI, 1923, mai, p. 165-168, juin, p. 181-184. — Edition d'un ms. de Branche trouvé dans la collection Paul Le Blanc.

M. DOUSSE. Une lettre d'Henri IV aux habitants de Lamontgie. *Le Pèlerinage de Ronzières,* VI, 1925, n° 60, p. 199-200 ; n° 61-62, p. 218-219 ; n° 63, p. 241-244 ; n° 64, p. 263-264. — Autorisation de conserver leur fortification. Cf. *Revue d'Auv.,* XLI, 189.

M. DOUSSE. La vie d'une cité. *La Région du Centre,* V, mai 1925, p. 163-166. — Il s'agit de Clermont.

Victor GUIDY. L'éboulement de Pardines. *Le Pèlerinage de Ronzières,* V, 1924, n° 47, p. 365-369 ; n° 48, p. 383-386, planches ; n° 49-50, p. 14-17 ; n° 51, p. 38-40 ; n° 52, p. 62-64 ; VI, 1925, n° 59, p. 185-188 ; n° 60, p. 200-203.

Pierre de NOLHAC. Le dernier voyage de Pascal. *Revue de Paris,* 1er août 1923. — La ville de Pascal. *Revue de France,* 1er sept. 1923, p. 174-181. — Pascal et sa ville natale. *Entretiens des « Amis de Pascal »,* mars-avril 1925. — Pascal vint se reposer à Clermont en 1660.

Albert OJARDIAS. Paris, capitale héréditaire de l'Auvergne. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XLVIII, 1925. (*Mélanges publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Société,* t. I.). — A propos de l'émigration des Auvergnats à Paris, depuis le moyen-âge ; avec une table des noms de familles dont il est fait mention. — Compte rendu par GANDILHON GENS D'ARMES dans *l'Auvergnat de Paris,* reproduit dans *l'Auvergne littér., artist. et félibr.,* n° 27, nov. 1926, p. 22-24.

A. OJARDIAS. Vieux logis thiernois, vieilles histoires thiernoises. Thiers, impr. A. Favyé, 1926, in-8°, 31 p., fig.

J. P. Le papier d'Auvergne. *Chronique des lettres françaises,* mai-juin 1926, n° 21, p. 421-423 (D'après J. A., au *Journal des Débats,* 1er mars 1926).

Jacques PANNIER. Anne d'Alègre, dame de Coligny et comtesse de Laval, puis maréchale de Fervaques, marquise d'Alègre, 1565-1619. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 52e année, 1925, livr. 4-6.

Georges PAUL. Vieux castel, vieux souvenirs. *Les Amitiés foréziennes et vellaves,* nov. 1924, p. 793-802, planche. — Le château de la Rochelambert.

Clermont Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LA RÉGION DE SARLIÈVE

ÉCLAIRCISSEMENTS GÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

I. — GEOLOGIE

Lorsque, parti de Clermont, on se dirige vers le Sud, après avoir gravi les coulées basaltiques provenant des volcans de Gravenoire et de Beaumont, on domine bientôt une profonde vallée, arrosée par l'Artière, qui s'étend de l'Ouest à l'Est, et s'ouvre à l'extrémité septentrionale du bassin de Sarlième.

Au Nord et au Sud d'Aubière, la pente des collines permet de se faire une idée de l'importance de l'érosion due au torrent qui la sillonnait autrefois.

Pour bien se rendre compte de la puissance de ces ablations, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la région voisine. Au Nord-Est d'Aubière, le puy de Crouel, ancien volcan fossile oligocène, enseveli sous les sédiments lacustres oligo-miocènes, et exhumé du pliocène jusqu'au pléistocène, s'élève à 80 mètres au-dessus du niveau de l'Artière, qui coule à ses pieds.

A l'Ouest, le piton basaltique de Montrognon, que couronnent les ruines d'un château féodal, s'est également opposé à l'action érosive, obligeant la vallée à se diviser en deux branches étroites et profondes, se rejoignant après avoir parcouru une faible distance.

Ailleurs, dans la plaine de Sarlième, l'érosion dut se faire ressentir considérablement. Certains auteurs ont cru y voir une branche de l'ancien lit de l'Allier, qui passait encore par là au pléistocène supérieur. Comme nous le verrons, à cette époque, les eaux de l'Allier s'étaient déjà retirées depuis longtemps dans le voisinage de leur lit actuel. De nombreuses coupes de terrain, pratiquées à

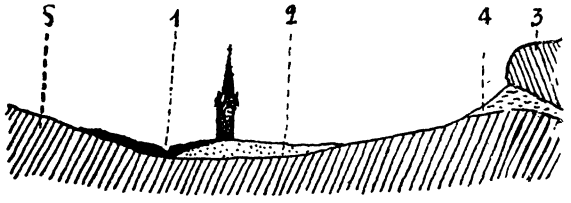

FIG. 1. — Coupe schématique transversale de la vallée de l'Artière, à Aubière : 1 : lit de l'Artière ; alluvion moderne. — 2 : alluvion ancienne. — 3 : coulée basaltique des volcans de Beaumont. — 4 : alluvion du quaternaire inférieur. — 5 : calcaire lacustre tertiaire.

Sarlième et à Aubière, lors de l'exécution de divers travaux de terrassement, nous ont permis d'intéressantes constatations géologiques.

Hosted by Google

Une coupe du thalweg de la vallée pratiquée à Aubière nous montre (fig. 1) :

1° Une couche de terre végétale noire limoneuse variant considérablement d'épaisseur, contenant dans le voisinage du lit actuel de l'Artière de gros cailloux roulés de basalte (70 %) et de granit (30 %). Alluvion moderne ;

2° Des couches alternatives de sable gris-jaunâtre, de galets et de gros cailloux roulés de granit (75 %) et de basalte (25 %). Alluvion ancienne ; épaisseur maximum 4 mètres. Elles reposent directement sur les marnes et le calcaire lacustre, de formation miocène, que l'on rencontre partout en Limagne.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des roches primitives ou des basaltes qui ont formé ces dépôts, les cailloux roulés d'abord considérables diminuent de volume et s'arrondissent en même temps

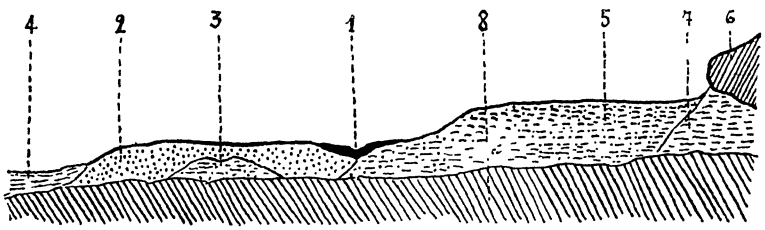

FIG. 2. — Coupe schématique de la vallée de l'Artière passant par la côte de Landais et le Gourgat :

1 : lit de l'Artière. — 2 : sables de la fin du pléistocène supérieur. — 3 : formation marneuse de l'âge du Renne. — 4 : dépôt sableux et marneux représentant le fond de la cuvette de l'ancien lac (pléistocène). — 5 : alluvions du quaternaire moyen. — 6 : coulée basaltique du volcan de Beaumont. — 7 : alluvion du quaternaire inférieur. — 8 : marnes et calcaires lacustres tertiaires.

que la couche sableuse presque exclusivement d'origine granitique devient de plus en plus importante, en Limagne.

A l'extrémité de la vallée, une coupe nous montre (fig. 2) :

1° Une couche de terre végétale marneuse, tourbeuse dans les bas-fonds, variant de 0 m. 50 à 3 mètres de profondeur. Formation holocène à industrie néolithique et débris gallo-romains en surface ;

2° Une couche de sable gris-rougeâtre, variant de 0 m. 05 à 8 mètres de profondeur, formée de petits lits réguliers, d'origine fluviatile. Formation du quaternaire supérieur, avec faune et industrie de la fin de l'âge du Renne ;

3° Une couche de marnes non stratifiée, affectant une forme plus ou moins mamelonnée, reposant sur le calcaire lacustre tertiaire directement ou par l'intermédiaire d'une couche marneuse stratifiée d'épaisseur très variable. Profondeur maximum 3 mètres. Formation du quaternaire moyen avec faune de l'âge du Renne.

4° Des couches alternatives de sables et de graviers, d'origine fluviatile. Epaisseur maximum supérieure à 10 mètres. Alluvion du quaternaire moyen avec faune et industrie correspondantes (1).

En A (cuvette de l'ancien lac de Sarlième), dépôt sableux parfois marneux et limoneux reposant sur les marnes et le calcaire lacustres. (Voir la carte géologique.)

(1) Plusieurs coups-de-poing moustériens y auraient, paraît-il, été trouvés par le Dr F. Pommerol. (Renseignement dû à l'obligeance du Dr G. Charvilhat.)

Hosted by Google

Carte géologique de la région de Sarlève

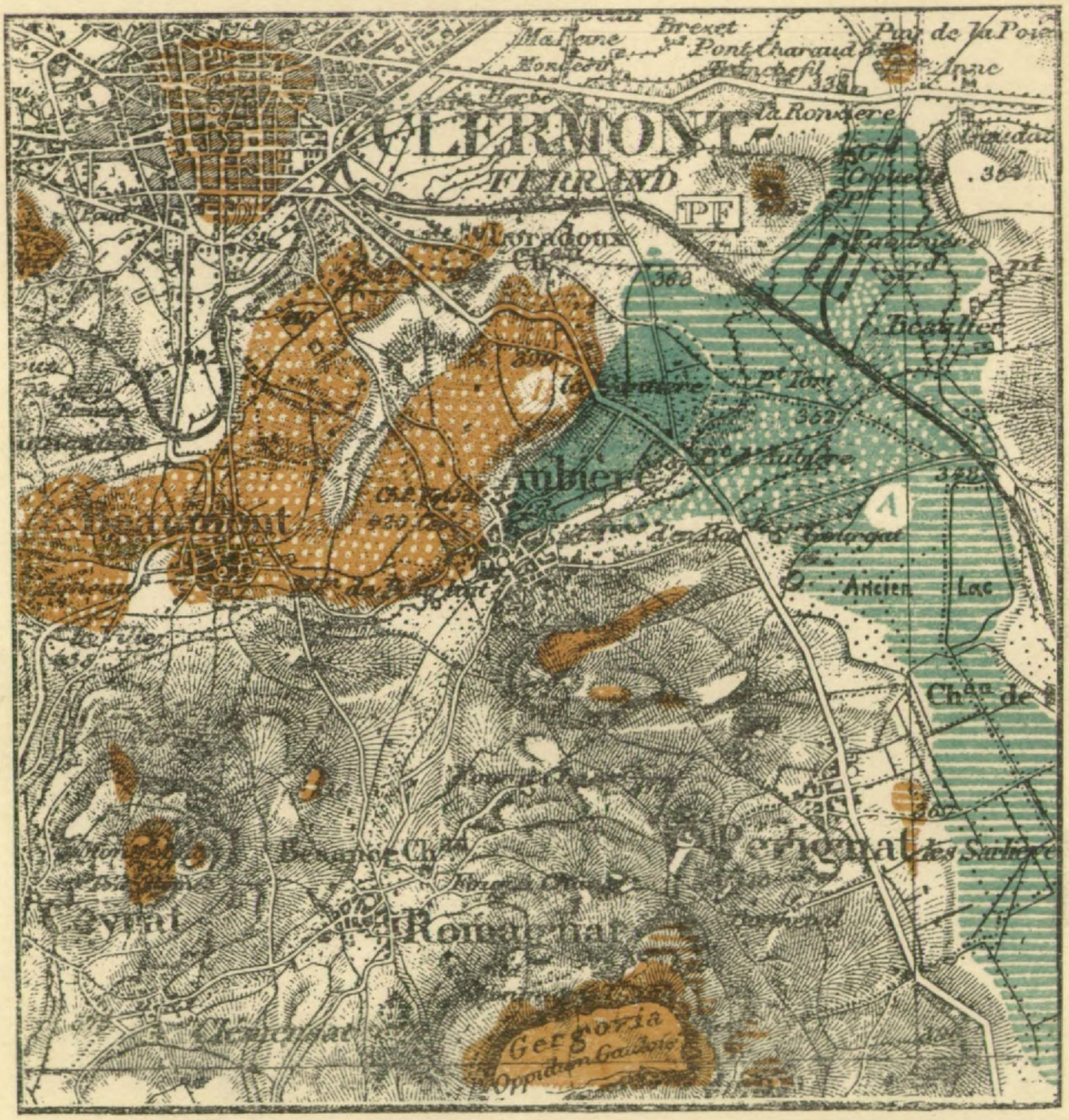

LÉGENDE

Bistre : basalte tertiaire.
Bistre Dégradé : pépérites.
Bistre Pointillé : basalte quaternaire.
Bleu : alluvions erratiques du quaternaire moyen.
Bleu Pointillé : alluvions du quaternaire supérieur.
Bleu Dégradé : alluvions modernes.
A...B : position de la coupe 2 (*v. fig.*).

Hosted by Google

Hosted by Google

En B, coulée basaltique du volcan de Beaumont, assise sur les alluvions du quaternaire inférieur avec faune correspondante.

Conclusions géologiques

Le début des temps quaternaires marque la fin d'un cycle d'érosion dans les plaines de Sarlième et de Crouel.

Un premier cycle de remblaiment, dû à un cours d'eau dont le lit occupait à peu près l'emplacement de la coulée des volcans de Beaumont, se poursuivit dans la plaine de Crouel durant la première moitié du quaternaire inférieur. A cette époque, l'Allier s'était déjà retirée de la plaine de Sarlième.

Au début de la seconde moitié du quaternaire inférieur, une branche de la coulée basaltique provenant des volcans de Beaumont vint s'édifier sur cette formation, obligeant le cours d'eau de l'Artière à creuser son lit sur la droite de cette dernière.

L'accroissement du régime hydrographique, amené dans les parties basses par les extensions glaciaires des hauts plateaux, permit le remblaiment de la vallée de l'Artière durant tout le quaternaire moyen. A cette époque, le lac de Sarlième était le déversoir du torrent de l'Artière.

Le climat sec et froid de la fin du quaternaire moyen et de la première moitié du quaternaire supérieur eut pour conséquence d'amener une diminution considérable du débit du fleuve. A cette période de calme correspond le ravinement partiel de l'alluvion du quaternaire moyen, puis la formation dans les parties basses d'un dépôt marneux non stratifié, qui semble être dû à l'érosion éolienne des hauteurs avoisinantes.

La seconde moitié du quaternaire supérieur, marquée par un accroissement de la température amenant la fonte des neiges persistantes des hauts plateaux, permit un accroissement du régime hydrographique. Ce dernier eut pour conséquence de provoquer l'érosion, dans la vallée d'Aubière et dans la plaine de Crouel, de la formation marneuse précédente.

La fin du quaternaire supérieur vit le commencement d'une régularisation du climat et du régime hydrographique du torrent de l'Artière. A cette époque correspond un nouveau cycle de remblaiment, qui se poursuivit dans la plaine de Crouel jusqu'au début de l'holocène.

II. — PREHISTOIRE

Le gisement magdalénien de la plaine de Crouel

Vers 1876, de nombreuses tranchées ouvertes sur les rives septentrionales de l'ancien lac de Sarlième pour l'exploitation de la couche sableuse procuraient au Dr F. Pommerol de nombreux silex magdaléniens (lames, couteaux et racloirs) au milieu de toute une faune des bas niveaux, comprenant : le mammouth, le rhinocéros, le renne, l'aurochs, le cheval, etc... (2).

Une coupe de terrain pratiquée dans la même région, que nous

(2) Dr F. Pommerol. Le Gisement quaternaire de Sarlième. *Association Française pour l'Avancement des Sciences. Compte rendu de la 8e session*, Montpellier, 1879, p. 801.

Hosted by Google

avons explorée en juin-juillet 1925, nous montre, à la sablière Bonnabry :

1° Un lit de terre végétale noire, parfois marneuse, variant de 0 m. 75 à 2 mètres de profondeur, contenant à la partie supérieure des débris de céramique gallo-romaine ; la partie inférieure recèle plusieurs foyers néolithiques importants, qui seront étudiés séparément ;

2° Une couche de sable d'origine fluviatile, formée de petits lits successifs ; la partie inférieure de celle-ci repose immédiatement sur les marnes et le calcaire lacustres.

C'est dans cette dernière que furent rencontrés, à des profondeurs diverses, les instruments que nous allons décrire. Ce sont :

1° Un grattoir à l'extrémité arrondie et taillée en biseau, de 5 centimètres de longueur ;

2° Une lame de 6 centimètres de longueur, très ébréchée, possédant une face unie et l'autre à trois facettes ;

3° Un fragment de lame identique à la précédente, de 3 centimètres de longueur ;

4° Une pointe de harpon aplatie, en corne de cerf, de 4 centimètres de longueur, à deux rangs de barbelures ; la base est brisée à la hauteur du trou qui servait à la fixer.

La faune que nous y avons rencontrée est identique à celle signalée par Pommerol, quoique moins complète. Nous avons pu l'augmenter d'une espèce : le cerf élaphe *(cervus elaphus)*, qui y est représenté par un joli bois.

Les instruments furent toujours rencontrés entre les couches sableuses, nettement superposées, ce qui prouve qu'ils étaient bien en place et n'avaient pas été transportés par les eaux, mais qu'ils avaient été déposés par l'homme sur la plage, entre deux crues successives de la rivière ; chaque crue étant facilement reconnaissable à la différence de coloration et de grosseur des grains de son dépôt alluvial.

Parmi ces instruments, l'objet le plus intéressant est, sans conteste, notre harpon, qui nous permet de déterminer de façon précise l'âge du dépôt. En toute certitude, il remonte au magdalénien supérieur (Azilien).

Nos conclusions confirment et précisent celles de Pommerol, qui avait savamment étudié la faune de Crouel, la rangeant à la fin de l'âge du Renne. « L'éléphant et le renne, dit-il, sont de petite taille. » Ces faits tendraient à prouver que le gisement appartient à une » période de transition où les espèces caractéristiques de la faune » quaternaire sont sur le point de s'éteindre sur place pour être » remplacées par celles de l'époque suivante ou de la pierre po» lie (3). »

Découverte et fouille d'une station néolithique

Le 12 juillet 1925, une prospection effectuée à la sablière Bonnabry nous permettait d'intéressantes constatations. A la partie supérieure des sables de la fin de l'âge du Renne, au-dessus d'une assise marneuse de faible épaisseur, nous apparut une couche de coloration noirâtre, limitée par deux murs épais en pierres sèches.

(3) Dr F. Pommerol. Existence de l'homme à l'époque du Renne et des volcans à cratères en Auvergne. *Association Française pour l'Avancement des Sciences. Compte rendu de la 5e session,* Clermont-Ferrand, 1876, p. 668.

Hosted by Google

Carte Archéologique de la région de Sarlève

LÉGENDE

1. Gisement moustérien.
2. Gisement magdalénien et station néolithique.
3. Menhir du Pont-d'Aubière (intact).
4. Menhir de Crouel ou de Pierre-Longue (intact).
5. Menhir du puy de la Poix (renversé).
6. Dolmen de Crouel (dégradé).
7. Nécropole gauloise par inhumation.
8. Cimetière gallo-romain par incinération.
9. Vestiges gallo-romain et du haut moyen-âge.

Hosted by Google

Hosted by Google

Cette formation, due à la décomposition de matières organiques, était constituée par des couches alternatives de terreau et de cendres. Un grattage superficiel au couteau nous en fit retirer de nombreux fragments d'ossements calcinés et deux tessons de poterie à contexture nettement néolithique.

Nous pûmes suivre l'exploitation de la couche sableuse de la carrière jusqu'en août 1926, date d'abandon de cette dernière. Durant cette période, trois autres foyers furent mis à jour dans un espace de 300 mètres carrés (fig. 3).

Tous ces foyers présentaient une disposition analogue : ils étaient limités chacun par un mur en fer à cheval, en pierres sèches, le dos

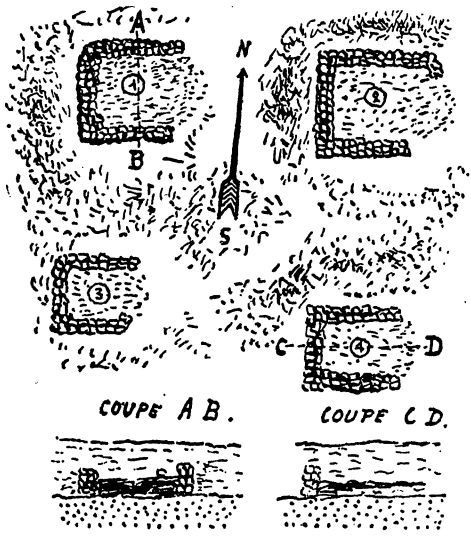

FIG. 3. — Plan des foyers néolithiques.
(Echelle au 1/300e)

orienté à l'Ouest, de façon à les protéger des vents de cette direction, puissants et fréquents dans la région.

Composés de gros blocs de calcaire et de basalte, ces murs étaient épais d'environ 80 centimètres ; leur hauteur, variant de 0 m. 50 à 1 m. 50, était plus élevée vers la courbure qu'aux extrémités. La couche archéologique, qui avait de 5 à 40 centimètres d'épaisseur, était nettement stratifiée, ce qui permet de penser que ces foyers durent être utilisés pendant longtemps.

Voici la description des objets qui en furent retirés, soit en place, soit dans les terres de déblaiment :

Premier foyer. — Deux tessons de poterie grise, de pâte assez fine, paraissant appartenir à deux vases à panse d'assez grande dimension. L'un d'eux est orné de hachures obliques et parallèles incisées profondément à l'aide d'un ébauchoir.

Deuxième foyer. — 1. Deux haches polies, l'une en éclogite, de 5 centimètres de longueur et de 2 centimètres d'épaisseur, l'autre en basalte, longue de 8 centimètres et épaisse de 4 centimètres ; toutes deux possédaient leur tranchant intact ;

Hosted by Google

2. De nombreuses dents de bovidés, ainsi que quelques fragments de bois de cervidés et d'os dont il est difficile de déterminer l'espèce à laquelle ils appartiennent ;

3. Plusieurs tessons de poterie grossière, noire et très friable ; leur épaisseur laisse présumer que ce sont des débris de vases d'assez grande dimension, allant au feu.

Troisième foyer. — 1. Une moitié de hache en éclogite, brisée longitudinalement dans le sens de la largeur ;

2. Des os à moelle de cheval, de bœuf et de sanglier en abondance. Plusieurs offrent très nettement des traces de taille intentionnelle en biseau. Tous ont subi en partie l'action du feu ;

3. Plusieurs tessons de poterie analogues à ceux du foyer précédent ;

4. Un poinçon triangulaire, fabriqué avec un os long de cervidé ;

5. Un galet en granit, de 15 centimètres de diamètre, ayant la forme d'une meule.

Quatrième foyer. — 1. Un important fragment de vase, de 2 centimètres d'épaisseur, à pâte assez fine ;

2. Un tesson de poterie grise, orné de décors en creux, composé de lignes verticales en « dent de loup » incisées à l'ébauchoir ;

3. De nombreux débris d'os à moelle et de tessons de poterie grossière calcinés.

Il est à regretter que nous ne puissions ajouter à cet inventaire plusieurs autres objets qui, recueillis par les terrassiers, n'ont pu arriver à notre connaissance.

Comme on le voit, il est assez difficile d'assigner, avec la seule aide de nos documents, une date précise à ces foyers. Néanmoins, la présence de tessons de poterie nous autorise à les faire remonter à un stade déjà avancé du néolithique.

III. — LA NECROPOLE GAULOISE DE SARLIEVE

En 1924, l'ouverture d'une sablière dans une propriété appartenant à M. Bonnabry, sise près du passage à niveau de la route de Cournon et au Nord de celle-ci, près du collecteur principal de l'ancien lac de Sarlève, au lieu dit « le Lot », mettait à jour un certain nombre de sépultures de guerriers de l'époque gauloise. Des squelettes intacts y furent exhumés, accompagnés d'épées, de bracelets, de fibules, d'anneaux de bronze, etc... (4).

Ces premières fouilles, malheureusement, avaient été faites sans soins, ce qui enlevait à la découverte la plus grande partie de sa valeur archéologique. Elles viennent d'être continuées d'une façon plus méthodique.

C'est ainsi que, durant l'été de 1926, M. Bonnabry, comprenant l'intérêt de sa trouvaille, grâce aux conseils éclairés que lui avaient donnés, lors d'une visite, le regretté Pagès-Allary et notre ami le docteur Charvilhat, correspondant de la commission des monuments préhistoriques, put exhumer cinq nouveaux squelettes reposant intacts sur les sables, entourés de leurs armes et de leurs parures.

Les corps, étendus à plat sur le dos, la tête du côté du Nord, sont disposés parallèlement à environ 1 m. 50 de profondeur dans le sa-

(4) Sur cette découverte, voir : Dr G. Charvilhat. La Nécropole gauloise du second âge du fer ou époque de la Tène de Sarlève (Puy-de-Dôme). Clermont-Ferrand, impr. J. Vissouze (1926), in-8°, 8 p., 3 fig. et carte. Cf. *Revue d'Auvergne,* t. XLI, p. 248.

Hosted by Google

Nécropole gauloise de Sarlève

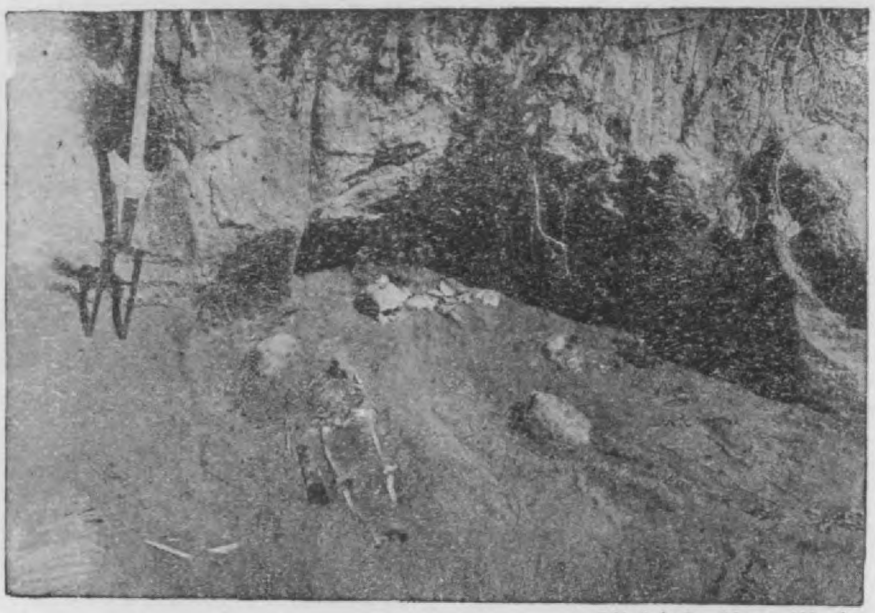

Cliché G. Charvilhat

Vue du groupe I de sépultures

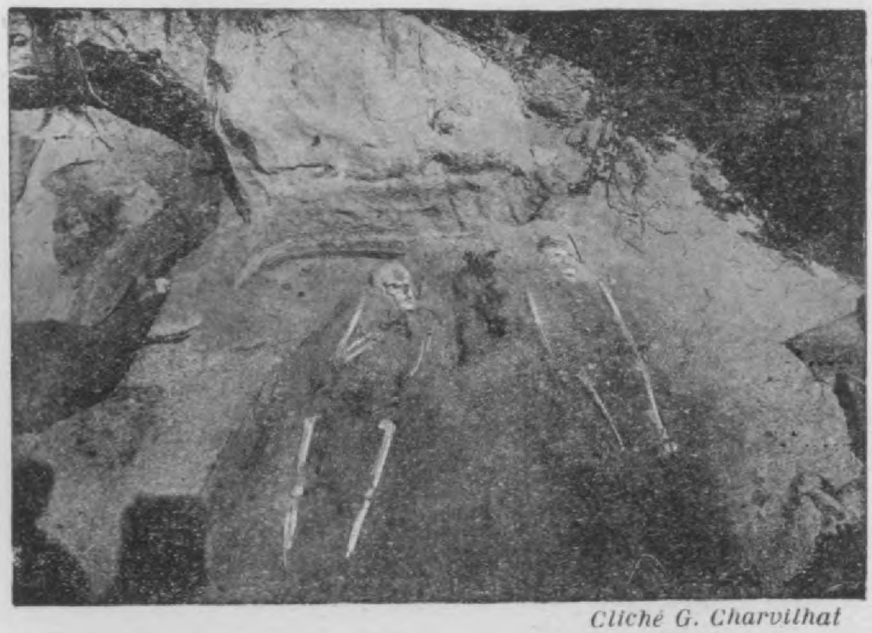

Cliché G. Charvilhat

Vue du groupe II de sépultures

Hosted by Google

Hosted by Google

ble, en deux rangées de sépultures faiblement espacées l'une de l'autre.

Le premier squelette du groupe I mesure 1 m. 40 de longueur, du sommet du crâne à l'extrémité inférieure du tibia. Il a la tête inclinée à droite. Chacun de ses avant-bras porte un bracelet de bronze.

Le deuxième squelette, distant de 0 m. 95 du premier, est séparé de celui-ci par un gros bloc de basalte. Il mesure 1 m. 45 de longueur, du sommet du crâne à la face inférieure du calcanéum. Comme le précédent, il possède à ses avant-bras des bracelets de bronze. Son épée est disposée parallèlement à son fémur droit. Près de sa tempe gauche a été trouvée une épingle de bronze.

Le troisième squelette, éloigné de 2 mètres du précédent, a été exhumé sans tête. Il possède à ses avant-bras deux bracelets et mesure 1 m. 72, du bord supérieur de l'omoplate à la face inférieure du calcanéum.

Le squelette de droite du groupe II a la face tournée à l'aspect d'Orient et les bras repliés sur sa poitrine. Il mesure 1 m. 45, du sommet du crâne à l'extrémité inférieure du tibia. Comme le précédent, il ne possède pas d'épée, mais il porte également deux bracelets de bronze.

Enfin, le dernier squelette a une longueur de 1 m. 70, du sommet du crâne à l'extrémité de la dernière phalange du gros orteil, le pied étant dans l'extension. Une épée longe son fémur droit. Son bras gauche porte un bracelet de fer.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (23 janvier 1927), un sixième squelette, situé à une trentaine de mètres plus au Sud de ces groupes, est en voie d'exhumation. A 0 m. 25 à gauche de sa tête a été trouvé un instrument intéressant : une serpe ou couteau courbe. Cet outil mesure 0 m. 30 de la soie qui servait à l'emmancher (et qui possède encore la virole de son manche) jusqu'à la courbe de la lame ; 0 m. 16 de la courbure du dos de la lame jusqu'à son extrémité arrondie ; 0 m. 06 de largeur de lame.

Sur le champ de la trouvaille apparaissent, disséminés un peu partout, de nombreux crânes et ossements appartenant à 6 ou 7 squelettes, provenant des fouilles de 1924, qui ont fourni à M. Bonnabry un certain nombre d'objets, dont nous donnons la nomenclature. Ce sont :

1. Quatre épées en fer, dont les dimensions varient de 45 à 75 centimètres, en très mauvais état de conservation ;
2. Quinze bracelets de bronze ouverts ou fermés, pour la plupart guillochés ;
3. Un bracelet de fer formé de deux pièces, assemblées par des charnières, et orné de deux têtes barbues ;
4. Sept fibules en bronze ;
5. Douze anneaux de bronze ;
6. Un rasoir en fer, dont la soie est courbée à l'extrémité ;
7. Plusieurs objets de fer provenant probablement de pièces de harnachement.

Signalons également que quelques fragments de vase en terre vernissée rouge ont été trouvés dans les terres lors du déblaiment des sépultures, mais à une certaine distance des squelettes (5).

(5) Un casque en bronze aurait été découvert par M. Bonnabry, en 1924, et perdu depuis. Malheureusement, les renseignements qui ont été recueillis sur cet objet ne sont pas suffisamment précis et présentent même certains détails qui paraissent contradictoires. Dans ces conditions, il nous semble plus prudent de ne pas en faire état ici.

Hosted by Google

Les objets composant ce mobilier funéraire sont d'un enseignement précieux pour déterminer l'époque des sépultures :

Les fibules et les bracelets reproduisent les types tout à fait classiques de la Tène II ; quelques formes se sont perpétuées à la Tène III.

Les épées pointues et les bouterolles des fourreaux, en « tête de serpent », sont tout à fait caractéristiques de la Tène II.

Le rasoir à soie annulaire est d'un type très répandu à la Tène II et III. Quant à la serpe, elle est tout à fait caractéristique de la Tène III.

C'est donc à une époque comprise entre la Tène II et III (c'est-à-dire aux trois derniers siècles avant notre ère) que doit remonter la nécropole de Sarliève. Les fouilles méthodiques que M. Bonnabry continue, et que nous suivons attentivement, nous permettront peut-être de préciser davantage.

IV. — EPOQUE GALLO-ROMAINE

Les vestiges du terroir de Gandaillat

Le 22 juin 1925, en remontant la rive droite de la Grande-Rase, près de la ferme du Petit-Beaulieu, à environ 500 mètres au Nord des sépultures gauloises dont nous venons de parler et vis-à-vis le pont de l'Eminée, sur la voie ferrée Clermont-Nîmes, notre attention était attirée par une foule de débris de l'époque gallo-romaine jonchant le sol d'une terre récemment labourée.

Cherchant la provenance de ces débris dans les sédiments coupés par la rase, un éboulement récent nous fit découvrir la couche archéologique qui les recélait. Celle-ci, formée par une quantité importante de pierres, de fragments de marbre, de tuiles à rebord, de tessons de poterie et d'ossements d'animaux domestiques, constituait une assise d'épaisseur variable, à environ 0 m. 50 de profondeur dans la terre végétale. Nous étions là sur l'emplacement de constructions antiques.

Plusieurs autres visites, effectuées après les labours d'automne, dans les terres avoisinant le lieu de notre trouvaille, purent nous permettre de situer d'une façon assez précise l'étendue de ces ruines comprises dans un rayon de 150 mètres.

Lors de ces prospections, nous avons recueilli tout les objets qui nous ont paru présenter un certain intérêt archéologique. Ce sont :

1. Trois fragments de marbre rose d'assez grande dimension de 0 m. 04, 0 m. 03 et 0 m. 025 d'épaisseur, paraissant avoir appartenu à des plaques de revêtement, car sur une de leurs faces apparaissent des traces de ciment ayant servi à les sceller ;
2. Deux gros tessons de poterie provenant de deux amphores de grandes dimensions, d'un type assez semblable à ceux que l'on rencontre à Gergovia, mais d'une poterie plus fine et moins cuite ;
3. Six briques de 0 m. 20 de longueur, 0 m. 12 de largeur et 0 m. 03 d'épaisseur, ornées sur une de leurs faces de profondes stries ondulées ;
4. Vingt-deux tessons de poterie rouge vernissée ;
5. Sept tessons de poterie grise fine ou grossière.

Parmi ces débris, les fragments les plus intéressants sont certainement ceux de céramique, en raison de la chronologie qu'ils nous permettent d'établir.

Les tessons de poterie rouge appartiennent pour la plupart à la

Hosted by Google

technique des vases ornés et moulés (6) des fabriques de Lezoux. Ceux de dimensions assez considérables pour permettre de nous faire une idée de la forme des vases à laquelle ils appartenaient correspondent aux types 30 et 37 de la classification de Dragendorff (bols hémisphériques carénés et gobelets).

Par les motifs de leur décoration, ces vases présentent les caractères des produits des deux dernières périodes de fabrication de Lezoux (environ 75-110 après J.-C., 110 - seconde moitié du IIIe siècle) : 1° vases 30 et 37 à décors de transition et à métopes ; 2° vases 37 à grands médaillons, à figures libres et à larges rinceaux.

Les motifs de décoration que nous avons rencontrés sont assez connus : les ornements végétaux figurent le plus généralement sur nos tessons de larges rinceaux de feuilles de vigne ou de palmier ; les figures animales représentent le plus souvent des scènes de chasse; les deux figures humaines que nous possédons reproduisent les types 45 et 157 du recueil de Déchelette (7) : Apollon nu, tenant une lyre, et cavalier combattant.

Les tessons de poterie grise, de pâte assez fine mais sans engobe ni vernis, sont ornés pour la plupart de lignes circulaires taillées à l'ébauchoir. Ils sont assez caractéristiques de l'époque mérovingienne, où ils se rencontrent en abondance dans les sépultures. Quant aux fragments de poterie grossière, ils appartiennent à des types de vases à anses assez communs durant tout le haut moyen âge.

D'après les résultats archéologiques de notre trouvaille, nous nous trouverions donc sur l'emplacement d'un lieu habité à l'époque gallo-romaine et aux époques suivantes du haut moyen âge.

D'autre part, la couche archéologique qui apparaît sur le talus de la rase d'asséchement contient une quantité considérable de petits coquillages aquatiques bivalves, ce qui tendrait à prouver que cette région devint marécageuse après avoir cessé d'être habitée.

M. Gauthier, directeur du musée d'histoire naturelle, à qui nous avons soumis des échantillons de ces coquillages, fait remonter leur ancienneté, en raison de leur état de fossilisation, à huit ou dix siècles.

Enfin, les documents écrits nous apprennent qu'il a existé près du puy de Crouel, durant tout le haut moyen âge, un *domaine* important pourvu d'une église et nommé Gandaillat. Ce nom est resté pour désigner un terroir étendu de la commune de Clermont-Ferrand (section de Montferrand) [8]. L'emplacement de notre découverte est compris dans ce terroir.

(6) Nous avons, néanmoins, trouvé de nombreux fragments appartenant à des vases unis faits au tour. Trois portent des signatures de potiers :

1. ALBVCI
2. .. ERTVS
3. AFFOS

(7) Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine, t. II, p. 13 et 33.

(8) Nous devons à l'obligeance de M. Rouchon les renseignements suivants sur ce sujet :

« Sur la carte de l'Etat-Major, Gandaillat est le nom d'un domaine sis en bordure de la route nationale n° 89, un peu au delà et en face, en s'éloignant de Clermont, du domaine de Saint-Anne. Mais le terroir s'étendait bien plus loin au Sud. Sur le plan cadastral, il a donné son nom à l'une des sections, la section F, qui confine aux communes de Cournon et de Lempdes et, d'autre part, à l'Ouest, aux sections G (Beaulieu), et H (Crouel) de la commune de Clermont-Ferrand.

» L'ancien terroir de Gandaillat, à l'Ouest du puy qui porte ce nom, représente très probablement le *mandamentum* d'un domaine gallo-romain, pourvu d'une église désaffectée de bonne heure, et qui avait été mise sous le vocable de saint Julien.

» La forme la plus ancienne qu'on rencontre dans les documents est la suivante : *Guandaliac*. La dime de ce tènement figure dans une liste des biens de l'église de Clermont, fin du XIe siècle (M. Cohendy. Inventaire de toutes les chartes antérieures au XIIIe siècle..., p. 47). On trouve ensuite : *Obedientia de Guandaliac* (1239) ; —

Hosted by Google

Sur toute l'étendue de celui-ci, il n'a pas encore été trouvé de vestiges aussi importants que ceux que nous signalons. On est donc fondé à croire, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils nous indiquent l'emplacement qu'occupait la *villa* de Gandaillat et son église.

La nécropole par incinération de la Gravière

En mars 1925, en pleine cuvette de l'ancien lac de Sarlièvе, au lieu dit « la Gravière », M. Louis Combe, de Cournon, découvrit, en procédant au curage et à l'élargissement d'une rase adjacente au collecteur principal d'assèchement, une dizaine de sépultures par incinération de l'époque gallo-romaine. Malheureusement, M. Combe, ignorant l'intérêt archéologique que présentait sa trouvaille, ne se soucia pas de recueillir les vases qui composaient le mobilier de ces tombes, qui fut brisé et dispersé.

Apprenant, une semaine plus tard, le creusement de cette tranchée en pleine cuvette de l'ancien lac, nous avons pensé aussitôt à l'intérêt qu'elle pourrait présenter pour certaines constatations géologiques relatives aux sédiments de ce bassin. Ce sont des recherches de ce genre qui nous conduisirent à des découvertes d'ordre archéologique cette fois.

Le 28 mars 1925, notre attention était attirée par une quantité importante de tessons de poterie et d'ossements calcinés provenant des terres de déblaiment de la rase, qui avaient été écartées sur les terrains voisins.

Les fragments d'urnes funéraires en terre cuite plus ou moins fine et de leurs couvercles furent trouvés en grand nombre. Ils appartiennent à des vases sans anse et à large panse ; leur col, très étranglé, est terminé par un large rebord saillant. La plupart des autres tessons proviennent de vases de dimensions et de formes diverses, tels que terrines, patères, petits vases à panse, etc... Tous sont en terre grise plus ou moins fine, avec traces d'engobe blanc sur les deux faces.

Le 21 avril 1925, nous avons ouvert, sur les lieux de la trouvaille, une petite tranchée perpendiculairement à la rive gauche de la rase et dirigée suivant une ligne Est-Ouest. Elle nous a mis en présence de deux urnes intactes, avec leur couvercle et bien en place, espacées d'une de l'autre d'environ 0 m. 60. Toutes deux sont de même dimension ; elles mesurent 0 m. 18 de hauteur et 0 m. 14 de largeur à leur panse. Elles sont remplies d'ossements calcinés et de sable. Près d'elles se trouvaient trois petits vases de forme ovoïde, en terre gris-jaunâtre, contenant des particules de charbon de bois.

Aucun fragment de poterie rouge vernissée, aucune pièce de monnaie permettant de fixer une chronologie à ces vestiges n'y fut trouvée.

Peut-être pourrait-on, en se basant sur la forme et la nature des vases composant le mobilier funéraire, — présentant une très grande analogie avec celui des sépultures des Ormeaux, dont la chronologie nous est connue par la présence de pièces de monnaie de l'époque

Gandaliac (1259) ; — *la mayzo de Guandaliac* (XIVe siècle) ; — *Gleise Freyte sive Gandaillac* (XVe siècle), — *inter Marmilhac et Eccesiam Fractam* (XVe siècle) ; — terroir de *l'Eglise Freyte* (1478) ; — *Gandaillat : sans paroissiens* (Pouillé de 1740 ; cité par A. Bruel : Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Mélanges historiques*, tome IV, p. 186).

» Les terroirs voisins, en 1410, sont : Croela, Pont N'Ayme, le Granolher, la Vaugondeyre, Belde sive Beaude, la Crozilha. »

Hosted by Google

des Antonins (9) — attribuer les sépultures de la plaine de Sarlième à une époque voisine du IIe siècle.

V. — LE LAC DE SARLIEVE

On pouvait voir encore au début du XVIIe siècle, dans le bassin de Sarlième, un lac important dont on reconnaît encore facilement les rives par l'inspection des lieux (10).

Le lac de Sarlième remonte-t-il à une haute antiquité ? C'est ce que l'on s'est demandé depuis longtemps. Cette question a été soulevée pour deux raisons d'ordre historique :

Le plateau de Gergovia, célèbre par la défense de Vercingétorix contre César, est là devant nous ; or, on s'étonne, avec raison, que le général romain n'en ait pas fait mention dans ses *Commentaires ;* et cependant, si le lac avait existé au temps de César, il aurait eu au point de vue stratégique une importance capitale et celui-ci ne se serait pas abstenu d'en parler.

Pour la première fois, en 1549, Claude Fauchet croit reconnaître à Sarlième le cadre géographique de la demeure du gendre de l'empereur Avitus, Sidoine Apollinaire. Savaron, en se basant sur une tradition populaire qui a cours à Aubière et qui veut qu'une ville ait été engloutie dans ce lac, avait admis cette opinion.

Si cette dernière question est actuellement résolue et s'il ne fait plus aucun doute que le lac décrit par Sidoine fut Aydat, il n'en est pas de même de la première : le lac de Sarlième existait-il à l'époque gauloise et lors de l'attaque de Gergovia par César ?

***

Au Xe siècle, Sarlième existait à l'état de lac. Il en est fait mention sous le nom de *lacus de Sarlega* dans plusieurs chartes du cartulaire de Sauxillanges (11).

En 1149, Guillaume, comte de Clermont, faisait don du quart de ce lac à l'abbaye de Saint-André, qui durant tout le moyen âge et jusqu'à l'époque de son desséchement, en délaissa la pêche aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom, moyennant diverses redevances annuelles en argent et en poissons (12).

***

Le desséchement du lac de Sarlième se rapporte à la première période des travaux de ce genre qui devaient canaliser au XVIIe siècle la plupart des lagons alors existant en Limagne.

En 1612, un Hollandais, Octavio de Strada, commença l'entreprise de ce desséchement, qui fut seulement terminé en 1625. Pour cela, il fit communiquer le lac avec l'Artière par un long collecteur (13).

(9) Cf. Dr Charvilhat. Découverte de substructions et de sépultures par incinération de l'époque gallo-romaine. Extrait du *Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne,* 1925.

(10) Un plan du XVIIe siècle est conservé aux Archives Départementales, fonds de Saint-André, liasse 22 A.

(11) Chartes nos 229, 233 et 298.

(12) Arch. Dép. du P.-de-D., fonds de Saint-André, liasse 26 A.

(13) Sur ce desséchement, un mémoire de la fin du XVIIIe siècle, produit à l'occasion d'un procès contre le corps commun des habitants d'Aubière, par Marc-Antoine

Hosted by Google

*
**

Mais ces travaux ont-ils été les seuls ? De nombreux documents du moyen âge attestent la préexistence de nombreux « chanaux » et « béal » sillonnant la région de toute part. Ainsi un document de 1279 fait passer à Marmillat, près de Lempdes, un canal creusé de main d'homme sous le nom de « la Chenal » qui occupait apparemment l'emplacement de la Grande-Rase (14).

Durant tout le moyen âge et jusqu'à son desséchement, le trop-plein du lac de Sarlièvе s'est déversé dans un fossé appelé « béal de Sardelle » (15). Cette tranchée, figurée sur la carte d'Auvergne de l'ingénieur florentin Syméoni (16), n'est autre que la Grande-Rase actuelle. Les travaux du XVII[e] siècle ne seraient en sorte que le refouillement de l'œuvre précédente.

de Strada a Rosemberg, nous donne un certain nombre de renseignements intéressants (pièce non classée) :

« En 1590, au commencement du règne d'Henri IV, plusieurs provinces de France étoient infectées de lacs, étangs et marais, qui répendoient au loin leurs influences putrides et rendoient insupportable le séjour des habitans des villes et des campagnes. Le gouvernement s'occupa sérieusement des moyens de purifier l'air et d'agrandir le domaine de l'agriculture, et pour y parvenir il encouragea singulièrement les desséchemens. Alors, plusieurs Français, Hollandais et Allemands, très habiles dans cet art, formèrent des sociétés que le roi s'empressa d'approuver et de confirmer en leur accordant divers privilèges. Une de ces sociétés avoit à sa tête Gaspart de Loup, baron de Montfaut et de Blanzat, Humfroi Brandelei, Octavio de Strada, Du Harlay de Sancy, tous gens renommés en cette partie, qui obtinrent d'Henri IV et ensuite de Louis XIII plusieurs édits, déclarations et arrêts du conseil, en date des mois d'avril 1599, janvier 1607 et octobre 1611, portant qu'après qu'ils auroient fait les desséchemens, soit en vertu des édits ou en vertu des contrats et traités faits avec les particuliers, la propriété desdits associés seroit et demeureroit franche et quitte de tous douaires, dettes, engagemens, usages et autres charges et prétentions généralement quelconques dont les terres pourroient être auparavant grevées envers qui que ce soit.

....

» Le domaine de Sarlièvе étoit à cette époque un lac et marais dont jouissoit plusieurs co-propriétaires. La société dont on vient de parler entreprit d'en faire l'acquisition et de le dessecher. C'étoit une opération difficile, longue et coûteuse, mais dont l'utilité étoit sensible. Octavio de Strada s'en chargea spécialement et finit par en être seul et unique propriétaire. — Dès le 5 août 1611, il acheta de Pierre de Seidières, vicomte de Cournon, tout ce qui en dépendoit, soit palus, marais, terres inondées ou délaissées, rives, pacages et poissons. — Le 2 avril 1612, il acheta de Gilbert, baron d'Aubière, sa part du lac de Sarlièvе, consistant en marais, eau, poissons, cannes, roseaux et terres délaissées jusqu'a l'ancienne rive et limite dudit lac. — Le 24, même mois, il acheta des religieux de l'abbaye de Bonnaigue leurs droits audit marais. — Le 17 juillet de la même année, il acquit des abbé et religieux de Saint-André, de Clermont, leurs droits audit lac et marais. — Le 4 août suivant, il acquit des abbesse et religieuses de l'Eclache leurs droits audit lac. — Le lendemain, il acquit du vicomte de Cédur tous les droits, part et portion qu'il pouvoit avoir au lac et marais de Sarlièvе. — Le 24 janvier 1614, il acheta des chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom, tout ce qui pouvoit leur appartenir dans ledit lac et marais. — Le 16 septembre 1617, le sieur Du Harlay de Sancy lui vendit la moitié de tout ce qui pouvoit lui appartenir en l'étang et marais de Sarlièvе, et la moitié d'un autre marais situé en Gatinois. — Par contrat du 23 août 1629, passé devant notaire à la Haye en Hollande, le baron de Gent lui céda en toute propriété 300 arpens du marais de Sarlièvе a prendre dans sa part. — Le 9 janvier 1631, Jean Dubreuil, avocat, lui céda la part et portion qu'il pouvoit avoir audit marais de Sarlièvе. — Pierre Roussol, seigneur d'Alagnat, lui vendit une portion de pré, par contrat du 27 juillet 1632. — Le 14 février 1637, par contrat passé par devant notaire à la Haye en Hollande, le baron de Gent, fils, vendit à Octavio de Strada, tous les droits par et portion qui lui appartenoient au marais de Sarlièvе, et le 26 mars suivant, le baron de Gent, père, approuva et ratifia cette vente. — L'année suivante, Achille Du Harlay de Sancy, curateur créé à la succession vacante de Nicolas du Harlay, fit saisir réellement le lac et marais de Sarlièvе, et le fit vendre par décret. Octavio de Strada s'en rendit adjudicataire par arrêt du parlement de Paris, du 22 février 1639, et le 1[er] mars suivant, il fit dresser acte de sa prise de possession. — Le 17 novembre de la même année 1639, Octavio de Strada acheta du sieur Haragonets, la portion qu'il avoit audit marais. — Le 10 février 1644, il acheta encore la portion que le sieur Roussol avoit audit marais. — Le 1[er] août 1651, il acheta encore des héritiers du sieur Heuf des héritages à eux appartenans au marais de Sarlièvе. »

(14) Arch. Dép. du Puy-de-Dôme, fonds du chapitre de Chamalières, liasse 1.

(15) Arch. Dép. du Puy-de-Dôme, fonds de Saint-André, liasse 26 A.

(16) Dialogo prio et speculativo, con diverse sentenze, latine et volgari, di M. Gabriel Symeoni, Florentino. Lione, Guglielmo Roviglo, 1560. Cartes et figures.

Hosted by Google

***

Ainsi que l'a démontré M. Boudet dans une savante étude (17), ce ne peut qu'être à une époque antérieure à la conquête romaine que doivent être placés les premiers travaux de desséchement des Marais de Limagne.

Dès l'une des plus anciennes phases des temps pléistocènes, les tribus, trouvant dans la région de Sarlève de quoi subvenir à leur existence grâce aux produits de la chasse et de la pêche, vinrent s'y établir. Plus tard, la civilisation intervenant, les Arvernes, qui étaient d'une habileté sans rivale pour les travaux de la terre, surent mettre à profit la fertilité de ce sol en procédant au desséchement de cette stagnation située à la base de leur capitale Gergovia.

Ce sont ces travaux qui furent entretenus et perfectionnés durant la domination romaine. Comment, en effet, expliquer autrement la présence de sépultures de cette période en pleine cuvette de l'ancien lac et d'une nécropole gauloise à son déversoir fréquemment inondé lors des périodes de crue ? Nos ancêtres, qui ont toujours eu un très grand respect pour leurs morts, se seraient bien gardés de choisir pour le repos de leurs pères un lieu marécageux.

De ces constatations, il ne fait plus aucun doute que le lac de Sarlève n'existait pas à l'époque romaine. On conçoit alors facilement pourquoi César n'en parle pas dans ses *Commentaires*.

Le marais, déjà desséché par une canalisation au moins rudimentaire, lorsque les légions de César le longèrent pour la première fois, constituait une voie d'accès facile à l'investissement de Gergovia.

Ce n'est guère qu'après la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares, cause d'une décadence agricole, que furent négligés ces premiers travaux d'asséchement. Cela amena la fermeture naturelle de la cuvette de Sarlève, que les eaux provenant des collines environnantes envahirent. Nous avons un exemple frappant de cette obstruction au déversoir de ce bassin, où la couche archéologique gallo-romaine se trouve à une profondeur considérable dans la terre végétale ; preuve évidente que l'apport qui la surmonte est relativement récent.

Notons que le même phénomène d'obstruction s'est produit tout récemment. Durant la dernière guerre, les canaux ayant été abandonnés se comblèrent ; il s'en suivit une inondation des terres les plus basses. Ce n'est qu'en 1917 que des prisonniers allemands effectuèrent le curage de ces tranchées, ramenant de nouveau le sol à la culture. Depuis, leur entretien est surveillé de près par le Département.

Ainsi s'expliquent les disparitions et réaparitions successives du lac de Sarlève durant le cours des âges, dans une région où voisinent et se superposent dans les alluvions, l'industrie paléolithique et néolithique, les vestiges des époques gauloise et gallo-romaine.

Antoine VERGNETTE.

(17) Les premiers travaux de desséchements du Marais de Limagne, d'après les textes du moyen âge. *Revue d'Auvergne*, 1890.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE

Séance du 10 novembre 1926. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre M. Henri-Gaspard Lamy-Torrilhon, président honoraire de la Chambre syndicale du Caoutchouc, chevalier de la Légion d'honneur.

Il fait connaître que la Chambre de Commerce de Clermont et d'Issoire a consenti un don de 1.000 francs en faveur de la Société et remercie la Chambre de Commerce.

M. Louis Bréhier « analyse les renseignements intéressants donnés par M. Mâle (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1926, p. 832-843 ; extrait reproduit dans le *Carnet paroissial de la Cathédrale* [de Clermont], n° 76, juin 1926, p. 4-6, et dans le *Bulletin de l'Auvergne*, 1926, p. 143-144, 159-160, 173-176) sur l'architecture de la cathédrale de Clermont : traits inspirés de l'architecture du Nord, détails méridionaux, innovations de Jean Deschamps. M. Bréhier fait quelques réserves sur certains détails inexacts (triforium tournant autour des piles) ; il remarque que les nervures à pénétration, dont notre cathédrale offre le premier exemple, ont été employées systématiquement à la Chaise-Dieu (1344-1350), dont un architecte, Pierre de Cébazat, a travaillé aussi à la cathédrale de Clermont. Il discute, en terminant, la théorie d'après laquelle Jean Deschamps aurait fourni les plans des cathédrales de Clermont (1248), Narbonne et Toulouse (1272), Limoges (1273), Rodez (1277), et montre que, si séduisante que soit cette hypothèse, elle soulève quelques objections. Il n'en tient pas moins Jean Deschamps pour un initiateur remarquable, qui a contribué à acclimater dans le Midi l'architecture française du Nord ».

M. Antoine Vergnette, en son nom et au nom de M. Paul Pagès, empêché d'assister à la séance, présente « le résultat des recherches qu'ils ont faites ensemble sur le territoire de la commune de Neschers. Une fouille pratiquée au terroir du *Chirel*, à l'Ouest du bourg, à environ 500 mètres de l'abri sous roche exploré par l'abbé Croizet (cet abri est situé à l'Est du bourg, sous la fin de la coulée de lave du Tartaret), leur a fourni de nombreux objets en pierre polie (haches), en pierre taillée (grattoirs, perçoirs, pointes de flèches) et même en bronze. Les caractères des objets recueillis dans cette station permettent de la classer vers la fin de l'époque néolithique et le début de l'âge du bronze ».

M. Vergnette expose les raisons pour lesquelles on peut admettre que l'époque magdalénienne est postérieure aux volcans les plus récents de la basse Auvergne.

M. Antoine Thomas, membre de l'Académie des Inscriptions, est élu membre d'honneur.

Admissions : MM. le Dr Bureau ; Cazalas, étudiant ; Mlle Jeanne Decludt, professeur ; MM. Charles Felgères ; le Dr René de Laroche ; le Dr Luton ; le Dr Mathieu ; le Dr Merle ; Paul Pagès ; le Dr de Préaumont ; Marcel Rivoire ; Jean Vissouze, imprimeur.

Hosted by Google

Promenade archéologique du 21 novembre. — Les membres de la Société ont visité la région de Sarlièvе, sous la conduite de M. VERGNETTE, le Dr Charvilhat, qui devait diriger l'excursion, ayant été empêché d'y prendre part.

Dans la vallée d'Aubière, à la base de la fin de la coulée de lave de la côte de Landais, M. Vergnette expose les phénomènes géologiques quaternaires qui eurent lieu dans la région : la coulée de Landais est antérieure à l'homme magdalénien et c'est à peine si ce dernier put voir le creusement du fond de la vallée d'Aubière.

Un peu plus loin, à 300 mètres à l'Est du menhir d'Aubière, M. Vergnette a trouvé en 1925, dans les sables du cône de déjection de la vallée d'Aubière, lequel a donné naissance au lac de Sarlièvе en barrant la plaine, des instruments de la fin de l'époque magdalénienne. Il montre, dans les couches supérieures d'une sablière abandonnée, les traces de deux foyers néolithiques, où il a trouvé, en 1925, des haches polies, des tessons de poterie grossière avec ornements incisés à l'ébauchoir, des ossements calcinés ; un de ces foyers possède encore une partie du mur en fer à cheval qui le protégeait contre le vent d'Ouest, l'autre, une épaisse couche de cendres.

Au passage à niveau de la route de Clermont à Cournon, M. Bonnabry fait visiter son musée : sur une table, recouverte d'un grillage, sont installés des ossements fossiles de cerf, d'éléphant et d'autres animaux du quaternaire ancien, des pièces de monnaie et des tessons de poterie romaines, des épées, fibules, *torques* et bracelets gaulois, des ossements humains. Ensuite, il fait visiter l'emplacement même de la trouvaille : là, cinq squelettes de guerriers sont encore en place, à demi engagés dans le sable, avec leurs armes et leurs bijoux. Les premières fouilles eurent lieu en 1924. Plus récemment, grâce aux avis éclairés du regretté J. Pagès-Allary et du Dr Charvilhat, M. Bonnabry, comprenant l'intérêt de sa trouvaille, a eu le soin de conserver plusieurs sépultures bien en place. M. Vergnette ne pense pas que les objets recueillis permettent d'assigner une date très précise à ces sépultures ; toutefois, elles paraissent devoir être attribuées à une époque intermédiaire entre la Tène II et la Tène III (en d'autres termes, aux trois derniers siècles avant notre ère).

Avant le retour, a lieu la visite de l'emplacement présumé du village de Gandaillat, situé près de la ferme de Petit-Beaulieu et détruit vers le Xe siècle. Il a été découvert récemment par M. Vergnette. On y trouve de nombreux fragments de marbre, de tuiles à rebord, de béton, de poterie romaine et du haut moyen âge, d'ossements d'animaux domestiques.

Séance du 8 décembre. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce l'ouverture d'une série de conférences organisées en commun par la Société des Amis de l'Université et la Société littéraire et artistique d'Auvergne.

M. Mario PÉROUSE expose des vues sur l'évolution de la peinture française depuis David et les tendances actuelles, touchant particulièrement le paysage.

M. E. DESFORGES expose à grands traits les divisions des temps préhistoriques, en rappelant les découvertes d'objets des diverses époques qui ont été faites en Auvergne.

Admissions : MM. Collin, professeur de dessin ; Debidourd, professeur au lycée de Clermont ; Mario Pérouse, peintre ; Viannet, professeur à l'école hôtelière de Clermont.

Hosted by Google

PUBLICATIONS
DES MEMBRES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Dr J. LAFONT :

Revue de la Presse Etrangère *(Progrès Médical,* 16 janvier, 13 février, 6, 13 mars, 10, 17 avril, 29 mai, 3 juillet, 14, 21 août, 11 septembre, 16 octobre, 27 novembre 1926).

En marge : La situation économique des médecins à Vienne, superstitions de nègres, une stance anglaise du XVIIIe siècle *(Progrès Médical,* 16 octobre 1926).

Les débuts du journalisme médical italien *(Progrès Médical,* 7 décembre 1926).

BOTANIQUE

La Végétation du Massif du Mont-Dore.

L'ouvrage de M. LUQUET (1) sur les associations végétales du Massif du Mont-Dore est le résultat de longues et minutieuses recherches sur le terrain dont témoignent la variété et la précision des observations botaniques. Mais M. LUQUET ne s'est pas contenté de cette documentation prise sur la nature. Se préoccupant de l'évolution des groupements végétaux, il n'a pas négligé les renseignements que pouvaient lui fournir les témoignages oraux ; il a constitué une vaste bibliographie ; il a fouillé les archives ; il n'a laissé de côté rien de ce qui pouvait l'éclairer. Son livre n'y a pas gagné seulement en solidité, mais aussi en intérêt ; les spécialistes en apprécieront la valeur technique ; les profanes liront avec profit un ouvrage où gravitent autour du sujet principal des questions importantes d'ordre physique et humain. La thèse de M. LUQUET nous change heureusement de trop de thèses scientifiques, purement analytiques ; si elle est certes loin de faire fi de l'analyse, elle est animée constamment de l'esprit de synthèse.

La méthode géobotanique dont s'inspire M. LUQUET est la méthode dite floristique, à laquelle s'attache le nom de M. BRAUN-BLANQUET. Elle discrimine les associations végétales d'après la présence d'espèces caractéristiques qui leur appartiennent de façon exclusive ou qui leur sont simplement fidèles, et elle cherche à montrer comment ces associations s'enchaînent, comment elles évoluent, comment les conditions écologiques actuelles ou les causes antérieures agissent sur leur composition floristique. Aussi, entre une première partie sur l'orographie, la géologie et le climat du Mont-Dore et une troisième partie de considérations générales et de conclusions, le livre de M. LUQUET est-il consacré à l'étude des groupements végétaux : associations des moissons et des cultures sarclées ; prairies permanentes, les unes prairies fauchées, les autres pâturages parqués, ceux-ci représentant par excellence les montagnes pastorales ; pacages à nard raide, caractérisés par le trop fameux *Nardus stricta,* ou « poil de bouc », « poil de loup » ; landes à genêts, bruyères, myrtilles ; tourbières ; forêts de résineux ; forêts de hêtres ;

(1) Aimé LUQUET : *Les associations végétales du Massif du Mont-Dore,* 1926, in-8, 266 pages, une carte hors texte en couleurs, 19 pl. photo. hors texte ; en vente aux Presses Universitaires de France, Paris, prix : 30 francs. (Thèse de Doctorat ès sciences, Sorbonne.)

Hosted by Google

telles sont les principales associations dont M. LUQUET décrit la composition, la genèse, l'évolution. Elles se répartissent sans être toujours uniquement liées à l'un d'entre eux, à travers les trois étages altitudinaux : étage inférieur ou du chêne, moyen ou du hêtre, supérieur ou alpin dans lequel la nature exclut l'arbre.

Nous ne saurions suivre M. LUQUET dans son étude des groupements végétaux. Nous voudrions simplement indiquer quelques-uns des côtés par où elle peut intéresser particulièrement les géographes.

Lorsqu'on aborde les monts d'Auvergne, en venant des Pyrénées ou des Alpes, on y cherche en vain, d'un œil déçu, les vastes forêts que le regard embrasse dans ces chaînes. La monotonie des grands espaces découverts donne au Cantal, au Cézalier et aux Monts-Dores, une sévérité, grandiose sans doute, mais un peu triste. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. L'étage inférieur et l'étage moyen ont eu autrefois beaucoup de bois. Depuis quand les ont-ils perdus ? M. LUQUET montre en s'appuyant à la fois sur le bon sens et sur l'histoire que la déforestation a commencé très tôt, s'est effectuée de façon progressive et était un fait accompli dès avant le XVIII[e] siècle. Contrairement à un préjugé qui a la vie dure, ce n'est pas à la faveur des délits forestiers causés par la brève tourmente que fut la Révolution qu'a pu disparaître la futaie qui couvrait tout le Massif. Elle avait été depuis longtemps démembrée, plus encore, détruite par les populations qui avaient besoin de terrains de parcours pour leurs troupeaux.

Et si l'on se demande pour quelle raison le déboisement a été poussé en Auvergne jusqu'à la dernière extrémité et n'a presque rien laissé subsister des forêts primitives, il nous semble qu'on peut l'expliquer par l'étendue relativement faible de la zone proprement alpine. Sans doute l'étage alpin commence déjà vers 1.500 mètres, par suite sensiblement plus bas que dans les Alpes et les Pyrénées. Mais les Monts-Dores eux-mêmes sont beaucoup moins élevés que ces montagnes, de sorte que la place laissée par la nature à la végétation spontanée de caractère pastoral est fort restreinte. Si M. LUQUET avait pu circonscrire sur sa carte l'étage alpin, on serait frappé du peu de place qu'il tient. C'est pour suppléer à cette insuffisance des pâturages naturels qu'on a si largement taillé dans la forêt dont il n'est resté que des lambeaux perdus dans l'immense étendue des prairies, pâturages et landes.

Ce n'est pas à cet égard seulement que l'homme a été, suivant la forte expression de Vidal de la Blache, un « agent géographique ». Que, par ses troupeaux, il exploite le sol de façon modérée et rationnelle ou abusive, qu'il cesse de l'exploiter et le livre au libre jeu des forces naturelles, et l'on voit se modifier l'aspect et la composition floristique du paysage végétal. Parmi les associations végétales que décrit M. LUQUET, il en est peu qu'il ne qualifie d'anthropozoogènes. Il montre en effet comment dans l'étage moyen, soit les nardaies, soit les landes à bruyères, à myrtilles, à genêts, se convertissent en prairies sous l'action du parcage, comment en revanche la surcharge pastorale favorise presque toujours les empiètements des nardaies, comment les prairies abandonnées sont colonisées par la lande. D'autre part, presque toutes les associations végétales, sauf naturellement celles de l'étage supérieur, tendent, si elles sont livrées à elles-mêmes, à reconstituer la forêt et de façon plus précise la hêtraie qui, dans l'étage moyen, représente, suivant l'expression des botanistes, « l'association climatique finale ». Les landes passent directement à la hêtraie ; les nardaies et les prairies permanentes y viennent par le stade intermédiaire de la lande, les

Hosted by Google

champs abandonnés par celui de la pineraie à l'Est du Massif, de la lande à l'Ouest. Il n'est pas jusqu'à des associations naturelles, comme les tourbières, qui n'évoluent, mais avec une extrême lenteur, vers la hêtraie.

On assiste donc dans les Monts-Dores à une reprise de possession du sol par l'arbre. Elle ne résulte pas seulement de ce que l'homme cesse d'intervenir dans la nature ; parfois aussi elle est le fruit de l'intervention humaine. C'est ainsi que l'Administration forestière a régénéré au XIXe siècle 1.829 hectares de taillis et broussailles en belles futaies de hêtres. Elle a créé, et son exemple a été suivi par des particuliers, des plantations de pins sylvestres et d'épicéas qui couvrent 2.726 hectares. Ces peuplements forestiers, on ne se contente pas de les créer ; on oriente leur évolution ; les massifs de pins et d'épicéas deviendraient d'eux-mêmes des hêtraies ; par des plantations de jeunes arbres, on prépare leur transformation en sapinières. Il existe d'ailleurs dès maintenant en groupement spontané des forêts de sapins, plus ou moins mélangées de hêtres, qui couvrent environ 1.440 hectares. Elles ne forment pas comme dans les Alpes un étage particulier ; mais, liées à l'humidité du climat, elles sont localisées dans les vallées brumeuses orientées au Nord et à l'Ouest. Elles éprouvent du reste quelque mal à se régénérer, et peut-être se sont elles conservées surtout parce que l'homme les a ménagées ou protégées à cause de leur valeur économique.

Quoi qu'il en soit, nous constatons dans les Monts-Dores le même phénomène que dans les Alpes. La forêt a regagné depuis le début du XIXe siècle une partie du terrain que l'homme lui avait enlevé. M. LUQUET montre comment dans les Monts-Dores ce phénomène est lié à une évolution générale qui ramène aux conditions primitives de la végétation. Cette régression est provoquée par deux causes : la reconstitution artificielle de la forêt, la dépopulation de la montagne qui provoque l'abandon des cultures et diminue l'intensité du pâturage.

Quelle que soit d'ailleurs l'action de l'homme sur les groupements végétaux, il n'en reste pas moins que les caractères floristiques de ces groupements dépendent avant tout des conditions naturelles. Des espèces méditerranéennes et même sarmatiques apparaissent sur les pentes orientales du Massif. Les sous-éléments circum-boréal et médio-européen se rencontrent dans la région montagneuse. La forte empreinte des influences océaniques donne la prééminence aux espèces et groupements atlantiques. De nombreux orophytes subalpins et alpins s'ajoutent à cet ensemble et confèrent le caractère montagnard à ce bastion avancé du domaine atlantique que constitue le sous-district mont-dorien. C'est d'ailleurs l'originalité des Monts-Dores que de dépasser, grâce à leur altitude due au volcanisme, la limite climatique de la forêt. Tandis que le Forez et l'Aigoual ne peuvent offrir sur leurs sommets que des groupements pseudo-alpins, les hautes pentes des Monts-Dores portent des associations végétales riches en espèces proprement alpines.

Alpines ou non alpines, les associations végétales des Monts-Dores présentent de remarquables analogies avec celles du Cantal, ce qui s'explique si l'on songe que les deux massifs sont issus tous les deux de phénomènes volcaniques, qu'ils ont été soumis aux mêmes actions glaciaires, qu'ils ont été ensuite envahis par les mêmes éléments floristiques. Les croupes du Cézalier, la chaîne des Dômes rappellent, *mutatis mutandis*, les deux puissants massifs qu'elles continuent vers le Nord. Bref, parmi les divers territoires du Massif

Hosted by Google

Central, l'important district géo-botanique que constituent les Monts d'Auvergne réalise une belle unité.

Les recherches qui ont amené M. LUQUET à cette conclusion l'ont fait s'occuper, chemin faisant, de questions d'ordre pratique qui ne sont d'ailleurs pas tellement indépendantes de la science pure. Pénétrer les lois qui régissent les groupements végétaux, c'est apprendre à exercer sur eux une action mieux réglée et plus heureuse. Si les forestiers avaient mieux saisi les exigences des divers peuplements arborescents, ils n'auraient pas introduit dans nos montagnes le pin sylvestre de Haguenau qui leur est moins bien adapté que le pin d'Auvergne lui-même. D'autre part, à préciser les caractères des associations pastorales, on se rend mieux compte des possibilités et des moyens qui s'offrent de les améliorer. On trouvera à cet égard dans le livre de M. LUQUET d'excellents conseils, d'excellents exemples. Puissent-ils servir en particulier à la rénovation des pâtures communales pour laquelle les intéressés n'ont qu'à s'adresser au Service des Améliorations pastorales, récemment réorganisé avec des moyens puissants.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé la thèse de M. LUQUET. On y rencontrera de nombreux détails sur les éléments du climat, sur la répartition et les limites d'altitude des cultures, sur les pratiques agricoles et pastorales, sur la vie des populations, bref, sur des faits qui ne touchent pas que les botanistes. La carte phyto-géographique à 1/80.000, les magnifiques photogravures qui illustrent le livre achèvent d'en faire un ouvrage qu'on peut recommander à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la nature et au pays d'Auvergne.

Ph. ARBOS,
Professeur de géographie
à l'Université de Clermont-Ferrand.

ARCHEOLOGIE

Les bains du Mont-Dore.

Marie DURAND-LEFEBVRE. Les Vestiges antiques et le culte des sources au Mont-Dore. Dessins de M. Eloi LEFEBVRE. Le Puy, imprimerie « La Haute-Loire », 1926. Gr. in-8°, 64 p. — Les vestiges des temps romains au Mont-Dore ont fait l'objet, depuis Dufraisse de Vernines, depuis Pasumot, depuis Michel Bertrand et Ledru, de très nombreux travaux. Camut, architecte de l'actuel Etablissement, avait essayé, vers 1900, de restituer l'image de ce monument et du Panthéon qui lui était adjoint. Mais la part de fantaisie de ces sortes de reconstitutions laisse toute la marge libre aux controverses, et à tous les doutes.

C'est une impression semblable que l'on éprouve à la lecture d'une publication récente due au zèle d'une candidate au diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes (section des sciences religieuses), M^me^ Marie DURAND-LEFEBVRE.

L'auteur consacre à la description consciencieuse de chacun des monuments conservés jusqu'à nous le principal de son ouvrage, et l'on ne peut que féliciter M^me^ Marie DURAND-LEFEBVRE de l'érudition et de la précision de ses premiers chapitres ainsi que des photographies fort bien prises, tirées avec luxe en héliogravure, et des dessins originaux accompagnant le texte.

Hosted by Google

Mais pourquoi faut-il que Mme Marie DURAND-LEFEBVRE ait gâté ce beau début par deux autres parties pleines d'assertions et d'hypothèses tout à fait discutables ? Mais n'anticipons pas.

Dans la première partie, les chapitres descriptifs sont précédés d'une énumération de tous les textes anciens connus : depuis la lettre de Sidoine Apollinaire à son ami Aper, depuis la carte sommaire de Peutinger jusqu'aux œuvres plus précises de la fin du XVIIIe siècle, où l'on trouve cités, décrits ou soupçonnés le Mont-Dore et ses monuments.

Sur les multiples interprétations du passage de Sidoine Apollinaire « *Calentes nunc te Baiæ* », Mme Marie DURAND-LEFEBVRE conclut, comme tant d'autres, qu'il y a doute formel sur l'attribution de ces quelques mots au Mont-Dore, même avec l'adjonction « *Piscina medicabilis languidis phtisiscentibus* » : simples phrases de rhétorique épistolaire s'appliquant très probablement aux eaux en général, sans aucune allusion positive de l'écrivain à aucune d'entre elles en particulier.

Sur « *Aquis Calidis* » de la table de Peutinger, je ne pense pas qu'il soit possible, comme le croit l'auteur, de repérer sa position, « au Nord-Est de Nemetum », d'après la place respective occupée par les deux localités (Vichy et Clermont) sur la dite carte. Il suffit d'avoir ouvert l'ouvrage si précieux de Desjardins : « Géographie de la Gaule », et d'avoir examiné les beaux *fac-simile* de la fameuse table pour se rendre compte qu'il n'y a pas la moindre trace d'une orientation quelconque. Ce n'est donc pas sur le vu de ces documents que l'on peut conclure en faveur de Vichy plutôt que d'une des trois ou quatre autres villes thermales envisagées. Le problème est autrement compliqué.

Un autre point critiquable dans cette première partie : Mme Marie DURAND-LEFEBVRE représente le Mont-Dore comme « un lieu de passage entre deux grands bassins », comme un « nœud de routes » romaines : l'un des tronçons venant de Vichy, l'autre de Nemetum. Il y a là deux erreurs : une erreur de fait et une erreur d'interprétation. La grande voie de la région, *Via Pretoria Militaris* (nous dirions aujourd'hui la voie stratégique) de Lyon à Saintes, partait de Nemetum et, par Olby, Gelles, Voingt, gagnait Argentoratum (Limoges). Une autre voie moins importante se détachait à Olby (Ubium de la carte de Peutinger) et gagnait Vesuna (Périgueux) par Ussel, Tintigniac et Brive ; mais ces deux voies passaient à 20 kilomètres au moins au Nord du Mont-Dore. Une voie secondaire *(Trames, Semita)*, par Tallende, Olloix, traversait les cols des Monts-Dores vers la cote 1400 et reliait cette station à Nemetum. Ce n'est donc pas cette voie secondaire, forcément peu fréquentée, la plus grande partie de l'année, qui explique l'importance de la station ; mais, au contraire, le renom de cette dernière qui justifie la voie romaine.

Malgré ces quelques points discutables, la première partie, la plus importante de l'ouvrage, dénote un patient labeur d'érudition et un effort de clarté et d'exposition consciencieux et méritoire.

Mais, dans la deuxième partie, intitulée « Essai de reconstitution », il est difficile d'admettre sans réserve les hypothèses de Mme Marie DURAND-LEFEBVRE.

Ses avis sur l'analogie du plan et de la technique d'exécution du Panthéon Montdorien et du Temple de Mercure Dumias au sommet du puy de Dôme ; sur la part qu'ont pu prendre Zenodore ou ses collaborateurs à la décoration des deux monuments ; ou encore sur la distinction des deux arts, l'un le *romain* pur, classique, noble,

Hosted by Google

peut-on dire, l'autre le *gallo-romain* indigène, art dégénéré, primitif ; et enfin, sur la filiation entre les deux premiers et le troisième : le *roman religieux* « issu des deux premiers » (!), tout cela ne sont que des vues de l'esprit et n'engage exclusivement que l'opinion de l'auteur.

Quant à la troisième partie, intitulée « Cultes », elle contient une suite de déductions, d'affirmations et de conceptions que l'on ne peut lire sans quelque surprise.

Conclure de la présence d'une frise représentant des monstres marins que c'est la preuve d'un culte fervent des sources !... Emettre, même timidement, l'hypothèse que l'homme ait pu assister aux éruptions des monts Dore ? — Eh là ! ! à l'époque pliocène ?... Soutenir que le culte païen des sources a survécu et survit encore au Mont-Dore, à preuve le choix du saint patron de l'église catholique actuelle : saint Pardoux, saint guérisseur par l'intermédiaire de l'eau !... Enfin retrouver la preuve de ce culte des Eaux dans une ou deux douzaines de lieux dits tels que : « la Croix », « les Enfers », « la Cure », « le Baquet », « le Champ d'Eau », « Cascade du Serpent », « Puy de la Vache » !... Nous nageons en pleine fantaisie.

Une autre perle de cette fin d'ouvrage : le Culte de Borvo. « Je crois non seulement à ce culte, écrit l'imaginative auteur, mais je suis disposée à penser que, si la Bourboule tire son nom de celui du dieu Borvo, c'est au Mont-Dore même que dut avoir lieu le culte de ce dieu ». Et, comme il ne faut être en restes avec personne, tandis que le brave père Dieu celtique Borvo, né à la Bourboule, allait se faire adorer au Mont-Dore, Mme Marie Durand-Lefebvre fait naître au Mont-Dore les sources bienfaisantes qui vont se faire boire à la Bourboule. Touchant accord !... Passe-moi ton Borvo, je te passerai l'arsenic !...

Et pour couronner l'édifice : cette dernière phrase qui finit bien l'ouvrage, certes, mais qui défie tout bon sens : « Je vois dans le Mont-Dore, non pas un des derniers ouvrages de la décadence romaine, mais les débuts de notre art national » ! ! Autrement dit, le temple du Panthéon détruit vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère représenterait un des tout premiers spécimens de l'art religieux roman-auvergnat et même du gothique nés 8 à 12 siècles plus tard. C'est le bouquet !

Que n'avez-vous, téméraire archéologue, arrêté votre trop vaillante plume à la fin de la première partie.

Dr G. Cany,
de la Bourboule.

Clermont

Clermont-Ferrand, Royat et le puy de Dôme, par G. Desdevises Du Dezert et Louis Bréhier. 2e édition, revue et corrigée. Paris, H. Laurens, 1926, in-4°, 152 p., 121 fig., plan. *(Les Villes d'art célèbres.)* — Il ne s'agit pas ici d'une simple réimpression, comme il arrive trop fréquemment, mais bien d'une édition nouvelle et considérablement remaniée. Non seulement le texte a été mis au courant des travaux les plus récents (voir, en particulier, les pages où M. Bréhier a traité de l'art roman), et la bibliographie mise à jour, mais l'illustration aussi a été augmentée et l'ouvrage est désormais précédé d'une réduction du plan cadastral de Clermont. A signaler notamment, parmi les figures nouvelles, celle de la page 38, qui reproduit le dessin de la statue de la sainte Vierge dont il a été question ici même (voir *Revue d'Auv.*, XLI, 252).

Hosted by Google

Un compte rendu de la 1re édition (1910), par M. Aug. Audollent, a paru dans la *Revue d'Auvergne,* 1911, t. XXVIII, p. 65-72.

Château de Randan

Un incendie, commencé dans la nuit du 24 au 25 juillet 1925, a détruit le château de Randan. Voir les détails dans les journaux du 26 et des jours suivants.

BIOGRAPHIES

Les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

Dom HEURTEBIZE a publié « la Vie des justes [de la congrégation de Saint-Maur] » de Dom Edmond MARTÈNE (Ligugé, abbaye Saint-Martin ; Paris, A. Picard, in-8°, t. I, 1924, XXIV-128 p., t. II, 1925, 171 p., t. III, 1926, 238 p. — *Archives de la France monastique,* XXVII, XXVIII, XXX). — Nous y relevons les mentions de religieux nés en Auvergne ou qui ont eu quelque rapport avec l'Auvergne au cours de leur carrière :

Dom Guillaume Sibille était né loin de l'Auvergne, au diocèse d'Angers ; c'est à la suite d'aventures extraordinaires, si l'on en croit son biographe, qu'il se fit religieux dans la congrégation de Saint-Maur. Il devint sous-prieur à la Chaise-Dieu (abbaye unie à cette congrégation en 1640) et mourut en 1666. Pendant qu'il était à la Chaise-Dieu, « il souhaitait de voir le Précieux Sang de Notre Seigneur qui se conserve à Billom et qui, toute l'année demeurant figé, devient liquide le jour de la Sainte Croix. Mais il s'aperçut qu'un de ses écoliers avait le même désir et il lui céda sa place. L'écolier alla à Billom avec l'autre maître et fut témoin du miracle, car le doyen de la collégiale portant la sainte relique à la procession, s'arrêta devant eux et leur dit : *Voyez, mes Pères !* Il donna un petit mouvement au reliquaire, qui était de cristal, et les deux religieux virent en même temps que le Précieux Sang était liquide » (t. I, p. 112).

Dom Antoine L'Espinasse, né à Bagnols, « avait toutes les bonnes qualités des gens de son pays : beaucoup d'esprit, un corps robuste et apte au travail ». Avant que d'entrer en religion, il fut avocat à Toulouse. Il fit profession à Limoges, en 1626, à l'âge de 26 ans, fut prieur de la Réole de 1630 à 1636, gouverna à deux reprises l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux (1636-1639 et 1651-1657), fut élu trois fois visiteur de la province de Toulouse (1639, 1648 et 1657), remplit successivement les charges de premier et de second assistant (1660-1663, 1663-1666), demeura durant un triennat à Saint-Germain-des-Prés (1666-1669), fut prieur de la Grasse et mourut à la Réole le 21 novembre 1676 (t. II, p. 20-24).

Dom Albert Marchant, né à Verdun, fut prieur de la Chaise-Dieu de 1642 à 1648. C'était peu de temps après l'introduction de la réforme dans cette abbaye, et « il eut beaucoup à souffrir des moines non réformés » (t. II, p. 34-36).

Dom François Marchon, né à Riom, fit profession à Limoges, en 1645, âgé de 20 ans. Il mourut à Saint-Denis en 1701 (t. III, p. 1).

Dom Étienne Champeau, né à Brantôme, mourut prieur d'Issoire, le 10 avril 1704 (t. III, p. 13-15).

Dom Claude Vidal, né à Egliseneuve (canton de Sauxillanges),

Hosted by Google

fit profession à Limoges, à 21 ans, en 1658. Il mourut à Saint-Jean-d'Angély, en 1721 (t. III, p. 91-92).

Dom Robert Marcland, né à la Chaise-Dieu, fit profession à Limoges, en 1657. Il fut prieur de Souillac (1675), de Saint-Allyre de Clermont (1678-1681), de Sainte-Colombe de Sens (1684), de Saint-Bénigne de Dijon (1687 et 1690), de Bonne-Nouvelle d'Orléans (1693), visiteur de la province de France (1696), assistant du R. P. Général (1699-1708), prieur de Saint-Germain-des-Prés (1708-1714), de Saint-Denis (1717 et 1720), de nouveau assistant du R. P. Général. Il mourut en 1724, âgé de 83 ans (t. III, p. 107-112).

Dom Laurent de Bourdeilles, né à Saint-Martin-des-Plains, fit profession à Limoges, en 1624, âgé de 21 ans, et mourut en 1683 (t. III, p. 133).

Dom Robert Morel, né à la Chaise-Dieu, fit profession en 1671. Il fut bibliothécaire à Saint-Germain, sous-prieur à Saint-Lucien de Beauvais, prieur de Meulan (1684-1690), de Saint-Crespin-le-Grand de Soissons (1690-1696), de Nogent (1699), et mourut à Saint-Denis en 1731. Il a laissé de nombreux écrits (t. III, p. 178-183).

Mgr d'Astros, évêque de Saint-Flour.

L'évêché d'Orange ayant été rétabli en vertu du concordat de 1817, l'abbé d'Astros, premier vicaire capitulaire de Paris, fut choisi pour en être le titulaire. Mais cette nomination n'eut pas de suite, le concordat de 1817 n'ayant pas reçu d'exécution. Mgr. d'Astros fut nommé évêque de Saint-Flour le 4 novembre 1819. Voir : H. TATOUAT. Un chapitre inédit de la vie du cardinal d'Astros, son droit à porter le titre de dernier évêque d'Orange, 8 août 1817-4 novembre 1819. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1915, 2e série, t. XV, p. 153-193. Analyse dans les *Annales du Midi,* 1925, année XXXVII, p. 96.

Isaac Bigot, colon au Canada.

Isaac Bigot, de Saint-Flour, né le 7 octobre 1681, s'enfuit de chez ses parents à l'âge de 17 ans. Son père, l'ayant retrouvé, le mit en pension à Riom. En 1702, nouvelle fugue, suivie d'une rentrée à Riom et, peu après, d'une troisième fugue, définitive cette fois. Il acheva sa vie au Canada. Voir un article de M. Emmanuel de CATHELINEAU, dans *Nova Francia,* organe de la Société d'histoire du Canada, analysé dans l'*Avenir du P.-de-D.,* 12 mai 1926.

L'abbé Pierre Brugière.

Sous le pseudonyme « LE RAT », et sous le titre « Pierre Brugière, 1730-1803, un curé janséniste et démocrate », M. l'abbé BRUGERETTE donne une biographie sommaire de ce prêtre originaire de Thiers (*Journal de Thiers,* 4, 11, 18, 25 octobre, 1er et 8 novembre 1925).

Roland Delachenal.

M. Stéphane GSELL a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (1924, t. 85, p. 233-250) la « Notice sur la vie et les travaux de M. Roland Delachenal », membre de l'Académie des inscriptions, mort en 1923, et dont la famille était originaire d'Auvergne. « Fran-

Hosted by Google

çois Delachenal, habitant de Saint-Amant-Tallende, mourut en 1715, en laissant 12 enfants. L'un d'eux, Antoine, en eut autant. Il alla vivre à Thiers. Un de ses fils s'établit à Lyon comme négociant ». Le fils de ce dernier prit part, en 1793, à la défense de Lyon et eut lui-même un fils, qui, marié à une de ses cousines d'Auvergne, fut le père de Roland Delachenal.

Le P. François Gaschon.

François Gaschon, né à la Molette, paroisse d'Auzelles, le 30 août 1732, de Benoit et d'Anne Palasse, reçut sa première instruction de son oncle Louis Palasse, curé d'Egliseneuve-des-Liards. Il continua ses études chez les jésuites de Billom, puis chez ceux de Clermont, entra au grand séminaire de Clermont et reçut la prêtrise le 18 décembre 1756. Vicaire à Saint-Amant-Roche-Savine dès 1757, il alla compléter ses études à l'université de Toulouse, puis devint vicaire de la Chabasse (1761). Admis en 1769 dans la compagnie de la Mission de Notre-Dame de l'Hermitage, il fut attaché à la maison de Notre-Dame de Banelle, près d'Escurolles, jusqu'à 1792. Après la fermeture de l'église de Banelle et la suppression des communautés, le P. Gaschon se retira d'abord au château de Lyonne ; puis, ayant refusé le serment, il se cacha et exerça son ministère dans la région d'Olliergues, Cunlhat, Ambert, Pierre-sur-Haute, Saint-Bonnet. Le concordat le trouva à Olliergues, qu'il quitta, peu après, pour aller à Ambert remplir une partie des fonctions de vicaire sans en avoir le titre. A partir de 1806, il résida à l'hôpital et y fit le service d'aumônier. C'est là qu'il mourut le 28 novembre 1815.

Il fut enterré dans la chapelle de l'hôpital et sa tombe devint un lieu de pèlerinage, malgré l'opposition du curé d'Ambert, M. de Rostaing.

Voir : Abbé C. POURREYRON. Vie du serviteur de Dieu Francois Gaschon, prêtre missionnaire au diocèse de Clermont. Clermont-Ferrand, impr. Raclot frères, 1925, in-8°, 110 p., portrait. — J.-P. M. Le vénéré Père Gachon [*sic*]. *Bulletin paroissial d'Auvergne*, t. III, n° 26, février 1924, p. 4-6. — J. V. Un apôtre d'Auvergne, le P. François Gaschon, 1732-1815. *Courrier du séminaire de Clermont*, année 6, janvier 1925, p. 9-11.

Le 15 avril 1924, Mgr Marnas, évêque de Clermont, a constitué canoniquement le tribunal chargé de recueillir et d'examiner les témoignages sur la réputation de sainteté du P. Gaschon (*Semaine religieuse de Clermont*, t. 56, p. 225-227 ; t. 57, p. 61-62).

J.-B.-B. Monestier.

M. Antoine RICHARD, étudiant « le gouvernement révolutionnaire dans les Basses-Pyrénées » (Avec une Préface de M. A. MATHIEZ. — Paris, s. d. [1922] in-8°, 239 p. — *Bibliothèque d'histoire révolutionnaire.*), a rencontré un de nos compatriotes : l'ex-vicaire général Monestier, représentant du Puy-de-Dôme, qui fut l'agent principal du gouvernement révolutionnaire dans les Basses-Pyrénées. Monestier, « que les uns qualifient d'*ivrogne pervers*, les autres de *négateur vulgaire* », « ne réussit guère à opérer les transformations radicales qu'il rêvait ». Cependant, « ce Rousseau médiocre, à la sensiblerie abondante, sans être un apôtre de douceur, sut du moins modérer quelquefois ses impulsions ». (D'après le compte rendu de M. Rodolphe REUSS, dans la *Revue historique*, 1924, t. CXLV, p. 82.)

Hosted by Google

La correspondance de Monestier (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6902-6904) a fourni également à M. A. RICHARD les matériaux d'un article sur « Monestier (du Puy-de-Dôme), commissaire du directoire à Plauzat » (*Annales révolutionnaires*, 1921, t. XIII, p. 400-409.) Plauzat était alors le chef-lieu d'une municipalité de canton, auprès de laquelle Monestier fut commissaire du directoire du 7 germinal an IV à l'an VIII, avec des interruptions. Il dénonce, dans ses lettres, l'activité des prêtres réfractaires et des contre-révolutionnaires.

HISTOIRE DES LOCALITÉS

Aulnat.

Le *Bulletin religieux de la paroisse d'Aulnat* paraît depuis le mois de mars 1921. En mars 1922, M. Léon PRUGNARD a commencé d'y publier une histoire d'Aulnat. Voici le dépouillement de ce qui a paru :

1922, n° 19, p. 6-11 ; n° 20, p. 9-13 ; n° 21, p. 9-12 ; n° 22, p. 8-11 ; — 1923, n° 23, p. 5-7 ; n° 25, p. 6-10 ; n° 26, p. 10-13 ; n° 27, p. 9-12 ; n° 28, p. 10-12 ; n° 29, p. 7-11 ; n° 30, p. 8-11 (Origines et généralités) ; — 1924, n° 35, p. 9-11 (Les documents les plus anciens remontent au XII[e] siècle) ; n° 35 [*corr.* : 36], p. 8 ; n° 37-38, p. 7-8 ; n° 39, p. 8-9 (Edition, non sans coquilles, malheureusement, et traduction de la vente d'une émine de froment de cens et du droit de domaine sur un champ à la croix « del Chalze » sous Aulnat, consentie par Jean *Ayguesparsa*, clerc, au profit du chapitre cathédral de Clermont, moyennant 30 sous, 1229, v. s., mars) ; n° 40, p. 10-12 ; n° 41, p. 8-9 ; n° 42, p. 10 ; n° 43, p. 8-10 ; n° 44, p. 6-9 ; n° 45, p. 9-11 (Analyses d'actes concernant Aulnat, de 1223 à 1730) ; — 1925, n° 50, p. 7-10 ; n° 51, p. 7-10 ; n° 52, p. 8-10 (Provision de la vicairie fondée par Geraud Coudert dans l'église Saint-Rustique d'Aulnat, à l'autel de Notre Dame de Pitié, vacante par le décès d'Etienne Pellissier, donnée par le couvent des carmes déchaux de Clermont en faveur de Jacques Boy, 23 octobre 1659. Procès-verbaux des visites épiscopales des 26 avril 1698 et 19 avril 1730) ; n° 53, p. 4-5 (Analyse d'actes concernant les affaires municipales, d'après le dossier des Arch. dép., 1 C. 1924) ; n° 54, p. 5-7 (Vœu à Notre Dame d'Orcival) ; n° 56, p. 5-9 (Période révolutionnaire) ; n° 57, p. 5-7 (Curés concordataires) ; — 1926, n° 59, p. 4-8 (Liste des curés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'après une note de l'abbé Chaix de La Varenne. L'église : réparations du XIX[e] siècle) ; n° 60, p. 7-10 (Cloche baptisée en 1731, portant l'inscription : « 1731. Saint Rustique priez pour nous. P[r] Lapeyre, curé d'Aulnat. De Fontfreyde de Montredon, conseiller, médecin du roi, parrain. Demoiselle Gabrielle Monestier, marraine. ») ; n° 61, p. 6-10 (Description de l'église et du mobilier; châsse contenant des reliques de saint Rustique); n° 62, p. 4-9 (Don à l'église par l'Etat d'un tableau de M[lle] Troussel, représentant *l'Assomption de la Vierge*, 1852. Contrat d'achat d'une cloche neuve, 1892. Les croix sur le territoire de la commune) ; n° 63, p. 5-6 ; (Suite des croix) ; n° 65, p. 7-11 ; n° 66, p. 5-8 (Séparation des communes d'Aulnat et de Malintrat, par ordonnance royale du 11 novembre 1839) ; n° 67, p. 5-6 (Le territoire de la commune).

Hosted by Google

Charroux.

Sur Charroux, sa commanderie de Saint-Antoine, dans les bâtiments de laquelle fut installé, au XVII[e] siècle, un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Charenton, la commanderie de la Marche (commune de Charroux), etc., voir : Abbé MANDET. Charroux-d'Allier, histoire civile, histoire religieuse. Moulins, Imprimeries réunies, 1923, in-8°, VI-171 p., illustrations. — Voir aussi : Philippe TIERSONNIER. Notes sur Charroux (Formes anciennes du nom ; la prétendue abbaye du Pérou ; charte de franchises de 1245 ; la prétendue châtellenie de Charroux ; sources ; Charroux à l'*Armorial général* de 1696 ; familles ; la commanderie de Saint-Antoine). *Bulletin de la Soc. d'émulation du Bourbonnais,* 1923, p. 471-538, fig., plan de la ville. — Chanoine J. CLÉMENT. L'église de Charroux. *Ibid.,* p. 538-543, fig. — Ph. TIERSONNIER. La préceptorie puis commanderie de la Marche. *Ibid.,* p. 543-576. — M. Tiersonnier « écarte absolument l'hypothèse de M. J.-B. Peigue concernant l'hypothèse d'une abbaye du Pérou (ou Peyroux) près de Charroux ». (Cf. le compte rendu de Dom CHARVIN, dans la *Revue Mabillon,* 1925, t. XV, p. 120.)

Montvert.

D[r] de RIBIER. Montvert, essai de monographie communale. Paris, E. Champion, 1925, in-8°, 102 p., fig., 1 planche. Tirage à part de la *Revue de la Haute-Auvergne,* 1923, p. 12-38, 120-150 ; 1924, p. 242-280. — Montvert, qu'on identifie parfois avec le chef-lieu de la *vicaria vertedensis,* mentionnée au IX[e] siècle, est aujourd'hui une petite commune du canton de Laroquebrou. L'église, sous le vocable de Saint Géraud, est en partie romane (plan : p. 8). Le D[r] de Ribier publie la liste chronologique des prieurs de Montvert (p. 13-16 ; cf. p. 99 ; un sceau est reproduit p. 13), puis des curés (p. 17-28 ; cf. p. 99). Dans la paroisse, il y avait aussi le prieuré de Griffeuille, fondé au XII[e] siècle (liste des prieurs : p. 31).

Les familles de Sermur (p. 41-42), de Tournemire (p. 42), de Fontanges (p. 43), de Roquelaure (p. 43-45), de Montal (p. 45-55), de Giou (p. 55-60) ont donné des seigneurs à Montvert. Les familles Four (p. 62-64), Brieude (p. 65-68), Dubuisson (p. 69), Lapauque (p. 70-71), de Lerou (p. 71-73), Massier (p. 73-74), Villars (p. 75-76) ont chacune une courte notice.

Parmi les sept pièces justificatives, nous relevons : Donation du prieuré de Griffeuille (23 février 1121 ou 1122). — Cahier des doléances de la paroisse de Montvert (10 mars 1789). — Déclaration par François Four, curé de Montvert, des fonds et produits de son bénéfice (10 janvier 1790). — Acte de reconnaissance des reliques des saints Fort et Pie, martyrs, et de saint Géraud (21 septembre 1842).

USAGES ET TRADITIONS POPULAIRES

Enquête sur les usages et les traditions populaires de l'Auvergne

La société « l'Ancienne Auvergne » organise une enquête pour rechercher les anciens usages et les traditions populaires du pays. Voici le texte de la circulaire et du questionnaire qu'elle a établis à

Hosted by Google

cette fin (extrait du *Moniteur du P.-de-D.*, 23 juin 1925, et de l'*Avenir du P.-de-D.*, 24 juin) :

Notre province, comme toutes les régions de France, a un curieux patrimoine de traditions séculaires et de vieux usages locaux. Il en existe plus qu'on ne croit généralement ; mais la vie moderne, qui tend à uniformiser les habitudes, fera assez vite disparaître ces restes de façons d'être et de penser de nos aïeux. Ce qui n'est plus que souvenir s'efface avec les générations qui ont connu les coutumes disparues ou en ont entendu parler. Il faut donc se hâter de tenter d'établir un inventaire méthodique de nos us et coutumes auvergnats.

La Société de l'Ancienne Auvergne a pensé qu'elle devait, dans ce but, organiser une enquête d'où pouvait sortir cet inventaire qui doit être aussi complet que possible. C'est un gros travail que la Société s'impose en vue de l'intérêt général de l'histoire provinciale. Aussi, pour lui aider, fait-elle appel à toutes les bonnes volontés.

Elle a arrêté un programme concis et complet, croit-elle ; mais elle ne se flatte pas d'avoir rien omis. Il appartiendra à ceux qui voudront bien l'aider dans cette enquête de porter leurs investigations même sur les points qui ont pu lui échapper. Que ceux qui nous apporteront leur concours veuillent étudier les diverses questions du programme ou qu'ils se restreignent à quelques-unes seulement, nous les prions instamment de décrire avec une grande précision et une exactitude rigoureuse ce qu'ils ont pu constater eux-mêmes, et de ne recueillir sur les traditions et coutumes conservées dans leur entourage que des témoignages éclairés et dignes de foi.

La Société se réserve de diriger l'enquête et d'en condenser les résultats, qu'elle publiera, en indiquant, bien entendu, de qui elle tiendra les renseignements.

Les réponses devront être adressées à M. le Président de la Société, Petite rue Saint-Pierre, à Clermont-Ferrand. On est prié de les écrire très lisiblement sur le recto du papier seulement, en y joignant, si possible, quand il s'agit d'un objet, des photographies documentaires. — *Le Président :* H. Du Ranquet.

Coutumes et usages relatifs a la naissance ; le baptême ; l'enfance ; la première communion ; jouets ; jeux ; fiançailles ; mariage ; fêtes ; maladies ; décès ; funérailles. (On est prié de donner le plus de détails sur ces diverses questions.)

Naissance. — Objets qu'on fait porter aux enfants et aux mères pour les protéger. Maillots. Réjouissances à l'occasion du baptême. Relevailles.

Enfance. — Vêtements. Mobilier pour enfants. Jouets.

Première communion. — Vêtements. Souvenirs offerts ; et à qui ? Réjouissances à cette occasion.

Jeux des jeunes gens et jeunes filles. — Danses. Instruments de musique qui les accompagnent. Par qui les joueurs de musique sont-ils payés ?

Fiançailles. — Par qui la demande de mariage est-elle faite ? Y a-t-il pour cela un cérémonial, une coutume particulière ? A l'occasion des fiançailles, échange-t-on des présents ? Les fiançailles donnent-elles lieu à un repas spécial et à des réjouissances ? Fin de la vie de garçon.

Mariage. — L'invitation à la noce se fait-elle d'après un cérémonial arrêté d'avance ? Vêtements. Cortège. Célébration du mariage civil. Célébration du mariage religieux. Réjouissances précédant ou suivant le mariage. Mariage des veuves. Le charivari. Repas. Décoration de la salle du repas. Filles d'honneur ; leurs signes distinctifs. Anneaux, pains, gâteaux. Rôties apportées aux mariés. Entrée de la nouvelle mariée dans sa maison.

Fêtes et réjouissances locales. — En quoi consistent-elles ?

Maladies [*et superstitions*]. — Médecine vulgaire et usuelle. Sorciers et sorcières. Sabbat. Magie populaire. Objets et pratiques de magie. Superstitions. Présages.

Hosted by Google

Décès. — Toilette du mort. Exposition. Veillée. Ensevelissement. Objets placés dans le cercueil. Objets brûlés après l'ensevelissement. Rites funéraires à la maison. Vêtements de deuil. Signes de deuil placés sur certains objets. Transport du corps. Cortège. Pierre et porte des morts à l'église. Inhumation. Objets placés sur la tombe. Repas d'enterrement.

COUTUMES SE RAPPORTANT A CERTAINS JOURS. — *Nouvel an.* La bonne année. Cadeaux échangés. — *Epiphanie.* Gâteau des Rois ; forme ; distribution. — *Chandeleur.* Cierges bénits. Crêpes. — *Carnaval.* Mascarades. — *Premier dimanche de carême.* Brandons. Echaudés ; leurs formes. — *Rameaux.* Bénédiction du buis. Placement des branches dans les bâtiments et dans les champs. Rameaux des enfants ; leur ornementation. — *Semaine sainte.* Actes et travaux dont on s'abstient. — *Pâques.* Œufs de Pâques. Comment on les distribue. Bénédiction des enfants. — *Rogations.* Particularités des processions. Objets apportés (fleurs, œufs). — *Saint Merry.* Procession. — *Saint Jean.* Feu de joie ; sa forme ; ses matériaux. Danses autour du feu. — *La Toussaint, le Jour des Morts.* Particularités des processions. Sonneries des cloches. — *Noël.* Bûche. Soupe au fromage. Gâteaux.

VÊTEMENTS ; COIFFURES ; COSTUMES ANCIENS. — Robes à poches indépendantes : relevées d'un côté ou rondes. Fichus et châles. Agrafes. Cordelières. Chaussures. Souliers ou sabots ; leurs noms. Bas. Guêtres : leurs noms. Pantalons ou culottes. Veste. Blouses ; leurs noms. Chapeaux féminins. Coiffes. Capes. Chapeaux masculins. Limousines. Cravates. Cols. Bijoux ; quels sont-ils ? Boutons. Boucles. Linge de corps. Etoffes servant à la confection des vêtements.

Au sujet de cette enquête, voir : B. VIDAL. L'enquête de « l'Ancienne Auvergne ». *L'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne,* n° 15, août 1925, p. 23-24. — Joseph DESAYMARD. Considérations sur le folklore auvergnat. *La Région du Centre,* n°s 47-48, juillet-août 1925, p. 243-245.

En ce qui touche une région voisine, voir : H. M. Une enquête sur le folklore de la Creuse. *Le Journal des débats,* 8 août 1924.

A propos des costumes anciens.

La recherche scientifique des usages et des traditions d'une région ou le goût sentimental pour certains aspects particuliers de la vie de tous les jours en voie de disparaître ou de se transformer fortement ne doivent pas être confondus avec certaines exhibitions de danses costumées, de chansons, de fêtes prétendûment villageoises et « locales », comme on dit, « reconstituées » et montées à la manière d'un ballet d'opérette pour l'amusement de « villégiaturreurs » ou de baigneurs désœuvrés, et dont les images font le tour de la France, voire du monde, par la voie de la presse illustrée, de la carte postale également illustrée et du cinéma.

Voici un extrait des réflexions de M. Henri Pourrat sur ce sujet :

« Cette recherche, d'un pittoresque local, tout factice, n'a guère qu'un intérêt commercial. Sur ce pied, ne saurait-on trouver pour les baigneurs d'autres attractions ? — Au bout du compte, à quoi rime-t-il, ce goût puéril du pittoresque ? — Nos paysannes ont toujours suivi les modes, autrefois lentes, aujourd'hui plus rapides de la ville. Quelle singulière idée de vouloir leur faire adopter un costume type, qui ne changerait plus ! Mieux serait encore qu'on pût indiquer discrètement comment aux champs s'habiller avec goût au goût du jour. Elles ne s'en tirent pas si mal déjà, et le temps des ridicules chapeaux-volières ou jardins a passé. Le jour où, satisfaites de leur toilette, de leur allure, de leur chez-soi, elles se sentiront

Hosted by Google

sur le même pied que les citadines, elles songeront beaucoup moins à quitter la ferme. Et voilà qui serait plus intéressant à obtenir que le port d'une coiffe selon les canons du T. C. F. » (POURRAT. Voulez-vous jouer avec nous ? *L'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne*, n° 6, 1924, p. 1-3. — Cf. du même : Charles Nodier ou le régionaliste par sentiment. *L'Alsace française* 27 septembre, 4 et 11 octobre 1924 ; extrait, avec un « chapeau » de J. F[ERNOEL], dans l'*Avenir du P.-de-D.*, 17 janvier 1925.)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sommairement annoncés.

Jean AJALBERT. Le 3e centenaire de Pascal : Pascal auvergnat. *Revue française*, 1er juillet 1923.

Charles ANDRIEUX. Le souvenir de la reine Margot en Auvergne. *Les Amitiés foréziennes et vellaves*, 1925, mars, p. 230-245 ; avril, p. 297-302. — Marguerite de Valois à Carlat, à Ybois et à Saint-Saturnin (1585-1586), à Usson (1586-1605). Description d'Usson : ruines du château, église.

Maurice ARCHIMBAUD. Notes à l'occasion du 8e centenaire de la mort de saint Etienne de Thiers. *Le Pèlerinage de Ronzières*, année 5, 1924, n° 51, p. 32-34. — Cf. *Revue d'Auvergne*, XLI, 58.

Maurice BARRÈS. L'angoisse de Pascal, suivi d'une étude sur les deux maisons de Pascal à Clermont-Ferrand. Paris, Plon-Nourrit, 1923, in-16, 107 p. — Pascal et Clermont-Ferrand. *La Marche de France*, t. V., n° 8, août 1923, p. 471-472. — Le milieu : le château de Bien-Assis. *Le Gaulois*, 23 juin 1923 et *Supplément littéraire*, 7 juillet. — L'enfance d'un homme de génie. *Le Gaulois*, 8 juillet 1923. — Le château de Bien-Assis. *Revue française*, 1er juillet 1923. — Les enfances. *Revue hebdomadaire*, 14 juillet 1923, n° 28, p. 133-142 ; *Revue catholique des idées et des faits*, de Bruxelles, 13 juillet 1923. — Les enfances Pascal. *L'Echo de Paris*, 9 juillet 1923.

M. l'abbé J. CHATAING, curé de Parentignat, a dessiné, d'après les dessins de Revel, douze châteaux-forts de la région d'Issoire. Ce sont ceux d'Issoire, Usson, Nonette, Ybois, Pertus, Saint-Babel, le Broc, Bergonne, Solignat, Vodable, Meilhaud, Chalus-Lembron. Il a accompagné chaque dessin d'une notice de quelques lignes. Le tout, précédé d'une carte, forme un petit livret intitulé : « L'Auvergne féodale. Les anciens châteaux des environs d'Issoire au XVe siècle. Dessins et notices historiques par l'abbé Chataing. Reconstitution exacte d'après les croquis originaux de Guillaume Revel conservés à la Bibliothèque nationale ». Parentignat, l'auteur [1925]. in-8 obl., 13 fol. — Encouragé par le succès de cette première brochure, M. l'abbé Chataing en a publié une seconde sur le même plan, intitulée : « Châteaux, bourgs et villes fortifiés de la région de Clermont, Riom, Thiers au XVe siècle, reconstitués d'après les croquis originaux de Guillaume Revel, conservés à la Bibliothèque nationale : Aubière, le Crest, Monton, Saint-Amant-Tallende, Montredon (Aydat), Champeix, Riom, Châtelguyon, Tournoël, Chazeron, Bourrassol, Thiers ». Parentignat, l'auteur [1926]. in-8 obl., 13 fol.

Chanoine Régis CRÉGUT. Voyage de François 1er en Auvergne en 1533, entrée à Montferrand et à Clermont. *Bulletin rel. de la par. d'Aulnat*, 1922-1923, n° 20, p. 6-8 ; n° 21, p. 4-7 ; n° 22, p. 5-7 ; n° 23, p. 8-11 ; n° 24, p. 5-7. — Deux voyageurs célèbres en Auvergne :

Hosted by Google

Montaigne, Fléchier. Même *Bulletin*, 1923, n° 26, p. 5-9 ; n° 27, p. 5-8 (extrait du journal de voyage de Montaigne) ; n° 28, p. 5-7 ; n° 30, p. 5-6 ; n° 31, p. 7-9 ; n° 32, p. 6-7 ; n° 33, p. 6-8 ; n° 34, p. 5-7. — Richelieu en Auvergne. *Courrier du séminaire* [de Clermont], année 6, avril 1925, p. 58-62 (analyse, signée H. V., d'une conférence de M. le chanoine Crégut). — Réception enthousiaste de la duchesse d'Angoulême au Mont-Dore, 26, 27, 28 juin 1826. *Entre nous, bulletin trimestriel des anciennes de Monanges*, 1926, avril, p. 2-7 ; juillet, p. 3-7 ; octobre, p. 3-6.

R. JEUNÉ. Une mystique dominicaine : la vénérable Agnès de Langeac, 1602-1634. Paris, P. Téqui, 1924, in-16.

Camille JULLIAN. Vercingétorix. *Revue française*, 13 avril 1924.

Jacques LANGLADE. L'abbaye de la Chaise-Dieu. Paris, H. Laurens, 1923, in-16, 64 p., 31 fig. (*Les Visites d'art, memoranda*). — Petit guide pour le visiteur, illustré de vues photographiques de plusieurs parties de l'église et du monastère, du dessin au trait de quelques tapisseries, et contenant de brèves notes sur l'abbaye, ainsi que sur les deux prieurés de Mazerat et de Chanteuges, qui dépendaient de la Chaise-Dieu, et une bibliographie (p. 31-32).

U. XOL [= LOUX]. Issoire forteresse. *Le Moniteur d'Issoire*, 24 oct., 21, 28 nov., 26 déc. 1923 ; 2, 9, 16, 26 janvier 1924. — Les rois de France à Issoire. *Ibid.*, 6, 13 févr., 26 mars, 2, 9, 30 avr., 7, 21 mai 1924 (Passages à Issoire de Charlemagne, Louis VIII, Louis IX, Louis XI, François Ier et aussi de Richelieu). — Marguerite de Valois à Usson. *Ibid.*, 11, 25 juin, 30 juillet, 20, 27 août, 10, 24 sept., 15, 22 oct. 1924. — Les rues et places d'Issoire. *Ibid.*, 3, 17, 24 déc. 1924 ; 21, 28 janv., 4, 11 févr. 1925. — Les châteaux forts de la région au moyen âge : le château d'Usson, le château d'Ybois, Nonette le Beau, le château de Vodable, *Ibid.*, 20, 27 mai, 10, 17, 24 juin 1925. — Les alentours d'Issoire. *Ibid.*, 1er (Perrier et ses grottes), 8 (Saint-Yvoine), 29 juillet (Meilhaud, Saint-Cirgues, Chidrac), 19 août (le Cheix, grottes de Jonas), 9 (Besse et le Pavin), 23 (Vassivière et la région des lacs), 30 sept. (le Broc, Chalus, Saint-Germain-Lembron), 28 oct. (Ardes et la vallée de Rentières), 25 nov. (d'Issoire à Sauxillanges), 16 déc. 1925 (Saint-Babel, le bois de la Comté, Manglieu), 3 févr. (Saint-Nectaire-les-Bains), 3 (Murols, le lac Chambon, la Dent du Marais), 17 mars (Saint-Yvoine, Coudes), 7 (Champeix, Montaigut-le-Blanc, Verrières, Saillant), 14, 21 avril 1926 (Boulade et Cros-Rolland).

Emile MAGNE. Madame de Lafayette en ménage, d'après des documents inédits. 10e édition. Paris, Emile-Paul frères, 1926, in-16, XII-295 p., planches. — Table des chapitres : I. La carrière de Marc Pioche de La Vergne, père de Mme de Lafayette. II. Marie-Madeleine enfant et jeune fille. III. François de Lafayette et sa glorieuse ascendance. IV. Le mariage et le séjour au château de Nades. *Appendice :* titres et actes inédits concernant les familles de Lafayette, Pioche et Péna.

Antonin MALLAT. Histoire contemporaine de Vichy, de 1789 à 1889. Vichy, impr. Vallon, 1921, in-8, 816 p.

Abbé Eugène MOIRAT, Les reliques de la vraie Croix de l'église d'Issoire. *Le Pèlerinage de Ronzières*, février 1923, p. 114-116. — Certificat par Alexandre-César Bournet qu'un reliquaire qu'il remet à l'église d'Issoire est celui des fragments de la vraie Croix, conservé avant la révolution dans le trésor de l'abbaye d'Issoire (22 janvier 1844). « J'ai ouï dire », dit le certificat, « que cette relique aurait été donnée par saint Louis, à son passage à Issoire ».

Hosted by Google

Marquis de MONTMORILLON. Lettres inédites du baron de Barante, 1824-1825. *Revue des études historiques,* avril-juin 1925.

René MOREAU. Une église bourbonnaise : Souvigny. *Bulletin de la Soc. d'émulation du Bourbonnais,* 1925, p. 57-64, 104-117.

Abbé G. MOULIN. La duchesse de Tourzel, 1749-1832. *Le Pèlerinage de Ronzières,* 1923, févr., p. 117-120 ; mars, p. 135-138 ; avr., p. 149-153, portrait ; mai, p. 172-174 ; juin, p. 193-194 ; juillet, p. 210-212 ; août-sept., p. 228-229 ; oct., p. 247-250 ; nov., p. 263-265.

G. MOURET. Sur les prétendus poudingues du dinantien de la Creuse et les schistes d'Evaux-les-Bains. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences,* 1924, t. 178, p. 401-403.

Amélie MURAT. M. Pierre de Nolhac. *La Région du Centre,* 1924, t. IV, p. 223-224.

NIEWENGLOWSKI. Note sur les dégagements instantanés d'acide carbonique dans les mines de combustibles du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. *Annales des mines,* 1924, p. 213-286, planches.

Louis de NUSSAC. Analyses anciennes des eaux minérales d'Evaux. *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* 1922-1924, t. XXII, p. XXXVI-XXXVII.

Albert OJARDIAS. Le duché-pairie de Randan. *Le Journal des débats,* 11 septembre 1925.

R. PALLUAT DE BESSET. La résistance à la constitution civile du clergé dans le district de Montbrison, 1791-10 août 1792. *Les Amitiés foréziennes et vellaves,* 1926, avril, p. 305-310 ; mai, p. 398-410 ; juin, p. 492-503.

Georges PAUL. L'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu, recherches historiques et héraldiques. Paris, E. Champion, 1924, in-16, II-101 p., planches. — Description de l'abbaye dans l'état actuel, précédée d'une courte notice historique et suivie, en appendice, d'une note généalogique sur la famille Roger de Beaufort, dont était le pape Clément VI.

Notre-Dame du Puy, essai historique et archéologique, par Georges PAUL et Pierre PAUL. Le Puy, Cazes-Bonneton ; Paris, H. Champion, 1926, petit in-4°, II-209 p, fig ; et 18 planches.

Etudes historiques bourbonnaises : Vichy féodal et maison noble de Vichy, par l'abbé Michel PEYNOT. Préface de M. Antonin MALLAT. Moulins, Crépin-Leblond, 1926, in-8°, VIII-190 p., 2 pl. — Suite de notices sur la châtellenie de Vichy et sur des seigneuries de la région, avec la généalogie de la maison de Vichy. Ces seigneuries sont les suivantes : Abrest et Chatelpanier (commune de Cesset) ; le Montet (commune de Serbannes) ; Chas et la Vallée (communes de Busset et de Saint-Yorre) ; Busset ; Gondailly (commune de Saint-Gérand-le-Puy) ; Arfeuilles ; Chevenizet (paroisse de Nochize) ; Champrond (en Beaujolais). Sans compter les documents insérés dans le texte même de l'ouvrage, on trouvera, en pièces justificatives, vingt actes de 1300 à 1411.

A. PEYRAC. Le statut juridique des cheptels vifs et morts dans notre arrondissement [Mauriac], d'après nos baux à ferme, de 1696 à nos jours. [Thèse.] Mauriac, impr. de la « Voix des montagnes », 1921, in-4°, 69 p.

Raymond PICQUOT. La librairie française et le régionalisme : les livres de la région. (Rapport présenté au 3e congrès national de la librairie française, tenu à Montpellier, le 8 août 1926.) *Les Amitiés foréziennes et vellaves,* oct. 1926, p. 759-766.

Hosted by Google

Henri POURRAT. Jean L'Olagne. *Nouvelle revue française,* 1er janvier 1925.

Henri POURRAT. Le patois hors du félibrige. *Revue bleue,* 62e année, 1er mars 1924, p. 159-163.

Pierre PRADEL. Étude sur le chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon. *Ecole nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1925 *pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.*

Martial de PRADEL DE LAMASE. Malouet, député de Riom à la Constituante et les réformes administratives de la marine. *Le Courrier du P.-de-D.,* 18 sept. 1926.

A. RAYNAUD. Quelques remarques sur la population bourbonnaise, d'après un tableau du département de l'Allier en l'an IX. *Notre Bourbonnais,* 1925, n° 9, p. 6-7.

Mme Eleonor-M. REID. Nouvelles recherches sur les graines du pliocène inférieur du Pont-de-Gail (Cantal). Traduction de P. MARTY. *Bulletin de la Société géologique de France,* 1923, t. XXIII, p. 308-355, 11 fig. 2 pl. (n° x et xi).

E. RHODES. A propos de l'orthographe félibréenne. *Le Pèlerinage de Ronzières,* janvier 1923, p. 104-107.

Dr de RIBIER. La révolution française vue par un auvergnat. *La Révolution française,* janvier-mars 1926, p. 27-50. — Geraud-Timothé Denevers, né à Laroquebrou, le 7 juin 1769, mort à Paris, le 23 septembre 1813 : édition de 14 lettres ou extraits de lettres écrites de Paris par Denevers (1789-1803).

Ulysse ROUCHON. Un fondateur du *Journal des débats :* Jean-Baptiste Grenier, avocat, député de la sénéchaussée de Riom à l'Assemblée nationale, sous-préfet de Brioude, député de la Haute-Loire au Corps législatif, 1753-1838. *Les Amitiés foréziennes et vellaves,* 1924, oct., p. 735-746, nov. p. 803-813, déc., p. 20-28 ; 1925, janv., p. 112-119, févr., p. 184-192. — Cf. H. MORAND. Un fondateur du *Journal des débats :* J.-B. Grenier. *Journal des débats,* 17 avril 1925.

Dr E. ROUX. Généalogie de la famille Desribes, *alias* Des Ribes, en Auvergne. *Le Pèlerinage de Ronzières,* V, 1924, n° 54, p. 95-100 ; VI, 1925, n° 55, p. 116. — Cf. G. DESRIBES. Généalogie de la famille Desribes [de Tourzel]. *Ibid.,* août-sept. 1923, p. 227-228.

P. RUAT. Le félibrige en Basse-Auvergne. *L'Avenir du P.-de-D.,* 6 juin 1925. — M. Ruat, félibre majoral de Provence, rappelle dans quelles conditions l'Ecole de Limagne fut fondée, durant un séjour qu'il fit à Vichy, en 1921.

P. SAINTENOY. L'architecture romane d'Auvergne. *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,* 1924, II.

SERANE. Les modifications de la constante uréo-sécrétoire au cours de la cure de Saint-Nectaire. Travail présenté à l'Académie de médecine, séance du 7 avril 1925. *Journal officiel,* 11 avril, p. 3729.

H. SOANEN. Roux-Fazillac et la chasse aux prêtres réfractaires dans le Puy-de-Dôme. *Annales révolutionnaires,* 1922, t. XIV, p 55-60. — Messidor-thermidor an II.

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

L'ÉLECTION PARTICULIÈRE DE BESSE (1614-1705)
LA SUBDÉLÉGATION DE BESSE (1705-1782)
LES ÉLUS ET LES SUBDÉLÉGUÉS

La Généralité de Riom ou d'Auvergne date de 1555 ; mais c'est surtout à partir du règne de Louis XIII que les Intendants, armés de pouvoirs discrétionnaires, établirent en France la centralisation administrative et le pouvoir absolu du Roi.

Pour faciliter l'administration de l'Intendant, la province fut tout d'abord divisée en un certain nombre de circonscriptions appelées *élections* ou *élections particulières,* soumises à la juridiction financière de tribunaux ou de magistrats isolés appelés *eslus* (ou *élus*). Le nombre de ces circonscriptions varia à plusieurs reprises. L'élection de Besse fut créée précisément sous Louis XIII, en 1614. Une élection existait déjà à Issoire, une autre à Clermont ; un peu plus tard, une autre fut créée à Tauves. Comprimée entre ces trois circonscriptions qui l'enserraient de partout, l'élection de Besse n'eut guère qu'une trentaine de paroisses, ainsi qu'il est dit dans certains documents, sans que nous ayons pu retrouver la liste exacte de celles-ci

Le premier élu particulier de Besse fut Jean GODIVEL, en 1614, l'un des représentants de l'une des plus vieilles familles de la ville. Il avait alors 50 ans, étant né en 1564 ou 1565, et était le frère du juge châtelain de cette époque, Antoine Godivel (2e du nom). Puis, ce dernier étant décédé en 1625, Jean cumula les deux charges. Mais, dès l'année suivante, il mourait à son tour, laissant 8 enfants, dont l'aîné Antoine, né le 13 août 1612, n'avait par conséquent que 14 ans.

L'élection passa alors dans une autre famille bourgeoise. Le bénéficiaire de la charge fut Jean CHANDESON (ou Chandezon) [1], juge châtelain d'Entraigues (la justice d'Eglişeneuve) mais résidant néanmoins à Besse comme la plupart des titulaires d'offices de judicature de la région, à cette époque.

A sa mort, survenue en 1650, ce fut son fils Michel CHANDEZON qui lui succéda dans ses diverses charges et en particulier dans celle d'élu qu'il conserva, lui aussi, jusqu'à son décès, en 1672.

A ce moment, l'élection particulière fut rendue à la famille Godivel dans la personne de Nicolas GODIVEL, petit-fils de Jean, premier élu de Besse et fils d'Antoine (3e du nom), décédé depuis 1654, et qui, en son vivant, avait été juge châtelain de Besse. Nicolas Godivel n'avait que 26 ans en 1672 ; mais c'était un homme érudit et in-

(1) Il faut donc lire sur les documents de cette époque Jean Chandeson *eslu* et non Jean Chandeson-Eslin, comme l'ont fait certains auteurs prenant le Pirée pour un homme.

Hosted by Google

fluent que sa fortune et l'ancienneté de sa famille mettaient tout à fait en vedette à Besse. De plus, trois ans après, en 1675, le juge châtelain de Besse, Antoine Seugier, s'étant démis de sa charge,

La Généralité de Riom
ou d'Auvergne
divisée en 7 Élections (XVIII[e] siècle)

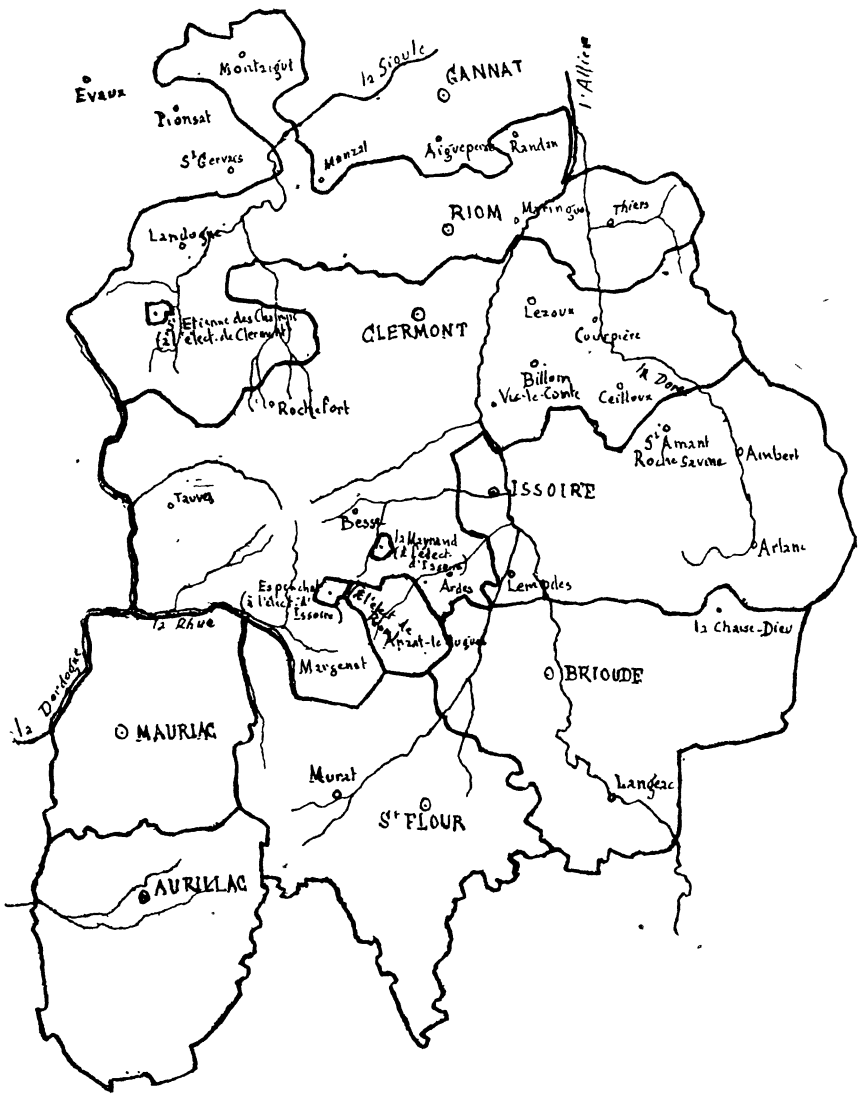

Nicolas Godivel réussit à l'obtenir et, comme son grand-père, il réunit dès lors dans ses mains toute l'autorité judiciaire et financière. Mais, lui aussi, mourut brusquement en 1687 — il n'avait que 41 ans — ne laissant qu'un fils, Michel, âgé de 13 ans seulement.

Hosted by Google

De nouveau, l'élection échappait à la famille Godivel pour passer cette fois dans la famille Besseyre, dont la fortune et l'influence s'étaient considérablement accrues depuis quelque temps.

Ligier BESSEYRE, qui était lieutenant ou second juge de la châtellenie de Besse, réussit en effet, à la mort de Nicolas Godivel, à obtenir les deux charges dont ce dernier était investi, c'est-à-dire l'élection et la châtellenie.

Il semble bien que l'élection particulière de Besse ait été supprimée vers 1704 ou 1705, et les paroisses qui la composaient retournèrent à l'élection de Clermont. La Généralité d'Auvergne ne comprit plus, au cours du XVIII[e] siècle, que 7 élections : Clermont, Riom, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Mauriac et Aurillac.

La liste des élus particuliers de Besse, que nous avons pu établir uniquement d'après les registres de catholicité de Besse, où l'on peut suivre à peu près d'année en année tous les titulaires de la charge, peut donc se résumer ainsi : 1614-1626, Jean Godivel ; — 1626-1650, Jean Chandeson ; — 1650-1672, Michel Chandeson ; — 1672-1687, Nicolas Godivel ; — 1687-1705, Ligier Besseyre.

***

Au moment même où Besse perdait son *élection particulière*, il obtenait, par une sorte de compensation, une *subdélégation*.

Ce sont certainement deux institutions que l'on ne saurait confondre, la première étant « plus particulièrement chargée de l'administration, de la répartition et du contentieux de la taille royale et, par extension, de certaines autres redevances » (1) et les élus étant des officiers de justice, tandis que les subdélégués étaient de véritables commis de l'Intendant — comme on disait alors — avec des attributions administratives beaucoup plus variées.

En fait, nous devons toutefois constater que la réduction du nombre des Elections de la Généralité d'Auvergne à 7 grandes circonscriptions, coïncida à peu près avec la création des 20 subdélégations du début du XVIII[e] siècle (2).

En général, les paroisses ou collectes de chaque subdélégation appartenaient à la même élection ; cependant, on fit des rattachements pour donner plus de cohésion aux nouvelles circonscriptions. Ainsi, toutes les paroisses de la subdélégation de Besse appartenaient à l'élection de Clermont, mais on y adjoignit aussi les deux paroisses d'Espinchal et de La Mayrand qui dépendaient de l'élection d'Issoire, mais qui constituaient deux petits îlots au milieu des collectes relevant de celle de Clermont.

Le *département* de la subdélégation de Besse, dont la composition fut remaniée à diverses reprises, comprit toujours de 35 à 45 collectes. Limité à l'est par la subdélégation d'Ardes, puis par celle d'Issoire quand Ardes — vers le milieu du XVIII[e] siècle — devint une simple *correspondance* de cette dernière, il était comprimé au

(1) M. Ch. Juge-Chapsal : *l'hérédité des charges et une famille de robe riomoise sous l'ancien régime* (Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1921).

(2) Les 7 élections donnèrent ainsi au début :

Celle de Riom, les subdélégations de		Thiers, Maringues, Riom et Montaigut ;
Celle de Clermont	—	Courpière, Clermont, Bort, Besse et Ardes ;
Celle d'Issoire	—	Viverols, Ambert et Issoire ;
Celle de Brioude	—	La Chaise-Dieu, Brioude et Langeac ;
Celle de Saint-Flour	—	Saint-Flour, Chaudesaigues et Murat ;
Celle de Mauriac	—	Mauriac ;
Celle d'Aurillac	—	Aurillac.

Hosted by Google

La Subdélégation de Besse au milieu du XVIII[e] siècle

◉ *chef-lieu de collecte et de paroisse.*
○ *chef-lieu de collecte dépendant d'une autre paroisse.*

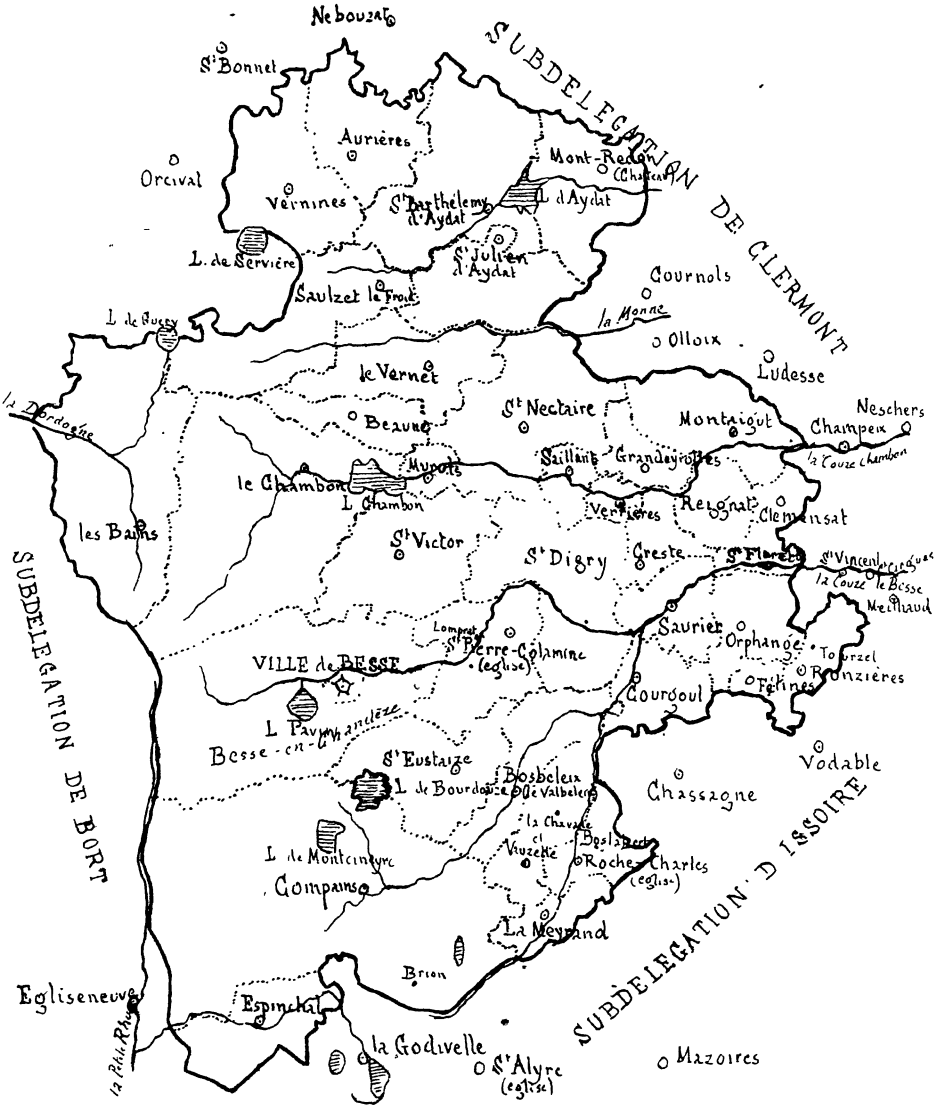

Hosted by Google

sud et à l'ouest par la subdélégation de Bort. A cette dernière ville, bien que située sur la Généralité de Limoges et non sur celle d'Auvergne, on avait, en effet, donné tout le bassin de la Rhue. Les 3 collectes de Condat (Féniers, Entraigues et Mercœur), les paroisses d'Egliseneuve, Montgreleix, Marcenat et Aubijoux, Chazeaux et Malliargues, Landeyrat, Saint-Bonnet haut et bas et Petit-Allanche formaient un groupement qui resta presque toujours dans la dépendance de Bort au cours du XVIII[e] siècle ; de même le groupement des paroisses de Chastreix, Picherande, Saint-Genès, Saint-Donat, Saint-Pardoux-Latour, etc. Par contre, du côté du nord, la subdélégation de Besse s'étendait fort loin puisqu'elle comprenait les 3 paroisses d'Aydat, celles d'Aurières et de Vernines.

La composition des subdélégations n'avait rien d'immuable et une simple décision de l'Intendant suffisait à les modifier. Cependant, celles-ci avaient un noyau qui variait peu, et en ce qui concerne Besse voici quelles étaient les paroisses ou collectes ayant à peu près constamment constitué son ressort (arch. du P.-de-D. — Série C. 306-7463, etc) :

Ville de Besse ; — Besse-en-Chandèze (les villages de la paroisse formant une collecte distincte) ; — St-Victor ; — Murols ; — le Chambon ; — Beaune (de la paroisse du Chambon, mais collecte distincte) ; — Bains (le Mont-Dore) ; — Saulzet-le-froid ; — Vernines ; — Aurières ; — St-Barthélemy-d'Aydat (Espinasse, la Garandie, Veyreras, Phialex, Aydat, Sauteyras, Verneuge) partie N. ; — Mont-Redon (château de Mont-Redon, les Rouillats, Ponteix, le Mas, le Lot) partie E. ; — St-Julien-d'Aydat (Prades, Zannières, Monne, Fohet, St-Julien) partie S. ; — le Vernet ; — St-Nectaire ; — Saillant ; — St-Diéry ; — St-Diéry, quartier de Verrières ; — Creste ; — Reignat-sur-Champeix (de la paroisse de Montaigut, mais collecte distincte) ; — Montaigut-sur-Champeix et St-Julien ; — Grandeyrolles ; — Clémensat ; — Félines (de la paroisse de Tourzel-Ronzières, collecte distincte) ; — Tourzel ; — Orphanges (de la paroisse de St-Floret, collecte distincte) ; — Saurier ; — Courgoul ; — Colamine le Puy (St-Pierre-Colamine) ; — St-Eustaize (St-Anastaise) ; — Le Bosbeleix (Le Valbeleix) ; — Vauzelle et la Chavade (de la paroisse du Valbeleix, érigés en collecte spéciale le 24 fév. 1767 [arch. P.-de-D. — C. 2821]) ; — Compains et Brion ; — Roche-Charles ; — La Mayrand ; — Espinchal.

En outre, Chainat, Ludesse, Champeix, St-Floret, St-Vincent, Montgrellet, St-Genès-Champespe, etc. firent aussi partie, à diverses reprises, de la subdélégation de Besse.

Les justices seigneuriales qui correspondaient à ce territoire étaient les suivantes (arch. du P.-de-D., série C. 1554 et 1568) :

châtellenie de la Ville, justice de Besse et mandement de Ravel (dont une partie : Picherande, St-Genès, etc., s'étendait sur la subdélégation de Bort

bailliage de Murols et membres en dépendant (Murols, Chambon, Beaune, St-Victor, etc.)

justice de la terre de Saulzet le froid

bailliage de St-Nectaire

bailliage de Lambre et Mareuge (le Vernet, Aydat et partie de St-Nectaire, etc.)

justice de Verrières et le Verdier

justice de Montaigut sur Champeix

Hosted by Google

Les Subdélégations
de la partie septentrionale
de la Généralité d'Auvergne
vers 1760

⊙ Billom, *chef-lieu de subdélégation.*
○ Landogne, *siège d'un correspondant.*
—— *limites de la Généralité.*
---- *limites des subdélégations.*

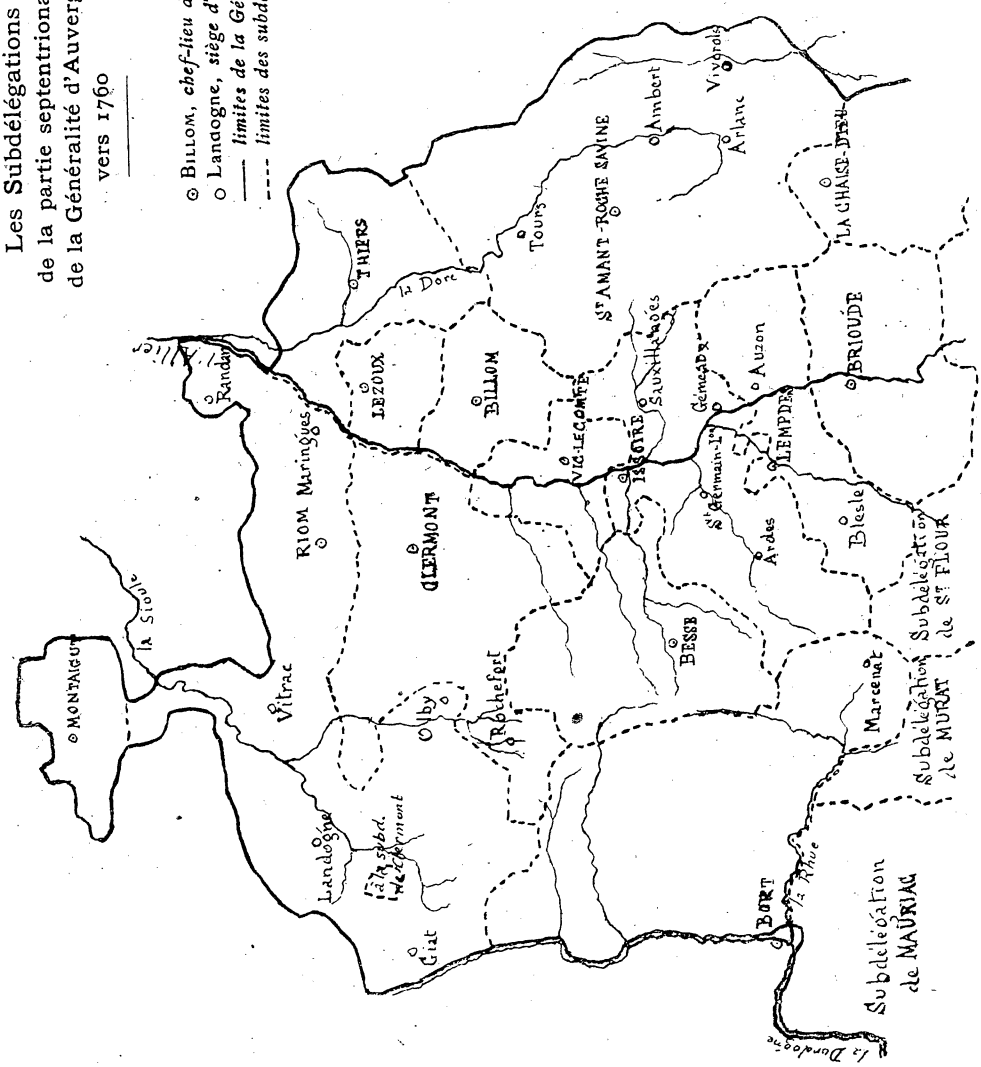

justice de St-Diéry et dépendances
châtellenie du Cheix
justice de Cotteuges et dépendances } St-Diéry, Creste, etc.
bailliage de Saurier
bailliage du marquisat de Tourzel
justice de Courgoul
bailliage du Valbeleix

Hosted by Google

justice de Roche Charles
châtellenie de Compains et Brion
châtellenie d'Espinchal et de Champs (près Besse)
justice de St-Hérent, Cocudoux, Lafage, Espinat, Cureyre (partie paroisse Compains)
bailliage de la baronnie de Bladre et dépendances (partie paroisse Compains)

Les subdélégués tenaient leur nomination de l'Intendant. Ils dressaient des procès-verbaux ou rapports sur lesquels l'Intendant prenait des décisions et jouaient par conséquent un rôle que l'on a pu comparer assez justement à celui de nos Sous-Préfets actuels, avec, toutefois, un ressort un peu moins étendu. Ils s'occupaient particulièrement du répartement des tailles et autres impôts entre les collectes de leur ressort, comme les élus ; mais, en outre, ils dirigeaient les opérations du tirage au sort et de la levée des miliciens, il avaient la direction et police des grands chemins et, en général, des affaires administratives de toute nature.

*
**

Quand fut créée la subdélégation de Besse, en 1704, Ligier Besseyre, élu particulier, maire perpétuel et juge châtelain de Besse, en fut nommé titulaire. C'était un homme de valeur, jouissant tant pour ses qualités morales que pour sa situation et sa fortune d'une grande considération dans toute la région de Besse.

Réunissant à la fois dans ses mains, comme subdélégué, châtelain et maire, toute l'autorité administrative, financière et judiciaire, il fut un gros personnage de cette époque. Il avait tout d'abord épousé Marie-Louise Desalesses (ou de Salesses) de Billom ; puis, devenu veuf au bout de peu de temps, il se maria à Françoise Gayte, fille de Maurice Gayte, procureur du Roy au bailliage royal d'Usson et appartenant à l'une des plus riches familles de la province.

Il se qualifiait seigneur de Chandèze (petit village de la paroisse de Besse, où il possédait une propriété), puis, ayant acquis le domaine de Diane (1) [dans la paroisse du Chambon], il prit le titre de sieur de Diane et de la Croix-Morand, escuyer, etc.

Aux archives départementales, nombreuses sont ses correspondances avec l'Intendant, mais nous n'avons eu à relever à ce sujet rien de particulièrement saillant, ni aucun événement grave.

*
**

En 1732, se sentant trop âgé — il devait mourir l'année suivante, le 6 novembre — pour continuer à assumer la charge de ses différentes fonctions, il obtint tout d'abord de l'Intendant la nomination de son fils Jean-François Besseyre comme subdélégué à sa place. Un peu plus tard, il réussit également à lui passer ses deux charges de juge châtelain et de maire perpétuel de Besse.

Le nouveau subdélégué avait alors 36 ans. Comme son père, il était licencié en droit et avocat en parlement, mais il était loin

(1) Ce domaine important avait appartenu aux Templiers, puis avait passé aux chevaliers de Malte.

Hosted by Google

d'avoir sa valeur, et il n'eut ni son prestige, ni son autorité. Cependant, il était consciencieux et appliqué à ses devoirs.

Ses débuts furent assez heureux. L'Intendant était alors Trudaine qui, comme on le sait, cherchait à introduire quelques progrès dans l'industrie et l'agriculture par trop routinières de la province qu'il était chargé d'administrer. Jean-François Besseyre lui rendit visite probablement pour le remercier de sa nomination et se montra plein de zèle pour seconder les projets de l'Intendant dans le ressort de sa subdélégation. Bien impressionné, celui-ci ajouta, dès 1733, cinq nouvelles paroisses formant 7 collectes à la subdélégation de Besse : St-Julien-d'Aydat — St-Barthélemy-d'Aydat et Montredon — Champeix — Neschers — Ludesse et Chainat (arch. P.-de-D., série C. 7439) ; mais, pour ces 3 dernières paroisses, la réunion fut tout à fait éphémère. C'était un succès et la preuve de la confiance qu'il avait inspirée à Trudaine.

Les épidémies étaient alors fréquentes et causaient les plus graves ravages dans la population, surtout parmi les enfants. Malgré la forte natalité de l'époque, le chiffre des décès l'emportait parfois sur celui des naissances. On commençait cependant à se préoccuper de propreté et d'hygiène, et J.-F. Besseyre, le 15 février 1736, eut l'honneur, comme juge châtelain et maire de Besse, d'édicter en cette matière un premier règlement (1).

Trudaine avait tout d'abord songé, en 1733, à introduire dans nos montagnes la fabrication du fromage de gruyère et fait venir, à cet effet, 14 vachers suisses. J.-F. Besseyre, pour entrer dans les vues de l'Intendant, en réclama 3 pour sa subdélégation : il en plaça un chez lui à sa montagne de la Croix-Morand (paroisse du Chambon), un autre chez Nicolas Chandezon dans son domaine de Costapains (paroisse de Besse), et le troisième chez Morin, l'élu (?) qui fit même, paraît-il, construire de toute pièce un buron sur les indications du vacher suisse. J.-Fr. Besseyre ne tardait pas à informer Trudaine que cet essai ne donnait pas toute satisfaction, le rendement en fromage de gruyère n'étant que les 5/6 de celui en fromage d'Ecide (fourme du Cantal) fabriqué jusqu'alors. D'autres déconvenues intervinrent encore, si bien que, malgré de larges dégrèvements de taille accordés aux propriétaires, aucun résultat définitif ne fut atteint, et les essais cessèrent complètement en 1740 (arch. P.-de-D., série C, N^{os} 5, 6, 7).

Vers la même époque — 1732-1734 — Trudaine adressait aussi à J.-Fr. Besseyre des échantillons de toile pour que celui-ci en fît fabriquer de semblables dans sa subdélégation où le lin était alors couramment cultivé ; mais là encore ce fut l'échec complet et, dès 1735, toute nouvelle tentative cessa, les tisserands locaux continuant à fabriquer leurs toiles grossières (arch. P.-de-D., série C, N° 548).

Trudaine aurait voulu du moins que les anciennes industries locales fussent stimulées, et l'industrie spéciale à Besse était la tannerie qui avait été particulièrement prospère 50 ans auparavant. J.-Fr. Besseyre ne put qu'adresser à l'Intendant, en 1733-34, des rapports constatant le déclin et même la dispariton presque complète de cette branche de l'activité locale (arch. P.-de-D., série C, N° 557).

S'ajoutant à tous ces échecs, un incident fâcheux surgit vers la

(1) Ce règlement existe encore aux archives municipales de Besse. Le Dr Julien Noir l'analyse dans *Besse-en-Chandesse* (art. parus au *Progrès Médical*. Paris 1907.)

Hosted by Google

même époque, qui dut donner à l'Intendant une piètre idée de l'autorité dont jouissait à Besse son représentant.

François Gagnon, brigadier de la maréchaussée de la ville, prenant fait et cause pour son Prévôt, propriétaire dans la circonscription, et qui avait eu à ce sujet quelques difficultés avec le subdélégué, ne craignit pas de braver publiquement J.-Fr. Besseyre, lui refusant même le salut. Sur la plainte de celui-ci, François Gagnon fut tout d'abord révoqué ; mais, à son tour, le Prévôt de la maréchaussée, pour soutenir son brigadier, fit parvenir à M. d'Angervilliers des certificats signés du curé, des consuls, des officiers de justice et des notables de Besse et même du *correspondant* (du subdélégué) d'Ardes, tous le couvrant d'éloges. Le Prévôt offrait même d'apporter des attestations du même genre avec la signature de l'évêque. L'Intendant Trudaine, saisi de ces protestations par M. d'Angervilliers, lui répondit qu'il ne fallait pas attacher beaucoup d'importance à ces certificats *mendiés*, et il soutint son subdélégué « actif, honnête et intelligent ». Néanmoins, dans ce conflit, il était évident que J.-Fr. Besseyre avait une très notable partie de l'opinion contre lui, et l'Intendant éprouva certainement de l'ennui dans cette affaire où il se trouvait engagé lui-même par l'insuffisance de son subordonné. Il fallut transiger : Gagnon reprit son poste, et, pour sauver la face, on exigea seulement qu'il fît des excuses au subdélégué et lui promît de se mieux comporter à l'avenir (arch. P.-de-D., série C, N° 6182).

En 1734, Trudaine fut remplacé par Rossignol. Y eut-il d'autres incidents qui indisposèrent définitivement le nouvel Intendant contre Jean-François Besseyre ? Toujours est-il que ce dernier le révoqua purement et simplement au début de 1739.

J.-Fr. Besseyre en fut consterné. Il aurait voulu tout au moins qu'une attestation de son honnêteté et de ses bons services lui fût délivrée, et le 26 janvier il écrivait à l'Intendant :

« Monseigneur,

» Je suis très mortiffié que mon travail ne vous soit plus agréable, mes ennemis ont prévalu, mais du moins je me flatte que ce ne sont point les prévarications qui m'ont fait cesser d'être votre subdélégué. Et j'espère que vous me rendrez justice et que l'imposture n'a pu faire chez vous aucune atteinte ny à mon honneur ny à ma probité. Je serai toujours content, Monseigneur, si vous voulez bien me continuer l'honneur de votre protection que je crois certainement n'avoir pas déméritée, etc... » (Arch. du P.-de-D., série C, N° 7439).

***

L'Intendant Rossignol ne paraît pas avoir été bien ému par cette protestation. Déjà, il avait désigné Charles GODIVEL comme successeur de Jean-François Besseyre, et son choix était d'ailleurs tout particulièrement heureux (1).

Charles Godivel était l'arrière-petit-fils de Jean Godivel (le pre-

(1) Les questions de personnes jouaient un rôle peut-être plus important que les questions géographiques dans la désignation des subdélégués. C'est ainsi qu'à cette époque, dans l'Election de Clermont, les subdélégations avaient été complètement modifiées et tandis que Courpière disparaissait comme chef-lieu, Lezoux, Billom et Vic-le-Comte, où des personnalités locales avaient su inspirer confiance à l'Intendant, devenaient le siège de nouvelles subdélégations.

Hosted by Google

mier élu particulier de Besse) et le cousin de Nicolas Godivel (que nous avons vu exercer la même charge). Il avait alors 33 ans. Très riche par sa mère, Jeanne de Salesses, il était revenu à Besse, ses études terminées, avec les titres d'avocat en parlement et de conseiller du Roi, auxquels il ajoutait celui de seigneur du Fayet, du nom d'une terre qu'il possédait sur le territoire de la paroisse de Colamine le Puy. Comme pis aller, et en attendant mieux, il avait, grâce à ses relations avec la famille d'Estaing, repris la charge de bailli de Murols, St-Nectaire et le Valbeleix, souvent détenue déjà par ses ancêtres, et qu'il exerçait à Besse. C'était un esprit extrêmement distingué et, très certainement, l'homme le plus remarquable qu'ait vu naître Besse au cours du XVIII[e] siècle. Ses rapports à l'Intendant, très nombreux aux archives départementales, sont des témoins irrécusables de ses connaissances étendues, de son profond jugement et de sa haute conscience. Au milieu des lettres de ses collègues des autres subdélégations, celles de Charles Godivel paraissent presque toujours supérieures à tous les points de vue : rédaction et suggestions.

Dès qu'il fut informé de sa nomination comme subdélégué, Charles Godivel écrivit le même jour, 26 janvier 1739, à l'Intendant :

« Monseigneur,

» Je me sens infiniment honoré de ce que vous avez bien voulu me confier la subdélégation de Besse. Je souhaiterais pouvoir vous en marquer ma vive et respectueuse reconnaissance ; mais comme je ne saurais le faire parfaitement que par mon exactitude et ma fidélité dans l'exécution de vos ordres, j'attends de votre Grandeur même le moyen de vous en convaincre. Etc... » (Arch. P.-de-D., série C, N° 7439).

D'ailleurs, J.-Fr. Besseyre étant décédé en 1755, Charles Godivel recueillit alors les charges de juge châtelain et de maire perpétuel de Besse, dont celui-ci était resté investi jusqu'à la fin, et de nouveau fut groupée dans les mêmes mains l'autorité administrative, financière et judiciaire de la vieille ville.

Au cours de cette période, de terribles disettes et des épidémies graves, en particulier en 1752, 1755, 1759 et 1770, éprouvèrent péniblement la contrée. L'Intendant, alarmé par les plaintes qui lui parvenaient de tous côtés sur la situation lamentable dans laquelle se trouvait le menu peuple, chargeait ses subdélégués de lui fournir un *état des aumônes* existant dans leur ressort, c'est-à-dire de dresser la liste des fondations charitables pouvant venir en aide aux plus nécessiteux. Hélas, pour la subdélégation de Besse en particulier, quelles maigres ressources en face de tant de misères ! (Arch. du P.-de-D., série C, N° 1011).

Ville de Besse : un hôpital qui renfermait alors 11 pauvres (les administrateurs n'avaient point fourni les renseignements demandés sur l'origine et l'importance des ressources de cet établissement).

St-Barthélemy-d'Aydat : une somme de 27 livres à distribuer aux plus malheureux, en avril, par les soins du curé de la paroisse.

St-Floret : une aumône de 2 septiers de seigle et 2 septiers de pamoule (orge) à distribuer aux pauvres au cours de l'hiver également par le curé.

Montaigut-sur-Champeix : une ancienne aumône, autrefois versée par les fermiers du prieuré et distribuée le jeudi saint, n'avait plus eu lieu depuis 60 ans, les titres ayant été perdus.

Hosted by Google

St-Nectaire : 1° une confrérie de la Charité établie par les missionnaires du diocèse était chargée de distribuer les fonds provenant des libéralités des fidèles ; mais la bonne volonté de ceux-ci s'étant considérablement attiédie, « l'établissement était presque complètement tombé » — 2° le précédent curé avait acheté « un petit endroit voûté » pour les pauvres ; mais ses héritiers ayant contesté la donation, les pauvres n'en jouissaient pas — 3° un contrat de rente de 5 livres 10 sols en faveur des pauvres était perdu, et le débiteur invoquait la prescription — 4° une obligation de 340 livres contre d[lle] Girard, confirmée par jugement du présidial de Riom, n'avait pu encore être délivrée.

Les administrateurs de l'hospice de Besse avaient, en outre, demandé la réunion à celui-ci de la maison de charité de Marcenat et des aumônes fondées à Picherande. Ch. Godivel déclarait ne pouvoir fournir d'avis à ce sujet, « n'ayant pas connaissance des titres de fondation qu'il y aurait lieu de faire réclamer par M. de Mallesaigne, subdélégué à Bort, dont elles dépendent ».

De nouveau, en 1778, le Directeur général des finances ayant demandé, pour essayer de remédier à la situation misérable de la population, de plus en plus inquiétante, qu'un *bureau d'aumône* fût établi dans chaque paroisse, Charles Godivel faisait connaître à l'Intendant l'impossibilité d'arriver à une solution dans sa subdélégation où les besoins étaient hors de proportion avec les ressources (arch. P.-de-D., série C, N° 1162).

« Il y a 15 ou 20 ans, disait-il, qu'on voulut en fonder un dans cette ville (de Besse), qui est bien l'endroit (de toute la subdélégation) qui en soit le plus susceptible. On ne put y parvenir à cause du grand nombre de pauvres, du manque de fonds et de la difficulté de trouver des administrateurs pour ce bureau. Les mêmes obstacles subsistent.

» Il n'y a que 280 feux dans les collectes de Besse et de Besse en Chandèze qui ne font qu'une même paroisse pour le spirituel. Dans ce nombre de feux on comprend les familles pauvres comme les riches ; il n'y en a pas un tiers en état de faire l'aumône, et *il y a au moins* 250 *mendiants*. Comment pourvoir à la subsistance d'un si grand nombre ? Etc... »

Très courageusement, Charles Godivel avait toujours mis l'Intendant au courant de la situation réelle, sans farder la vérité. Dès 1752. dans un remarquable mémoire sur les causes de la décadence du commerce local (arch. du P.-de-D., série C, N° 772), il exposait pour Besse en particulier que les familles ruinées et décimées ne pouvaient plus payer les lourds impôts. Les collecteurs, responsables de la rentrée de ceux-ci sur leurs propres biens, se montraient inexorables et, cependant, se ruinaient dans cette fonction. Il disait : « La dureté des consuls et collecteurs à l'égard de leurs compatriotes, quoique forcée, *a jeté le menu peuple dans une sorte de désespoir, obligé de coucher sur la terre, sans lit, sans linge, sans couverture.* » Le pays est en pleine fermentation, l'heure de la Révolution va sonner et il semble que Charles Godivel en a l'intuition.

Il aimait les populations dont il avait l'administration et revenait sans cesse sur leur état de misère. Le 10 juillet 1770, il écrivait encore : « sur environ 4.000 familles composant la subdélégation, *plus d'un quart manque de pain* », et ayant obtenu la promesse de quelques secours (riz, etc.), il en réclamait aussitôt l'envoi immédiat, la population se trouvant dans la pire détresse.

Hosted by Google

Au contraire, lorsqu'il y avait exagération, très consciencieusement il remettait les choses au point. C'est ce qu'il fit en 1755 à propos des bruits qui circulaient sur une épidémie ayant sévi à Besse (arch. P.-de-D., série C. N° 1361).

« J'ai eu l'honneur de vous marquer dans le mois d'avril (cette lettre est du 15 juillet 1775) que la maladie qui règne en ce païs est une fièvre putride maligne. Bien des gens en ont été attaqués et elle en a fait périr ; mais si le nombre des morts étoit tel qu'on l'a débité il ne resteroit presque personne, cette ville seroit déserte et je n'aurois pas l'honneur de vous rendre compte de ce qui en est... Vous pourrez en juger, Monsieur, par ce qui est arrivé à l'hôpital depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour. Il y a été porté 27 pauvres attaqués de la maladie populaire ; sur ce nombre il n'en a péri que 2...

» Cependant le bruit qui s'est répandu de cette maladie y cause un préjudice considérable. Les marchés sont dérangés et parmi les païsans même que la nécessité contraint d'y venir, il y en a plusieurs qui vont hors la ville manger le pain dont ils se sont pourvus chez eux. Les marchands, boulangers, cabaretiers et autres qui sont dans l'usage de porter des marchandises et denrées dans les paroisses et foires voisines n'y font presque aucun débit et il y en a quelques-uns qui en feroient bien moins sans la précaution qu'ils ont de n'y paroitre en deuil ; mais il y a lieu d'espérer que ce décris ne continuera guère plus de temps... Il n'y a actuellement que 4 malades dans la ville dont 3 sont déjà hors d'affaire et il n'y en a pas un plus grand nombre dans la paroisse... etc. » Il rend ensuite hommage au zèle du médecin de la ville qui s'est prodigué tant auprès des pauvres que des riches et demande à l'Intendance de lui envoyer quelques boîtes de remèdes « surtout de la poudre vomitive, des pillules purgatives universelles et du quinquinat ».

Charles Godivel ne se contentait pas de gémir sur le malheur des temps, mais cherchait au contraire les causes de ces malheurs et les moyens d'y parer. Dans son rapport de 1752 (arch. P.-de-D., C. 772), il en indiquait trois :

1° Diminution des impôts, lesquels étaient hors de proportion avec les revenus de la population ;

2° Création d'un chemin « propre aux charrois qui de Besse aille aboutir au grand chemin de Clermont à Issoire » ;

3° Etablissement d'une manufacture de toile qui utiliserait le lin cultivé dans les environs et donnerait du travail aux femmes et aux jeunes filles.

Il ne put avoir gain de cause pour son 1er et son 3e moyens ; mais du moins par son insistance, parvint-il à obtenir la création de la route de Besse à Champeix et à Pontarit sur la grande route de Clermont à Perpignan. Ce chemin, le seul de la contrée pendant longtemps, rendit aux marchés de Besse (1) une grande prospérité, faisant de la petite ville le terminus et l'entrepôt où les montagnards jusqu'à la Rhue venaient se procurer les denrées de la plaine contre échange de leurs produits. Il y eut alors à Besse jusqu'à

(1) Dans un état daté du 7 novembre 1768 (arch. P.-de-D. — C. 839), par conséquent bien avant l'ouverture du chemin, Ch. Godivel donne des précisions sur l'importance des marchés aux grains qui se tenaient à Besse les lundis et jeudis de chaque semaine. Il indiquait que les transactions portaient surtout sur le seigle, dont il estimait la quantité annuelle portée sur le marché à 3.536 septiers (celui-ci équivalant à 8 doubles décalitres de nos jours). Après l'ouverture de la route, ces quantités furent très notablement dépassées.

Hosted by Google

12 ou 13 boulangers qui portaient leur pain à dos de mulet jusqu'à Latour et à Condat, 5 ou 6 bouchers qui alimentaient toute la région jusqu'à Saint-Nectaire ! Jusqu'à la construction des chemins de fer qui drainèrent le courant commercial sur d'autres centres par les vallées latérales, Besse eut ainsi pendant une assez longue période une ère de prospérité relative et c'est à Charles Godivel que la vieille ville a dû ce bienfait.

Il mourut le 6 juillet 1782 à l'âge de 77 ans, sans postérité, à peu près au moment où s'ouvrait enfin cette fameuse route avec des ponts provisoires en bois à Roussat et à Besse.

*
**

De Chazerat, nommé Intendant d'Auvergne en 1773, avait résolu de remanier sérieusement les circonscriptions des subdélégations de sa généralité.

Dès 1774, il avait érigé en subdélégation nouvelle Landogne (petit village de la paroisse de Pontaumur) qui, jusque-là, était le siège de deux correspondances pour les collectes dépendant des subdélégations de Riom et de Clermont, dont les chefs-lieux étaient par trop éloignés. La création de cette nouvelle circonscription paraissait donc logique pour la partie ouest de la généralité.

En 1777, à la mort du subdélégué de Bort, Chateau père, il semble bien avoir eu l'intention de transférer purement et simplement à Tauves le chef-lieu de cette subdélégation. Il y avait à cela deux motifs : Bort était tout à fait à l'extémité de sa circonscription et, d'autre part, cette ville dépendant de la généralité de Limoges, c'était véritablement une anomalie qu'elle fût le siège d'une subdélégation de la généralité d'Auvergne. Des influences, probablement, se produisirent, qui ne lui permirent pas d'exécuter pleinement son projet. La subdélégation de Bort fut maintenue au fils Chateau, mais réduite à presque rien, 8 ou 9 paroisses des environs immédiats de Bort. A un moment, Saint-Genès-Champespe et Montgrelet furent donnés à Besse et tout le reste fut érigé en subdélégation nouvelle avec Tauves pour chef-lieu et Bléton pour titulaire (1).

En 1778, par contre, de Chazerat supprima complètement la subdélégation de Vic-le-Comte afin de diminuer le nombre de celles-ci. Les paroisses qui la composaient furent réparties entre Clermont, Billom, Issoire et Besse qui reçut pour sa part Chainat, Ludesse et Champeix ; mais presque aussitôt après ces collectes passèrent à Issoire.

La subdélégation de Lempdes fut de même supprimée et répartie entre Issoire et Brioude ; celles de la Chaise-Dieu et de Langeac, réunies à Brioude.

Charles Godivel étant décédé le 6 juillet 1782, de Chazerat décida

(1) La subdélégation de Tauves comprit les paroisses suivantes :
Avèze — Bagnols — les Bains (après la suppression de la subd. de Besse) — Bourg-Lastic — Chastreix — Chazeaux et Malliargues — les 3 collectes de Condat (Feniers, Mercœur, Entraigues) — Landeyrat — Laqueuille — Larodde — Latour — Marcenat et Obijoux — Messeix — Montgrellet (après avoir été un moment rattaché à Besse) — Murat-le-Quaire — Petit-Allanche et villages — Picherande —les 2 collectes de Saint-Bonnet (haut et bas) — Saint-Donat — Saint-Gal — Saint-Pardoux — Saint-Sauves — Savennes — Singles et Tauves.
La subdélégation de Bort conserva : Beaulieu — Champs — Cros — Egliseneuve, près Condat — la Bessette — Lanobre — Saint-Genès-Champespe (après son retour de Besse) — Trémouille-Marchal — Trémouille-Saint-Loup.

Hosted by Google

immédiatement de supprimer aussi la subdélégation de Besse. Le 2 août suivant, il écrivit à Lafont de Saint-Mart, subdélégué d'Issoire (arch. P.-de-D., série C, N° 7439) : « La mort de M. Godivel, subdélégué de Besse, ayant fait vaquer cette subdélégation, je me suis décidé à la supprimer et à réunir à votre subdélégation et à celle de Clermont les collectes qui la composaient ». Voici comment fut faite cette répartition :

A Clermont (15 collectes) : Saint-Julien-d'Aydat — Saint-Bar-

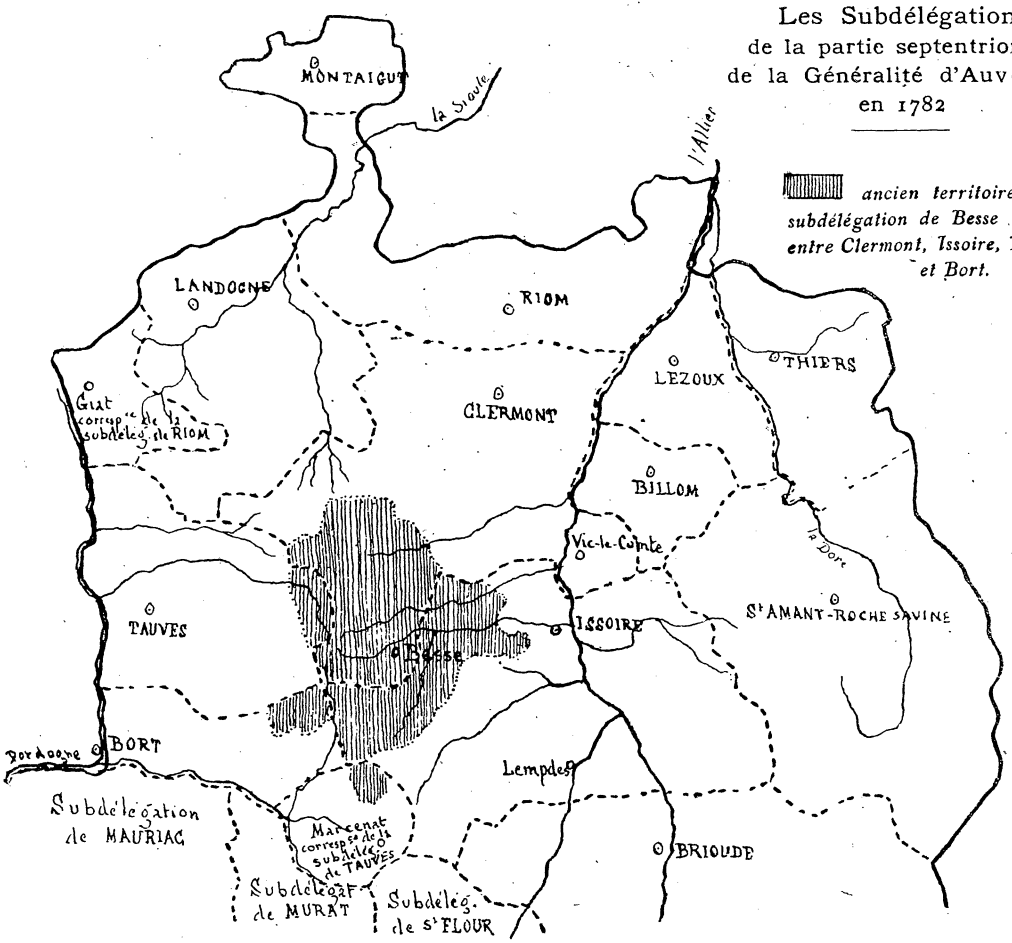

thélemy-d'Aydat — Montredon — le Vernet — Vernines — Aurières — Saulzet-le-Froid — Saint-Nectaire — Murols — Beaune — les Bains (peu après à Tauves) — Chambon — Saint-Victor — Ville de Besse — Besse-en-Chandèze ;

A Issoire (20 collectes) : Saint-Diéry — Creste — Saillant — Montaigut-sur-Champeix — Reignat-sur-Champeix — Clémensat — Orphanges — Saurier — Grandeyrolles — Courgoul — Tourzel — Félines — Colamine-le-Puy — Saint-Eustaize — Bosbeleix —

Hosted by Google

Vauzelle et la Chavade — Compains et Brion — Roche-Charles — la Mayrand — Espinchal.

Le subdélégué de Clermont désigna aussitôt un *correspondant* résidant à Besse, pour s'occuper des 15 collectes qui lui étaient adjointes ; mais bien que nous sachions que ce correspondant existait encore à Besse au moment où éclata la Révolution, nous n'avons pu nulle part relever son nom.

Le subdélégué d'Issoire, Lafont de Saint-Mart, fit savoir à l'Intendant (même dossier aux archives du P.-de-D.) qu'il n'avait qu'une confiance très modérée dans le correspondant nommé à Besse par son collègue de Clermont, car celui-ci était bien jeune et de plus son père avait une réputation détestable (?) et qu'en conséquence, il rattachait ses 20 nouvelles collectes à la circonscription de son correspondant d'Ardes. Mais aussitôt, la plupart de ces collectes protestèrent — en particulier Compains — les voyages à Ardes leur paraissant tout à fait impraticables, et demandèrent à être plutôt réunies à Clermont.

Lafont de Saint-Mart se décida alors, lui aussi, à désigner un correspondant à Besse chargé de ces 20 paroisses, et au lieu d'un subdélégué, Besse eut deux correspondants.

Le correspondant du subdélégué d'Issoire fut *Guillaume Godivel,* petit cousin de Charles Godivel, auquel il avait succédé comme juge châtelain, mais qui était loin d'avoir l'envergure de celui-ci. Il occupa cette double fonction jusqu'à la Révolution et, en 1790, il devint juge au Tribunal de district de Besse (1).

***

Cet amoindrissement de situation fut d'autant plus sensible à Besse qu'il coïncidait avec l'élévation de Tauves sa voisine en rang de chef-lieu de subdélégation.

Mais une petite compensation allait bientôt lui être donnée.

En 1786, en effet, en vue de la désignation des députés à l'Assemblée provinciale, puis aux Etats-Généraux de 1789, chacune des 7 élections de la généralité fut divisée en un certain nombre *d'arrondissements.*

L'Election de Clermont comprit 5 arrondissements : Clermont, Billom, Courpière, Besse et Tauves. Voici qu'elle fut la composition des 2 arrondissements de Besse et de Tauves :

Arrondissement de Besse (53 collectes) : Ville de Besse ; Besse-en-Chandèze ; Saint-Victor ; le Chambon ; Beaune ; Saulzet-le-Froid ; Saint-Barthélemy-d'Aydat ; Saint-Julien-d'Aydat ; le Vernet ; Murols ; Saint-Nectaire ; Grandeyrolles ; Saillant ; Saint-Diéry ; Colamine-le-Puy ; Courgoul ; Saurier ; Creste ; Clémensat ; Saint-Floret ; Saint-Vincent-près-Meilhaud ; Tourzel ; Ronzières ; Orphanges ; Félines ; Chassagne-sous-Mégemont ; Dauzat ; Ternant ; la Chapelle-sous-Marcousse ; Madriat ; Fromental ; Augnat ; Apchat ; Chambezon, Tourciat (aujourd'hui dans la Haute-Loire) ; ville d'Ardes ; Rozentières (Rentières) ; Mazoires ; Roche-Charles ; Vauzelle et la Chavade ; Bosbeleix (Valbeleix) ; Saint-Eustaize

(1) La chronologie des subdélégués de Besse s'établit donc ainsi :
1705-1732 Ligier Besseyre, subdélégué ;
1732-1739 Jean-François Besseyre, subdélégué ;
1739-1782 Charles Godivel, subdélégué ;
1782-1789 Guillaume Godivel et N., correspondants.

Hosted by Google

(Saint-Anastaise) ; Compains et Brion ; Egliseneuve-près-Condat ; Condat-en-Feniers ; Condat, quartier d'Entraigues ; Condat, quartier de Mercœur ; Montgrellet ; Marcenat et Aubijoux ; Chazeaux et Malliargues ; Landeyrat ; Saint-Bonnet-le-Haut ; Saint-Bonnet-le-Bas (ces 9 dernières collectes aujourd'hui dans le Cantal).

Arrondissement de Tauves (37 collectes) : Tauves ; Savennes ; Avèze ; Messeix ; Bourg-Lastic ; Saint-Etienne-des-Champs ; Saint-Pierre-Roche ; Saint-Bonnet ; Nébouzat ; Orcival ; Vernines ; Perpezat ; Saint-Georges-de-Gide ; Saint-Georges-les-Monts ; Saint-Martin-sous-Rochefort ; Laqueuille ; Saint-Sauves ; Murat-le-Quaire ; Mont-d'Or-les-Bains ; Chastreix ; Latour ; Saint-Pardoux ; Saint-Gal ; Singles ; Larodde ; Labessette ; Trémouille-Saint-Loup ; Cros ; Bagnols ; Saint-Donat ; Picherande ; Saint-Genès-Champespe ; Marchal ; Trémouille-Marchal ; Champs ; Lanobre ; Beaulieu (ces 4 dernières aujourd'hui dans le Cantal).

Quant aux collectes d'Anzat-le-Luguet, — Saint-Alyre-ès-Montagne, — Geissoux et la Godivelle, — Apcher, Sarrouel, Combalibœuf, etc. (de la paroisse de Leyvaux), — Petit-Allanche, Pradier, Corbière, Rochobette, etc., qui formaient un îlot entre les élections de Clermont et d'Issoire, elles restaient rattachées à l'élection de Riom.

De même, Espinchal et la Mayrand, isolées au milieu des collectes de l'arrondissement de Besse, restaient rattachées à l'élection d'Issoire.

Et par contre, Saint-Etienne-des-Champs était attribué à l'arrondissement de Tauves, bien que sans contact avec cette circonscription ; tout cela pour respecter les vieilles traditions et les vieux cadres surannés que la Révolution devait seule briser.

Ainsi Besse eut une élection particulière au XVII[e] siècle, Tauves en obtint une un peu plus tard. Besse eut une subdélégation dès 1705, mais la perdit en 1782, tandis que Tauves en obtenait une en 1777. En 1786, Besse et Tauves étaient simultanément érigées en chefs-lieux d'arrondissements de la partie sud et ouest de l'élection de Clermont. Les deux villes étaient ainsi deux rivales depuis de longues années quand survint la Révolution.

C'est pourquoi, lors de l'organisation des départements et des districts, en 1790, la lutte fut si âpre entre Besse et Tauves pour la désignation du chef-lieu du district du sud-ouest du Puy-de-Dôme, tandis que Latour, profitant de sa situation intermédiaire entre les deux antagonistes, essayait à son tour de profiter de cette querelle pour tâcher de supplanter l'une et l'autre, rivalité dont le plus clair résultat fut, en fin de compte, la suppression du district et la déchéance définitive des deux localités (1).

J. REYNOUARD.

(1) V. J. Reynouard ; *Un chef-lieu de district du Puy-de-Dôme pendant la période révolutionnaire : Besse de* 1789 *à* 1800 (Revue d'Auvergne, 1921-23).

Clermont Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LA TRAHISON DU CONNÉTABLE DE BOURBON

ET SA FUITE A TRAVERS L'AUVERGNE

(JUILLET-SEPTEMBRE 1523)

Dans son château de Moulins, dominant l'Allier aux flots jaunâtres, Charles III de Bourbon, Connétable de France, songe, en proie aux plus cruelles perplexités. Il est accablé de dettes et de chagrin. Suzanne, sa femme, unique héritière des ducs de Bourbon et d'Auvergne, vient de mourir en lui faisant donation de son magnifique patrimoine. Sa belle-mère, Anne de France, qui tant de fois subvint à ses prodigalités, agonise à Chantelle. Celle-ci a ratifié les dernières volontés de sa fille, elle l'a institué son légataire universel. Mais voici que cet héritage sur lequel il comptait pour rétablir ses affaires lui est disputé par une redoutable prétendante : Louise de Savoie, mère du roi, qui se venge d'un amour méconnu et invoque des droits antérieurs. Un procès est engagé devant le Parlement, qu'il a toutes chances de perdre. S'il succombe, quelle déchéance ! Réduit à ses biens paternels, le comté de Montpensier, la baronnie de Mercœur, quelques maigres terres en Combrailles, comment soutiendra-t-il le train fastueux auquel il est accoutumé ! Comment se résignera-t-il à la vie modeste d'un seigneur sans importance, lui, prince de sang royal, le plus puissant apanagé du royaume, le héros de Marignan, l'ancien Gouverneur du Milanais qui chevauchait en tête des armées, aux côtés du souverain !

A ces soucis matériels, s'ajoutent des griefs qui touchent à son honneur de soldat.

Pourquoi François Ier dans sa campagne de Picardie lui a-t-il retiré le commandement de l'avant-garde, auquel sa connétablie lui donnait droit ? Pourquoi s'est-il vu immobilisé à l'arrière, inutile, rongeant son frein, au milieu de sa superbe cavalerie auvergnate et bourbonnaise, qu'il tient dans sa main, et qui, sur un simple geste, le suivrait, sans nul doute, partout où il lui plairait de la conduire ?

La vision d'une existence diminuée dans sa patrie, l'injustice de son chef, les rancœurs de son âme ulcérée, l'ont acculé au désespoir, à la révolte, à la trahison !

Ce tragique été de l'année 1523 a vu, en effet, se dérouler les phases du drame qui s'achèvera dans l'opprobre et imprimera une indélébile souillure à un nom qui pouvait être illustre.

Charles pressent cette déchéance et c'est là le secret de ses irrésolutions et de ses fourberies, de ses accès de colère, suivis de profonds abattements, de ses sursauts d'orgueil et de témérité, alternant avec des protestations de fidélité et de soumission, envers un sou-

Hosted by Google

verain qu'il redoute, qu'il déteste, et dont il cherchera, par mille moyens à tromper la confiance.

Charles-Quint est renseigné sur les dispositions du connétable. Il n'ignore rien de ses embarras d'argent, de ses ressentiments, de ses rêves ambitieux. L'homme est à prendre, ou plutôt à vendre et l'empereur est résolu à y mettre le prix.

LES PRODROMES DE LA TRAHISON

Par l'entremise d'Adrien de Crouy, comte de Reux et seigneur de Beaurain (1), il lui a offert le commandement de ses armées, la main de sa sœur Eléonore (celle-là même qui épousera plus tard François Ier) avec 200.000 écus d'or. D'autres émissaires secrets, venus de l'étranger, ont lié partie avec le duc et d'autres grands du royaume, cabale de mécontents, vivant dans l'intimité du roi ; Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, commandant une compagnie d'ordonnance ; Aymar de Prie, capitaine de cent hommes d'armes ; François d'Escars, sénéchal du Bourbonnais.

De ces allées et venues autour du connétable de tant d'étrangers suspects, François Ier a fini par prendre ombrage. « Si j'étais, dit-il, un jour à d'Escars, sans se douter qu'il parlait à un affilié, aussi soupçonneux que feu le roi Louis XI, je me défierais de Bourbon. Il est trop envieux (*sic*) d'avoir des nouvelles d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Espagne, dont il pourroit bien se passer » (2).

Mais à l'heure où il communique ses craintes au complice qui a promis de livrer Térouanne aux Anglais, il ignore encore l'étendue de la coalition qui va déferler sur toutes les frontières du royaume et coïncider avec la rébellion du plus puissant de ses vassaux prêt à porter, selon l'expression de Martin de Bellay, « la guerre aux entrailles de la France » (3).

Charles a, en effet, accueilli avec faveur l'idée d'un envahissement du royaume par les troupes impériales alliées à celles de Henri VIII. Les Anglais dévasteraient la Picardie, les Allemands, débouchant par la Franche-Comté, s'empareraient de Lyon et de Dijon, les Espagnols entreraient du Languedoc par Narbonne, tandis que lui-même, soulevant ses vassaux de la France centrale, Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, irait au-devant des envahisseurs. L'ébranlement, toutefois, ne se produirait qu'après que le roi aurait passé les Alpes pour la conquête du Milanais.

Tel est le plan général de la conjuration qui sourd pendant le mois de juillet 1523, et dont le centre est au château de Montbrison.

C'est là que le connétable réunit ses conseillers, ses confidents, ses agents d'exécution, qu'il leur expose ses desseins, et assigne à chacun son rôle.

Là, s'agitent deux prélats, familiers de sa maison, qui se disputent la maîtrise de sa volonté incertaine et de son cœur amer : Antoine de Chabannes, évêque du Puy et Jacques Hurault, évêque d'Autun.

Au premier, il révèle son envie de renvoyer au roi son épée de

(1) Adrien de Crouy était maître d'hôtel et chambellan de Charles-Quint.

(2) Bibliot. Nat., fonds français. Nelles acquis. 7155, Fo 155. Procès du connétable de Bourbon. Déposition de François d'Escars.

(3) Cf. Mémoires de Guillaume et Martin de Bellay, édition de la Société de l'Histoire de France. T. I., p. 262 et suiv. ; — *Le Sac de Rome*, chronique de Jacques Buonaparte, gentilhomme florentin (1527), traduit de l'italien en 1830 par le prince Napoléon-Louis Bonaparte. Panthéon littéraire. Ed. Buchon.

Hosted by Google

connétable et les insignes de son Ordre, d'entraîner sa noblesse dont le dévouement est sans bornes et d'accepter l'alliance allemande. Le prélat timoré a risqué quelques objections : « Serez-vous suivi, Monseigneur ? » — « Touchez-là, mon évêque, a répliqué le prince, j'ai la promesse de plus de mille gentilshommes de France ! J'ai aussi des parents en Allemagne, le comte Félix et le comte de Horne ; ils me fourniront 15.000 hommes ! » — « Vous ne pourrez les payer ; à la fin, ils vous détrôneront et vous vendront au roi (4). »

L'influence de l'évêque d'Autun s'exerce en sens contraire. Hurault est l'âme de la coalition, le mauvais génie de Charles. Il domine son esprit, gère ses affaires, organise la trahison.

Autour de ces deux personnages, de premier plan, se meut une tourbe de jeunes aventuriers, entremetteurs subalternes ou agents recruteurs. Pelloux (5), Livry, Lollières (6), écuyers du prince, font de fréquents voyages en Allemagne. D'autres, tels que Petitdé et Gratian, vont jusqu'en Espagne, porter à Charles-Quint des messages chiffrés.

Chabannes a des scrupules (du moins l'affirme-t-il en présence des commissaires enquêteurs). Cet entourage l'inquiète et, cependant, il se prête à accompagner à Genève, sous prétexte d'affaires de famille, un émissaire suspect, le Sr de Guisay dit Guignard, auprès du duc de Savoie, qu'il s'agit de détacher de l'alliance française. Grande est sa stupéfaction quand il apprend de la bouche même du duc les tractations de Charles avec le Roi d'Angleterre. Aussitôt, de retour à Montbrison, il s'empresse d'en faire la confidence à l'amiral Bonnivet que le roi, toujours en éveil, a envoyé aux nouvelles. Pour provoquer ses révélations, l'amiral affecte un optimisme souriant sur l'issue des démêlés entre le roi et le connétable : « Tout s'arrangera, lui assure-t-il, Madame (Louise de Savoie) se désistera de ses prétentions. Le roi fera Bourbon régent de France, etc... » et le crédule prélat d'aller, tout joyeux, rapporter ces propos au prince, qui, lui, n'est pas dupe et lui répond crûment : « L'amiral et vous, vous êtes deux « affectés » (fous) [7]. »

L'illusion ne dura guère. L'évêque observe qu'après dîner, le connétable se retire chaque soir, avec ses affidés, Livry, Lollières, Pelloux, que les colloques secrets se prolongent très avant dans la nuit, et tel est son trouble, qu'il finit par confier à l'amiral et au cardinal de Tournon sa résolution de ne plus fréquenter cette maison « où se prépare quelque grosse folie ».

De fait, « la folie » se prépare.

Lollières se rend à Chambéry et à Bourg-en-Bresse auprès de Marguerite d'Autriche pour négocier le mariage espagnol et recevoir la solde des lansquenets qui envahiront la Bourgogne.

Pour lever les troupes dont leur maître leur a réparti le commandement, tous les jeunes écuyers sont en campagne (8).

(4) Déposition d'Antoine de Chabannes. Bibl. Nat., Français 5109.

(5) François de Pelloux, Sr de Gourlan (paroisse d'Alleyras en Velay), passé au service de Charles-Quint.

(6) Il était le neveu de Jean de Vitry, Sr de Lollières en Bourbonnais.

(7) Déposition d'Antoine de Chabannes. B. N., Fr. 5109.

(8) D'après la déposition d'Antoine d'Esquières, homme d'armes de la Compagnie du Connétable, devant le Premier Président de Selve, le duc devait se joindre aux ennemis avec « toute sa puissance », c'est-à-dire avec 10.000 hommes, dont Pelloux aurait 1.000, Lollières 1.000 et Toussanes (François de Montagnac, Sr d'Estoussanes) 1.000. « Et si, ajoutaient les gens de la « meslée », le roi se fust arrêté à Lyon et qu'il en fust parti le jour où il y était entré, on lui eut fait un si bon service qu'il ne fust pas retourné en France à son aise. » (B. N., Fr. 3876.)

Hosted by Google

Tandis que les frères de l'Hospital, Jean et Georges (9), recrutent des partisans en Livradois (10), Charles de la Motte des Noyers (11) travaille le Bourbonnais, Pelloux circule entre Nouvery et Monistrol-sur-Loire. Le plus ardent est Joachim de Pompéranc, gentilhomme auvergnat, qu doit la vie au prince et le suivra, fidèle vassal, jusqu'au bout de sa tragique odyssée. Celui-ci opère entre le Vivarais et le Velay (12). S'il faut en croire l'assertion de Chabannes, porté à se disculper, le prélat l'ayant rencontré à cheval dans la forêt de Saint-Victor, à quatre lieues du Puy, au cours d'une chasse au cerf, en aurait obtenu l'aveu fait à l'étourdie, qu'il allait rassembler des hommes en Vivarais pour tenter un coup de main sur Lyon. Et tout aussitôt Pompéranc, se repentant de son imprudence, aurait piqué des deux et disparu à travers bois. L'évêque ajoute que rempli d'effroi, craignant « une sorte de Praguerie », il aurait en hâte regagné la ville, rassemblé les consuls, et les aurait exhortés à garder leurs portes, à mettre en état l'artillerie (13).

LA NUIT DE MONTBRISON

Les voies sont donc ouvertes ; les fils de la conspiration se croisent en un redoutable réseau. Il ne reste plus qu'à arrêter les décisions ultimes.

Le 18 juillet 1523, une nombreuse assemblée de gentilhommes du Plateau Central se tient au château de Montbrison. La tenue ordi-

(9) Jean de L'Hospital, d'abord bailly ducal de la Haute-Auvergne, puis du comté de Montpensier, médecin de Charles, qui le nomma auditeur des comptes à Moulins (cf. Georges Paul, *un favori du duc de Bourbon. Joachim de Pompéranc*, p. 18, note). — Georges, prêtre et chanoine de la Collégiale d'Aigueperse.

(10) Après la fuite du connétable, au cours de l'information ouverte sur l'ordre du maréchal de Chabannes par François Feydun, châtelain du mandement d'Allanche et de Maillargues, compris dans la baronnie de Mercœur, Antoine de Crest, prêtre de Peyrusse, fit la déposition suivante : « Me trouvant à Allanche, j'appris d'un consul de cette ville, François Combes, marchand, que ce dernier avait, vers la Noël 1522, rencontré à Brioude, à l'hostellerie de la Croix-Blanche, quatre ou cinq cavaliers inconnus, vêtus de bure d'Ambert, parmi lesquels Messire Georges de L'Hospital, qui lui avaient confié qu'ils étaient plusieurs de compagnie qui, par des chemins divers, traversaient le pays, pour aller rejoindre le connétable à Gênes, et, de là, passer en Espagne » (B. N., Fr. 7616).

Pevrusse est un hameau de la commune d'Allanche, dominé par un château fort qui appartenait à François de Pevrusse d'Escars, Sr de la Vauguyon, complice du connétable.

(11) Charles de Saint-Aubin, Sr de la Motte des Noyers, passa au service de Charles-Quint et combattit à Pavie.

(12) Dans la savante étude qu'il a consacrée à ce personnage, M. Georges Paul donne sur ses origines et sa carrière mouvementée, des renseignements de grand intérêt. Qu'il nous permette d'en présenter ici un bref résumé :

Issu d'une ancienne famille brivadoise, — les Drac ou Dracon, — en possession dès le XIIIe siècle de la terre de Pompéranc (paroisse de Mercœur, mandement de Saugues, Joachim de Pompéranc était le 2e fils de noble Armand Dracon, qui vivait en 1511.

Attaché au connétable à vingt ans, comme tous les jeunes cadets de l'Auvergne, introduit par lui dans l'entourage du roi, il avait un jour, à Amboise, encouru la peine capitale pour avoir tué au cours d'une querelle le Sr de Chissay, favori de François Ier. Gracié par l'entremise de son suzerain, il lui voua une reconnaissance absolue, l'accompagna dans sa fuite et combattit à ses côtés dans les rangs des Impériaux. Il était à Pavie, lorsque François Ier, blessé et désarçonné, fut sur le point de tomber aux mains d'un parti d'Allemands et d'Espagnols. D'un mouvement généreux, lui, transfuge, s'élança au secours du roi, dont il avait déserté la cause, écarta les assaillants et, un genou en terre, proposa au souverain de « bailler sa foi » au connétable. Sur le refus indigné du roi, Pompéranc fit prévenir le vice-roi de Naples, de Launay, qui reçut l'épée du roi et lui offrit la sienne en échange.

En récompense de ce geste chevaleresque, François Ier le reçut en grâce et le chargea même d'une mission auprès de la Régente pendant sa captivité à Pizzighitone. Celle-ci lui fit bon accueil et lui donna une compagnie de 50 hommes, à la tête de laquelle Pompéranc se distingua dans l'expédition de Lautrec contre Naples. C'est au cours de cette campagne malheureuse qu'il succomba à ses blessures pendant l'été 1528.

(13) B. N., Fr. 5109 et 7155. — Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, T. I, p. 243 et suiv.

Hosted by Google

naire de la « montre » (revue) des vassaux de Bourbon a servi de prétexte. Le château a un aspect de fête, les cours regorgent de brillants cavaliers qui folâtrent au milieu des dames, la chère est exquise. Le duc trait magnifiquement ses invités ; mais, le soir venu, dans les chambres hautes de la résidence princière, de graves affaires se négocient. Autour du maître, sont rangés tous les grands chefs : Saint-Vallier, Aymar de Prie, sont accourus de Lyon, où ils ont des commandements dans l'armée royale, les évêques d'Autun et du Puy, Toussanes, d'Espina ; autour d'eux l'essaim tourbillonnant des jeunes écuyers, qui introduisent un à un les nobles acquis à la rébellion. Un registre est ouvert, sur lequel Jacques Hurault dresse la liste des enrôlements. Auprès de lui, Saint-Vallier reçoit sur un morceau de la Vraie Croix, renfermée dans un reliquaire qu'il porte à son cou, le serment des enrôlés. Le plan est arrêté. On ira à la rencontre du roi qui est en marche vers le Bourbonnais, où il compte rallier le contingent du connétable, mais ce sera pour le surprendre dans une embuscade, l'enlever, « lui mettre un chaperon sur la gorge » et l'emmener prisonnier à Chantelle. Quelques exaltés proposent même de le mettre à mort, mais Charles de Bourbon écarte cette suggestion criminelle (14).

Au milieu de cette foule remuante, se tient, silencieux, un personnage dont la présence à Montbrison a été, jusqu'à cette heure, soigneusement dissimulée. C'est l'envoyé de l'empereur, Adrien de Crouy, comte de Beaurain.

Arrivé depuis quelques jours, accompagné de l'émissaire anglais Lolingham, il est porteur du traité d'alliance avec Charles-Quint et Henri VIII. Les clauses sont rédigées. L'empereur accorde au connétable la main de sa sœur, avec 200.000 écus de dot, plus 100.000 écus pour les lansquenets qui entreront en Bourgogne et pour les Espagnols, qui, s'étant saisi de Narbonne, envahiront le Languedoc, dont Charles recevra le gouvernement avec 50.000 écus de rente. En retour, Bourbon promet de se « jeter aux champs » et de se déclarer pour l'empereur.

Beaurain est pressé de gagner l'Espagne pour remettre à son souverain le précieux contrat, au bas duquel, cependant, Charles a omis d'apposer sa signature.

Une dépêche envoyée de Londres, le 9 août 1523, à Charles-Quint par Loys de Proët, son ambassadeur en Angleterre, conservée aux archives de Vienne, donne des renseignements sur le rôle du comte de Beaurain et affirme que des sous-seings privés furent échangés entre lui et le duc.

Suivant cette relation, Beaurain, parti de Londres le 3 juillet, traversa les Flandres sans s'y arrêter et poussa jusqu'à Bourg-en-Bresse, où il n'entra pas à cause de la peste qui y régnait. Il prit gîte aux environs, à l'abbaye de Brou, fondée par Marguerite d'Autriche, où vint le rejoindre un envoyé du duc de Bourbon, qui le conduisit auprès de son maître « dans une petite villette nommée Mombrison » (*sic*).

L'ambassadeur précise que dans la fameuse nuit du 18 juillet, en présence de Saint-Vallier « et aucuns gentilshommes de ses plus privés », le duc et le comte *signèrent* le traité : « Et jura le duc de Bourbon pour sa part, et ledit Beaurain pour la Votre sur les saincts Evangilles l'effect ès articles *(sic)* qui s'en suivent lesquels furent

(14) Dépositions de Jacques d'Argouges et de Jacques de Matignon (B. N., Fr. 5109).

Hosted by Google

mis en escript en deux billets de la main dudit Beaurain et signés des seings manuels des dits sieurs ». (Suivent les articles du traité.)

Mais il faut agir vite et en secret ; donc on remettra à plus tard le protocole ; « Et pour le dangier de déceler cette affaire et aussi pour la haste qu'il requiert n'avait été possible que aucune gens de longue robe eussent été présents afin de les mettre en forme de lettres patentes, a été advisé par les dits sieurs de signer pour le présent seulement ledit billet jusqu'à ce que par cy après l'on y pourra entendre de meilleur loisir » (15).

Est-ce bien ainsi que les choses se sont passées ? L'ambassadeur écrit de Londres sur la foi d'un compagnon de Beaurain qu'un sous-seing privé, rédigé en double, aurait lié le duc et l'empereur sur une simple signature !

Cette signature n'a peut-être pas été apposée de la main du connétable. C'est le point obscur de cette affaire.

Dans son deuxième interrogatoire, Saint-Vallier affirme que Charles ne signa pas, qu'il éluda tout serment, malgré l'insistance de Beaurain, et qu'il se borna à lui remettre pour l'empereur une lettre conçue en termes vagues, où il protestait de son « bon vouloir » (16). Sans doute, Saint-Vallier est suspect, il défend sa tête, mais ses dires concordent, comme on va le voir, avec le témoignage de Saint-Bonnet, compagnon improvisé de Beaurain en Espagne.

Ce qui va à l'encontre de l'échange des signatures, c'est que le connétable a pensé à faire confirmer verbalement ses bonnes dispositions envers l'empereur par un mandataire spécial, muni de lettres de créance.

Il a jeté ses vues, pour cette haute mission, sur un jeune gentilhomme de sa maison, de mince fortune, mais d'un dévouement éprouvé, Hector Dangeray, Sr de Saint-Bonnet, originaire du Puy. Il l'envoie quérir au milieu de la nuit, l'entraîne dans un coin de la chambre, et brusquement : « Il faut, lui dit-il, que vous me rendiez un service, mais jurez-moi, sur la Vraie Croix qui est dans ce reliquaire, que vous garderez le secret... » Le serment prêté, le duc poursuit : « Je vous envoie vers l'empereur, auquel vous répèterez textuellement que je me recommande très humblement à sa bonne grâce et que je vous envoie pour savoir s'il lui plaira de me donner sa sœur en mariage. » Puis, sans lui laisser le temps de la réflexion : « Comte de Beaurain, dit-il en s'adressant à l'ambassadeur demeuré caché dans une arrière-chambre, voilà le gentilhomme qui ira avec vous. » Se tournant ensuite vers Saint-Bonnet : « Suivez Monsieur », lui recommande-t-il, « et gouvernez-vous d'après ses conseils ». Il est deux heures du matin. Les chevaux sont amenés et les deux voyageurs, auxquels s'adjoint l'Anglais Lollingham, partent pour Gênes.

C'est sur cette étrange scène, que s'achève la nuit de Montbrison, où tous les acteurs, grands ou petits, ont tenu leur rôle.

La mission improvisée de Saint-Bonnet ne fut pas remplie.

Revenu de sa surprise, le jeune Vellave n'avait pas tardé à se rendre compte qu'il était un bien petit personnage pour aller demander la main d'une princesse de sang impérial. Certains propos tenus par son compagnon en cours de route, des dépêches chiffrées envoyées en Angleterre et à l'abbaye de Brou, les entretiens mystérieux de Beaurain, avec le gouverneur de Gênes, éveillèrent ses

(15) Cf. La Mure. Histoire des ducs de Bourbon, T. III, p. 241.
(16) V. plus bas note 18, la déposition de Saint-Vallier.

Hosted by Google

soupçons sur le véritable but du voyage. L'entrée en Espagne était, lui semblait-il, un piège. On allait l'engager dans une mauvaise voie. Il en eut la conviction lorsque Beaurain lui intima l'ordre de prendre la mer avec lui et lui exhiba le texte du traité d'alliance contre la France. Saint-Bonnet refuse, alléguant le danger d'être pris par les galères françaises qui croisent dans le golfe. Beaurain insiste, menace : « Chansons que tout cela ! » riposte l'écuyer, « le traité n'est pas signé ! » Il invoque la nécessité de retourner auprès du connétable pour prendre de nouvelles instructions, promet d'être revenu dans huit jours et se tire ainsi des mains de son compagnon, qui s'embarque seul pour l'Espagne (17).

En apprenant le retour de son envoyé à Montbrison, Charles de Bourbon entra dans une violente colère. Il se crut trahi. Cédant à un accès de découragement, inattendu chez un homme de sa trempe, il exhala son dépit en public : « Je vais tout envoyer au diable », s'écria-t-il, « l'amiral [Bonnivet] arrive ; je veux rentrer au service du roi ! »

L'évêque d'Autun laisse passer l'orage et, lui remontrant que ce serait manquer de courage, le remet doucement dans la voie de la trahison (18).

L'ENTREVUE DE MOULINS

François Ier était parti de Fontainebleau avec sa garde, le 15 août, pour rejoindre à Lyon le gros de son armée.

Toutefois, il avait résolu de passer par Moulins et de mettre le connétable en demeure de le suivre immédiatement en Italie. Le roi avait de sérieuses raisons pour l'entraîner dans sa campagne. Il le tenait depuis quelques mois en suspicion. D'autre part, il avait, sans nul doute, eu connaissance de la lettre écrite à sa mère au lendemain de l'assemblée de Montbrison, par laquelle le vieux et loyal La Clayette, capitaine du château, lui dénonçait les agissements du duc et de son entourage. Le brave soldat lui signalait que Chantelle et Carlat avaient été récemment pourvus de vivres et d'artillerie, qu'une garnison d'une soixantaine d'hommes avait été mise dans chacune des deux places, ce qui, remarquait-il, ne s'était jamais fait depuis le temps des anciens ducs Jean et Pierre. Et, dans son rude langage d'homme de guerre, il concluait : « Il (le connétable) a autour de lui tout plein de jeunes gens d'assez mauvais conseil, et quelques évêques que je voudrais (qu'ils) se mêlassent de dire leurs heures et qui l'incitent plus tôt à mal faire que bien (19). »

A ces renseignements encore imprécis vinrent s'ajouter des révélations plus étendues et plus graves. Deux gentilshommes de la maison du prince, qui avaient participé aux événements de la nuit

(17) Déposition de Saint-Bonnet, B. N., Fr. n. acq. 7155.

(18) D'après la « confession » de Saint-Vallier devant le Parlement de Paris (d'ailleurs fort suspecte), Charles n'avait pas signé le traité dont Beaurain était porteur afin « de se ménager une porte de sortie ». Il lui aurait dit : « Je ne baillerai aucun scellé et ne ferai aucun serment de cette affaire. Il en viendra comme il pourra. J'aurai deux cordes à mon arc et ne serait raison que je mécontentasse l'empereur. » (B. N., Procès, Fr. 7155, f° 119). La Mure, *loc. cit.* Ainsi la possibilité d'une entente avec le roi n'aurait cessé de hanter l'esprit du connétable. Cette hypothèse expliquerait ses tergiversations et ses velléités de se retrancher à Chantelle ou à Carlat et de négocier, les armes à la main, sous menace de guerre civile, la restitution du patrimoine de Bourbon. Mais le témoignage de Saint-Vallier est très sujet à caution et François Ier n'en fit aucun cas.

(19) Lettre missive du capitaine La Clayette à Madame, mère du roi. B. N., Fr. n. acq. 7155, f° 94.

Hosted by Google

fatale, Jacques d'Argouges et Jacques de Matignon, révoltés à l'idée de l'attentat prémédité contre le souverain, obéissant à la voix de leur conscience, courent à sa rencontre, le rejoignent à Saint-Pierre-le-Moutier, et lui dévoilent, avec le danger qui le menace, tout le plan de la conspiration.

Outré de cette félonie, François Ier accélère sa marche vers Moulins, renforce sa garde et rappelle à lui les cavaliers du grand Bâtard de Savoie qui avaient déjà pris de l'avance (20).

Le roi arrive, le 20 août au soir, fait aussitôt cerner la ville, exige les clefs du château, établit à tous les postes le guet qui sera relevé trois fois au cours de la nuit. Ces précautions prises, il pénètre dans la demeure ducale.

Saisi de terreur, Bourbon s'est jeté sur un lit ; il feint d'être malade, compose son maintien. Le roi paraît, calme et sévère, s'assied au pied du lit, scrute le visage du vassal félon et va droit au fait. « Serait-il vrai », interroge le monarque, « que vous songiez à me trahir ? que vous méditiez de passer au service de l'empereur, à devenir son beau-frère ? ». Charles, troublé, balbutie : « Calomnies... œuvre de mes ennemis, de mes envieux. J'ai reçu, en effet, des propositions d'Adrien de Crouy, mais je les ai repoussées... Je vous servirai jusqu'où il plaira à Votre Majesté de me mener... mais ce procès... la misère qui m'attend... » — « Ne vous en inquiétez pas », répond le roi, « si vous le perdez, je vous rendrai vos biens et d'autres plus considérables... » Le duc s'incline, baise avec effusion les mains royales, proteste de sa fidélité. Cependant, ses doutes persistent. Si le roi doit lui restituer son apanage, pourquoi ce procès ? Il n'aurait qu'un mot à dire ! François poursuit : « Vous êtes de souche royale, le même sang coule dans nos veines, je ne puis croire à votre trahison. Si j'y croyais, je vous ferais châtier, selon les rigueurs des lois ! (21). » Nouvelles protestations du connétable. « Alors, partons ensemble pour l'Italie », insiste le prince, « je ferai deux parts de mon armée. Vous commanderez la première, celle d'avant-garde, je commanderai la seconde ! » Charles se dérobe, alléguant son état de faiblesse. Il ne peut aller qu'en litière, etc... Finalement, il promet de se rendre à Lyon dans un délai de quelques jours.

François Ier sort de la chambre plus inquiet que jamais, fortement tenté de s'assurer de sa personne. Néanmoins, il recule encore devant le scandale et quitte la ville suivi d'une forte arrière-garde. Mais, à peine arrivé à Lyon, ses appréhensions redoublent. Il apprend que de grosses bandes de lansquenets se concentrent en Franche-Comté, que des coureurs ennemis parcourent la banlieue de Dijon. Plus de doute. C'est la trahison ! La maladie du connétable n'est qu'une feinte ! Le roi dépêche en toute hâte auprès de Charles un homme de confiance, Pierre de La Bretonnière, Sr de Warty, sous couleur de s'informer de sa santé.

Warty arrive le mardi à Moulins, où sa présence est aussitôt annoncée au connétable par un serviteur, Robert de Grossonne. Charles prend le temps d'organiser un scénario à l'usage du messager royal dont il s'agit de dépister la surveillance. C'est couché sur son lit, recouvert d'une cape de velours rouge, les habits défaits, et dans une attitude de valétudinaire qu'il donne audience à Warty :

(20) René, dit le Grand Bâtard de Savoie, fils naturel de Philippe, duc de Savoie, grand maître de France. Il avait épousé une fille de Jacques de Chabannes, maréchal de la Palisse.

(21) Cf. Jacques Buonaparte, *loc. cit.*

Hosted by Google

« Le roi est bien bon », gémit-il, « de prendre tant d'intérêt à ma santé, je vais un peu mieux que le jour de son passage ; ainsi, j'ai pu, ce matin, faire un tour de jardin, monté sur ma mule. Vendredi ou samedi au plus tard, je me mettrai en route pour Varenne et je me rendrai vers le roi à petites journées, faisant progressivement cinq, six et sept lieues par jour. »

Warty prend congé le lendemain et rapporte à Lyon ces heureuses nouvelles.

Les jours passent. On est au mardi suivant. Bourbon ne paraît pas. Dévoré d'impatience et de soupçons, le roi renvoie une seconde fois son émissaire.

Charles avait pressenti la colère du monarque et, pour la détourner, s'était résigné à partir, porté en litière.

La rencontre a lieu à Saint-Gérand-de-Vaux, près Varennes. Warty remet ses lettres de créance au connétable qu'il a ordre de ne plus quitter jusqu'à Lyon. Charles comprend, mais fait bonne contenance. Le lendemain, on chemine de compagnie. On fait halte au prieuré de Saint-Granet et, le jeudi matin, on atteint la Palisse. Charles affecte envers son compagnon une entière confiance, et lui énumère les étapes pour les jours suivants : prendre gîte le lendemain au château de Lollières, puis à Changy, de Changy à Roanne, et enfin à Lyon.

Tout est réglé à souhait.

Mais, dans la nuit du jeudi au vendredi, tous les plans sont renversés. Au château, l'agitation est extrême. Il n'est plus question de quitter la Palisse. Médecins et serviteurs, affolés, vont et viennent à travers les corridors et les chambres. Le Connétable est au plus mal ; il souffre horriblement de la tête et des reins. Il mande Warty à son chevet, lui décrit son pitoyable état et lui promet néanmoins de faire un suprême effort pour se remettre en route le lendemain, contre l'avis même des hommes de l'art, qui assurent que, s'il commet cette imprudence, ils ne peuvent répondre de sa vie. Sur quoi, impatient de se libérer de sa surveillance, il le presse d'aller à Lyon rapporter au roi cette fâcheuse conjoncture. Warty se méfie. Fidèle à sa consigne, il prend le parti de rester et d'observer. Il observe si bien, qu'en fin de journée il constate de fiévreux préparatifs de départ. Le duc quitte en effet la Palisse, mais c'est pour rebrousser chemin vers Gayette, à deux lieues de Varennes.

Cette retraite subite vers le Bourbonnais éveille les soupçons de Warty, qui saute en selle et d'une traite court à Lyon, prévenir le roi.

Que s'était-il donc passé, qui motivait ce simulacre de maladie suivi d'une telle volte-face ? C'est que, la veille, un affilié du Connétable, Simon Lhuillier, était accouru de Lyon porteur des plus alarmantes nouvelles (22). Il n'y avait plus rien à espérer du roi, qui, à son arrivée, avait reçu par diverses voies confirmation de la trahison.

Devant le danger imminent, François Ier, renonçant à passer les Alpes, avait fait conduire en prison Saint-Vallier et Aymar de Prie, ordonné au maréchal de la Trémoille de se saisir à Térouanne même de la personne de d'Escars, et avait lancé à la poursuite du connétable le maréchal de La Palisse et le Grand Maître de France, chacun avec cent hommes d'armes, pour occuper sans coup férir Chantelle et Moulins. Les ducs de Vendôme et d'Alençon, le prévôt de

(22) Déposition de Saint-Bonnet. B. N., Procès., Fr. 5109, f° 30.

Hosted by Google

l'Hôtel, toutes les forces de la maison du roi étaient sur pied pour donner la chasse au prince félon et à ses complices ; enfin, une récompense de dix mille écus d'or au soleil était promise à quiconque le remettrait entre les mains du monarque outragé.

A peine arrivé à Lyon, Warty reçoit l'ordre de rejoindre le traître et de s'attacher étroitement à ses pas. Il est porteur d'une lettre comminatoire de François Ier au duc : « Je ne vous ai pas dit à Moulins tout ce que je savais », écrit le roi. « Si vous ne ralliez pas aussitôt l'armée, je vous tiens pour criminel de lèze-majesté. ».

Warty galope toute la nuit et atteint Varennes le samedi au petit jour. Avant de franchir l'Allier, il interroge le passeur : « N'avez-vous pas vu le connétable ? — Si fait », répond le batelier, « il a traversé hier soir la rivière pour aller coucher à Saint-Pourçain. Il montait un cheval bai et avait très bonne mine. Vous le reconnaîtrez aisément ; il portait une robe contrepointée et avait sur la tête une coiffe de taffetas piqué. » Un vivandier de la suite de Charles, rencontré à peu de distance, confirme les renseignements et précise que le duc ne devait que traverser Saint-Pourçain, tirant droit vers Chantelle. De Varennes à Chantelle, il avait fait sept lieues à cheval, ce qui, pour un moribond, était une assez belle étape !

Nouvelle galopade de l'infatigable Warty, jusqu'à Chantelle. La place est morne et inhospitalière. Nul bruit, portes closes. Le cavalier attend de longs moments. Enfin Grossonne, qui l'a déjà vu à Moulins, fait abaisser le pont-levis et l'introduit auprès de son maître. Accueil maussade du connétable : « Monsieur », lui dit-il d'un ton rogue, « vous me chaussez les éperons de bien près ! » — « Monseigneur », riposté l'autre, en affectant de rire, « vous avez de meilleurs éperons que je ne pensais ! » Payant d'audace, Bourbon prend l'offensive et tout de suite les mauvais prétextes équivalent à des aveux : « Doutez-vous », allègue-t-il, « que je n'ai rien fait de sage en évitant d'aller à Lyon me livrer à la fureur du roi ? — Monseigneur, le roi ne fut oncques furieux à l'endroit d'homme d'honneur et encore moins en sera à votre endroit. — Non, non », répond Charles, « je sais bien qu'il est parti de Lyon pour me venir prendre, Monsieur le Grand Maître, Monsieur le Maréchal de Chabannes, les deux cents gentilhommes, les archers de la garde et quatre ou cinq mille lansquenets (23), qui a été la cause de me faire venir en cette petite maison que j'ai en attendant que le roi me veuille ouïr. » Puis, c'est un déluge de récriminations contre ceux qui l'ont dénoncé et qui ont « faussement menti ». La calomnie vient du Chancelier du Bourbonnais, de d'Argouges, de Matignon, poussés par l'évêque de Lisieux, mais il se justifiera, le roi connaîtra qu'il est homme de bien, etc... La diatribe finie, il congédie Warty, en se retournant vers la ruelle du lit, préextant sa lassitude et son besoin de dormir (24).

Pendant ce colloque, l'effervescence grandit parmi les habitants du château. Comment en finir avec un espion aussi acharné ? Les uns pensent à le mettre sous les verrous, d'autres veulent le pendre aux créneaux du donjon. Grossonne, non sans difficulté, remontra à ces exaltés à quelles terribles représailles les exposerait tout attentat contre un émissaire royal ; du moins s'en vante-t-il dans son interrogatoire (25).

(23) Mercenaires allemands amenés par le duc de Suffolk, gentilhomme anglais passé au service de la France

(24) Déposition de Warty. B. N., Procès., Fr. 5109, f° 28. — La Mure, *loc. cit.*

(25) Déposition de Grossonne. B. N., Procès, Fr. n. acq. 7155.

Hosted by Google

Charles de Bourbon, cependant, n'a garde de s'abandonner au sommeil. L'heure n'est pas au repos, mais aux décisions suprêmes. Il s'agit de suspendre les effets de la colère royale et de dépister les escadrons lancés à ses trousses. Le Conseil est réuni. Que faire ? Où aller ? Gagner Gênes est impossible. Tous les défilés des Alpes sont gardés. Chantelle est intenable. Pour remonter le moral de ses gens, Charles leur a dépeint la forteresse comme inexpugnable, « plus forte que le château de Milan ». En réalité, elle ne contient que 15 ou 16 pièces d'artillerie et rien de ce qu'il faut pour soutenir un siège. L'après-midi se passe en délibérations heurtées et confuses. Alors le duc, reprenant une idée qui semble avoir occupé son esprit pendant tout le cours de son extraordinaire aventure, suggère la retraite vers Carlat, pour ensuite gagner l'Espagne (26).

Carlat ! lieu fatal aux princes rebelles ! Oubliait-il qu'en cet endroit même, cinquante ans auparavant, son beau-père, Pierre de Bourbon, avait assiégé et capturé cet incorrigible Jacques d'Armagnac, dont la tête, par ordre de Louis XI, était tombée à Paris, sous les piliers des Halles !

On discutait encore lorsque survient, hors d'haleine, le jeune d'Espinac (27), fils d'un dévoué serviteur du connétable et lieutenant de sa compagnie. S'étant évadé de Lyon, le jeune cavalier a réussi, au péril de sa vie, à traverser les lignes de l'armée royale : « Il n'y a pas une minute à perdre », s'écrie-t-il, « les troupes sont à la Palisse. Vous allez être pris. Fuyez sans retard ! »

Le départ pour Carlat est aussitôt décidé. « Adieu, mon évêque », dit le duc en s'adressant à Hurault, « je m'en vais gagner Carlat et ensuite passer en Espagne ! » Puis, se tournant vers Livry : « Partez aujourd'hui pour l'Allemagne, allez vers l'archiduc Ferdinand (frère de l'empereur) et dites-lui que je me recommande à ses bonnes grâces, si je tombe en nécessité. »

Toutefois, il importe de se ménager un répit de quelques heures. Aussi habile comédien que grand homme de guerre, Charles écrit quatre lettres : à François Ier, à Louise de Savoie, à Jacques de Chabannes et au Grand Maître. Les deux premières, confiées à l'évêque d'Autun, tendent à fléchir la justice du monarque ; les deux autres, remises à Warty, à obtenir des chefs une sorte d'armistice :

« Monseigneur, écrit Bourbon au roi, je vous ai écrit bien amplement par Perrot de Warty, je vous ai dépêché l'évêque d'Autun présent porteur, pour tant de plus par lui vous faire entendre la volonté que j'ai de vous faire service. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir croire de ce qu'il vous dira de moi et vous assurer sur mon honneur que je ne vous ferai jamais faute.

De votre maison de Chantelle, le VIIe septembre. »

A cette lettre étaient jointes les instructions données à Hurault « pour qu'il plaise au Roi faire rendre les biens de feu Monsieur de Bourbon », avec promesse « de le bien loyamment servir jusqu'au bout de sa vie et qu'il plaise audit seigneur pardonner à ceux auxquels il veut mal pour celui affaire (28) ».

La lettre adressée au maréchal de Chabannes est ainsi conçue :

« Mon cousin, je suis en fort grande peine de ce que je ne sais si j'ai

(26) Carlat, ancienne capitale du Carladès, arrondissement d'Aurillac.

(27) Pierre Maréchal de Saint-Priest, Sr d'Espinac, fils de Jean et d'Antoinette de La Tour Saint-Vidal.

(28) Martin de Bellay, *loc. cit.*

Hosted by Google

eu réponse aux lettres que j'avais écrites au roi et à vous, vous priant de m'être aidant, comme j'ai en vous ma parfaite confiance à ce qu'il vous plaise, mon dit sieur, me vouloir pardonner et à mes amis comme je lui écrivais par M. de Warty et par la charge que j'avais donnée à M. d'Autun, et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en sûreté et de ma part je lui donnerai à connaître qu'il n'y a homme dans son royaume qui ait plus d'envie de lui faire service que moi, et de ce l'en assurer, car je n'y ferai faute sur mon honneur et ma vie.

Mon cousin, je prie Notre Seigneur de vous donner ce que vous désirez.

Votre cousin et bon voisin,
CHARLES (29). »

En donnant lecture de ces lettres à Warty, Bourbon le munit de recommandations verbales plus importantes que les lettres elles-mêmes, sur le succès desquelles, d'ailleurs, il n'a plus d'illusion. Il s'agit d'abuser Chabannes, et de l'immobiliser pour quelques heures. Warty répétera donc au maréchal son intention formelle de se rendre auprès du roi, pour plaider sa cause, il lui confirmera l'engagement qu'il prend de ne pas bouger de Chantelle, jusqu'au lendemain, à deux heures de l'après-midi, mais il lui demandera, par contre, de suspendre sa marche et de lui envoyer un parlementaire. Flairant le piège, le gentilhomme se hasarde à lui faire observer qu'une fuite ne le sauverait pas : « Où iriez-vous, Monseigneur ? Sortir du royaume ? Vous ne sauriez, car le roi a pouvoir partout. » Charles répond sèchement à l'importun : « Je ne veux point sortir, car j'ai des amis et des serviteurs. »

Le soir même les deux missionnaires se mettent en route. Ils cheminent de compagnie jusqu'à Varennes, où ils se séparent.

Warty rencontre Chabannes à la Palisse. Tenant pour sincères les assurances du connétable, le brave mais crédule maréchal consent à marquer le pas. Les troupes ne dépasseront pas la Palisse et, sur-le-champ, il dépêche à Chantelle un de ses parents, le baron de Curton, avec mandat de prier Charles, en témoignage de ses bonnes intentions, de détacher vers lui deux anciens compagnons de bataille, Toussannes ou d'Espinac, l'aîné, afin de fixer le lieu d'une entrevue et les conditions d'un accord.

Curton met la plus grande diligence pour se rendre à Chantelle, avant deux heures de l'après-midi. Mais, quand il parvint au château, il y avait douze heures que le connétable avait déguerpi !

Pour l'évêque d'Autun, les choses tournèrent autrement. A la Pacaudière (30), non loin de Roanne, il se heurta au bâtard de Savoie, lequel, sans avoir égard à ses larmes et à ses protestations, le mit en état d'arrestation, séquestra ses équipages et après un interrogatoire sommaire, en présence de Warty, l'expédia à Lyon, sous bonne escorte (31).

(29) Cf. Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, T. I, p. 591.

(30) La Pacaudière, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne.

(31) Dans la nuit même, avaient été arrêtés à Lyon Saint-Vallier et Aymar de Prie Antoine de Chabannes fut arrêté quelques jours plus tard dans sa ville épiscopale (cf. Georges Paul, *loc. cit.*).

(31) Interrogé à Escure-sur-Loire, par le chancelier Duprat, et plus tard au château de Loches, par les commissaires départis, Jacques Hurault se contenta de nier tous les chefs d'accusation qui le concernaient personnellement. Il déclara n'avoir rien su des griefs du connétable, ni du projet de mariage espagnol, ni des tractations avec l'empereur. Pressé de questions, il donna la liste des nobles qui assistaient à l'assemblée de Montbrison, non comme conjurés, mais, assurait-il, pour tenir la « monstre » du connétable, à savoir Toussane, chambellan, d'Espinac, lieutenant, Guisay dit Guignard, chambellan, Jean de Bassan, premier maître d'hôtel, Lollières, écuyer d'écurie, Livry, Pelloux, etc. ; mais il affirma avoir ignoré et les entretiens

Hosted by Google

Se voyant perdu, Hurault chercha à sauver sa tête en dénonçant tous ses complices. En entendant le prélat raconter avec complaisance, tout ce qui s'était passé à Montbrison, Warty fit cette réflexion ironique : « Je vois maintenant que Monsieur d'Autun commence à bien dire et à se montrer bon serviteur du roi ! (32). »

LA FUITE

Le mardi 8 septembre, à une heure du matin, Charles rassemble « sa mêlée », Lollières, Pelloux, Petit de La Chuse, son neveu, Jean de L'Hospital, Godinière, Pompéranc, de Buzançais, son pannetier, Barthelomé et Guinot, ses deux valets de chambre. Le trésor, 25 à 30.000 écus d'or, renfermés dans des sacoches, et une petite malle, contenant les bijoux du fugitif, sont chargés sur des mules ; 240 cavaliers, armés d'arquebuses et de javelines, forment la suite. Au signal donné, tout le monde est en selle. La troupe, à bride abattue, traverse les plaines arides de la Combrailles, fait vers 10 heures du matin, à Montaigu (33), où il entend la messe, une courte halte, pendant laquelle il échange avec Grossonne, le fidèle écuyer, quelques mots qui trahissent son désarroi : « Eh bien ! Grossonne, nous voilà donc ici ! » — Oui, Monseigneur, Dieu veuille qu'il nous en aille bien. » — « Mais vous n'avez point de harnais ? » — « Bah ! » repart l'insouciant serviteur, « à bon appétit, il ne faut point de sauce ! (34) ».

Dans l'après-midi, nouvelle halte à Montel-de-Gelat, au château d'Antoine de La Fayette, seigneur du lieu (35), lequel, nullement instruit des événements, reçoit le duc avec honneur, lui « offre son vin », s'entretient avec lui durant une heure à une fenêtre et l'accompagne à pied pendant quelque temps.

A partir de là, c'est la chevauchée éperdue qui commence. Dix-huit lieues d'une traite pour cette première journée ! Bourbon, épuisé, tombe évanoui au pied d'un arbre.. On arrive vers le soir à Herment (36), chez Henri Arnould, châtelain de la ville. Une sérieuse avance est prise sur Chabannes. Le stratagème a réussi. Charles, après le repas, se jette tout habillé sur son lit, puis, au milieu de la nuit, arrête ses dispositions pour reprendre sa course avant l'aube. Il congédie ses gens, leur donne pour consigne de se rendre par petits groupes à Carlat et ne garde auprès de lui que cinq ou six compagnons d'un dévouement absolu. Il prend soin, d'autre part, de mettre en sûreté son trésor. Lollières, Pelloux, Brion, d'Esquières et Saint-Bonnet se partagent les sacoches, qu'ils parviendront au bout de quinze jours, — et moyennant quelles ruses ! — à transporter jusqu'à Saint-Amour. Mais, dans cette localité, de nouveaux périls les

nocturnes et les voyages en Allemagne et le ravitaillement de Chantelle, Carlat et Murat. Il exprima sa stupéfaction d'avoir été arrêté à la Pacaudière, tandis qu'il se proposait d'aller à Lyon mettre le roi au courant de la volte-face du connétable à la Palisse. (Interrogatoire de Jacques Hurault. Procès, B. N., Fr. 5109, f° 11.)

(33) Montaigut-en-Combrailles, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom.

(34) Déposition de Grossonne, écuyer, Sr de Moncoubelin, devant Jean de Brinon, à Lyon, 4 octobre, B. N., Procès, Fr. 7155.

(35) Antoine Motier de La Fayette, Sr de Pontgibaud, de la Fayette, de Montel de Gelas et autres lieux, grand maître de l'artillerie sous Louis XII, était petit-fils du maréchal de La Fayette. Famillier de François Ier, il était étranger à la conspiration et il accueillit Charles avec la déférence du vassal envers son suzerain.

(36) Henri Arnould était notaire royal, châtelain de la ville d'Herment et capitaine du château. Il avait été dans sa jeunesse, écuyer du duc Pierre de Bourbon, beau-père du connétable et ensuite au service du connétable lui-même. (Cf. Georges Paul, *loc. cit.*, p. 27 en note.) Herment, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont-Ferrand. La baronnie d'Herment relevait du duc de Ventadour.

Hosted by Google

attendent. Serrés de près par les cavaliers du Bâtard de Savoie, Brion, d'Esquières et Saint-Bonnet sont capturés. Pelloux et Lollières parviennent à s'échapper par la cour de l'église et à gagner la Franche-Comté, terre impériale (37).

L'essentiel maintenant pour le connétable est de dissimuler sa qualité. Pompéranc devient le chef avoué de la caravane. Vêtu d'une simple robe de laine noire, d'un pourpoint de velours violet, coiffé d'un chaperon noir et d'une toque rouge garnie de boutons de fer, le duc de Bourbon cache son rang confondu parmi ses serviteurs. Toute marque de respect est interdite. Défense absolue de prononcer le nom du fugitif. Aux repas, c'est Pompéranc qui occupe le haut bout de la table. Charles est assis à une place quelconque. Mais à l'égard d'Arnould, qui est de la maison, toute dissimulation est impossible. Il pose donc des questions. A quelle distance est Carlat ? Quel chemin y conduit ? Arnould l'ignore. Ordre lui est donné de s'en enquérir. On finit par découvrir, dans le pays, un marchand de Clermont, pas beaucoup mieux renseigné, qui déclare, à tout hasard, que la forteresse est éloignée de vingt lieues et que le chemin passe par Bort et Salers (38).

Dans la nuit, le connétable écrit deux lettres, l'une au seigneur de Dallet (39), un cadet de la maison de La Rochefoucault-Langeac, peut-être impliqué dans le complot, l'autre adressée aux gentilshommes de l'Auvergne, réunis à Riom pour l'arrière-ban.

Aucune de ces lettres ne fut envoyée. Charles, après les avoir écrites, les avait placées dans sa manche, non signées, et, ayant mandé Saint-Bonnet, lui avait prescrit de venir les prendre le lendemain, au départ. Mais, quand l'écuyer se présenta dans la chambre de son maître, il y avait deux heures que le duc avec sa petite escorte galopait vers les parages du Mont-Dore.

En quoi consistait la mission que Charles avait pensé confier à son servant ? Pourquoi cet appel à la noblesse d'Auvergne ? Ordre de ralliement ou simple demande de subsides ? Nous n'avons sur ce point aucune lumière. Il est fort vraisemblable que Bourbon, dans sa détresse, ait songé à recourir une fois de plus à la générosité de ses vassaux auvergnats qui ne savaient rien lui refuser. Sa popularité, dans toutes les classes, était grande. La noblesse l'admirait pour ses talents militaires, les « bonnes villes » et le « clergé », qui n'y était pas tenu, lui avaient à son retour du Milanais, en 1516, voté 50.000 livres d'aides exceptionnelles, qui dépassaient, au dire de son secrétaire Marillac, tout ce qui avait été accordé jadis aux anciens ducs : « Et ja-soit », écrit ce dernier, « que les principales églises et villes dudit pays se disent exemptes dudit duché, comme l'évêque de Clermont, l'évêque de Saint-Flour, les abbayes et prieurés qui étaient de fondation royale et les villes de Clermont, Montferrand, Billom, Saint-Pourçain, Cusset, Yssoire, Brioude, Saint-Flour et Orlhat, qui sont les meilleures et plus grandes villes du pays ; mais tout ledit pays portait un si grand amour à mondit seigneur et l'avait en si grande estimation qu'il leur semblait qu'ils ne lui pouvaient trop donner (40). »

Peut-être est-ce « ce grand amour » et cette « grande estimation »

(37) Déposition de Brion. B. N., Procès, Fr. n. acq. 7155.

(38) Chefs-lieux de canton de la Corrèze et du Cantal. Déposition d'Henri Arnould, B. N., Fr. 18445.

(39) Dallet, commune du canton de Pont-du-Château, arrondissement de Clermont.

(40) Cf. Guillaume de Marillac. Vie du connétable de Bourbon. *Panthéon littéraire*, Ed. Buchon.

Hosted by Google

que Charles prétendait stimuler en ces dramatiques conjonctures ? Peut-être la foi qu'il gardait dans le loyalisme de sa province lui avait-elle dicté le choix de Carlat comme point de concentration et siège de la résistance ?

Plusieurs témoignages recueillis ou procès portent à croire que Charles comptait s'y retrancher et attendre derrière ses murailles, soit le soulèvement de la région, soit l'invasion du Midi, soit enfin le résultat des négociations avec le roi et sa mère, qu'il se flattait d'amener à composition. Brion raconte dans son interrogatoire que, sur le chemin de Montaigut à Herment, il fut vivement sollicité par Pelloux d'aller lever des troupes en Périgord et de se jeter avec ses recrues dans la citadelle auvergnate. Proposition qu'il n'agréa pas, parce qu'elle l'exposait à tomber aux mains de la gendarmerie royale, qui n'aurait pas manqué de le pendre à un arbre.

D'autre part, Saint-Bonnet affirme qu'au départ de Chantelle, le duc avait envoyé à Carlat un nommé Campignac avec 400 écus pour y mettre des vivres. Et de fait, lorsque, un mois plus tard, Pierre de Balzac vint, au nom du maréchal de La Palisse, saisir la place, il la trouva assez bien approvisionnée : cent charges de froment et de seigle, quatre pipes de vin, deux bœufs et quatre pourceaux.

Enfin, au dire du même Saint-Bonnet, la lettre destinée au ban et à l'arrière-ban de la noblesse assemblée à Riom tendait à concentrer à Carlat mille à douze cents hommes et à s'y tenir jusqu'à ce qu'une transaction fût intervenue entre le connétable et la Cour (41).

Quoi qu'il en soit, Charles fut poussé par le destin contraire dans une autre direction, malheureusement pour lui, heureusement pour l'Auvergne fidèle !

Le 9, à deux heures du matin, chacun a le pied à l'étrier. Arnould, requis par le duc de le suivre jusqu'à la Tour (42), village distant de quatre à cinq lieues, n'a osé refuser ; mais, à son corps défendant, il sera entraîné beaucoup plus loin qu'il n'avait pu prévoir.

Galop échevelé. On traverse en trombe la Tour d'Auvergne, sans prendre le temps de dîner. A Saint-Donat (43) seulement, il est permis de se restaurer. Une courte sieste et en route ! Arnould implore son congé. Refus. La randonnée se poursuit, effrénée, sur les pentes méridionales des Monts Dore jusqu'à Condat-en-Féniers (44), où l'on prend gîte. On se met aussi en quête d'un guide pour Carlat. Un cordonnier du pays, Guillaume Dohat, se donne comme tel ; il est engagé.

Le 10, troisième journée de galopade. On dévale par l'unique rue d'Allanche, en tourbillon. La petite ville est le siège d'un mandement relevant de la baronnie de Mercœur. Charles est chez lui, en terre amie. N'importe, il passe. L'incognito est le meilleur moyen de gagner du temps. Encore quatre lieues à travers les escarpements de la vallée de l'Allagnon et l'on dîne à Ferrières (45). Mais le guide improvisé a fait fausse route ; il est obligé d'avouer qu'il a perdu la direction, il veut s'en retourner. Arnould de même. Récriminations, disputes.

(41) Dépositions de Brion et de Saint-Bonnet. B. N., Procès, Fr. 5109, f° 30 et Fr. n. acq. 7155.
(42) La Tour d'Auvergne, chef-lieu de canton, arrondissement d'Issoire.
(43) Saint-Donat, commune du canton de La Tour.
(44) Condat et Allanche, chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Murat.
(45) Commune du canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour.

Hosted by Google

« Marchez ! Vous serez payés ! » commande le chef. Il faut obéir. La chevauchée folle continue, à l'aventure. Par mesure de prudence, il est convenu qu'on se tiendra autant que possible sur le territoire des fiefs de Mercœur. Evitant Saint-Flour, on tire sur Ruines, par les plateaux ondulés qui vont mourir au pied des monts de la Margeride. Jusqu'à cette heure, dans les sentiers déserts des Monts Dore et de Luguet, on a pu éviter les fâcheuses rencontres. Mais voici qu'à deux lieues de Saint-Flour, entre Ferrières et Ruines (46), sur la route fréquentée qui relie l'Auvergne et le Velay, une troupe en armes s'avance. C'est une compagnie de 7 à 800 Gascons, licenciés de l'armée de Lyon, qui s'en retournent dans leur pays. Dangereux contre-temps ! Si le duc allait être reconnu ! Par bonheur, les deux troupes se croisent sans échanger de propos et l'on atteint Ruines pour la couchée. Voilà Bourbon dans ses domaines héréditaires, dans ce vieux donjon des Mercœur et des dauphins d'Auvergne, où il vient sans doute pour la première fois. Mais il n'a garde de se déclarer à ses officiers. Le maître ostensible est toujours Pompéranc.

Le connétable ne passe à Ruines que la nuit du jeudi au vendredi. Il sentait qu'il était dangereux de s'y attarder. Toujours plus loin, toujours plus au Sud ! c'est la seule voie de salut. Justement, Pompéranc possède, à quelques lieues de Ruines, un château, à Lagarde, en Gévaudan (47).

Le 12, il y mène son seigneur et l'on y séjourne pendant quatre jours. C'est à partir de là que les incertitudes et les tâtonnements commencent.

L'objectif est toujours Carlat, dont on s'est fortement écarté, mais la route est-elle libre ? Charles décide d'envoyer en reconnaissance, vers le Carladès Quinot, son valet de chambre. Il impose également cette corvée supplémentaire au malheureux châtelain d'Herment, harassé, dépaysé, et qui ne cesse de soupirer après son paisible Limousin.

Les deux explorateurs reprennent donc la campagne. Arrivés à Saint-Flour, ils trouvent toute la ville en rumeur. Il n'est bruit que de la trahison du connétable, de sa tête mise à prix, de la venue imminente du maréchal de La Palisse, qui va occuper les places de la Haute-Auvergne, en attendant qu'il s'empare de sa personne (48). Quinot pousse malgré tout vers Carlat, tandis qu'Arnould épie l'occasion de lui fausser compagnie. Prétextant la fatigue de son cheval,

(16) Ruines, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Flour, était un des mandements de la baronnie de Mercœur.

(17) Lagarde, commune du canton de Saint-Chely, arrondissement de Marvejols. Le château de Lagarde dont les ruines imposantes existent encore, dominant le cours de la Truyère, non loin du fameux viaduc de Garabit, offrait au connétable un asile plus sûr que Ruines, trop proche de Saint-Flour, où s'était répandue la nouvelle de sa défection, circonstance qui l'exposait à être découvert d'un instant à l'autre. — M. Georges Paul est d'avis que Pompéranc, en se faisant passer pour le propriétaire du château, usa de supercherie afin de ne pas compromettre le véritable seigneur du lieu, Charles d'Apchier, alors absent pour le service du roi et se trouvant à l'armée d'Italie (cf., Georges Paul, *Un favori du connétable de Bourbon*, p. 29).

(48) Deux courriers de Charles-Quint, qui transportaient de Bourg-en-Bresse en Espagne des dépêches secrètes, arrêtés à Toulouse et mis à la question, avouèrent devant les magistrats du Parlement que, passant par Saint-Flour et logés au faubourg, à l'enseigne du Cerf, ils avaient appris du fils de leur hôtesse, marié à Carlat, que le capitaine de la place faisait une grosse provision de lard, farine et autres munitions, et qu'il y rassemblait plusieurs gendarmes. « On n'entendait que cela par tous les chemins », disaient-ils, et, l'exagération populaire aidant, on racontait que toutes les places que Bourbon possédait dans le pays étaient mises en état de soutenir un siège. (Déposition de Guillaume Coste et Jacques Maistre, courriers de l'empereur, devant le Parlement de Toulouse. B. N., Procès, Fr. 7155. f° 101.)

Hosted by Google

il reste en arrière, puis, lorsque le guide est hors de vue, il tourne bride et reprend, à franc étrier, la route de son pays (49).

Quinot pénétra-t-il en Carladès ? Apparemment, les renseignements qu'il rapporta ne furent point encourageants. Le Maréchal de Foix avait fait garder les passages du Languedoc en Espagne. Il avait, en outre, par les soins d'un de ses lieutenants, Jean de Poncher, établi des postes-vigies aux alentours de Carlat et de Murat (50). Quinot avait ordre de rejoindre dès le lendemain son maître dans une bourgade du Gévaudan, voisine de sa châtellenie du Malzieu, appelée Serverette (51), au cœur des Cévennes. On peut conjecturer que Charles atteignit Serverette dans la journée du mardi 15 septembre. Il envoya sans délai Godinière, second valet de chambre, reconnaître la région accidentée qui forme la frontière entre le Gévaudan et le Velay. Arnould dit dans sa déposition que, lorsqu'il partit avec Quinot pour Carlat, les chevaux du connétable étaient bridés et prêts pour l'étape de Serverette. Godinière, revenant de sa reconnaissance, après s'être engagé si loin qu'il avait dû changer de monture, avait assuré qu'on pouvait s'y engager sans risque.

Pompéranc connaissait la région et y était sans doute connu. Un de ses lointains ancêtres avait été seigneur de Serverette. (Voir Georges Paul, *loc. cit.*) Mais, dans cette nouvelle direction, quel but poursuivait le connétable ? Gardait-il l'espoir de gagner le Puy, où il avait des intelligences ? Toujours est-il qu'on perd sa trace après la halte de Serverette. Selon Arnould, qui d'ailleurs n'est que l'écho d'un bruit en circulation, Charles serait parvenu à Carlat et y aurait retrouvé la troupe dont il s'était séparé à Herment. Cette version semble corroborée par le témoignage de Jean de Poncher, qui déclare « avoir appris par ses espions que le connétable s'était approché des passages donnant accès vers l'Espagne (52) et qu'ensuite il avait changé de chemin et s'était détourné vers le Vivarais ».

De ces deux témoignages, il est permis d'inférer qu'après une tentative infructueuse vers Carlat, Charles de Bourbon, accompagné du seul Pompéranc, erra assez longtemps à travers les vallées du Haut-Languedoc. Il réussit enfin à passer le Rhône près de Tournon, franchit les gorges de l'Ain et toucha à Genève dont l'évêque, dévoué à la cause impériale, lui procura les moyens d'atteindre Besançon, où il fit son entrée le 9 octobre.

LES COMPLICES

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de raconter les campagnes du duc de Bourbon contre la France, ni les circonstances de sa fin tragique sous les murs de Rome, le 27 mai 1527. Mais il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher ce qu'il advint de ses complices et de son patrimoine.

Dès la fin de l'année 1523, le Parlement de Paris fut chargé par le roi d'instruire et de juger le procès du connétable et de ses complices accusés de crime de lèse-majesté. Parmi ces derniers, quel-

(49) Déposition d'Henri Arnould devant Antoine du Bourg, bailli de Montferrand. B. N., Fr. 18, 445. — Martin de Bellay, *loc. cit.* — La Mure, *loc. cit.*

(50) Déposition de Jean de Poncher. B. N., Procès, Fr. n. acq. 7155, f° 417.

(51) Le Malzieu, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marvejols, était un mandement de la baronnie de Mercœur. Serverette, chef-lieu de canton du même arrondissement.

(52) Jean de l'Hospital ne le suivit pas en Franche-Comté, mais il avait dû s'approcher de Carlat. En novembre, alors que le connétable était déjà en Allemagne, il se cachait à Pamiers et cherchait à passer les monts. Déposition d'Antoine de Ribeyre, médecin à Pamiers. Procès, Fr. n. acq. 7155, f° 418.

Hosted by Google

ques-uns avaient passé la frontière et se trouvaient auprès de leur chef, en Italie : les deux Vitry, Jean et Louis, seigneurs de Lollières, les frères d'Espinac, Antoine et Pierre, seigneurs du Colombier en Forez, Pontbus de Saint-Romain dit de Lurcy, Jean de L'Hospital, Pelloux, Pompéranc.

La Cour, après trois ajournements successifs, donna défaut contre eux le 18 avril 1524 et, trois mois plus tard, les déclarait coupables de lèse-majesté. En conséquence, elle les condamnait par contumace à être décapités en place de Grève, après avoir été traînés sur la claye, leurs têtes mises au bout d'une lance exposées à chacune des principales portes de la ville et leurs corps pendus au gibet de Montfaucon. L'arrêt prononçait, en outre, la confiscation de leurs biens et le rasement de leurs châteaux (53).

D'autres se trouvaient sous la main de la justice : Saint-Vallier et Aymar de Prie avaient été incarcérés à Lyon ; Hurault, saisi à la Pacaudière par le grand maître, Antoine de Chabannes, dans sa ville épiscopale même (54) ; François d'Escars, arrêté le 23 octobre à Térouane par le maréchal de la Trémoille, puis conduit à Blois, enfin transféré à la Conciergerie (55).

L'instruction pour ces détenus commençait aussitôt. Le 10 septembre, l'évêque du Puy, Saint-Vallier et Aymar de Prie subissaient, à Tarare, un premier interrogatoire par les commissaires départis, Jean de Brinon, premier Président du Parlement de Rouen, et Guillaume Lhuillier, maître des requêtes de l'Hôtel. Antoine de Chabannes avait décliné la compétence des magistrats en excipant de sa qualité de prélat, qui le rendait justiciable du Pape seul.

Continuée au château de Loches, l'information se poursuivit devant le Parlement de Paris. A la Conciergerie furent amenés successivement : Saint-Bonnet, Georges de L'Hospital, frère de Jean, chanoine d'Aigueperse, arrêté à Toulouse ainsi que son neveu Michel (le futur chancelier), qui étudiait le droit à l'Université de cette ville, d'Esquières, Brion, d'autres comparses encore.

L'affaire traîna en longueur. Le Parlement ne se décidait pas à condamner. Il fallut les instances du chancelier Duprat et enfin les lettres impératives du roi pour emporter la peine de mort contre Saint-Vallier (14 février 1524) [56].

On sait que le comte félon ne fut gracié qu'*in extremis* en place de Grève, sur l'échafaud même où sa tête allait tomber (57), et au prix de quel sacrifice la belle Diane, sa fille, acheta le pardon du galant souverain. La peine fut commuée en prison perpétuelle. Reconduit à Loches, Jean de Poitiers ne fut élargi qu'en 1526, aux

(53) B. N., Fr. n. acq. 7155. — Lalanne. Journal d'un bourgeois de Paris, p. 209. — La terre de Lollières fut attribuée par le roi à Jean de Lévis, seigneur de Châteaumorand. Celle de Lurcy, à Warty, qui reçut aussi, en récompense de ses services, le gouvernement des Dombes. (Cf. actes de François Ier, t. I., p. 387 et t. VIII, p. 6057.)

(54) Georges Paul, *loc. cit.*

(55) Lalanne, *loc. cit.*, p. 184.

(56) Le chancelier fait savoir au premier président de Selve que le roi est mécontent des lenteurs du procès et qu'il exige des châtiments rigoureux et exemplaires. « Le roi », écrit-il, « n'a fait aucun cas de la confession de Saint-Vallier et entend qu'on *tire outre* sans rien épargner. Il vous promet qu'il n'est content de la longueur que l'on tient et dit que ce n'est l'heure du pardon, mais qu'on doit donner l'exemple. » (Procès, f° 104.) Un autre jour, c'est le souverain lui-même qui parle : « Jusques ici » dit-il aux conseillers, « nous vous avons estimés, et ne nous donnez pas à cognaistre que par pusillanimité vous voulez vous décharger dudist affaire. Et quand ne voudrez promptement procéder à ce que nous vous mandons, faistes-le nous entendre et en vos lieux y pourvoieront d'autres. » (*Ibid.*)

(57) Lalanne, *loc. cit.*, p. 200.

Hosted by Google

termes du traité de Madrid qui stipulait expressément sa mise en liberté (58).

Jacques Hurault, interrogé d'abord à Bessay en Bourbonnais (59), le 16 septembre, n'avait su opposer que de vagues dénégations aux charges relevées contre lui et s'était laissé aller à des délations peu élégantes touchant ses coaccusés. Enfermé à Loches, puis à la Bastille, il s'était, à l'exemple de son collègue du Puy, réclamé de la juridiction papale et la Cour, se déclarant incompétente, avait prié le roi de négocier avec Rome la nomination d'une commission d'évêques pour connaître l'affaire.

François Ier se borna à envoyer Hurault à Loches partager le sort de Saint-Vallier. Libéré par le traité de Madrid, l'évêque s'empressa de se rendre en Italie auprès de Bourbon, qui le nomma chancelier de Milan. Après la mort de Charles, il se réfugia à Naples auprès de Lautrec, qui y commandait au nom du roi. C'est par l'intercession du maréchal qu'il obtint ses lettres d'abolition le 28 mars 1528 (60).

Antoine de Chabannes s'en tira à meilleur compte. Il n'avait joué dans le complot qu'un rôle secondaire sans bien en comprendre, semble-t-il, toute la gravité. On lui sut gré de ses aveux et de ses révélations sur les agissements de l'évêque d'Autun, qu'il n'aimait pas, à tel point qu'il avait failli le souffleter un jour en présence du connétable. En outre, sa parenté plaidait pour lui. Sous le « pleigement et caution » de son frère, le maréchal de La Palisse, il obtint promptement son élargissement de la Bastille et put, le 25 mars 1524, présider dans sa ville épiscopale les fêtes du seizième grand jubilé (61).

François d'Escars et Aymar de Prie attendaient depuis de longs mois, l'un dans la tour carrée de la Conciergerie, l'autre dans les cachots de l'Hôtel de Nevers (la tour de Nesle), l'issue de leur procès. Le Parlement ne relevait contre eux aucune charge suffisante. D'Escars, mis à la question, avait persisté à nier, ainsi qu'il l'avait fait à Blois en présence du chancelier, les prétendues tractations pour la livraison de Térouanne. Nulle preuve non plus n'existait à l'encontre d'Aymar de Prie quant à la reddition de Dijon aux Allemands. La Cour avait donc cru pouvoir, en juillet 1524, les mettre l'un et l'autre en liberté sous caution, elle avait traité de même Georges de L'Hospital, en le renvoyant comme prêtre devant l'évêque de Clermont.

Tant de faiblesse indigne le roi, d'autant moins disposé à l'indulgence qu'il est au plus fort de la lutte contre Bourbon, qui assiège Marseille. Injonction est faite aux conseillers de maintenir sous bonne garde les accusés jusqu'à son retour d'Italie. Contre toute attente, la Cour résiste aux sommations du monarque et maintient ses arrêts « pour obvier », explique-t-elle, « au murmure du peuple à ce que on ne puisse dire que la Cour dénie ou dissimule la justice ». On croirait entendre déjà les magistrats de la Fronde ! Nouvelles injonctions du roi datées de Romorantin. Le prince irrité menace, comme feront plus tard Louis XIV et Louis XV. Il réitère : « Vous défendons d'élargir les prisonniers et craignez de nous désobéir si-

(58) Cf. Rymer *Fœdera*. Le traité de Madrid (14 janvier 1526) arrache au roi de France captif, l'amnistie pour le duc de Bourbon, ses amis et ses serviteurs, la mise en liberté de tous les détenus et l'abolition des procédures ouvertes contre eux. Le texte mentionne expressément Saint-Vallier et l'évêque d'Autun, qui furent les derniers à sortir des cachots de Loches.

(59) Paroisse d'Hauterive.

(60) Arch. Nat., JJ 243, n° 408.

(61) Georges Paul, *loc. cit.*, p. 34.

Hosted by Google

non vous en ferons telle démonstration que ce sera exemple aux autres. » (18 juillet 1524.) [62].

Les parlementaires se le tiennent pour dit. Mais le roi, obstiné dans ses desseins, institue une commission formée de conseillers aux Parlements de Rouen, Bordeaux et Toulouse. Par un sentiment de solidarité dont les Corps judiciaires donneront plus d'un exemple, ces légistes provinciaux approuvèrent en tous points la conduite de leurs confrères parisiens. Le dessaisissement du Parlement de Paris fut une opération avortée (63).

Les choses en étaient là quand d'Escars tenta de s'évader de la Conciergerie, en plein jour, à la barbe des gardiens. Le coup d'audace mérite d'être conté. Il avait obtenu l'autorisation de faire, dûment encadré d'archers, une promenade quotidienne sur la terrasse de la tour. L'idée lui vint de profiter de cette latitude pour prendre du champ. Donc, un jour d'été de 1524, à trois heures de l'après-midi, aidé de quelques amis, il fonce à l'improviste sur les gens de l'escorte. Ceux-ci, bousculés, bâillonnés et solidement garrottés, sont laissés sur place, tandis que les fugitifs dévalent en trombe à travers les galeries du palais, et, par la porte de l'Abreuvoir, complaisamment laissée ouverte, gagnent la Seine. Un bateau est amarré sur le bord, prêt à les recevoir. Ils s'y précipitent, rament vers la rive opposée en direction du Louvre où des chevaux sellés les attendent. Ils vont atterrir quand, de la prison, l'alarme est donnée. La foule s'ameute, empêche le débarquement. Une bagarre s'en suit. Epées et hallebardes se croisent, s'entre-choquent ; un garde est tué. Finalement, d'Escars et les siens sont maîtrisés et reconduits les uns au Fort-l'Evêque, les autres au Grand Châtelet (64).

Le procès suivit son cours. D'Escars confié à la garde de Jouy, huissier du Parlement, demeura captif jusqu'au jour où Louise, régente, lui assigna, par lettres patentes, la ville d'Orléans comme lieu d'internement (23 mai 1525). Trois mois plus tard, sur l'ordre de son fils qui, de sa prison de Madrid, lui prescrivait l'élargissement de tous les complices du connétable, elle lui permettait de rentrer dans son château de Bret, près Cusset, en Bourbonnais. Enfin, en avril 1526, complètement amnistié, il obtenait de François Ier, avec la restitution de ses biens, la garde de la forteresse d'Usson en Basse-Auvergne (65).

En considération de son grand âge, Aymar de Prie bénéficia de la même clémence. Le 23 mai 1525, la régente lui ouvrit les portes de la Bastille.

Georges de L'Hospital, plus sévèrement traité, subit trois ans de détention à la Conciergerie et n'obtint ses lettres d'abolition que le 24 décembre 1526. Quant à Jean, réfugié en Espagne, il ne fut jamais autorisé à rentrer en France. Ses biens ne lui furent pas rendus. Après avoir séjourné à Milan, il se retira et finit ses jours à la cour du duc de Lorraine, beau-frère de Charles (66).

Nous avons relaté, d'après M. Georges Paul, les circonstances

(62) B. N. Procès, *loc. cit.*

(63) « Ils s'en retournèrent sans rien faire », constate *le Bourgeois de Paris*, « et ne voulurent rien faire au dessus de ladite cour » (cf. Lalanne, p. 194).

(64) B. N. Procès, Fr. n. acq. 7155, f° 188. — Lalanne, p. 201 à 245.

(65) Arch. Nat., PP 111 et 119.

(66) Cf. Bernardi. Essai sur la vie de Michel de L'Hospital. — D'après la déposition d'Antoine Ribeyre, médecin à Pamiers, Jean de L'Hospital se trouvait à Pamiers en novembre 1523 et cherchait à passer en Espagne. Il avait fait marché avec un guide qui devait le conduire au delà des monts moyennant deux ducats. B. N., Procès, *loc. cit.*, p. 290.

Hosted by Google

dans lesquelles Joachim de Pompéranc reçut l'absolution de François Ier sur le champ de bataille de Pavie. Nous nous bornerons à rapporter la version donnée par le *Bourgeois de Paris :* « Pompéranc », dit le chroniqueur anonyme, « partit pour Paris en juin 1525, avec le consentement du duc de Bourbon, pour venir chercher un refuge auprès de la régente, parce qu'il était passible de mort pour avoir tué un gros seigneur espagnol. Louise le reçut bien et lui donna 50 lances sur ce qu'il était porteur d'une lettre du roi son fils, qui déclarait lui avoir pardonné et la priait de lui faire bon accueil (67) ». Ce témoignage ne contredit pas le récit de M. Paul, sauf l'allusion au meurtre du seigneur espagnol qui semble établir une confusion avec le duel d'Amboise, cause de la mort de Chissay.

L'un des Lollières fut tué en Italie, dans les rangs impériaux. De même, Antoine d'Espinac l'aîné. Quant à Pierre, après avoir pris part à la journée de Pavie, il se sépara de Bourbon et vint se constituer prisonnier en France. Le roi, touché de sa jeunesse et de son repentir, lui accorda, à Chenonceaux, le 8 septembre 1526, ses lettres de rémission (68).

Pelloux, l'un des plus actifs agents de la « mêlée », ne profita pas de l'amnistie générale. Demeuré au service de Charles-Quint en qualité de gentilhomme de la chambre, il fut désigné, en octobre 1538, pour faire partie de l'ambassade impériale auprès de François 1er. Oubliant le passé, le roi-chevalier l'accueillit avec bonne grâce et lui fit même présent d'une chaîne d'or d'une valeur de 1.200 écus (69).

De tous les accusés, Saint-Bonnet fut celui qui ressentit le plus tôt les effets de la miséricorde royale. On lui sut gré d'avoir, à Gênes, tenu tête à Baurain. Il apparut que, pendant la fameuse nuit de Montbrison, sa bonne foi avait été surprise. Au bout de trois mois de séjour à la Conciergerie, il obtint ses lettres d'abolition (29 décembre 1523).

Pour d'Esquières et Brion, les lettres vinrent plus tardivement, le 9 mai 1528. L'arrêt qui infligeait aux deux comparses quatre années de détention leur imposait, en outre, l'amende honorable à faire « sur le perron des grands degrés du Palais, en chemise, pieds nus et tête nue, portant en main une torche de quatre livres en exprimant leur repentir à Dieu, au roi et à justice » (70).

En somme, pour des criminels de lèse-majesté et de lèse-patrie, c'étaient là des sanctions assez bénignes. Les coupables rentraient en grâce sans trop de difficulté, auprès du souverain qu'ils avaient projeté de détrôner et retrouvaient avec aisance biens et honneurs dans un royaume qu'ils avaient tenté de livrer à l'étranger. Charles de Bourbon, s'il eût vécu, aurait tôt ou tard éprouvé la générosité du prince.

On pourrait s'en étonner si l'on oubliait qu'après Pavie la rigueur de l'expiation devait se subordonner aux exigences de la politique. Ne fallait-il pas, à tout prix, parer au désastre national en abrégeant la captivité du roi ? Et le danger passé, après la mort du principal coupable, qu'importait au salut du pays la réhabilitation de quelques rebelles subalternes ?

(67) Lalanne, *loc. cit.*, p. 259.
(68) B. N., Procès, p. 402.
(69) Cf. Actes de François Ier, T. V, III, p. 268.
(70) B. N., Fr. 3876.

Hosted by Google

LA CONFISCATION

Aussitôt après la fuite du connétable, le maréchal de La Palisse fut investi par le roi du gouvernement de l'Auvergne. Il reçut en même temps le mandat de saisir les vicomtés de Carlat et de Murat, ainsi que toute la terre de Mercœur, dont les revenus lui furent concédés à titre viager (71).

Le Maréchal ne vint pas en personne pratiquer cette opération, mais il délégua son lieutenant et parent, Pierre de Balzac, Sr d'Entraigues (72), et le nomma du même coup capitaine de la ville et du château de Murat.

D'Entraigues se mit en route incontinent. En octobre 1523, il prenait possession de Carlat, dont le gouvernement était dévolu à un de ses compagnons d'armes, Régnault de Péricard, chevalier, l'un des 200 gentilshommes de la maison du roi (73). Venait ensuite le tour de Murat où d'Entraigues institua comme lieutenant Claude de Massanau, seigneur de Masseboeuf, et enfin celui des nombreuses châtellenies de Mercœur, dont la main mise fut proclamée à Allanche en avril 1524.

Rien ne fut changé dans l'administration des divers mandements. Les titulaires d'offices furent simplement requis de prêter serment au roi, entre les mains du bailli de Montagnes (74).

Trois ans plus tard, le Parlement de Paris, par arrêt du 17 juillet 1527, prononçait la confiscation de tous les biens du connétable pour cause de forfaiture et les adjugeait à Louise de Savoie.

En exécution de cet arrêt, François Tavel, conseiller, et Jean Vialard, substitut du procureur général Lizet, se transportaient en Auvergne et mettaient sous la main du roi le bailliage des Montagnes, séant à Saint-Martin-Valmeroux (75), puis, se rendaient à Vic, capitale du Carladès, et enfin à Carlat, où ils reçurent le serment de César de Lermont, écuyer, Sr de Quézac, lieutenant de Regnault de Péricart (15 et 21 octobre). Dans la même séance, à la Cour d'appeaux, ils prononcèrent la confiscation des baronnies de Calvinet (76) et de la Vinzelle, anciennes dépendances du Dauphiné d'Auvergne.

Le 22 octobre, les commissaires se présentaient à Murat. Comme celui de Carlat, le château était vide de troupes et ne renfermait que quelques vieux canons gardés par six morte-paye (vétérans).

Tout d'abord, les parlementaires eurent à régler un conflit d'attributions entre deux gens de guerre qui prétendaient, l'un et l'autre, occuper le poste de lieutenant de la place, au nom de Pierre de Balzac. Masseboeuf, d'une part, invoquait l'investiture à lui conférée précédemment par d'Entraigues ; son compétiteur, Antoine Dorgues, d'autre part, produisait des lettres de la régente, confirmées par le

(71) Après la mort du maréchal tué à Pavie, la régente accorda la jouissance viagère de Mercœur à son fils Charles (25 mai 1524), qui la garda jusqu'au jour où François Ier rendit la baronnie à Renée, sœur du connétable, duchesse de Lorraine (juin 1529). Cf. comte de Chabannes. Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, T. I, p. 717 ; B. N., Fr. 5779, f° 99.

(72) Pierre de Balzac était seigneur de la terre d'Entraigues en Limagne. Il descendait d'une ancienne famille du Brivadois apparentée à celle des Chabannes. Son fils François épousa Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. Il est lui-même l'arrière grand-père d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. Cf. La Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la noblesse.

(73) Arch. Nat., PP 111 et 119, f° 187 et f° 3.

(74) B. N., Fr. 5089, f° 118.

(75) Saint-Martin-Valmeroux, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aurillac.

(76) Calvinet, commune de l'arrondissement d'Aurillac.

Hosted by Google

roi. Ce dernier eut gain de cause, mais ses fonctions furent restreintes à la garde du château et au commandement des morte-paye.

Ce litige terminé, un autre surgit. Les officiers et consuls de la ville (77), convoqués à l'auditoire (maison de justice) pour les formalités ordinaires, représentèrent aux magistrats qu'il existait à Murat un second siège du bailliage des Montagnes, démembrement de celui de Saint-Martin-Valmeroux et dont le ressort s'étendait sur 42 paroisses (78). Ce démembrement, expliquaient-ils, avait été consenti par les anciens ducs en raison de l'éloignement et de la difficulté des communications. Mais les commissaires, surpris d'un état de fait qui leur paraissait provenir d'une usurpation, refusèrent de recevoir le serment et renvoyèrent les Muratais devant les fonctionnaires royaux de Riom, siège du gouvernement.

Quittant Murat, Tavel et Vialard pénètrent par Allanche dans le territoire de Mercœur et vont tout droit à Ardes, chef-lieu de la baronnie (79).

A cause de l'importance et de l'étendue des terres confisquées, ils avaient tenu à donner à la prise de possession un caractère de grande solennité. Le 27 octobre, dans la grande salle du château, en présence des capitaines, juges, procureurs, receveurs, gardes des sceaux, des forêts, etc., représentant des onze châtellenies relevant de Mercœur (80), lecture était donnée de l'arrêt qui déclarait Charles de Bourbon coupable de forfaiture et réunissait son patrimoine au domaine royal. A tous, il était enjoint d'abolir ses armoiries, sur la porte des châteaux ; défense était faite d'employer pour le désigner dans les actes publics d'autre formule que celle-ci : « Charles *jadis* de Bourbon ».

La plupart des dignitaires ou notables avaient répondu à la convocation et jurèrent fidélité au roi.

Ce furent : pour Ardes : Jean Chavanton, procureur au bailliage, remplaçant Noble Ogier de Courtey, chevalier, bailli général de Mercœur ; Noble Jean de Chaslus, Sr du lieu ; Jean Chany, écuyer, Sr de Cez, garde du château ; Jean de Collonges, garde des sceaux. — Pour Chilliac (81) : Noble homme Pierre d'Anghac, capitaine ; Guillaume La Porte, châtelain. — Pour Ruines et Corbière : Pierre Vidal, procureur ; Antoine du Pirou, accensseur ; (Noble homme François de Mosseaux, Sr de Brosses, capitaine et garde-porte du château, avait fait défaut, et de même Jacques La Fage, châtelain). — Pour Tanavelle : Jacques Balachier, capitaine. — Pour Lastic : Antoine Bompar, procureur. — Pour Allanche : Jean Farradesche et Pierre Feydières, ascenseurs. — Pour le Malzieu et Verdezun : Guillaume Corrier, juge au bailliage. — Pour Vieille-Brioude : Vital Raparel, châtelain. — Pour Léotoing et Blesle : Noble Robert de Cortiac, capitaine du château. — Pour Vodable : Antoine Chavanton, châtelain.

***

(77) Voici le nom des principaux : Jean Durye, juge, Jacques Desistrières, châtelain, Jacques Le Vasseur, procureur, Gaspart de Lobre, receveur.

(78) Ces 42 paroisses représentaient la majorité actuelle des communes des arrondissements de Murat et de Saint-Flour.

(79) Ardes-sur-Couze, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Issoire.

(80) La baronnie de Mercœur comprenait les châtellenies d'Allanche et Maillargues, Blesle et Léotoing, Ruines et Corbières, Lastic et Tanavelle, Vieille-Brioude, Chilliac et Saint Cirgues, Le Malzieu et Verdezun, Saugues et Grèzes. La capitale était Ardes. A ces seigneuries, situées en Basse et Haute Auvergne, en Gévaudan et en Velay, il convient d'ajouter Vodable, qui était la capitale du Dauphiné d'Auvergne.

(81) B. N., Fr. n. acq. 7156 et Fr. 23.335.

Hosted by Google

Désormais, l'Auvergne entière se trouvait enclose dans le domaine de la Couronne. Un grand pas était fait vers l'unité du royaume. La politique triomphait, mais la justice était-elle satisfaite ? La spoliation avait engendré la trahison. La cupidité d'une femme avait mis une flétrissure sur l'écusson fleurdelisé des Bourbons.

François Ier, qui n'avait pas su résister aux convoitises de sa mère, fut mieux inspiré par la suite en restituant les biens paternels du connétable à ses deux sœurs Louise et Renée. L'une récupéra le comté de Montpensier et la Combrailles ; l'autre, la baronnie de Mercœur, érigés plus tard en duchés, qui tous deux se confondirent, au siècle suivant, dans la lignée de Henri IV.

Charles III de Bourbon clôt la série des princes apanagés dont la puissance constituait un danger redoutable pour le roi, chef de famille et suzerain. Sa destinée tragique marque la fin de l'Auvergne féodale.

Charles FELGÈRES.

Hosted by Google

LA STATION NÉOLITHIQUE DE NESCHERS

La station néolithique de Neschers (Puy-de-Dôme) est située à l'Ouest du village de ce nom, à une altitude de 400 mètres. Elle occupe une vaste étendue de terrain inculte appelée le Chirel et est limitée au Sud par la route de Coudes à Champeix, par la Couze-Chambon au Nord.

⁂

Le village de Neschers est bâti dans une imposante vallée au sommet de la falaise basaltique formée par la puissante coulée de lave du Tartaret, près de Murols. La lave, qui en cet endroit s'est étendue considérablement en largeur et s'est arrêtée brusquement, a donné naissance à des dislocations qui ont déterminé sa surface à revêtir une forme plus ou moins hérissée et chaotique, connue en Auvergne sous le nom de *cheire*.

Les collines formant à gauche et à droite le thalweg de la vallée présentent un très grand intérêt. Les assises inférieures, reposant sur le granit par l'intermédiaire d'une couche de grès, sont formées par des argiles sableuses rouges et vertes, au milieu desquelles apparaissent des assises de calcaire dur et compact.

Les assises supérieures, formant le sommet des plateaux, nous montrent une couche importante de domite séparée des alluvions sableuses superficielles par une couche médiane de tuf volcanique ponceux (1).

Ces alluvions erratiques annoncent les rives d'un ancien lac tertiaire. Elles représentent le cône de déjection de la Couze qui contribuait, durant l'oligocène, à combler cette vaste dépression qu'est la Limagne.

Depuis, les eaux de la rivière ont complètement raviné leur première formation, dénudant à nouveau le granit. Toutefois, les érosions qui ont amené la formation des nombreuses terrasses de la vallée de la Couze sont bien antérieures à la coulée du Tartaret, qui est elle-même antérieure à l'âge du Renne. L'atterrissement qui a

(1) C'est dans cette couche, au lieu dit la Grave, que furent découvertes, en 1914, dans une carrière de domite exploitée par la verrerie de Mégecoste, des galeries souterraines artificielles importantes. (Cf. A. Aymard, J. Pagès-Allary et Dr G. Charvilhat : Les galeries souterraines artificielles de la Grave près Neschers. Extrait de la *Revue d'Auvergne*, 1914.)

Signalons également près de là, toujours sur le plateau qui commande la rive gauche de la Couze et au Nord de Neschers, la présence d'un camp retranché occupant les terroirs de Bataillou, la Bade et la Flessère. Il nous a fourni, lors de prospections, des tessons de poterie dite *samienne*, de la tuile à rebord et de nombreuses briques paraissant du moyen âge, ayant subi un commencement de fusion.

Hosted by Google

fourni à Pomel et à l'abbé Croizet une industrie (2) et une faune de cette période, lequel est constitué par des alluvions erratiques sableuses, est adossé à l'escarpement de la fin de coulée du Tartaret, mais n'est pas sous-basaltique, comme on l'a cru bien souvent.

⁂

C'est en cherchant à la surface de la cheire ou en fouillant certaines excavations, partiellement comblées par des graviers dûs à la désagrégation des basaltes, que nous avons recueilli les objets que nous allons décrire.

INSTRUMENTS EN PIERRE

Haches. — Trois ont été trouvées. Leur tranchant est semi-circulaire et très usé. La plus grande est en basalte, et présente, en coupe transversale, une forme ovoïde. Elle est terminée en pointe arrondie à son sommet et mesure : longueur, 9 centimètres ; largeur à sa base, 4 cent. 5 ; épaisseur, 3 centimètres. Les deux autres, en éclogite, appartiennent à un type rectangulaire ; leurs dimensions ont respectivement : longueur, 5 cent. 5 et 7 centimètres ; largeur, 4 centimètres et 4 cent. 5 ; épaisseur, 2 centimètres et 2 cent. 5.

Grattoirs. — Ils sont assez nombreux et de dimension variable. La forme le plus souvent représentée est la forme discoïde ou légèrement ovalaire.

Perçoirs. — Ils ont été trouvés au nombre de quatre. Ce sont des prismes de silex variant de 3 centimètres à 6 centimètres de longueur. Ils rappellent assez par leur forme certaines lames magdaléniennes du gisement de Sarliève.

Pointes de flèches. — Ce sont les instruments les plus nombreux Elles appartiennent à la série sans pédoncule ni barbelures, en forme de feuille de saule et présentent une grande analogie avec les pointes solutréennes.

INSTRUMENTS EN BRONZE

Parmi les débris d'instruments en bronze que nous avons rencontrés, nous citerons trois objets dont il est difficile de déterminer la destination à cause de leur mauvais état de conservation, peut-être des racloirs ou des tranchets, et, enfin, un crochet en forme de hameçon, de 4 centimètres de longueur et 4 millimètres de section.

⁂

A quelle époque de la chronologie préhistorique doit-on classer le gisement de Neschers ? Les instruments en pierre polie sont d'un type fréquent dans la seconde phase de l'industrie néolithique du Massif Central. Les instruments en pierre taillée n'ont rien de caractéristique et ne peuvent être attribués à cette époque plutôt qu'à une autre. Par contre, leur examen minéralogique est d'un enseignement précieux. Le silex qui a servi à les confectionner est de deux types. Tandis que celui des grattoirs et des perçoirs provient des calcaires lacustres de la Limagne, celui des pointes de flèches est tout à fait différent : à peu près complètement quartzifié, il présente une grande

(2) Une tête d'équidé sur bois de renne, actuellement conservée au British Museum,

Hosted by Google

analogie avec les silex jurassiques et diffère des plaquettes siliceuses de l'oligocène des environs d'Aurillac. La matière première de ces instruments proviendrait-elle, par exemple, des chailles du callovien de la Meuse et de la Nièvre, et arriverait-elle en Auvergne, par voie d'échange, d'une façon analogue au silex de la Touraine, signalé à Châteaugay par Pommerol (3) ? Ou alors ces instruments étaient-ils taillés sur place et exportés ? L'absence complète de nuclei semble le prouver.

L'abondance des pointes de flèches témoigne que l'on se trouve en présence d'outillage d'une tribu de chasseurs. Mais la station de Neschers était-elle une bourgade ou un lieu de chasse ? Nous penchons pour la première hypothèse. La flore qui croissait sur la cheire de Neschers n'était certainement pas favorable à l'alimentation du gibier. Par contre, sa situation convenait admirablement à l'établissement d'un village. Les tribus trouvaient dans son voisinage de quoi subvenir facilement à leur existence, grâce aux produits de la chasse et de la pêche. Elles étaient venues s'y établir à une phase ancienne des temps néolithiques ; et, ainsi que semble en témoigner la présence d'instruments en bronze, l'habitat y aurait persisté jusqu'à l'apparition de ce métal.

Paul PAGÈS-ALLARY, Antoine VERGNETTE.

---

(3) La station néolithique du plateau de Châteaugay. *Association Française pour l'Avancement des Sciences. Comptes rendus de la 10e session.* Alger, 1881, p. 739.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 12 janvier 1927. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre M. Demnard, ancien notaire, mort le 8 décembre 1926, et M. Joseph Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances, qui a été trésorier et vice-président de la Société, mort en décembre.

M. Marc Dousse décrit certaines particularités du commerce d'Ambert d'après une procédure de 1778.

Le Président lit une communication de M. Gabriel Segret sur les ancêtres de Maurice Barrès à Blesle.

Admissions : M. Cazeneuve, président du Conseil de préfecture interdépartemental ; Mlle Liebschütz, professeur au lycée Jeanne-d'Arc.

Séance du 10 février. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre M. Passion, notaire à Saint-Cirgues, décédé en 1926.

M. Gaumet, trésorier, rend compte de l'exercice financier 1926 :

Recettes :

Solde en caisse au 31 décembre 1926	4.441	35
Cotisations de 1926	4.289	»
Vente de publications	659	»
Publicité	141	05
Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme	250	»
Subvention de la Ville de Clermont-Ferrand	200	»
Contribution de M. Pierre Salveton aux frais d'impression de l'*Histoire de Nonette* de son père	4.853	75
Contribution de M. Braun-Blanquet et de ses collaborateurs aux frais d'impression des *Etudes phytosociologiques*	564	»
Remboursement par M. Braun-Blanquet et ses collaborateurs du prix des planches des *Etudes phytosociologiques*	675	10
Don de M. l'Abbé Chabreuil	10	»
Don de la Chambre de Comm. de Clermont et d'Issoire	1.000	»
Intérêts des fonds de la Société	61	»
Total des recettes	17.144	25

Hosted by Google

Dépenses :

Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 4.....	3.603 »
Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 5.....	1.743 45
Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 6 (y compris le prix des planches des *Etudes phytosociologiques*).....	2.533 60
Impression de la *Revue*, t. XLI, n° 7.....	1.737 95
Impression des feuilles 11 à 19 et du titre de l'*Histoire de Nonette* (pour être distribués avec les numéros à venir).....	3.406 »
Frais de bureau, correspondance, expédition de la *Revue*	515 45
Frais de recouvrement des cotisations et de quittance.	196 15
Allocations aux concierges.....	75 »
Location de la salle de réunion.....	80 »
Total des dépenses.....	13.890 60

Balance :

Recettes	17.144 25
Dépenses	13.890 60
Excédent de recettes.....	3.253 65

Avoir de la Société :

26 francs de rente française 3 %, représent. en capital.	460 »
35 francs de rente française 5 %, représent. en capital.	940 »
Réserve en caisse.....	3.253 65
Total des fonds de réserve.....	4.653 65

Ce compte est approuvé, ainsi que les prévisions budgétaires pour 1927.

Le Président communique les renseignements statistiques suivants : au mois de janvier 1927, le nombre des cotisants de la Société des Amis de l'Université et des abonnés à la *Revue d'Auvergne* était, en chiffre rond, de 240. La *Revue d'Auvergne* est envoyée, à titre de service gratuit ou d'échange de publications, à 84 universités, sociétés savantes ou établissements divers. Le tirage de la *Revue* est de 400 exemplaires.

Le Dr Cany présente des observations critiques sur le livre de Mme Durand-Lefebvre : « Les vestiges antiques et le culte des sources au Mont-Dore » (Le Puy, 1926). — (Cf. *Revue d'Auvergne*, t. XLI, p. 275-277.)

Admission : M. Michel Pouget.

Séance du 9 mars. — Présidence du Dr Canque.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre M. L. d'Hauterive.

M. Poisson, sur sa proposition, est délégué pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes de 1927.

M. Staehling expose les procédés de taille et de polissage des pierres précieuses :

« On trouve des pierres fines un peu partout, en France, aux

Hosted by Google

Indes, dans les monts Oural, en Amérique du Sud et du Nord. Madagascar est très riche à ce point de vue et est l'un des plus gros producteurs du monde. En Auvergne, on rencontre l'améthyste, le grenat, l'agate, la tourmaline, le saphir et le zircon, pour ne citer que les principaux. Remarquons en passant que le zircon, grâce à son indice de réfraction voisin de celui du diamant, a beaucoup servi, depuis quelques années, à imiter le diamant et l'on taille en roses ou en brillants les plus beaux échantillons de zircons blancs.

» La taille des pierres précieuses repose sur la dureté des différents corps mis en œuvre. Les degrés de dureté sont très variés et plusieurs classifications des pierres d'après la dureté ont été dressées par des minéralogistes. Dans la classification de l'Allemand Mohs, qui est la plus employée, les différences de degré de l'échelle ne correspondent pas aux différences réelles de dureté des minéraux envisagés. Le diamant est le plus dur de ces corps ; on trouve les principes de sa taille dans la plupart des ouvrages de vulgarisation, principes d'ailleurs surannés à cause des progrès réalisés en lapidairerie à la fin du siècle dernier. On ne clive plus, on scie et cela au moyen de petites meules en cuivre tournant de 2.500 à 3.000 tours-minute.

» Dans l'industrie des pierres d'ornements, on distingue trois phases différentes : la taille des pierres fines, la taille des pierres dures et le polissage.

» Les lapidaires taillent les pierres précieuses (aigue-marine, tourmaline, rubis, saphir, etc.) sur des meules métalliques horizontales, enduites de poudre de carborendum. Le poli s'obtient sur des meules de cuivre ou d'étain, sur lesquelles est répandu du tripoli humide.

» Les pierres semi-précieuses (agate, améthyste, cristal de roche, etc.) sont taillées sur de grosses meules de grès tournant sur axes horizontaux, après avoir été dégrossies aux meules en carborendum. La plupart sont polies sur des rouleaux en bois de hêtre d'environ 1 m. 50 de long sur 50 centimètres de diamètre, enduits de tripoli humecté.

» Le plus ancien procédé de taille est celui de la meule en grès des Vosges ou du Pfalz bavarois. Au cours de plusieurs siècles, il est resté inchangé et l'on taille encore aujourd'hui comme on le faisait autrefois ; de réels progrès ne furent accomplis, à la fin du siècle dernier, qu'en ce qui concerne les préparatifs de taille, en même temps que l'on parvenait, par l'introduction de la taille lapidaire et des meules coupantes en carborendum, à transformer plus rapidement la pierre brute informe en un modèle poli. Pour arriver à ce résultat, on pousse, au moyen d'un bâton élastique, la pierre brute contre la meule, tournant verticalement, jusqu'à ce qu'une quantité suffisante de matière ait été enlevée pour que la pierre prenne entre les mains de l'ouvrier la forme approximative pour être facettée ou plus finement travaillée. On économise aujourd'hui la matière première et le temps en coupant la pierre brute au moyen d'une meule métallique à axe horizontal, dans laquelle est fortement incorporée, par martelage, de la poudre de diamant. Par une méthode rapide on donne aux plaques découpées ou aux pierres brutes la forme apte à la taille par des abats et des découpures à la meule de carborendum. Cette meule, en effet, « attaque » très bien par sa dureté et son coupant extraordinaire et enlève très vite tous les déchets inutiles. C'est alors seulement que commence le travail

Hosted by Google

délicat aux meules de grès, dont le diamètre est d'environ deux mètres. Sur leurs cannelures ou surfaces lisses, les pierres sont facetées sinon polies. Dans les tailleries ordinaires, 4 ou 6 de ces meules de grès rouge sont, en moyenne, assujetties à un même axe et celui-ci fait environ trois tours à la seconde. Dans ces meules sont gravées, au moyen de petits morceaux de carborendum, les cannelures nécessaires et spéciales à chaque modèle (boules, olives, pampilles, plaquettes, etc.). Si d'autres modèles doivent être taillés, il faut modifier les cannelures sur la meule. Aussi, le lapidaire s'efforce-t-il toujours de tailler le plus de pierres possible d'un même modèle.

» Pour le polissage, l'ouvrier est couché presque à plat sur un bloc de bois creusé d'après la forme du corps. Ce bloc se balance devant sur deux pieds et par derrière s'allonge sur une tige. L'ouvrier appuie les pieds sur une barre de bois spécialement disposée à terre ; en s'arcboutant, il fait bénéficier le polissage de tout le poids du corps. En même temps, la pierre en travail peut être observée par en haut, car l'ouvrier l'appuie contre la meule avec les doigts ou avec une bâtonnet de bois appuyé ou cimenté. Comme cette position de travail n'est normalement pas saine, on a introduit récemment la position assise pour les travaux de polissage, pour lesquels la force totale du corps n'est pas aussi nécessaire. L'ouvrier s'accroupit alors sur un tabouret de polisseur.

» Les meules doivent être constamment arrosées d'eau, ce qui explique qu'on en laisse couler par des tubes ou rigoles sur le front des roues, au moyen de chiffons pendants qui évitent les éclaboussures. Un désavantage de ce procédé réside en ce qu'une fêlure inaperçue se produit quelquefois dans une aussi grosse pierre. Celle-ci tout à coup se disjoint avec force et la vie de l'ouvrier est exposée.

» Le poli s'obtient de même sur un cylindre en bois de hêtre pourvu de rainures correspondantes ou sur le plat de meules rotatives horizontales en plomb ou en étain, sur lesquelles du tripoli humide est frotté. Comme ce travail ne demande pas de connaissances techniques étendues, des apprentis peuvent le mener à bien.

» De grands progrès ont été réalisés récemment par la mise en service de meules à couper diamantées, qui permettent de scier avec une précision absolue des plaques de pierre à une fraction de millimètre près. Le nouveau procédé permet une grande économie de temps et de pierre brute.

» A la fin du XIX^e^ siècle, la nouvelle et ingénieuse meule en carborendum apporta aussi une grande amélioration. A grande vitesse on peut ébaucher les morceaux bruts dans la forme première désirée, sur ces meules coupantes, qui l'emportent en dureté sur toutes les pierres, hormis le diamant. Un avantage réside aussi en ce que les meules sont moins grosses et jamais fendillées. Cette nouvelle fabrication a déjà remplacé, pour une grande quantité de travaux lapidaires, la meule de grès.

» La taille fine, la taille « brillant », particulièrement en pierres précieuses dures, échoit aux lapidaires. La manipulation des pierres précieuses brutes comprend quatre travaux différents :

» D'abord le sciage des pierres entrepris au moyen de la machine diamantée ci-dessus mentionnée.

» Ensuite, l'ébauche sur les roues au carborendum. L'opération est souvent divisée en deux : on façonne rapidement, à la meule à grain grossier, la pierre dans sa forme approchante et on lui donne,

Hosted by Google

à la meule à grain fin, la forme la plus rapprochée de la pierre définitive.

» En troisième lieu, ces pierres, fixées au ciment sur des bâtonnets de 15 centimètres de long environ, reviennent au premier lapidaire, qui exécute le travail le plus délicat, le facettage. Celui-ci a lieu le plus souvent sur une meule métallique horizontale rotative en étain ou en plomb, effleurée au moyen d'un pinceau par du carborendum en poudre. A droite, obliquement sur la meule, se trouve une petite planchette graduée mobile pourvue d'encoches. Dans l'une de celles-ci est introduite la pointe supérieure du bâtonnet cimenté. On obtient ainsi toujours le même angle d'inclinaison de la pierre par rapport à la meule.

» En quatrième lieu enfin, la pierre subit le poli ; les facettes, d'après le même principe, sont polies sur des meules rotatives horizontales en cuivre ou en étain, d'environ 0 m. 25 de diamètre, avec du tripoli humecté. D'autres moyens ingénieux de polissage, comme le durosol, la poudre verte, etc., trouvent là aussi un emploi pour chaque espèce de pierre. On emploie aussi souvent, à la place de la meule striée au carborendum, une meule métallique auparavant travaillée au diamant.

» Les industries lapidaires utilisent actuellement presque exclusivement la force électrique, alors qu'autrefois les meules étaient, en général, mises en mouvement à la main.

» Les deux travaux accessoires les plus importants de l'industrie des pierres précieuses et semi-précieuses sont le perçage et la gravure.

» Pour le perçage, il existe deux procédés : perçage par tube et perçage à la mèche. Le premier s'effectue au moyen de tubes de laiton, qui tiennent leur tranchant de poudre de diamant préalablement incorporée. Le deuxième procédé consiste en ce que l'ouvrier prépare deux minuscules pointes de carbone fixées dans une mèche d'acier, qui est mise en mouvement rotatif au moyen d'un archet.

» La gravure s'effectue au tour électrique. A celui-ci sont fixées de petites meules de carborendum ou de fines mèches métalliques, dont les têtes sont pourvues de poudre de diamant, et c'est contre celles-ci que seront ensuite appliquées les pierres à graver. »

M. VERGNETTE résume l'histoire de l'abbaye de Saint-André-lès-Clermont et décrit les vestiges qui en subsistent.

Admission : M. Roger Jouberton.

Il n'y a pas eu de séance en **avril.**

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

LE COMMERCE AMBERTOIS

AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS UNE PROCÉDURE DE 1778

En l'année 1778, la ville d'Ambert était violemment agitée par une grande querelle qui la divisait en deux camps très animés l'un contre l'autre. En voici l'objet : le sieur André Vimal Du Bouchet, marchand, garde-marteau en la Maîtrise des Eaux et Forêts de la ville, pourvu d'une charge de secrétaire du roi, avait-il dérogé à sa noblesse de fraîche date en exerçant la profession de marchand ? Pour élucider la question, il fallait savoir s'il se livrait à un commerce de gros, et alors il devait être maintenu dans les privilèges de la noblesse dont le plus précieux était l'exemption des tailles, ou bien il s'adonnait seulement à un commerce de marchand au détail, auquel cas il avait dérogé et perdu le droit à ces privilèges, et devait contribuer aux tailles de la ville dans une imposante proportion, étant donnée l'importance de ses terres, de ses immeubles et surtout celle de son négoce.

Cette querelle nous paraît bien vieillotte et ne semble guère devoir intéresser ceux qui vivent en 1927, mais ce n'est qu'une apparence, car les factums échangés — disons entre les belligérants — et le terme est à peine exagéré, les factums produits de part et d'autre au sujet de la dérogeance ou non dérogeance du sieur Vimal vont nous faire une peinture extrêmement curieuse, vivante, et d'une rareté qui en augmente l'intérêt, de la branche la plus importante du commerce ambertois à la fin du XVIII[e] siècle.

Peu nous importe qu'André Vimal ait dérogé ou n'ait pas dérogé, mais, avec la disette de documents économiques sur cette époque, en Auvergne, voilà un recueil précieux !

Il semble au premier abord qu'il suffit d'en extraire les parties concernant directement le commerce pour nous permettre d'être renseignés sur la vie économique de ce temps, mais, en parcourant les documents, ce projet paraît irréalisable, car tout est si enchevêtré, attaques et ripostes, question principale et questions secondaires, qu'il faut nécessairement suivre l'ordre adopté par les parties en guerre, et en tirer, au fur et à mesure des arguments, la peinture qui nous intéresse. Cette manière de procéder ajoute d'ailleurs beaucoup d'attrait au récit de ces incidents de la vie d'autrefois, dont l'activité, les luttes ardentes, semblent parfois ressusciter avec toutes leurs passions véhémentes.

***

Le recueil comprend d'abord le *Mémoire des sieurs Maire et*

Hosted by Google

échevins et Corps Commun de la Ville d'Ambert, représentés par le sieur Malmenaide-Immarigeon leur syndic. Pour eux, bien entendu, Vimal est marchand détaillant, il a dérogé, il doit contribuer aux tailles de la ville.

Le mémoire commence sur un ton solennel : « Un marchant en détail qui a fait une fortune aussi rapide que brillante, et qui s'est fait pourvoir d'une charge de secrétaire de roi (1), peut-il continuer son même commerce dérogeant et jouir des privilèges accordés à sa charge en se métamorphosant et se donnant pour négociant en gros ? Le bien public, la disposition de l'édit de 1701, la nature du commerce du sieur Vimal, tout se réunit pour rejeter sa prétention. Ce n'est point humeur, ce n'est joint jalousie qui excite la voix des maire et échevins d'Ambert ; c'est la protection due aux misérables ; c'est la légitime défense des intérêts qui leur sont confiés qui les oblige de lutter contre une tentative qui entrèneroit avec elle la ruine totale de leur ville... »

Nous passons sur un historique de la famille Vimal qu'on peut craindre tendancieux : on la fait remonter seulement au père d'André, Bérard Vimal qui, dit le mémoire, « commença un petit commerce de mercerie en la ville d'Ambert en l'année 1704 » ; on lui reproche en passant « de n'avoir jamais quitté son foyer suivant l'exemple de plusieurs autres marchands de la même ville qui parcourent les royaumes étrangers... ». Détail intéressant qui nous montre l'importance, la vitalité du commerce ambertois.

Peut-être y a-t-il exagération à prétendre que ce négoce « s'étendait dans l'Espagne, l'Italie et plusieurs autres royaumes », mais en faisant la part de l'amour-propre local, trop porté à exagérer le rayonnement du commerce d'Ambert, cela permet de discerner une étendue des affaires de cette bourgade vraiment remarquable.

Délaissons aussi un historique du commerce heureux de Vimal et son acquisition, « dans le but de se soustraire à la majeure partie des impositions supportées par ses concitoyens », d'une charge de garde-marteau en la Maîtrise des Eaux et Forêts nouvellement créée dans la ville, « fonctions incompatibles avec toute sorte de commerce », dit le Mémoire, bien que « ses concitoyens aient eu assez d'égard et de bonhomie pour lui laisser continuer le sien sans se plaindre ».

Dans ce factum touffu, passons à la V^e^ proposition, qualifiée de « principale » « concernant l'examen du commerce dérogeant du sieur Vimal ». Elle va nous renseigner sur l'organisation du commerce ambertois :

« ...Le commerce que le sieur Vimal fait en société avec ses frères et ses neveux est le même que celui de tous les marchands de la ville d'Ambert, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, soit dans les achats soit dans les ventes... il n'y a d'autre différence entr'eux, si ce n'est que le commerce de la Société Vimal est plus étendu et plus répété, parce que cette société a plus de fonds et de facultés. La Cour est suppliée de ne pas perdre de vue cette uniformité, dont le sieur Vimal est forcé de convenir.

» A l'entendre, qui ne croirait que ce commerce embrasse tous

(1) On sait qu'au XVIII^e^ siècle les charges très recherchées de secrétaires du roi donnaient droit à de nombreux privilèges et à la noblesse transmissible. Aussi, c'était une plaisanterie classique sous l'ancien régime de dire : « Si notre père Adam avait eu pour deux sous d'esprit, il aurait acheté une charge de secrétaire du roi, et, par suite, nous serions tous nobles ! »

Hosted by Google

les genres de marchandises qui se fabriquent dans la ville d'Ambert et même tout le commerce ? Cependant il se borne à la mercerie et sur des objets minutieux, dont le détail pourra blesser l'amour-propre du sieur Vimal ; mais la défense de la cause l'exige ; au reste, ce commerce n'est pas si étendu qu'il l'annonce ; il y a plusieurs marchands de la ville d'Ambert et des sociétés qui commercent tout comme lui, et qu'on pourroit entrer en parallèle à peu de chose près.

» C'est pour la première fois qu'il a annoncé, sans doute dans la vue d'accréditer son commerce, qu'il embrasse les papiers ; cependant il n'en est pas manufacturier, et on ignore s'il en achète pour revendre.

» Mais pour bien connaître le fond du commerce de la Société Vimal, et toutes ses circonstances, il faut en faire le tableau sous deux différentes branches.

» La première embrasse les marchandises en lin et chanvre que les sieurs Vimal font fabriquer, et les fils de laine qu'ils achètent et emploient à la fabrication des jarretières, appelés vulgairement *à la fougère,* ou qu'ils revendent en nature.

» Et la seconde comprend les marchandises en laine qu'ils achètent fabriquées.

Tableau du commerce en mercerie de la Ville d'Ambert. Première branche. — « Les marchands de la ville d'Ambert se transportent tous les ans aux foires de la ville de Besse et bourg d'Eglise-Neuve, qui se tiennent dans le mois de novembre de chaque année, pour faire emplette du lin nécessaire à leur commerce, qu'on y vend en petits paquets non filés.

» Ils sont en usage d'y arriver quelques jours avant les foires, et d'aller, l'avant-veille et la veille jusqu'à midi, de cabarets en cabarets, solliciter les vendeurs, qui vendent ces petits paquets, de les leur vendre par préférence.

» Ils font le prix du lin et se retirent dans des boutiques ouvertes, attenantes au marché : les vendeurs portent leurs petits paquets dans ces boutiques ; les marchans les examinent ; s'ils les jugent de recette, il les pèsent avec leurs crochets, qu'ils tiennent à la main ou à leur boutonnière : il y a plusieurs de ces paquets qui ne pèsent que 2, 4 et 6 livres.

» Ils ne s'en tiennent pas là ; lorsqu'ils voient qu'on ne leur en apporte pas assez, ils sortent de leurs boutiques, vont parcourir le marché et achètent les petits paquets tels qu'ils les trouvent, plus ou moins grands, les pèsent de même avec leurs crochets et préfèrent même les petits paquets, parce qu'ils gagnent sur les pesées.

» A l'égard des fils de chanvres et laines, ils les achètent à la vérité dans leurs magasins ; il y a même des filetiers qui en ramassent dans les campagnes et les portent en plus petite ou plus grande quantité aux marchands d'Ambert qui les achètent ; mais il est vrai aussi qu'ils en achètent également à petits paquets des femmes et filles qui demeurent aux environs de la ville d'Ambert, qui les leur portent également ; ils font autant de marchés qu'il y a de paquets, en se servant toujours du crochet pour en fixer le poids.

» Ces marchands ayant ainsi fait leurs emplettes, donnent les lins, qu'ils ont achetés, à filer à une multitude de femmes et de filles, éloignées jusqu'à 3 et 4 lieues de la ville d'Ambert en pareils petits paquets de 2, 4 et 6 livres, qu'ils ont soin de peser avec le

Hosted by Google

crochet, et inscrivent ces livraisons sur un livre qu'ils tiennent à cet effet.

» Lorsque ces femmes et filles ont filé ces petits paquets, elles les rendent aux marchands qui les pèsent de nouveau avec le crochet afin de s'assurer qu'elles leur rendent le poids qu'ils avoient donné ; ils en paient le filage et déchargent leurs registres.

» Ils disposent ensuite ces lins filés au moulinage, à la teinture ou au blanchissage, et les donnent à cet effet à des teinturiers de la même ville, chez lesquels on les porte, après les avoir pesés. Les marchands sont obligés d'aller continuellement chez ces teinturiers, pour les engager à faire leurs moulinages et teinture, suivant les couleurs qu'ils jugent à propos, pour les engager à travailler promptement. Lorsque ces opérations sont parachevées, le teinturier rapporte ces fils de lin chez les marchands : on sent qu'il faut encore peser de nouveau pour s'assurer que les teinturiers rendent le poids qu'ils avoient reçu.

» Après ces opérations préliminaires, les marchands donnent ces lins avec du fil de chanvre, par differens paquets du poids de 8, 10 et 15 livres, à differens particuliers qui demeurent dans les environs de la ville d'Ambert, et à même distance, pour en fabriquer différens articles de marchandises de mercerie : il faut encore les peser de nouveau.

» Cette fabrication faite, les ouvriers rendent les marchandises aux marchands, qui leur en paient la façon et leur donnent un autre poids de fil pour la suite de la fabrication ; il faut peser de nouveau, pour s'assurer qu'ils rendent le même poids qu'ils avoient pris. »

Dans cette courte description du commerce de mercerie ambertois, nous trouvons neuf fois l'indication de l'opération qui, évidemment, paraît honteuse aux adversaires du sieur Vimal : la pesée de petits paquets avec un crochet. L'insistance dans la répétition montre l'importance qu'on met à établir cet acte dérogeant au premier chef : peser et repeser ces infimes paquets !... Avoir un crochet suspendu à la boutonnière !... Peut-on se représenter un noble dans cette occupation, dans cet accoutrement !

Mais le mémoire continue ainsi :

« Voici le détail des marchandises qu'ils font fabriquer en fil.

» 1° Des rubans, appellés padoux, dont les pièces tirent 20 à 22 aunes, pour la façon desquelles ils paient aux ouvriers sept liards ou deux sous par pièce, qui vaut 10 à 11 sous.

» 2° Des petits liens, appellés jarretières ordinaires, par pièce de 15 aunes, pour lesquels ils paient aux fabricants 1 sou la pièce, qui vaut 8 à 9 sous.

» 3° Des pièces de lacets, tirant 60 aunes, pour lesquelles ils paient à l'ouvrier 5 liards chacune, qui vaut 11 à 12 sous.

» Ils font ensuite diviser et couper ces pièces en petites parties de demi-aunes et de trois quarts d'aunes, et les font ferrer aux deux bouts par des ouvriers qui demeurent hors de chez eux, pour en faire des petits lacets.

» 4° Ils font faire en articles de chanvre, des chevillères, fil retors, roux et blanc, tirant 36 aunes la pièce, pour la façon desquelles ils paient à l'ouvrier 2 sous 6 deniers ou 3 s. par pièce, qui vaut 30 à 32 sous.

» 5° D'autres pièces de chevillères appellées ordinaires, dont

Hosted by Google

les pièces tirent 16 aunes, pour lesquelles ils paient 1 sou à l'ouvrier, laquelle vaut 6 sous.

» 6° Des tire-bottes en pièce de 12, 14, 16 et 18 aunes, dont ils payent la façon à proportion de l'aunage, 1 sou, 5 liards et 6 liards ; la pièce est en valeur de 8, 9 et 10 sous.

» 7° Des cordettes doubles, dont la pièce tire 60 aunes, pour laquelle ils paient à l'ouvrier 2 sous 6 deniers et la pièce vaut 10 sous.

» 8° D'autres cordettes appellées ordinaires, dont la pièce tire pareillement 60 aunes, pour chacune desquelles ils paient aux ouvriers 1 sou 6 deniers et la pièce vaut pareillement 10 sous.

» 9° A l'égard des fils de laine qu'ils achètent, ils en font faire des pièces de jarretières appellées « à la fougère », tirant 15 aunes pour lesquelles ils paient 2 sous au fabricant, et dont la pièce vaut 20 sous, ou ils revendent les fils de laine en nature, et en font l'envoi suivant les quantités qu'on leur demande plus ou moins.

» Les marchands forment des paquets de ces différentes parties de marchandises par douzaine et demi-douzaine, qu'ils placent dans leurs magasins.

» *Deuxième branche de commerce.* — Les marchands de la ville d'Ambert ne font point fabriquer les marchandises de mercerie en laine ; les ouvriers qui les font et qui demeurent dans les campagnes, aux environs de cette ville, sont dans l'usage de les leur porter lorsqu'ils les ont fabriquées et toujours en petite quantité, leurs facultés et leurs besoins ne leur permettant pas d'en faire des amas : ils achètent ces paquets tels qu'ils sont présentés, lorsqu'ils leur conviennent.

» Ces marchandises consistent premièrement en pièces de jarretières, valant 8 à 15 sous.

» Secondement, en rubans de laine, appelés rouleaux, valant depuis 9 sols la pièce jusqu'à 35 s.

» Troisièmement, des bariteaux ou étamines à pavillon valant depuis 50 s. jusqu'à 5 liv. la pièce.

» Quatrièmement, en pièces de camelot, valant depuis 15 jusqu'à 22 livres.

» L'on sent qu'il est indispensable d'auner ces marchandises, lorsqu'on les achète.

» Après l'achat, les marchands les donnent aux teinturiers pour les teindre des couleurs qu'ils leur indiquent et les calendrer ; et après ces opérations les teinturiers les leur rendent ; les marchands en font des paquets, qu'ils déposent dans leurs magasins et qu'ils vendent et débitent ainsi que les marchandises en lin et chanvre, qu'ils font fabriquer suivant les différentes quantités qu'on leur demande, même par paquets de douzaines et demi-douzaines.

» Voilà le portrait au vrai du commerce en mercerie de la ville d'Ambert en général et expressément de la Société Vimal..... »

Nous avons ensuite une *Discussion sur la dérogeance,* dont le préambule pompeux est vraiment curieux par la distinction subtile et spécieuse qu'il établit entre les « négocians en gros » dont le commerce « contribue autant à faire régner l'abondance dans un royaume qu'à y entretenir l'opulence », et ceux qui ne font que des commerces de détail, « qui retirent seuls l'avantage de leurs trafics et trouvent dans leur gain un prix suffisant de leur travail sans qu'il en revienne aucune utilité à l'état... »

Vimal peut-il se ranger dans la première catégorie ? Non, dit le

Hosted by Google

mémoire, « car on a vu par le tableau que les appelans viennent d'en présenter que c'est un commerce de détail, sur des objets minutieux qui assujettissent le commerçant aux opérations les plus basses et les plus serviles, qui le rabaissent même jusqu'au méchanique le plus commun et le confondent avec le peuple ».

En vain le sieur Vimal soutient que le commerce de sa société est un commerce de gros, « qu'il est un manufacturier, c'est à dire de tous les négocians celui qui est le plus utile à son pays » ; ses adversaires lui répondent : « Il n'y a que ceux qui font du commerce en magasins qui puissent être réputés marchands en gros, d'après l'édit de 1701 ; par conséquent, tous ceux qui ne le sont pas en magasins sont réputés marchands en détail.

« Or, ceux qui se transportent dans les foires, qui achètent publiquement dans des boutiques ouvertes, dans le foirail, et qui achètent à petits paquets, ne le font pas en magasins. »

« Il serait moins déshonorant pour la noblesse française de permettre les ventes en détail, que les achats, parce que la vente en détail peut se faire dans les magasins sans que le marchand soit obligé de se déplacer et de courir aucun danger ; au lieu que les achats en détail l'obligent de se déplacer, d'acheter et peser publiquement ; en un mot, d'être confondu et de se compromettre avec le commun du peuple. »

D'autre part, « les manufacturiers sont des gens à talens, qui sont les créateurs de leurs fabrications dans une partie considérable, à laquelle ils s'adonnent tout entiers ; ils ont des fabriques en propre et des ouvriers à leur solde qui n'en sortent pas et ne travaillent que pour eux... »

« Mais, comment le sieur Vimal ose-t-il se dire manufacturier tandis que sa société n'a ni manufacture d'aucune espèce, ni ouvriers particuliers et à sa solde pour fabriquer ? Elle est réduite à faire faire ses petites marchandises de mercerie par des ouvriers de la campagne, à les envoyer chez les teinturiers pour les mettre en teinture et au moulinage et faire les opérations les plus minutieuses que ce commerce exige, comme tous les marchands de la ville d'Ambert. Il n'est donc pas plus manufacturier que le plus petit de ses confrères, et à suivre son système il y auroit dans cette ville autant de manufacturiers qu'il y a de marchands. Cette puérilité démontre le ridicule de sa prétention. »

La discussion s'allonge ainsi indéfiniment : nous voyons revenir les emplettes en boutiques ouvertes aux foires de Besse et d'Egliseneuve, les achats en petits paquets, les opérations multiples nécessitées par le commerce de mercerie, et cette abominable attitude qui consiste « à avoir le crochet à la main depuis le matin jusqu'au soir ! »

« N'est-ce pas indigne de la noblesse ? En vain le sieur Vimal veut excuser sa dérogeance en disant qu'il occupe une multitude de bras, qui, sans lui, seraient oisifs ; que c'est le vrai mérite de son commerce ; que son influence s'étend sur tout le peuple de la contrée, c'est là ce qu'on appelle jeter aux yeux de la poussière qui se dissipe aussi-tôt. »

Au milieu de ces arguments, toujours les mêmes, que délaye le mémoire, on trouve un détail curieux qui nous montre ce qui caractérisait encore le manufacturier au XVIII^e^ siècle : c'était le secret particulier qu'il devait posséder :

« Dailleurs la considération que vous présentez s'évanouit. Vous

Hosted by Google

n'êtes pas un manufacturier, un négociant particulier et unique dans votre contrée qui ayez un secret particulier ; les autres marchands de votre ville en savent autant que vous ; et si vous cessiez d'occuper cette multitude de bras, les autres marchands, sur lesquels votre commerce rejailliroit les occuperoient ; en sorte que le commerce ni les ouvriers n'en souffriroient rien.

« En troisième lieu, la division que vous faites des pièces de lacets en demi-aunes et trois quarts d'aune, que vous faites ferrer aux deux bouts pour en faire de petits lacets par des ouvriers qui demeurent hors de chez vous, est une indignité de la noblesse puisqu'elle conduit celui qui la fait dans le méchanisme le plus bas et le plus commun et cela pour se procurer un gain purement mercenaire : *Proxeniticum quod est sordidum.* Loi 3, ff., *de proxeniticis.* »

Les citations latines avaient manqué jusqu'à cette page du mémoire ; heureusement qu'elles arrivent pour appuyer la démonstration de l'indignité prouvée par les « lacets ferrés aux deux bouts » !

Après d'interminables controverses, au sujet desquelles les adversaires de Vimal font appel à diverses jurisprudences, ils invoquent un arrêt rendu en leur faveur contre les sieurs Micolon de Blanval, du 13 septembre 1737, qui a jugé « que le commerce qu'ils faisaient seulement en camelot était dérogeant, et en conséquence les a déchus des privilèges accordés à la charge de secrétaire du roi dont le sieur Micolon père s'était fait pourvoir ».

Or, à plus forte raison, doit-il en être de même du sieur Vimal.

Celui-ci désavoue le commerce de boutique. « Il soutient que lui ni ses frères n'alloient point aux foires et marchés pour acheter en détail... que le plus jeune de ses frères alloit à la vérité, aux foires d'Eglise-Neuve et d'Antraigues (*sic*) pays fertile en lin, qui faisoit un objet considérable de leur fabrique, mais qu'il ne paraissoit point au marché ; qu'on lui portoit à son logis beaucoup de paquets de différentes grosseurs de 50 livres au moins, jusqu'à 500 livres ; que leurs achats alloient jusqu'à 10 à 12.000 livres, que ce n'étoit pas là un commerce en détail... »

Mais les habitants répliquent que tout cela est insuffisant pour prouver qu'il est négociant en gros : un placet présenté au roi par Vimal, depuis environ trois ans, dans le but de se faire accorder des Lettres pour cet objet, a été rejeté.

« Si les moyens de considération pouvoient influer dans la décision de la cause, ils militent en faveur du Corps commun. Le sieur Vimal a six fils, dont trois sont déjà mariés et commerçants ; deux d'entre eux ont obtenu des sentences de radiation de leurs cotes, se regardant ennoblis par la charge de secrétaire du roi de leur père.

» Les sieurs Vimal-Celeyron et Vimal-Flouvat, ses frères et ses associés, ont entre eux douze enfants mâles ; ils ne manqueroient pas de s'ennoblir de même par de pareilles charges.

» Le sieur Vimal de Murs, secrétaire du roi, son autre frère, qui a quitté le commerce depuis plusieurs années pour éviter la dérogeance, a six fils ; il rentreroit peut être dans le commerce, ou au moins ses fils l'embrasseroit, dès qu'il n'emporteroit point dérogeance ; en sorte que dans peu on verroit toutes les familles Vimal, nobles ou ennoblies, envahir tout le commerce de leur ville et posséder les plus grands biens, sans payer aucunes impositions.

« Cet exemple serait encore pernicieux, respectivement à plusieurs autres marchands de la même ville ; il en est huit à dix qui ont des fourmillères d'enfans, qui ne manqueroient pas de le suivre et

Hosted by Google

de diminuer par là le fond de leur commerce pour se procurer des privilèges... »

*
**

Mais André Vimal vient enfin présenter des *Observations sommaires*, en réponse au *Mémoire*.

Il débute sur un ton sentencieux :

« La malignité qui a de si puissans attraits pour la plupart des hommes n'a pas trouvé les sieurs Maire et échevins insensibles à ses amorces... »

Et, modifiant du tout au tout l'historique de sa famille tracé par ses adversaires, il nous dit « qu'elle tenait à Ambert un rang distingué dès le XVI[e] siècle ; il énumère de brillantes alliances. En nous écartant un peu de notre sujet — c'est d'ailleurs pour expliquer comment une aussi grande famille en est venue à faire du commerce — détachons ces détails piquants sur son bisaïeul :

« Jean Vimal, bisaïeul du sieur André Vimal, perdit Antoine Vimal son père fort jeune ; le mariage de sa sœur avec un gentilhomme parisien l'attira dans la capitale. Ce séjour ne fut pas avantageux à sa fortune ; après en avoir dissipé une partie, il revint dans sa patrie où il porta de grandes dispositions à dissiper le reste... »

Il fallait relever la fortune de cette grande maison qui périclitait ; ce fut l'œuvre courageuse de Bérard Vimal, père d'André. « Ses talents pour le commerce se développèrent de bonne heure ; dès l'âge de 14 ans il entreprit cette carrière avec succès. »

Suit un très vif éloge de ses qualités. « Il avait contribué plus qu'aucun autre à étendre le commerce de son pays. S'il ne voyagea pas, c'est qu'il était seul à la tête de son commerce qui exigeait sa présence, mais il fit voyager son fils aîné dans l'intérieur du royaume et chez l'étranger pour entretenir des communications directes inconnues avant lui aux négocians d'Ambert qui ne savoient verser leurs marchandises qu'à Lyon... »

« Sieur André Vimal, intimé s'est livré trente ans au même genre de commerce ; une légitime, proportionnée à la fortune de son père, en a fait les premiers fonds, tous les négocians ne commencent pas avec un pareil avantage. Sa fortune actuelle que les sieurs Maire et échevins appellent « rapide et brillante », paroit les offusquer : mais la source n'en est-elle pas pure ? Il a voyagé, il n'a épargné ni peines ni soins pour rendre son commerce aussi avantageux à sa patrie qu'à lui-même ; il a porté dans la ville d'Ambert la fabrication de plusieurs espèces de marchandises qui y étoient inconnues avant lui, et qui ne se fabriquoient qu'en Allemagne et en Angleterre ; les jarretières façon d'Angleterre, écarlate, et autres qui sont de ce nombre sont depuis nombre d'années une des branches des plus considérables du commerce de tous les négocians de cette ville. Après cela la reconnoissance ne conviendroit-elle pas mieux aux Maire et échevins que cette basse jalousie à laquelle ils se laissent emporter ?

» Si de tels procédés ne font pas honneur à leurs sentimens, le parallèle ridicule qu'ils font du commerce des sieurs Vimal avec celui du dernier des marchands de la ville d'Ambert, fait encore moins l'éloge de leur jugement. Le dernier commerçant d'Ambert peut commercer sur les mêmes matières que la Société Vimal, cela

Hosted by Google

n'est pas douteux. Mais fait-il son commerce en grand ? En a-t-il les moyens ? Il est absurde de le proposer.

» Au reste c'est ici un épisode hors d'œuvre ; il ne s'agit pas de savoir quel genre de commerce font les autres marchands d'Ambert : il s'agit de savoir quel est celui de la société Vimal : or il est plus que démontré qu'il faut renoncer à l'idée même du commerce en gros si celui de cette société ne peut pas passer pour tel.

» Les sieurs Maire et échevins avoient ignoré jusqu'à présent, disent-ils, que les sieurs Vimal fissent le commerce du papier. Cette ignorance est bien étrange ; car cette branche de leur commerce est assez considérable et assez ancienne pour être remarquée ; et ils n'ont fait en cela que marcher sur les traces de leur père qui commerça comme eux sur le papier pendant les 20 dernières années de sa vie ; ce n'est pas que les sieurs Vimal aient des fabriques à eux, mais il en occupent habituellement trois ou quatre à remplir leurs commissions ; et il leur est arrivé d'en occuper jusqu'à douze, dans des temps où les commissions abondoient.

» Le sieur Vimal ne prétend pas dire pour cela, et n'a jamais prétendu dire que ses associés et lui absorbent tout le commerce d'Ambert, comme on semble le lui reprocher ; il convient qu'il y a dans sa ville et dans sa contrée d'autres négocians qui concourent avec eux ; mais il ne craindra pas de soutenir que l'on verroit le commerce déchu de plus de moitié s'il étoit interdit à la société Vimal. »

⁂

Un autre *Mémoire pour messire André Vimal, seigneur du Bouchet, écuyer, secrétaire du Roi, négociant de la ville d'Ambert,* suit celui-ci ; il dépasse en pompe tout ce qui précède et débute par un tableau philosophico-historique qui nous paraît vraiment trop élevé pour l'objet !

« Nos ancêtres nourris sous la tente n'adoraient que la valeur armée. Ils ne voyoient de profession noble que celle du militaire... On était loin de soupçonner alors que le commerce dut un jour devenir la force des états, en balancer les destinées, en assurer la prospérité ; enfin cette heureuse révolution est arrivée... Fermer plus long-temps la porte des distinctions au négociant, ou au noble la carrière du commerce, c'eut été flétrir le tronc dont l'Etat tire sa sève. Louis le Grand sentit cette importante vérité. Echauffé de cet esprit public qui ne peut entrer que dans les grandes âmes, il attaque l'imbécille orgueil, le préjugé barbare qui elevoient un mur de séparation entre la noblesse et le commerce... »

Le sourire nous vient en voyant ces hautes considérations arriver au secours du marchand ambertois...

Tout cela pour parvenir à nous citer un arrêt du Conseil du 30 octobre 1767 : « Seront censés et réputés négocians en gros tous banquiers, manufacturiers et ceux qui font commerce en magasins, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières conformément à l'édit de décembre 1701. »

Là-dessus, André Vimal indique que « le commerce qu'il fait en société avec ses frères et un de ses neveux, embrasse bien tous les genres de marchandises, les papiers, les camelots, les étamines, les rubans en laine et en fil, les liens, etc. La société Vimal achète quelques unes de ces marchandises fabriquées et les revend après

Hosted by Google

avoir fait donner à certaines la dernière préparation ; mais l'essentiel de son commerce consiste à vendre des marchandises qu'elle fait fabriquer et pour la préparation desquelles elle occupe des milliers de bras. Sous le premier point de vue les associés Vimal sont du nombre des négociants... sous le second point de vue ils sont manufacturiers.

» Exercent-ils le commerce d'entrepôt en grand ? Les sieurs Maire et échevins répondront eux-mêmes qu'ils répandent les marchandises qu'ils achètent, et celles qu'ils font manufacturer dans tous les ports du royaume, qu'ils les font passer en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans les Isles, etc., etc., etc. »

Viennent ensuite des *Objections* déjà entendues : « Vous vendez dans vos magasins en paquets de demi-douzaine et douzaine ; vous avez envoyé de pareils paquets en la ville de Lyon ; vous en avez vendu à des particuliers de la ville d'Ambert... » Vimal répond que « c'est vouloir dégrader son commerce par des équivoques puériles. Est-ce de paquets de pièces d'étamine ou de camelot ? Cela peut être et un envoi d'un ballot de douze pièces ou de six pièces n'est pas minutieux. Est-ce les menues marchandises telles que les rubans de laine, les padoux, les jarretières ? Si c'est là le sens de leur assertion on leur répondra qu'elle est ridicule et invraisemblable ; un négociant de Lyon n'ouvre pas une relation à 20 lieues de chez lui pour en tirer un petit paquet isolé de 4 livres 10 sols ou 9 livres de valeur. »

Seconde objection. Qu'importe que vous vendiez en grand... vous achetez en petit. Vous achetez des pièces de camelots, bariteaux ou étamines à pavillon des ouvriers de la campagne. Vous achetez des pièces de rubans de laine et de jarretières dont vous formez des paquets pour les revendre après leur avoir donné les dernières préparations. Ce sont là des achats en détail inconciliables avec le négoce en gros.

Réponse. « Les sieurs Vimal n'achètent point ainsi pièce à pièce, mais toujours plusieurs pièces à la fois, et même plusieurs douzaines de pièces à la fois pour les menues marchandises... D'ailleurs le législateur a voulu qu'on ne fixat ses regards que sur la vente... »

Négligeons la troisième objection « les sieurs Vimal ne se bornent pas au commerce pour leur compte ; ils y joignent le commerce des fils de laine par commission et moyennant un bénéfice assuré de tant pour cent », et arrivons à un *article second* destiné à réfuter ce que les maire et échevins veulent tirer de ce fait : « les sieurs Vimal n'ont pas un seul ouvrier travaillant chez eux ». « Mais que prétend-on en conclure ? En dirigent-ils moins les travaux de plusieurs milliers d'ouvriers qu'ils occupent à la campagne, à qui ils donnent leurs ordres, les échantillons, les dessins en leur délivrant les matières premières, aux uns pour les préparations, aux autres pour les mettre en œuvre. Or, c'est cette direction qui constitue le manufacturier.

» Les manufactures d'Ambert sont de la nature de celles qui conviennent seules aux campagnes : ce ne sont point des amas d'ouvriers concentrés dans des ateliers, enlevés à l'agriculture ; les ouvriers que les manufactures d'Ambert occupent, épars dans les campagnes à 5, 6 lieues aux environs de la ville, ne quittent point leurs foyers et n'emploient aux fabrications et aux préparations que des bras inutiles à l'agriculture ou des moments qu'elle leur laisse libres ;

Hosted by Google

les teintures et les derniers apprêts qui exigent que les marchandises soient réunies en masse, sont la seule chose qui se fasse à la ville. Cette manière qui porte l'aisance dans le sein de toutes les familles, sans qu'aucun des individus ait besoin de s'en détacher, de s'en éloigner, est sans doute la plus avantageuse de toutes : et le négociant qui fournit ainsi des alimens à l'industrie des cultivateurs, de leurs femmes, de leurs enfants, sans les déplacer, est sans contredit l'homme le plus intéressant dont il soit possible de concevoir l'idée. Par une juste conséquence, il est de tous les négocians celui à qui la Nation doit le plus de reconnaissance et de distinctions, le gouvernement le plus de privilèges et d'encouragemens, et il est inconcevable que les sieurs Maire et échevins voient assez mal les intérêts de leurs compatriotes pour chercher à tarir la source de l'abondance publique en ne laissant aux négocians, qui donnent la vie au commerce de leur contrée, que le choix de la dégradation, s'ils veulent continuer de servir leur pays, ou de l'inaction s'ils veulent conserver les privilèges de la noblesse : cette tentative est un délire de la passion et de l'envie !... »

Cet article second se subdivise ensuite en *objections* dont la première est celle des achats en petits paquets opérés aux foires d'Egliseneuve et de Besse. « Mais ces sortes d'emplettes se font par l'entremise de commissionnaires ; la foire d'Egliseneuve, la plus importante de la province pour la vente des lins, est la seule où l'un des associés paraisse et c'est moins pour des emplettes qu'il s'y rend que pour remettre des fonds aux commissionnaires ; pour connaître par lui-même la qualité des lins de l'année ; en voir le prix courant ; donner ses ordres aux commissionnaires pour la quantité et la qualité et surtout pour les inspecter. S'il fait quelques emplettes par lui-même ce n'est que par balles, et par parties de plusieurs quintaux à la fois, des particuliers qui se présentent à lui dans son magasin et sans jamais paraître au foirail. Et ne serait-ce pas une entreprise folle de songer seulement à acheter en personne et par petits paquets de 2 à 4 livres comme on le suppose 7 à 800 quintaux de lin qui s'emploient chaque année dans les manufactures de la société ? Il faudrait aussi que les associés Vimal fissent le miracle de la multiplication pour se trouver assidus dans leurs magasins y distribuer les marchandises aux ouvriers, les recevoir lorsqu'ils les rapportent, et tenir encore les marchés de Billom et d'Arlant le lundi ; de Courpière et de Souxillanges le mardi, de Cunlhat le mercredi, d'Ambert et de Thiers le jeudi, de Saint-Germain-l'Herm le vendredi, d'Olliergue le samedi et y faire en personne les achats, qu'ils sont obligés d'y faire faire régulièrement toutes les semaines, des fils de laine et de chanvre, dont la consommation est immense dans leur commerce et passe trois mille quintaux. »

Sautons la question de l'incompatibilité des fonctions de garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts d'Ambert avec tout négoce, cela ne concerne pas notre sujet, et arrivons à la péroraison d'André Vimal, rédigée, cela va de soi, dans un style plus grandiloquent que jamais :

« C'est donc inutilement que les sieurs Maire et échevins ont multiplié leurs attaques pour trouver un endroit faible ; leurs petites chicanes sur la forme ne leur réussiront pas mieux que les puérilités dont ils se sont sans cesse occupés au fond. En vain ils couvrent la passion qui les égare du voile du bien public, en vain ils essayent de faire illusion, en se présentant comme les protecteurs

Hosted by Google

de l'artisan, de l'ouvrier, de cette classe de citoyens faibles et sans appui qui gémit sous le poids des charges publiques.

» Qu'on les interroge ces artisans, ces ouvriers ; on les entendra démentir les clameurs insensées de leurs aveugles interprètes ; ils s'écrieront tous en foule : interdire la manufacture des associés Vimal c'est nous ôter le pain de notre subsistance ! Que le fardeau de leurs impositions retombe tout entier sur nous, s'il le faut ; nous le supporterons avec joie et avec reconnaissance ; ils nous en fournissent les moyens ; mais si l'on songe à lier les mains à nos bienfaiteurs, à nos pères nourriciers, que l'on écoute auparavant les cris, les pleurs de nos femmes, de nos enfants !

» Et ne diraient-ils pas aux Maire et échevins : Hommes traîtres à votre patrie ! Sentez le bonheur qu'elle a de posséder dans son sein des négocians qui y entretiennent l'aisance ; et songez que si votre inquiétude naturelle vient le troubler, l'indignation publique vous attend ! »

***

Est-ce cette noble tirade qui émut les juges ? Etaient-ils déjà convaincus par les arguments si abondamment énoncés qui ont servi à nous décrire le commerce ambertois au XVIII[e] siècle jusque dans ses détails les plus minutieux, toujours est-il qu'une note manuscrite, figurant en tête du dernier « Mémoire », nous apprend qu'un arrêt du 22[e] jour d'août 1778 fut rendu en faveur du sieur Vimal (1).

C'était donc un négociant en gros, et il n'avait pas dérogé.

Marc DOUSSE.

(1) Voir à la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont : *Bureau des Finances de Riom... Réclamations... concernant les impôts*, N° A. 10581-13, comprenant :

1° Mémoire signifié, servant de réponse pour les sieurs maire, échevins et corps commun de la ville d'Ambert, poursuites et diligences du sieur Malmenaide-Immarigeon leur syndic appelans ; contre sieur André Vimal, du Bouchet, marchand, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de la même ville, pourvu d'une charge de secrétaire du roi, intimé. (M. Caillot de Begon, avocat général ; Gaultier, procureur.) — Clermont-Ferrand, de l'imp. d'Antoine Delcros, 1778, in-4°, 59 pages ;

2° Observations sommaires pour le sieur Vimal, écuyer, secrétaire du roi, négociant de la ville d'Ambert, intimé ; en réponse au Mémoire signifié des sieurs maire et échevins de la même ville, appelans. (M. Caillot de Begon, avocat général ; Triozon, procureur.) — Clermont-Ferrand, de l'imp. d'Antoine Delcros, 1778, in-4°, 6 pages ;

3° Mémoire pour messire André Vimal, seigneur du Bouchet, écuyer, secrétaire du roi, négociant de la ville d'Ambert, intimé ; contre les sieurs maire, échevins et corps commun de la même ville, appelans de sentence de l'Election d'Issoire qui ordonne la radiation de la cote personnelle du sieur Vimal des rôles de la ville d'Ambert. (M. Caillot de Begon, avocat général ; Triozon, procureur.) — Clermont-Ferrand, de l'imp. d'Antoine Delcros, 1778, in-4°, 37 pages.

Hosted by Google

MAURICE BARRÈS
ET SES ANCÊTRES DE BLESLE

On a beaucoup écrit, ces dernières années, sur les origines auvergnates de Maurice Barrès, et ce que l'on a avancé à ce sujet n'est pas toujours bien exact. Peut-être serait-il utile de fixer ces origines d'une manière plus *historique*, en s'appuyant sur des preuves. Ces preuves, on les trouve dans les minutes des notaires de Blesle et dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Martin de Blesle, aujourd'hui déposés à la mairie de cette petite ville.

*
**

La filiation de Maurice Barrès remonte à *Jacmes* Barrès, praticien, greffier du bailliage de Montgon, dont le nom figure comme parrain sur un acte de baptême du 26 février 1612 et comme témoin sur un acte reçu par Tondut, notaire à Blesle, le 20 mai 1610. Jacmes Barrès eut d'un premier mariage Antoine Barrès, qui suit. Le nom de sa première femme nous est inconnu. Il épousa en secondes noces Isabeau Buschet, fille d'Antoine : son contrat de mariage fut reçu par Tondut, notaire à Blesle, le 26 novembre 1623. De ce second mariage sont nés sept enfants (1). Jacmes Barrès mourut le 11 septembre 1638 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Martin. Ni son contrat de mariage, ni son acte de sépulture ne nous font connaître les prénoms et noms de ses père et mère.

Antoine Barrès est né du premier mariage de Jacmes Barrès. La date de sa naissance est inconnue. Mais dans le contrat de son mariage avec Françoise Dulac, fille à feu Pierre et à Marie Tondut, il est qualifié : fils à feu Jacmes ; ce contrat de mariage fut reçu par Tondut, notaire, le 7 juin 1642 et le mariage fut célébré à l'église Saint-Martin le 28 du même mois. Antoine Barrès est alors dit : praticien et greffier de la ville de Blesle, dans le contrat de mariage, et greffier du seigneur de Vendôme, dans l'acte de mariage (2).

Françoise Dulac mourut le 1er juillet 1664. Il n'y eut pas d'enfant de ce mariage.

(1) Au nombre desquels on trouve un Antoine Barrès, né le 15 septembre 1626, dont M. Ulysse Rouchon fait un ancêtre de Maurice Barrès. Ce n'est pas exact : cet Antoine Barrès ne fut pas greffier du bailliage seigneurial de Saint-Pierre de Blesle, il fut gantier. Il épousa, le 30 juillet 1652, en l'église Saint-Martin, Astrée Berton, dont il eut onze enfants. Sa postérité s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle. Dans plusieurs actes, il est appelé Antoine Barrès *jeune*.

(2) La seigneurie de Blesle était un mandement du duché de Mercœur, appartenant alors à Françoise de Lorraine, femme de César de Vendôme.
Antoine Barrès fut greffier de la seigneurie de Blesle et non de l'abbaye. Il l'était avant le 26 mars 1639 ; il est qualifié ainsi dans un acte reçu par Tondut.

Hosted by Google

Antoine Barrès épousa en secondes noces Anne Boudet, en l'église Saint-Martin, le 8 février 1665. De ce mariage sont nés sept enfants, dont Pierre Barrès, qui suit. Antoine Barrès fit son testament devant Segret, notaire royal à Blesle, le 29 octobre 1680 et dut mourir peu de temps après. Les registres de catholicité sont très incomplets à cette époque et nous n'avons pas retrouvé son acte de sépulture.

Anne Boudet, sa veuve, mourut le 6 avril 1695.

Le 17 janvier 1653, Antoine Barrès avait acheté la charge de notaire royal à Blesle, vacante par le décès de Gaspard Barthélemy. L'acte de cession fut reçu par Tondut, notaire. Antoine Barrès continua néanmoins à exercer les fonctions de greffier.

Pierre Barrès, fils d'Antoine et d'Anne Boudet, naquit à Blesle et fut baptisé en l'église Saint-Martin, le 30 septembre 1666. Sa filiation est établie par son acte de baptême et le testament de son père. Il succéda à ce dernier comme notaire royal. Le 30 avril 1690, il épousa, en l'église Saint-Martin, Gillette Blancard, fille de Pierre et d'Anna Allemand. De ce mariage sont nés sept enfants, dont Gaspard Barrès, qui suit.

Pierre Barrès mourut le 21 novembre 1708 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Martin.

Gaspard Barrès, fils de Pierre et de Gillette Blancard, né à Blesle, fut baptisé, en l'église Saint-Martin, le 2 mai 1691. Le 29 novembre 1734, il épousa, dans la même église, Louise Frelupt, fille de défunt Pierre et de défunte Françoise Cheminard. Sa filiation est donnée dans son acte de baptême et dans son contrat de mariage, reçu par Bec, notaire à Blesle, le 25 novembre 1734. Dans les actes notariés, Gaspard Barrès est qualifié tour à tour de : maître d'hôtel de M. le Comte de Chavagnac (3), intendant de M. le Comte de Chavagnac, greffier du bailliage de Blesle. De son mariage avec Louise Frelupt, il eut cinq enfants, dont Jean-François Barrès, qui suit. Il mourut le 16 août 1767 et fut enterré dans l'église Saint-Martin.

Jean-François Barrès, fils de Gaspard et de Louise Frelupt, naquit à Blesle, le 4 juin 1740. Il fut tout à la fois : chirurgien, greffier, contrôleur des gabelles, puis, sous la Révolution, percepteur, maître d'école, maire de Blesle, et, sous l'Empire, conseiller général du canton de Blesle. En premières noces, il épousa Suzanne Bony, fille de Guillaume, contrôleur des Billettes et contrôleur des gabelles, et de défunte Anne Pélissier. Le mariage fut célébré, en l'église Saint-Martin, le 10 juillet 1764. Son contrat de mariage fut reçu par Bec, notaire à Blesle, le même jour. De ce mariage sont nés six enfants (4). Suzanne Bony mourut le 7 juin 1776. Moins de qua-

(3) Le Comte de Chavagnac avait acheté la seigneurie de Blesle en 1716.

(4) Dont Pierre Barrès, né le 22 septembre 1766 et baptisé à Saint-Martin. Il entra dans les ordres, était diacre en 1791, quitta l'habit ecclésiastique, fut professeur ; puis entra dans l'administration, fut secrétaire général du département de la Haute-Loire. Après la chute de Napoléon Ier, il reprit le chemin du grand séminaire. Il devint grand vicaire de l'archevêque de Bordeaux et mourut à Bordeaux, le 29 avril 1838. M. Ulysse Rouchon l'appelle Pierre-*Maurice* dans un article publié dans le *Journal des Débats* le 12 octobre 1922.

Dans son acte de baptême, les nombreux actes des notaires de Blesle où il figure et dans son testament olographe, daté du 28 janvier 1838, il ne porte qu'un seul prénom : *Pierre*.

(5) Maurice Barrès a publié des extraits de ces mémoires pour la première fois dans ses *Scènes et doctrines du Nationalisme* [1902], p. 414-427. Des extraits plus étendus ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 1922, 1er et 15 octobre, 15 novembre, 1er décembre, p. 481-527, 806-847, 381-420, 606-634, et qui ont été réunis en volume sous le titre : *Souvenirs d'un Officier de la Grande Armée* [Jean-Baptiste-Auguste Barrès], publiés par Maurice Barrès (Paris, Plon-Nourrit, 1923, in-16, XIX-335 p.). — Voir au sujet de cette dernière publication : F. Braesch : compte rendu (*Bibliographie Lorraine*, 1922-1923, p. 101) ; — E. Bricon : Les Grands-pères [Jean-

Hosted by Google

tre mois après, Jean-François Barrès se remaria avec Antoinette Cheminard, fille de Jean-Joseph, apothicaire, et de défunte Catherine Solignac ; le contrat de mariage fut reçu par Segret, notaire à Blesle, le 30 septembre 1776. De ce second mariage naquirent dix enfants, dont Jean-Baptiste Barrès, qui suit.

Jean-François Barrès mourut à Blesle le 20 juillet 1806.

Jean dit *Jean-Baptiste* Barrès, fils de Jean-François et d'Antoinette Cheminard, est prénommé Jean seulement dans son acte de baptême. Il est né à Blesle le 25 juillet 1784. C'est le grand-père de Maurice Barrès. Ce dernier a publié ses mémoires (5). Il se maria à Charmes, où il établit son domicile. Son fils, Joseph-Auguste Barrès, né à Charmes, fut le père de Maurice Barrès, lui-même né à Charmes.

*
**

Nous avons arrêté cette généalogie à Jacmes Barrès, parce que nous ignorons quels furent les père et mère de ce dernier. Dans la préface des mémoires de son grand-père, Maurice Barrès écrit : « De père en fils nous avons voulu « naître, vivre et mourir dans la même maison » (6), dans cette petite ville de Blesle, où notaires et médecins, nous remontons jusqu'à un Pierre Barrès, dont le savant M. Paul Le Blanc possédait un titre daté de 1489. Avant ce Pierre Barrès, nous étions à Saint-Flour, où un autre Pierre-Maurice Barrès joue un rôle durant la guerre de Cent ans, et, loin dans le temps, nous venions de ce vieux « pays de Barrès » le *pagus Barrensis* des cartulaires mérovingiens, que jalonnent Murat-de-Barrès, Lacapelle-Barrès, Mur-de-Barrès, Lacroix-Barrès, et dont vraisemblablement nous avons reçu notre nom. »

C'est, croyons-nous, une notice de M. Boudet (7) qui a inspiré ces lignes. Quelle part de vérité renferment-elles ?

D'abord, nous ne croyons pas que le Pierre Barrès mentionné dans le Terrier de la Seigneurie de Blesle de 1493 (8) soit un ancêtre de Jacmes Barrès et de Maurice Barrès. Il y a à Blesle deux familles Barrès, qui ne sont pas apparentées entre elles. Depuis le début du XVII[e] siècle, on les trouve l'une à Blesle (celle de Jacmes Barrès), l'autre à Pradelle, paroisse de Blesle. C'est dans le 2[e] tiers

Baptiste Barrès] (*Le Gaulois*, 9 mai 1923) ; — Franc-Nohain : Un Officier de la Grande Armée (*L'Echo de Paris*, 5 mai 1923) ; — de Lanzac de Laborie : Un Soldat de Napoléon (*Le Journal des Débats*, 3 juillet 1923) ; — Louis Madelin : Un Ancêtre, Jean-Baptiste Barrès (*La Revue Hebdomadaire*, 4 août 1923, p. 5-14) ; — M. Pays : Blesle, cité gallo-romane, l'autre berceau de Maurice Barrès (*Le Gaulois*, 9 décembre 1923) ; — Ulysse Rouchon : Les Souvenirs d'un Officier auvergnat de la Grande Armée (*Bulletin des Officiers de complément de la treizième Région*, 1924, t. I., p. 8-11) ; — J.-B. Barrès, le 27 juillet 1830 (*Le Gaulois*, 21 avril 1923) ; etc.

(6) En réalité, la famille Barrès a plusieurs fois changé de maison. Celle où est né le grand-père de Maurice Barrès est située dans la rue de la Bouale. Antoine Barrès, en 1665, habitait la rue du Portail-Neuf (Rôle de taille de 1665).

(7) Marcellin Boudet. Le Pays de Barrès (*Bulletin scientifique et historique de l'Auvergne*, 1907, p. 209-212 ; cf. p. 203). — Voir aussi, entre autres, sur le même sujet : Ulysse Rouchon. Les Ancêtres auvergnats de Maurice Barrès (*La Veillée d'Auvergne*, 1909, tome I, n° 7, juillet, p. 321-324, n° 8, août, p. 375-383, planches) ; — René Gillouin. *Les Célébrités d'aujourd'hui, Maurice Barrès* (Paris, 1909) ; — Siméon de Vaissière. Les origines auvergnates de Maurice Barrès (*Paris-Auvergne*, 4 février 1906) [ces deux derniers ouvrages cités par M. Rouchon] ; — Un article de M. Pierre de Nolhac, au *Figaro* (reproduit dans l'*Avenir du Plateau Central*, 30 décembre 1926) ; — Une note de M. Edouard Champion dans l'*Action Française* (revue), juillet-décembre 1900, t. III, p. 1053 ; — Paul Lesourd. La Terre et les Morts de Maurice Barrès (Paris, « Editions Spes », 1925, in-16, 47 p., 2 portraits et un autographe).

(8) Collection Paul Le Blanc à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand. La reconnaissance est faite par Etienne Barrès et Pierre Barrès, fils et héritiers de feu Laurent Barrès, du lieu de Pradelle, paroisse de Saint-Martin de Blesle.

Hosted by Google

du XVIII[e] siècle que cette dernière est venue s'établir à Blesle. La première, au contraire, y a toujours habité. Or, le Pierre Barrès cité dans le Terrier de 1493 est dit habitant de Pradelle. C'est donc fort probablement l'ancêtre de la famille Barrès de Pradelle, aujourd'hui fixée à Blesle.

Dans un aveu et dénombrement fait par Marguerite de La Faye, abbesse de Blesle, au duc de Lorraine, seigneur de Mercœur, on lit que l'abbesse perçoit dans les tènements de Montgontier (9), sur les hoirs de feu Jacmes Barrès, un cens en argent de 40 sols six deniers, obole tournois, en seigle de sept cartons, en géline de sept œufs. Cet aveu est daté du 28 juin 1539. Etant donné que Montgontier est tout près de Blesle, il est bien probable que le Jacmes Barrès cité dans ce document est un ancêtre du Jacmes Barrès dont nous avons parlé au début de cette généalogie.

Mais nous nous refusons à aller plus loin dans le champ des hypothèses. Pierre-Maurice Barrès, de Saint-Flour, est-il un ancêtre de Maurice Barrès ? Personne ne saurait sérieusement l'affirmer. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une pareille assertion manque de preuves, et même de vraisemblance. Il y a, en effet, dans les environs de Murat et de Saint-Flour, beaucoup de familles portant le nom de Barrès. Y eut-il, à l'époque « *des cartulaires mérovingiens* », une souche commune qui donna naissance à tous les Barrès ? Nous n'osons pas l'affirmer. Nous laissons à de plus érudits le soin de résoudre ce problème généalogique.

Gabriel SEGRET.

---

(9) Aujourd'hui appelé le Montel.

Hosted by Google

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

LA DÉCHRISTIANISATION DANS LE DISTRICT DE THIERS

PENDANT LA RÉVOLUTION

LE DÉCADI

Tandis que le Conseil général de la Commune de Thiers s'occupait « d'interdire tout culte dominant » il arrêtait, sur la réquisition de son procureur, l'ex-abbé Bonnefoy (1), et conformément au vœu émis le 26 brumaire (2) par le Comité de Surveillance, et le lendemain par la Société Populaire (3), que « les boutiques (resteraient) ouvertes les jours de cidevant dimanche autant qu'ils ne se trouveront pas le jour de décadi, que tout marchand vendrait et qu'il serait fait une proclamation aux citoyens pour s'y conformer bien exactement sous les peines de l'amende contre ceux qui s'y refuseraient ». Un arrêté identique étendit ces dispositions aux autres communes du district.

Pour « rompre » les « vieilles habitudes et mettre tout le monde à même de s'en occuper », le Conseil général conservait « comme par le passé » une foire fixée désormais au 29 de chaque mois du nouveau calendrier », et quatre marchés par décade, les duodi, quartidi, septidi et nonidi ; les marchés pour le fil, les 4e et 9e jours de la décade (4).

Copie de cet arrêté devait être adressé, sans délai, aux communes environnantes et mis immédiatement à exécution.

Cependant, les cultivateurs continuaient à venir en ville les jours prohibés.

Le 6 germinal, pour engager le peuple à observer la décade, la proclamation suivante fut affichée :

Egalité Le Conseil général de la Commune de Thiers Liberté
à ses Concitoyens.

On ne reconnait plus aujourd'hui que le nouveau calendrier, l'ancien a disparu et devrait être entièrement oublié de tous les individus ;

(1) Député du Clergé aux Etats généraux, déprêtrisé.
(2) Le Comité « invitait aussi les ouvriers à continuer les mêmes jours leurs travaux ordinaires ».
(3) Un « prédicateur de morale devait préparer le peuple à ce changement ».
(4) Registre des délibérations de la commune de Thiers.

Hosted by Google

cependant, nous voyons avec peine que les jours de ci-devant dimanche sont singulièrement observés par les cultivateurs qui, sous le prétexte d'avoir des affaires à traiter dans le chef-lieu de la commune, y viennent y passer le jour dans l'oisiveté et dans les cabarets, suite de leurs anciennes habitudes.

Le Conseil général de la commune a pris un arrêté qui interdit aux aubergistes et cabaretiers de recevoir chez eux, les jours de ci-devant dimanche, les cultivateurs et ouvriers des campagnes de la commune et des communes environnantes et aux fabriquants en quincaille, de recevoir pendant les mêmes jours des marchandises des ouvriers des campagnes et de leur donner des matières à fabriquer.

Tous les citoyens, amis de l'ordre et du bien public, sont invités en conséquence de tenir la main à l'exécution dudit arrêté et de dénoncer les contrevenants à la Municipalité.

Dans son règlement du 9 germinal an II sur l'instruction publique, le Conseil fixa deux jours de congé par décade, le quintidi et le décadi.

La proclamation du 6 germinal n'ayant pas produit l'effet désiré, la Municipalité, avant de sévir, se décida à faire, le 23 germinal, une nouvelle invitation plus générale et à interdire formellement aux marchands et fabriquants de donner ou recevoir des marchandises les jours prohibés, aux aubergistes de recevoir chez eux, de donner à boire et à manger, aux notaires, de recevoir les gens des campagnes à peine d' « être dénoncés et traités comme suspects » (5).

D'autres communes du district prenaient, à cette même époque, des arrêtés analogues (6).

Pour permettre à la Garde Nationale de Thiers de faire exécuter cet arrêté, la Municipalité lui donna la consigne suivante :

Art. 1. — Les patrouilles commenceront à 8 heures du matin et finiront à 5 heures après midi.

Art. 2. — Les citoyens qui porteront des subsistances en tous genres sont protégés et sont exceptés des mesures ci-après:

Art. 3. — Tous les ouvriers des campagnes, tant de cette commune que hors, qui porteraient des marchandises les jours ci-devant dimanches et fêtes seront invités de se retirer et, en cas de refus ou de résistance, ils seront conduits à la Municipalité.

Art. 4. — Tous les citoyens qui ne se justifieraient pas de n'avoir pû se dispenser de venir les mêmes jours pour affaires, qui n'auraient absolument pas pû se renvoyer, seront aussi invités de se retirer, etc.

Art. 5. — Les patrouilles entreront dans les auberges et en feront partir ceux qui, habitant hors de la commune ou les campagnes de la commune, n'y seraient pas rendu pour affaires indispensables et à traiter ces mêmes affaires, en cas de refus, etc.

Art. 7. — Si le jour de repos se trouvait un jour de ci-devant dimanche ou fête, la patrouille n'aurait pas lieu.

A la Maison Commune de Thiers, le 23 germinal.

Les commandants des deux bataillons de la Garde Nationale, Fabry et Guillemot-Dufraisse, reçurent cette consigne : « Tu commanderas, leur était-il écrit, jusqu'à ce qu'il te soit écrit, un homme

(5) Archives municipales de Thiers, registre des Délibérations.
(6) Archives départ., L. 5445, Joze ; 5450, Maringues ; 5451, Vollore-Ville et Vollore-Montagne.

Hosted by Google

par compagnie de ton bataillon pour battre les patrouilles les jours de ci-devant dimanche et fête et exécuteras la consigne ci-incluse. Les six hommes que tu commanderas se réuniront aux autres six que commandera ton collègue, tu te concerteras avec lui pour le lieu où se réunira la garde. » (23 germinal an II) [7].

Le 6 prairial, la Société Populaire invita la Municipalité à faire une proclamation enjoignant aux maisons qui donnaient à jouer, de ne recevoir personne pendant l'heure où se célébraient, à la maison du peuple, les cérémonies du culte décadaire.

Le 16 messidor, la Municipalité renouvela aux commandants de la Garde Nationale l'ordre d'exécuter une patrouille extraordinaire, les anciens jours chômés, afin de parcourir les auberges et les rues de la ville où affluaient les habitants des campagnes, et de conduire à la maison commune ceux qui ne justifieraient pas leur venue, en exceptant toutefois ceux qui y portaient des denrées.

Le 17 thermidor, l'administration du district ayant renouvelé à la Municipalité l'ordre de faire afficher l'obligation où étaient les citoyens de travailler les anciens jours chômés et d'observer le décadi, elle s'attira la réponse suivante (23 thermidor) :

Depuis que la ci-devant Eglise de cette commune a changé son nom pour celui de Maison du Peuple, et ensuite pour celui de Temple à l'Eternel, la lecture des lois y a été régulièrement faite chaque jour de décadi ; les citoyens s'y rendent en affluence, et nous voyons avec une satisfaction vraiment républicaine, que la raison a pris la place de la superstition.

Nous avons pris, plusieurs fois, des mesures pour faire oublier les ci-devant jours de fête et de dimanche, pour qu'ils soient employés au travail et non à l'oisiveté, nos peines, nos invitations n'ont pas été vaines, le jour seul du décadi est observé pour le repos. Il est bien, dans le nombre de nos concitoyens, quelques-uns d'eux qui se montrent récalcitrants, nous les surveillerons, nous les dénoncerons ainsi que le veut l'arrêté du Représentant du Peuple Roux-Fazillac.

... Nous redoublerons d'efforts, nous ne redoutons ni peines, ni soins, s'il s'agit du bien général, voilà notre éguillon.

Nous ferons à nouveau publier et afficher l'obligation où sont les citoyens de travailler les ci-devant jours de dimanche et de fête et de réserver le décadi pour prendre du repos, nous rappellerons combien notre surveillance sera sévère et notre exactitude ponctuelle à indiquer les contrevenants au Comité de Surveillance révolutionnaire (8).

Donnant suite à une lettre du Comité de Surveillance, la Municipalité remplaça, le 15 vendémiaire an III, les commissaires chargés de faire les perquisitions dans les auberges, ceux-ci « s'étant relachés sur le zèle qui leur avait été recommandé ».

De ce qui précède, il résulte que le peuple des campagnes demeura sourd aux nombreuses injonctions des diverses autorités révolutionnaires lui prescrivant de s'abstenir « d'œuvres serviles » le décadi, et de travailler les dimanches et fêtes.

Cependant, dès le début de 1794, les délégués envoyés par le Représentant du Peuple Chateauneuf-Randon dans chacune des communes du district pour en épurer les municipalités avaient

(7) Archives municipales de Thiers, registre de correspondance.
(8) Archives municipales, registre de correspondance.

Hosted by Google

édicté des peines assez sévères contre les contrevenants du repos décadaire.

Le nom des délinquants devait être affiché aux portes des mairies, et, en cas de récidive, ils étaient conduits en maison de réclusion (9).

Dans le canton de Vollore, l'agent national Chèze ordonna (3e décade de floréal an II) que le nom du citoyen Pierre Masdorier, du village de Loubeyre, « tixerant », serait inscrit en gros caractères sur la porte de la maison commune pour avoir fait de la toile le jour de décadi (10).

Le 23 messidor, le même agent infligea la même peine aux citoyennes Sauzede et Jeanne Suchet, pour avoir été prises à filer leurs quenouilles, ce même jour ; il confisqua les quenouilles et arrêta qu'elles seraient suspendues dans la salle des séances de la Municipalité avec le nom de leurs propriétaires inscrit au bas (11).

Ces mesures n'empêchèrent point les bergères de filer le décadi.

Le 21 thermidor, « les jeunes citoyens de l'Espérance » de Thiers se présentèrent à la maison commune de Vollore rapportant « diverses quenouilles... enlevées au fanatisme le jour d'hier décady ». « Le Conseil applaudy au civisme de ces jeunes gens et a mis une inscription sur chaque quenouille, portant le nom de chaque propriétaire » (12).

***

Si le peuple de la ville n'avait « pas eu de peine à abjurer l'illusion » (21 ventôse an II), celui des campagnes tenait « encore à ses anciennes erreurs » ; « soit préjugé, soit habitude, il répugnait à se livrer à ses travaux ordinaires les jours dits de dimanche » (21 germinal), mais il s'éclairait « chaque jour sur les erreurs de la superstition » (21 floréal). Les dimanches et fêtes « qui paraissaient être oubliés étaient célébrés en messidor » (13), des religieuses rétractaient leurs serments et les prêtres réfractaires ne négligeaient rien pour entretenir le fanatisme dans les campagnes.

Si la Vendée eut son évêque d'Agra (14), la région de Vollore eut

(9) Archives départementales, L. 5442.

(10) Archives départementales, L. 5451. — Pour racheter ce « péché », le citoyen Masdorier dénonça, en messidor, l'existence de six prêtres réfractaires dans les bois de Vollore. Archives départementales, L. 6361.

(11) Archives départementales, L. 6361.

(12) Cf. abbé Guélon : Vollore et ses environs, 1890, p. 205. — Archives départementales, L. 5451 : on dénonça de même les citoyens Jean et Gilbert Purrier et Antoine Bertrand du Bouchet, qui refusaient d'aller moissonner le jour du décadi — séance du 5 thermidor. Cf. Abbé Guélon, *op. cit,* p. 104.

(13) Archives départementales. Comptes décadaires des Agents nationaux, L. 5445, 5451.

(14) « Afin d'entretenir le fanatisme des Vendéens, apparait le soi-disant évèque d'Agra, il n'existait pas d'évêques ayant se titre, les chefs écclésiatiques du parti le savaient bien. Si, ce qu'il est difficile d'admettre, ils ont d'abord été dupes, ont-ils au moins répudié l'imposteur lorsqu'il fut démasqué ? Eux qui accablaient d'injures les « intrus » auxquels ils n'avaient à reprocher qu'une sorte d'incompétence locale, les voici qui, complices d'une fraude scandaleuse, impie, persistent à se servir du comédien pour entraîner au combat des paysans persuadés qu'un prince de l'église marche à leur tête et dirige leurs pas. » Cf. Champion : La Séparation des Eglises et de l'Etat en 1794, pp. 230-231 ; Sur l'apparition du Saint-Esprit sous forme de colombe pendant une messe dite par lui, voir : Aulard, Recueil des Actes du Comité du Salut public, tome X, p. 94.

Hosted by Google

sa « lettre mystérieuse » trouvée, disait-on, à la Bastide en Languedoc et écrite en lettres d'or par le père Eternel (15) :

Copie d'une lettre soit disant trouvée dans le château de La Bastide, département de l'Ardèche et envoyée par Dieu lui-même (16).

Loué soit le Très Saint Sacrement de l'Autel à Joseph. Cette lettre a été envoyée de la part de Dieu même.

Il l'a écrite de sa propre main, en lettres d'or. Elle a été trouvée miraculeusement dans un lieu nommé la Bastide (17), en Languedoc ; elle a été expliquée par un enfant de dix ans, qui n'avait jamais parlé, elle a été écrite en ces termes :

« Je vous avertis que si vous ne sanctifiez pas les jours de dimanches et fêtes par des œuvres de piété, si vous travaillez ces jours qui est le septième et le jour du repos, si vous travaillez, vous serez maudits de mois ; au contraire, si vous assistez les pauvres dans leur nécessité, je vous bénirai assurément ; mais si vous n'observez cette règle, vos enfants, vos champs, vos moissons, vos bestiaux seront maudits de moi ; vous aurez la guerre, la peste, la famine et de grandes angoisses, et pour marques de ma colère, je vous enverrai des signes au soleil, des tonnerres et du tremblement de terre et d'autres fléaux (18) ; et pour vous garantir de ma colère, vous jeunerez cinq jours de vendredi, vous direz cinq *Pater* et *Avé Maria* en l'honneur de Marie. Pensez qu'il y a l'enfer, pour votre salut. *(sic)* Vous porterez cette lettre en grande dévotion (19), vous en donnerez à tous ceux qui vous en demanderont, et ceux qui auraient quelque doute en croyant le contraire de cette lettre, et ceux qui la garderont chez eux sans la publier seront maudits de moi, et, au contraire, si vous la publiez et en donnez copie à tous ceux qui vous en demanderont, vous serez bénis de moi, et quand vous auriez commis autant de péchés comme il y a d'étoiles au firmament, ils vous seront pardonnés, pouvu que vous soyez marris et fachés de m'avoir offensé. Bienheureux ceux qui prendront copie de cette lettre et la porteront sur eux et qui l'auront dans leur maison. Jamais la foudre et la peste ne les touchera (20). »

Prière à la Vierge pour demander la vertu de Persévérance :

« Très Sainte Vierge toute Puissante, obtenez-moi du bon Dieu, la vertu de Persévérance pour deux matins. Que m'arrivera-t-il aujourd'hui ? O mon Dieu, je n'en sais rien. Tout ce que je sais me marque que vous l'avez permis et voulu et ordonné de toute éternité, cela me suffit, j'adore] (21) ce dessein éternel, impénétrable, je me soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous. Si vous voulez, je fais le sacrifice de

(15) Le Comité de Surveillance révolutionnaire de Cusset dénonça son existence dans la région de Ferrières-sur-Sichon (28 messidor an II). Archives départementales, Comité de Surveillance, L. 6361.

(16) « Des recherches soigneuses prouvent, dit le rapport de l'Agent national du district, que cette lettre nous arrive du district d'Ambert, peut-être est-elle l'œuvre de quelques prêtres cachés dans les bois. » Archives départementales, L. 5445.

D'une enquête menée par la Municipalité de Courpière, il résulte que cette lettre circulait dans les communes de Domaize, Cunlhat, Saint-Flour, où elle « avait fait tourner la tête à plusieurs femmes », à Sauviat, elle avait été donnée par un « mendiant ». Archives départementales, L. 6318.

Une autre lettre trouvée « dans l'Eglise Saint-Michel, en Languedoc » avait été expliquée par un « enfant de sept ans qui n'avait pas encore parlé ». Une autre, écrite du sang de Jésus-Christ, avait été découverte « sous une pierre blanche dans l'Eglise de Cologne ». Cf. A. Mathiez, La Révolution et l'Eglise, p. 242. Le célèbre Rouget de L'Isle vit la copie d'une lettre semblable entre les mains du général Hoche au moment de la défaite des émigrés à Quiberon (juillet 1795). Cf. *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 30 janvier 1921, p. 56.

(17) Le château de la Bastide appartenait au fameux Comte d'Antraigues et fut pillé par les paysans en 1792. Cf. L. Pingaud : Un Agent secret de la Révolution et de l'Empire, le Comte d'Antraigues, 1891, pp. 77-79.

(18) Evangile selon saint Mattieu, chap. 24, versets 6 et suivants ; saint Luc, chapitre 21, versets 8 et suivants.

(19) Lire : Pour votre salut, vous porterez cette lettre en grande dévotion.

(20) Une autre version existe aux Archives, L. 6361.

(21) Nous ajoutons ce mot pour l'intelligence du texte.

Hosted by Google

tout et soumets ce sacrifice à celui de Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu. Je vous demande, en son nom, et par vos mérites infinis, la patience dans mes maux, la parfaite soumission qui vous est dûe pour tout ce que vous voulez et permettez. Ainsi soit-il (22). »

Tous les cultivateurs n'avaient pas la patience de Job ; aussi, se montraient-ils, à l'annonce de ces fléaux, hésitant à observer le décadi (23).

Les mesures prises par le Représentant du Peuple Roux-Fazillac, le 21e jour de messidor an II, furent une aide puissante à ces esprits faibles et timorés, mais dans les cantons de Vollore et d'Augerolles, peu de cultivateurs se hasardèrent néanmoins à travailler le dimanche.

*
**

Le Directoire essaya de rehausser l'éclat du décadi en imposant les mariages décadaires et en instituant des « fêtes morales » propres à frapper l'esprit du peuple, comme celles de la jeunesse, des époux, des vieillards, des cultivateurs par la fête de l'Agriculture. Dans l'esprit de François, de Neufchâteau (24), grand organisateur des fêtes nationales, ce n'était qu'en s'intéressant aux travaux agricoles que l'on pouvait détourner les cultivateurs du catholicisme.

L'ORGANISATION DU CULTE DÉCADAIRE

En même temps qu'elle interdisait la célébration du culte catholique, la Municipalité thiernoise s'efforçait d'organiser le culte décadaire.

Le 30 brumaire, elle avait, concurremment avec la Société Populaire, pris possession de la ci-devant Eglise de Saint-Genès et inauguré le culte de la Raison (25).

Du 30 brumaire au 14 pluviôse (20 novembre 1793-2 février 1794), le culte décadaire se confondit dans le culte de la Raison et, en nivôse dans le « patriotisme » (fête en l'honneur de la « prize de Toulon » (26).

Si la déchristianisation était pour quelques Représentants du Peuple le fait d'une névrose anti-religieuse, conclusion du philosophisme du siècle, elle était, pour le plus grand nombre, le résultat de mesures suprêmes prises pour la défense de la Patrie (27). Le Patriotisme semblait être le nouveau dieu créé par la Révolution et mis au monde par la déesse Liberté.

(22) Archives départementales, L. 5839. — Cette prière est une transcription, à peu près textuelle, de celle connue sous le nom de prière de Madame Elisabeth (sœur de Louis XVI). Cf. Mgr. Cauly, Cours d'instruction religieuse, Edition Ve Ch. Poussielque, s. d., p. 427.

(23) En transmettant ces pièces au Représentant Roux-Fazillac, le Comité Révolutionnaire de Thiers croyait à l'existence d'une ramification de la conspiration Catherine Théot-Dom Gerle.

(24) Membre de la Loge maçonnique des Neuf Sœurs. Cf. Amiable : Une Loge maçonnique d'avant 1789, Les Neuf Sœurs, Paris, 1897, p. 304.

(25) Le procès-verbal de la fête de la Raison à Thiers a été publié dans les Archives parlementaires, 1re série, 1912, tome 81, p. 682.

(26) Célébrée à Escoutoux, Joze, Limons et en grande pompe à Thiers. Archives départementales, L. 5449.

(27) « Que l'argent des églises soit porté au Trésor public, la raison et la patrie sourient à cette offrande. » Antifédéraliste du 4 frimaire an II, cité par A. Mathiez ; La Révolution et l'Eglise, 1910, p. 124.

Hosted by Google

En exécution de son arrêté du 7 nivôse, les commissaires du Représentant Châteauneuf-Randon (ci-devant marquis) devaient « faire exécuter le décadi et assembler souvent le peuple pour l'instruire ».

Dès leur arrivée dans le district de Thiers, ils s'empressèrent d'exiger des municipalités épurées, la mise en pratique du nouveau culte (28).

Ces délégués invitèrent la Société Populaire de Thiers à fournir, chaque décade, un « instructeur » pour les cérémonies décadaires de chacune des communes de Dorat, Escoutoux et Peschadoires ; celle de Châteldon, un prédicateur pour Puy-Guillaume (29). Enfin, la commune de Paslières nomma des commissaires pour instruire le village des Roux « plongé dans le fanatisme » (30).

Le lendemain du renouvellement de la Municipalité Thiernoise (19 pluviôse), les commissaires de Châteauneuf-Randon procédèrent à son installation dans le « Temple de la Raison » ou « Maison du Peuple ». La Société de Musique prêta son concours et la citoyenne Caussin (31) fit retentir les voûtes sacrées « d'hymnes fraternels et patriotiques ».

Puis, les citoyens Rozier, Frossard, délégués du Représentant, Brugière-Bechon (32), président du Directoire du district, Mignot-Genety, officier municipal, célébrèrent dans leurs discours les « avantages de la Révolution ». La cérémonie se termina par le chant de l'hymne des Marseillais et les cris de *Vive la République. Vive la Montagne* (33).

Mais le culte décadaire ne débuta à Thiers que 11 jours plus tard, le 30 pluviôse an II. Dès lors, et jusqu'au 10 thermidor an III, « la messe civique du décadi » remplaça « la messe catholique du dimanche » (34).

Le 1er ventôse, « le Conseil général, considérant que l'instruction du Peuple dans le Temple de la Raison doit avoir lieu avec toute la solennité possible et qu'aucuns moyens tendant à propager l'esprit public ne peuvent ni ne doivent rester dans l'oubli, considérant que dans une révolution qui a fait disparaître toutes les erreurs de l'ancien régime le peuple doit recevoir ses instructions de toutes les autorités constituées et dans un lieu où la Raison et des cris de joie se feront entendre et où chaque individu sans distinction doit avoir une place égale et être assis (35), considérant enfin que les assemblées du peuple dans le Temple de la Raison ne peuvent, ni ne doivent être isolées et qu'une musique vocale et une musique instrumentale y délasserait agréablement les citoyens par des airs guerriers de nos armées républicaines, en même temps que les autorités constituées et la Société Populaire leur inspireront des sentiments républicains ; après avoir entendu l'Agent Na-

(28) Archives départementales, L. 5442.

(29) Archives départementales, L. 5442.

(30) Archives départementales, L. 5450.

(31) Née Marie-Thérèse Guillemot. Cette personne avait représenté la Raison le 30 brumaire.

(32) Membre de la Loge maçonnique Saint-Etienne O ⁂ de Thiers avant 1789.

(33) L'installation des municipalités épurées par les délégués des Représentants se fit en grande pompe dans les églises à Puy-Guillaume, Maringues, Vollore : Archives départementales, L. 5450, 5442, 5451.

(34) Cf. A. Mathiez : La Révolution et l'Eglise, p. 151.

(35) Allusion aux bancs réservés aux seigneurs.

Hosted by Google

tional et délibéré sur l'invitation qui lui a été faite à cet égard par la Société Populaire, arrête ce qui suit :

« Article premier. — L'instruction du Peuple aura lieu chaque décadi dans le Temple de la Raison connu sous le nom de Maison du Peuple et tous les citoyens des deux sexes et de tous les âges seront invités à s'y réunir à 9 heures du matin.

» Art. 2. — La Municipalité fera annoncer au Peuple pendant trois décades de suite l'heure des assemblées par affiches et au son des tambours, afin que tous les citoyens de la commune en soient prévenus et que la séance puisse être ouverte à 9 h. 1/2 du matin ou 10 heures au plus tard.

» Art. 3. — La Société Populaire, les autorités constituées et les membres du Conseil général de la commune y assisteront de leurs costumes et se réuniront à cet effet à 9 heures du matin précises, en la maison commune pour se rendre en la Maison du Peuple.

» Art. 4. — La Municipalité nommera douze censeurs pour maintenir l'ordre et faire régner le silence dans la Maison du Peuple, pendant le cours de la séance. Ces censeurs seront pris indistinctement dans les bataillons de la Garde Nationale, ils seront présentés par le bureau qui, ensuite, les fera prévenir de leur nomination ; ces douze censeurs, étant en fonction, seront décorés d'un ruban tricolore au bras gauche.

» Art. 5. — Les séances de la Maison du Peuple seront présidées, alternativement, par le Président de l'Administration du District, par le Maire de la commune, par le Président de la Société Populaire.

» Art. 6. — Le Secrétaire-greffier de la commune, concurremment avec un des Secrétaires de la Société Populaire, dresseront le procès-verbal de chaque séance et en tiendront registre (36).

» Art. 7. — Chaque séance sera ouverte par le chant d'un hymne patriotique et avant de passer à d'autres objets, il sera fait lecture du procès-verbal de la précédente séance.

» Art. 8. — La lecture des lois et leur explication seront faites au peuple chaque décadi par les membres du Conseil général de la commune et à tour de rôle, suivant l'ordre du tableau à commencer par le Maire.

» Art. 9. — La Municipalité fera arranger et distribuer l'enceinte de la Maison du Peuple de la manière la plus convenable et y fera placer des sièges, de manière que les autorités constituées et tous les citoyens y soient assis autant que possible. Le citoyen Torrent, trésorier de la commune, demeure chargé de faire faire, à cet égard, tout ce qui sera nécessaire. Le Conseil général l'autorise à employer provisoirement une somme de 300 livres pour cet objet.

» Art. 10. — La Municipalité invitera la citoyenne Caussin et le citoyen Garnier, maître de musique, d'assister à toutes les séances qui auront lieues pour l'instruction du peuple et de préparer et instruire leurs élèves, de manière à ce qu'ils puissent exécuter des symphonies et concerts dignes de l'Assemblée du Peuple et de l'objet qui les réunit. Le Conseil général accorde un traitement de 100 livres par année à la citoyenne Caussin et de pareille somme au citoyen Garnier, aussi par année, qui leur seront payés par le Trésorier de la commune, lequel est autorisé à employer dès ce

(36) Ce registre existe encore aux Archives municipales de Thiers.

Hosted by Google

moment une somme de 50 livres pour faire venir de la musique *nottée* » (37).

En exécution de l'article 4 de cet arrêté, le Conseil général nomma, le 8 ventôse, les douze premiers censeurs pour les trois décades de ventôse : Pressoiras père, coutelier ; Ojardias-Lagnan (aubergiste) ; Carlier aîné et Etienne Chatelet, du bataillon de la Porteneuve ; — Pressoiras père, marchand ; Maugez cadet ; Lhéraud-Brousse ; Begon-Androdias, du bataillon du Bourg ; — Barrière-Montreynaud ; Carrez-Vachérias ; Maugez aîné ; Serindat-Marilhat, du bataillon de la Malorie.

Il était écrit aux commandants de bataillons pour qu'ils aient « à intimer aux douze gardes nationaux l'ordre de se rendre à leur poste, pendant les trois décades et les prévenir qu'ils devaient être décorés d'un ruban tricolore au bras gauche ».

Le 9 germinal, le Conseil procéda à leur remplacement, pour les trois décades de germinal (38).

Il y a lieu de croire que la Municipalité laissa, au commandant de la Garde Nationale, le soin de choisir les censeurs, car le 9 prairial, elle lui écrivait : « Il est parvenu à la commune des plaintes de l'inexactitude des censeurs que *vous* avez nommés pour le service du Temple de l'Eternel », elle l'invitait « à les rappeler à un devoir aussi utile qu'important » et à « ne pas oublier de les renouveler à la première décade », prévoyant que son choix serait « digne de ton zèle et de ton civisme (*sic*) ».

D'autre part, la Société Populaire invitait, le 6 prairial, la Municipalité « à rappeler aux enfants leur devoir pour que la séance des décadis ne fut pas troublée par le défaut de la police qu'ils doivent y faire observer ».

Vers la même époque, un membre de la Société Populaire ayant fait « observé que les cultivateurs et habitants de la campagne désiraient participer à l'instruction publique à chaque décade, mais qu'ils en étaient empêché par la grande affluence du monde » et demandé « que le jour de la décade, il y eut à sept heures du matin une instruction particulière » ; cette motion fut combattue par « l'ordre du jour motivé sur ce que la Maison du Peuple était assez vaste et que si les cultivateurs avaient envie de participer aux instructions, ils pouvaient s'y rendre ».

(37) Une facture du 2 germinal an II nous fait connaître ce que l'on jouait à la Maison du Peuple :

1 Cambini simph. op. 5 à 7 l. 4 s	6	
1 Lesduc Staunitz et Gossec simph	6	
1 Pleyel 10 à 12	3	
1 Haye en simph. périodique n° 7	3	10
1 — n° 8	3	10
1 — n° 9	3	10
1 — autre simph. n° 8	3	10
1 Garnier 1re simph. Cte à 6	5	
1 Gossec 2e simph. Cte à 6	5	
1 Offrande à la Liberté 4	2	10
1 Carillon National 2.8	2	
1 Recueil marche Jardin Gossec 1.16	3	
Port par diligence	3	9
	49	19

Ces objets... ont été remis au musicien Garnier pour les élèves de Musique pour servir à la Maison du Peuple. La présente commission faite par arrêté de la commune. « Reçu pour les élèves la musique *si desu* le 24 germinal, signé Garnier. » Archives municipales de Thiers, L.

(38) Furent désignés les citoyens : Granetias-Chabanne ; Chabrol-Lottiron ; Serindat-Maugez ; Faucher fils cadet ; Baillard-Melun père ; Manigler cadet ; Barge-Béal fils ; Brunel-Armilhon ; Giroux, aubergiste ; Grange-Riberon ; Chapet fils aîné ; Glometon-Armilhon.

Hosted by Google

La dénonciation par le Comité de Surveillance d'une prétendue ramification, dans le Puy-de-Dôme, de la conspiration Catherine Théot-Dom Gerle (39), les premières rétractations de religieuses et de prêtres assermentés ou abdicataires, la circulation de la lettre mystérieuse, dont il a été parlé, engagèrent le Représentant Roux-Fazillac à prendre un nouvel arrêté contre les prêtres tant réfractaire de constitutionnels.

L'article 5 de cet arrêté traitait de l'observance du décadi. « On fera chaque décadi, la lecture des lois dans toutes les communes, les citoyens qui n'assisteront pas habituellement à ces lectures seront regardés comme suspects, les officiers municipaux qui négligeraient de les faire seront aussi regardés comme suspects, destitués de leurs fonctions et mis en état d'arrestation (40). Seront également considérées comme suspectes les personnes qui, au lieu de consacrer à des travaux utiles les jours auxquels la superstition avait donné le nom de fête et de dimanche, les passeraient, au contraire, dans la coupable oisiveté. Les agents nationaux des districts seront personnellement responsables de toutes les dispositions de cet article (41). »

Cet arrêté ne devait guère influencer la fréquentation des cérémonies décadaires à Thiers, le peuple continuait à s'y rendre en grand nombre ; mais il pouvait engager les municipalités rurales à suivre le mouvement.

Cependant, le culte décadaire perdit peu à peu son attrait de nouveauté, les discours propres à frapper l'esprit public et à intéresser les auditeurs se raréfiaient d'une façon si inquiétante que la Société Populaire dut intervenir, le 15 frimaire an III, auprès de la Municipalité Thiernoise, pour que celle-ci, à laquelle revenait « comme autorité constituée le devoir d'instruire le peuple par les discours décadaires » dressât une liste de citoyens « qui, par leurs principes, leurs talents, leurs lumières, sont propres à faire ces discours tendant à propager l'esprit public et à éclairer les citoyens (42) ».

*
**

Pour venir en aide à la célébration du culte civique, Robespierre présenta à la suite de son « Rapport sur les Rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains (43) » un projet de décret, — adopté, — ordonnant la célébration de 36 fêtes, — correspondantes aux 36 décadis, — et l'anniversaire des 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier et 31 mai 1793 (44).

(39) On sait que Dom Gerle était natif de Riom.

(40) C'était *pécher mortellement* contre la religion décadaire que de ne pas assister à la *messe civique*, c'était l'*excommunication* lancée contre les citoyens et les fonctionnaires publics.

(41) Archives départementales, L.

(42) Dès le 11 vendémiaire an III, la Municipalité renouvela le traitement du citoyen Garnier fixé à « 300 livres par an à compter du 1er vendémiaire, que ses gages encourus jusqu'au dit jour seront comptés à raison de 100 livres par an, au moyen de cette augmentation il devait faire de la musique toutes les décades et toutes les fêtes extraordinaires », de plus on devait acheter un tambour panurge et de la musique pour une somme de 500 livres ». Le 17 frimaire an III, le Receveur municipal paya à la citoyenne Henriette Riberolles la somme de 150 livres pour achat de musique.

(43) Ch. Vellay : Discours et Rapports de Robespierre, 1908, Fasquelle, p. 347 et suiv.

(44) Fêtes à l'Etre Suprême, à la Nature, au Genre humain, au Peuple français, aux Bienfaiteurs de l'Humanité, aux Martyrs de la Liberté, à la Liberté et à l'Egalité,

Hosted by Google

Sauf la fête en l'honneur de l'Etre Suprême, célébrée le 20 prairial an II, avec toute la pompe voulue (45), rien dans les procès-verbaux du culte décadaire ne nous permet d'inférer qu'il y eut application de ce décret.

En remplacement des « vêpres », la Municipalité procéda quelques fois à des plantations d'arbres de la Liberté ou de la Paix, ou assista à des séances publiques de la Société Populaire.

Nous n'avons pu savoir si la Municipalité organisa officiellement des « bals décadaires », mais à l'occasion de certaines fêtes, elle paya des musiciens pour faire danser.

LE DÉCADI APRÈS THERMIDOR

Habitué à applaudir aux faits et gestes de la Convention, le Conseil général de Thiers adhéra aux résultats de la conspiration thermidorienne et voua aux gémonies le triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Et cependant ! ce dernier avait employé tout son pouvoir pour venir en aide à nos malheureux compatriotes dans la crise de subsistances et de stagnation dans les affaires qu'ils subissaient. Peu avant thermidor, la Municipalité l'avait invité à venir à Thiers : « Viens parmi des Frères qui savent tous qu'ils doivent à tes soins, à tes démarches le pain qu'ils mangent, viens comme un père bienfaisant, accorde-nous au moins vingt-quatre heures à ton passage. Lorsque tu te rendais à Commune-Affranchie (Lyon), tu nous donnas l'espoir de te revoir, la chose publique t'a rappelé ailleurs ; mais aujourd'hui, nous te sollicitons, nous te pressons de faire pour de vrais sans-culottes, ce qui peut le plus les flatter » (28 messidor).

Comme tant d'autres communes du Puy-de-Dôme, Thiers chanta la palinodie (46).

Au lieu d'être le signal d'une réaction « ultra-terroriste », comme le voulaient ses auteurs (47), le 9 Thermidor n'aboutit qu'à la contre-révolution. La Terreur passait en d'autres mains, ainsi que le reconnaissait, le 4 nivôse an III, le Représentant Noël Pointe.

Les prêtres, aussi bien insermentés que constitutionnels, s'empressèrent de s'emparer de ce courant de réaction et de l'arrêt momentané des mesures de rigueur pour s'immiscer auprès des âmes faibles, les influencer, reprendre leur empire et, avec leur aide, ré-

à la République, à la Liberté du monde, à l'Amour de la Patrie, à la Haine des Tyrans et des Traitres, à la Vérité, à la Justice, à la Pudeur, à la Gloire et à l'Immortalité, à l'Amitié, à la Frugalité, au Courage, à la Bonne Foi, à l'Héroïsme, au Désintéressement, au Stoïcisme, à l'Amour, à la Foi conjugale, à l'Amour paternel, à la Tendresse maternelle, à la Piété filiale, à l'Enfance, à la Jeunesse, à l'Age viril, à la Vieillesse, au Malheur, à l'Agriculture, à l'Industrie, à nos Aïeux, à la Postérité, au Bonheur.

(45) Le procès-verbal de cette fête manque aux Archives municipales et départementales. Dès le 9 prairial, la Municipalité écrivit aux quatorze commissaires choisis par elle pour régler les dispositions de cette fête. Il y eut un arc de triomphe, dix inscriptions furent peintes sur des jalons par le citoyen Micol ; les frais s'élevèrent à 226 livres.

(46) Entre autres, Clermont et Orcet, dont il était originaire. L'adresse thiernoise relative au 9 thermidor, présentée à la Convention par le citoyen Chassaigne-Bonnefoy, serait certainement curieuse à connaître. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de la retrouver.

(47) Robespierre, voulant arrêter la terreur, avait dénoncé, sous le voile de l'anonymat, 5 ou 6 proconsuls. Ce ménagement le perdit, car les plus compromis, Fouché, Tallien, Rovère dressèrent des listes de députés soi-disant visés par Robespierre, les mirent en circulation et parvinrent par ce moyen à les rallier à la conjuration qui aboutit à la tragédie de Thermidor.

Hosted by Google

veiller le fanatisme, intriguer pour la célébration de la fête de Noël, d'abord, et de la reprise du culte ensuite.

Le nouveau Représentant du Peuple en mission dans le Puy-de-Dôme, Musset, ex-curé de Falleron (Vendée), eut vent de ces menées et par ses arrêtés des 25 brumaire, 24 frimaire et 8 nivôse, vint au secours des patriotes et des indécis, en exigeant l'observance du décadi et la destruction de tous les signes extérieurs du culte.

Donnant suite à l'arrêté du 25 brumaire, la Municipalité abhorra « ces hommes pervers qui, pour faire adorer Dieu », prêchaient « l'abnégation de soi-même, le renoncement aux choses de ce monde, en un mot toute doctrine contraire à la Déclaration des droits de l'homme et au Gouvernement Républicain » (12 frimaire).

Malgré la lecture de l'arrêté du 24 frimaire dans le « Temple dédié à l'Eternel, et sur les injonctions du Comité Révolutionnaire, exprimées par les citoyens Delaire et Berger qui en réclamèrent une nouvelle publication, le 4 nivôse (48), la Municipalité se contenta de faire publier et afficher la proclamation suivante :

Egalité Vive la République Liberté
Mort aux Tyrans

Les Officiers Municipaux de la Commune de Thiers
à leurs Concitoyens.

Le Représentant du Peuple, Musset, en mission dans ce département, a pris, le 24 frimaire dernier, un arrêté pour réprimer les abus du fanatisme qui semble vouloir relever la tête.

Citoyens ! marchons à la voix de la Loi et de la Représentation Nationale, ne souffrons pas que les ennemis du bien public troublent de nouveau notre repos et qu'ils le fassent armés des torches de la superstition.

Paisibles cultivateurs, artisants, laboureurs, et vous tous qui aimez la Patrie, oubliez que les dimanches et fêtes furent l'institution divine, ceux qui l'ont prêché, qui vous le disent encore, vous ont trompé et ne veulent que vous tromper encore.

Le jour de la décade est celui que vous devez donner au repos, est celui que vous pouvez employer au délassement et passer dans les amusements qu'approuvent la vertu et nos institutions républicaines.

La loi punira ceux qui fanatiseront, qui solliciteront de faire les ci-devant dimanches et fêtes, ceux qui, méchamment, céderont à ces insinuations perfides.

Nous vous invitons, bons Républicains, à abjurer de cœur et d'esprit, des erreurs dont vous ne devez plus être dupes.

Nous vous invitons à faire, avec exactitude, les jours de décade. Par votre exemple, vous édifierez, vous fortifierez les esprits faibles et pusillanimes, vous condamnerez au silence l'intrigue et la malveillance.

Et vous, hommes sans cesse attachés à égarer le peuple, les autorités constituées veillent la loi à la main, elles puniront, leurs devoirs sont inséparables de leur amour de la Patrie.

*
**

Les premiers mois de 1795 s'écoulèrent sans grand changement, mais au contact des événements, les esprits se préparèrent de plus en plus à l'idée d'une reprise des pratiques cultuelles. La Liberté des

(48) « Cet arrêté pouvait produire un bon effet, attendu que demain est le jour de l'ancienne ère où on était en usage autrefois de célébrer la ci-devant fête de Noël, que plusieurs individus des campagnes de la commune n'ont point encore oublié cette époque et pourront venir demain dans le chef-lieu pour passer cette journée dans l'oisiveté par suite de leurs erreurs. »

Hosted by Google

cultes avait bien été consacrée par la loi du 3 ventôse an III, mais les restrictions imposées étaient si nombreuses que la majorité des prêtres constitutionnels ne crurent pas devoir en profiter, sauf peut-être pour la célébration de la fête de Pâques.

En contravention à cette loi et malgré l'arrêté de Musset du 8 nivôse (49), les croix renaissaient de toutes parts, d'ex-religieuses et prêtres rétractaient leurs serments ou les faiblesses commises pendant la persécution de l'an II.

La loi du 11 prairial an III, qui délaissait au culte les édifices non aliénés qui y étaient autrefois consacrés, obligea le Conseil général de Thiers à restituer les églises aux citoyens. Le culte décadaire subit, de ce fait, une grave atteinte. Il continua cependant jusqu'au 10 thermidor.

Un fait est ici à constater : les procès-verbaux du culte décadaire mentionnent la lecture, en séance, du rapport de Boissy d'Anglas et de la loi du 3 ventôse qui en découlait, mais nullement de la loi du 11 prairial.

Le 30 messidor, un membre obtint « qu'il fut fait mention au procès-verbal du petit nombre de citoyens et citoyennes qui étaient présents » ; à peine douze individus « non compris le maire, officiers municipaux et membres du Conseil général ». Pour obéir cependant à l'article 1er de cette loi, portant que les édifices pouvaient servir « aux assemblées ordonnées par la loi », le Conseil général y revint le 10 thermidor (50), mais ce jour-là, il arrêta que désormais la lecture des lois se ferait dans la Maison Commune.

Les habitants en furent prévenus par une proclamation publiée le 17 thermidor et ainsi conçue :

Egalité Vive la République Liberté

Les Officiers Municipaux de la Commune de Thiers
à leurs Concitoyens.

La lecture des Lois est aussi nécessaire qu'utile pour l'instruction de tous les citoyens et le bonheur commun.

De la publicité de Lois et de leur entière exécution, dépend le salut du peuple et le maintient de l'ordre social.

L'article six, section première du décret du 14 frimaire (an II), porte qu'indépendamment de la promulgation des lois, elles seront lues au citoyen dans un lieu public chaque décadi, soit par le Maire, soit par un Officier municipal.

Citoyens ! vos magistrats n'ont pas oublié ce devoir, et ils s'empresseront toujours de le remplir avec exactitude. Mais, si vous voulez leur donner la satisfaction de vous instruire des bienfaits de la Révolution par la lecture des Lois, il est indispensable que vous vous réunissiez chaque décadi dans un lieu public pour entendre cette lecture.

La Maison du Peuple, ci-devant église de Saint-Genès, avait été jusqu'à présent le lieu public pour la lecture des Lois, jusqu'à ce moment,

(49) D'après cet ex-prêtre, la croix « emblème de la superstition en représentant la terreur des siècles passés, rappelle des idées déchirantes pour des cœurs humains et sensibles et offre aux yeux du peuple un spectacle qui contraste singulièrement avec les mœurs douces et simples qui sont toujours le partage des républicains..., il n'y a que les ennemis de l'heureuse révolution du 9 Thermidor qui puissent exciter et tolérer l'exaltation de ce signe de l'erreur et de l'esclavage, afin de tourner en dérision la sagesse du Gouvernement actuel, de ressusciter l'anarchie qui est leur élément et de conduire enfin les Français à l'état affreux d'une guerre civile. »

(50) Le procès-verbal de cette dernière séance des Assemblées du peuple n'existe pas ; le registre se termine au 30 messidor.

Hosted by Google

elles y ont été lues par la Municipalité, mais, soit parce que quelques-uns des citoyens mettent de l'indifférence à entendre cette lecture, soit parce que, d'après la loi, la ci-devant église de Saint-Genès a été délaissée aux citoyens pour l'exercice du culte, vos magistrats ont vu avec peine que les citoyens ne s'y réunissaient plus pour entendre la lecture des lois (51).

Cette circonstance a déterminé le Conseil général à prendre un arrêté portant qu'à l'avenir et à commencer de demain, les lois seront lues aux citoyens dans la salle de ses séances à la Maison Commune, à dix heures du matin.

Nous nous empressons, citoyens, de vous faire part de cette décision et nous vous invitons de vous y réunir chaque jour de décadi à l'heure indiquée, pour entendre la lecture des Lois vraiment utile à l'Instruction Publique.

Ainsi qu'on peut le voir, dès la reprise du culte, les cérémonies décadaires disparurent presque instantanément et on peut croire que les séances à la Maison Commune ne durent pas être bien suivies.

Ainsi se termina la tentative la plus sérieuse faite à Thiers pour remplacer le culte catholique, le culte révolutionnaire décadaire avait duré 18 mois.

« La messe civique (du décadi) imposée par la force, célébrée à l'ombre de l'échafaud (n'avait pas réussi), malgré la ferveur indéniable de ses fidèles, à triompher des habitudes anciennes de la foule et à vivre par son seul attrait (52). »

*
**

Par son arrêté du 14 germinal an VI (53), et surtout par les « observations » qui le suivaient et le complétaient, le Directoire voulut remettre en honneur le décadi et le faire observer. Cet arrêté n'était cependant que le prélude des lois des 17 thermidor et 23 fructidor, qui en aggravaient les termes, et de la loi du 13 fructidor, qui réorganisait et ressuscitait, en quelque sorte, le culte décadaire (54).

Cette dernière ordonnait aux fonctionnaires publics de se rendre « en costume » au lieu des assemblées décadaires pour écouter la Lecture des Lois, du Bulletin décadaire des Affaires générales de la République, un article instructif sur l'agriculture et les arts mécaniques, assister aux mariages, prendre connaissance des naissances, décès, divorces et reconnaissances d'enfants. Les instituteurs publics et privés devaient y conduire leurs élèves.

Pour satisfaire à la loi du 17 thermidor, la Municipalité Thiernoise invita (7 fructidor) les commandants de la Garde Nationale à fournir 50 hommes pour accompagner l'administration municipale à la Maison Commune les jours de décade 3 heures après midi. En exécution de la loi du 13 fructidor, elle chargea « le président des registres de mariages pour y faire insérer les actes qui auraient lieu le décadi » et arrêta (6 vendémiaire an VII) : 1° que le local de réunion des citoyens le décadi serait « la Maison du Peu-

(51) Fait constaté dans les deux dernières séances (30 messidor et 10 thermidor).

(52) A Mathiez : La Révolution et l'Eglise, p. 151.

(53) Un paragraphe de l'article 111 de cette loi portait que les Municipalités devaient s'attacher « spécialement à rompre tout rapport des marchés au poisson avec les jours d'abstinence désignés par l'ancien calendrier ».

(54) Ces lois ont été analysées notamment par M. A. Mathiez (la Théophilanthropie et le culte décadaire, Alcan, 1904) et M. le Chanoine Pisani (l'Eglise de Paris et la Révolution, tome III).

Hosted by Google

ple » ; 2° que l'administration s'y rendrait à 10 heures du matin et attendu que l'ordre et la tranquillité devaient y régner, il y aurait un piquet de la Garde Nationale ; 3° qu'il serait écrit aux instituteurs pour les prévenir d'y conduire leurs élèves.

Comme on peut le voir, le lieu de rassemblement du peuple était à nouveau l'Eglise de Saint-Genès.

Si le culte décadaire commençait à dix heures du matin, les instituteurs devaient s'y rendre dès neuf heures et demie (55) et d'après la loi, toute cérémonie autre que le culte décadaire devait être terminée dès huit heures et demie et tout ce qui pouvait avoir une signification religieuse, statues, croix, etc., devait être voilé.

C'était porter atteinte au libre exercice du culte catholique. Mais dans l'esprit de leurs promoteurs, ces lois avaient pour but d'« extirper des préjugés superstitieux (56) ».

» On célébrait à dessein la fête de la décade dans l'Eglise de la commune à l'heure habituelle de la grand'messe, on avait soin de la faire durer longtemps à force de parade, de prônes civiques, du *Bulletin des lois*. Dans le chef-lieu de canton, on l'allongeait encore en faisant célébrer tous les mariages de la circonscription... Pour augmenter les difficultés, on exigeait (du prêtre) une grand'messe sous prétexte d'honorer le décadi (57). »

La disposition de la Loi relative au mariage décadaire « fut votée parce qu'on voulait à tout prix faire venir du monde aux fêtes décadaires et que la célébration forcée des mariages, outre les mariés, leurs familles et leurs amis, attirerait un grand nombre de badauds.

» Pour arriver à ce résultat, on frappait d'interdit au point de vue du mariage neuf jours sur dix, on forçait les futurs époux à venir au chef-lieu de tous les points du canton en laissant à la maison leurs parents âgés ou infirmes et parfois même en s'exposant à des dangers sérieux, car les routes n'étaient pas sûres, les brigands nombreux et hardis, et la police à peu près nulle. »

D'après Moreau, de l'Yonne, on ne devait pas « craindre que l'intempérie des saisons et la difficulté des routes deviennent des obstacles aux mariages. Ces accidents, ajoutait-il, n'ont pas arrêté nos armées lorsqu'elles couraient à la victoire, arrêteront-ils des époux qui volent au devant du plaisir ? (58) »

A Thiers, du 10 vendémiaire an VII au 20 frimaire an IX, aucun mariage ne fut célébré un autre jour que celui de la décade. Mais après le coup d'Etat du 30 prairial an VII (18 juin 1799), une réaction eut lieu en faveur du catholicisme et le culte décadaire disparut définitivement.

H. SOANEN.

(55) Lettre aux instituteurs et institutrices du 16 vendémiaire an VII. En cas de refus « nous ne pourrons nous défendre de l'idée que l'éducation que reçoivent vos élèves est loin des principes que vous devez leur enseigner, nous ne pourrions nous soustraire à l'obligation de rendre compte de votre indifférence ». Archives municipales de Thiers, Registre de Correspondance.

(56) Expression de Bonnaire, citée par A. Mathiez : La Théophilanthropie, p. 422.

(57) L. Sciout : Histoire de la Constitution civile du Clergé, tome 4, p. 689-690, 698.

(58) L. Sciout : Histoire de la Constitution civile du Clergé.

Hosted by Google

L'ÉTAT ACTUEL

DES

RECHERCHES BOTANIQUES

EN AUVERGNE

ET LA

SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE D'AUVERGNE

VEGETATION VASCULAIRE

Les recherches de botanique descriptive concernant la végétation vasculaire ont été entreprises depuis de longues années en Auvergne (1). Elles ont été développées jusqu'à nos jours avec méthode et minutie, à tel point que l'inventaire de cette catégorie de végétaux peut être considéré comme à peu près complet, ce qui ne saurait signifier, bien entendu, que leur étude ait cessé de présenter de l'intérêt à cet égard et de donner des satisfactions à ceux qui la poursuivent.

S'engageant dans la « voie philosophique » largement ouverte et explorée par H. Lecoq (2), les géo-botanistes sont intervenus ; ils sont représentés sur place, avec distinction, chacun dans le domaine qui lui est propre, par MM. M. Denis et A. Luquet, en collaboration avec M. J. Braun-Blanquet (3).

Plus heureux que les philosophes inquiets qui épiloguent encore sur le problème de la destinée humaine, les phytosociologues ont fait d'emblée le tableau de l'évolution de notre flore au long des âges géologiques ; ils ont fixé la physionomie des groupements végétaux et prédit leur destinée. Dans leur ivresse de l'air et de l'espace, ils ont répandu sur leurs savantes investigations toute leur poésie de naturalistes et la lecture de leurs écrits sera toujours un savoureux régal.

Du côté de la végétation vasculaire, il semble donc que nous

(1) A. VERNIÈRE. — Les botanistes dans l'Auvergne et le Velay, Clermont-Fd, imprimerie Malleval, 1901.

(2) Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier du Plateau Central de la France, Paris, J.-B. Baillière, 1854, 1858.

(3) Etudes phytosociologiques en Auvergne (*Arvernia*, 2.), Clermont-Fd, imprimeries G. Mont-Louis 1926.

— A. LUQUET. — Etudes sur la géographie botanique de l'Auvergne, Grenoble, Allier père et fils, imprimeurs.

Hosted by Google

n'ayons plus qu'à souhaiter, aussi prochaine que possible, la parution de la Flore analytique et descriptive, activement préparée par M. le Docteur Chassagne, pour coordonner les résultats acquis.

VEGETATION CELLULAIRE

Si maintenant nous jetons nos regards sur la végétation cellulaire, nous voyons qu'à l'exception des muscinées et de deux sections d'algues, qui ont donné lieu à des travaux importants, l'étude des Algues en général et celle des Lichens sont loin d'être achevées, et que le grand ordre des Champignons n'a tenté que des chercheurs isolés, dont le premier et le plus actif, Martial Lamotte, nous a laissé une *Collection iconographique des Champignons d'Auvergne* (4) comprenant 513 espèces ou variétés, soit 436 basidiomycètes, 67 ascomycètes et 10 myxomycètes.

Quelques autres botanistes ont publié des listes de champignons supérieurs ; nous les signalerons en y puisant dans la suite de ce petit travail de mise à jour.

Quant aux Champignons inférieurs, qui jouent cependant leur rôle dans la nature d'Auvergne, ils sont restés à peu près complètement délaissés. Antérieurement à 1918, nous ne trouvons que des notes éparses ; mais, à partir de 1919, nous possédons d'intéressantes observations de M. J. Beauverie (5) se rapportant aux champignons, au nombre d'une quarantaine, occasionnant les maladies des plantes cultivées dans les environs de Clermont-Ferrand.

La voie ouverte par M. J. Beauverie a été suivie et élargie par M. F. Moreau, son successeur à la chaire de botanique de la Faculté des Sciences. Techniciens du microscope et cryptogamistes éminents, M. F. Moreau et M^me^ F. Moreau, soit en collaboration, soit à titre personnel, nous ont donné des recherches relatives à la végétation cellulaire, lichens et champignons (6), indépendamment de rapports, études et observations auxquels M^lle^ Dusseau et M. Pointud ont parfois participé, tous documents d'agriculture pratique ou de pathologie végétale répandus dans le Massif Central de la France.

Signalons enfin, avec tout l'intérêt qui s'y rattache, les mémoires élaborés au laboratoire de botanique, dont ils portent les empreintes, et présentés en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes supérieures de sciences naturelles par MM. Morin (7) et Ling-Yong (8) et en particulier ce dernier, qui a doté la science d'une mucorinée nou-

(4) J.-B. PEDON. — Collection iconographique des champignons d'Auvergne, *R. d'Auv.*, 1908.

(5) Travaux publiés par M. Beauverie depuis son arrivée à la Faculté des Sciences de Clermont jusqu'à sa nomination à celle de Lyon (1919-1923). *R. d'Auv.*, 1925.

(6) MOREAU F. et M^me^. — Recherches sur quelques lichens des genres *Parmelia, Physcia et Anaptychia*. *R. G. bot.*, 1925.
— Crochets et anses ascogènes. *B. S. M. F.*, 1925.
— Les accidents homosymbiotiques de la surface des lichens. *B. S. B. F.*, 1925.
— La reproduction sexuée chez les lichens du genre *Collema* et la théorie des stades. *C. R. A. Sc.*, 1926.
— Sociologie des lichens corticoles. *B. S. M. F.*, 1926.
— La signification du podetion des *Cladonia*. *B. S. M. F.*, 1926.
MOREAU F. — Les maladies des céréales à la Station de sélection des semences du Massif Central. *Revue de path. vég.*, 1924.
— *Gallowaya*, un rameau endophylléen des coléosporiées. *B. S. M. F.*, 1925.
— Le *Pleurotus phosphoreus* en Auvergne. *B. S. d'Hist. N. d'Auv.*, 1926.

(7) Développement et étude cytologique de *Coprinus velaris* F. Clermont-Fd, Imprimerie Générale, 2, cours Sablon, 1926.

(8) Etude morphologique, cytologique et micro-chimique d'une mucorinée, *Pilaira Moreavi*, sp. nov. Clermont-Fd, 1926.

Hosted by Google

velle et jeté un jour tout nouveau sur le genre *pilaira* assez confus jusqu'à ce jour.

Toutes ces contributions nous permettent d'escompter ce qu'on est en droit d'attendre du laboratoire où elles ont été conçues et exécutées. Mais si l'on admet, suivant l'évaluation de Lamotte, que 1.500 espèces environ de champignons croissent en Auvergne, il n'en reste pas moins à constater qu'il existe une véritable lacune dans l'histoire naturelle de cette province. C'est un fait dont il serait superflu de rechercher les causes.

Dès son arrivée à Clermont-Ferrand, en 1923, M. Moreau, secrétaire général de la Société mycologique de France et ancien vice-président de cette Société, fut frappé d'une semblable lacune dans une région si riche en productions mycologiques. Au début de l'année scolaire 1924-1925, il ouvrit un cours public sur les champignons dans l'amphithéâtre de biologie de la Faculté des Sciences et ce cours a été continué avec un égal succès en 1925-1926.

A la suite de ces cours, de nombreux auditeurs exprimèrent le désir de se voir groupés en Société mycologique (9). Un premier et important noyau d'amis des champignons était ainsi formé à Clermont-Ferrand.

LA SOCIETE MYCOLOGIQUE D'AUVERGNE

Cette société a son siège social au laboratoire de botanique, auquel elle est annexée, particularité qui lui confère des avantages dont la valeur n'a pas échappé aux adhérents de la première heure et que beaucoup de sociétés similaires peuvent lui envier.

Au laboratoire de botanique est installée sa bibliothèque ; c'est là que les grands ouvrages de références français et étrangers, ainsi que nombre de livres de vulgarisation et de revues spéciales sont mis à la disposition des sociétaires ; c'est là que sont centralisés les produits des récoltes collectives, provenant des excursions, et les récoltes individuelles : une exposition permanente de champignons, atteignant à un certain moment 158 espèces, y a été entretenue en 1926 de mars à mi-juillet et d'octobre à fin décembre. Des séances d'explications, de contrôle des déterminations et d'échanges d'avis y ont été tenues le lendemain de chaque excursion, de 10 à 12 heures, sous la direction effective du Président de la Société, avec le concours de sa dévouée collaboratrice, M^me^ Moreau, et des travailleurs du laboratoire.

Ces séances explicatives ont donné des résultats intéressants ; non seulement les vendeurs de champignons de la ville y sont venus prendre des consultations et ils ont pu ainsi, en toute sécurité, offrir à leur clientèle, à côté des espèces dont la vente est courante, les champignons ci-après de valeur alimentaire bien connue : Tricholoma equestre, amethysthinum et nudum ; Pholiota ægerita ; boletus scaber et granulatus.

De plus, les mycophages de la Société ont étendu leur consommation jusqu'à faire figurer à leur menu des espèces antérieurement négligées ou simplement recherchées par quelques amateurs, telles que : Amanita rubescens, vaginata et variétés ; Lepiota clypeolaria, holosericea, granulosa et var. pudica ; Tricholoma imbricatum ; collybia fusipas, dryophila et var ; Clitocybe laccata et var. maxima,

(9) MOREAU F. — La Société mycologique d'Auvergne en 1926. 1re publication, Imprimerie Générale, 2, cours Sablon, Clermont-Fd.

Hosted by Google

geotropa, suaveolens, infundibuliformis, cyathiformis ; Pleurotus conchatus, ostreatus et cryngii ; Cantharillus aurantiacus ; Russula aurata, lepida, integra, virescens, heterophylla, cyanoxantha ; Clitopilus prunulus, orcella ; Paxillus involutus ; Psalliota arvensis, cretacea, sylvatica ; Boletus luteus et var. viscidus.

Il faut convenir que c'est un beau bilan supplémentaire rapidement acquis ; son introduction dans l'alimentation constitue un réel appoint par ces temps de vie chère, tout en étant un mets agréable et tentant, sous réserve d'une bonne préparation culinaire. Dès maintenant, la consommation tend à s'équilibrer à Clermont-Ferrand avec la production mycologique des environs, ainsi que nous le faisions prévoir en 1900, et la liste des espèces comestibles n'est pas épuisée.

Les considérations qui précèdent montrent l'extension prise par les divers services du laboratoire de botanique et permettent d'entrevoir les entraves qui rendent parfois difficile leur libre exécution en raison de l'exiguïté des locaux actuels et de l'insuffisance numérique du personnel technique, notamment aux époques d'expositions mycologiques et des séances d'explications, coïncidant inévitablement avec les périodes de préparation directe des plantes et objets divers de collections, d'étude du rendement des céréales provenant des semences sélectionnées. Ce sont autant d'opérations qui exigent le dépôt et la conservation prolongée des matériaux nombreux et encombrants, produits du sol des environs de Clermont-Ferrand et de Besse. L'attribution de nouvelles salles et la création d'une maîtrise de conférences favoriseraient l'essor et le développment de ce laboratoire de biologie et de pathologie végétales, appelé à devenir l'un des plus beaux fleurons dont est parée l'Université d'Auvergne.

Les excursions de Clermont-Ferrand. — Sous la vigoureuse impulsion communiquée par son Président, la Société Mycologique d'Auvergne a organisé, en 1926, deux excursions de printemps et six d'automne aux dates et suivant les itinéraires ci-dessous :

25 avril : Bois de la Pause.
9 mai : Pelouses et bois de Villars.
3 octobre : Bois de Ceyrat et de Berzet.
10 octobre : Les Vallettes et ravin de la Font-Salade.
17 octobre : Bois de Durtol et de Sarcenat.
7 novembre : Bois de Royat et de Charade.
21 novembre : Vallée de Durtol, la Roche-Percée et la voie romaine.
23 novembre : Bois de Durtol et de Sarcenat.

De 30 à 60 sociétaires participèrent à ces excursions de demi-journée (soirée) et chaque fois les mycophages avisés rapportèrent un butin composé de leurs espèces favorites ; aucun incident ou accident n'a été signalé à la consommation, alors qu'on a relevé, malheureusement, comme chaque année, des cas d'empoisonnement, notamment aux environs de Bordeaux (10).

Le Congrès de Besse. — Appelé à la direction de la Station biologique de Besse-en-Chandesse (11), M. F. Moreau a tenu à faire profiter la Société Mycologique d'Auvergne des ressources de son laboratoire en montagne dans la région Montdorienne, fertile en végé-

(10) MOREAU F. — Ne confondez pas *tricholoma equestre* et l'*amanita phalloïdes*. *L'Amateur de champignons.*

(11) MOREAU F. — *La Station biologique de Besse-en-Chandesse en* 1926, Clermont-Ferrand, Imprimerie Générale, 2, cours Sablon.

Hosted by Google

tation cryptogamique ; un véritable Congrès mycologique y a été tenu du 16 au 19 septembre.

Les journées des 16, 17 et 18 furent consacrées aux excursions.

L'Exposition du 19 réunissait 120 espèces dans le laboratoire de la Station biologique.

Dans une communication (12), M. et Mme F. Moreau ont tracé à grands traits la physionomie de cette végétation et contribué à préparer le diagnose écologique qu'il sera possible d'en tirer plus tard.

L'attrait et le prestige de la science aimable et désintéressée sont si grands qu'il était édifiant de voir l'entrain et l'intérêt communicatif suscités par les excursions de Clermont-Ferrand et de Besse.

PREMIERE LISTE ADDITIONNELLE A LA LISTE DE LA COLLECTION ICONOGRAPHIQUE DE LAMOTTE

Outre les résultats exposés au cours de cet article, nous sommes en mesure de donner la liste ci-après, qui contient, sauf omissions que nous réparerons plus tard, tous les champignons récoltés en Auvergne et non compris dans la liste de la collection Lamotte.

Pour dresser cette liste, nous avons fait état des résultats des excursions publiées par MM. Roze et Boudier (13), Laroude et Garnier (14), Mestas (15), auxquels s'ajoutent les récoltes de la Société Mycologique d'Auvergne.

Dans la liste de la collection Lamotte, nous avons mentionné pour tous les champignons qui la composent les stations et les dates de récoltes pour identifier les planches. Dans cette première liste additionnelle, qui comprend 312 espèces, ou variétés, nous ne faisons figurer semblables indications avec noms des récolteurs que pour les espèces nouvelles ou considérées comme très rares en l'état actuel des recherches. Les abréviations qui suivent la station et le mois de la récolte des espèces correspondent aux noms des botanistes qui les ont signalées, conformément au tableau ci-dessous (16) :

I. — BASIDIOMYCETES

1. — AGARICINÉES

Amanita ovoïdea, cæsarea (bois de Lezoux, juillet, D. et P. ; environs de Brioude, juil., V.), junquillea, citrina, virescens, excelsa, vaginata var. strangulata.

Lepiota lenticularis, nympharum (parc de Solagnat, juil., D. et P.), granulosa, var. amiantina, cinnabarina, carcharias.

Armillaria bulbigera, robusta.

Tricholoma rutilans et var. variegatum, sulfureum, chrysenterum,

(12) La végétation fongique à Besse-en-Chandesse pendant l'année 1926, *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne*, janvier 1927.

(13) Contributions à l'étude mycologique de l'Auvergne, *B. S. B. F.*, t. XXVI, 1879.

(14) Excursion botanique à St-Victor-de-Thiers, Moulins, Impr. Duclaire, 1901. — Excursion botanique à St-Jacques-des-Blats (Cantal), *Ibid.*, 1902.

(15) Les champignons des environs de Clermont-Ferrand en 1924, *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne*, juin 1925.

(16) B. I. = BARBIER Isidore. — C.H. = CHARTRAIN. — C. = CUSSAC. — D. et P. = DUMAS-DAMON et PEDON. — E. = Mlle EYNARD. — L. et G. = LAROUDE et GARNIER. — L. T. = LIOU TCHEN NGO. — M. = MESTAS. — M. et M. = MOREAU F. et Mme. — M. Y. = MOREAU Yves. — R. et B. = ROZE et BOUDIER. — V. = VERNIÈRE.

Hosted by Google

equestre, amethystinum, nudum, album, colombetta, cnistum (pâturages de Solagnat, août, M.), striatum, portentosum, sejunctum, irinum, lascivum, saponaceum, S. var. atrovirens, cartilagineum, Schumacheri (hêtraies d'Ally, Haute-Loire, sept., E.), tumidum, aggregatum var. decastes, Panaeolum, arcuatum var. brevipes, imbricatum, vaccinum, fulvum, virgatum.

Collybia maculata, obsoleta, clusilis, nummularia, extuberans (ravin des Gardes, Saint-Jacques-des-Blats, août, L. et R.), grammocephala (hêtraie de Chanat, août, D. et P.), radicata, murina (bois du Capucin, août, R. et B.), butyracea var. asema, pachyphylla (salon de Mirabeau, août, R. et B.), conigena var. tenacella, hariolorum (parc de Solagnat, août, D. et P.).

Clitocybe infundibuliformis var. catinus, dealbata, candicans, hirneola, rivulosa, r. var. cerussata, maxima, gilva, brumalis, cacabus, Pelletieri (vallée de Durtol, juillet, D. et P.), clavipes, gymnopodia, olorina (Besse, sept., M. et M.), odora.

Mycena hiemalis, galopus, vulgaris, gypsea, luteo-alba (bois du Capucin, août, R. et B.), alcalina, rugosa, flavo-alba, rubro-marginata (forêt du Lioran, juillet, R. et B.), pura var. alba.

Omphalia umbellifera, leucophylla (gorges de la Credogne, sept., L. et R.), grisea, gracillina, flacida (clitocybe inversa var. flacida).

Pleurotus pétaloïdes, conchatus, phosphoreus (domaine de Lamiraud, commune d'Escoutoux, sept., C.), cornucopioïdes.

Hygrophorus vigineus, penarius (parc Michelin, près la Baraque, octobre, D. et P.), arbustivus *(loc. cit.*, sept., D. et P.), lucorum, discoïdeus, agathosmus, leporinus (parc de Solagnat, juil., D. et P.), vitellinus, spadiceus, chlorophanus, limacinus.

Nyctalis asterophora (Puy-Girou, oct., M.).

Ptychella ochracea, sp. nov. (pont de Fournols près Murat, juil., R. et B.).

Cantharelius Friesii (parc d'Allagnat, juil., D. et P.), carbonarius.

Arrhenia auriscalpium (Fontanas, sept., M.).

Lactarius, vellereus, velutinus, aurantiacus, pallidus, hysginus, glyciosmus, helvus, mitissimus, obnobilus (bois du Salon de Mirabeau, août, R. et B.), subdulcis, azonites, uvidus, blennius, vietus, chrysorheus (Besse, sept., M. et M.), lignyotus (bois du Capucin, août, R. et B.).

Russula lactea (vallée de Durtol, sept., D. et P.), adusta, delica, decolorans (forêt du Lioran, août, L. et G.), amoena, xerampelina, x. var. alutacea, punetata, rosea (bords du Creuzier, sept., L. et G.), incarnata (bois de Chazeron, août, D. et P.), depallens, lilacea, sanguinea, emetica, Queletii, ochracea, mustelina, ochroleuca, pectinata (bois de Ferval à St-Jacques-des-Blats, sept., E. et G.), foetens, virescens, smaragdina et graminicolor (bois de Villars, août, B. I.), heterophylla, palumbina (bois de Durtol, juillet, D. et P.), livescens var. sororia (forêt du Lioran, sept., L. et G.).

Marasmius androsaceus, abietis ou perforans (forêt du Lioran, juil., R. et B.), alliaceus (Le Lioran, sept., L. et G.), urems, stipticus.

Panus flabelliformis var. hirsutus.

Lenzites degener (Authezat, sept., C. H.), tigrinus.

Schizophyllum commune.

*
**

Volvaria bombycina (Authezat, oct., C. H.), gloïocephala.

Annularia laevis.

Hosted by Google

Pluteus chrysophaeus, chr. var. phlebophorus (Vic-sur-Cère, juil., R. et B.), plantus *(loc cit.,* R. et B.), nanus.

Entoloma nidorosum, sericeum.

Clitopilus prunulus.

Nolanea mammosa, bryophila, sp. nov. (ravin de la Cascade du Mont-Dore, août, R. et B.).

Eccilia (Rhodophyllus) atrides (Manhes-Haut, sept., L. et G.).

Claudopus depluens (vallée de Royat, décembre, M.).

⁂

Pholiota squarrosa, togularis, aurea (bois de Durtol, avril, B. I.), caperata, ombrophyla (ravin des Gardes, sept., L. et G.), terrigena (Le Lioran, sept., L. et G.), marginata.

Cortinarius largus (forêt du Lioran, sept., L. et G.), albo-violaceus, elatior, infractus, traganus, violaceus, armeniacus, acutus (Forêt du Lioran, sept., L. et G.), saturninus *(loc. cit.)* cinnamomeus, collinitus, Bulliardi.

Inocybe lanuginosa, geophila.

Hebelona versipellis, circinans, crustuliniformis.

Flammula astragalina (ravin de Queureuilh, juillet, R. et B.), picrea *(loc. cit.),* spumosa, flavida (bois de Durtol, août, B. I.), chrysophylla (puy Varroux, sept., D. et P.), lubrica, sapinea (bois de Ceyrat, sept., M.).

Nancoria semiorbicularis.

Galera hypnorum var. bryorum.

⁂

Psalliota semota (Le Lioran, août, L. et G.), flavescens, campestris var. praticola, augusta (Chapdes-Beaufort, août, D. et P.).

Stropharia luteoniteus (Le Lioran, sept., L. et G.).

Hypholoma apprendiculatum, fasciculare var. capnoïdes.

Psathyra corrugis.

⁂

Panaeolus fimiputris, acuminatus (Vic-sur-Cère, juil., R. et B.).

Coprinus radiatus, velaris, deliquescens.

2. — Polyporées

Lenzites tricolor (bois des Orvets, août, L. et G.).

Trametes gibbosa.

Physisporus (Poria) obducens var. rufescens (bois de Palladuc, août, L. et G.).

Polyporus arcularius, Rostkowii (Besse, sept., L. T.), montanus, acanthoïdes, frondosus, lucidus, Montagnei, adustus.

Boletus cavipes (bois du lac Servières, août, M.), sulfureus (Besse, août, M. Y.), flavus, aereus, scaber, s. var. aurantiacus, erythropus, pruinatus, calopus, pachypus, castaneus, Boudiéri (Petit Puy de Dôme, sept., M.), badius, bovinus var. Mitis.

Merulius lacrymans.

Hosted by Google

3. — Hydnacées

Hydnum amicum, cirratum (puy Varroux, sept., D. et P.), amarescens, cyathiforme.
Sarcodon forisiensis, sp. nov. (bois de Palladuc, août, L. et G.), rufescens var. serotinum (bords du Creuzier, août, L. et G.).
Irpex obliquus.

4. — Clavariées

Saparassis crispa.
Clavaria abietina, cinerea, corniculata, botrytis.
Ramaria aurea.

5. — Théléphorées

Thelephora palmata, coralloïdes.
Stereum ferrugineum, striatum, spadiceum, hirstum, avellanum (sur hêtre, ravin des Gardes, sept., L. et G.), rugosum.

6. — Nidulariées

Nidularia globosa.

7. — Lycoperdinées

Geaster fornicatus (parc de Solagnat, juin, D. et P.), Schmideli var. Bryantii (vallée de Durtol, sept., M.), pectinatus (parc de Solagnat, juin, D. et P.).
Lycoperdon hiemale, caelatum, echinatum (Besse, sept., M. et M.), piriforme.
Calvatia plunbea (Besse, sept., M. et M.).
Bovista nigrescens.

II. — DISCOMYCETES

1. — Gymnoasquées

Taphrina aurea.

2. — Phacydiacées

Rhytisma acerinum.

3. — Pezizacées

Ascobolus furfuraceus, glaber.
Ascophanus pilosus (Vic-sur-Cère, juil., R. et B.).
Peziza arvernensis, sp. nov., et P. Hoswei, sp. nov. (forêt du Lioran, juil., R. et B.), pygmea, trichospora.

4. — Helvellacées

Verpa grisea.
Helvella (gyromitra) gigas (bois de Durtol, sept., M.),

Hosted by Google

Geoglossum hirsutum (ravin de Font-Salade, oct., M.).
Leotia lubrica (vallée des Valettes, juin, M.).
Morchella rimosipes.
Cudonia circinans (Besse, sept., M. et M.).

III. — PYRENOMYCETES

1. — Tubéracées

Tuber astivum (vallée de Durtol, nov., M.).
Terfezia leonis (ravin de Font-Salade, juil., M.).

2. — Périsporiacées

Sphaerotheca Hundii.

3. — Sphaeriacées

Sepedonium mycophylum.
Claviceps purpurea.
Xylaria polymorpha.
Ophiobolus graminis.
Leptosphaeria doliolum.
Verticillium albo atrum.
Microsphaeria quercina.
Glocosporium nervis equum.

IV. — UREDINÉES

Uromyces Fabae, polygonii.
Puccinia graminis, glumarum, malvaceum, dispersa, simplex.
Gymnosporangium juniperi, clavariaeforme.
Coleosparium tussilaginis.
Melampsorella caryophylaceum.

V. — USTILOGINÉES

Ustilago tritici.
Tiletia tricici.

VI. — PERONOSPORÉES

Phytophtora infestans.

VII. — MUCORINÉES

Pilaira Moreaui, sp. nov. *(loc. cit.)*.

VIII. — MYXOMYCETES

Lycogola miniata.
Aethalium (Fuligo) septicum (forêt du Lioran, juillet, R. et B.).

Février 1927.

J.-B. Pedon.

Hosted by Google

LA CULTURE DU BLÉ

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Lorsque nous poursuivions à la Station de Sélection de Semences de Lafont l'amélioration des Céréales pour la Région agricole du Massif Central, nous tenions pour nécessaire de donner pour base à notre travail une documentation précise sur l'état des cultures dans les différentes parties de la région pour laquelle nous poursuivions la sélection des semences. Dans une contrée aussi variée que le Massif Central, il ne peut être en effet question de présenter aux agriculteurs un blé unique, propre à toutes les altitudes, à toutes les expositions, à tous les sols ; c'est pour chacun des pays qui constituent la grande région du Massif Central que le sélectionneur doit travailler. Aussi, n'avons-nous pas négligé de nous documenter sur les conditions de la culture du Blé dans les différentes parties de la contrée dont l'avenir agricole était remis à nos soins. Bien que déchargés depuis la fondation, près de Clermont, d'une Station de l'Institut des Recherches agronomiques, de la tâche de l'amélioration des Céréales pour l'ensemble de la Région, nous n'avons pas cessé de compléter notre documentation. Il nous a paru utile de préciser par une information étendue les observations que nous avions déjà recueillies et, en particulier, avec l'aide pécuniaire de l'Institut des Recherches agronomiques et l'appui de la Fédération des Syndicats agricoles du Puy-de-Dôme, nous nous sommes livrés à une enquête approfondie sur la culture du Blé dans ce département. Un questionnaire détaillé a été envoyé à tous les Syndicats agricoles affiliés à la Fédération départementale du Puy-de-Dôme, et il nous a été agréable de recevoir les réponses obligeantes de plus de 225 d'entre eux ; nous remercions les Syndicats qui, le plus souvent par la plume de leur Président ou de leur Secrétaire, se sont faits nos collaborateurs ; l'empressement qu'ils ont mis à nous renseigner nous fait une obligation de leur rendre compte aujourd'hui des résultats généraux de la documentation qu'ils nous ont aidés à réunir. Divers autres résultats, d'un intérêt général moins immédiat, prendront sans doute place dans l'ouvrage étendu sur les Blés que l'un de nous (M^lle^ D.) tient en préparation.

Une région aussi variée que le Puy-de-Dôme se laisse difficilement plier aux exigences d'une classification rigide. Néanmoins, il est possible de diviser le territoire du département, au point de vue de la culture du Blé, en trois grands étages altitudinaux, présentant entre eux toutes les transitions ; ce sont : un étage inférieur, l'étage des Blés à grand rendement ; un étage moyen ou étage du Bon Fermier ; un étage supérieur ou étage des Blés de printemps.

L'étage des Blés à grand rendement correspond à toute la plaine

Hosted by Google

de la Limagne. Il s'étend au-dessous de l'altitude moyenne de 500 mètres sur une terre féconde, seule susceptible dans la région de fournir des récoltes abondantes. L'hectare y produit jusqu'à 40 quintaux de Blé et son rendement ne s'abaisse pas au-dessous de 15 quintaux. Ce sol fertile est presque exclusivement consacré au Blé et aux cultures satellites (betteraves, pommes de terre, prairies artificielles) ; le Seigle, relégué sur les terres maigres des parties plus élevées, n'occupe en Limagne qu'une étendue infime auprès du Blé, et les territoires ensemencés en Seigle n'y dépassent nulle part le 1/10e des emblavures consacrées aux Céréales panifiables. Quant à la vigne, même au temps où sa culture était plus rémunératrice qu'aujourd'hui, elle n'a jamais pris une importance considérable dans la Limagne qui demeure, dans la France centrale, la terre à Blé par excellence.

Jadis, c'est-à-dire aussi loin que les souvenirs des plus vieux cultivateurs permettent de se reporter, une sorte productive, depuis longtemps sans doute adaptée au climat, était fort répandue dans la plaine de Limagne : c'est le Poulard d'Auvergne, souvent désigné sous le nom de Blé rouge, et qui, sous celui de Taganrog, a été l'objet d'une sélection de la part des Usines de Bourdon. C'est un Blé au rendement élevé, susceptible par suite de soutenir la concurrence contre les Blés récemment préparés par les sélectionneurs et auquel la teneur de son grain en gluten assurait la vente dans les usines de la plaine qui fabriquent les pâtes alimentaires.

D'autres Blés Poulards, tels que le Poulard à six rangs, le Poulard blanc lisse, se joignaient au Poulard d'Auvergne dans les emblavures anciennes et subsistent encore çà et là auprès de lui.

Divers Blés tendres, de vieux Blés d'Auvergne, devaient sans doute se mélanger aux précédents ; ils ont dû émigrer sur les terres moins riches, où nous les retrouverons bientôt, et faire place aux Blés tendres venus d'ailleurs et d'un rendement plus élevé que le leur.

Une première invasion amena sur le territoire de Limagne des Blés tels que le Noë, Shireff, Odessa ; puis, ce furent le Gros Bleu, Japhet, Hybride du Trésor, le Bon Fermier, l'Hybride Inversable qui se partagèrent les préférences des cultivateurs ; enfin, nous arrivèrent les derniers venus, le Blé des Alliés, l'Hybride de la Paix, contre lesquels s'élève déjà la jeune concurrence du Vilmorin 23.

Actuellement, la lutte se poursuit entre ces Blés tendres de grand rendement et le Poulard d'Auvergne. Nos agriculteurs reprochent à ce dernier une verse trop fréquente et des difficultés de travail lors de l'emploi des moissonneuses-lieuses, en raison de ses épis barbus et recourbés. Au surplus, alors qu'avant la guerre il faisait prime sur les marchés régionaux, aujourd'hui, la mauvaise qualité boulangère de son grain le dépréciant auprès des minotiers, et la semoulerie et la vermicellerie n'employant plus que des blés étrangers, il se vend difficilement. Il accuse déjà un fléchissement dans son extension et n'occupe dans les emblavures d'aujourd'hui que les 2/5 du territoire cultivé en Blé contre 3/5 affectés aux Blés tendres. Un certain nombre de cultivateurs lui demeurent cependant fidèles, parce qu'ils savent trouver en lui une grande fixité dans le rendement que ne leur procurent point les Blés tendres.

Qu'on ne croie point, sur la foi des analyses chimiques qui révèlent la fertilité de la terre de Limagne, qu'il suffise d'y apporter

Hosted by Google

les semences des Blés précédents pour que se développent les magnifiques cultures qui font l'orgueil des agriculteurs de la plaine. Les Blés généreux sont aussi des Blés très exigeants, et nulle part plus qu'en plaine, les doléances des cultivateurs ne se font plus nombreuses ni plus vives.

La Rouille compte au nombre de leurs ennemis les plus redoutés et particulièrement la Rouille jaune (*Puccinia glumarum*) qui sévit de bonne heure, notamment sur les Blés précoces ; l'intensité de ses attaques est si grande que parfois, dès le printemps, la gaie verdure des Blés en herbe fait place à la couleur jaune vif des spores du parasite. La recherche de Blés résistants aux Rouilles, et particulièrement à la Rouille jaune, demeure au premier plan des obligations des sélectionneurs.

D'autres ennemis guettent en plaine les emblavures : le piétin, la carie, puis les rats, les corbeaux ; on signale çà et là des « vers », sans doute des larves d'insectes, qui dévorent les chaumes ; les gelées parfois tardives, les chaleurs précoces qui causent l'échaudage, viennent à leur tour compromettre la récolte. Les mauvaises herbes sont encore beaucoup trop répandues malgré les binages et appellent une plus large vulgarisation des modernes procédés de lutte par l'acide sulfurique. Le morcellement des terres rend souvent difficile le développement des machines agricoles. Mais le mal sans doute le plus grand dont souffre l'agriculture en Limagne, c'est la désertion de la terre au profit de l'usine ; nous assistons, impuissants et navrés, au drainage de la population agricole de Limagne par des usines dont le développement florissant est sans doute utile au bien général, mais qui font payer très cher à l'agriculture locale les services qu'elles rendent au pays. Aussi, la main-d'œuvre se faisant rare dans la plaine, il est à craindre que les territoires affectés au Blé ne cèdent peu à peu le pas à la prairie. Si rien ne vient s'opposer à l'abandon de la terre, une nouvelle orientation agricole de la Limagne s'annonce, caractérisée par le développement des pâturages au détriment des terres à Blé. Ces restrictions apportées à la culture du Blé rendent plus urgent le travail du sélectionneur pour faire rendre davantage des moissons moins étendues ; malgré les efforts déjà réalisés en faveur de l'amélioration des Blés destinés à la plaine, le sélectionneur doit continuer ses soins attentifs à la région qui demeure, malgré les difficultés que nous venons d'énumérer, le grenier de la France centrale.

Cette préoccupation ne saurait cependant absorber tout son labeur et une partie de ses efforts doit se porter sur les moissons du second étage que nous distinguons dans les emblavures du Puy-de-Dôme, l'étage du Bon Fermier.

L'étage du Bon Fermier, compris entre 500 et 800 mètres en moyenne, s'étend sur les collines qui rompent çà et là la monotonie de la plaine, sur les plateaux qui couronnent les plus importantes d'entre elles ou sur le flanc des montagnes qui encerclent la plaine de Limagne. Dans ces limites, le Blé se heurte par endroits à la concurrence de la vigne, développée surtout aux flancs ensoleillés des coteaux, mais aussi, surtout en altitude, il rencontre celle du Seigle auquel sont consacrés des territoires d'autant plus étendus que l'altitude est plus élevée. Entre les limites indiquées ci-dessus, l'étendue affectée au Seigle atteint 40 % des terres consacrées aux Céréales panifiables contre 60 % accordés au Blé.

Ce dernier trouve dans ces limites un sol moins riche que celui

Hosted by Google

des alluvions de la Limagne et son rendement y varie de 12 à 25 quintaux.

Les Blés Poulards y sont moins développés qu'en plaine et n'occupent plus que 20 % de la surface ensemencée en Blé. Des Poulards blancs barbus, du type du Poulard blanc lisse à grain rouge, des Poulards blancs lisses à grain blanc du type Pétanielle blanche ou Géant blanc de montagne, remplacent ici le Poulard d'Auvergne de la plaine. Ces Blés sont sans doute des reliques des anciennes emblavures d'Auvergne où ils occupaient une place moins effacée qu'aujourd'hui. Une très jolie forme de Blé Poulard, un Poulard rouge lisse, désigné sous le nom de Touzelle, tient encore une place honorable dans les cultures de la région d'Issoire.

Ces divers Poulards subissent la concurrence discrète des Blés tendres barbus, vieux Blés de Pays au grain rouge, appartenant à la série des Blés dits Bourrus et qui, en particulier dans la région de Combronde et de Manzat, sont souvent confondus avec les Poulards blancs lisses sous le nom de Milanais (1). Le Blé de Bordeaux, un Blé de Pays, le Rustique, du type du précédent, vient encore disputer aux Poulards une partie des terrains consacrés à la culture du Blé. Mais l'adversaire le plus redoutable que les Blés Poulards précédents, le Rustique et les Blés Bourrus eux-mêmes ont à craindre, c'est un autre Blé tendre, plus récent, qui, après avoir fourni en plaine une carrière honorable, s'en est vu chasser au moins en grande partie par les nouveaux venus et vient trouver un refuge en demi-montagne parmi les vieux Blés de Pays, qu'il s'efforce à son tour de supplanter, c'est le Bon Fermier.

Il doit à sa rusticité de supporter les conditions de la demi-montagne, et si, en plaine, il ne sait pas utiliser au maximum les abondantes ressources du sol, s'il se montre sujet au piétin et surtout à la rouille, il se plaît sur le sol moins fertile des collines et des coteaux de la Limagne et s'élève jusque vers 800 mètres sur le flanc de nos montagnes. Le Blé Rouge d'Alsace l'y accompagne et rivalise avec lui pour supporter les froids de l'hiver.

Les maladies qui sévissaient sur les Blés dans l'étage inférieur n'épargnent point les cultures de l'étage moyen ; la rouille, la carie, le piétin, la verse atteignent nos Blés de l'étage du Bon Fermier ; les corbeaux, les rats joignent leurs dommages à ceux de la gelée et de l'échaudage ; les mauvaises herbes étouffent les jeunes emblavures, le morcellement des terrains et souvent leur topographie limitent l'emploi des machines ; la demi-montagne n'est pas plus exempte que la plaine de la rareté de la main-d'œuvre. De plus, les emblavures de l'étage moyen souffrent de la pénurie de fumier, en l'absence des bêtes nombreuses que nourrissent plus bas les gras pâturages de la plaine, du manque d'engrais, d'un apport moins aisé qu'en plaine en raison des communications plus difficiles ; par endroits, l'absence de chaux est une des causes prépondérantes de la faiblesse des rendements.

Malgré ces conditions défavorables, l'étage qui nous occupe tient dans les emblavures de notre région une place qui n'est point négligeable, dont il est redevable, pour la plus large part, au Bon Fermier. Aussi, malgré la multiplicité des sortes qui accompagnent le Bon Fermier, avons-nous donné le nom de ce dernier Blé à l'étage qu'il

(1) Dusseau (Mlle A.). — Les principaux « Blés de Pays » cultivés à la Station régionale de sélection de semences de Clermont-Fd en 1923. *Bull. Off. agric.*, t. I, p. 97-125, 1924.

Hosted by Google

nous paraît le mieux caractériser par l'étendue qu'y occupent ses cultures et par la nature de ses exigences au point de vue du sol et du climat. Le Bon Fermier affirme par sa rusticité, la manière dont il se comporte, par les rendements qu'il produit, qu'il est vraiment adapté aux conditions culturales de l'étage auquel nous avons attaché son nom.

Pourtant, si rustique que soit le Bon Fermier, la culture du Blé s'élève chez nous plus haut que sa culture rémunératrice ne saurait atteindre. Dès l'altitude de 900 mètres, le Bon Fermier disparaît dans les emblavures ; l'hiver trop rigoureux, la saison de végétation trop courte obligent à substituer aux Blés que nous avons rencontrés jusqu'ici et dont les semailles se font le plus souvent à l'automne, des Blés qu'on sème au printemps, dès la fonte des neiges. Au-dessus de l'étage du Bon Fermier, nous distinguons donc un étage supérieur, celui des Blés de printemps.

Il commence vers 900 mètres et prend fin vers 1.100 mètres. Les emblavures y forment des parcelles disséminées qui rompent la monotonie des prairies de montagne. C'est une pratique répandue, en particulier dans la région des Monts Dores (2), de déplacer tous les deux ou trois ans dans toute l'étendue des prairies de fauche le terrain consacré aux Céréales. Dans la portion la plus anciennement occupée par les herbages, là où le cultivateur observe au bout d'un temps variable, généralement au bout d'une dizaine d'années, un développement trop considérable des herbes de qualité inférieure, il établit un champ ; les Céréales y succèdent aux Pommes de terre, occupent pendant deux ans un terrain qui, abandonné à lui-même, fera retour à la prairie. Cette pratique vaut à nos montagnes de conserver des emblavures d'une étendue non négligeable.

Le Seigle y est prédominant, occupant plus de 70 % des cultures de Céréales, contre 30 % accordés au Blé. Le rendement de ce dernier varie en général de 10 à 20 quintaux à l'hectare, mais dans des conditions favorables, et entre les mains de cultivateurs avertis, le Blé peut, à la limite supérieure de son aire, fournir jusqu'à 25 quintaux par hectare.

Les Blés Poulards sont rigoureusement exclus des cultures de montagne, et pratiquement les seuls Blés de printemps, à végétation rapide, sont retenus en altitude. Ce sont des Blés de Pays, avec ou sans barbes, dont l'évolution se fait en trois mois environ, ce qui vaut à certains d'entre eux le nom de Blé Trémois ou Trémis. Manitoba tente parfois d'entrer en concurrence avec eux.

Les hivers rigoureux, le froid sans neige, viennent souvent, aux grandes altitudes, limiter l'extension du Blé au profit du Seigle, plus résistant aux gelées. Les dégâts causés dans les Blés de la montagne par les rats sont appréciables. Mais notre agriculture de montagne souffre pour une part importante de l'inobservation par nos montagnards des pratiques nouvelles avec lesquelles sont déjà familiarisés les cultivateurs de la plaine. Nos cantons de montagne, isolés pendant les longs hivers, aux communications difficiles même pendant la bonne saison, ont été nécessairement les derniers à recevoir l'initiation aux nouveaux procédés culturaux que les enseignements des Professeurs d'Agriculture, les publications agricoles, dispensent plus aisément aux cantons de la plaine, plus facilement accessibles. Un effort est à faire par tous ceux qui ont à cœur l'amélioration des

(2) LUQUET (A.). — Essai sur la géographie botanique de l'Auvergne. Les associations végétales du Massif des Monts Dores. *Thèses Sciences*, Paris, 1926.

Hosted by Google

conditions de la rude vie de nos montagnards pour faire pénétrer jusqu'à eux les pratiques agricoles depuis longtemps répandues dans la plaine : l'usage d'engrais adaptés au sol, l'apport indispensable de la chaux dans des terres qui en sont pratiquement dépourvues, l'utilisation de machines agricoles, l'emploi de semences sélectionnées, la lutte contre les mauvaises herbes et contre les maladies des plantes.

Pour n'envisager que ces derniers points, c'est en montagne que la carie paraît causer le plus de dégâts ; la raison en est dans l'inobservation par nos montagnards des pratiques simples (immersion des grains dans le formol ou dans une solution de sulfate de cuivre) qui mettraient sûrement leurs cultures à l'abri de cette maladie. C'est en montagne que la lutte contre les mauvaises herbes s'impose avec le plus de nécessité : alors qu'en plaine la venue du printemps trouve les Blés déjà assez vigoureux pour résister à l'étouffement par les herbes adventices, ces dernières se développent en montagne en même temps que le Blé lui-même, semé au printemps, et nuisent considérablement à sa jeune végétation ; il faut que s'introduisent en montagne les procédés de lutte contre les mauvaises herbes par l'acide sulfurique qui donnent satisfaction aux cultivateurs de la plaine.

Quant à l'emploi des semences sélectionnées, fort peu de chose encore a été fait pour doter les emblavures de montagne des Blés de valeur dont jouissent déjà les cultures des étages inférieurs. Un effort très sérieux s'impose ici au sélectionneur qui doit préparer pour la montagne des Blés résistants au froid. Une sélection des sortes locales les plus résistantes aux rigueurs des hivers, des Blés de Pays les mieux adaptés à l'âpreté de nos climats est à faire ; l'apport rationnel de Blés venus de régions qui rappellent les nôtres est à tenter; l'obtention de nouvelles sortes grâce à des hybridations où les sortes locales seront mises à profit est à réaliser. La Station Biologique de Besse, dans la mesure de ses moyens, s'emploie à ce travail d'amélioration des Blés dans la région où elle est située, c'est-à-dire pour une altitude de 1.000 mètres.

Un accroissement des rendements des Blés en montagne est d'autant plus souhaitable que l'exode des populations montagnardes vers la ville, la descente vers la plaine, s'accusent de jour en jour ; le pâturage, qui n'a pas les exigences en main-d'œuvre des emblavures, se substitue de plus en plus d'une manière définitive à ces dernières. Il n'est que temps d'organiser la défense des derniers territoires où persiste, dans nos montagnes, la culture du Blé.

Tel est le tableau général des cultures du Blé dans les différentes régions du département du Puy-de-Dôme.

Bien qu'il existe des transitions entre les trois étages que nous avons séparés, ils offrent chacun un caractère personnel : l'étage des Blés de printemps, c'est celui où les plus rustiques des Blés d'Auvergne, subissant les assauts d'un climat âpre et rude, livrent une dernière lutte aux envahissements des pâturages ; l'étage moyen, l'étage du Bon Fermier, c'est celui où trouvent un refuge, dont le Bon Fermier les dépossède souvent, les Blés de Pays chassés de la plaine par les grandes invasions récentes des Blés tendres à grand rendement ; enfin, l'étage inférieur, où de vieux Poulards d'Auvergne subsistent encore à la faveur d'un rendement élevé, est devenu le champ de lutte où s'affrontent, où prospèrent et disparaissent tour à tour les Blés tendres de grand rendement récemment lancés par les sélectionneurs à la conquête des terres les plus fertiles.

Fernand MOREAU et Mlle A. DUSSEAU.

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 11 mai 1927. — Présidence du Dr Canque.

M. Arbos présente les observations qu'il a eu récemment l'occasion de faire sur les transformations agricoles de la châtaigneraie cantalienne. « Les plateaux siliceux qui constituent, au Sud-Ouest du Cantal, la châtaigneraie voient leur paysage se modifier par une évolution qui accroît leurs ressources. Une partie de leurs immenses étendues de landes est, en effet, en train de se boiser, soit que les arbres poussent spontanément sur les sols qui servaient de pacage aux moutons aujourd'hui disparus, soit qu'on ait effectué des plantations et semis de résineux, qui, dès maintenant, ne font pas que donner des promesses. Par ailleurs, les habitants de la châtaigneraie, mieux outillés que par le passé, défrichent largement les landes, où l'apport de chaux leur permet de faire prospérer céréales et fourrages artificiels. Les progrès de ces derniers ont provoqué une belle augmentation du cheptel bovin, tandis que l'élevage et l'engraissement des porcs, antique industrie du pays, subit une recrudescence d'intensité. Une seule ombre à ce tableau : la menace qui pèse à la fois sur les forêts et sur les châtaigniers, par l'abus des coupes et de l'abatage. »

Puis M. Arbos analyse les fonctions urbaines de Clermont-Ferrand. « Si on examine la vie de Clermont-Ferrand, on peut ramener ses fonctions urbaines à quatre principales : politique et administrative, agricole, commerciale, industrielle. — La fonction agricole, fondée sur la vigne et les cultures maraîchères, peut passer inaperçue des Clermontois ; elle a eu dans le passé un grand rôle et, encore aujourd'hui, elle surprend ceux des étrangers qui visitent notre ville à la saison des vendanges. — La fonction politique n'a joué à plein que dans les derniers siècles de l'ancien régime ; au moyen âge, elle avait souffert du morcellement de l'Auvergne ; depuis 1789, l'organisation nouvelle de la France n'a pas été sans lui nuire. — La fonction commerciale, due à la situation de Clermont, carrefour entre le Nord et le Midi, Lyon et Bordeaux, a fait de Clermont, durant des siècles, une étape de transit, un entrepôt, un marché régional. Assez sérieusement atteinte par la construction du réseau ferré et par les nouveaux modes d'échange, elle aurait pu subir des dommages encore plus graves, si elle n'avait, en somme, profité de la véritable révolution qui, depuis le début du xxe siècle, a fait de Clermont une grande ville industrielle. »

Admissions : MM. Costes, directeur régional des P. T. T. ; H. Soanen.

Hosted by Google

Séance du 8 juin. — Présidence de M. Dousse.

Le Dr Bignat expose les conditions de la visibilité du mont Blanc du sommet du puy de Dôme.

Admissions : MM. Joseph Berard ; Louis Brousse, élève de l'Ecole pratique des hautes études.

Promenade archéologique du 19 juin. — Les membres de la Société ont visité le plateau de Gergovie.

Séance du 6 juillet. — Présidence du Dr Canque.

Le Président prononce l'éloge funèbre du regretté Dr Marcel Bignat, décédé le 1er juillet, après une courte maladie.

M. Demarty fait l'historique des découvertes de minerai de radium qu'il a faites en Basse-Auvergne.

Admissions : MM. Albert Bresson, docteur en droit ; Charles Jacquet, météorologiste ; Marcel Rabany, architecte.

Il n'y a pas eu de séance en **août, septembre** ni **octobre.**

Clermont-Ferrand. — Imp. G. Mont-Louis. *Le Gérant :* J. Dard.

Hosted by Google

L'INTENDANT PEYRENC DE MORAS

(1750-1752)

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

AVEC

COME-DAMIEN TEYRAS DE GRANDVAL

Au mois d'août 1750, l'Intendance d'Auvergne recevait un nouveau titulaire en remplacement de M. Rossignol nommé avec avancement à Lyon.

Le nouveau représentant du pouvoir royal à Clermont, François Peyrenc de Moras, n'était pas un inconnu chez nous ; ses châteaux, ses terres immenses en faisaient même un des plus riches seigneurs de la province d'Auvergne.

Ces biens avaient été acquis par Abraham Peyrenc son père, enrichi au temps du système de Law, pour avoir su arrêter le jeu à temps. Abraham avait acquis ces superbes domaines, en Auvergne et en Forez, de plusieurs grands seigneurs couverts de dettes, et à la veille de la ruine totale, comme les Polignac et les Rochebaron.

Les gazettes et les mémoires du temps déchirent à belles dents ce Peyrenc, à l'origine inconnue, qui fut d'abord garçon barbier, puis, brusquement, financier très puissant. Aujourd'hui que les jalousies des contemporains sont bien éteintes, nous pouvons ajouter que sa chance inouïe était soutenue par une intelligence peu commune, une volonté et une puissance de travail extraordinaires.

Il mourut à 49 ans en 1732, laissant une fortune évaluée à « 600.000 livres de rentes et deux ou trois millions d'effets mobiliers (1) ». La plus grande partie de cette fortune, énorme pour l'époque, alla à son fils aîné, le futur intendant d'Auvergne, âge seulement de 14 ans à la mort d'Abraham, mais qui était déjà pourvu, à 19 ans, d'une charge de conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais.

Celui-ci était un esprit très cultivé, un caractère rempli de cette douceur, de cette « sensibilité », si fort à la mode de son temps et qui resta en honneur pendant tout le XVIII[e] siècle. Il n'avait pas l'énergie de son père qui savait renverser les obstacles, avec une vigueur qui déconcertait ses contemporains. Les obstacles, François de Moras au lieu de les attaquer de front, voulut toujours les tourner, mais avec tant de précautions infiniment minutieuses, avec une horreur si extrême des heurts et des violences de tous ordres, que souvent on le crut timide et irrésolu.

Cependant son esprit était fin, son commerce sûr et agréable ;

(1) Barbier, T. III, p. 109. — Marais, T. IV, p. 443.

Hosted by Google

lui que la fortune avait comblé, n'avait rien d'un jouisseur égoïste : il voulait ardemment le bien des paysans de ses terres et de tous les administrés de son gouvernement. Il parut souvent d'une minutie exagérée dans les comptes de ses deniers, et il fut pourtant d'une générosité princière dans les époques où l'Auvergne souffrit de la disette. Enfin, en un temps dont la légèreté de mœurs est restée proverbiale, il fut irréprochable dans sa vie privée et resta toute sa vie le mari le plus tendre et le plus affectueux.

Un voyage de son père en Auvergne, lors de ses grands achats, — il avait acquis dans notre province les seigneuries d'Ambert, d'Arlanc, de Saint-Amant-Roche-Savine et d'Auzon, pour ne nommer que les principales, — lui avait procuré cet « ami véritable », cette « si douce chose », dont parle le fabuliste, et que tant d'hommes cherchent en vain.

Lors de cette course rapide dans notre province, le perspicace Abraham vit de suite ce que n'avaient jamais su voir les anciens possesseurs de ses terres : l'incurie, la gabegie des régisseurs de ces domaines, où beaucoup s'enrichissaient en ruinant le maître.

L'ancien perruquier ne voulait pas se laisser voler, ce qui est nuisible, et, de plus, très sot. Il chercha un homme honnête, énergique et intelligent qui pût le représenter en Auvergne dans l'administration de toutes ces terres : il eut la chance de le trouver.

De ce jour, la fortune de l'obscur Jean Teyras, bailli de Saint-Amant-Roche-Savine, était faite. La confiance très justifiée du financier à son égard ne fit que croître avec les années. Abraham fit même venir à Paris le fils aîné de son régisseur et le jeune Côme-Damien Teyras devint le compagnon d'études, puis l'ami intime du fils de Peyrenc. L'acquisition d'une charge de secrétaire du roi, et celle de la terre seigneuriale de Grandval, près Saint-Amant-Roche-Savine, grâce au magnifique protecteur, avaient fait entrer les Teyras dans la noblesse en 1734.

⁂

Côme-Damien (2) était déjà subdélégué de l'Intendance d'Auvergne en Livradois, lorsque, pour combler ses vœux, il reçut le billet suivant :

« Je viens d'être nommé, monsieur, à l'intendance d'Auvergne ; je vous en fait part à la hâte connoissant votre amitié. Par le 1er courier je vous écrirai plus au long. J'ai vu ce matin M. Rossignol. Rien n'étoit encore fait, puisque cela n'est déclaré que depuis une heure. Je vous souhaitte bien le bonsoir.

A Versailles ce dimanche (3) 11 heures du soir ».

DE MORAS.

L'événement n'était pas inattendu, comme le montre la lettre suivante, adressée le lendemain à Teyras, où, de suite, le nouvel intendant l'appelle à Paris dans les termes les plus flatteurs : en sollicitant ses conseils.

(2) Côme-Damien Teyras était né à Saint-Amant-Roche-Savine, le 12 décembre 1709 ; il était fils de Jean Teyras, bailli et fermier de la rente des terres de Saint-Amant et Bontonnargues, et de Marie Bastier. Il épousa, en 1737, Gilberte Dalmas, fille de Me Michel Dalmas, avocat général en la Cour des Aides de Clermont, et de défunte Marie Colombier. Cette dernière appartenait à la famille de papetiers ambertois qui a laissé son nom au format de papier dit « grand colombier ».

(3) 2 août 1750.

Hosted by Google

La première chose à faire, d'après M. de Moras, c'est de conserver l'excellent secrétaire Dupin, déjà en fonctions sous Rossignol, ce désir est très grand et montre combien le secrétaire est apprécié, mais, la diplomatie un peu timide du puissant personnage, son extrême crainte d'offenser Rossignol ou de montrer trop vivement le besoin qu'il a de ce subalterne, semblent devoir paralyser un peu ses démarches. Il veut d'ailleurs réaliser dès lors la devise qu'il semble avoir adoptée et qu'il cite dans sa lettre :

« Je me conduirai toujours avec la délicatesse que doit avoir un homme de mon état. »

Certes, il veut vivre avec tout l'apparat d'un grand seigneur, sa fonction l'exige, mais il ne veut pas, comme beaucoup de seigneurs de son temps, laisser à un majordome la disposition de ses affaires, le soin de tout préparer pour lui, lui-même se bornant à régler, les yeux fermés, toutes les notes.

Au contraire, il veut s'enquérir avec soin de tout ce qui concerne sa nouvelle installation, jusque dans les plus petits détails, et ne pense nullement à venir éblouir la province ; il suivra le train de son prédécesseur : « Ce serait une sottise, quoique plus riche que luy, de faire une dépense plus considérable. » Cette résolution est d'un sage.

On sent dans tous les points traités un esprit extrêmement ordonné, qui ne veut rien laisser au hasard. Il est vrai qu'on aurait voulu y trouver un administrateur hardi, prêt à mettre courageusement la main à toutes les réformes nécessaires à la province, mais on ne le rencontre pas du tout dans ces confidences...

« Me voilà donc enfin votre intendant, monsieur, mais toujours votre ami. Vous m'aves promis de vous rendre à Paris sitôt que l'arrangement dont il est question depuis si longtemps seroit déclaré. Je vous somme de [tenir] votre parole. Je veux arranger ma maison selon vos conseils, et plus encore ma marche et ma conduite dans ces premiers temps. Vous ne scauriés donc partir trop tôt ; d'autant plus que la grossesse de mad[e] Teyras avançant vous n'aurez pas trop de temps à me donner. Il est juste que vous ayès l'attention d'assister à ses couches puisqu'elle le désire. Je me charge d'avoir un logement dans mon quartier, afin que nous soyons souvent ensemble. Il suffira que vous me préveniez sur le jour de votre arrivée.

De tous les objects le plus interessant est la formation de mes bureaux. Je désirerois bien véritablement d'avoir M. Dupin ; vous savez de quelle manière je vous ai écrit à son sujet ; mais M. Rossignol ne peut se déterminer à me le céder, et désire qu'il le suive. Seroit-il convenable que j'insiste jusqu'à un certain point, et ne seroit-ce pas manquer à M. Rossignol mon parent et mon ami que de profiter de la disposition où serait M. Dupin de me donner la préférence... Voilà mon embaras. Je suis d'autant plus surpris que M. Rossignol ne prenne pas M. Camus, qu'il faut convenir que connoissant parfaittement l'intendance de Lyon qui depuis longtemps roule sur luy, il seroit plus utile à M. Rossignol que M. Dupin, qui par la même raison me seroit d'une plus grande ressource dans les commencements. Je ne crois pas convenable d'en parler à M. le controlleur général (4), parce que certainement il ne voudroit pas s'en mesler, et que d un autre côté je serois fâché quil crut que ma besogne et la bonté de mon travail dépendit du secrétaire. Ainsi à moins que M. Rossignol ne change, il faudra que je renonce à l'idée d'avoir M. Dupin, qui doit être flaté (sic) du désir également vrai que nous

(4) Machault d'Arnouville, contrôleur général des Finances de 1745 à 1754.

Hosted by Google

aurions de nous l'attacher. En repassant par Clermont voyès le et dites luy combien je suis faché de la résolution de M. Rossignol.

Je compte que M. Dupin aura l'attention de laisser tous les papiers, lettres, etc. du secrétariat en règle, sans en emporter avec lui aucuns comme il n'arrive que trop souvent (5) en pareil cas. Si de mon côté je me détermine à prendre M. Camus, j'exigerai la même chose de luy afin que M. Rossignol et M. Dupin trouvent à Lyon les papiers dans le même ordre, et sans qu'il en soit detourné aucun. Je prie aussi M. Dupin de vous dire ce qu'il pense des différens commis qui travailloient sous luy. Il sera de plus nécessaire que vous prenies note des apointements de tous ceux qui formoient les bureaux, de la distinction des départemens, des fonds sur lesquels ces apointemens etoient payés ; des objects dont étoit chargé le secrétaire du cabinet indépendemment des lettres courantes.

J'en viens actuellement à la maison, au nombre des domestiques et à leurs differentes fonctions. Pour scavoir les meubles dont j'aurai besoin et connoitre ceux des miens qui seront plus convenables pour les appartemens, il faut que j'aye un plan de la maison (6) avec touttes les dimensions des pièces en hauteur, longueur et largeur. L'ingénieur de la province qui doit resider à Clermont serait en etat de faire dresser ce plan de la maison, que je voudrois exact et total. Priès l'en en passant par Clermont de ma part, ou telle autre personne que vous jugerès capable. Ce plan qui ne doit pas être long à faire nous seroit envoyé à Paris. Il ne faudroit point oublier de faire des observations en marge sur la manière dont les pièces sont ornées.

Un autre éclaircissement aussi essentiel seroit la nature et quantité des différentes fournitures dont la ville est tenue pour la maison de l'intendant, l'état actuel de ce qui est en nature et ce qu'il faudroit remplacer par vetusté ou autrement. Vous sentés bien monsieur sur cet object avec quelle circonspection il faut agir ne voulant point exiger ce qui ne seroit pas deub, ni constituer la ville dans aucune dépense inutille ou injuste.

Je me conduirai toujours avec la délicatesse que doit avoir un homme de mon etat et je n'exigerai jamais que ce sur quoi il seroit impossible de me faire aucun reproche.

Enfin, monsieur, la quantité de domestiques de livrée, cuisines, office, ecuries et de chambre qu'avoit M. Rossignol, les gages qu'il leur donnoit ; mon intention est de faire les choses comme il les faisoit. Il m'a paru qu'il vivoit honorablement, et ce seroit d'une sottise quoique plus riche que luy de faire une dépense plus considérable, mais comme je compte dans le détail y mettre plus d'ordre j'espère que ma maison aura meilleur air, que la chair y sera meilleure sans qu'il m'en coûte plus qu'à luy. Au surplus monsieur nous en raisonnerons plus amplement lorsque vous serés icy, car n'ayant été qu'en passant à Clermont je ne peux être suffisamment au fait de la manière dont il vivoit. Je crois que sa cave n'est pas bien garnie, puisqu'attendant depuis longtemps le changement qu'il sollicitait, il aura sans doute négligé de faire aucunes provisions, et aura vécu au jour le jour. Informés-vous, je vous prie, des différentes espèces de vins qu'il buvoit, des lieux et commissionnaires auxquels il s'adressoit, et des prix ordinaires.

(5) Peyrenc de Moras est bien renseigné sur les habitudes des bureaux de son temps. Son propre successeur, M. de La Michodière, emporta de l'Intendance de Clermont des documents concernant l'Auvergne qui le suivirent aux Intendances de Lyon et de Rouen. Les Archives de la Seine-Inférieure viennent de les restituer à celles du Puy-de-Dôme, qui rentrent ainsi dans leur propriété après une attente de 170 ans... (Conseil général du Puy-de-Dôme, 2e session ordinaire de 1927. Rapport du Préfet, p. 122-123.)

(6) L'Intendance était installée, depuis 1685, dans l'hôtel Poisson, rue des Nobles, aujourd'hui rue Pascal. Ses bâtiments subsistent avec divers remaniements ; c'est la maison Chomette, n° 11. Une erreur, souvent répétée, indique, comme palais de l'Intendance, la maison voisine, aujourd'hui la Faculté des Lettres et naguère l'évêché ; mais cette belle construction, de la fin du XVIIIe siècle, qui fut, en effet, la demeure de M. de Chazerat, dernier intendant d'Auvergne, était sa propriété particulière. Il la tenait de sa mère, Amable de Ribeyre, héritière d'une famille qui tint longtemps l'un des premiers rangs à Clermont.

Hosted by Google

Comme vous êtes journellement à l'intendance (7), et dans la plus étroitte confiance de M. Rossignol vous seriès je suis persuadé en état de me donner seul les éclaircissements que je viens de vous demander et il ne vous sera pas nécessaire de vous arrêter longtemps à Clermont.

Je ne scais quand seront expédiées nos commissions, peut-être differera-t-on jusqu'à la fin du mois d'aoust, mais notre affaire est terminée puisque demain nous remercions le Roy. Quoiqu'il en soit M. Rossignol m'a promis de faire encore pendant le mois d'Aoust l'intendance, et je crois que pendant ce temp-là M. Dupin ne doit point quitter Clermont, suffisant si M. Rossignol persiste a le vouloir emmener, qu'il parte en même temps que M. Rossignol se rendra à Lyon.

Vraisemblablement nous partirons l'un et l'autre dans les 15 premiers jours de septembre, afin de faire les departemens.

Vous avez je crois un commis intelligent que vous pourès charger pendant votre séjour à Paris des affaires de votre subdélégation ; en tous cas vous trouverez bien sur les lieux quelqu'un de capable. Je m'en rapporte sur cela à ce que vous ferès qui sera toujours bien fait.

Les dépenses que je suis obligé de faire avant de quitter Paris en augmentation de vaisselle et changement de ce qu'il y avoit de trop vieux dans la mienne, m'épuisent ; ainsi vous me ferés plaisir d'apporter avec vous les 10.000 l. que vous me marquès avoir, et dans le commencement le septembre il me rentrera d'autres fonds que je destine à emporter avec moy, étant convenable qu'en arrivant j'aye de l'argent suffisamment pour faire face aux 1^eres^ dépenses, et pouvoir attendre l'échéance de mes revenus.

Je finis, monsieur, par vous renouveller mes excuses de la peine que vous donnera le voyage de Paris ; mais vous me l'avès promis et en vérité vous le devés à l'amitié et à la confiance entière que j'ay en vous qui ne se démentiront jamais parce ce quelles sont fondées sur l'estime la plus parfaitte.

Je finis sans compliment, et vous n'en aurés jamais de moy que dans les lettres qui sortiront du bureau, où le protocole sera observé ; pour les lettres de ma main elles se termineront differemment et par les simples assurances de mes sentimens sincères pour vous.

A Versailles, le lundy (8).

Je pourois avoir par M. Rossignol une partie des éclaircissemens que je vous prie de prendre, mais je ne scais si je devrais bien compter sur l'exactitude de ce qu'il me diroit ; d'ailleurs il me seroit difficil d'entrer avec luy dans certains détails. »

Teyras dut se mettre en campagne de suite, et, de suite, il réalisa le principal désir de Moras : conserver le précieux secrétaire Dupin.

De quels arguments usa-t-il pour réussir cette belle opération ? Il est facile de les deviner ; on croit l'entendre dire : « M. Rossignol, assez mal portant depuis longtemps (9), arrive au sommet de la carrière ; le jeune, le puissant, le richissime Moras ne fait que commencer la sienne ; c'est à lui qu'un homme intelligent comme M. Dupin doit attacher sa fortune ; M. de Moras peut vous conduire très haut et très loin... »

Dupin resta donc à Clermont et nous trouvons cet employé modèle à la tête des bureaux de l'Intendance jusqu'à l'année 1754, sous M. de la Michodière. A cette date, la maladie, peut-être un excès de travail causé par des fonctions extrêmement assujettis-

(7) Teyras n'y venait pas seulement comme subdélégué de l'intendant, mais aussi pour y trouver son beau-frère, M. Mars, 1^er^ commis de l'Intendance. M^e^ Pierre Mars, « natif de Saint-Marcel en Berry, résidant paroisse Saint-Genès à Clermont », avait épousé Anne Teyras, à Saint-Amant-Roche-Savine, le 16 février 1631.

(8) 3 août 1750.

(9) Il mourut trois ans après.

Hosted by Google

santes, l'obligea à rentrer dans sa famille, à Bordeaux, et il ne tarda pas à y mourir (10).

Teyras dut aussi réussir facilement à préparer l'Intendance à recevoir convenablement son nouvel hôte ; il avait sous la main ses beaux-frères Mars et Dalmas qui connaissaient toutes les ressources clermontoises pour monter une grande maison.

Il pouvait décider sans tergiversations : la lettre de son puissant ami ne disait-elle pas « ce que vous ferez sera bien fait ».

***

Nous pensons que tout fut préparé à souhaits, et que la réception du nouvel intendant à Clermont fut parfaite en tous points, mais les lettres conservées par la famille Teyras ne nous en ont apporté aucun écho.

M. de Moras étant installé à Clermont, il est temps de présenter la compagne très aimée de ce mari sensible.

François de Moras avait épousé, à l'âge de 21 ans (le 16 juin 1739), Jeanne Moreau de Séchelles. alors âgée de 17 ans et demi, fille de Jean de Séchelles, intendant du Hainaut, et de Marie-Catherine d'Amouzan de Polligny.

(10) Au sujet du secrétaire Dupin, un document vraiment curieux existe parmi les pièces emportées par l'intendant de La Michodière et récemment récupérées par les Archives du Puy-de-Dôme ; c'est le cahier contenant les reçus de traitements du personnel de l'Intendance.

Au milieu de ces notes fort banales et, bien entendu, très uniformes, tranchent deux reçus... rédigés en vers !

Un commis nommé Labat, en ce temps où l'on chérissait les Muses, les a rédigés dans une intention laudative à l'égard de l'incomparable Dupin, à la fois très apprécié de ses supérieurs et adoré de ses subordonnés !

Voici les deux reçus qui, s'ils n'ont guère de chances d'entrer dans les anthologies de la poésie au XVIIIe siècle, sont du moins un témoignage très curieux de la passion littéraire du temps, qui gagnait même les bureaux de province :

Reçu de 200 livres, pour le dernier quartier de l'année 1742 :

« Ouy, de monsieur Dupin je reçois aujourd'huy
trois mois d'apointemens, dont je le remercis.
Si je les gagne mal par mon peu de talent,
j'en mériterois plus par mon attachement.
Quelque chose qu'il dise, j'éprouve sa bonté ;
il a le cœur bien fait et plein d'intégrité ;
il est humain et franc, surtout très attentif,
et si exactement décisif,
Qu'on auroit de la peine à trouver son égal
pour pratiquer le bien, pour éviter le mal.
Ce n'est point à son poste que mon hommage a trait,
à ses seules vertus j'offre icy mon respect.
De l'an quarente deux la datte rimera,
c'est le dernier décembre, et puis est-cetera [*sic*]. »

Reçu de 266 livres 13 sols 4 deniers, pour les 4 derniers mois de l'année 1741 :

« D'abord, je prends la plume en main
pour remercier monsieur Dupin
et luy exprimer par ma quittance
ma parfaitte reconnoissance,
luy témoigner que mon respect
est détaché de tout intérêt,
qu'il doit mes vœux pour son bonheur
à son mérite, à sa candeur.
Bornés, ma Muse, votre caquet
à le remercier, s'il vous plaît.
Sa dignité dans son employ
fait son éloge mieux que moy.
Ce payement de quatre mois
solde l'année quarente trois. »

Ce rimailleur-bureaucrate n'était pas seul de son espèce dans le monde sévère des affaires et de l'administration, et nous voyons que, peu d'années auparavant, le très réaliste Abraham Peyrenc lui-même, avait à Paris, comme principal collaborateur dans le gouvernement de ses hôtels et châteaux et dans la gestion de son immense fortune mobilière, M. de Salaville, qui se parait avant tout du titre d' « homme de lettres ».

Hosted by Google

Dans sa famille, Jeanne de Séchelles avait été gratifiée d'un surnom de bébé qui lui resta toute sa vie : on l'appelait « la Tonton », diminutif de Jeanneton. Son mari adopta le surnom et la nomma toujours ainsi, même dans ses lettres.

Le nom de Séchelles était appelé à un grand retentissement : d'abord par la carrière brillante de Jean Moreau de Séchelles, qui, après son intendance, parvint au poste éminent de contrôleur général des Finances ; plus tard, à l'époque de la Révolution, dont il fut un des acteurs les plus en vue, par Hérault de Séchelles, neveu de M^me^ de Moras, lequel avait ajouté au nom de son père, le lieutenant de police Hérault, celui plus brillant de sa mère (11).

Quand M^me^ de Moras vint en Auvergne, elle fut de suite en grande intimité avec les Teyras.

Or, dans les familles les plus graves, les plus sérieuses (c'était le cas des Moras), l'esprit du temps gardait ses droits. La belle Jeanne de Séchelles montra « un penchant très vif » — bien que certainement retenu dans les plus strictes limites de la vertu — pour Côme-Damien Teyras !

Quelle matière à plaisanteries qui émaillent souvent la correspondance de François de Moras, au sujet de « cet attrait fort sensible » de la Tonton.

Et, comme il ne fallait pas être en reste, l'intendant feignit la réciproque. Un baptême dans la famille Teyras en fut l'occasion ; le parrain fut monseigneur l'Intendant, la marraine dame Gilberte Teyras. Là-dessus on déclara à M. de Moras, au milieu de la fête, que le parrainage créait en Auvergne un véritable lien entre compère et commère, qui avaient ainsi des droits et des devoirs réciproques : il demanda jusqu'où allaient ces droits d'après la coutume d'Auvergne, et parla de faire examiner le cas par les jurisconsultes de la province !...

Désormais, il n'appela plus Gilberte que « ma chère commère » et prétendit que son mari était trop vieux pour femme si jeune, si accorte, et que lui (il avait environ huit ans de moins) serait bien mieux assorti avec elle... Il n'appela plus Teyras que le « vieux », « le cher vieux »...

Charmantes plaisanteries, dans un milieu de la plus haute correction : elles ne sortirent jamais de leurs conversations et de leur correspondance intimes, mais là elles coulèrent à pleins bords.

La lettre qui suit, écrite peu de temps après l'arrivée à Clermont du nouvel intendant, a été envoyée avant que cette extrême familiarité se soit établie entre les deux familles.

« A Clermont Ferrand ce lundy (12)

Je profite, monsieur d'un controlleur du X^me^ (13) qui sera chez vous demain matin pour vous donner de mes nouvelles. Vous m'avès fait un vrai plaisir de m'apprendre votre arrivée à St Amant, car nous ne laissions pas d'avoir de l'inquiétude par la crainte que l'orage du 22 n'eut grossi considérablement les petits ruisseaux que vous aviés à passer.

Je n'ai pas moins de plaisir à sçavoir les dispositions louables ou

(11) François de Moras et Jeanne de Sechelles n'eurent pas d'enfants. Ils adoptèrent plus tard une fille d'Anne-Marie de Moras, sœur de François, qui avait épousé le comte de Merle, ambassadeur de France en Portugal.

(12) On ne peut préciser rigoureusement la date de cette lettre ; sans doute est-elle de la fin de septembre 1750.

(13) Les impôts du x^e^ et du xx^e^, établis au XVIII^e^ siècle, étaient théoriquement des impôts du 10^e^ et du 20^e^ de tous les revenus, mais en réalité ils pesèrent seulement sur les revenus fonciers et furent très inférieurs à la proportion indiquée.

Hosted by Google

vous étiés de prouver à Made Teyras combien vous étiés bon mari et je ne peux que vous approuver (14). Je vous félicite de ce qu'elle n'avoit point pris médecine le jour de votre arrivée. L'horreur que vous avez pour les remèdes aurait pu rendre inutille votre bonne volonté. Assurés là je vous prie que made de Moras a bien de l'impatience de faire connoissance avec elle.

J'ay reçu de M. de Machault une lettre d'avis sur le montant de l'arrêt de moins imposé, c'est bien médiocre puisqu'il ne nous accorde que cent vingt mille livres et je ne scay comment nous pourvoirons à soulager touts ceux qui ont souffert (15).

Je vais me préparer sérieusement à partir (16) ; ainsi, monsieur, je vous prie de ne point tarder à nous venir joindre. Je vous marquerai plus précisément quels sont mes arrangemens pour le jour du départ. Nous nous portons à merveille, made de Moras est cependant un peu fatiguée.

Nous sommes contens plus que jamais d'etre à Clermont et il nous paroit qu'on continue à l'être de nous y voir.

Je vous proteste avec vérité qu'un des principaux agrémens que j'y trouve c'est d'etre a portée de vivre avec vous. Personne ne connaît mieux que moi combien il est heureux d'avoir un ami vrai et en qui on puisse mettre toutte sa confiance. Qui peut la mériter mieux que vous mon cher Teyras, aussi elle sera toutte entière. Mon amitié pour vous ne peut etre égallée que par tout ce que vous valès, Madame de Moras et mon frère (17) vous font mille complimens. »

Cette lettre nous montre le plus beau côté de la physionomie de François Peyrenc de Moras ; son amour des pauvres populations de l'Auvergne, son désir sincère de soulager leurs misères.

Son regret de n'avoir pu obtenir du ministre un dégrèvement important n'est pas une phase banale, car il fit mieux que de solliciter les pouvoirs publics : il dépensa, royalement en aumônes, des sommes considérables pour venir en aide aux malheureux de la province.

Longtemps après même, apprenant que l'Auvergne souffrait encore de la disette, il écrivait à Teyras :

« Donnez tout le revenu de mes terres, je ne veux pas qu'il y ait un seul pauvre qui souffre dans les paroisses qui dépendent de ma justice... »

« Je charge votre conscience », écrit-il dans une autre lettre, « si quelqu'un manque de secours et reste dans la souffrance ; écrivez-moi si vous avez déjà épuisé mon revenu afin que je vous fournisse d'autres ressources... Je n'ai jamais mieux compris que je le fais maintenant l'obligation où sont les riches de faire l'aumône... »

(14) Cette extrême liberté des confidences sur ce sujet nous étonne, mais elle est courante dans les lettres de M. de Moras. Dix-huit ans après, il écrit à Teyras (8 septembre 1768) : « Made de Moras est mieux : elle a été à la messe dimanche et aujourdhuy ; je me suis remis hier à la vie commune avec beaucoup de ménagement... ».

(15) Cette demande d'un abaissement des impositions était sollicitée par l'intendant en raison de la grande misère de la province : « En 1750 la misère est si grande dans la Haute-Auvergne et dans une partie de la Basse-Auvergne que l'évêque de Saint-Flour demande à l'intendant « du secours et du secours pressé. Nous sommes à la veille de nos dernières pièces ; tout le pays fond ici et on nous affâme au point de nous voir périr... » Le subdélégué de Saint-Amant [Côme Teyras] est « excédé de l'état de misère où se trouve le peuple ». A Brioude, « la misère est hors d'expression ». A la Chaise-Dieu, « il n'y a point de froment ; l'avoine entre pour moitié dans le pain, et l'on ne peut en manger son appétit ». (Joseph Coiffier. — L'assistance publique dans la Généralité de Riom au XVIIIe siècle, pp. 16 et 17 ; d'après les documents des Archives départementales du Puy-de-Dôme, série C.)

(16) En tournée dans la province.

(17) Alexandre Peyrenc de Moras, seigneur de Saint-Priest, conseiller à la Chambre des Requêtes, frère cadet de l'intendant d'Auvergne. Il avait épousé Marie-Jeanne Barbery, fille de Jacques Barbery, intendant du Berry.

Hosted by Google

⁂

A l'automne 1751, Mme de Moras éprouva un grand désir de revoir ses parents. Or, précisément, Côme Teyras, sollicitant le poste de commissaire des guerres en la généralité d'Auvergne, devait aller prochainement à Paris. Heureuse coïncidence ! A quel compagnon plus sûr et plus empressé M. de Moras pouvait-il confier la Tonton puisque lui-même était à ce moment impérieusement retenu à Clermont ?

Voici la lettre qu'il adresse « à Monsieur Teyras, chez M. de Saint-Priest, conseiller au Parlement, rue Neuve-des-Capucines, derrière la place Vendosme, à Paris » :

« J'arrive de la Hautte Auvergne, mon cher vieux, en bonne santé. Je repars après demain pour Brioude, sans le moindre accident, quoique je soye mené par mon laquais, mon cocher est resté dangereusement malade à Mauriac.

Je vous renouvelle tous mes remerciemens des soins que vous avès donné en bon et veritable ami à la Tonton pendant son voyage. Je suis enchanté de la scavoir arrivée sans être aussi fatiguée que je l'avois craint.

Je vous félicite de votre adresse a la chasse ; mais c'est beaucoup de s'etre amusé ; il est vray que Chartrage est un lieu délicieux.

Je suis persuadé que les sentimens de M. votre frère (18) seront toujours les mêmes : il est bien né, vous aime et à raison.

Ne partès pas sans voir M. Trudaine (19) cela est essentiel ; je serai fâché de vous revoir plus tard, mais vous ne devez pas y manquer.

Je ne crois pas mon cher que les bruits de Paris se réalisent (20) ; ils sont flatteurs, mais ce qui est annoncé ordinairement de bonne heure ne réussit pas ; je ne peux me livrer avec prudence à la poste (21) pour vous marquer tout ce que je pense. Vous en devinez je me flatte une partie ce qu'il y a de certain, mon cher vieux c'est que jamais amitié n'a été et ne sera toujours plus vive, plus vraye que celle que j'ay pour vous et que lorsqu'il sera possible de vous le prouver si jamais occasion s'en présente je me mettrai en quatre. En attendant contantés vous des assurances et des protestations que je vous renouvelle toujours avec plaisir.

Ce 2 9bre 1751. »

⁂

Les trois courts billets qui suivent ne donnent que des détails incomplets sur l'événement qui semble avoir agité, enfiévré même l'intendant toujours désireux de faire toutes choses parfaitement surtout en un pareil cas : la réception en Auvergne de deux grands personnages, M. de Voyer d'Argenson, secrétaire d'Etat à la guerre et le marquis de Paulmy, son neveu et collaborateur, auquel venait d'être promise la survivance de sa charge.

Aucun de ces billets n'est daté ; nous ignorons tout du séjour

(18) Jean Teyras, frère cadet de Côme, sulpicien, docteur en Sorbonne, à cette époque supérieur de Saint-Sulpice (de 1714 à 1752). Il se retira plus tard à Clermont où il fut vicaire général.

(19) L'ancien intendant d'Auvergne, devenu conseiller d'Etat.

(20) Ils se réalisèrent pourtant : il s'agissait de la disgrâce prochaine du contrôleur général des Finances Machault et de son remplacement par Moreau de Séchelles, qui l'avait jadis remplacé également à l'Intendance du Hainaut. Et le bruit courait aussi que Moreau de Séchelles avait obtenu du roi la nomination de son gendre Peyrenc de Moras à cette intendance de première importance.

Ces divers changements n'eurent lieu cependant qu'à la fin de 1752.

(21) Cette prudence, Moras la garda toute sa vie dans sa correspondance, et celui qui y chercherait des révélations sensationnelles sur la vie intime des personnages, ou les appréciations personnelles de cet homme d'Etat sur les affaires de son temps, serait complétement déçu.

Hosted by Google

de MM. d'Argenson et de Paulmy, mais les détails des préparatifs de cette réception sont assez curieux pour mériter d'être notés (22). Les voici :

« M. Dalmas vous [a] instruit, mon cher vieux, de l'arrangement de M. de Paulmy. Il me fatiguera, me coûtera même, mais je suis comblé et j'espère finir icy votre affaire (23). Il est indispensable que vous veniez m'aider à les recevoir et veiller à ce qui se passera. Soyès icy jeudy au soir. Faites chasser partout et procurès moi du gibier. Je n'ay pas un instant à moi par les ordres à donner. Il faut 36 cheveaux à chaque poste. Le marquis de Paulmy vient par Lyon et M. de Voyer par le Puy. Je vous embrasse, mon cher vieux.

Ce vendredy. »

DE M.

« Ce dimanche soir. Voilà bien des préparatifs perdus, du moins pour ce soir, et je suis plus que jamais dans l'idée que nous n'aurons pas le ministre. Je suis fâché, mon vieux de la mauvaise journée que nous avons passé. Il faut cependant encore en faire autant demain, et je vous prie de donner vos ordres pour que les chevaux soient prests au premier moment. Je me coucherai de bonne heure, et je vais souper en bonne compagnie. Je vous embrasse.

DE MORAS.

Payés l'exprès ; je ne luy ai rien donné. »

(L'adresse porte « à Monsieur Teyras, à Riom ».)

« J'envoye, mon vieux, un courier à Gannat, mais sans autre motif que d'être instruit si Mr Veytard n'a aucunes nouvelles. Vous sentés combien il est fâcheux pour un mtre de maison de ne scavoir sur quoi compter dans pareille circonstance ; que cela ne dérange rien à vos arangemens et que tout reste en état, et les chevaux prêts. Je vous ferai dire demain des nouvelles, si j'en ai. »

DE M.

(Adresse : « Monsieur Teyras ou Monsr Cellier (24), à Riom ».)

***

La lettre suivante est le récit de l'aventure pitoyable d'un écervelé, mais elle est surtout intéressante pour nous par la vie de la haute société clermontoise, où elle nous fait pénétrer et dont elle nous montre quelque peu les usages et les passe-temps.

Le jour des Rois, l'évêque offre traditionnellement un dîner aux notables de Clermont. En 1752, cet évêque est Mgr de La Garlaye sur lequel s'acharne la médisance de la ville et de la province, à qui, tous en chœur, reprochent une parcimonie, une économie sordide, indigne d'un prélat.

Longtemps après, à sa mort seulement, on connaîtra le véritable mobile de la vie frugale, de la simplicité extrême de l'évêque ; il économise non pour lui, mais pour les pauvres. En grand secret il secoure de malheureuses familles, nobles ou bourgeoises, tombées dans la misère ; et elles sont très nombreuses à Clermont ces fa-

(22) M. de Voyer d'Argenson fut ministre de 1743 à 1757. Le marquis de Paulmy lui succéda en 1757.

(23) L'office de commissaire des guerres au sujet duquel Teyras faisait des démarches depuis quelque temps déjà. Il en fut seulement pourvu au commencement de l'année 1753.

(24) Antoine Cellier, procureur près le siège présidial de Clermont. Nous ignorons à quel titre il se trouvait auprès de Teyras, et pour quelle affaire ils se trouvaient à Riom l'un et l'autre à ce moment.

Hosted by Google

milles de pauvres honteux qui rougissent d'avouer leur détresse et que, par suite, n'atteignent aucuns secours...

Par testament, celui qu'on accusait de calculs mesquins, laissera tout son avoir aux hôpitaux de sa ville épiscopale, suivant la magnifique tradition qui, de son prédécesseur Massillon, remonte jusqu'à Guillaume Duprat.

Il y a lieu de relever ces traits de son caractère, car ils présentent de singulières analogies avec ceux de celui de Peyrenc de Moras, lui aussi minutieux à l'excès dans ses comptes (25) et capable de largesses admirables dans ses élans de pitié.

Aussi peut-on penser que vers ce milieu du XVIII[e] siècle, les deux premiers dignitaires de la province devaient bien s'entendre puisqu'ils avaient dans leur conduite des points de ressemblance aussi frappants...

En tous cas, l'évêque, comme M. de Moras, faisait bien les choses dans les grandes occasions, et ses dîners d'apparat étaient copieux et succulents puisque des personnages aussi graves que l'intendant y prenaient « une bonne indigestion » ! Quant aux têtes moins solides, quelle catastrophe !

« A Clermont ce 10 Janv[er] 1752.

Je devois écrire à ma comère, et nous a vous mon vieux, mais comme j'ai à vous parler d'une avanture qui vous affecteras, et que j'exige qu'elle ignore, elle n'aura point de lettre par ce courier. Je ne vous la confie que par amitié, par l'interest que vous y pouvés prendre, et je vous recommende de paroître toujours l'ignorer et que jamais vous n'en parliés à la personne qu'elle regarde.

Vous sçavés la passion de votre fol de beau-frère (26) pour le jeu. Hier nous soupions chez M. l'évêque. Il prétend qu'il but beaucoup, je ne m'en aperçus point et je crois cette excuse très fausse. Après une partie de Comète sensée où il gagna 12 livres, nous nous retirâmes à minuit, et luy plutôt (sic) avec Josserand (27), Mazancourt (28) et Champfleury (29). Ils reconduisirent Josserand, montèrent chez sa femme ou De Pont (30), Labro (31) et Martillat (32) jouoient au 15. Il se mit de la partie ; aucun de ceux qui l'accompagnoient ne voulurent en être. Il perdit dabord 27 louis. Le 30 et 40 succeda ; il n'y fut pas plus heureux, bref il perdit 46 louis. Il les avoit dans la poche. Vous jugés bien qu'il n'etoient pas tous à luy ; 1800 livres luy avoient été confié (sic) par l'abbé de Laire (33) pour porter à M. d'Eglise (34). Il s'en servit pour payer. Jugez de sa honte, et de son désespoir ce matin, lorsque revenu à luy il sentit sa position. La perte qu'il avoit faitte, et les reproches qu'il avoit à craindre. Une lettre m'a peint ce matin toutte sa douleur,

(25) Ce millionnaire réclama avec insistance les quelques jours d'appointements compris entre sa nomination et son arrivée en Auvergne, qui n'avaient pas été portés à son compte.

(26) Gilbert-Charles Dalmas, frère de M[me] Teyras, fils de Michel Dalmas, avocat général en la Cour des Aidse.

(27) Etienne de Champflour, seigneur de Jozerand, alors conseiller à la Cour des Aides de Clermont, ensuite procureur général. Il avait épousé, en 1739, Marie-Louise de la Porte.

(28) La famille Le Caron de Mazancourt est de Compiègne. Il s'agit sans doute de l'un de ses membres, officier, résidant à Clermont, en 1752.

(29) Sans doute François de Varènes, seigneur de Champfleury, trésorier de France depuis 1735.

(30) Peut-être un membre de la famille de Pons de la Grange.

(31) Guillaume de Labro, seigneur de Montagnac.

(32) Vraisemblablement Robert Enjobert de Martillat, officier dans le régiment de Luxembourg.

(33) Claude de Laire, prévôt de la cathédrale de Clermont, né en 1709, décédé en 1759. Il fut le vicaire général et l'homme de confiance de Massillon et La Garlaye.

(34) Plusieurs familles de l'Eglise ont existé en France. Nous ignorons à laquelle appartenait celle qui était en rapports d'affaires avec l'abbé de Laire.

Hosted by Google

la crainte que son père n'en fut instruit, la certitude qu'un événement de cette espèce les brouilleroit et affecteroit le père au point de le rendre malade.

J'ai senti, mon cher vieux, ce que je devois à l'amitié que j'ai pour lui. Pour empêcher que cette affaire n'éclatat pas, je luy ai envoyé sur le champ les 1800 livres ; aussi j'espère que le père n'en sera point informé, mais vous sentès combien cette nouvelle scène prouve son peu de conduite et sa légereté. Il a pleuré deux heures dans mon cabinet, et en luy parlant convenablement, je n'ay pas voulu luy dire tout ce que je pensois. Il a eu un peu de fièvre, et je crains qu'il ne tombe malade. Il faut le laisser se remettre après quoi je luy parlerai de la bonne sorte. Sa fortune n'est rien moins que considérable, et s'il l'ébrèche par des avantures pareilles, il ne luy restera rien. J'en ai la mort dans le cœur, vous connoissez toutte ma sensibilité pour mes amis.

Quelques jours auparavant il m'avoit confié que depuis deux ou trois ans il devoit une lettre de change à Drouard ; que cette lettre ayant été renouvellée nombre de fois, il étoit pressé et qu'il ne scavoit ou donner de la tête. Je luy avois prêté 800 livres ; ainsi c'est depuis votre départ 2600 livres de mangé, mais tout cela n'est rien en considération du tort que luy auroit fait la circonstance des 1800 livres de l'abbé de Laire dissipées et le désespoir du père. On a pris touttes les précautions pour qu'il ne le seut jamais. Peut être ne seuffiront-elles pas, car vous scavès que tout transpire. Du moins ignorera-t-il la circonstance de l'abbé de Laire.

Pour mettre Dalmas plus à portée de se libérer vis à vis de moi, il m'a fait un billet portant promesse de passer contract. Je ne voulois pas le recevoir et je n'avois besoin que de sa parole, mais il m'a forcé de le prendre. Il est malheureux de se voir obligé d'être util à ses amis dans des circonstances si cruelles pour eux, mais aussi quelle satisfaction n'a-t-on pas d'être en situation de les tirer d'embaras.

J'aime Dalmas, de tout mon cœur, et j'aurois autant souffert que luy si je n'avois pas été à portée de venir si promptement à son secours. Encore une fois que personne ne sache ce que je vous ecris. Brulés ma lettre après l'avoir lue. Je ne vous l'ècris que parce que je ne peux rien avoir de caché pour mon vieux que j'aime (35).

(35) Dix ans après Peyrenc de Moras écrivait de Paris (le 21 janvier 1760) à Côme Teyras, une longue lettre donnant de curieuses indications sur sa créance qui avait vieilli... sans être acquittée :

« J'ai receu une lettre de votre beau-frère au sujet des 2840 livres qu'il me doit et pour lequel je ne luy avois point demandé de titre et de billet, ne connoissant pas cette forme avec mes amis. Il m'a envoyé, car je ne luy en aurois jamais parlé, un billet portant promesse de passer contract de 3843 livres parce qu'il joint au ppal les intérest d'environ 10 ans, les déductions des 20es bien calculées et faittes. Il me fait des excuses de n'avoir point d'argent à me donner et il me propose de me céder après la liquidation de la succession de M. l'abbé de Laire quelques-uns des contracts qu'il recueuillera, et qu'il dit solides.

J'ay été blessé et avec quelque raison de la forme qu'il prenoit en joignant à une somme prêtée par amitié des interéts qui ne me sont point deubs, que je ne veux point, que je ne suis pas capable de demander à un ami, et qui à tous égards seroient usuraires à recevoir.

Je lui réponds donc que son billet portant contract est trop fort d'environ 1000 livres, que je le prie de le réduire à 2840 livres et que lorsqu'il m'en aura envoyé un nouveau, tel qu'il doit être, je lui ferai passer celuy qu'il m'a adressé.

Je luy propose en même temps, comme mieux et plus convenable et comme égal pour luy, de me faire un véritable contract de constitution devant notaires à Clermont, et je le laisse maitre ensuite des arrangements qu'il voudra prendre en me cédant un contract de la succession de M. l'abbé de Laire, lorsqu'elle sera liquidée.

Je lui ajoute que s'il veub recevoir 160 livres pour porter la somme à 3000 livres cela fera un compte rond.

Je vous prie de suivre cette affaire-là avec lui, où, comme de vous-même, ou de ma part en vertu d'une autre lettre ostensible que je joins icy, et de faire en sorte qu'il me passe un contract de constitution ce qui luy est égal, ce qui est plus solide, et ce qui donnera hypothèque, et, voicy mon motif, pour désirer de finir cette affaire d'une manière solide, pour lequel je vous demande et il est essentiel le plus grand secret. »

Le caractère de M. de Moras se retrouve ici tel qu'il fut toujours : sa délicatesse qui refuse de prendre des intérêts pour une somme « prêtée par amitié », ses combinaisons spéciales pour arrondir la somme, et son désir égal de régler cette affaire d'une « manière solide », en rentrant bien dans son dû, ce qu'il avait toujours voulu faire, même pour les plus petites sommes.

Hosted by Google

Au nom de Dieu ne venés pas par ce maudit temps. Je ne partirai pas avant le 22, et vous aurès encore de mes nouvelles. Peut être seray-je forcé de retarder encore jusqu'après l'embarquement des dix mille septiers de froment que j'ay reçeu le d^er ordre precis ce matin de laisser partir pour la Touraine.

Vous m'avez fait grand plaisir de me marquer que vous étiés assuré de la subsistance de votre Tonton, j'espère qu'il y en aura suffisament partout avec un peu de soin.

Je me porte très bien, pour la goutte je ne m'en sens nullement ; mais j'ai gagné hier au soir chez l'évêque une bonne indigestion dont je suis actuellement quitte. Les pieds sont totallement guéris. Bonsoir mon cher vieux, je vous deffends de venir vendredy s'il fait le même temps. »

***

Mais la lettre du 10 janvier 1752 annonçait un départ prochain pour Paris, où se trouvait « la Tonton », depuis ce voyage d'octobre 1751 où Teyras lui avait servi de compagnon de route.

M. de Moras se trouvait encore dans la capitale au mois de mars quand son ami lui écrivait la lettre suivante, conservée aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (36) :

« S^t Amant, le 20 mars 1752.

Monsieur,

Voyla trois ordinaires que votre vieux n'a point des nouvelles de ce qu'il ayme le plus. Il n'est point accoutumé à s'en passer ; permettez à l'amitié qu'il vous a voué ce petit reproche. Je sais cependant que vous este dans un mouvement d'affaires et de visites qui ne vous donne pas un moment. M^r Dalmas qui est encore icy reçu hier une lettre de vous. Il part à la fin de la semaine et me charge de vous offrir et à Mad^e de Moras ses respects. Je vous suplie de luy faire agréer ceux de son vieux. Mad^e Teyras ne doit revenir que ce soir ; elle est à Domaize chez mad^e de Lodant (37).

M. Puye vient de m'adresser le procès verbal contenant le consentement des parties intéressées à l'enregistrement des lettres patentes obtenues pour les habitants de S^t Amant Roche-Savine. Je vous prie de le donner à M. Barbery (38) pour le faire remettre à M. Millot pour poursuivre led enregistrement. N'oubliés point je vous demande en grâce les lettres patentes pour l'établissement de nos sœurs (39). C'est votre ouvrage et il faut le mettre en vigueur dans le temp que nous vous possédons (40) dans cette province. Dans la lettre de mon beau-père vous lui mandés que vous nous surprendrez par votre prompt retour. Attrapés-nous toujours de même, mais faittes en sorte qu votre vieux en soit seul informé, sans quoy vous auriès beaucoup de monde qui iroit vous attendre à Moulins et peut-être plus loing. Quelque affaires que j'ay le vieux ira joindre votre chère Tonton aussy loing qu'il pourra. Il espère

(36) Archives départementales du Puy-de-Dôme, I C 7413.

(37) La famille de Lodant, seigneurs de Domaize, près Courpière, de très ancienne noblesse et connue depuis le xv^e siècle.

(38) Barbery de Courteille, beau-père d'Alexandre Peyrenc de Saint-Priest, ancien intendant de Berry et alors conseiller d'Etat. Millot était sans doute un personnage administratif qui devait aller à Clermont. On lit, en haut et à droite de la lettre « M. Barbery portera la pièce jointe à cette lettre chez M. Millot au retour du voyage de Champrozé et ne l'oubliera pas. » ; et à gauche « Remis le procès-verbal à Millot le 30 mars. » Champrozsay (commune de Draveil, S-et-O.) était un château de la famille de Moras, appartenant alors à Peyrenc de Saint-Priest.

(39) Les religieuses du Bon-Pasteur, dont la fondation, à Saint-Amant-Roche-Savine, fut l'œuvre de M. de Moras et auxquelles la famille Teyras de Grandval resta toujours très dévouée.

(40) Les bruits recueillis par Teyras, à Paris, en octobre 1751, se confirmaient et le voyage de Moras lui-même, avait trait à son prochain départ pour une situation plus élevée.

Hosted by Google

qu'elle aura assez d'amitié pour l'en instruire. Le messager attend, et je finis malgré moy puisque cela me prive d'en (sic) entretenir avec mon bon patté et mon bon amy. Pardonnés à votre vieux cette finale. »

Teyras ajoute en post-scriptum :

« Ne trouveries vous pas à propos quand vous verrez M. de Courteille de lui faire entrevoir qu'il serait essentiel pour l'exemple que notre incendiaire de Medeyrolles fust exécuté sur les lieux. Dans cas cas, ce seroit à la ville d'Ambert que se feroit cette exécution. Cecy est peut être une refflection mal placée de votre vieux, mais vous scavès que les vieux radottent souvent. »

Charmante familiarité ! Voici Côme Teyras qui appelle « mon bon patté » le premier magistrat de sa province, le puissant personnage qui demain entrera dans les conseils du roi et dirigera deux ministères !...

Le délicieux « radottage » de ce « vieux » nous divertit fort, mais dérange bien nos idées très stabilisées, sur la morgue hautaine, le caractère distant des grands seigneurs de l'ancien régime... surtout dans une lettre traitant en grande partie de questions administratives, et, à ce titre, devant obligatoirement passer par diverses mains, divers bureaux, et finir par le classement dans les cartons officiels !

⁂

Mais les effusions de Côme Teyras trahissent une inquiétude. M. de Moras est à Paris, et il est de plus en plus question de son départ de Clermont ; il n'a certainement pas caché le projet qu'on prépare pour lui en haut lieu.

Avant la fin de l'année 1752, c'est chose faite : Son beau-père, Moreau de Séchelles, devient contrôleur général des Finances, et lui-même va partir pour cette Intendance du Hainaut qui, depuis quelques années, semble devenue l'antichambre des ministères (41).

Nous n'avons pas trouvé d'autre écho de ses adieux que le billet suivant écrit en cours de route, de Pouilly-sur-Loire, et non daté :

« Je viens d'arriver icy, mon cher vieux, en bonne santé, ayant eu bien froid hier et aujourdhuy. Je me porte bien et je meurs de faim n'ayant pas mangé du jour. Je n'arrivai hier qu'à neuf heures à Moulins. Les chemins de S[t] Pourçain sont affreux et dangereux. Il ne m'est rien arrivé, mais j'ai cru que j'y passerais la nuit. Comme j'étois las, que dailleurs je restai très tard chez M. de Bernages (42) je n'ai pu partir de Moulins qu'à huit heures et je ne veux point marcher la nuit, raisons pour laquelle je m'arrête icy ; sur ce mon cher vieux je ne ferai point celle-ci plus longue ; je me contenterai seullement de vous assurer qu'il m'en a coûté plus que je ne scaurois vous le dire de [quitter] mon cher vieux que j'aime de toutte mon âme, ainsi que sa chère moitié mienne commère.

A Pouilly le jeudy au soir. »

Peyrenc de Moras revint d'ailleurs plusieurs fois en Auvergne où le rappelaient à la fois des intérêts très importants, et des amitiés

(41) Trois contrôleurs généraux des Finances quittèrent successivement l'Intendance du Hainaut pour prendre cet important ministère : Machault d'Arnouville, Moreau de Séchelles et Peyrenc de Moras.

(42) Intendant de la généralité de Moulins, beau-père de Bernard de Ballainvilliers, le célèbre intendant d'Auvergne, deuxième successeur de Moras.

Hosted by Google

nombreuses, celle de Teyras en tout premier lieu (43), mais surtout une incessante correspondance, interrompue seulement par sa mort, le rattacha étroitement à son cher vieux et lui donna des nouvelles de cette province d'Auvergne où il avait peut-être passé les meilleures années de sa vie.

⁂

Les lettres échappées à la destruction, qui datent de son Intendance en Auvergne, nous font peu connaître ses initiatives, ses projets et ses réalisations ; cependant, durant son séjour très court à Clermont, il fit, ou tenta de faire de grandes choses.

C'est lui qui commença ce grand chemin de Clermont à Montbrison par Ambert, qui devait donner à notre ville les débouchés depuis longtemps désirés à l'est.

Il voulait faire mieux encore dans cet ordre d'idées : sa grande pensée était de créer un canal latéral à l'Allier « qui conduirait jusqu'aux portes de Clermont les richesses qui manquent à cette ville et ferait refluer celles dont elle abonde dans les provinces éloignées (44) ». On voit que ce projet, toujours loin de sa réalisation, n'a pas été conçu hier...

Pour développer l'industrie, il voulut établir en Auvergne l'élevage du ver à soie. Dans ce but, il créa jusqu'à seize pépinières de mûriers blancs qui produisirent 300.000 mûriers. Cette création fit sensation et semble avoir émerveillé ses contemporains. Un grand nombre de ces arbres furent plantés sur nos routes et quand on trouve encore de ces vieux mûriers au tronc tordu et bosselé, on est peut-être en présence d'un « Moras », ou de ses rejetons.

Cependant, par une sorte d'ingratitude, assez fréquente en ce domaine des inventions et des initiatives, l'enclos de mûriers qu'il avait fait établir au midi de la ville de Clermont reçut le nom de son successeur et fut appelé « l'enclos de la Michodière (45) » !

Grand ami des arbres, il créa aussi des pépinières pour borner les chemins : noyers dans la Limagne, frênes dans la montagne, devançant ainsi notre époque, où le reboisement est en honneur à si juste titre.

Avec sa fortune, son affabilité, son désir extrême de faire du bien, avec les amitiés fidèles et dévouées qui l'entouraient, il aurait pu faire chez nous de très grandes choses.

Ce rang lui convenait ; il y eut sans doute réussi merveilleusement, pour son bonheur et celui de la province d'Auvergne, qu'il quittait à 34 ans.

Mais des appuis trop puissants voulaient faire monter jusqu'aux tout premiers rôles de l'Etat ce personnage de second plan, né pour être administrateur de province et non pas pour les ministères, en ces temps extrêmement difficiles.

(43) Son attachement pour la famille Teyras se manifesta par ses parrainages dans la nombreuse famille de son cher vieux, qui eut onze enfants, dont huit filles. En 1754, c'est le baptême de Jeanne Teyras dont M. et Mme de Moras furent parrain et marraine. Dans son testament M. de Moras n'oublia pas de doter sa filleule ; il lui laissa 10.000 livres et 5.000 à celle de ses sœurs qui n'était pas encore mariée. En 1760 naquit enfin un fils, François Teyras de Grandval, qui, bien entendu, porta le nom du protecteur de sa famille.

(44) « Eloge de M. de Moras », prononcé à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont, par l'abbé Micolon de Blanval, le 25 août 1771.

(45) Pas une des rues de Clermont, qui cependant s'honorent de porter les noms de plusieurs de nos intendants, n'a pris celui de Peyrenc de Moras, le généreux bienfaiteur de nos populations ravagées par la disette...

Hosted by Google

En pensant à lui, on se rappelle involontairement le vers célèbre :

« Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. »

Bientôt du rôle d'intendant fait à sa mesure il sera élevé à la charge formidable de contrôleur général des Finances, poste littéralement écrasant.

Dans celui-ci son pouvoir aurait pu être immense, s'il était vrai que, comme le disait un de ses prédécesseurs, Pontchartrain, à lord Portland, « le roi lui-même fait continuellement la cour à son contrôleur général. » Mais le roi, ni personne en France, n'avait à craindre les écarts de caractère de M. de Moras. Il gardait fidèlement la devise qu'il indiquait comme règle de sa conduite à son cher Côme Teyras, le lendemain de sa nomination à l'Intendance d'Auvergne :

« Je me conduirai toujours avec la délicatesse que doit avoir un homme de mon état. »

Aussi, à défaut du génie et de la hardiesse, qui lui manquèrent sans doute, on pourra toujours saluer en lui une des figures les plus hautes de l'honneur, un homme animé des plus nobles sentiments à l'égard de son pays (46).

Marc DOUSSE.

---

(46) Les lettres publiées ci-dessus proviennent des papiers de famille de Mme Gabriel Grimardias, née Teyras de Grandval et de sa sœur. Mme Augustin Tardif, arrière-petites-filles de Côme-Damien Teyras de Grandval.

Elles n'en constituent qu'une minime partie ; cette correspondance, qui fait suite à de très nombreuses lettres d'Abraham Peyrenc, continue jusqu'à la mort de M. de Moras (avril 1771) ; elle présente, il est vrai, des lacunes très étendues causées par le partage et la dispersion parmi les très nombreux descendants de Côme Teyras.

L'écriture extrêmement fine et serrée, mais très correcte, de François de Moras remplit de longues pages, cachetées à la cire rouge avec les armes de la famille Peyrenc de Moras : *de gueules semé de pierres d'or, à la bande brochant sur le tout.*

Hosted by Google

A propos de l'exemption de la taille personnelle par l'achat d'offices

LE PROCÈS DE JEAN-BAPTISTE VIMAL

LIEUTENANT DU VISITEUR GÉNÉRAL DES GABELLES D'AUZON

(1764-1766)

Dans un des derniers numéros de la *Revue d'Auvergne*, M. Dousse a publié une étude fort intéressante sur le commerce d'une petite ville auvergnate, — Ambert, — à la fin du XVIII[e] siècle, d'après un recueil de pièces relatives à un procès surgi en 1778 entre le sieur André Vimal Du Bouchet, se disant noble, et le corps municipal de la ville, l'affirmant roturier.

Des procès de ce genre n'étaient alors pas rares. Quelques années auparavant, dans la même ville, un membre de la même famille s'était déjà heurté, pour un motif analogue, à la municipalité. Et les circonstances de ce différend, dont nous avons trouvé trace dans le recueil ci-dessus mentionné et dans certaines pièces conservées aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (1), projettent une lumière assez pittoresque sur certains coins de la vie administrative sous l'Ancien Régime.

En 1627, un édit royal avait créé en Auvergne 3 offices de conseillers visiteurs généraux des gabelles, aux appointements de 2.000 livres ; et, dans chacune des 5 prévôtés de la province, un office de lieutenant du visiteur général, avec 300 livres d'appointements. Pour faciliter la vente de ces offices, divers privilèges y furent attachés, et notamment l'exemption de taille personnelle. Mais, un nouvel édit de 1634 ayant révoqué plusieurs privilèges d'exemption de taille, les acquéreurs des nouveaux offices furent inquiétés dans la jouissance des leurs ; après plusieurs années de lutte, ils obtinrent entière satisfaction par une déclaration de février 1639, qui confirma tous leurs privilèges, et leur permit de résider dans telle ville de la généralité qu'ils jugeraient à propos.

Il est vrai, dès le mois de novembre de l'année suivante, un nouvel édit venait révoquer l'exemption de taille personnelle, au moins en ce qui concernait les lieutenants des visiteurs généraux. Mais cet édit fut-il appliqué ? ou fut-il révoqué à son tour ? En tous cas, le 1[er] décembre 1762, Jean-Baptiste Vimal, marchand d'Ambert, ayant obtenu un des susdits offices de lieutenant en la prévôté d'Auzon, n'eut rien de plus pressé que de s'estimer exempt de taille. Et, le 18 septembre 1763, il forme en l'élection d'Issoire une demande en radiation de cote personnelle ; demande dirigée, comme il se devait, contre le

(1) Série 1 C (fonds de l'Intendance), cote 4883.

Hosted by Google

corps commun de la ville d'Ambert, représenté par Jean Roulhon, son syndic.

La procédure dut être expéditive, puisque, dès le 30 septembre, Jean-Baptiste Vimal obtenait pleine et entière satisfaction. Mais le corps commun s'inquiète de cette diminution du nombre des taillables ; le jugement ayant été rendu par défaut, Jean Roulhon y forme opposition par requête du 23 janvier 1764. « Quand bien même, » dit-il en substance au sieur Vimal, il serait jugé que votre charge » comporte des privilèges, vous n'y auriez aucun droit, n'exerçant » pas vos fonctions : chacun sait en effet que vous ne résidez pas » à Auzon, et n'avez jamais quitté Ambert. D'ailleurs, vous êtes » marchand en détail, ce qui constitue une dérogeance. »

Nous ne nous attarderons pas sur le second point : les arguments échangés de part et d'autre sont déjà ceux qui réapparaîtront 14 ans plus tard, dans le procès d'André Vimal Du Bouchet, frère de Jean-Baptiste. D'ailleurs, de plus en plus, tout le procès va tourner autour de la résidence ou non-résidence à Auzon.

Le 28 septembre 1764, l'élection d'Issoire, infirmant sa première sentence, juge que la charge de lieutenant du visiteur des gabelles n'entraîne point exemption de taille personnelle, et condamne le sieur Vimal aux dépens. Celui-ci aussitôt interjette appel devant la Cour des Aides.

Pendant que celle-ci instruit l'affaire, on peut croire un instant que tout va s'arranger. Michel Vimal de Murs, frère aîné de Jean-Baptiste, et membre du corps municipal d'Ambert, fait tous ses efforts pour réconcilier les plaideurs. Sur ses instances, Jean-Baptiste consent à se désister, et à accepter la cote d'office que l'intendant voudra bien lui fixer. Tout joyeux, Vimal de Murs écrit à l'intendant en ce sens. Mais, par lettre du 20 novembre 1765, celui-ci lui répond :

« Il ne doit point être question, Monsieur, de faire une cote d'of-» fice à M. votre frère, lieutenant du visiteur général des gabelles » en la prévôté d'Auzon, parce qu'il est plus important pour luy et » pour les autres officiers des gabelles créés par édit de 1627 de » faire décider par la Cour des Aides si ces sortes d'offices sont » exempts de cote personnelle, en conséquence de collecte, ainsi que » le porte nommément l'édit de création. Plusieurs avocats ont pensé » que leurs privilèges subsistent, et ne sont pas du nombre de ceux » qu'il a plu au Roy de supprimer par des édits postérieurs, ainsy » il seroit important que les autres officiers créés par cet édit se » joignissent à M. votre frère pour faire décider pour une bonne » foy si leur privilège existe, ou s'ils sont supprimés. »

Il n'est pas étonnant qu'entre tous ces édits contradictoires, l'intendant lui-même ait éprouvé le besoin de s'en remettre aux tribunaux ! Quoi qu'il en soit, le procès continue, et, le 6 mars 1766, la Cour rend son arrêt. Elle casse le jugement de l'élection, en tant qu'il affirme que la charge dont est revêtu le sieur Vimal ne comporte aucun privilège ; mais elle déclare ce dernier non recevable en sa demande, par défaut de résidence, et lui ordonne de se pourvoir « incessamment d'un lieu décent et convenable dans ladite ville » d'Auzon pour y rendre la justice aux sujets du roy avec deffenses » de la rendre dans des auberges et autres lieux publics ». Ainsi la thèse du corps municipal d'Ambert triomphait entièrement.

Mais Jean-Baptiste Vimal ne se tint pas pour battu. Le séjour à Auzon n'avait rien qui l'enchantât, et probablement préférait-il continuer son commerce à Ambert. Dès le lendemain de l'arrêt qui le condamne, il s'adresse au Conseil d'Etat lui-même, et lui demande,

Hosted by Google

« pour conserver l'exemption de taille dont il prétend avoir joui » paisiblement à Ambert en qualité de lieutenant des visiteurs des » gabelles pour la prévôté d'Auzon, d'être dispensé de la résidence » à Auzon, ou qu'il lui soit permis d'exercer à Ambert les fonctions » de sa charge, comme si elle eût été créée pour cet endroit ».

C'est une lettre de M. d'Ormesson, conseiller d'Etat, à l'intendant, en date du 25 juillet 1766, qui nous relate cette demande. Le Conseil ne paraît pas l'avoir trouvée excessive ; la suite de la même lettre nous apprend quel fut son sort :

« Cette requête a été communiquée aux fermiers généraux, qui » ont témoigné la plus grande indifférence sur le lieu où s'exerceroit » l'espèce de juridiction attribuée aux lieutenants des visiteurs éta- » blis pour la prévôté d'Auzon, attendu son inutilité pour le bien de » la Régie. Ils ont observé que jamais ces officiers n'avaient rempli » de fonctions, et que, comme ils n'avaient acheté ces charges que » pour se procurer des privilèges, c'était au Conseil à décider des » moyens de concilier l'exécution de la déclaration du 13 juillet 1764 » avec la justice dûe au s[r] Vimal, qui n'a acquis sa charge que pour » jouir des exemptions qui y étaient attachées. »

Il est rare de trouver pareille franchise dans une lettre administrative ! et l'on songe malgré soi aux soldats du roi de Naples : « Habillez-les de rouge, habillez-les de bleu, ils f....ont toujours le » camp ! ».

Nous ignorons d'ailleurs quelle fut la décision du Conseil. Sans doute partagea-t-il sur la question l'indifférence des fermiers généraux ; car il est certain que Jean-Baptiste Vimal resta à Ambert, et continua à jouir de son titre — et peut-être à être exempt de la taille.

F. IMBERDIS.

Hosted by Google

LES DÉBUTS

DE

LA SECONDE RÉPUBLIQUE

DANS LE PUY-DE-DOME

(Février-avril 1848)

I

L'INSTALLATION DES REPUBLICAINS

Au couchant de la monarchie de juillet

Peu de jours avant la révolution de février, le roi Louis-Philippe confiait à M. de Radowitz, ambassadeur de Prusse à Paris : « Deux choses sont désormais impossibles en France, la révolution et la guerre » ; et de fait, la monarchie censitaire et bourgeoise des orléanistes semblait à cette date consolidée par les nombreuses années paisibles du régime Guizot. La foule, dépourvue de droits politiques, assistait indifférente aux conflits des partis, lesquels, au cours de calmes périodes électorales, se disputaient les suffrages du « pays légal » ; centre-droit, centre-gauche, gauche dynastique, autant d'étiquettes qui couvraient mal l'indigence des programmes politiques, en un temps où les lois d'affaires sur l'industrie et les chemins de fer naissants retenaient l'attention des dirigeants. La plupart des parlementaires appartenaient à la noblesse ; ils se disaient aristocrates de bonne lignée ou s'honoraient d'être barons d'Empire ; aucun qui ne jouît de beaux revenus.

Guizot, l'homme de confiance du monarque, vient de consolider ses positions dans le département du Puy-de-Dôme (1). Son préfet, M. Meynadier, assure dans l'arrondissement de Clermont le succès du duc de Morny, le séduisant demi-frère du futur Napoléon III. Sans doute Riom affirme son indépendance en maintenant sa faveur au libéral comte Combarel de Leyval, vainqueur du candidat officiel, Rouher, le bonapartiste intransigeant de demain ; mais Issoire envoie à la Chambre un représentant sûr, Moulin, tandis que Thiers préfère le ministériel Darrot à Baudet-Lafarge du centre-gauche. Quant à Vimal-Dupuy, qui assurait le siège d'Ambert à l'opposition dynastique, ce n'était pas un adversaire redoutable.

La presse du gouvernement, représentée par le combatif *Ami de*

(1) Voir les notices que M. Bonnefoy a consacrées aux hommes politiques du Puy-de-Dôme, dans son *Histoire de l'administration de la province d'Auvergne.*

Hosted by Google

la Charte, maintenait en forme le pays légal avec une aisance d'autant plus facile que la seule *Gazette d'Auvergne,* légitimiste et catholique ultramontaine, existait pour afficher une opinion un peu indépendante. La *Presse judiciaire* riomoise se cantonnait dans les comptes rendus des débats de la Cour.

Le républicanisme avait été durement touché par les lois et procès de 1835. Il demeurait depuis lors privé de son organe, le *Patriote,* et de son chef, Ulysse Trélat. Un moment, le *Courrier du Centre* imprima à Riom les idées de la gauche dynastique, tandis que le publiciste Henri Doniol frondait le régime dans des écrits de circonstance, qu'il offrait à la *Presse judiciaire,* aux *Tablettes historiques d'Auvergne.* Les militants républicains donnent surtout de leur personne. Les uns, comme le notaire Lavigne d'Ambert, le docteur Giraud de Thiers, l'avocat clermontois Jouvet se déclarent disciples de Trélat et de son idéal de réformes purement politiques. D'autres, de plus en plus nombreux, reprochent à ces modérés leurs insuffisances en matière sociale et parlent volontiers le langage jacobin, quand ils n'avouent pas déjà un programme socialiste. L'évangile d'émancipation ouvrière est répandu dans la région coutelière thiernoise par le pharmacien Gervais Lasteyras ; Brassac-les-Mines écoute un ami de Raspail, le docteur Toussaint Bravard ; le géomètre Eyraud rallie les artisans de Riom et les carriers de Volvic ; au chef-lieu, les « rouges » comptent sur le fougueux avocat Vimal-Lajarrige, sur Astaix, marchand de fromages, dont l'allure peuple plaisait, sur le lieutenant-colonel Charras, qui gardait son caractère indépendant auprès de Lamoricière. Une sorte de club fonctionnait, dénommé le *Cabarno.* Des meneurs, Gazard, Fontmarcel, péroraient au café Cabessut ; Meynadier tolérait, car l'éloquence était abondante et le danger minime. Quant à la campagne, elle ne s'anime guère à la voix des républicains et seul le nom de Napoléon a le don de l'émouvoir. Les agglomérations voisines de Clermont, Beaumont, Aubière, Chamalières, sont, il est vrai, travaillées par Maradeix, audacieux agitateur paysan, mais l'autorité de ce militant socialiste ne s'étend pas au delà de cet horizon étroit (2).

Sur le terrain politique, Guizot peut donc répondre de la situation ; en Auvergne comme ailleurs, il croit pouvoir, tenant le pays légal, mépriser les sourdes menées démocratiques et la bruyante mais superficielle campagne des banquets pour la réforme électorale. A l'effervescence politique, Louis-Philippe se plaisait à opposer la quiétude que confère la richesse accumulée. Précisément, il prête une attention distraite aux répercussions que peut occasionner la crise économique et financière qui s'abat sur les milieux censitaires. Les rapports des fonctionnaires de la seconde République prouvent que, dans le département du Puy-de-Dôme, un lourd malaise pesait. Le sous-commissaire de Riom écrira qu'à la veille du 24 février « l'affaiblissement du crédit et le défaut de circulation du numéraire paralysaient les affaires » (3). Les entreprises du duc de Morny se soutenaient mal. A Clermont comme à Riom, on devra, au lendemain de la révolution, employer de nombreux sans-travail. La nouvelle de l'émeute parisienne trouve donc en Auvergne les milieux aisés mécontents, des militants républicains dispersés sans doute mais actifs et prêts à profiter de l'occasion pour s'emparer des pouvoirs locaux, à l'imitation des insurgés de la capitale victorieux.

(2) Consulter les : Notes sur le passé contemporain, dues à Doniol.
(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. — Haute police.

Hosted by Google

Les journées de février

Il n'y a pas eu en Auvergne de mouvement spontané contre le gouvernement de Louis-Philippe. Paris changeant de régime, les gens du Puy-de-Dôme acquiescèrent, avec plus ou moins d'empressement.

Clermont donna l'exemple. La municipalité Verdier-Latour, à l'annonce des troubles dont la capitale était le théâtre, écoutait ses membres de la minorité, les Jouvet et les Poncillon, républicains modérés, qui conseillaient un appel au peuple pour le maintien de l'ordre ; un arrêté supprimait jusqu'à nouvel ordre les droits d'octroi aux barrières, qui mécontentaient les consommateurs (4). La foule n'en proclamait pas moins à la mairie une commission provisoire, dont Jouvet prenait la tête avec la collaboration de républicains de toutes nuances : les ouvriers imposèrent bruyamment leurs tribuns Gazard, Vimal et Astaix. Le mouvement se propagea avec rapidité dans l'ensemble du département ; presque partout, les administrations orléanistes cédaient la place sans résistance aux éléments républicains locaux. Maradeix s'emparait à Beaumont de l'autorité municipale ; Thiers, Ambert, Issoire et Riom tombaient aux mains des chefs démocrates ou socialistes (5). Le préfet était absent et les sous-préfets donnaient l'exemple du ralliement, exemple que la Cour d'appel riomoise suivait. Le Comice agricole de Riom avec Jusserand, la Société d'Agriculture clermontoise, dirigée par Baudet-Lafarge, rédigeaient des professions de foi républicaines. Enfin, le 7 mars, les fidèles purent entendre le verset : *Domine, salvam fac rempublicam,* introduit dans leurs prières, sur l'ordre de l'évêque (6).

Libertés de la parole et de la plume

Les républicains de 1848 imitent les révolutionnaires de 1789 : pour répandre leurs idées, ils ouvrent des clubs et organisent une presse. Le *Cabarno* de Clermont devient une réunion ouverte, à laquelle des sociétés populaires de quartiers, Société démocratique des Minimes, Société démocratique de Sainte Claire, s'affilient, sous l'impulsion de Fontmarcel et de Gazard. Riom ne demeure pas en arrière: Jules Barse y prend la présidence d'un club, dont les débats nous sont bien connus par les comptes rendus que la *Presse judiciaire* en a publiés. A Thiers, l'Association républicaine se constituait sur les indications du pharmacien Lasteyras. D'ailleurs, ouvriers et boutiquiers se lassèrent bientôt de ces joutes oratoires dépourvues de portée pratique ; les clubs ne serviront guère la cause républicaine que durant la période électorale d'avril.

La capitulation des journaux monarchistes avait été immédiate. L'*Ami de la Charte,* devenu *Ami de la Patrie,* chante la gloire de Lamartine ; la *Gazette de France* condamne le défunt régime et exalte les journées de février, « dates immortelles ». La *Presse judiciaire* proclame la formule : « Tout pour le peuple et par le peuple. » Mais les républicains voulant avoir un organe à eux, Doniol lance le *Peuple* (7), auquel — au moins au début — les incisifs articles de Vimal et de Gazard donnent une physionomie combative. Vimal annonce la fin de l'ère bourgeoise. Doniol lui-même condamne toute

(4) Conseil municipal de Clermont, vol. 16.
(5) Archives départementales. — Liasses des affaires municipales.
(6) *La Gazette,* N° du 8 mars.
(7) DONIOL, Notes, p. 43.

Hosted by Google

collaboration avec les « philippistes » : « Vous fûtes, écrit-il, les soutiens de Louis-Philippe, la République vous repousse. » D'ailleurs l'antagonisme latent qui opposait les deux tendances républicaines éclata vers la mi-mars ; considérés par les modérés comme des esprits dangereux, les rouges se refusèrent à continuer leur concours. Le *Peuple* renonça dès lors à traiter des problèmes sociaux épineux pour assigner à ses articles un but précis et proche : le succès des candidatures républicaines à la future Assemblée nationale.

Les commissaires du gouvernement provisoire

Le 2 mars 1848, le préfet de Louis-Philippe recevait son remplaçant dans la personne d'Altaroche, nommé commissaire de la République par Ledru-Rollin. Ce républicain à la Trélat, littérateur politique à la plume féconde, avait collaboré à la *Tribune* et au *National,* dirigé un moment le *Charivari,* essayé du théâtre et produit des contes et des chansons. Doniol, dans ses mémoires sur 1848 (8), nous apprend que les milieux du *Peuple* auraient préféré Trélat ; mais ils reçurent fort bien Altaroche, qui descendait de la malle-poste, en homme décidé à soutenir énergiquement la cause républicaine. Altaroche rédigea une proclamation (4 mars), dans laquelle il parlait de « la confiance du gouvernement dans le pays » et de « la confiance du pays dans le gouvernement » (9) ; la modération du ton tenait peut-être à l'influence de Léon Berger, le nouveau secrétaire général, un adversaire des jacobins et des socialistes.

Les chefs-lieux d'arrondissements reçurent des sous-commissaires peu enclins à favoriser les éléments révolutionnaires ; l'avocat Nouguier, à Issoire, travaillerait surtout à préparer le terrain pour sa candidature aux élections ; Lavigne à Ambert, Goutay à Thiers maintiendraient le contact avec tous les hommes d'ordre ; et si Gazard recevait le poste de Riom, il était à présumer que cette tête un peu chaude se calmerait dans la petite ville des magistrats.

Altaroche et Berger pourvurent au remplacement des anciennes municipalités de manière à ménager les personnalités riches et en vue ; mais ils consolidèrent la position des militants républicains dans tous les villages où ces derniers s'étaient imposés : Maradeix à Beaumont, Bravard à Jumeaux-sur-Allier, Chomette à Saint-Rémy-sur-Durolle, etc. Au total, 170 maires ou adjoints changés, 28 maintenus et 10 démissionnaires : tel est le bilan des 208 communes que nous avons pu examiner (10). Le personnel politique subissait un mouvement profond ; mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance, car les autorités républicaines ne représentaient en général que des minorités, parfois actives, souvent faibles numériquement.

Manifestations républicaines

La monarchie s'était écroulée sans qu'aucun de ses serviteurs eût fait un geste pour la secourir. Est-ce à dire que la République ait excité l'enthousiasme des populations ? Altaroche est l'objet de manifestations chaleureuses au chef-lieu ; la garde nationale l'acclame sur la place de Jaude et les notabilités de la ville lui sourient au bal donné au profit des familles de ceux qui étaient tombés en fé-

(8) Doniol, Notes, p. 50.
(9) *L'Ami de la Patrie,* N° du 7 mars.
(10) Archives départementales. — Affaires des communes.

Hosted by Google

vrier (11). Partout on fait disparaître les inscriptions et les emblèmes rappelant le régime déchu. La statue de Desaix est tirée « du réduit où l'esprit tracassier de la précédente administration l'avait enfouie » (12) ; elle est posée sur la place de Jaude le 8 avril au cours d'une fête qui donne lieu à un grand déploiement de forces populaires et d'éloquence républicaine. Mais la manifestation caractéristique de l'époque réside dans la plantation des arbres de la liberté. Cette cérémonie met en évidence le rôle du curé et ce dernier tient en général à faire ressortir l'importance du concours que l'Eglise apporte au jeune régime (13).

Premières difficultés

Ce sont précisément les rapports entre le monde ecclésiastique et les hommes de février qui, dès l'origine, manquent de netteté. L'évêque du Puy-de-Dôme s'était en somme tard rallié et non sans dissimuler des arrière-pensées peu favorables. Il avait « fait monter vers le ciel d'humbles et ferventes supplications, afin que le ciel daignât préserver la France du redoutable fléau de la guerre civile » : appréhension que les événements ultérieurs justifieraient sans doute ; mais note de défiance aussi pour le régime naissant.

Certes, les républicains ne se comportaient pas de manière à endormir les méfiances de l'autel. La *Gazette* relate, à la date du 8 mars, par exemple, que « des désordres déplorables ont eu lieu ; plusieurs curés ont été violemment chassés de leur presbytère ». A Manzat, les autorités nouvelles interdisent aux fidèles l'entrée de l'église, dont elles font vendre les bancs et les chaises. A Puy-Guillaume, le maire Raynaud expulse l'instituteur, allié trop fidèle du curé, et le remplace par un certain Voissier, d'opinion socialiste. Altaroche doit, le 10 mars, lancer une proclamation (14) pour condamner les « démonstrations violentes » dont certains prêtres avaient été les victimes.

Et puis des protestations véhémentes se faisaient entendre contre les nominations effectuées dans les corps municipaux. Le nouveau maire d'Aigueperse, Rollat-Larochelle, est contraint de démissionner. Les habitants de Culhat (canton de Maringues) s'insurgent contre les conseillers désignés par Altaroche. Courpière est le théâtre d'un conflit tenace entre la Commission républicaine constituée en mars et les forces conservatrices locales (15). A Clermont même, des altercations très vives animent les séances et Doniol nous raconte qu'un certain jour, Jouvet dut menacer de son pistolet le menuisier Xavier Jeanne, « matamore de la phalange » des « rouges ».

La crise économique persistait. La création d'un Comptoir d'escompte, appelé à ranimer les transactions, n'améliorait pas le crédit. Beaucoup de contribuables profitaient de la chute du roi pour ne plus acquitter les impôts exigés sous son règne. Des forêts domaniales étaient dévastées et les gardes forestiers qui résistaient se plaignaient d'actes de brutalité (16). L'impôt supplémentaire des 45 centimes, décrété par le gouvernement provisoire, recevait un accueil si mauvais que les autorités, avant tout soucieuses de leur

(11) *Le Peuple* N° du 15 mars.
(12) *La Gazette*, N° du 2 mars.
(13) Voir les N°s de *la Gazette*.
(14) *Le Peuple*, N° du 15 mars.
(15) Archives départementales. — Municipalités.
(16) *La Gazette*, N° du 21 mars.

Hosted by Google

sécurité, s'abstenaient généralement d'en réclamer le paiement. On criait : « A bas les rats ! » sur le passage des agents du fisc. Le commissaire, dès le 13 mars, croyait bon de féliciter les citoyens qui songeaient à remplir les caisses de l'Etat (17).

Le renchérissement du coût de la vie aggravait les difficultés d'existence des ouvriers. La municipalité de Clermont subissait l'assaut de pétitionnaires réclamant une « organisation du travail ». Astaix dut être délégué le 21 mars pour apaiser une manifestation de trois à quatre cents travailleurs, précédée d'un drapeau rouge (18). A Thiers, Goutay et Giraud organisaient des ateliers, lesquels occupaient cent cinquante ouvriers par jour ; un bureau de bienfaisance y faisait d'abondantes distributions de pain (19).

Ces adversaires de la République se plaisent naturellement à relever ces troubles, ces embarras. Sans doute les républicains bénéficient d'une situation acquise ; mais il leur faudra réaliser un vigoureux effort dans le sens d'une concentration de leurs forces s'ils veulent recueillir le bénéfice du suffrage universel, cette grande institution démocratique, qu'ils ont tirée de la tradition de 1792, pour en renouveler l'application hardie.

II

L'ELECTION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

La poussée des candidatures indépendantes

La faiblesse numérique et les divisions des républicains avaient été à l'origine des contradictions et des insuffisances de leur politique, après les journées de février. Or, la question brûlante des élections à l'Assemblée nationale constituante va se poser. Les dirigeants du jour triompheront-ils ?

Le regroupement des forces démocratiques fut provoqué par le réveil des monarchistes et par l'apparition d'un nouveau journal. L'*Ami de la Patrie* et la *Gazette d'Auvergne* étaient effectivement d'accord pour affirmer que la liberté, dont la France était appelée à jouir désormais, devait autoriser l'essor de toutes les opinions. « Il n'y a plus que deux partis, disait la feuille légitimiste, le parti qui veut maintenir la fraternité entre tous au profit de tous et le parti qui voudrait faire de la République une forme particulière de tyrannie à l'usage d'une secte ou, comme on dit, de la pure famille des démocrates. » Or, les républicains qui se réclamaient de la tradition jacobine travaillaient à écarter les « hommes du lendemain » au profit des « hommes de la veille », ces derniers ayant combattu la monarchie de juillet alors que les premiers l'avaient servie.

A la même heure, un certain Laverdant, disciple de Fourier, arrivait à Clermont, muni de recommandations des membres du gouvernement provisoire, s'installait à l'hôtel de la Poste et publiait l'*Auvergne démocratique* (1). Ses préoccupations d'ordre électoral n'étaient plus bientôt un secret pour personne. Sans doute, au nom du bien public, parlait-il de lutter contre les coteries et les vues courtes de certains milieux ; il faisait en réalité le jeu des ralliés qui, sous prétexte d'oubli du passé, espéraient être inscrits sur une liste que

(17) *L'Ami de la Patrie*, N° du 16 mars.
(18) *Le Peuple*, N° du 25 mars.
(19) Archives départementales. — Haute police.
(1) DONIOL, Notes, p. 64.

Hosted by Google

l'autorité officielle patronnerait. Laverdant stimulait les comités électoraux en formation dans les cantons ; car, à l'en croire, le peuple devait proposer ses candidats : or, les masses étaient incapables de faire un pareil choix.

Cependant des candidatures surgissaient, la plupart « écloses de l'appât des 25 francs » — c'était l'indemnité parlementaire journalière accordée aux députés — et à côté de républicains sincères, foisonnaient les monarchistes de meilleur ton : un de Riberolles, propriétaire à Arconsat ; un Triozon-Saulnier, président du Tribunal civil d'Issoire ; un Talon, avocat à la Cour d'appel. Puis les hommes politiques du précédent règne sortaient de l'ombre à la faveur de la tolérance admise, les Combarel de Leyval, Baudet-Lafarge, Chassaigne-Goyon et Rouher. Seul de Morny, durement atteint dans sa fortune privée par la crise économique, demeurait à l'écart (2). Enfin, le clergé entrait en ligne ; des catholiques fondaient un « Comité de la liberté pour tous » et des prêtres d'opinion légitimiste, comme le curé de Saint-Amable Cohadon, posaient leur candidature. Aussi le commissaire de la République était-il assailli par une foule d'ambitieux qui désiraient recevoir son investiture. Doniol s'effrayait et écrivait le 12 avril : « Nous serons débordés par ce libéralisme à outrance que préconisent, de concert avec les vaincus de février et le parti catholique, d'imprudents et d'inhabiles amis de la révolution. » L'électeur, appelé pour la première fois à déposer un bulletin dans l'urne, risquait d'être dérouté par ce flot de candidats et de professions de foi, qui tous prétendaient tenir la clef de son bonheur à venir. S'ils voulaient remonter le courant, les dirigeants républicains ne devaient-ils pas s'imposer une discipline sévère ? Mais il s'agissait de mener au combat derrière le même drapeau la République bourgeoise et la République rouge.

L'arrivée de Trélat

Sur ces entrefaites, le docteur Trélat annonce sa venue. Il a reçu le « commissariat général des départements du Centre » (Doniol). Son nom était cher aux républicains d'Auvergne parce qu'il avait, durant les premières années du règne de Louis-Philippe, dirigé leurs efforts et animé leur zèle. Depuis, il a joué un rôle important et pénible dans l'affaire des Ateliers nationaux. On attendait de cette « rare nature, toute d'élan et de foi, toute de bonté (3) » une direction disciplinée, et dans le *Peuple*, Doniol posait en termes enthousiastes la candidature du vétéran de la démocratie auvergnate. Au renom de son rôle passé, il joignait la puissance qu'un titre officiel confère. La plupart de ses amis personnels se comptaient d'ailleurs parmi les républicains modérés. On le savait peu favorable au socialisme ; ennemi des clubistes ouvriers, idéologue, mais respecteux des privilèges que crée la richesse, il apparaissait comme un être doux et sensible. Les Jouvet et les Doniol pensaient qu'il lui suffirait de recommander, pour la faire triompher, une liste, dont il prendrait la tête et qu'ils composeraient à leur façon. Cependant les républicains néo-jacobins et socialistes jugèrent bon de flatter cet homme dont on vantait les qualités de cœur et l'impartialité ; ils se glisseraient auprès de lui et le gagneraient à leur dessein d'union répu-

(2) Il n'a donc pas pu siéger à la Constituante, comme le prétend son dernier historien, M. Marcel BOULENGER.

(3) *Le Peuple*, N° du 18 mars.

Hosted by Google

blicaine. Une réception triomphale fut ainsi ménagée, le 25 mars, au nouveau commissaire du gouvernement provisoire. Chacun voulait présenter ses hommages ; les anciens organes monarchistes avaient eux-mêmes souhaité la bienvenue au héros du jour, qui débarquait désireux, pensaient-ils, d'accueillir toutes les avances raisonnables. Le vieux médecin en eut la larme à l'œil. Il parla avec effusion au public qui s'écrasait dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville et le harangua, le lendemain encore, sur la place de Jaude (4).

L'action électorale des républicains

Le moment d'unanime enthousiasme fut bref. Le 26 mars déjà, Laverdant lançait cet avertissement perfide : « Un péril peut avoir échappé un moment au cœur loyal de M. Trélat. Le digne citoyen sera débordé par des meneurs qui s'abriteront de son nom, par des presseurs d'élection, par les petits despotes de la République. » L'allusion fort claire à leur exclusivisme atteignait les républicains modérés. Mais, deux jours plus tard, le rédacteur de l'*Auvergne démocratique* rappelait aux amis de Ledru-Rollin et de Louis Blanc que la République étant « le règne de la liberté » ne souffrirait pas le retour aux méthodes de 1793.

Cette campagne produisit des fruits que son auteur ne s'attendait pas à récolter. Comme elle coïncidait avec un renouveau d'agitation monarchiste, Trélat s'indigna et se rangea à l'avis de ceux qui prônaient la concentration républicaine. Une réunion de délégués des différents cantons fut convoquée pour le 1er avril à la mairie de Clermont. Personne ne pouvait être dupe de la comédie qui allait se jouer et Laverdant railla impitoyablement « le conciliabule secret et préfectoral ». Doniol, de son côté, dut avouer que « la réunion était loin d'être aussi complète qu'on aurait pu le désirer ». En effet, les résolutions décisives semblent avoir appartenu à un petit comité que dominèrent Vimal et Gazard (5). Les éléments avancés eurent la majorité parmi les 148 délégués présents et se taillèrent la part du lion en désignant neuf des leurs : Vimal, Gazard et Astaix de Clermont ; Eyraud de Riom et Lasteyras de Thiers ; Toussaint-Bravard de Jumeaux ; Maradeix, le paysan « rouge » ; Tachet, un mécanicien du chef-lieu ; le lieutenant-colonel Charras enfin. Les républicains bourgeois durent être représentés par Goutay de Thiers, par Lavigne d'Ambert et par un certain Bravard-Veyrière, lequel, originaire d'Arlanc, devait peut-être son admission à sa qualité de professeur à la Faculté de droit de Paris. Bien entendu, Altaroche, Trélat et Jouvet couvraient du manteau de leur haute protection cette liste d'union.

L'œuvre de l'hôtel de ville présentait aisément le flanc à la critique. Les uns notèrent la désignation d' « ambitieux d'en-bas sans aucun titre » ; les autres retinrent avec effroi la prépondérance accordée aux « rouges ». Beaucoup de modérés, entre autres Doniol, ne pardonnèrent pas aux « clubistes » d'avoir écarté des « ralliés » qui, tel Combarel de Leyval, auraient pu fortifier la liste, en lui apportant le poids de leur valeur personnelle et de leurs succès antérieurs. L'*Auvergne démocratique* dénonça avec fougue la reculade de Trélat. « Vous avez, » lui disait-elle, « formé une liste composée de quinze républicains de la veille et de la vieille ; vous avez exclu

(1) *Le Peuple*, N° du 29 mars.
(5) DONIOL, Notes, p. 59.

Hosted by Google

tout ce qui n'était pas vous-même ; dans votre république, vous voulez organiser une petite aristocratie se donnant la charge de dominer toute la France et de la façonner à son image. » Ce cri de politicien déçu, l'écho le recueillit et, beaucoup se faisant la même réflexion, les candidats officiels devaient être âprement discutés.

La liste de Billom

Les monarchistes résolurent de constituer une liste rivale. Ils opérèrent également leur concentration dans une réunion qu'ils tinrent à Billom (6). Des hommes appartenant jusqu'alors à des tendances fort dissemblables acceptèrent que leurs noms fussent couchés sur une même feuille. Rouher, Chassaigne-Goyon et Dumiral, anciens « guizotistes », fraternisèrent avec Combarel, Baudet-Lafarge, Girot-Pouzol et Jusserand du centre-gauche ou de l'opposition dynastique (7). La légitimité avait sa place avec l'abbé Cohadon et avec le vice-président de la Société d'Agriculture, Ferdinand de Douhet. Triozon-Saulnier d'Issoire, Guyot-Lavaline, maire de Vic-le-Comte, représentèrent des influences locales. On opposa au paysan démocrate Maradeix un riche cultivateur du « Marais » Virevaux, au mécanicien Tachet, l'ouvrier typographe Crouzeix et au lieutenant-colonel Charras, un capitaine de vaisseau absent mais « carliste » Gatier. D'ailleurs, la liste serait précédée du nom d'Altaroche.

Une vive propagande fut menée dans les divers clubs du département, sans grand succès naturellement. Le principal secours vint de Laverdant qui, s'alliant avec les candidats de Billom, leur prêta le concours de sa plume acerbe et de sa verve oratoire. Le directeur de l'*Auvergne démocratique* pensait réussir aux côtés de ceux qui devaient au régime censitaire un renom indéniable. Il parlerait de réconciliation entre tous les Français et ses alliés se déclareraient disposés à travailler pour le régime nouveau. Au reste, un contact assez sérieux avec les électeurs put entretenir les illusions de Laverdant. Des acclamations saluèrent ses discours à Lezoux et à Saint-Gervais, à Billom et à Ambert. Cependant la liste monarchique s'effritait, et il n'en subsistait ordinairement que les quatre ou cinq noms les plus connus, ceux de Combarel, de Girot-Pouzol, de Baudet-Lafarge et de Rouher. Un aimable mélange de candidats de Billom et de candidats de l'hôtel de ville résultait des votes demandés aux assistants. La confusion régnait dans les esprits : on ménageait à la fois un passé qui semblait respectable et l'autorité présente dont l'action se faisait fortement sentir.

La riposte républicaine

Les militants républicains s'inquiétaient et réagissaient. Doniol reçut à la rédaction du *Peuple* la visite de Vimal et de Gazard, qui exigèrent une série d'articles vigoureux (8). Le *Peuple* se déchaîna donc contre l'*Auvergne démocratique*, lequel « prodiguait l'insulte et l'outrage à la République et aux républicains ». Trélat donnait de sa personne ; à Limoges, où des troubles l'avaient appelé, il écrivait une lettre publique adressée au directeur de l'organe fouriériste, « réglant son compte » — l'expression est de Doniol. Les chefs mo-

(6) *Auvergne démocratique*, N° du 1er avril.
(7) DONIOL, Notes, p. 62.
(8) DONIOL, Notes, p. 63.

Hosted by Google

narchistes subirent un assaut furieux. Combarel s'en tira encore assez bien ; mais Dumiral, Jusserand, Cohadon et surtout Rouher souffrirent de dures vérités. L'avocat de Riom fut exécuté le 15 avril. « Est-ce que la bourgeoisie de Riom est en demeure de pousser la candidature de M. Rouher pour défendre ses privilèges ? M. Rouher, qui a peur d'être accusé d'égoïsme, s'il ne mettait à la disposition du pays son intelligence, sa jeunesse, son énergie, eût été tout bonnement félicité de son tact s'il se fût abstenu. Eh ! Monsieur, quand le pays aura des procès, il vous les portera, car vous plaidez fort bien, mais vous bégayez fort mal la politique, et vous vous jouez étrangement de nous en nous demandant nos suffrages. Est-ce que vous n'avez pas été toujours l'encenseur de Louis-Philippe, l'avocat de ses journaux, de ses fonctionnaires, l'agresseur violent et l'écho de toutes les diffamations monarchiques contre le parti démocratique d'Auvergne ?... Est-ce que vous n'étiez pas, il y a dix-huit mois, le candidat Guizot aux élections de Riom ? Est-ce qu'alors vous parliez même de réforme électorale, quoi que vous en disiez aujourd'hui ? Vous voyez bien que vous ne pouvez pas être républicain... ». L'*Ami de la Patrie* couvrit l'avocat de Riom, ainsi malmené, et le présenta à ses lecteurs comme un républicain désireux d'ordre (9).

Mais il fallait aussi justifier les prêtres contre lesquels les républicains s'emportaient. Le *Peuple* foudroyait le clergé qui « prêchait une espèce de croisade contre-révolutionnaire » ; il signalait les distributions de bulletins « au presbytère » et déplorait que la question électorale devînt « une affaire de sacristie ». Altaroche soutint la polémique par des circulaires avertissant les curés que des plaintes avaient été déposées contre eux. Le clergé répondit par l'organe de la *Gazette*, qui parla des « défiances outrageuses » du commissaire, dont le geste n'aurait été « ni honorable, ni adroit ». Laverdant défendit le droit des prêtres de participer au combat.

Cependant, des mesures plus positives avaient été décidées par les milieux de la préfecture et de l'hôtel de ville. On mettrait l'affiche au service de la liste officielle. Ainsi le 19 avril, sous prétexte de réponse à de multiples demandes d'informations, une circulaire d'Altaroche invitait « tous les bons citoyens » à voter pour la liste du gouvernement ; cette liste était regardée comme « l'expression la plus complète des vœux du département ». Aussitôt les opposants de signaler ce « faux pas », ce « défi à la liberté des suffrages » ; l'intervention du commissaire rappelait étrangement la pression que les préfets orléanistes exerçaient sur les corps électoraux censitaires, en un temps où les républicains ne trouvaient pas de termes assez méprisants pour condamner ces procédés. De plus, la *Gazette* et l'*Ami de la Patrie* signalaient les accusations mensongères portées contre leurs partisans par des agents de l'autorité établie. Laverdant passait ici pour un légitimiste et là pour un communiste ; plus loin, on disait que les prêtres voulaient la restauration de la dîme ; ailleurs, le bruit courait que des monarchistes déguisés préparaient le retour de l'ancien régime. Il semble du reste que les populations n'accordaient qu'un crédit limité aux racontars des « chauffeurs » (10).

C'est alors que les bulletins jaunes apparurent. La liste de l'hôtel de ville fut imprimée sur un papier de cette teinte, parfaitement reconnaissable. On l'expédia ainsi « aux autorités communales, aux-

(9) N° du 22 avril.
(10) *La Gazette*, N° du 4 mai.

Hosted by Google

quelles on fit comprendre que les bulletins jaunes équivaudraient à des certificats de civisme et que ceux qui se présenteraient avec des bulletins d'une autre couleur seraient réputés mauvais citoyens, carlistes, contre-révolutionnaires... Quant aux conséquences qu'entraînerait pour les fonctionnaires le vote sur tout autre papier que le jaune, elles se devinent aisément. » « On a vu », rapportait encore la *Gazette*, « des percepteurs qui remettent aux paysans les listes de *serins* en même temps que les cotes d'impositions, et qui donnent les unes et les autres comme émanant de l'administration et exigent en conséquence une preuve identique de dévouement à la patrie. » On s'amusa à Clermont de la disparition du papier jaune, « accaparé par les meneurs officiels pour la fabrication de leur liste ». Pourtant il est difficile d'établir si ces manœuvres servirent ou discréditèrent les hommes de l'hôtel de ville.

De même, les électeurs attachaient-ils une importance réelle aux alarmantes nouvelles répandues par les milieux monarchistes. Crurent-ils vraiment que les rouges jetteraient à la Seine les députés qui leur déplairaient, c'est-à-dire les « républicains du lendemain » envoyés par les départements ? Ajoutèrent-ils foi à l'information selon laquelle Trélat s'entendait avec les communistes ? Cette absurdité fit cependant son chemin, puisque le commissaire se crut obligé d'exposer à ses électeurs d'Auvergne les péripéties de la lutte qu'il soutenait à Limoges contre le socialiste Pierre Leroux.

La campagne électorale s'achevait dans une atmosphère d'âpre lutte. On en était venu de part et d'autre aux critiques les plus acerbes et aux calomnies les plus éhontées. Certes, les républicains avancés pouvaient encore se réclamer des mots d'ordre de Ledru-Rollin, lorsqu'ils recouraient aux procédés d'intimidation ; mais les modérés, entraînés sur cette pente, ne s'étaient plus rendu un compte exact de la portée de leur course, si bien que, demain, ils regretteront leur égarement et maudiront leurs alliés.

Le scrutin

Le vote eut lieu le dimanche de Pâques, 23 avril. On pouvait craindre des troubles et nous devons admettre, d'après la presse royaliste et l'*Auvergne démocratique*, la réalité des violences dont les éléments remuants du républicanisme menaçaient depuis quelque temps leurs adversaires. A Rochefort, des individus jetèrent dans l'urne des bulletins supplémentaires ; mais, attaqués par les paysans furieux, ils perdirent trois des leurs, qui succombèrent à leurs blessures. La garde nationale de Riom accourut à Montaigut pour séparer les électeurs et les « porteurs de serins ». Un grand nombre de communes rurales, obligées de se rendre pour voter aux chefs-lieux de canton, se heurtaient à des agents chargés de leur imposer la liste officielle. Généralement, les campagnards se retiraient, préférant s'abstenir. Cependant les habitants de Mazaye venus à Olby frappaient le délégué Fontmarcel, membre du Cabarno de Clermont. A Issoire, les cultivateurs de Saint-Yvoine provoquèrent une véritable émeute, au cours de laquelle Gazard, successeur de Nouguier à la sous-préfecture, faillit être écharpé ; il fallut l'arrivée et un discours de Trélat, mandé de Clermont, pour apaiser les manifestants, qui obtinrent toutefois la retraite du sous-commissaire et la démission des municipaux compromis dans l'affaire.

Le *Peuple*, sans nier la véracité de ces récits, essaya d'établir la responsabilité des monarchistes et du clergé. A l'appui de son inter-

Hosted by Google

prétation, il cita la circulaire que Giraud, maire de Thiers, répandit dans l'arrondissement de cette ville. « Citoyens », disait cette circulaire, « on vous trompe. Des listes circulent qui contiennent seize noms comprenant en tête le nom du citoyen Goutay et à la fin celui du citoyen Lasteyras. On ne produit les noms des républicains qui figurent dans cette liste que pour faire passer sous leur égide les noms les plus impopulaires, les plus hostiles à la République ! » D'autre part, un témoignage capital nous est fourni par une note que le préfet Dujardin-Beaumetz adressa aux sous-préfets du département, la veille de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 (11). « Vous vous rappelez que des faits regrettables signalèrent dans certaines localités les élections générales d'avril dernier. En quelques lieux, on ne craignit pas d'abuser de l'ignorance et de la crédulité par des substitutions de bulletins ; en d'autres endroits, des votes furent arrachés avec violence et une minorité égarée osa profaner l'urne électorale... ». Il est pourtant probable que la pression officielle ne modifia pas sensiblement les intentions générales du pays.

Les résultats du vote

Rappelons, avant de dresser le tableau des élus (12), que le scrutin de liste fonctionnait à la simple majorité relative, si bien que les quinze candidats les plus favorisés devaient être proclamés députés. Le dépouillement fut opéré avec rapidité, en dépit de sérieuses difficultés matérielles ; en tout cas, les chiffres des inscrits et des votants ne nous sont pas connus.

Obtenaient :	Altaroche	110.033 voix.
	Jouvet	107.624 —
	Charras	82.786 —
	Baudet-Lafarge	74.849 —
	Trélat	70.461 —
	Lavigne	67.678 —
	Girot-Pouzol	60.639 —
	Jusserand	57.996 —
	Combarel de Leyval.....	55.552 —
	Lasteyras	52.635 —
	Bravard-Veyrière	50.812 —
	Goutay	49.096 —
	Rouher	48.283 —
	Toussaint Bravard.....	48.088 —
	Astaix	46.333 —

La liste de l'hôtel de ville comptait dix élus, dont cinq modérés ; mais les monarchistes avaient opéré leur trouée dans les rangs républicains. Le commissariat valait à Altaroche le premier rang ; Jouvet, à la mairie de Clermont et par son rôle passé, tenait une place dont son brillant succès établissait l'exacte valeur. Trélat avait lieu de s'estimer moins satisfait. Si la campagne du *Peuple* avait sérieusement ébranlé Rouher et peut-être précipité la chute de Chassaigne-Goyon (39.743 voix), de l'abbé Cohadon (37.750) et de Laverdant (13.000), de son côté l'*Auvergne démocratique* pouvait revendiquer sa part de responsabilité dans l'échec de Vimal (39.519 voix),

(11) Archives départementales. — Elections.
(12) Archives départementales. — Elections, et les journaux.

Hosted by Google

de Gazard (37.249), de Eyraud (36.000), de Maradeix (34.000) et de Tachet (24.000).

En somme, les électeurs ne s'étaient entendus que sur les noms d'Altaroche et de Jouvet ; le nombre des panachages frappe, puisque d'Altaroche à Astaix, le chiffre des voix rassemblées sur un élu tombe de 64.000. Dans le seul canton de Pont-du-Château, 141 candidats obtinrent des suffrages, 77 moins de neuf !

Si nous additionnons les voix obtenues par les candidats portés sur plus de 10.000 bulletins, nous trouvons que les quinze républicains totalisent 858.293 suffrages, tandis que dix-huit conservateurs arrivent au chiffre de 616.787. Le succès de la liste Altaroche-Trélat se laisse donc discuter ; autrement dit, le mode de scrutin n'exprimait pas d'une manière satisfaisante les opinions du département. Cependant, il ne faut pas oublier que les Combarel et les Rouher se sont présentés comme des ralliés, qu'ils n'ont jamais attaqué de front la République et que leurs scrupules ne leur ont pas interdit la confection de listes mixtes. Si des fautes furent commises par les républicains, elles sont attribuables à leur nervosité ; n'ayant pas l'expérience électorale de leurs adversaires, bien que servis par l'effondrement de l'orléanisme, dans les premiers moments, les dirigeants nouveaux manquèrent de sang-froid, lorsqu'ils rencontrèrent des résistances. L'affolement qui a gagné Altaroche et Trélat n'était somme toute pas plus justifié que l'effroi causé par la propagande « rouge » et exploité par les politiciens des précédents règnes. Les populations paraissent avoir été disposées à accepter la République, une République modérée il est vrai, calme, rassurante, largement ouverte à tous. Dans le département du Puy-de-Dôme, pas plus que dans les autres régions, le suffrage universel n'avait eu les conséquences effrayantes que certains hommes politiques s'étaient plu à prédire. Dans l'état matériel et moral où 1848 trouvait les foules paysannes et ouvrières, à la suite de plusieurs régimes de compression politique et économique, cette institution démocratique ne pouvait guère être utilisée comme instrument d'émancipation des pauvres, ainsi que la plupart des néo-jacobins et des socialistes le pensaient.

CONCLUSION

Elevant le débat, nous nous poserons la question suivante : les républicains ont-ils été à la hauteur de leur tâche, lorsque la chute de Louis-Philippe leur a ouvert les avenues du pouvoir ?

Certes, les divisions qui mettent aux prises les deux tendances républicaines, les mesures maladroites des commissaires, les controverses tumultueuses de la campagne électorale donnent une assez fâcheuse idée des mois de mars et d'avril 1848. Mais la capitulation sans résistance des chefs, des fonctionnaires et des journaux orléanistes peut faire douter de la vitalité du régime déchu. Voici un Rouher, hier « guizotiste », qui affirme aujourd'hui son républicanisme modéré, avant de passer demain au napoléonisme ; ainsi va la bourgeoisie conservatrice, opportuniste sur le terrain politique, appliquée essentiellement au maintien de ses positions sociales. La déroute du régime de juillet et l'arrivée aux affaires d'un personnel nouveau n'ont pas, dans un pays comme celui-ci, la portée d'une révolution profonde, puisque les bases de la société, issue de 89, ne sont pas ébranlées. Les « rouges » élus par le Puy-de-Dôme ne réunissent guère que 230.000 suffrages (y compris ceux du lieutenant-colonel Charras) : petits boutiquiers des villes, ouvriers mal payés,

Hosted by Google

quelques cantons ruraux avec leurs journaliers agricoles, constituent leur clientèle. La masse rurale salue encore le grand propriétaire et vénère toujours le curé : elle s'étonne de la chute imprévue du trône ; les agitations de la République l'effraient ; elle se donnera à Bonaparte. Le suffrage universel avait en somme joué en faveur de la République au mois d'avril ; il se retournera contre elle en décembre.

Ainsi le crédit accordé par l'Auvergne aux républicains de 48 a été bien court. Il est vrai que ces républicains, portés inopinément au pouvoir, furent pris dans une angoissante alternative : rassureraient-ils les possédants et ménageraient-ils les traditions ou seraient-ils les champions des revendications du paupérisme ? La seconde République ne sut ni ne put sortir de ce défilé, mécontentant les uns par son libéralisme désordonné et les autres par sa résistance aux expériences socialistes. L'insurrection de juin portera un coup mortel à l'idée républicaine. Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon réunira la presque totalité des suffrages du Puy-de-Dôme. Il faudra la triste issue de la seconde expérience napoléonienne, pour assurer l'existence d'une troisième République, nonobstant des débuts plus pénibles que ceux de la deuxième (13).

Robert SCHNERB,
Professeur au lycée de Clermont-Ferrand.

(13) La question a été traitée plus en détails dans *la Révolution de 1848* (Nos de décembre 1925 et suivants).

Hosted by Google

CHRONIQUE

ACTES DE LA SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE

Séance du 9 novembre 1927. — Présidence de M. Dousse.

Le Président annonce que la Société a eu le regret de perdre le capitaine de frégate en retraite Irénée Sibaud, décédé en octobre.

M. FOURNIER communique l'inscription d'une des anciennes cloches de Saint-Germain-Lembron. Fêlée le jour de l'armistice, en 1918, elle a été envoyée à la fonte, cette année, pour être remplacée par une neuve. Auparavant, l'inscription a été relevée par les soins de M. Lauras. Elle était en capitale gothique, en relief, sur le pourtour de la cloche ; elle se composait d'une formule pieuse et de la date, sans plus. En voici la teneur :

XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. L'AN M.CCCCC.XX. ET V.

M. SCHNERB expose les débuts de la seconde République dans le département du Puy-de-Dôme.

Admissions : MM. Boussu, ingénieur ; Rougier.

BOTANIQUE

Les études de botanique touchant l'Auvergne en 1926-1927

P. ALLORGE et M. DENIS. Notes sur les complexes végétaux des lacs-tourbières de l'Aubrac. *Archives de Botanique.* Bull. mens. N° 2, fév. 1927, pp. 17-36.

P. BUFFAULT. Le pin sylvestre dans le Massif Central. *La vie agricole et rurale.* 4 sept. 1926, pp. 148-152. — Le pin sylvestre (Pin d'Auvergne) ne serait spontané dans le Massif Central que dans le Puy-de-Dôme avec, au Nord, quelques arbres spontanés ou subspontanés envahissant les friches dans la région d'Auzances et de Mérinchal (Creuse) ; mais « c'est en Haute-Loire que cette race a toute sa vitalité et que se trouve le centre géographique de son aire... la dénomination de « pin du Velay » serait bien plus exacte ».

S'établissant sur les sols formés par la désagrégation des basaltes, granites, gneiss, ou des calcaires jurasiques, il n'est donc pas calcifuge. Dans le Massif Central, où il résiste mieux à la neige que le pin de Haguenau ou de Darmstadt, son principal ennemi est *Hylobius abietis.*

Dr CHASSAGNE. Considérations générales sur la végétation de l'Auvergne. Liste d'espèces et variétés nouvelles. *Bull. soc. Hist. Nat. d'Auvergne,* 1927, pp. 32-56. — L'Auvergne doit à la diversité de sa topographie une végétation extrêmement variée : nombreuses endémiques, espèces anciennes, survivantes probables du tertiaire sur

Hosted by Google

nos coteaux calcaires, « reliques glaciaires » des crêtes rocheuses et des tourbières des flancs nord de nos montagnes, « races maritimes » de nos eaux minérales et « *orophytes auvergnats* » ou espèces des zones inférieures escaladant peu à peu la montagne. La liste jointe à des considérations sur ces divers groupes présente un certain nombre de bonnes espèces et de variétés nouvelles pour l'Auvergne.

Dr Chassagne. Histoire d'une plante migratrice « *Matricaria suaveolens* » Buchen, son origine, les causes de sa naturalisation rapide en Europe. *Rev. scientifique du Bourbonnais*, 1927, p. 17. — *Matricaria suaveolens* Buchen (M. discoidea D.C.) semble avoir été récoltée pour la première fois en Europe en 1852 près de Berlin, et c'est vers 1888 qu'elle apparut en France, à Cherbourg. Rapidement elle envahit la Normandie, puis s'étend vers le Nord et l'Est où les chemins de fer la répandent abondamment pendant la guerre.

En 1910, on la signale dans la région parisienne, puis plus récemment dans le Centre : Plateau Central 1919 ; Lyonnais 1923. Depuis 1924, elle s'étend rapidement dans le Puy-de-Dôme et y constitue des peuplements si denses qu'il serait intéressant de songer à son utilisation possible.

F. Defer. Modification de la structure des plantes des tourbières sous l'influence de champignons parasites. *Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'études supérieures de sciences naturelles. Botanique. Travail de la Station Biologique de Besse*, 1927. — L'auteur ne s'est pas contenté d'étudier les modifications morphologiques, histologiques, et cytologiques des plantes parasitées, mais il a pu, par d'ingénieuses expériences, apprécier le changement apporté par la présence du champignon dans la physiologie de la plante. La conclusion du travail est que « malgré la prétendue sécheresse physiologique de la tourbière » et la réputation qu'ont les champignons parasites « d'accentuer le caractère xérophytique de leurs hôtes », tout au moins dans le cas d'*Andromeda polifolia* et de *Vaccinium uliginosum* parasitées par des *Exobasidium*, « la biomorphogenèse est dirigée dans le sens antixérophytique », ce qui montre que les plantes des tourbières « sont capables, si besoin est, de puiser beaucoup d'eau dans le milieu turfique ».

M. Denis. Contribution à la flore algologique de l'Auvergne, II, suite et fin. *Bull. Soc. Bot. de France*, 1926, pp. 446-454. — Cette deuxième liste d'algues provenant, outre les localités citées dans la première, des lacs Pavin, Montcineyre, Chauvet, de la Landie, de la Godivelle inférieur, de la Cousteix, et des tourbières de la Barthe, la Liste, le Gros, Grouffaud, Gamey, renferme 1 variété nouvelle, 14 espèces ou variétés nouvelles pour la France, 39 pour l'Auvergne.

J. Dufrenoy. Dépérissement des arbres fruitiers dans le Massif Central. *Bull. Off. Agr. Rég. du Massif Central*, N° 7, 1926 (paru en 1927), pp. 103-113. — Les arbres fruitiers souffrent :

1° Du dépérissement des bourgeons et des jeunes rameaux feuillés attaqués au printemps par des champignons (*Coryneum* sur les pêchers et *Marssonia Juglandis* sur les noyers), contre lesquels on doit lutter par des traitements d'hiver à la bouillie bordelaise ;

2° De l'attaque des racines par les champignons du sol : *Blepharospora cambivora* Petri, causant la maladie de l'encre du châtaignier, *Verticillium* attaquant le bois et détruisant les abricotiers en Californie (Mlle Czarnechi), les pêchers et cerisiers en Hollande

Hosted by Google

(Mlle Van der Meer), *Armillaria mellea* déterminant le Pourridié du noyer.

L'auteur étudie, en particulier, le dépérissement des abricotiers en diverses localités françaises.

Abbé P. FREMY. Récoltes bryologiques dans la Haute Auvergne. *Assoc. fr. pour l'avancement des Sciences.* Grenoble, 1925. — Liste de muscinées récoltées en août 1923 dans la région de Besse-en-Chandesse, entre 1.000 et 1.700 m. Elle comprend 57 espèces ou variétés ; 6 d'entre elles ne sont pas citées dans Héribaud, 3 n'y figurent pas pour le Puy-de-Dôme, enfin une espèce : *Rhacomitrium mollissimum,* est nouvelle pour la France.

F. GAGNEPAIN. Glanes botaniques dans les Dores. *Le Monde des Plantes,* janv.-fév. 1926, pp. 4-6. Compte rendu d'excursions de juillet 1921, précisant quelques localités de plantes rares ou curieuses dans la région de Murols et le Massif de Sancy.

LASSIMONNE. Deux plantes nouvelles pour le Bourbonnais. *Rev. scientifique du Bourbonnais.* 1926, p. 113. — Il s'agit d'*Azolla filicoïdes* Lamk. sud-américaine, et d'*Azolla carolina* Willd., du Canada et du Brésil, récemment introduites dans le département de l'Allier par un naturaliste.

LING YONG. Etude morphologique, cytologique et microchimique d'une nouvelle mucorinée *Pilaira Moreaui* sp. nov. *Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'études supérieures de sciences naturelles, Botanique,* Clermont, 1927. — Cette étude s'accompagne heureusement d'un tableau de détermination des espèces du genre *Pilaira.*

A. LUQUET. Essai sur la géographie botanique de l'Auvergne. Les associations végétales du Massif des Monts-Dores. *Thèse,* Paris, 1926. — A été analysé dans cette revue, t. 41, N° 8, pp. 272-275, par M. Arbos.

A. LUQUET. Etudes sur la géographie botanique de l'Auvergne. Esquisse phytogéographique du Massif des Monts-Dores. *Revue de géographie alpine,* t. XIV, 1926, fascicule 3 et tiré à part 63 p., 8 planches, 1 carte. — Simple extrait du travail précédent, mais enrichi par un heureux choix de nouvelles planches.

A. LUQUET. La géologie des Monts-Dores ; ses rapports sur la végétation. *Bull. Soc. Hist. Nat. d'Auvergne,* N° 10, juin 1926, pp. 52-69 et *Brochure* 18 p. 1 fig. Librairie de l'*Avenir,* Clermont-Ferrand. — Résumé de l'histoire géologique du Massif des Monts-Dores avec des considérations sur la composition des sols, l'évolution du Massif vers un « type climatique », les flores fossiles et groupements végétaux actuels dans leurs relations avec le climat, la pétrographie et la topographie de la région.

F. MOREAU. La Station Biologique de Besse (Puy-de-Dôme). *Rev. gén. des Sciences pures et appliquées.* N° 21, 15 nov. 1926, pp. 613-614, 1 fig. — Aperçu rapide de l'organisation de la station et du vaste champ d'investigation qui s'ouvre ainsi aux chercheurs dans tous les domaines de la biologie pure et appliquée.

F. MOREAU. La Station Biologique de Besse en 1926. Clermont-Ferrand, 1926. — Histoire de la station, autrefois Station lymnologique, devenue Station biologique en étendant son champ d'action, et résumé de la vie de la station pendant l'été de 1926, où elle fut animée par la présence et l'activité d'un certain nombre de chercheurs, dont les travaux commencent à paraître.

M. et Mme Fernand MOREAU. Observations sur l'écologie et la sociologie des Lichens corticoles. *Bull. Soc. Bot. de France,* 1926, pp.

Hosted by Google

899-909. — Les lichens de la Hêtraie constituent une véritable association lichénique dont les auteurs ont pu suivre le développement et l'évolution suivant l'âge du hêtre ainsi que les exigences écologiques des différentes espèces. Sur les résineux on ne trouve que les espèces à évolution rapide et encore sont-elles peu nombreuses, cependant les mélèzes sont plus riches en lichens que les pins, sapins ou épiceas. La végétation lichénique des frênes offre aussi des caractères particuliers.

M. et Mme Fernand MOREAU. Le *Boletus sulfureus* en Auvergne. *Bull. Soc. Myc. de France*. t. XLII, 3e et 4e fasc. pp. 255-256. — Observation à Besse-en-Chandesse en août 1926 de cette espèce rarissime en France et description de sa forme des endroits secs.

M. et Mme Fernand MOREAU. La végétation fongique à Besse-en-Chandesse pendant l'été 1926. *Bull. Soc. Hist. Nat. d'Auvergne*, N° 11, janv. 1927, p. 29. — Malgré la sécheresse, la Station Biologique de Besse a pu organiser en septembre une Exposition mycologique réunissant un nombre respectable d'espèces dont on a noté la localisation sous certaines essences et, pour quelques-unes, la rareté.

La Société Mycologique d'Auvergne en 1926 : *Première publication de la Soc. Myc. d'Auvergne*, févr. 1927. Cette première publication fournit, outre un résumé de l'activité de la jeune société, une liste de ses membres, et indique les publications récentes intéressant les mycologues.

F. MOREAU et A. DUSSEAU. La culture du Blé dans le département du Puy-de-Dôme. *La Terre d'Auvergne*, 1927. N° 124.

J. REYNARD. Le reboisement du Plateau Central et son influence sur les climats de la France. *Région du Centre*, N° 51, nov. 1925, pp. 367-368.

F. VAZEILLES. Une page d'histoire locale : le reboisement des montagnes et les pépinières forestières en Auvergne avant 1789. *Revue des Eaux et Forêts*, juin 1925.

Mlle VERRIER. Contribution à l'étude des Cécidies d'Auvergne. *Bull. Soc. Hist. Nat. d'Auvergne*, 1927, pp. 20-28. — Une des premières publications, fruits de l'activité de la Station biologique de Besse pendant l'été de 1926.

J. VEYRET. Les principales productions fruitières en Auvergne. *Région du Centre*, N° 51, nov. 1925, pp. 369-371.

A. DUSSEAU.

HISTOIRE

L'ancien cimetière Saint-Genès, à Clermont

Des travaux de terrassement, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Clermont, ont mis au jour des ossements humains accompagnés de « tessons de poterie grise, vernissée, noire, unie ou décorée de lignes géométriques en creux », paraissant dater de l'époque mérovingienne, ainsi que de tuiles à rebord et de « poteries gallo-romaines ». L'emplacement est celui du cimetière de l'ancienne paroisse de Saint-Genès, dont l'église occupait la place du marché qui porte actuellement ce nom. (D'après A[ntoine] V[ERGNETTE]. Découverte archéologique. *L'Avenir du Plateau Central*, 7 avril 1927.)

Hosted by Google

Le contingent arverne de l'armée d'Alaric à Vouillé

M. Tourneur-Aumont a repris l'étude de la bataille de Vouillé, où, en 507, Clovis fut vainqueur d'Alaric : communication au congrès des sociétés savantes de Poitiers, en 1926 (*Journal Officiel*, 10 avril 1926, p. 4380) ; — Les quatre épisodes de la bataille de Vouillé. *Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 1er trimestre de 1926, 3e série, t. VII, pp. 279-315, spécialement pp. 300-306.

Il pense que dans le récit de Grégoire de Tours (*Hist. franc.*, II, 27, éd. Omont, Collon et Poupardin, p. 71) les faits se succèdent dans le même ordre qu'ils se sont succédé sur le champ de bataille. En conséquence, il admet que les visigoths lâchèrent pied sans grande résistance et qu'ensuite un contingent arverne, qui faisait partie de l'armée d'Alaric, sous la conduite d'Apollinaire (le fils de Sidoine Apollinaire), continuant à résister aux troupes déjà à demi victorieuses de Clovis, se laissa massacrer plutôt que de céder le terrain.

Comme dans cette guerre Clovis tenait le parti des catholiques contre les visigoths ariens et qu'on admet généralement que la population de l'Arvernie était alors en majorité catholique, M. Tourneur-Aumont est conduit à rechercher une explication de cet acharnement des arvernes à combattre pour les ennemis de leur foi. Voici l'explication nouvelle et curieuse qu'il propose :

Selon lui, au Ve siècle, les grands d'Auvergne « conduisaient une politique personnelle, notamment avec les barbares », et cette politique aurait été orientée vers « le grand rêve de reconstruire la Gaule ». Alors que « le Poitou et la Saintonge avaient grandi pendant cinq siècles comme des citadelles de latinité », au contraire, « le Massif central, foyer de résistance gauloise, avait été saisi entre Lyon et Poitiers ». L'anarchie du Ve siècle « diminuait la fonction romaine de Lyon et de Poitiers en Gaule » et, par conséquent, « émancipait l'Auvergne, lui offrait l'occasion de revanches, l'espérance d'une restauration de l'hégémonie arverne en Gaule ». Mais « les progrès militaires et religieux de Clovis menaçaient de ruiner le rêve de grandeur arverne. Clovis avait reconstitué à l'est, par ses victoires rhénanes et rhodaniennes, et allait reconstituer, à l'ouest, l'étau romain enserrant le Massif central ». Les grands arvernes, ralliés à la domination des rois visigoths, avaient pensé à reprendre, pour leur propre compte, et « avec l'aide des goths, le rêve conçu par des trévises et des lingons, en 69, avec l'aide des bataves ». Dans ces conditions, le contingent arverne de l'armée d'Alaric combattait à Vouillé non pas « pour un roi arien », mais bien « pour un idéal d'unité gauloise concurrent d'un autre, l'idéal gallo-franc, que défendaient Arras, Toul, Reims, Vienne, Tours et Poitiers ».

Les tenants de ce dernier l'emportèrent et ils n'oublièrent pas l'opposition qu'ils avaient rencontrée. « Vouillé fixa une tradition » ; et si l'Auvergne fut, par la suite, un « domaine de pillage réservé aux francs », ce ne « fut pas seulement à cause des attraits de la fertile Limagne » : « les expéditions de 532, 533, les ravages d'un Sigibald en Auvergne » furent les représailles de la résistance des arvernes aux visées de Clovis, en 507.

Telle est, dans ses lignes essentielles, la thèse de M. Tourneur-Aumont. Elle repose sur un échafaudage d'hypothèses ingénieu-

Hosted by Google

sement liées. Toutefois, l'érudition de l'auteur ne doit pas masquer ce qu'elles ont de téméraire. Les sentiments et les projets dont il est fait état ont pu exister, bien entendu ; mais il est toujours très difficile pour l'historien de les reconstituer avec certitude. La rareté et l'insuffisance des documents conservés pour la fin du v^e^ et le début du vi^e^ siècles rendent cette reconstitution spécialement malaisée.

D'autre part, est-il même certain que le contingent arverne ait combattu dans les conditions et avec l'acharnement qu'admet M. Tourneur-Aumont ? C'est très douteux. Le témoignage de Grégoire de Tours, pour cette époque, n'est pas de ceux qu'on doive accepter sans un examen très sérieux. Les sources dont il s'est servi sont de valeur très inégale (Cf. Aug. Molinier. Les sources de l'histoire de France, 1902, n° 196, t. I, p. 58) ; récemment, M. Halphen a entrepris de prouver que, pour le règne de Clovis, l'*Historia francorum* n'aurait qu'une valeur historique bien mince (Grégoire de Tours historien de Clovis. *Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*, Paris, 1925. Je ne connais le sens de cet article que par la très brève analyse de la *Revue historique*, 1926, t. CLII, p. 107, et par l'allusion que M. Halphen y fait lui-même dans la même revue, t. CLII, p. 204 ; — cf. Marc Bloch, dans la *Revue historique*, 1927, t. CLIV, p. 161).

En somme, Grégoire de Tours étant né en 538 ou 539, la connaissance qu'il avait des événements de 507 est assez bien comparable à celle qu'un de nos contemporains né peu après 1900, et non spécialisé dans les études historiques, pourrait avoir de la guerre de 1870. Dans le récit de cette campagne de 507, certains faits sont manifestement tirés de traditions légendaires. Pour ce qui touche spécialement la bataille de Vouillé, quand Grégoire écrit que les visigoths « tournèrent le dos *selon leur coutume* », le parti pris de l'évêque de Tours contre les ariens est trop évident pour que ce passage puisse prouver autre chose que ce parti pris même, bien naturel d'ailleurs. Quant à la mention du contingent arverne et des lourdes pertes qu'il subit, elle est un de ces renseignements que Grégoire de Tours a pu recueillir de membres ou d'amis de sa famille en Arvernie. Mais peut-on admettre que cette mention prouve autre chose que la présence de ce contingent arverne à l'armée d'Alaric et aussi que, dans le milieu où Grégoire a grandi, on conservait de Vouillé le souvenir d'une affaire très chaude ?

Dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest (2^e^ trimestre de 1926, pp. 324, 327 et 339), on revient encore sur la bataille de Vouillé, mais simplement pour discuter sur l'emplacement précis du champ de bataille, question qui est aussi traitée dans l'article de M. Tourneur-Aumont.

P.-F. FOURNIER.

Ecoles épiscopales et monastiques

Les écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les universités (768-1180), par Léon MAITRE. 2^e^ édition. Ligugé, abbaye de Saint-Martin, et Paris, A. Picard, 1924, in-8°, x-227 p. (*Archives de la France monastique*. XXVI.) — Pour l'époque étudiée ici, ce qu'on sait des écoles qui ont fonctionné dans notre région se réduit à quelques mentions : M. Maitre passe en revue les

Hosted by Google

rares documents qu'il a retrouvés pour le IXe (p. 49), le Xe (p. 63), le XIe (p. 90), et le XIIe (p. 111) siècles.

La première édition de ce livre date de 1866. La seconde n'a été que très peu retouchée, insuffisamment (cf. L. H[alphen], dans la *Revue historique* 1925, t. 150, p. 108).

Parge 111, l'auteur commet un lapsus grave ; faisant remonter l'évêché de Saint-Flour au XIIe siècle, il écrit : « Parmi les souscripteurs d'une charte de l'église de Saint-Flour, on lit : *Rotgerius medicus* et *Durandus Cabiscols*, ce sont deux indices favorables à cette école épiscopale » (celle de Saint-Flour). La charte dont il s'agit (comme l'indique la référence) est celle de 1161, en faveur de la léproserie de la Bajasse, qui est publiée dans la *Gallia christiana* (t. II, *instr.*, col. 134). Elle y est bien parmi les preuves du diocèse de Saint-Flour, dans lequel la léproserie en question se trouvait au XVIIIe siècle ; mais aucun des souscripteurs dont les noms y figurent n'a de rapport connu avec l'église de Saint-Flour. D'ailleurs, dans les deux souscriptions *Rotgerius medic.* et *Durans Chabiscols* (car telles sont les leçons exactes données par la *Gallia christiana*), il est malaisé de discerner si *medic.* et *Chabiscols* sont des surnoms ou des titres.

P.-F. FOURNIER.

Sacramentaires et missels manuscrits

Abbé V. LEROQUAIS. Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, chez l'auteur (imprimé chez Protat, à Mâcon), 1924, 4 vol. in-4°, dont un de planches. — Dans cette œuvre de haute érudition M. l'abbé Leroquais donne la description de 914 sacramentaires et missels manuscrits conservés dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de France. L'auteur explique le but de son travail en tête d'une introduction (XLVII pages) qui est elle-même un savant historique de la question : « Si l'on veut suivre le développement liturgique du » sacrifice chrétien, si l'on veut assister aux transformations du » livre qui contient ses rites et ses formules de prières, c'est aux » sacramentaires et aux missels manuscrits qu'il faut s'adresser. » Ils sont les témoins qu'il convient d'interroger. Identifier ces do- » cuments, les dater, les analyser et les décrire constitue un tra- » vail de la plus haute importance... »

C'est ainsi qu'il a été conduit à Clermont, dont la bibliothèque ne possède pas moins de onze missels ou sacramentaires manuscrits, précieux à divers titres, que M. Leroquais a étudié sur place minutieusement :

Ms. 59 : missel et bréviaire romains, XVe siècle. Improprement appelé missel de Clément VI, parce qu'il porte les armoiries de son arrière-neveu Louis de Beaufort-Canillac.

Ms. 60 : sacramentaire à l'usage de Saint-Allyre, XIIe-XIIIe siècles.

Ms. 61 : sacramentaire de Clermont, XIIIe siècle, début.

Ms. 62 : missel dominicain, XIIIe siècle, 2e moitié. Ayant appartenu à Hugues Aycelin de Montaigu, dominicain, dit le cardinal de Billom.

Ms. 63 : sacramentaire à l'usage de Clermont, XIIe-XIIIe siècles.

Ms. 64 : missel de Clermont, XIVe siècle.

Hosted by Google

Ms. 65 : missel de Clermont, XV^e siècle, 2^e moitié. Armoiries de Jacques de Comborn, évêque de Clermont (1444-1474).

Ms. 66 : missel de Clermont, XV^e siècle. Ayant appartenu au chanoine Gilbert Mauguin (1573).

Ms. 72 : missel de Clermont, XV^e siècle, 2^e moitié. Armes de Jacques de Comborn. Ce manuscrit est le tome I^er du ms. 65 ci-dessus.

Ms. 73 : missel de Saint-Flour, XIV^e siècle. Appelé « missel de Vissac », ou « missel d'Arlanc », à cause des notes nécrologiques des Vissac, seigneurs d'Arlanc, ajoutées après coup, qui permettent de conjecturer qu'il a été à l'usage de l'église de cette paroisse.

Ms. 75 : missel de Saint-Allyre, XIV^e siècle.

Ces manuscrits sont enrichis, pour la plupart, de précieuses miniatures décrites à la fin de chaque notice ; l'auteur indique, en outre, les particularités de chacun : reliure, armoiries, annotations diverses.

Dans ce grand ouvrage, M. l'abbé Leroquais se réfère à différentes reprises, pour les manuscrits de Clermont, aux travaux de l'érudit chanoine Raphanel, et, notamment, à son « Etude historique sur l'ancien calendrier du diocèse de Clermont ».

Marc DOUSSE.

Les amortissements d'Alphonse de Poitiers

M. Pascal GUÉBIN étudie « les amortissements d'Alphonse de Poitiers, 1247-1270 » (*Revue Mabillon*, 1925, 2^e série, t. XV, pp. 80-106,, 133-144, 293-304 ; 1926, t. XVI, pp. 27-43 ; tirage à part, avec table alphabétique, 83 p.). Ce travail débute par un *Catalogue de textes* (165 numéros), où nous relevons les articles suivants, qui concernent l'Auvergne :

N^os 34 (confrérie du Saint-Esprit de Cébazat), 35 (bénédictins de la Chaise-Dieu), 51 (cisterciennes de l'Eclache), 73-74 (archiprêtre d'Herment), 75 (chapitre d'Herment), 99 (bénédictins de Menat), 103 (chapelle Notre-Dame de Montferrand), 111 (bénédictins de Mozac), 123-124 (chartreux du Port-Sainte-Marie), 126 (augustins de Riom).

Chartes de coutumes accordées par Alphonse de Poitiers

M. Pascal GUÉBIN classe les chartes de coutumes accordées par Alphonse de Poitiers en quatres familles :

Type de Villefranche-de-Rouergue	3	chartes
— de Monclar-d'Agenais	7	—
— de Villefranche-de-Lauragais	6	—
— de l'Alphonsine de Riom	3	—

Puis il suit la propagation de ces quatre types du XIII^e au XV^e siècles.

« En ce qui concerne les conditions historiques dans lesquelles elles ont été rédigées et concédées, une première période, de tâtonnements, s'étend de 1241 à 1255 ; puis vient l'influence des tournées d'enquêteurs réformateurs et des fondations de villes neuves dans le Midi ; enfin, pendant les préparatifs de la croisade de Tunis, un comité de rédaction de quatre membres est constitué (18 juillet 1268) et la session du conseil alphonsin à Toulouse, en avril 1270,

Hosted by Google

est suivie de nombreuses concessions. » (Procès-verbaux de la Société d'histoire du droit, séances du 8 janvier et du 2 avril 1925 : extrait de la *Revue hist. de droit français et étranger*, 1925, n°s 1 et 2.)

Les « paix » d'Aurillac

La « première paix » est une sentence arbitrale entre l'abbé et les bourgeois d'Aurillac, rendue en 1280 par Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois. Les difficultés continuant, en 1284, le roi ordonne une enquête. En 1298, « seconde paix », autre sentence arbitrale rendue par le bailli des Montagnes Guillaume d'Eschilleuses. En 1308-1309, nouvelle sentence, très courte, d'Etienne *de Nigro Stagno*. Enfin, en 1347, la « troisième paix » est de « caractère presque purement réglementaire ». Cet ensemble de documents a été étudié par M. Roger GRAND : Les « paix » d'Aurillac, chartes communales des XIII^e^ et XIV^e^ siècles (*Société d'histoire du droit. Compte rendu des « Journées d'histoire du droit »*, tenues à Paris du 2 au 4 juin 1925. Paris, 1925, p. 8. Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e^ série, t. IV).

Les manuscrits de la généalogie des comtes de Boulogne exécutés pour Catherine de Médicis

A l'Académie des inscriptions et belles lettres, séance du 15 mai 1925 (*comptes rendus des séances*, p. 154), M. C. ENLART étudie les manuscrits de la généalogie des comtes de Boulogne, exécutés pour Catherine de Médicis, la dernière héritière du comté. Un de ces manuscrits est l'œuvre du peintre Didier Richier, de Nancy. L'auteur du texte, le franciscain Jean d'Ancy, était originaire de Boulogne. M. Enlart établit la date des vitraux disparus de Vic-le-Comte, reproduits dans un autre manuscrit.

Assiette de la taille au XV^e^ siècle

Aux examens de fin d'année de l'Ecole des chartes, en juillet 1924, les élèves de 2^e^ année ont eu à expliquer un texte « tiré d'une plaidoirie prononcée à la Cour des aides, le 14 février 1447 » (1448 n. s.), concernant le vote de l'assiette de deux tailles en Auvergne (Arch. nat., Z 1^a^ 17, fol. 65 v°). Voir ce texte dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1924, t. 85, p. 412.

Inscription grecque de la cathédrale de Clermont

Le déplacement d'un « tableau qui décorait le mur occidental de la chapelle dite de Saint-Arthême et de Saint-Blaise, sur le côté sud de la cathédrale », a fait découvrir récemment trois vers grecs peints, en lettres capitales, dont voici la traduction : « Après avoir erré loin du domaine sacré, un brillant chevalier vous a offert, en les tirant des livres saints, des miroirs de piété, de sagesse, de repentir, dont il a été fixé ici le souvenir. »

Tel quel, ce texte reste assez obscur. « Un jeu de mot, intraduisible en français », fait supposer que ce « brillant chevalier » pour-

Hosted by Google

rait être « un membre de la famille de Faydin ou de Faydit ». Mais lequel ?

« Le style du monument peint --- et la forme des lettres grecques paraissent le faire remonter aux environs de l'an 1600. »

(D'après P. WALTZ. Une importante découverte archéologique dans la cathédrale de Clermont. *La Montagne*, 21 avril 1927.)

Les grands jours de 1665-1666

On a mis en vente un exemplaire de la première édition des *Mémoires* de Fléchier sur les grands jours de Clermont en 1665 et 1666, annoté par Monmerqué, d'après, paraît-il, les registres conservés aux Archives nationales. Voir un article d'Emile HENRIOT, au *Temps*, reproduit dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, 6 avril 1926.

Le recrutement de l'armée au XVIII[e] siècle

Université de Poitiers. Faculté de droit. Le recrutement des troupes royales en Auvergne au XVIII[e] siècle (1688-1791). Thèse pour le doctorat (sciences juridiques) présentée et soutenue le 16 juin 1926 --- par Henry DONNEAUD, --- Clermont-Ferrand, typogr. G. Mont-Louis, 1926, in-8°, XXV-263 p. — Université de Poitiers. Faculté de droit. Le recrutement de l'armée révolutionnaire dans le Puy-de-Dôme (1791-an VIII). Thèse pour le doctorat (sciences juridiques) présentée et soutenue le 9 novembre 1926 --- par Bernard MOUILLARD. Clermont-Ferrand, Impr. moderne, 1926, in-8°, 112 p.

Plusieurs études sur les hommes et les institutions de notre province au XVIII[e] siècle ont paru ces dernières années et ont mis en lumière des faits peu connus, redressé des préjugés ou révélé de nouveaux aspects de la vie à cette époque.

Un des meilleurs parmi ces travaux est celui de M. le commandant H. Donneaud qui a fourni une documentation abondante et judicieusement appréciée sur le recrutement des troupes royales en Auvergne de 1688 à 1791.

A vrai dire, l'ouvrage déborde le cadre de notre province pour traiter la question sur toute l'étendue du royaume, étroitement unifié à ce point de vue par les instructions des divers ministres de la guerre, mais de nombreux faits se rapportant spécialement à l'Auvergne viennent développer, faire toucher du doigt abus ou améliorations, inconvénients ou avantages, des règlements divers employés successivement pour organiser le recrutement.

M. Donneaud nous montre d'abord la fin du recrutement des officiers parmi la noblesse appelée en convocation d'arrière-ban, noblesse formée, en très grande partie, de gentilshommes campagnards, à peu près réduits à la misère, et ne pouvant même subvenir à leur équipement !

Nous parcourons les écoles militaires préparatoires, en particulier celles d'Effiat et de la Flèche, avec leurs différents aspects ; nous voyons les abus engendrés par la vénalité des charges militaires, et le recrutement des officiers pratiqué longtemps de façon trop exclusive parmi les nobles.

Cependant, détruisant un cliché historique extrêmement employé, l'auteur nous dit (p. 29) : « Ce serait commettre une erreur de se

Hosted by Google

» figurer qu'à la fin de l'ancien régime, les grades d'officiers étaient » donnés à la seule faveur. Jamais les conditions d'accès n'avaient » été aussi sévères, et il convient de rendre cette justice aux der- » niers ministres de la guerre sous Louis XVI, qu'ils ont forgé une » armée dont les cadres et la troupe serviront de solide noyau aux » jeunes armées de la période révolutionnaire. » En 1789, d'ailleurs, près de la moitié des élèves des Ecoles militaires avaient été choisis parmi les non nobles (p. 35).

Le recrutement de la troupe avec ses pratiques fort douteuses, et souvent odieuses, comme le racolage « plaie ouverte aux flancs de l'organisation militaire », est ensuite étudié avec les troubles violents qu'il suscita quelquefois et les haines qu'il enracina au cœur des paysans, ses principales victimes.

Ceci amène le chapitre des désertions, plus que nombreuses, passées à l'état de mal endémique, malgré de dures répressions.

L'étude sur les milices provinciales « institution qui, de son origine à sa suppression, fut foncièrement détestée dans tout le royaume » vient ensuite. Ces milices, mal organisées et pourvues d'officiers défectueux, traversèrent mille difficultés, au milieu de l'hostilité générale des campagnes. On assiste à l'exode des paysans à l'approche de l'hiver, et à l'annonce du tirage au sort, ou « mise au chapeau ». Les « billets noirs » odieux, échus au sort à ceux qui devront être miliciens, resteront longtemps, dans nos villages, symbole du plus grand des malheurs. Aussi un intendant écrit, en 1702, comme chose courante : « Chez les auvergnats, on a la coutume de gagner les bois à l'annonce de la levée. »

Ce tableau est bien noir ; aussi M. Donneaud termine-t-il par une excellente réflexion :

« A côté des multiples défauts que nous avons signalés, l'armée » de l'ancien régime possédait de non moins réelles qualités. Ce » qu'il y avait de grand, de beau, de noble dans cette armée royale, » n'a laissé que peu de traces dans nos archives provinciales, car » cela n'a donné lieu à aucune enquête administrative. Mais il » suffit de savoir que la gloire dont elle s'est couverte n'est contes- » tée par personne, pour que soit dissipée la fâcheuse impression » qui pourrait résulter de la lecture de ces documents. »

C'est la suite chronologique, la continuation du travail historique de M. Donneaud, que nous a présentée M. Mouillard, suite telle que les débuts présentent une analogie complète avec les traits notés au cours de l'étude sur le recrutement de l'armée sous l'ancien régime.

A la vérité, les enrôlements de volontaires de 1791 et 1792 formèrent bien, dans le Puy-de-Dôme, deux bataillons, mais seul le recrutement du premier réussit pleinement ; le second, après un moment d'enthousiasme factice, s'émietta par l'effet du vieux fléau de la désertion, causée, en partie, par l'incapacité de ses officiers improvisés.

On revint donc au tirage au sort, honni des campagnes, ou on procéda par désignations issues de l'élection. Les villes purent fournir le contingent, mais les villages, surtout ceux des régions montagneuses, montrèrent une hostilité complète.

Les abus, les fraudes greffés sur une institution détestée amenèrent des plaintes, des récriminations innombrables que relève M. Mouillard : la note comique est même donnée par ces assemblées de communes, nombreuses, où l'on désigna les indésirables ou les

Hosted by Google

fonctionnaires détestés ; les villages de la montagne, restés presque en totalité fidèles aux curés réfractaires, imaginèrent de joindre aux jeunes gens destinés au recrutement, leurs curés assermentés ! Des troubles graves survinrent à Billom, Cunlhat, Vollore.

La levée en masse (1793) énergiquement dirigée par Couthon, Maignet et Chateauneuf-Randon et soustraite à l'arbitraire local, réussit bien mieux à entraîner les auvergnats aux armes, excepté, comme toujours, dans les cantons montagneux.

Le mécanisme du recrutement est minutieusement expliqué avec ses divers rouages, mais le fait dominant qui étale longuement ses monotones péripéties, c'est la désertion qui atteignit dans le Puy-de-Dôme, — et notre département fut loin d'être seul dans ce cas, — des proportions formidables. Le ministre de la Police écrit, le 10 Floréal an VII : « Votre seul département recèle, m'assure-t-on, 2.000 déserteurs. »

Déserteurs, ce nom semble trop dur à M. Mouillard qui ne veut que les appeler des insoumis. En tous cas, toutes les mesures furent inefficaces contre cet état de choses qui se révéla incoercible. Même les garnisaires, odieux aux populations, ne purent venir à bout d'une résistance qui alla parfois jusqu'à l'offensive armée contre la gendarmerie.

M. Mouillard croit qu'en notre pays « la répartition des fonc-
» tions sociales semblait subsister toujours comme aux temps pas-
» sés. Aux paysans les rudes labeurs de la terre, les impôts, les
» corvées, aux nobles, aux privilégiés, les honneurs, les exemptions
» d'impôts, mais aussi l'obligation de porter les armes pour la dé-
» fense du pays. Et, il faut bien l'avouer, la nouvelle organisation
» militaire, instaurée par le gouvernement révolutionnaire, conte-
» nait trop d'imperfections pour les faire revenir de leurs préven-
» tions. »

L'auteur a récolté aux Archives départementales une ample documentation et il s'est cantonné strictement dans la région ; il laisse surtout tirer les conclusions des faits qu'il énonce abondamment.

Sa conclusion générale serait très pessimiste quant aux bons résultats du recrutement dans notre département si, comme pour l'ouvrage précédent, nous ne pouvions penser que seules les tares, les défaillances, les incidents regrettables ont été consignés dans les pièces officielles, tandis que tout ce qui était dans la droite ligne du devoir national n'a pas laissé de traces dans les vieux dossiers.

Marc DOUSSE.

Séminaire de Clermont

La *Semaine religieuse de Clermont* a publié, de 1922 à 1927, une « Notice sur le séminaire [de Clermont] », par l'abbé GAMON.

Firmin-Régis Gamon, né en 1813 à Gilhoc, arrondissement de Tournon, fut professeur au grand séminaire de Montferrand à partir de 1837 et mourut, à Issy, en 1886. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont certains sont restés manuscrits (*Semaine religieuse*, 1922, pp. 255-256).

Voici le dépouillement de son histoire du séminaire : Tome 54, 1922, pp. 278-280, 302-304, 324-326, 343-344, 366-368 (Etablissement du séminaire au prieuré de Saint-Ferréol par l'évêque Louis d'Estaing), 389-390, 400-404, 431-433 (Union des cures de Saint-Laurent

Hosted by Google

de Vesse et de Saint-Martin de Chalvignac, réparations et acquisitions), 452, 467-468, 482-484, 512-514 (Création du petit séminaire), 545-548 (Union au petit séminaire des prieurés de Saint-Robert de Montferrand et de Sainte-Madeleine de Briffons), 577-580, 611-612 (Reconstruction du petit séminaire, installation du grand séminaire dans le nouveau local et du petit à Saint-Ferréol), 626-628, 642-644 (Union au grand séminaire de la mense conventuelle du prieuré de Chavanon, des biens du couvent des Célestins de Vichy, du prieuré de Notre-Dame d'Ambials), pp. 657-658, 671-675, 688-691 (Période révolutionnaire et concordat), pp. 705-708, 722-724, 737-740, 754-755, 771-772, 817-818, 845-849 (Le grand séminaire à l'ancien couvent des Ursulines de Montferrand, le petit séminaire à Clermont ; réorganisation) ; — tome 55, 1923, pp. 301-302, 348-349, 357-359, 383-385, 395-396, 417-419, 454-455, 475-477, 490-491, 501-502, 512-514 (Réparations et constructions), 523-525, 549-551, 560-562, 610-611, 618-620 (Les supérieurs de 1656 à 1684) ; — tome 56, 1924, pp. 8-9, 22-23, 32-34, 43-46, 69-70, 140-141, 366-368, 375-378, 389-390, 400-402, 438-439, 484-487, 520-522, 532-534, 545-546, 554-558, 592-593 (Les supérieurs de 1685 à 1847), 602-603, 649-651 (Les professeurs) ; — tome 57, 1925, pp. 55-57, 128-129, 139-140, 326-329, 336-340, 361-363, 398-400, 459-460, 497-498, 506-507, 518-521, 536-537, 594-595 (Les professeurs : *suite* ; pp. 339-340, est publiée une lettre de l'abbé de Champflour à Bossuet, datée de Clermont, 20 septembre 1702) ; — tome 58, 1926, pp. 488-492, 502-505, 514-517, 529-530, 539-541 (Les professeurs : *suite*) ; — tome 59, 1927, pp. 115-117, 352-355, 473-476 (Les professeurs : *fin*).

Hosted by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS

ET DES MATIÈRES PRINCIPALES

Cette table comprend :

1° en PETITE CAPITALE ROMAINE, les noms des collaborateurs de la *Revue*, à savoir : *a* auteurs des mémoires originaux ; *b* auteurs des notes et des comptes rendus insérés dans la *Bibliographie* et dans la *Chronique* ; *c* auteurs des communications analysées ou mentionnées dans les procès-verbaux des séances de la Société ;

2° en minuscule romaine, les noms des lieux, des personnes et des matières relevés dans les titres des mémoires originaux, dans la *Bibliographie* du n° 1, dans les sous-titres de la *Chronique* des n°s 2 à 12, dans l'énoncé des sujets des communications analysées ou mentionnées dans les procès-verbaux des séances.

Le tout est fondu dans un seul ordre alphabétique.

Les noms des auteurs d'ouvrages analysés dans la *Bibliographie* et dans la *Chronique* ne sont pas relevés.

Adhémar de Monteil, 90.
agriculture, 75, 176.
Alègre (d'), 90.
Allier : navigation, 247.
Alphonse de Poitiers : amortissements, 425 ; chartes de coutumes, 425.
Ambert : commerce au XVIII[e] siècle, 332, 337.
amortissements d'Alphonse de Poitiers, 425.
animaux : observations à Orcines, 139 ; stations diverses, 163.
arabe (art) et art roman, 81.
ARBOS (Ph.). Observation touchant le siège de Gergovie, à propos d'une communication de M. Vergnette, 200. — Le nom du Cézallier, 218. — Les transformations agricoles de la châtaigneraie cantalienne, 383. — Les fonctions urbaines de Clermont-Ferrand, 383. — Les études de géographie touchant l'Auvergne en 1923-1924, 236. — Compte rendu : A. Luquet. Les associations végétales du massif du Mont-Dore, 272.
Arbos (Ph.) : ses publications, 192.
Arbouze (Marguerite d'), 242.
archéologie, 80, 248, 275, 333, 336 ; congrès archéologique, 81.
ARCHIMBAUD. 8[e] centenaire de la mort de saint Etienne de Muret, 58.
archives : classement, 77 ; Archives nationales, 66 ; archives du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, 66.
Astros (Mgr d'), évêque de Saint-Flour, 279.
Aubery (triptyque des), 84, 254.
AUDOLLENT. Observation touchant le siège de Gergovie, à propos d'une communication de M. Vergnette, 200.
Aulnat, 281.
Aurelle de Champétières (Blaise d'), 90.
Aurillac : « paix », 426.
Auzon : lieutenant du visiteur général des gabelles, 401.

Banville (Théodore de) : centenaire, 90.
Barrès (Maurice) : ses ancêtres à Blesle, 332, 349.

Hosted by Google

Beauverie (J.) : ses publications, 62.
beaux arts, 72, 200, 231 ; exposition d'artistes d'Auvergne des cent dernières années, 73 ; l'Auvergne à l'exposition des arts décoratifs, 231.
Bénac (P.). Observations des stations départementales résumées (1924), 115. — Orages de l'année 1924 dans le département du Puy-de-Dôme, 133.
Bert. Recherches sur de nouveaux parfums synthétiques (série cyménique), 196.
Besse, 86 ; station biologique, 226 ; élection particulière (1614-1705) et subdélégation (1705-1782), 289.
bibliographie, 72, 76, 255, 285.
bibliothèques : bibliothèque de Strasbourg, 68 ; Bibliothèque nationale, 68.
bifora testiculata L. et *radians* Bieb., 110.
Bignat (Dr Marcel). Les conditions de la visibilité du Mont-Blanc du sommet du puy de Dôme, 384.
Bigot (Isaac), 279.
Billom, 86.
biographies, 89, 278.
blé : « blés de pays » cultivés à la Station régionale de sélection de semences de Clermont-Ferrand, en 1923, 110 ; culture du blé dans le département du Puy-de-Dôme, 377.
Blesle : maison romane, 33 ; ancêtres de Maurice Barrès, 332, 349.
bœuf : race de Salers, 176.
Bonnefoy (chanoine Géraud-Guillaume-Louis), 91.
botanique, 107, 139, 142, 233, 272, 418 ; état actuel des recherches botaniques en Auvergne, 368.
Boulogne (comtes de) : manuscrits de leur généalogie, 426.
Bourbon (connétable de) : sa trahison et sa fuite à travers l'Auvergne, 305.
Bourbon-l'Archambault : château, 85.
Bourbonnais : plantes vasculaires, 109.
Bréhier (Louis). Une maison d'époque romane à Blesle, étude — archéologique, suivie du répertoire des vestiges de maisons d'époque romane conservés en Auvergne, 33, 56. — Maison romane de Brioude, 56. — Un texte inédit concernant la construction de la cathédrale de Clermont, 56. — M. Desdevises Du Dezert, 65. — Le congrès de la Société française d'archéologie, 81. — Chapiteau provenant de l'ancien chœur roman de Mozat, 114. — Répartition géographique du portail à linteau en bâtière, 196. — Les anciennes églises fortifiées de l'Auvergne (à propos du livre de M. Rey), 209, 219. — L'architecture de la cathédrale de Clermont (à propos d'un article de M. Mâle), 270. — Comptes rendus : P.-F. Fournier. Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des archives et l'édition des documents historiques écrits, 77 ; — J. Vissouze. Monographie de l'église de Saint-Victor et Sainte-Couronne d'Ennezat, 82 ; — F. Deshoulières. Souvigny et Bourbon-l'Archambault, 85 ; — P. Dumont. Le chapitre collégial de Notre-Dame de Moulins, 87 ; — P. Dumont. La réforme du prieuré d'Yzeure-lès-Moulins, 89.
Bréhier (Louis) : ses publications, 61 ; ses travaux sur la sculpture romane, 250.
Brioude : maison romane, 56 ; église Saint-Julien, 253.
Brugière (abbé Pierre), 279.

calendrier à l'usage du diocèse de Clermont (Valence, ms. 32), 217.
Canada : Isaac Bigot, colon, 279.
Canque (Dr P.). Le siège de Gergovie, 200.
Cantal : transformations agricoles de la châtaigneraie cantalienne, 383.

Hosted by Google

CANY (Dr G.). Compte rendu : M. Durand-Lefèvre. Les vestiges antiques et le culte des sources au Mont-Dore, 275, 333.
Catherine de Médicis : mss. de la généalogie des comtes de Boulogne exécutés pour elle, 426.
César : campagne contre Vercingétorix, 78. — *Voir aussi :* Gergovie.
Cézallier, 218.
Chabrier (Emmanuel), 74.
Chabrol (Guillaume de), 91.
champignons : liste additionnelle à la liste de la collection iconographique de Lamotte, 372.
Chantemesse (André), 91.
chapiteaux romans, 81, 114, 253.
Chappot (famille), 91.
Chapsal (général Jean-Antoine), 246.
Charroux, 282.
chartes de franchises : projet de *corpus*, 76 ; concession par Alphonse de Poitiers, 425 ; « paix » d'Aurillac, 426.
châtaignier : maladie, 111.
Cheylade (la) : église, 253.
Clermont-Ferrand, 87, 277 ; fonctions urbaines, 383 ; population au XIXe siècle, 97, 193 ; pouillés du diocèse, 215, 217 ; calendrier à l'usage du diocèse, 217 ; Jacques de Comborn, évêque, 26 ; cathédrale, 56, 255, 270, 426 ; séminaire, 429 ; dolmen (près du puy de Crouelle), 219 ; découverte d'objets gallo-romains, 217, 248 ; ancien cimetière Saint-Genès, 421 ; vestiges de l'abbaye de Saint-André, 336 ; musée d'histoire et d'art local, 227. — *Voir aussi :* université de Clermont.
cloche de Saint-Germain-Lembron, 418.
Comborn (Jacques de), évêque de Clermont : compte de la dépense de ses obsèques, 26.
commerce à Ambert au XVIIIe siècle, 332, 337.
constituante de 1848 : élections, 59.
costumes anciens, 284.
COTTON (A.). Joseph Izarn, 219.
Courtine (la) : expériences sur la propagation du son, 58.
Crouelle. *Voir :* Clermont-Ferrand (dolmen de).

décadi dans le district de Thiers, 353.
déchristianisation pendant la révolution dans le district de Thiers, 353.
Delachenal (Roland), 279.
Delcher (Etienne), évêque constitutionnel de la Haute-Loire, 246.
DEMARTY. Historique des découvertes de minerai de radium en Basse-Auvergne, 384.
démographie : mouvement de la population de Clermont au XIXe siècle, 97, 193.
Desaix, 91.
DESDEVISES DU DEZERT (G.). Emmanuel Joyau, 21. — Les lettres françaises en Auvergne en 1924, 1925, 98, 200. — Compte rendu : E. Everat. Histoire abrégée de la ville de Riom, 28.
Desdevises Du Dezert (G.) : ses publications, 62 ; sa retraite, 65.
DESFORGES. Les divisions des temps préhistoriques, 271.
dolmen de Clermont-Ferrand (près du puy de Crouelle), 219.
Domat (Jean) : trois centième anniversaire de sa naissance, 243.
Dôme (puy de) : conditions de visibilité du Mont-Blanc du sommet du puy, 384.
DOUSSE (Marc). L'intendant Peyrenc de Moras (1750-1752) d'après sa correspondance avec Côme-Damien Teyras de Grandval, 57, 385. —

Hosted by Google

Origine et développement de Lamontgie, 189. — Henri Salveton, 217, 224. — Le commerce ambertois au XVIII[e] siècle, d'après une procédure de 1778, 332, 337. — Comptes rendus : J.-B. Fouilhoux. Fiefs et châteaux forts relevant de la comté d'Auvergne, 240 ; — E. Micard. Un écrivain académique du XVIII[e] siècle, Antoine-Léonard Thomas, 244 ; — F. Barry. Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire, 246 ; — V. Leroquais. Les sacramentaires et les missels mss. des bibliothèques publiques de France, 424 ; — H. Donneaud. Le recrutement des troupes royales en Auvergne au XVIII[e] siècle, 427 ; — B. Mouillard. Le recrutement de l'armée révolutionnaire dans le Puy-de-Dôme, 427.

Du Croc (Philibert), 241.

Du Halgoet. Fortification du château de Murols, 97.

Du Ranquet (Henry). Découverte de sépultures près du déversoir du lac de Sarliève, 57.

Dusseau (A.). Les études de botanique touchant l'Auvergne en 1923-1925, 1926-1927, 233, 418. — La culture du blé dans le département du Puy-de-Dôme, 377. — Comptes rendus : J. Braun-Blanquet. L'origine et le développement des flores dans le Massif central de la France, avec un aperçu sur les migrations des flores dans l'Europe sud-occidentale, 107 ; Lassimone. Prodromes d'une flore nouvelle des plantes vasculaires du Bourbonnais, 109 ; — Chavastelon et A. Luquet. Contribution à l'étude des conditions édaphiques des associations pastorales dans le massif du Mont-Dore, 109 ; — W. Russel. Esquisse sur la végétation d'un coin du Gévaudan granitique, 109 ; — M. Chassagne. Les *bifora testiculata* L. et *radians* Bieb. en France, 110 ; — J. Dufrénoy. La maladie du châtaignier dans l'Aveyron et le Cantal, 111 ;— M. Gard. La lutte contre le dépérissement des noyers, 111 ; — Chassagne. Le *thalictrum aquilegifolium* L. en Auvergne, 111.

eaux minérales, 76, 175, 247.

écoles épiscopales et monastiques avant les universités, 423.

édition des textes, 77.

églises : fortifiées, 209, 219 ; romanes, 80.

élection particulière de Besse, 289.

émigrants auvergnats en Espagne au XV[e] siècle, 240.

Ennezat : église, 82.

Espagne : émigrants auvergnats au XV[e] siècle, 240.

Espinchal (d'), 91.

Etienne de Muret (saint), 58.

Felgères (Charles). La trahison du connétable de Bourbon et sa fuite à travers l'Auvergne (juillet-septembre 1523), 305.

flore : origine et développement dans le Massif central, migrations dans l'Europe sud-occidentale, 107.

Font-Réaulx (Jacques de). Les plus anciens pouillés du diocèse de Clermont, 215, 217. — Notice du ms. 32 de la bibliothèque de Valence, contenant un calendrier à l'usage du diocèse de Clermont, 217.

fortification du château de Murols, 97.

foudre, 189 ; éclair en boule, 58 ; matière fulminante, 219.

Fournier (Pierre-François). Le compte de la dépense des obsèques de Jacques de Comborn, évêque de Clermont (1475), 26. — La misère des sociétés savantes, 69, 227. — Les fouilles de Saint-Paulien, 78. — La Rochefoucauld, 91. — La famille de Marillac, 93. — La Société d'émulation de l'Auvergne et la Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, 196. — Découverte de sarcophages près de la route de Clermont à Beaumont, 217. — Les migrations et la pêche du sau-

Hosted by Google

mon, 232. — Inscription d'une ancienne cloche de Saint-Germain-Lembron, 418. — Comptes rendus : R. Barroux. Procès des évêques de Mende avec la royauté, 78 ; — L. Vialatte. Rossignol, intendant, 79 ; — P. Destray. Un diplomate français du XVI[e] siècle, Philibert Du Croc, 241 ; — Tourneur-Aumont. Les quatre épisodes de la bataille de Vouillé, 422 ; — L. Maitre. Les écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les universités, 423.
François (Claude), seigneur de Pominy, 242.
Fric (René). Procédés de repérage du son, 58. — Joseph Izarn, 189. — La transmutation des métaux, et spécialement du mercure en or, 219.
fromage du Cantal, 176.

Gachon (Lucien). La maison rurale dans le massif du Livradois, 57, 177.
Gaschon (le P. François), 280.
Gaumet. Compte pour 1923, 1924, 1925, 1926, 57, 113, 198, 332.
Gautier (Paul). Carte du plateau de Gergovie, 219.
Geikie (Archibald), 59, 60.
géographie, 236.
Gergovie : siège, 199, 200 ; carte du plateau, 219 ; visite du plateau, 384.
Gévaudan : statut au moyen âge, 78 ; végétation, 109.
Glangeaud (Ph.). Note sur les recherches de pétrole dans la Limagne, 1, 57. — Observation touchant le lac de Sarlièvre, 200.
grands jours de 1665-1666, 427.
grenouille : pêche dans la région de Riom, 75.
Guérin (Pierre), 91.

hêtre dans le massif du Mont-Dore, 58.
histoire, 76, 240, 421 ; histoire des localités, 86, 281.

Imberdis (Franck). Le mouvement de la population clermontoise au cours du XIX[e] siècle, 97, 193. — A propos de l'exemption de la taille personnelle par l'achat d'offices : le procès de Jean-Baptiste Vimal, lieutenant du visiteur général des gabelles d'Auzon (1764-1766), 401.
inscription grecque de la cathédrale de Clermont, 426 ; inscription d'une cloche de Saint-Germain-Lembron, 418.
intendant : Rossignol, 79 ; Peyrenc de Moras, 57, 385.
Issoire : réception de Lafayette, 247.
Izarn (Joseph), 189, 219.

Janton. Coïncidences entre des mesures de l'antiquité et des mesures modernes, 56.
Joyau (Emmanuel), 21.

Lafayette à Issoire, 247.
Lafont (D[r] J.) : ses publications, 192, 272.
Laizer (Jean-Charles de), 91.
Lamontgie : origine et développement, 189.
La Rochefoucauld (de), 91.
Laussedat (D[r]), 247.
Lauzanne (famille de), 93.
Le Blanc (Paul), 93.
Lecoq (Henri). Archibald Geikie, 59, 60.
Lefebvre (G.). Observations sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux — à Orcines, 139.
lettres françaises en Auvergne, 98, 200.
Limagne (Auguste), 93.
linteau en bâtière à l'époque romane, 196.

Hosted by Google

Livradois : petites chapelles, 80.
« Livradois » (massif du) : maison rurale, 57, 177.
Loire (Haute-) : archives, 67 ; monographies paroissiales, 86 ; évêque constitutionnel, 246.
LUQUET (A.). Le hêtre dans le massif du Mont-Dore, 58.

maison rurale dans le massif du « Livradois », 57, 177.
maisons romanes, 33, 52, 56.
Marc (Gabriel), 93.
Marche : comtes, 93.
Marillac (famille de), 93.
Marsat : cloître, 254.
Massif central : origine et développement des flores, 107.
MATHIAS. Expériences sur la propagation du son faites à la Courtine, 58. — Théorie de l'éclair en boule, 58. — La foudre, 189. — La matière fulminante, 219.
médecine, 76.
mesures de l'antiquité et mesures modernes, 56.
métaux : transmutation, 219.
météorologie, 74, 114.
missels mss., 424.
Monestier (J.-B.-B.), 280.
Mont-Dore (massif du) : hêtre, 58 ; végétation et associations pastorales, 109, 272.
Mont-Dore (le) : bains, 275, 333.
Montlaur (Louis de), 95.
Montlosier (de), 95.
Montvert, 282.
monuments historiques, 80.
MOREAU (F.). La culture du blé dans le département du Puy-de-Dôme, 377. — Compte rendu : A. Dusseau. Les principaux « blés de pays » cultivés à la Station régionale de sélection de semences de Clermont-Ferrand, en 1923, 110.
Moulins : chapitre de Notre-Dame, 87 ; triptyque des Aubery, 84, 254.
Mozat : chapiteau de l'ancien chœur roman, 114.
Murols, 88 ; fortification du château, 97.
musées : Clermont, 227 ; Thiers, 69, 227.
musique, 74.
mycologie : Société mycologique d'Auvergne, 368.

nécrologie, 59, 219.
Neschers : station préhistorique, 270, 329.
noyer : dépérissement, 111.

Orcines : observation sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux, 139.

PAGÈS-ALLARY (Paul). Station néolithique de Neschers, 270, 329.
parfums synthétiques (série cyménique), 196.
Pascal (Blaise) : sa maladie et sa mort, 243.
pâturages : associations pastorales dans le massif du Mont-Dore, 109, 272.
PEDON (J.-B.). L'état actuel des recherches botaniques en Auvergne et la Société mycologique d'Auvergne [1ere liste additionnelle à la liste de champignons de la collection iconographique de Lamotte], 372.
peinture française depuis David, 271.
PÉROUSE (Mario). Evolution de la peinture française depuis David, 271.

Hosted by Google

pétrole : recherchés dans la Limagne, 1, 57.
Peyrenc de Moras (François), intendant, 57, 385.
pierres précieuses : taille et polissage, 333.
plantes vasculaires en Bourbonnais, 109.
Pominy (Claude François, seigneur de), 242.
pouillés du diocèse de Clermont, 215, 217.
préhistoire : divisions des temps préhistoriques, 271 ; dolmen renversé de Clermont-Ferrand (Crouelle), 219 ; station néolithique de Nes-chers, 270, 329 ; époque magdalénienne postérieure aux volcans les plus récents de la basse Auvergne, 270 ; région de Sarlième, 199, 257, 271.
prisonniers de guerre de la période révolutionnaire dans le départe-ment du Puy-de-Dôme, 245.
Puy (le) : Vierge de miséricorde du musée, 85.

radium : découvertes de minerai en Basse Auvergne, 384.
Rameau (J.-P.), organiste de la cathédrale de Clermont, 243.
Randan : château, 278.
recrutement de l'armée au XVIII[e] siècle, 427.
Régis (Jean-François), 96.
République (seconde) : débuts dans le département du Puy-de-Dôme, 404, 418.
REYNOUARD (J.). L'élection particulière de Besse (1614-1705), la subdélé-gation de Besse (1705-1782), les élus et les subdélégués, 289.
Riom, 88 ; histoire abrégée, 28.
roman (art) : maisons, 33, 52, 56 ; églises, 80 ; chapiteaux, 81, 114, 253 ; sculpture, 249 ; l'art arabe et l'art roman, 81.
Rossignol, intendant, 79.
ROUBILLE (Joseph). Observation d'éclair en boule, 58.
routes romaines, 77.
Royat : eaux minérales, 247.

sacramentaires mss., 424.
Saint-André (abbaye de) : vestiges, 336.
Saint-Diéry : lions du château, 254.
Saint-Flour : évêque, 279.
Saint-Germain-Lembron : ancienne cloche, 418.
Saint-Maur (congrégation de), 278.
Saint-Nectaire : église, 254.
Salers : race bovine, 176.
Salveton (Henri), 217, 224.
Sanssat : souterrain-refuge, 248.
Sarlième : existence ou non existence du lac, selon les époques, 199 ; découverte de sépultures près du déversoir du lac, 57, 248 ; géologie et histoire de la région, 257 ; promenade archéologique, 271.
saumon : migrations et pêche, 232.
SCHNERB (Robert). L'élection de la Constituante de 1848 dans le Puy-de-Dôme, 59. — Les débuts de la seconde République dans le Puy-de-Dôme (février-avril 1848), 404, 418.
sculpture romane, 249.
SEGRET (Gabriel). Une maison d'époque romane à Blesle, étude histo-rique, 33, 56. — Maurice Barrès et ses ancêtres de Blesle, 332, 349.
séminaire de Clermont, 429.
sépultures : époque de la Tène (près du déversoir du lac de Sarlième), 57, 248 ; moyen âge (route de Clermont à Beaumont), 217.
Sérandon : église Sainte-Radegonde, 253.

Hosted by Google

SOANEN (H.). Notes et documents sur la déchristianisation dans le district de Thiers pendant la révolution : le décadi, 353.
Société d'émulation de l'Auvergne : histoire, 196.
Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand : séances de janvier 1923, 56 ; janvier-décembre 1924, 56 ; janvier et février 1925, 97 ; mars 1925, 113 ; mai-juillet 1925, 189 ; novembre et décembre 1925, 196 ; janvier-mars 1926, 196 ; mai-juillet 1926, 217 ; novembre et décembre 1926, 270 ; janvier-avril 1927, 332 ; mai-juillet 1927, 383 ; novembre 1927, 418 ; bureau, 56, 196 ; nécrologie, 59, 224 ; publications des membres de la Société, 61, 192, 272 ; histoire de la Société, 196.
Société des études locales de Thiers, 71.
Société mycologique d'Auvergne, 368.
sociétés savantes : leur misère, 69, 227.
son : repérage, 58 ; expériences de la Courtine sur la propagation, 58.
souterrain-refuge de Sanssat, 248.
Souvigny : église, 85, 253.
STAEHLING. Taille et polissage des pierres précieuses, 333.
Station biologique de Besse, 226.
statuettes antiques, 77.
subdélégation de Besse, 289.

taille : assiette au XV^e siècle, 426 ; exemption par l'achat d'offices, 401.
Teyras de Grandval (Côme-Damien), 385.
thalictrum aquilegifolium, L., 111.
Thiers, 89 ; musée, 69, 227 ; Société des études locales, 71 ; parlementaires, 89 ; décadi, 353.
Thomas (les frères) : leurs vols, 80.
Thomas (Antoine-Léonard), 244.
traditions populaires : enquête, 282.
transmutation des métaux, 219.

Université de Clermont, 65, 97, 226.
usages et traditions populaires : enquête, 282.

végétation : massif du Mont-Dore, 58, 272 ; observations à Orcines et autres stations, 139, 142.
Vercingétorix, 78. — *Voir aussi :* Gergovie.
VERGNETTE (Antoine). Le lac de Sarlièvе ; le siège de Gergovie, 199-200. — Sculpture gallo-romaine découverte près de la route de Clermont à Beaumont, 217. — Présentation d'une carte du plateau de Gergovie et de photographies du dolmen renversé de Clermont-Ferrand (près du puy de Crouelle), 219. — La région de Sarlièvе, éclaircissements géologiques et historiques, 257. — Station néolithique de Neschers, 270, 329. — L'époque magdalénienne postérieure aux volcans les plus récents de la Basse-Auvergne, 270. — Promenade archéologique dans la région de Sarlièvе, 271. — L'abbaye de Saint-André-lès-Clermont et les vestiges qui en subsistent, 336.
Vermenouze (Arsène), 96.
Vic-le-Comte : fiefs de la région, 240.
Vierge de miséricorde du musée du Puy, 85.
Vimal (Jean-Baptiste), 401.
volcans de la Basse-Auvergne antérieurs à l'époque magdalénienne, 270.
Vouillé (bataille de), 422.

Yzeure : prieuré, 89.

zoologie, 74, 139, 163, 232.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLI [1]

N° 1 (1924)
(n° 214 de la collection)

Ph. GLANGEAUD. Note sur les recherches de pétrole dans la Limagne. 1
G. DESDEVISES DU DEZERT. Emmanuel Joyau 21
Pierre-François FOURNIER. Le compte de la dépense des obsèques de Jacques de Comborn, évêque de Clermont (1475) 26
Bibliographie 28

N° 2 (1925)
(n° 215 de la collection)

Louis BRÉHIER, Gabriel SEGRET. Une maison d'époque romane à Blesle, étude historique et archéologique, suivie du répertoire des vestiges de maisons d'époque romane conservés en Auvergne. 33
Chronique 56

N° 3 (1925)
(n° 216 de la collection)

Chronique 97

N° 4 (1926)
(n° 217 de la collection)

Chronique 113

N° 5 (1926)
(n° 218 de la collection)

Lucien GACHON. La maison rurale dans le massif du Livradois.... 177
Chronique 189

(1) Les douze numéros entre lesquels les 28 feuilles du tome XLI de la *Revue d'Auvergne* ont été réparties pour la publication ont paru de 1924 à 1927. Depuis l'origine de la *Revue d'Auvergne*, c'est la première fois qu'un tome a mis ainsi plusieurs années à paraître.

Dans ce tome XLI, la disposition des matières n'est pas parfaitement homogène. C'est qu'il a correspondu à un essai d'adaptation. D'abord, la *Bibliographie*, telle qu'elle ayait été constituée durant quelques années, a disparu après le n° 1. Développée, elle a pris rang, ensuite, au milieu d'autres matières pour constituer la *Chronique*, dont le n° 2 a publié le commencement. Puis, la rédaction, le développement et la disposition typographique même de la *Chronique* ont, à leur tour, évolué.

D'autre part, avec les 12 numéros du tome XLI, les fascicules 1 et 2 de la nouvelle collection *Arvernia* ont été distribués : le fascicule 1 comprend vingt feuilles et le fascicule 2, six feuilles.

Hosted by Google

N° 6 (1926)
(n° 219 de la collection)

Franck IMBERDIS. Le mouvement de la population clermontoise au cours du XIXe siècle 193
Chronique 196

N° 7 (1926)
(n° 220 de la collection)

Louis BRÉHIER. Les anciennes églises fortifiées de l'Auvergne 209
Jacques de FONT-RÉAULX. Les plus anciens pouillés du diocèse de Clermont 215
Chronique 217

N° 8 (1927)
(n° 221 de la collection)

Antoine VERGNETTE. La région de Sarlièvе, éclaircissements géologiques et historiques 257
Chronique 270

N° 9 (1927)
(n° 222 de la collection)

J. REYNOUARD. L'élection particulière de Besse (1614-1705), la subdélégation de Besse (1705-1782), les élus et les subdélégués ... 289

N° 10 (1927)
(n° 223 de la collection)

Charles FELGÈRES. La trahison du connétable de Bourbon et sa fuite à travers l'Auvergne (juillet-septembre 1523) 305
Paul PAGÈS-ALLARY, Antoine VERGNETTE. La station néolithique de Neschers 329
Chronique 332

N° 11 (1927)
(n° 224 de la collection)

Marc DOUSSE. Le commerce ambertois au XVIIIe siècle, d'après une procédure de 1778 337
Gabriel SEGRET. Maurice Barrès et ses ancêtres de Blesle 349
H. SOANEN. Notes et documents sur la déchristianisation dans le district de Thiers pendant la Révolution : le décadi 353
J.-B. PEDON. L'état actuel des recherches botaniques en Auvergne et la Société mycologique d'Auvergne 368
Fernand MOREAU, Mlle A. DUSSEAU. La culture du blé dans le département du Puy-de-Dôme 377
Chronique 383

N° 12 (1927)
(n° 225 de la collection)

Marc DOUSSE. L'intendant Peyrenc de Moras (1750-1752), d'après sa correspondance avec Côme-Damien Teyras de Grandval 385

Hosted by Google

Franck IMBERDIS. A propos de l'exemption de la taille personnelle par l'achat d'offices : le procès de Jean-Baptiste Vimal, lieutenant du visiteur général des gabelles d'Auzon (1764-1766)..... 401
Robert SCHNERB. Les débuts de la seconde République dans le Puy-de-Dôme (février-avril 1848)..... 406
Chronique 418
Table alphabétique des noms des auteurs et des principales matières 431

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES

PLANCHES

Blesle : maison d'époque romane..... 36
Blesle : ancien château des Mercœur, la tour « aux vingt angles ». 38
Brioude : maison de la place Eugène-Gilbert..... 54
Carte géologique de la région de Sarlièvе..... 258
Carte archéologique de la région de Sarlièvе..... 260
Nécropole gauloise de Sarlièvе : vue du groupe I et du groupe II de sépultures 262

FIGURES

Carte schématique, au 500.000e, de la Limagne, fosse synclinale, puis d'effondrement 3
Coupe NE-SW du puy de la Poix au puy de Crouelle (1.200 mètres), échelle au millième..... 11
Le puy de Crouelle, volcan fossile oligocène, de 80 mètres de hauteur, au sommet duquel affleure le bitume..... 18
Extrait du plan cadastral de Blesle..... 39
Plan de l'ancien château de Blesle..... 41
Coupe schématique transversale de la vallée de l'Artière, à Aubière. 257
Coupe schématique de la vallée de l'Artière, passant par la côte de Landais et le Gourgat..... 258
Plan des foyers néolithiques de la région de Sarlièvе..... 261
La généralité de Riom ou d'Auvergne divisée en 7 élections (XVIIIe siècle) 290
La subdélégation de Besse au milieu du XVIIIe siècle..... 292
Les subdélégations de la partie septentrionale de la généralité d'Auvergne, vers 1760..... 294
Les subdélégations de la partie septentrionale de la généralité d'Auvergne, en 1782..... 302

Clermont-Ferrand. — Imp. G. MONT-LOUIS. *Le Gérant :* J. DARD.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 2

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

L. Bréhier et G. Segret. — Une maison d'époque romane à Blesle, étude archéologique et historique, suivie du répertoire des vestiges de maisons d'époque romane conservés en Auvergne. 33

Chronique. 56

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★

PAPETERIE - IMPRIMERIE

GASTON DELAUNAY

★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Pour digérer agréablement prenez une

CHARMOISE

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1925

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boulᵈ de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHATELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 3

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

	PAGES
Chronique (Actes de la Société. — Desdevises du Dezert. Lettres auvergnates en 1924. — Botanique).	97
Supplément : Arvernia, fascicule 1 (H. Salveton, Histoire de Nonette).	1-32

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★

PAPETERIE - IMPRIMERIE

GASTON DELAUNAY

★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

Pour digérer agréablement prenez une CHARMOISE

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1925

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boulevd de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE. ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 4

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE PAGES

Chronique (Actes de la Société. — Observations météorologiques de l'Observatoire du Puy de Dôme, en 1924). 113-176
Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuilles 3-6. 33-96
Arvernia, fascicule 2 (J. BRAUN-BLANQUET. Etudes phytosociologiques en Auvergne), feuilles 1-3. . 1-48

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1926

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boulevard de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 5

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

	PAGES
L. GACHON. La maison rurale dans le massif du Livradois.	177-188
Chronique (Actes de la Société)	189-192
Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuille 7	97-112
Arvernia, fascicule 2 (J. BRAUN-BLANQUET. Etudes phytosociologiques en Auvergne), feuilles 4-5	49-80

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1926

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE. ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 6

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

F. IMBERDIS. — Le mouvement de la population clermontoise au cours du XIXe siècle..... 193-195
Chronique (Actes de la Société. — Les lettres françaises et les arts en Auvergne, en 1925, par G. DESDEVISES DU DEZERT)..... 196-208
Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuilles 8 et 9..... 113-144
Arvernia, fascicule 2 (J. BRAUN-BLANQUET. Etudes phytosociologiques en Auvergne), feuille 6 (avec le titre et 7 planches)..... 81-95

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1926

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 7

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

	PAGES
L. Bréhier. Les anciennes églises fortifiées de l'Auvergne	209-214
J. de Font-Réaulx. Les plus anciens pouillés du diocèse de Clermont	215-216
Chronique (Actes de la Société ; Joseph Izarn, par A. Cotton ; Henri Salveton, par M. Dousse ; Botanique, par A. Dusseau ; Géographie, par P. Arbos ; Histoire ; Archéologie ; etc.)	217-256
Arvernia, fascicule 1 (H. Salveton. Histoire de Nonette), feuille 10	145-160

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1926

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boulᵈ de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 8

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(N° 221 de la collection)

SOMMAIRE

	PAGES
A. VERGNETTE. La région de Sarlièvе, éclaircissements géologiques et historiques.....	257-269
Chronique (Actes de la Société ; Botanique, par P. ARBOS ; Archéologie ; biographies ; usages et traditions populaires ; etc.).....	270-288
Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuilles 11, 12 et 13.....	161-208

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1927

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

DC
611-
A14
R4

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 9

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(N° 222 de la collection)

SOMMAIRE

PAGES

J. REYNOUARD. L'élection particulière de Besse (1614-1705), la subdélégation de Besse (1705-1782), les élus et les subdélégués..... 289-304

Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuilles 14 et 15..... 209-240

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1927

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

DC
611
A94
R4

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 10

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(N° 223 de la collection)

SOMMAIRE

	PAGES
Charles FELGÈRES. La trahison du connétable de Bourbon et sa fuite à travers l'Auvergne (juillet-septembre 1523)	305-328
A. VERGNETTE. La station néolithique de Neschers.	329-331
Chronique (Actes de la Société)	332-336
Arvernia, fascicule 1 (H. SALVETON. Histoire de Nonette), feuilles 16 et 17	241-272

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1927

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

DC
611
A94
R4

PUBLICATION PÉRIODIQUE — Tome 41 — N° 11

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(N° 224 de la collection)

SOMMAIRE

Marc Dousse. Le commerce ambertois au XVIIIe siècle, d'après une procédure de 1778..... 337-348
Gabriel Segret. Maurice Barrès et ses ancêtres de Blesle 349-352
H. Soanen. Notes et documents sur la déchristianisation dans le district de Thiers pendant la Révolution : le décadi..... 353-367
J.-B. Pedon. L'état actuel des recherches botaniques en Auvergne et la Société mycologique d'Auvergne. 368-376
Fernand Moreau et Mlle A. Dusseau. La culture du blé dans le département du Puy-de-Dôme..... 377-382
Chronique (Actes de la Société)..... 383-384
Arvernia, fascicule 1 (H. Salveton. Histoire de Nonette), feuilles 18 et 19 *(fin)* et titre..... 273-294

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★
PAPETERIE - IMPRIMERIE
GASTON DELAUNAY
★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1927

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND

28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

DC
611
A94
R4

PUBLICATION PÉRIODIQUE Tome 41 — N° 12

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(N° 225 de la collection)

SOMMAIRE

Pages.

Marc Dousse. L'intendant Peyrenc de Moras (1750-1752), d'après sa correspondance avec Côme-Damien Teyras de Grandval 385

F. Imberdis. A propos de l'exemption de la taille personnelle par l'achat d'offices : le procès de Jean-Baptiste Vimal, lieutenant du visiteur général des gabelles d'Auzon (1764-1766) 401

Robert Schnerb. Les débuts de la seconde république dans le Puy-de-Dôme (février-avril 1848) 406

Chronique (Actes de la Société ; Botanique, par A. Dusseau ; Histoire) 418

Table alphabétique des noms des auteurs et des principales matières 431

(Le titre du tome XLI est encarté dans ce numéro.)

★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★

PAPETERIE - IMPRIMERIE

GASTON DELAUNAY

★ 6, rue de l'Ecu, CLERMONT-FERRAND. TÉLÉPHONE 2-77 ★

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

1927

Hosted by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

PARIS
11, Boul.d de la Madeleine

PARIS
47, Rue de Sèvres

CHOCOLAT DE ROYAT

CONFISERIES DE LUXE
CHOCOLATS FOURRÉS
FRUITS ET PÂTES D'AUVERGNE
MARRONS GLACÉS ETC.

AUTRES MAISONS DE VENTE
LYON. NICE. CLERMONT-FERRAND. VICHY
CHÂTELGUYON. LE MONT-DORE. LA BOURBOULE ETC.

MARSEILLE LILLE

Succursale à CLERMONT-FERRAND
28, Rue Neuve, et 9, Rue de l'Ecu

Hosted by Google

SOCIETE DES AMIS DE L'UNIVERSITE DE CLERMONT

Siège social : 4, rue Pascal, Clermont-Ferrand

Conseil d'Administration.

Président : M. le Général Linder.

Vice-Présidents : MM. Mathias, Correspondant de l'Institut, Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme; Mathieu, ancien notaire; du Ranquet, Correspondant de la Commission des Monuments historiques; Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Secrétaire général : M. Fournier, Archiviste départemental.

Secrétaires des séances : M. Dousse, Bibliothécaire municipal.

Trésorier : M. Gaumet, Directeur de l'école de Jaude.

Trésorier adjoint : M. Pélissier, Instituteur.

Anciens Présidents.

MM.		MM.	
Docteur Chibret. . . .	1898-1901	Docteur Charvilhat . .	1912-1917
Docteur Gautrez. . . .	1901-1904	H. du Ranquet	1917-1919
G. Bonnefoy	1904-1907	Poisson.	1920-1922
Docteur Gautrez. . . .	1907-1910	Mathias.	1922-1923
H. Lecoq	1910-1912		

Comité de publication.

Président : M. Mathias.

Secrétaires : MM. Glangeaud et Bréhier, professeurs à l'Université.

Membres du Comité : MM. Audollent, Dr Bignat, Billiet, Chanoine Chamboissier, Dr Charvilhat, Chavastelon, Desdevises du Dezert, Eusébio, Fric, Paul Gautier, Joyau, Dr Lafont, Lecoq, Pajot, du Ranquet, Rauzier, Rouchon, Roux.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de **15 francs.** Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne.*

Les réunions de la Société ont lieu le deuxième mercredi de chaque mois à la Faculté des Lettres, rue Pascal, 4.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 15 francs pour toute la France, 17 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est d 4 francs pour la France et de 4 fr. 50 pour l'Etranger.

TIRAGES A PART

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part en s'entendant directement avec l'Imprimerie.

ARTICLE 31 DES STATUTS

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

Hosted by Google

TRAITEMENT RATIONNEL

des

MALADIES DE LA POITRINE

ET DES

VOIES RESPIRATOIRES

par la Méthode du Docteur

L. GUYOT

1° **PASTILLES DU Dr L. GUYOT**, à base de goudron de Norvège, menthol, benzoate de soude et terpine. DOSES. — *Adultes* : Vingt à vingt-cinq pastilles par jour. — *Enfants* : Cinq à quinze, suivant l'âge.

INDICATIONS. — *Antisepsie* de l'appareil respiratoire — *Préventif* contre toutes les maladies épidémiques et contagieuses de la gorge, du larynx et du poumon.

2° **SIROP DU Dr L. GUYOT**, à base de goudron bromoformé, benzoate de soude, extraits de plantes pectorales, etc., etc.

DOSES. — *Adultes* : Trois à quatre cuillerées à soupe par jour. — *Enfants au-dessus de cinq ans* : Trois à quatre cuillerées à café.

INDICATIONS. — Tonique de la muqueuse des bronches et du poumon, calme souvent la toux en vingt-quatre heures. Utile dans toutes les maladies de la poitrine.

3° **TISANE PULMONAIRE DU Dr L. GUYOT** à base de pulmonaire, eucalyptus, hysope, serpolet, tussilage, violettes, pied-de-chat, mauve, guimauve, coquelicots, lierre terrestre, capillaire.

DOSES. — Une cuillerée à café par tasse à thé. Infusion de dix minutes. Cinq à six tasses par jour.

INDICATIONS. — En infusions chaudes dans toutes les maladies de la poitrine.

4° **TOPIQUES DU Dr L. GUYOT**, à base de goudron et de résine. MODE D'EMPLOI. — Faire chauffer légèrement le topique pour ramollir l'enduit résineux et l'appliquer sur la région malade. Le laisser en place jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même, ou l'enlever lorsque la rubéfaction devient trop intense et insupportable pour le malade. Panser à la vaseline.

INDICATIONS. — Contre les maladies de la gorge, du larynx, de la poitrine, contre les rhumatismes, les douleurs, les névralgies, etc.

5° **POUDRE ANTIASTHMATIQUE DU Dr L. GUYOT.** Employée en fumigations, calme instantanément toutes les crises d'asthme, de suffocations dues à l'emphysème, au catarrhe, à la bronchite chronique, à la coqueluche, aux maladies de cœur, etc., etc.

MODE D'EMPLOI. — Mettre sur une soucoupe une cuillerée à café de Poudre Antiasthmatique, en faire un petit tas conique, y mettre le feu et respirer avec la bouche les fumées qui se dégagent.

6° **CIGARETTES ANTIASTHMATIQUES DU Dr L. GUYOT.** A employer dans le même cas que la Poudre. D'un usage plus facile, permettant d'amener un soulagement immédiat, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

BOUND

OCT 21 1936

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 05449 6172
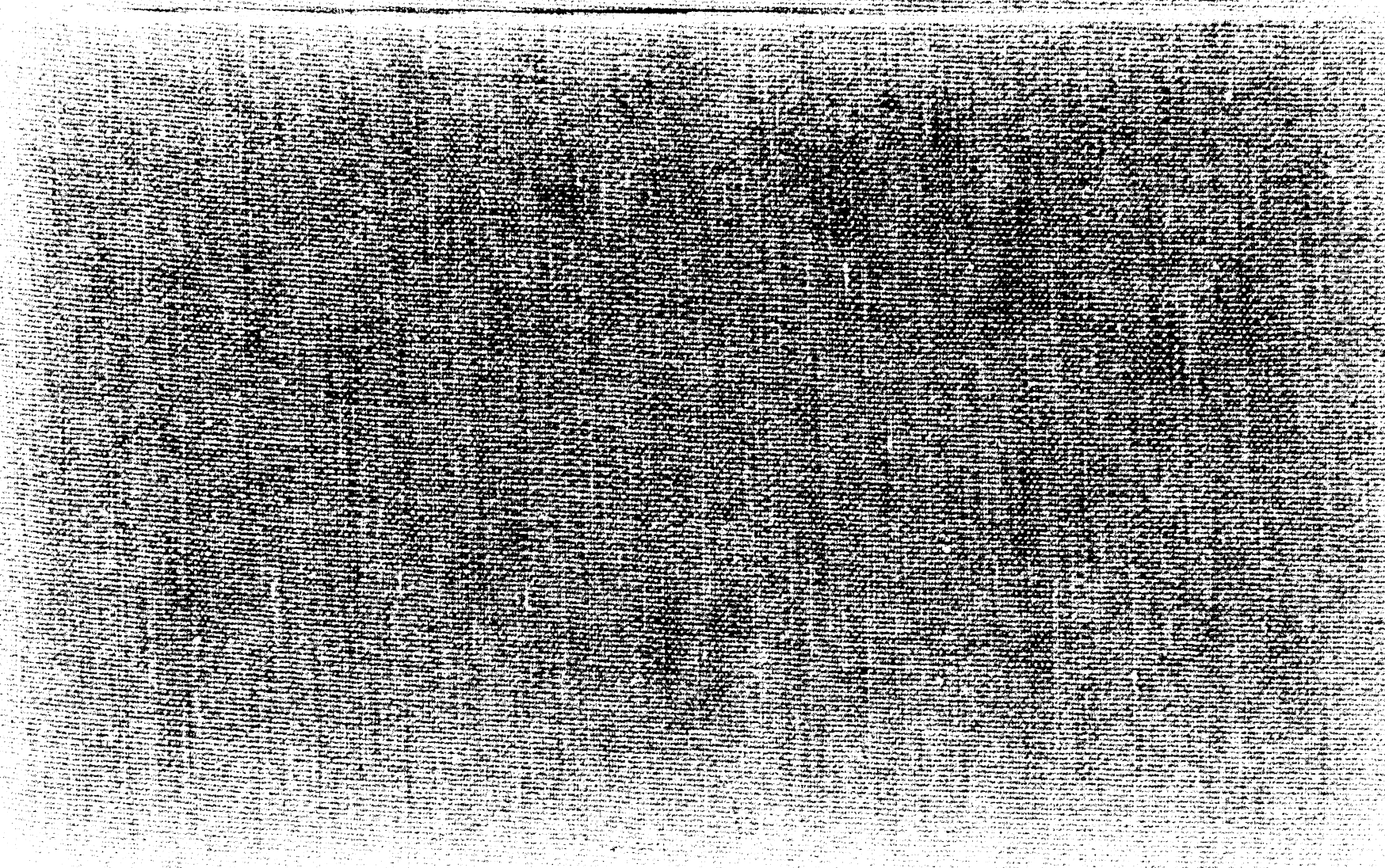
Hosted by Google